







REVUE  
NUMISMATIQUE

COMITÉ DE PUBLICATION

MM. E. BABELON, A. DE BARTHÉLEMY, . DE BELFORT, ADRIEN  
BLANCHET, E. CARON, E. DROUIN, A. HÉRON DE VILLEFOSSE,  
H. DE LA TOUR, R. MOWAT, M. PROU, G. SCHLUMBERGER,  
M<sup>is</sup> DE VOGÜÉ.

# REVUE NUMISMATIQUE

DIRIGÉE PAR

A. DE BARTHÉLEMY, G. SCHLUMBERGER, E. BABELON

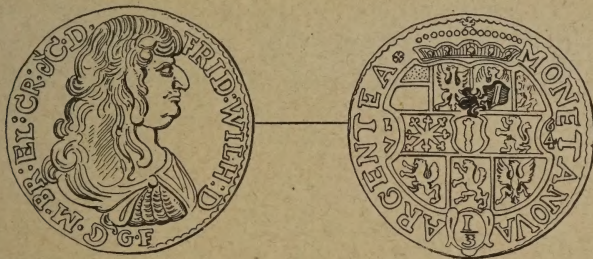
SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : A. DIEUDONNÉ

Ostendite mihi numisma census..... Cujus  
est imago hæc, et superscriptio?

MATTH., XXII, 19, 20. •

QUATRIÈME SÉRIE — TOME SIXIÈME

PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE



PARIS

CHEZ C. ROLLIN ET FEUARDENT

4, RUE DE LOUVOIS, 4

1902



# MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

---

## VERCINGÉTORIX

### ETUDE D'ICONOGRAPHIE NUMISMATIQUE

Pl. I et II.

---

#### I

Nous ne sommes plus au temps, — pourtant pas très éloigné, — où l'on enseignait que le nom de Vercingétorix était non point un nom propre et personnel, mais le titre d'une haute magistrature politique et militaire signifiant quelque chose comme « le dictateur fédéral<sup>1</sup> ». Il est reconnu aujourd'hui, sans qu'aucun doute à ce sujet puisse encore subsister, que le héros de l'indépendance gauloise en l'an 52 avant notre ère, s'appelait bien de son nom, Vercingétorix, fils de Celtillus. Mais on discute encore pour savoir si nous avons un portrait du redoutable adversaire de Jules César, et ce point d'iconographie est, en dehors de quelques indices littéraires, exclusivement du domaine de la numismatique. Y a-t-il des monnaies qui portent l'effigie de Vercingétorix? Telle est la question que de nombreux auteurs ont abordée,

1. C. Jullian, *Vercingétorix*, p. 87.

depuis le jour où, vers 1837, M. Bouillet, de Clermont-Ferrand, signalait la première monnaie portant le nom du chef gaulois<sup>1</sup>, jusqu'à l'apparition, toute récente, du remarquable livre de M. Camille Jullian (Paris, 1901, in-12).

Sans remonter aux autres écrits, pour ne pas faire étalage d'une bibliographie facile à établir, nous nous en tiendrons, sauf exceptions, à ce dernier ouvrage qui résume historiquement tout ce qu'on sait du héros gaulois. Mais M. Jullian, abordant le point délicat de l'iconographie monétaire de Vercingétorix, est demeuré incertain, ballotté entre les opinions contradictoires de ceux qui ont écrit avant lui sur ce sujet, et visiblement hanté par l'idée que ce problème ne comporte pas de solution scientifique<sup>2</sup>.

Le savant historien se borne passivement à citer l'opinion de F. de Sauley et à reproduire, avec d'aimables compléments, dont nous ne pouvons qu'être flattés, les indications que M. H. de La Tour et moi, lui avons fournies. Il n'est pas allé plus loin. Tout en le remerciant avec cordialité, je voudrais essayer de dire comment, suivant moi, la question doit être envisagée et ce qui résulte raisonnablement de l'examen des éléments numismatiques que nous possédons.

## II

Le portrait numismatique de Vercingétorix peut se rencontrer, soit sur les monnaies gauloises, soit sur les monnaies romaines.

Commençons par l'examen de ces dernières.

C'est un fait connu de tous et sur lequel il n'y a pas lieu d'insister, que, parmi les types monétaires de la République

1. L. de la Saussaye, dans la *Rev. de la numism. française*, t. II, 1837, p. 162.

2. C'est aussi la conclusion qui ressort d'une courte étude de M. le D<sup>r</sup> Capitan, insérée dans la *Revue hebdomadaire* du 18 janvier 1902, p. 303 à 310.

romaine, il en est un grand nombre qui retracent des événements mémorables de l'histoire de Rome. Tantôt, les magistrats monétaires, usant de la liberté que leur octroyaient l'usage et la loi, firent graver sur les coins, des types qui rappelaient des hauts faits de leurs ancêtres, des actions d'éclat auxquelles leurs pères avaient participé pour la gloire de la République. Tantôt, surtout à partir de la fin du deuxième siècle avant notre ère, les types monétaires font une allusion directe, non plus à des événements anciens plus ou moins embellis par la légende, mais à des faits contemporains : cette portion du numéraire circulant tend ainsi à prendre le caractère de médailles commémoratives, ce qui rend la numismatique romaine si précieuse pour l'histoire et la chronologie.

C'est à cette double inspiration, — de souvenir de famille plus ou moins ancien ou de consécration immédiate d'un événement récent, — que nous devons de voir rappelées et représentées en images, sur les deniers républicains, comme en une galerie de tableaux, la plupart des conquêtes extérieures de la République. Rappelons-en quelques exemples qui, sous des points de vue variés, ne sont pas indifférents au sujet spécial que je me propose de traiter.

En l'an 119 avant notre ère, le monétaire Cn. Domitius Ahenobarbus fit frapper des deniers qui commémorent la victoire remportée, trois ans auparavant, en 121, à Vindalium, sur les bords de la Sorgues, par son père, le proconsul Cn. Domitius Ahenobarbus et le consul Q. Fabius Maximus sur le roi des Arvernes Bituit et les Allobroges, ses alliés<sup>1</sup>. On sait que, suivant le récit des Romains, le fameux chef arverne avait cru effrayer les légions en lançant sur elles, des meutes de chiens dressés au combat. Sur

1. E. Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine*, t. II, p. 276 et suiv.

un groupe de pièces de l'année 119, on voit effectivement, outre le bige de la Victoire, un guerrier qui se défend contre un chien de grande taille qui s'est élancé pour le dévorer (*Pl. I, fig. 1 et 2*)<sup>1</sup>.

Vingt-sept ans plus tard, en 92 avant notre ère, le magistrat monétaire de l'an 119, étant devenu censeur, fit frapper de nouveaux deniers qui représentent Bituit lui-même combattant du haut de son char de guerre (*Pl. I, fig. 3 et 4*). Le roi des Arvernes est figuré en héros, nu, imberbe, casqué, debout dans un bige lancé au galop ; de la main gauche il tient le carnyx celtique, et le bouclier ovale est passé à son bras ; de la main droite, il brandit le *gaesum*<sup>2</sup>. Florus raconte que l'année suivante, les vainqueurs obtinrent les honneurs du triomphe et que Bituit, prisonnier, y parut sur son char de guerre qui était d'argent<sup>3</sup>.

La plupart des monnaies de Sylla font, par leurs types, une allusion directe et non équivoque aux principaux épisodes de la carrière du dictateur et elles ont été frappées pour en perpétuer le souvenir : ce sont, par exemple, les batailles de Chéronée et d'Orchomène, en l'an 87 avant notre ère, représentées sur les monnaies romaines par deux trophées<sup>4</sup>, le débarquement de Sylla à Brundisium en 83, son entrée à Rome en triomphateur et en pacificateur<sup>5</sup>.

Des deniers frappés en 64 avant J.-C. par Faustus Cornelius Sylla, fils du dictateur, représentent Sylla lui-même,

1. E. Babelon, *Monn. de la Républ. romaine*, t. I, p. 461. Ce type monétaire prouve qu'on ne saurait supposer avec E. Desjardins (*op. cit.*, t. II, p. 277) que Cn. Domitius livra bataille non contre les *Arverni*, mais contre les seuls *Allobroges*. Velleius Paterculus (II, X, 2), comme le reconnaît d'ailleurs E. Desjardins lui-même, ne nomme que les *Arverni* comme ayant été vaincus par Domitius et les *Allobroges* comme l'ayant été par Q. Fabius Maximus.

2. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 464 ; cf. p. 243 et 436, et t. II, p. 330 et 373.

3. H. d'Arbois de Jubainville dans la *Rev. archéol.*, 1888, I, p. 198.

4. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 406.

5. E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 177 à 179.

assis sur une estrade et ayant à ses pieds deux personnages agenouillés, le roi de Maurétanie Bocchus qui lui présente une branche d'olivier, et Jugurtha, les mains liées derrière le dos. Ce petit tableau qui, suivant Valère Maxime, était aussi gravé sur le sceau de Sylla, rappelle un des plus glorieux épisodes de la carrière militaire du dictateur, alors qu'il était questeur en Afrique, sous les ordres de Marius. D'autres deniers romains frappés en 64, reproduisent, par allusion à ces mêmes événements, le buste de l'Hercule africain qui figure sur des monnaies autonomes de Numidie <sup>1</sup>.

Sur les deniers de M. Æmilius Scaurus, frappés vers 58 avant J.-C., on voit le roi nabatéen Arétas, en costume oriental, agenouillé et suppliant, une branche d'olivier à la main, à côté de son chameau; son nom est gravé dans le champ : **REX ARETAS**. Ce type fait allusion au triomphe du père du monétaire, lieutenant de Pompée, qui, quatre ans auparavant, en 62 avant J.-C., avait contraint le roi des Nabatéens à faire sa soumission <sup>2</sup>.

Les deniers de Paulus Æmilius Lepidus, frappés en 54 avant notre ère, ont un type de revers qui rappelle la conquête de la Macédoine et le triomphe de L. Æmilius Paullus, ancêtre du monétaire, le vainqueur de Persée à Pydna, en 168 : on y voit le général romain érigeant un trophée d'armes macédoniennes au pied duquel se tient debout Persée lui-même, les mains liées derrière le dos, et accompagné de ses deux enfants <sup>3</sup>. Si l'on compare la belle effigie des monnaies macédoniennes de Persée, avec le petit tableau des pièces romaines, on s'aperçoit que sur ces dernières

1. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 421-422.

2. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 119.

3. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 122.

même, malgré l'exigüité des figures, il y a, dans le visage de Persée, une intention manifeste de portrait.

En l'an 45 avant notre ère, le triumvir monétaire P. Cornelius P. f. Lentulus Marcellinus fit frapper des deniers qui représentent, au droit, le portrait de son ancêtre M. Claudius Marcellus, le célèbre conquérant de Syracuse, vainqueur d'Archimède, et, au revers, le même héros consacrant au temple de Jupiter Férétrius les dépouilles opimes du chef gaulois Viridomar (*Pl. I, fig. 5*); Marcellus l'avait tué de sa propre main en l'an 222 avant J.-C., dans la guerre contre les Boii et les Insubrii. Le descendant de ce grand homme était fier de rappeler cet exploit à ses contemporains, au lendemain du jour de la conquête de la Gaule par César <sup>1</sup>.

Tous ces faits, qu'il serait loisible de multiplier, permettent de présumer *a priori* qu'il serait invraisemblable qu'une conquête aussi importante que celle de la Gaule par Jules César n'eût laissé aucune trace sur les monnaies romaines. Je pourrais invoquer encore, soit des monnaies de Jules César lui-même, qui commémorent d'autres épisodes de sa vie publique, soit celles des autres généraux de la fin de la République, sur lesquelles tous les principaux événements militaires contemporains se trouvent commémorés, ainsi qu'ils le seront plus communément encore sous l'Empire. Passons donc en revue les monnaies de Jules César qui nous paraissent, par leurs types et leurs légendes, faire une allusion directe à ses campagnes en Gaule.

### III

Ce sont les suivantes :

*Pl. I, fig. 6.* Denier ayant, au revers, le nom de CAESAR,

1. E. Babelon, *Monn. de la République romaine*, t. I, p. 352.

et pour type, un éléphant écrasant sous son pied un étendard à tête de dragon <sup>1</sup>. On sait que l'éléphant est l'emblème du nom de *Caesar*, mot qui, en langue punique, prétendaient les Anciens, signifiait *éléphant* <sup>2</sup>. Le dragon que l'animal foule aux pieds est un étendard des Germains. On le voit représenté plusieurs fois, fixé sur une longue hampe, aux mains des guerriers daces sur la colonne Trajane <sup>3</sup>. Son corps était formé d'étoffe ou de cuir souple et bariolé ; le vent qui s'engouffrait dans sa gueule béante en tirait un sifflement qui devait, pensaient les barbares, effrayer ou ensorceler les ennemis ; sa queue s'agitait en imitant les mouvements des anneaux d'un serpent <sup>4</sup>.

Le type monétaire que nous venons de décrire se rapporte donc sûrement à la victoire de Jules César sur Arioviste et ses Germains, en 58 avant notre ère. Cette interprétation se trouve encore confirmée par ce fait que, peu après la défaite d'Arioviste, Aulus Hirtius, lieutenant de César, fit frapper en abondance dans le pays des Trévires, frontière de la Germanie, de petites pièces de cuivre aux mêmes types, se contentant de substituer son nom à celui de César <sup>5</sup>.

*Pl. I, fig. 7 et 8.* Deniers ayant, au droit, la tête de Vénus, divinité que les *Julii* considéraient comme leur ancêtre, et au revers, la légende **CAESAR IMP**, avec un trophée d'armes celtiques <sup>6</sup>. Au pied de ce trophée sont le

1. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 10, n° 9. Le droit, où figurent les ornements pontificaux, fait allusion à la dignité de *pontifex maximus* dont Jules César fut investi depuis l'an 63 av. J.-C.

2. Clermont-Ganneau, *Recueil d'archéologie orientale*, t. I, p. 231 (in-8°, 1888).

3. W. Frœhner, *La colonne Trajane* (in-8°), p. 90-91, note ; p. 102\*, 103, 111 et 120.

4. Voyez Suidas, s. v°. *Σημεῖα σκυθικά* ; Ammien Marcellin, XVI, 10 ; W. Frœhner, *loc. cit.*

5. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 541 et 543.

6. E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 12, n° 13.

carnyx ou trompette de guerre à embouchure en forme de tête d'oie, qui, dans toutes les représentations de l'antiquité classique, est la caractéristique de la race celtique ; on y voit en outre deux boucliers ovales, deux javelots et un petit chariot à deux roues, d'une forme spéciale, sur laquelle nous reviendrons tout à l'heure ; ce chariot est lié par son timon à la hampe du trophée. Sa présence insolite est significative, car, au pied d'un trophée, ce ne saurait être qu'un char de guerre. Or, nous savons que les Bretons, au temps de Jules César, combattaient encore du haut d'un char appelé *essedum* <sup>1</sup>, tandis que les troupes gauloises étaient, à cette époque, composées exclusivement de fantassins et de cavaliers <sup>2</sup>. Du moment que nous sommes en présence d'un trophée d'armes celtiques, il n'y a nulle témérité à admettre que ce type monétaire fait allusion aux victoires de Jules César sur les Bretons, lors de sa seconde expédition, en l'an 54 avant J.-C.

3. Nous avons en troisième lieu un groupe de monnaies (*Pl. I, fig. 9 à 15*), qui ont, au revers, le nom de Jules César, CAESAR, avec un trophée d'armes gauloises, caractérisé principalement par le bouclier ovale et le carnyx. Ces monnaies se rapportent, sans qu'un doute puisse être élevé à cet égard, aux campagnes de Gaule. Au point de vue spécial de notre étude, nous les partagerons en trois séries :

A. — Les pièces où le trophée d'armes gauloises est seul et sans captifs : c'est un trophée muet (*Pl. I, fig. 9*) <sup>3</sup>.

B. — Les pièces où le trophée est accompagné de deux captifs, un homme et une femme, accroupis à ses pieds (*Pl. I, fig. 10, 11, 12, 13*) <sup>4</sup>.

1. J. Caesar, *Bell. Gall.*, IV, 33.

2. D'Arbois de Jubainville, dans la *Revue archéol.*, 1888, I, p. 198.

3. E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 17, n° 25 et 26.

4. E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 11, n° 11 ; p. 12, n° 12.

C. — Les pièces où le trophée est accompagné d'un seul captif, un homme, agenouillé (*Pl. I, fig. 14 et 15*)<sup>1</sup>.

Les monnaies du groupe A (*Pl. I, fig. 9*) ne sauraient, au point de vue iconographique, retenir notre attention qui doit se concentrer sur les groupes B et C.

Sur les pièces du groupe B, on voit un homme et une femme au pied du trophée et lui tournant le dos (*Pl. I, fig. 10, 11, 12, 13*). Tantôt, la femme est assise à la droite du trophée, tantôt elle est à gauche, et réciproquement pour son compagnon. La femme paraît en pleurs, ses cheveux dénoués retombant sur ses épaules ; elle soutient de la main sa tête inclinée. L'homme est entièrement nu ; parfois il est assis au pied du trophée, parfois il a seulement un genou en terre. Il a les mains liées derrière le dos et il détourne la tête, d'un air à la fois farouche et douloureux, pour regarder les armes suspendues au-dessus de lui, attitude souvent donnée sur les monnaies, même à l'époque impériale, aux prisonniers attachés aux trophées de victoires. Il a une longue barbiche au menton, le front découvert et des cheveux longs dont la masse est rejetée d'ensemble du sommet de la tête sur la nuque.

Sur le groupe C (*Pl. I, fig. 14 et 15*) il n'y a, au pied du trophée d'armes gauloises, qu'un seul captif, l'homme. Sa compagne n'est pas représentée. Tantôt, ce captif est nu, accroupi, les mains liées derrière le dos, un *torques* au cou et détournant la tête comme tout à l'heure ; tantôt, il est assis, l'une des jambes allongées, les reins enveloppés d'une jupe courte. Mais sur ces dernières pièces (*fig. 15*), circonstance vraiment étrange et qui ne se retrouve jamais ailleurs, dans toute la numismatique antique, le graveur du coin monétaire a pris à tâche de donner à ce prisonnier une

1. E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 17, n<sup>os</sup> 27 et 28.

tête démesurément agrandie, et hors de toute proportion avec le reste du corps. Il est manifeste que le monnayeur a voulu spécialement attirer l'attention sur cette tête si caractérisée, et l'idée d'un portrait vient tout de suite à l'esprit. On peut s'assurer, d'autre part, que cette tête est la même que celle du prisonnier, à figure plus petite, que nous avons signalée sur les pièces précédentes : c'est le même profil aux traits accentués, la même barbe en pointe au menton, les mêmes cheveux longs et relevés. Le caractère individuel et personnel de cette physionomie nous invite déjà à présumer qu'il s'agit, ici, non pas seulement d'un Gaulois idéalisé et symbolique, mais bien de Vercingétorix prisonnier de guerre et figurant, sur ces monnaies du triomphe de Jules César, de la même manière que les autres princes étrangers et vaincus par les légions, dont nous avons plus haut prononcé les noms, — Persée, Jugurtha, Arétas, Bituit et d'autres, — se trouvent représentés sur des monnaies romaines similaires et émises dans des circonstances analogues.

Nous venons de constater que les épisodes principaux des guerres de Jules César en Gaule et en Bretagne se trouvent commémorés, d'une manière non équivoque, au revers de deniers romains d'or et d'argent. Ne serait-il pas singulier que la dernière campagne de César, la plus émouvante et la plus glorieuse, celle dont Vercingétorix fut le champion et le martyr, n'eût laissé aucune trace dans les types monétaires romains frappés en commémoration de la conquête des Gaules ?

Mais poursuivons notre enquête.

#### IV

En l'an 46 avant J.-C., c'est-à-dire l'année même du triomphe à Rome de Jules César, ou peu après, le

magistrat monétaire L. Hostilius Saserna fit frapper des deniers qui répondent à la description suivante :

1. Tête d'homme de profil, à droite, dont les traits expriment la souffrance; il a de longs cheveux relevés en mèches flottant derrière la tête, le front découvert et ridé, la face osseuse et émaciée; il a une barbe rare et courte sur les joues, longue et ondulée au menton, une moustache assez peu fournie et courte; le sagum est agrafé avec une fibule sur son épaule droite. Derrière lui, le bouclier ovale des Gaulois.

R. L. HOSTILIVS SASERN. Guerrier armé du *gaesum* et du bouclier ovale, combattant du haut d'un char trainé par deux chevaux lancés au galop et dirigés par un jeune aurige qui est assis sur le timon et tient un fouet. La tête du guerrier, avec de longs cheveux plats et sa barbe épaisse, est manifestement différente de celle du guerrier dont la figure forme le type du droit (*Pl. I, fig. 16, 17, 18 et 19*).

2. SASERNA. Buste de femme, à droite, le visage triste et incliné dans l'attitude de la douleur; ses longs cheveux dénoués descendent sur son dos et ses épaules; l'un de ses bras est ramené vers le visage, le revers de la main sous le menton. Derrière elle, le *carnyx* celtique.

R. L. HOSTIL. Trois citoyens romains allant au vote, à la file sur une passerelle garnie d'un parapet en treillis (*Pl. I, fig. 23*).

3. Variété. Sans légende. Tête de la même femme, mais sans les épaules et sans la main ramenée sous le menton. Derrière, le *carnyx* celtique.

R. pareil au précédent (*Pl. I, fig. 21*).

4. La même tête de femme, avec le *carnyx*.

R. L. HOSTILIVS SASERNA. La Diane antique du Latium

debout, de face, avec son cerf et un épieu de chasse muni d'ailerons (*Pl. I, fig. 20*)<sup>1</sup>.

5. Variété. Le droit est sans légende, et le buste de la femme est accosté de deux carnyx au lieu d'un seul (*Pl. I, fig. 22*). Pièce de style barbare.

Nous laisserons de côté, dans cet examen des types monétaires de L. Hostilius Saserna, ceux qui se rapportent à des événements étrangers à la Gaule, comme la Diane du Latium et la scène de vote, pour concentrer nos recherches sur ceux qui nous paraissent des allusions directes aux conquêtes et au triomphe de Jules César.

Le revers du n<sup>o</sup> 1 (*fig. 16, 17, 18 et 19*) représente un guerrier armé du gaesum et combattant du haut d'un char. Ce ne saurait être Vercingétorix ni même un Gaulois, car on sait, — ce que nous avons déjà rappelé tout à l'heure, — que les Gaulois que Jules César eut à combattre n'avaient plus de chars de guerre. Les détails dans lesquels entrent les *Commentaires* au sujet de l'armement des Gaulois et de leur tactique au combat, ne laissent, comme on l'a démontré, aucune hésitation à cet égard. Le chef arverne Bituit, vaincu en 121, avait un char de guerre (*Pl. I, fig. 3 et 4*). Peu après l'an 100, Posidonius signale encore, dans le sud de la Gaule, des troupes qui combattent en char. Mais, quarante ans plus tard, en l'an 58, quand César pénétra pour la première fois dans la Gaule transalpine, l'usage des chars de guerre avait complètement disparu; une révolution s'était donc, dans l'intervalle, opérée dans la tactique gauloise, et ce seul fait tendrait à démontrer qu'une certaine entente générale existait, au moins au point de vue militaire, entre les différents peuples de la Gaule, expliquant ainsi les

1. Sur ce type, voyez Edm. Saglio, dans la *Rev. numism.*, 1891, p. 7 et suiv.

prétentions des Arvernes sous Celtillus, père de Vercingétorix, et sous Vercingétorix lui-même, à l'hégémonie générale <sup>1</sup>.

Mais les Bretons, au contraire, nous sont signalés par César lui-même comme ayant encore des *essedarii*. Voilà pourquoi nous avons reconnu, sur des deniers (*Pl. I, fig. 7 et 8*), un char breton au pied du trophée érigé en l'honneur de la campagne de Jules César. Si nous rapprochons ce char, dont nous avons parlé tout à l'heure, de celui du haut duquel combat le guerrier barbare (*Pl. I, fig. 16 à 19*), nous reconnaitrons aisément que tous deux ont la même forme et nous concluons que le revers des deniers de Saserna représente un chef breton combattant dans son *essedum* <sup>2</sup>.

Ce char est différent de l'ancien char gaulois et il importe d'insister sur cette particularité. Le char gaulois du haut duquel Bituit brandit son javelot est une simple plate-forme entre deux roues, et le chef arverne est seul sur son véhicule emporté par deux coursiers. Au contraire, le char breton se compose d'une plate-forme portée sur deux roues et protégée, en outre, sur ses côtés, par une sorte de parapet en arc de cercle, très nettement figuré sur les monnaies, aussi bien les deniers de Saserna que ceux de Jules César au type du trophée breton. En outre, le chef Breton est accompagné d'un petit aurige qui, assis à l'avant, derrière les chevaux, dirige leur course précipitée <sup>3</sup>. Ces différences dans la forme du char et dans le mode de combat, sont la confirmation directe de notre interprétation.

1. H. d'Arbois de Jubainville, dans la *Rev. archéol.*, 1888, I, p. 197-198.

2. M. A. Blanchet (*Etudes de numismatique*, t. I, p. 16) a déjà proposé cette interprétation.

3. L'aurige à côté du guerrier dans le char breton est signalé par Jules César (*Bell. Gall.*, IV, 33).

Quant au rappel, sur les deniers romains contemporains du triomphe de Jules César, de ses victoires en Bretagne, il est tout aussi naturel, par exemple, que le souvenir de la campagne contre Arioviste sur d'autres deniers ; il ne surprendra pas ceux qui se souviennent, d'après le récit même de César, jusqu'à quel point le passage des légions dans l'île des Bretons, avait impressionné les Romains. C'était la première fois que les armées romaines pénétraient dans cette mystérieuse contrée qu'on ne connaissait que par les récits enveloppés de légendes, de quelques audacieux navigateurs <sup>1</sup>.

## V

J'aborde, à présent, le point le plus délicat de la question. Quel nom donner aux deux personnages, homme et femme, dont les têtes sont représentées au droit des deniers de L. Hostilius Saserna et sont manifestement destinées à se faire pendant l'une à l'autre ?

Eckhel a proposé ingénieusement d'y reconnaître les têtes de Pavor et de Pallor, bien qu'il s'agisse d'une tête d'homme et d'une tête de femme et que l'auteur de la *Doctrina numorum veterum* reconnût que Pavor et Pallor étaient, au moins dans l'origine, des divinités masculines <sup>2</sup>.

L'opinion d'Eckhel était fondée sur ce fait que le monétaire L. Hostilius Saserna se prétendait un descendant du roi Tullus Hostilius et qu'en plaçant sur ses deniers les effigies des antiques divinités Pavor et Pallor, il rappelait que le roi de Rome, son ancêtre, avait fait élever des temples

1. J. Caesar, *Bell. Gall.*, IV, 20 et suiv.

2. Eckhel, *Doctrina*, t. V, p. 226 : *Fuerunt autem Pallor et Pavor a vetustissimis poetis Graecis ad belli negotium adhibiti, dicti, Δεῖμος καὶ Φόβος Homero, secundum Hesiodum, Martis et Veneris filii, quorum erat Martem ad bella comitari, et, ut alibi placitum Homero, ejus equos jungere.*

à ces dieux, pour les remercier d'avoir, au plus fort d'une lutte désespérée, jeté la panique dans l'armée des Véliens et assuré ainsi la victoire des Romains <sup>1</sup>. J'ai moi-même proposé, en 1885, une interprétation nouvelle de ces types, dans les termes suivants qu'on me permettra de rappeler :

« Nous voyons au droit du premier denier (n<sup>os</sup> 16 à 19) comme l'a démontré Eckhel, la tête de Pavor ou la Peur, sous les traits d'un vieillard barbu, les cheveux hérissés ; peut-être a-t-on donné à Pavor les traits du chef gaulois Vercingétorix qui venait d'être vaincu par Jules César ; le bouclier gaulois placé derrière la tête autorise cette conjecture. Au droit du second denier (n<sup>os</sup> 20 à 23), c'est la tête de Pallor ou la Pâleur, sous les traits d'une femme au visage pâle et amaigri ; on pourrait y voir la Gaule vaincue, à cause du carnyx gaulois qui l'accompagne <sup>2</sup>. »

En 1891, M. Robert Mowat <sup>3</sup> a repris la question en repoussant définitivement la vieille interprétation d'Eckhel, se fondant principalement sur l'impossibilité de faire de Pallor une divinité féminine. La théorie d'Eckhel avait, en outre, l'inconvénient de faire figurer deux divinités qui n'ont jamais été des plus répandues comme types monétaires, sans aucun attribut caractéristique, et avec des traits individuels et personnels qui ne sont en quoi que ce soit idéalisés comme il conviendrait à des génies supérieurs ; ces figures en outre qui expriment la tristesse profonde, la désolation, le désespoir, ne correspondent en rien à l'idée que les Anciens se faisaient de la peur, de l'effroi, et qu'ils incarnaient dans les figures bien connues de monstres grima-

1. E. Babelon, *Monn. de la Républ. romaine*, t. I, p. 549-550 ; Baumeister, *Denkmäler der alten Kunst*, t. III, p. 1303. *In re trepida duodecim Salios vovit fanaque Pallori et Pavori* (Tite-Live, I, 27) ; *Pallorem Pavoremque Tullus Hostilius figuravit coluitque* (Lactance, I, 20). Voyez tous les textes relatifs à Pavor et à Pallor rassemblés dans le *Lexicon* de Roscher, v<sup>o</sup> PALLOR.

2. E. Babelon, *op. cit.*, t. I, p. 550 ; cf. p. 551 et t. II, p. 12, 17 et 18.

3. *Rev. numism.*, 1891, p. 274.

çants comme celles du Charon étrusque, celles des Furies, celle de Pan, de la Gorgone, de Méduse ou des masques tragiques. Enfin, l'interprétation d'Eckhel, pourtant adoptée par tant d'auteurs après lui, avait encore l'inconvénient plus grave de laisser sans explication le bouclier gaulois et le carnyx qui, comme on le sait, sont des emblèmes caractéristiques de la race celtique dans toutes les représentations figurées de l'antiquité. Voilà pour quels motifs j'ai proposé, mais trop timidement, de reconnaître dans ces deux têtes, Vercingétorix et la Gaule vaincue. Ceux qui sont venus après moi ont, en partie, reconnu le bien fondé de mes observations, mais ils n'ont osé me suivre jusqu'au bout et pour des raisons spécieuses dont j'aurai à parler tout à l'heure, ils ont proposé de reconnaître ici, non pas Vercingétorix et la Gaule, mais simplement un Gaulois et une Gauloise. M. Mowat précise même cette idée et individualise ces types curieux de la manière suivante : « Les deux figures, dit-il, d'une expression si tragique sur les deniers de Saserna, ne sont autres que le Gaulois et la Gauloise condamnés au supplice de la *devotio* et entraînés au *forum boarium* pour y être enterrés vifs. Ce sont les *hostiae* (*humanae*) dont l'image devait facilement faire songer au nom de Hostus Hostilius, le premier ancêtre de la *gens* à laquelle appartenait Saserna et aïeul du roi Tullus Hostilius <sup>1</sup>. »

Des témoignages certains, commentés par M. Mowat, établissent effectivement que, dans des circonstances exceptionnelles, les Romains ont immolé des captifs étrangers; en l'an 536 de Rome, après le désastre de Cannes, on crut conjurer les Dieux infernaux en leur sacrifiant un Gaulois et une Gauloise, un Grec et une Grecque <sup>2</sup>. Mais c'est en

1. R. Mowat, *Rev. numism.*, 1891, p. 275.

2. Tite-Live, XXII, 57; cf. Dion Cassius, *Fragm.*, CLIX; Zonaras, *Annal.*, VIII; R. Mowat, *Revue num.*, 1891, p. 276.

vain que M. Mowat cherche à établir qu'une *devotio* de ce genre a dû être accomplie à l'époque d'Hostilius Saserna, à l'occasion de la guerre des Gaules, peut-être, dit-il, à titre de représailles, après le massacre des Romains à Genabum. Ce n'est là qu'une conjecture mal étayée.

A la rigueur, sans doute, le nom d'*hostia* aurait pu être rapproché de celui d'*Hostilius* ; les monétaires romains nous ont habitués à de pareils jeux de mots. Mais il faudrait au moins démontrer qu'Hostilius Saserna ou l'un de ses ancêtres prit part à une *devotio* de Gaulois. De plus, M. Mowat reconnaît lui-même dans les types monétaires que nous cherchons à expliquer, un caractère de réalisme et d'individualité qui en fait de vrais portraits. Or, je ne vois point pourquoi le monétaire romain aurait cherché à reproduire les portraits de malheureux et obscurs captifs enterrés vivants. Enfin, dirons-nous, un sacrifice aussi barbare n'était pas, même à cette époque, un acte auquel on pût s'enorgueillir d'avoir participé : à supposer qu'on le considérât comme une pénible nécessité, ce ne fut jamais une action d'éclat, un acte d'héroïsme. Je ne vois point la gloire que L. Hostilius Saserna eût pu retirer de cette commémoration d'un acte d'atrocité exercé sur des prisonniers sans défense : il n'y avait pas de quoi se vanter, même pour un fils de bourreau. Enfin, les arguments que je produirai tout à l'heure pour démontrer qu'il s'agit bien réellement de Vercingétorix et de la Gaule, achèveront, je l'espère, de faire évanouir ce qui pourrait rester de spécieux dans l'hypothèse de M. Mowat.

## VI

Un point essentiel et indiscutable, que j'ai déjà signalé en 1885, est le suivant : les têtes de l'homme et de la femme

qui figurent au droit des deniers de L. Hostilius Saserna, sont identiques à celles des deux personnages, homme et femme, qui, sur les monnaies que nous avons décrites plus haut, sont agenouillés ou accroupis au pied du trophée érigé en l'honneur de la conquête de la Gaule par Jules César. Comparez les cheveux, les traits, le front découvert et ridé, la barbe du captif, sa physionomie à la fois hautaine et malheureuse ; comparez les cheveux de la femme, son attitude douloureuse et inclinée, et jusqu'à cette main ramenée sous le menton qui caractérise aussi bien le buste des deniers de Saserna que la captive assise contre l'arbre du trophée. Ce sont bien les mêmes personnages. Dès lors, on ne peut admettre que ces deux captifs enchaînés soient les divinités Pavor et Pallor ; ce ne sont pas davantage le Gaulois et la Gauloise immolés dans une *devotio* hypothétique, car ils n'auraient pu figurer dans le triomphe de Jules César.

Il est incontestable que ces deux personnages sont des représentants de la Gaule subjuguée. La question se réduit donc à celle-ci : sommes-nous en présence de Vercingétorix et de la Gaule, ou simplement et d'une manière abstraite, d'un Gaulois et d'une Gauloise, sans autre portée iconographique qu'une vague et conventionnelle ressemblance ethnographique ? Pour résoudre cette question, portons d'abord notre attention sur le type masculin.

Tout le monde sait que l'art gréco-romain créa, pour représenter les traits caractéristiques de chacune des unités ethniques des peuples barbares, des types particuliers de physionomie, d'aspect physique et de costume, auxquels se conforment ou dont se rapprochent toutes les figures de l'art classique. C'est ainsi que nous distinguons au premier coup d'œil, soit dans la statuaire, les bas-reliefs, les peintures, soit dans les types monétaires, un Parthe, un Nubien, un Germain. En ce qui concerne le type gaulois, nos recherches

sont facilitées par l'étude qu'en a faite M. S. Reinach <sup>1</sup> qui a dressé le catalogue critique de la plupart des œuvres d'art gréco-romaines sur lesquelles sont figurés des Gaulois ; mon savant confrère a signalé avec raison, dans ces représentations, le souci de l'exactitude ethnographique et l'étroite parenté de ces nombreuses figures, dont les prototypes essentiels furent créés par les sculpteurs grecs de l'École de Pergame dans les monuments qui célébraient les victoires des rois Attale I<sup>er</sup> et Eumène II sur les Galates <sup>2</sup>. Ces types de Gaulois furent imités et copiés par les artistes grecs et romains toutes les fois qu'ils voulurent représenter non seulement les Gaulois d'Orient, mais ceux de l'Occident. D'une manière générale, on peut dire qu'il résulte de l'ensemble des monuments rassemblés par M. Reinach, ainsi que des témoignages littéraires, que dans l'art classique, la moustache et « la chevelure drue plantée bas sur le front » caractérisent le guerrier gaulois <sup>3</sup>. Les vieillards ont toute la barbe inculte et les cheveux en désordre, partagés en grosses touffes.

Or, si l'on veut bien se donner la peine que nous avons prise, de comparer ces types classiques du Gaulois avec l'effigie monétaire que nous cherchons à interpréter, on constatera que celle-ci s'en écarte nettement ; elle a, par rapport au type ethnique, tous les caractères d'un portrait particulier et individuel. Quel est donc ce portrait d'un chef gaulois vaincu par Jules César ? Il ne saurait être que celui de Vercingétorix prisonnier, en l'année même où les monnaies furent frappées pour célébrer le triomphe, à Rome, du vainqueur des Gaules.

Une objection, grave en apparence, nous a pourtant été

1. *Revue archéologique*, 1888, II, et 1889, I.

2. Max. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. II, p. 500 et suiv.

3. S. Reinach, *Rev. archéol.*, 1889, I, p. 12, 193 et 338 note ; Max. Collignon, *Histoire de la sculpture grecque*, t. II, p. 504.

faite par M. J. A. Blanchet. Étudiant des monnaies à l'effigie d'Auguste frappées vers l'an 20 avant notre ère, par le monétaire L. Caninius Gallus, M. Blanchet a eu le mérite de reconnaître que le personnage agenouillé et présentant une enseigne, qui figure au revers de ces pièces, est non point un Parthe mais un Gaulois (*Pl. I, fig. 24 et 25*).

A la suite de Cavedoni et de Borghesi, tout le monde avait admis que cet étranger vaincu et faisant acte de soumission était un Parthe, comme celui qui se trouve dans la même attitude sur les deniers contemporains signés de L. Aquillius Florus, de M. Durmius et de P. Petronius Turpilianus <sup>1</sup>. J'ai eu le tort aussi, j'en conviens, de n'y pas regarder d'assez près et de me laisser entraîner par l'opinion commune <sup>2</sup>. M. Blanchet a reconnu, avec beaucoup de perspicacité, que ce personnage est identique à celui que j'avais proposé d'appeler Vercingétorix sur les monnaies de Jules César et de L. Hostilius Saserna. Seulement, il s'est servi de ce rapprochement, non point pour confirmer ma théorie, mais au contraire pour la combattre. Ce personnage, dit-il en substance, est bien un Gaulois, mais il ne saurait être Vercingétorix, comme le veut M. Babelon, puisqu'on le retrouve sur des pièces frappées sous Auguste vers l'an 20 avant J.-C., à une époque où il ne pouvait plus être question de Vercingétorix en tant que type monétaire : il s'agit donc d'un Gaulois idéal, c'est-à-dire du type gaulois, sans individualité.

Dans cet ordre d'idées, M. Blanchet se donne une peine infinie pour retrouver, dans les fastes de l'histoire romaine contemporaine, l'événement militaire auquel la Gaule a pu

1. Cavedoni, *Ragguaglio storico archeologico*, 1854, p. 237 ; Borghesi, *Œuvres complètes*, t. II, p. 128 ; A. de Longpérier, *Œuvres*, t. II, p. 248 et 263 ; H. Cohen, *Médailles impér.*, 2<sup>e</sup> édit., t. I, p. 116, n<sup>o</sup> 383.

2. E. Babelon, *Monn. de la Républ. rom.*, t. I, p. 311, n<sup>o</sup> 3.

donner lieu vers l'an 20 avant notre ère, événement assez important pour que des monnaies en consacraient le souvenir et en fissent le digne pendant des victoires éclatantes sur les Parthes qui, en effet, illustrèrent cette même époque. C'est ainsi que M. Blanchet est amené à rapprocher du type monétaire de L. Caninius Gallus, un passage du Testament d'Auguste dans lequel l'empereur rappelle qu'il a reconquis les enseignes militaires perdues par des généraux romains antérieurs, en Espagne, en Gaule et chez les Dalmates : *signa militaria complura per alios duces amissa devictis hostibus recuperavi ex Hispania et Gallia et a Dalmateis* <sup>1</sup>. Mais en ce qui concerne la Gaule, il ne s'agit nullement, dans ce passage, d'une conquête ou d'une campagne militaire d'Auguste dans ce pays, vers l'an 20 avant notre ère ; autrement, il serait singulier qu'aucun auteur n'en eût gardé le souvenir. Le Testament d'Auguste fait évidemment allusion à des événements postérieurs que l'on connaît bien historiquement : que ce soit la révolte des tribus rhénanes qui eut lieu après l'an 16, lorsqu'Auguste passa en Gaule, ou bien qu'il s'agisse des dures expéditions contre les Gaulois des Alpes, guerres auxquelles se rapportent l'inscription des 46 peuples du Trophée des Alpes et l'arc de triomphe de Suse <sup>2</sup>. Ces voyages ou ces campagnes d'Auguste en Gaule ou contre Cottius et les autres montagnards des Alpes, eurent lieu entre les années 16 et 6 avant notre ère, si bien qu'il est impossible que les monnaies signées par L. Caninius Gallus vers l'an 20 avant J.-C. (734 de Rome) y fassent allusion.

1. J.-A. Blanchet, *op. cit.*, p. 22 ; voyez le Testament d'Auguste, notamment dans V. Duruy, *Hist. des Romains*, t. IV, p. 153 et suiv. (d'après M. Georges Perrot).

2. Plin. *Hist. nat.*, III, 20, 4 ; Ern. Desjardins, *Géogr. de la Gaule romaine*, t. I, pl. I, p. 80 ; t. II, p. 246-250 et pl. V ; t. III, p. 310 et pl. XV, p. 305 ; *C. I. L.*, t. V, p. 906.

Bref, une autre explication est si naturelle que l'on peut dire qu'elle s'impose, étant donnée l'habitude qu'avaient les monétaires romains de rappeler par des types de leur choix, les événements mémorables dans lesquels s'étaient distingués des membres de leur famille. Un parent du monétaire de l'an 20 avant J.-C., appelé C. Caninius Rebilus C. f. C. n., fut légat de Jules César en Gaule, et prit, en l'an 52, une part très active à la campagne contre Vercingétorix : il commandait même une légion au siège d'Alésia. César parle à différentes reprises de ce personnage qui joua un rôle des plus actifs à ses côtés et se distingua non seulement au siège d'Alésia, mais dans des expéditions contre le chef des Pictons Duratius, contre le Sénon Drappès et le Cadurque Lucretius <sup>1</sup>.

Dès lors, on conçoit qu'un des parents de C. Caninius Rebilus, chargé d'une émission monétaire vers l'an 20 avant J.-C., ait tenu à rappeler le rôle glorieux d'un membre de sa famille dans la guerre des Gaules. Qui sait si ce n'est point même à la suite de cette campagne que le cognomen *Gallus* entra dans la famille des Caninii? Ce cognomen, dans tous les cas, se trouvait être encore un argument heureux à invoquer par le monétaire pour rappeler, sur ses espèces, la soumission de la Gaule, alors que d'autres magistrats du même temps, et jusqu'à ses collègues du même collègue qui paraissent avoir été L. Aquillius Florus, M. Durmius, P. Petronius Turpilianus, faisaient aussi graver de glorieux souvenirs de famille sur les pièces dont ils avaient à surveiller l'émission <sup>2</sup>.

1. J. Caesar, *de Bell. Gall.*, VII, 83, 3 ; 90. 6 ; VIII, 24, 2 ; 26, 1 à 4 ; 27. 1 et suiv. ; 30, 2.

2. Il est sûr que L. Caninius Gallus fit partie de l'un des collèges monétaires en fonctions entre l'an 20 et l'an 16 avant J.-C., mais la composition même du collège est un peu incertaine, dans ce sens que, au lieu des magistrats que nous avons nommés, les collègues de L. Caninius Gallus ont pu être quelques autres de

Il est donc vrai de dire avec M. Blanchet, que le type monétaire choisi par L. Caninius Gallus est un guerrier Gaulois et qu'il ressemble au type des deniers de L. Hostilius Saserna ; mais ce n'est pas un Gaulois idéal, un type ethnique, c'est Vercingétorix, représenté en héros, nu, avec le *sagum* sur les épaules. L'attitude, toute de convention, qui lui est donnée a pour but évident de le mettre en pendant avec le type monétaire contemporain qui représente le roi des Parthes, Phraatès, rendant les enseignes romaines.

C'est le rôle important joué par C. Caninius Rebilus dans la guerre contre le chef arverne, qui a dicté à L. Caninius Gallus le choix de ce type monétaire, de sorte que l'argument invoqué pour renverser ma théorie se trouve, bien au contraire, en être la confirmation la plus directe, la plus formelle, la plus inattendue.

## VII

La femme qui fait pendant à Vercingétorix, soit au pied du trophée sur les monnaies de Jules César, soit sur les deniers de L. Hostilius Saserna, est la Gaule personnifiée. Pour s'en convaincre, il suffit de comparer cette tête de femme en pleurs avec la figure de la Gaule vaincue qui se trouve représentée sur la cuirasse de la statue d'Auguste découverte en 1863 à Prima Porta, dans la villa de Livie <sup>1</sup>.

On peut aussi en rapprocher la tête de l'Espagne qui figure, accompagnée de son nom, *HISPAN(ia)*, sur les deniers que

ceux qui ont dirigé les émissions monétaires à cette époque. Les dernières pièces d'argent de la République qui portent des noms de magistrats sont de l'an 16 av. J.-C. (738 de Rome). On ne peut, en conséquence, descendre assez bas les deniers de L. Caninius Gallus pour songer à voir dans leur type une allusion aux tournées de police qu'Auguste fit en Gaule après le milieu de l'an 16 et dans les années suivantes.

1. Baumeister, *Denkmäler der alten Kunst*, t. I, p. 229, fig. 183. Un moulage de cette statue se trouve au Musée de Saint-Germain-en Laye.

fit frapper Aulus Postumius Albinus en l'an 74 avant notre ère <sup>1</sup>. Il y a, entre ces têtes de femmes, les cheveux dénoués, le visage incliné, un air de famille caractéristique. Je citerai encore, à titre comparatif, les bas-reliefs, les grands camées et les monnaies de l'époque impériale sur lesquels on voit des provinces soumises ou des nations vaincues, la Germanie, la Dacie, la Judée, l'Arménie, la Parthie. Souvent les figures de femmes qui représentent allégoriquement ces provinces sont assises, échevelées, au pied d'un trophée, dans l'attitude de la douleur, soutenant d'une main leur tête inclinée <sup>2</sup>.

Prévenons enfin une dernière objection qui pourrait germer dans quelques esprits. Il n'y a pas lieu de s'étonner qu'un type de personnage vivant, portrait d'un chef militaire, fit pendant, sur une monnaie, à une figure allégorique, c'est-à-dire que Vercingétorix fût associé à la Gaule. Une telle combinaison est au contraire dans les usages courants de la numismatique romaine. Dès le temps de la République, par exemple, nous voyons sur les deniers que L. Staius Murcus fit frapper en 43 avant notre ère, c'est-à-dire presque à la même époque que L. Hostilius Saserna, le préfet de la flotte Murcus debout à côté d'un trophée et tendant la main à la figure agenouillée de l'Asie pour la relever : c'est une allusion aux récentes victoires de Murcus sur Dolabella <sup>3</sup>. Sous l'empire, soit sur les monnaies impériales, soit sur les monnaies grecques, il est constant de voir l'empereur mis en présence de la figure allégorique d'une ville ou d'une province.

1. E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 381.

2. Voyez les figures de la Germanie groupées par M. Blanchet, *op. cit.*, pl. I, fig. 8, 11, 16, 17 et 18 ; sur les nations vaincues personnifiées dans l'art romain, voyez aussi : Blanchet, *Rev. archéol.*, 1890, I, p. 341.

3. E. Babelon, *op. cit.*, t. II, p. 467.

## VIII

Il nous semble que les pages qui précèdent démontrent avec une logique qui mène à la certitude scientifique, que les divers groupes de monnaies frappées à Rome en l'année de la célébration du triomphe de Jules César, offrent le portrait de Vercingétorix, prisonnier de guerre et tel qu'on le montra au peuple romain le jour de cette grande fête, avant qu'il fût reconduit dans son cachot pour y être décapité ou étranglé.

Abstraction faite momentanément de ces conclusions et des monnaies romaines qui nous y ont conduit, interrogeons à présent la numismatique gauloise et voyons ce qu'elle nous fournit au point de vue de l'iconographie de Vercingétorix.

On connaît présentement une vingtaine de monnaies au nom de Vercingétorix. La plupart ont été trouvées en Auvergne, principalement sur le territoire de Pionsat et dans les environs d'Issoire ; on en a aussi recueilli, au moins une, dans les fouilles d'Alésia <sup>1</sup>. Ce sont des statères d'électrum, du poids d'environ 7 gr. 47 <sup>2</sup>. Ici, je laisse la parole à M. Jullian qui a parfaitement résumé tout ce qu'on a écrit sur ces monnaies, les plus belles que l'art monétaire, chez les Gaulois, ait jamais frappées :

« Les pièces de Vercingétorix, dit-il, forment deux groupes distincts, si on examine la tête figurée au droit.

« Sur la plupart des pièces, c'est une tête nue, imberbe, jeune, aux cheveux bouclés. On y voit d'ordinaire la figure

1. C. Jullian, *Vercingétorix*, p. 353.

2. E. Muret, *Catal. des monnaies gauloises de la Bibliothèque nationale*, n° 3772 à 3780 ; H. de La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, pl. XII, n° 3774, 3775, 3777, 3778.

d'un Apollon <sup>1</sup>. Mais il n'est pas impossible, comme le pensait autrefois F. de Saulcy <sup>2</sup>, qu'on ait voulu représenter Vercingétorix lui-même, avec les traits idéalisés, ou, si l'on préfère, théomorphisés.

« Sur un très petit nombre de ces pièces, la figure paraît davantage celle d'un homme <sup>3</sup>. Elle est coiffée d'un casque ou d'une calotte à côtes ; le cou est orné d'un collier <sup>4</sup>. Si l'on cherchait la physionomie véritable de Vercingétorix, ce sont ces pièces qu'il faudrait, peut-être, étudier de près ».

J'ajoute que sur les pièces de ce second groupe, c'est-à-dire celles au type casqué, le nom affecte la forme d'un génitif : **VERCINGETORIXIS** (voyez notre pl. II, fig. 1), tandis que sur les pièces du premier groupe, on lit autour de la tête nue, à cheveux frisés, le nominatif : **VERCINGETORIXS** (voyez notre pl. II, fig. 2 à 8).

« Vercingétorix, dit encore M. Jullian (p. 136) a un type monétaire préféré : au droit, la tête imberbe d'un jeune dieu, dont un Apollon grec a fourni le modèle, mais

1. Peghoux, Muret, etc.

2. Saulcy, p. 30 : « Il est à peu près certain que l'effigie, qui se reproduit toujours avec les mêmes traits fort caractéristiques, et assez éloignés de la tête idéalisée d'Apollon, nous offre le véritable portrait de Vercingétorix. Nous pouvons donc affirmer que César a eu raison de le peindre comme un jeune homme ; qu'il ne portait pas de moustaches, qu'il avait les cheveux courts et bouclés, et la mâchoire inférieure un peu lourde. »

3. Cabinet des Médailles (Saulcy, n° 65 et planche ; Muret et *Atlas de la Tour*, n° 3775 ; mais la description de Muret est inexacte, et la gravure de l'*Atlas* reproduit, avec quelques inexactitudes, la pièce de M. Changarnier. La monnaie est indiquée comme venant de Pionsat. Elle offre encore cette particularité, que le nom est orthographié, non pas **VERCINGETORIXS**, comme ailleurs, mais : ... **TORIXIS**. Un second exemplaire de ce type, provenant du trésor de Plamont, près Pionsat, fait partie de la collection de M. Changarnier-Moissenet. La légende est complète : **VERCINGETORIXIS**. Cf. Changarnier-Moissenet, dans le *Musée archéologique* de Caix de Saint-Amour, t. II, 1877, p. 14 ; le même, *Examen de quelques monnaies des Arvernes*, Beaune, 1884, pl. II, 1 ; H. de La Tour, *Atlas* n° 3775.

4. « Calotte à côtes » et « collier de perles », dit Saulcy. Il s'agit, vraisemblablement, d'un casque à côtes (cf. *Dictionnaire des Antiq. gr. et rom.* de M. Saglio, au mot *Galea*, fig. 3397).

où les Gaulois pouvaient voir l'image d'un de leurs grands dieux nationaux et peut-être même la figure idéalisée de leur nouveau chef; au revers, non pas le Pégase exotique ou le bige classique des statères grecs, mais le cheval libre et galopant des plaines arvernes. »

C'est dans cet état d'incertitude que M. Jullian a laissé la question de l'iconographie monétaire de Vercingétorix.

Nul n'ignore qu'au point de vue de l'origine de leurs types, les monnaies gauloises pourraient se partager en deux grandes classes : celles qui sont imitées des monnaies grecques et romaines, et dans cette catégorie rentrent, par exemple, les statères arvernes qui ne sont manifestement que des copies plus ou moins habiles des statères grecs de Philippe de Macédoine, père d'Alexandre; — en second lieu, les pièces qui ont des types indigènes, comme l'ours sur les monnaies des Helvètes. En un mot, si les monnaies d'imitation sont fort abondantes dans la suite gauloise, on ne peut nier qu'il ne s'y trouve également des types nombreux d'inspiration indigène et locale.

Dans laquelle de ces deux catégories doivent se ranger les monnaies de Vercingétorix? On nous répond, d'ailleurs avec une certaine hésitation : dans la première. Le type des monnaies de Vercingétorix ne serait autre que celui d'un Apollon grec ou romain. Je n'hésite pas à m'inscrire en faux contre cette théorie qu'on pouvait présenter, peut-être, quand les types de la numismatique grecque ou romaine étaient moins connus. On pouvait alors caresser l'espoir de signaler quelque jour dans les séries grecques ou romaines le prototype apollinaire des monnaies de Vercingétorix; aujourd'hui, dans l'état d'avancement de nos connaissances, cet espoir doit être abandonné. Il n'y a, dans la numismatique grecque ou dans la numismatique romaine, aucun type d'Apollon qu'on puisse rapprocher de la tête qui figure sur les pièces

de Vercingétorix. Ou plutôt, le rapport qu'on pourrait signaler n'a qu'un caractère imprécis et vague, car tout adolescent imberbe aux traits réguliers, a des chances pour ressembler toujours plus ou moins à un Apollon. Nous savons par les statères copiés sur ceux de Philippe de Macédoine, comment les Arvernes imitaient et interprétaient la tête de l'Apollon grec. D'autres monnaies d'or des Arvernes ont, pour type du droit, des têtes laurées d'Apollon, qui n'ont aucun rapport, ni comme physionomie ni comme facture, avec la tête des monnaies de Vercingétorix <sup>1</sup>; et l'on ne peut pas dire que les cheveux bouclés du chef arverne, bien qu'on retrouve des boucles analogues sur nombre d'autres effigies monétaires gauloises, caractérisent les imitations de l'Apollon gréco-romain. C'est une mode dans l'art gaulois, d'où sa diffusion, peut-être un signe de beauté, et rien de plus.

Nous avons vu que les monnaies au nom de Vercingétorix forment deux groupes avec le même revers : les unes ont une tête coiffée d'un casque ou d'une calotte à rayures et à bords relevés (*Pl. II, fig. 1*) <sup>2</sup>, les autres ont la tête nue à cheveux frisés (*Pl. II, fig. 2 à 8*). Ces deux têtes, nue et casquée, représentent manifestement la même effigie. Dès lors, comment pourrait-il être question d'une tête d'Apollon ou de toute autre divinité? Si c'était un dieu gaulois, il est vraisemblable qu'on retrouverait la tête de cette divinité sur d'autres monnaies de la Gaule, sur celles des

1. Comparez, par exemple, H. de La Tour, *Atlas de monnaies gauloises*, pl. XII, n° 3758 et suiv. jusqu'à 3767.

2. Sur l'exemplaire du cabinet des Médailles que nous avons reproduit, l'effigie a été frappée en partie hors du flan. Le dessin de Dardel dans l'*Atlas* de M. de La Tour (Pl. XII, 3775) est une image composite, résultat de la combinaison de plusieurs exemplaires; la légende y est, d'ailleurs, erronée. L'exemplaire le plus complet que je connaisse de ce type fort rare, fait partie de la collection de M. Changarnier-Moissenet, à Beaune; on en trouvera l'image, malheureusement agrandie, c'est-à-dire quelque peu déformée, dans la planche phototypique placée en tête du *Vercingétorix* de M. Jullian.

Arvernes en particulier, et que ce Dieu serait caractérisé par un attribut. La tête enfin n'est-elle pas suffisamment individualisée pour qu'on la considère comme un portrait personnel? Il ne faut pas oublier que l'art gaulois n'est ni l'art grec, ni l'art romain; qu'il reste toujours barbare, même dans ses meilleures productions, et qu'on ne saurait lui demander la délicatesse de traits et d'expression individuelle qui distingue les médailles grecques et romaines.

D'autres chefs gaulois ont mis leurs portraits sur leurs monnaies. Sans parler des nombreuses pièces dont l'attribution peut être contestée, la lecture douteuse, l'effigie incertaine, car ce serait là passer en revue une grande partie de la numismatique gauloise, je ne citerai que quelques exemples indubitables et presque tous de l'Auvergne même ou du centre de la Gaule.

La monnaie d'argent, à la légende ANDECOM (*Andecomborius?*) qui appartient aux Carnutes, porte l'effigie d'un chef gaulois, caractérisée par une longue barbe tressée au menton, qui rappelle assez la barbe de Vercingétorix sur les deniers de L. Hostilius Saserna (*Pl. II, fig. 9*)<sup>1</sup>. La monnaie de bronze du Picton Atectorix (*Pl. II, fig. 10*) paraît bien aussi donner le portrait de ce chef<sup>2</sup>. De même, celles qui portent le nom de Contoutos (*Pl. II, fig. 11*); le nom d'Andobru, dont le casque, qui ressemble à un chapeau de feutre à larges bords, n'est pas sans analogie avec la coiffure de Vercingétorix (*Pl. II, fig. 12*)<sup>3</sup>; le nom du chef cadurque Lucterius (*Pl. II, fig. 14*)<sup>4</sup>; le nom des chefs

1. F. de Saulcy, *Numism. des chefs gaulois*, p. 13 et pl. I, n. 15; H. de La Tour, *Atlas*, pl. XIX, fig. 6342.

2. Cf. H. de La Tour, *Atlas*, pl. XII, n° 4349.

3. Cf. H. de La Tour, pl. XIX, n° 8673.

4. Cf. H. de La Tour, pl. XII, n° 4367; F. de Saulcy, *op. cit.*, p. 24 et pl. III, n° 44.

arvernes, Epasnaetus (*Pl. II, fig. 13*)<sup>1</sup> et Vergasillaunus (*Pl. II, fig. 15*)<sup>2</sup>; le nom d'Epilos (*Pl. II, fig. 16*)<sup>3</sup>, etc.

Je citerai enfin, comme dernier exemple de portrait non équivoque sur des monnaies gauloises, une pièce de bronze (*Pl. II, fig. 17*) qui a pour type du droit une tête chauve, avec une barbe courte et un nez osseux et d'une longueur peu commune; autour, on lit TOGIANTOS, nom d'un chef Éduen<sup>4</sup>.

Voilà des monnaies gauloises dont on ne pourrait pas citer les prototypes dans la numismatique grecque et romaine, et dont les effigies me paraissent si nettement caractérisées qu'il n'est guère possible d'y méconnaître des portraits individuels. Je n'en énumérerai pas d'autres exemples et me contenterai d'annoncer que M. de La Tour, dont la perspicacité en ces matières est bien connue, se propose de publier prochainement une étude comparative et documentée sur les portraits dans la numismatique gauloise.

Le plus souvent, les rois grecs postérieurs à Alexandre ont usé de leur droit d'effigie monétaire; la plupart des généraux romains de la fin de la République ont aussi frappé des monnaies à leur effigie. Rien d'étonnant à ce que les chefs gaulois aient joui du même privilège, avec la rudesse d'exécution que comportait la gravure monétaire chez leur nation. Si donc des chefs gaulois ont placé leur portrait sur leurs espèces, il serait bien invraisemblable que Vercingétorix ne l'eût pas fait à son tour, car son autorité fut égale et même supérieure à celle dont aucun d'eux put être investi.

Nous rappellerons que Celtillus, son père, eut un moment

1. Cf. H. de La Tour, pl. XX, n° 3885; F. de Saulcy, p. 26 et pl. III, n° 50.

2. Cf. H. de La Tour, pl. XII, n° 3943; F. de Saulcy, p. 28 et pl. IV, n° 56.

3. Cf. H. de La Tour, pl. XIV, n° 4578.

4. H. de La Tour, pl. XVI, n° 5088.

le principat de toute la Gaule <sup>1</sup>. Vercingétorix fut salué du titre de roi par les siens : *rex ab suis appellatur*, et toutes les tribus du Centre et de l'Ouest jusqu'à l'Océan le reconurent pour chef : *omnium consensu ad eum defertur imperium*. César qualifie Vercingétorix d'*adolescens* <sup>2</sup>. C'est au moins une coïncidence dont nous avons le droit de nous prévaloir, quand nous proposons de reconnaître ses traits dans le personnage imberbe de nos monnaies. Enfin le nom inscrit autour de l'effigie constitue un indice qui mérite aussi d'être pris en considération.

N'y a-t-il donc pas, dans ce que nous venons de dire, comme un solide faisceau d'arguments qui nous permettent de reconnaître, avec F. de Saulcy, Vercingétorix lui-même, les traits un peu idéalisés, sur les monnaies gauloises qui portent son nom, sans qu'on puisse nous accuser de céder avec trop de complaisance à l'ardeur de notre imagination, à un entraînement de celtomane ?

## IX

Mais, — ne manquera-t-on pas d'objecter, — si les monnaies gauloises de Vercingétorix donnent son effigie, si les monnaies romaines reproduisent aussi son portrait, il semble qu'il n'y ait aucun rapport entre ces deux types monétaires. Ces effigies ne se ressemblent point ; comment les concilier ? l'une est imberbe, plutôt joufflue, à cheveux frisés ; l'autre est barbue, émaciée, osseuse, à cheveux longs et relevés.

La réponse est facile.

Les monnaies gauloises ont été frappées en 53 ou 52 avant notre ère, par Vercingétorix roi, dans tout l'éclat de

1. Caesar, VII, 4.

2. Caesar, VII, 4.

sa gloire et l'enthousiasme provoqué par l'appel aux armes que le jeune chef adressa aux Gaulois. Leur type monétaire, portrait idéalisé à la grecque, peut servir à l'illustration de cette conception toute littéraire de Vercingétorix, par M. Jullian : « La splendeur de son corps haut et superbe le désignait au commandement et à l'admiration des foules. Il avait la supériorité physique qui donne à la volonté une assurance nouvelle. Il faut se le figurer avec cette grande taille qui émouvait les Romains, ... avec le souffle vivant de la jeunesse, l'air de virginité militaire du chef adolescent qui n'a point encore souffert pour la liberté. S'il était vrai que le âmes des guerriers gaulois émigraient d'un corps à l'autre, les Arvernes ont pu se demander si Luern ou Bituit, les chefs encore célèbres de la Gaule triomphante, ne revenaient pas de leur lointain séjour sous la forme juvénile du dernier de leurs successeurs <sup>1</sup>. »

Les monnaies romaines sont de l'année du triomphe de Jules César qui fut célébré en juin 46 : six ans séparent les unes des autres ; et ces six années, Vercingétorix les passa au fond d'un obscur et humide cachot, à Rome. Ses traits amaigris, sa longue chevelure, sa barbe inculte témoignent de ses souffrances. Il est méconnaissable, c'est vrai ; mais ceci même est une preuve de la sincérité de nos portraits numismatiques. Il est figuré, ici, pâle, livide et farouche tel que sortant de prison, il apparut au peuple romain, derrière le char du triomphateur. Ainsi, les deux portraits que nous avons de lui marquent les deux étapes de sa carrière, l'apogée de sa puissance éphémère et la fin de son long martyre.

La différence des temps et des situations explique le peu de rapports des deux effigies. D'autre part, — nous l'avons déjà indiqué et il n'est pas besoin d'insister longuement sur cet

1. C. Jullian, *Vercingétorix*, p. 103.

aspect de la question, — il y avait, entre la rude conception artistique du monnayeur gaulois et celle du monnayeur romain, élevé à bonne école, mieux outillé, plus habile, procédant d'une esthétique toute autre, une différence qui justifierait à elle seule, la dissemblance de gravure. En troisième lieu, tandis que le portrait romain de Vercingétorix est saisissant de réalisme, le portrait gaulois a un caractère conventionnel, *stylisé*, idéalisé, ce qu'il est facile de déduire de l'aspect des cheveux plantés bas sur le front et frisés suivant une mode gauloise observée sur la plupart des monnaies qui ont une tête humaine ; l'attache du nez entre les yeux est à *la grecque*, par une convention d'atelier dont la numismatique gauloise nous offre aussi de fréquents exemples<sup>1</sup>.

Mais malgré tout cela, n'est-il pas possible de retrouver entre les deux effigies, gauloise et romaine, un trait commun qui les identifie, quelque chose comme une marque particulière dans le signalement d'un individu, qui le suit partout quel que soit son âge et ses changements de situation ? Eh bien ! nous allons reconnaître une de ces marques particulières dans les deux portraits de Vercingétorix. Sur les monnaies gauloises, le cou de Vercingétorix est caractérisé par la saillie très prononcée de ce qu'on appelle, en anatomie, le cartilage thyroïde, et vulgairement la pomme d'Adam. Reportons-nous, après cette constatation, aux monnaies de L. Hostilius Saserna ; nous y retrouvons, à la partie antérieure du cou, la pomme d'Adam non moins nettement et intentionnellement marquée que sur les pièces gauloises. Sans doute, il ne faudrait pas attachèr à ce détail plus de portée qu'il n'en comporte, car l'art monétaire romain

1. Si le portrait de Vercingétorix sur les monnaies gauloises est certainement idéalisé, comme l'a été, par exemple, l'effigie monétaire de beaucoup de rois grecs ou celle de Napoléon I<sup>er</sup>, on ne peut pas dire, pourtant, qu'il soit *théomorphisé*, car rien n'autorise à admettre que les Gaulois donnassent à leurs rois un caractère divin ou héroïque de leur vivant.

paraît avoir, assez souvent et par pure convention, gratifié d'une pomme d'Adam, le cou des personnes amaigries ou des vieillards. L'effigie de Marcellus, par exemple, sur notre *Pl. I, fig. 5*, en est une preuve. Il y a cependant là une coïncidence que nous devons faire remarquer. Autre particularité non moins frappante. Sur les monnaies gauloises, la mâchoire inférieure est très accentuée, bien qu'enveloppée d'une couche adipeuse et formant une face large et basse. Les monnaies romaines mettent en quelque sorte à découvert ce maxillaire inférieur, large et saillant sous la peau décharnée des joues.

Mais de telles remarques sont presque superflues, après la démonstration historique à laquelle nous avons procédé et qui a suffi pour former notre conviction.

Regardez-le : c'est bien lui, sur les deux groupes de monnaies : sur l'un, chef illustre de l'indépendance gauloise ; sur l'autre, malheureux prisonnier que six années de tortures physiques et morales ont rendu méconnaissable. L'expression de souffrance empreinte sur ses traits, d'une effrayante maigreur, nous émeut encore aujourd'hui et nous remet en mémoire ces vers appliqués à un autre glorieux vaincu de la Destinée, aussi prisonnier volontaire, auquel un sort presque pareil fut infligé :

Vous savez ce qu'on fit du géant historique !  
 Pendant six ans l'on vit, loin derrière l'Afrique,  
 Sous le verrou des rois prudents,  
 Cette grande figure en sa cage accroupie  
 Ployée et les genoux aux dents <sup>1</sup>.

1. Les portraits de Napoléon I<sup>er</sup> à Sainte-Hélène, ainsi que le témoignage de ses compagnons de captivité, accusent un changement effrayant survenu dans ses traits. On s'accorde à dire que l'Empereur, en quelques mois, avait vieilli de vingt ans et qu'avant d'être atteint de sa dernière maladie il paraissait un homme ayant dépassé la soixantaine.

Sur le soir de la première journée du triomphe de César (juin 46), après le long défilé des soldats qui portaient les dépouilles de la Gaule, quand le peuple romain eut bien acclamé le vainqueur et jeté l'insulte au prisonnier chargé de chaînes, le cortège quittant le Forum monta au Capitole ; puis, tandis que César offrait à Jupiter un sacrifice d'actions de grâces, le roi de la Gaule indépendante était reconduit par une escorte de bourreaux dans la prison creusée au pied de la montagne sacrée <sup>1</sup>. C'est là qu'il fut aussitôt mis à mort, étranglé ou décapité : l'histoire se tait sur ce dernier détail, comme si les Romains eussent voulu cacher leur crime à la postérité.

L'art contemporain s'est plu souvent à rendre hommage à Vercingétorix ; des tableaux, des statues célèbrent la gloire du héros infortuné que Jules César a jugé digne de lui. Un nouveau livre d'histoire, à la fois savant et d'une lecture attrayante, vient de lui être consacré. Mais les chefs-d'œuvre artistiques des Aimé Millet, des Bartholdi et de leurs émules ne sont que des allégories d'imagination, et l'histoire n'a qu'un mot à dire des traits de l'Hector gaulois, c'est qu'il était *adolescens*. Mieux que les statues d'Alésia et de Clermont, mieux que les *Commentaires* mêmes de Jules César, la numismatique nous fixe sur l'aspect extérieur de ce beau jeune homme de vingt-cinq ou vingt-six ans, quand toute la Gaule se souleva à son appel, et sur ce qu'il était devenu à son dernier jour, lorsqu'attaché au trophée de son vainqueur, il se retourne pour jeter un regard de désespoir sur ces armes qui, six ans auparavant, étaient les siennes. Quel contraste poignant ! La numismatique n'est-elle pas plus éloquente que l'œuvre d'art moderne la plus belle, l'histoire la mieux documentée ?

E. BABELON.

1. C. Jullian, *Vercingétorix*, p. 343.

RECHERCHES  
SUR  
LES MONNAIES CELTIQUES  
DE L'EUROPE CENTRALE

---

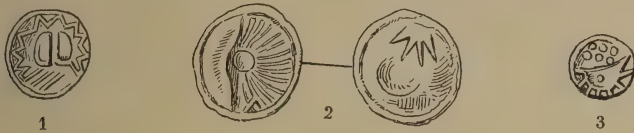
Dans l'intéressant travail que M. Joseph Déchelette vient de publier sur l'oppidum de Stradonic en Bohême, quelques pages sont consacrées à l'énumération des monnaies trouvées dans cette station <sup>1</sup>.

La découverte d'un trésor de 200 monnaies d'or <sup>2</sup> a été le point de départ des fouilles de Stradonic qui ont fourni une grande quantité d'objets dont la plupart paraissent appartenir au 1<sup>er</sup> siècle avant notre ère. Cette trouvaille de pièces d'or a malheureusement été dispersée avant d'être étudiée ; mais les exemplaires qui en proviennent et qui sont conservés aux Musées de Prague et de Vienne appar-

1. *Le Hradischt de Stradonic en Bohême et les fouilles de Bibracte* (Mâcon, 1901, gr. in-8°, p. 9 à 12, pl. II, n<sup>os</sup> 1 à 6). — M. Déchelette nous a prêté obligeamment les dessins des monnaies reproduites dans son mémoire (figures empruntées à un article de M. Osborne, publié dans les *Mittheil. der anthrop. Gesellschaft in Wien*, t. X, 1880, p. 234 et s.).

2. Ce trésor a été trouvé en 1877.

tiennent à la classe des *Regenbogenschüsselchen* (fig. 1 à 3)<sup>1</sup>.



Les monnaies les plus nombreuses trouvées à Stradonic sont de petites pièces d'argent qui portent, d'un côté, une tête barbare tournée à gauche et, sur l'autre face, un cheval galopant à gauche (fig. 4 et 5). Parmi les 300 ou 350 pièces



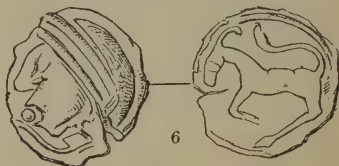
de ce type recueillies à Stradonic, la moitié environ n'ont été frappées que sur le côté du cheval, l'autre face de la monnaie paraissant lisse. On en connaît quelques-unes frappées sur flan d'or. La variété décrite sous le n° 9472 du *Catalogue* du Cabinet de France, a été rencontrée à Stradonic<sup>2</sup>. Enfin, cette même localité a fourni un certain nombre de flans d'argent du module des petites pièces, sans empreinte, fait qui paraît indiquer que cette monnaie était régionale.

À côté de ces espèces, qui paraissent constituer le monnayage local, il faut signaler les pièces suivantes : Un as et *semis* de la République romaine au type de Janus ; sept

1. Les tiers de statère du type de la figure 1 sont fréquents en Bohême ; on en a trouvé aussi à Lemberg, près de Cilli, et le trésor de Deutsch-Jahrendorf en renfermait qui portent le nom abrégé de *Biatec* (*Numism. Zeitschrift*, t. XXVII, 1895, p. 64, pl. III, 10).

2. Le *Catalogue* la classe aux *Boii* et la qualifie de *Bretonne*. (Cf. *Atlas*, pl. XL.) M. Edmond Gohl m'a écrit que des pièces de ce type avaient été recueillies dans l'ouest de la Hongrie, en même temps que des sixièmes de statères analogues à ceux de *Biatec*. Remarquons aussi qu'une grosse pièce d'argent (*voy. fig. 16*), particulière à la Hongrie, a été trouvée à Stradonic.

pièces de bronze, déformations de la monnaie massaliote (*fig. 6*)<sup>1</sup>, quatorze tétradrachmes, imitations de ceux de



Philippe II de Macédoine, généralement assez frustes; treize deniers helvètes « au rameau » (*Cat. B. Nat.*, n° 9322; *Atlas*, pl. XXXVIII)<sup>2</sup>; deux pièces helvètes en bas or, au type du quadrige (n° 9306; pl. XXXVIII); une pièce helvète en bronze (n° 9361); une pièce d'argent attribuée aux Vindelici, portant un personnage ailé qui tient un torques (n° 9388; pl. XXXVIII); trois pièces attribuées aux Lingons, au type du personnage tenant un torques (n° 8124; pl. XXXII); trois pièces des Leuci, au sanglier (n° 9044 ou 9078; pl. XXXVII); enfin deux deniers de la série ΚΑΛΕΔΟΥ (n° 8178; pl. XXXII)<sup>3</sup>.

Les trouvailles de Stradonic permettent d'abord de loca-

1. On sait que M. K. Buchtela, dans un livre récent (*Vorgeschichte Böhmens*, Prague, 1899. Cf. *L'Anthropologie*, t. XI, 1900, p. 257 et 258), a étudié l'influence de la civilisation de La Tène sur les peuples de la Bohême. Il n'est donc pas sans intérêt, pour l'étude des voies commerciales, de remarquer que des pièces au type du quadrupède déformé, si fréquentes en Gaule, ont été recueillies aussi dans la station de La Tène (Lac de Neuchâtel); voy. E. Vouga, *Les Helvètes à La Tène*, 1885, p. 30, pl. VIII, 9 à 13 et 15; cf. R. Forrer, *Antiqua*, 1885, p. 145, pl. XXIX, 1 à 16. Des pièces analogues ont été trouvées à Zurich, en 1890, et une autre, à Wiedikon, près de Zurich, en mars 1894, dans une sépulture (L. Coraggioni, *Münzgeschichte der Schweiz*, 1896, p. 7, pl. I, 24 et 25). Pour les pièces analogues recueillies en Suisse, voyez aussi H. Meyer, *Beschreibung der in der Schweiz aufgefundenen gallischen Münzen*, 1863, pl. III.

2. En comparant le n° 9322 au n° 9472 cité plus haut, on pourra penser comme moi que ce type du « rameau » dérive d'une tête dont le n° 9472 est précisément un échelon de déformation. Les n°s 9274 (*Atlas*, pl. XXXVII) et 9275 (pl. XXXVIII), attribués aux *Senones* émigrés, permettent de comprendre la transformation.

3. On a recueilli aussi à Podmôkl une pièce à la légende ΚΑΛ.

liser une importante série de petites pièces, peu connues jusqu'à ce jour, et ajoutent un trésor de *Regenbogenschüsselchen*<sup>1</sup> à la liste de provenances déjà connues pour la Bohême.

On sait qu'à Podmokl (cercle de Rakonitz), sur les domaines des princes de Fürstenberg, on trouva, en 1771, dans une situle de cuivre, un bracelet d'or et environ 10.000 pièces de bon or, au type de la « coquille », c'est-à-dire au vrai type des *Regenbogenschüsselchen*<sup>2</sup>, mais à peine concaves. Des pièces au même type ont été trouvées aussi isolément sur le sol de la Bohême.

Je rappellerai en quelques mots le trésor d'Irsching (cercle d'Ingolstadt, Bavière), en 1858, composé de pièces « à la coquille », dont 916 exemplaires furent envoyés à Munich. Quant à la grande trouvaille d'environ 1900 pièces d'or, faite le 27 juin 1751, à Gagers sur le Glon (paroisse de Sittenbach, non loin de Munich), elle était composée de plusieurs types de monnaies dont l'or n'était pas fin. Parmi ces pièces, signalons d'après une estampe contemporaine, signée de Klauber<sup>3</sup>, quatre variétés plus ou moins déformées du type 9425-9433 (*Atlas*, pl. XXXIX), 9421, 9447

1. On sait que diverses superstitions sont attachées à ces monnaies. Entre autres exemples, signalons que l'on fait boire les enfants dans ces pièces incurvées, pour les guérir des crampes (A. Wuttke, *Der deutsche Volksaberglaube der Gegenwart*, 3<sup>e</sup> éd. par E. H. Meyer, Berlin, 1900, p. 92).

2. Ad. Voigt, *Sendschreiben an einem Freund auf dem Lande über die im Monat Juni dieses 1774 Jahres nahe bei Podmokl... gefundenen Münzen*, 1771; *Beschreibung der böhmischen Münzen*, t. 1<sup>er</sup>, 1771, p. 236; Eckhel, *D. N.*, t. VI, p. 173; Lelewel, *Type gaulois*, 1841, p. 278, note 651; Dr. Schreiber, *Taschenbuch für Geschichte und Alterthümer in Süddeutschland*, 1839, p. 211; Fr. Streber, *Ueber die sogenannten Regenbogen-Schüsselchen*, Munich, 1860-1861, p. 18 et 19; Dr. Kupido, dans les *Berliner-Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, t. III, 1866, p. 145; Mommsen-Blacas-de Witte, *Hist. Mon. romaine*, t. III, 1873, p. 286.

3. Cette estampe est jointe à une lettre de Schoepflin, datée de Strasbourg, le 13 juillet 1752, dans laquelle le savant alsacien dit que cette trouvaille comprenait 1900 pièces (Documents conservés au Cabinet de France). Pour les trésors d'Irsching et de Gagers, voy. aussi le travail de Streber, p. 1 à 4.

(*Atlas*, pl. XL; cf. *fig. 2* du présent article), et la pièce avec la tête de cerf vue de face (*Revue. Num.*, 1863, pl. V, 22; *Atlas*, pl. XXXIX). Je ne saurais rééditer les provenances enregistrées par Streber; je me contente donc de rappeler que cet auteur avait noté des découvertes isolées de *Regenbogenschüsselchen* dans les régions comprises entre la Saal, le Main, le Haut-Danube et l'Inn.

Je vais maintenant passer en revue plus longuement les monnaies celtiques de la Basse-Autriche, en prenant pour base de mon étude les récents travaux de M. Fr. Kenner<sup>1</sup>.

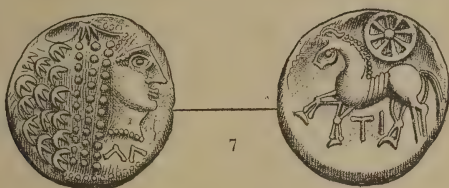
A Doberna Rettye, en 1829, on fit une trouvaille importante, ordinairement connue sous le nom de trésor de « Lemberg près Cilli », qui, outre des pièces d'argent, comprenait, renfermées dans le même vase de terre, un grand nombre de *Regenbogenschüsselchen*, au type de la coquille, pesant en moyenne 6 gr. 7<sup>2</sup>. Les pièces d'argent de ce trésor, d'un poids de 10 gr. 50 environ, présentent comme types la tête d'Apollon et le cheval<sup>3</sup>. M. Kenner a reconnu dans ce monnayage trois étapes de développement, caractérisées par trois globules au-dessus du cheval, par divers symboles et enfin par des noms de rois (?) tels que T ou TI (*fig. 7*; sur un exemplaire du Cabinet de Vienne, dont le lieu de trou-

1. Friedrich Kenner, *Der Münzfund von Simmering in Wien*, dans la *Numismatische Zeitschrift*, t. XXVII, 1895, p. 57 à 86, pl. III; *Keltische Münzen in Niederösterreich*, dans le *Monatsblatt der numismatischen Gesellschaft in Wien*, 1896, nos 152 à 155, pp. 329-335, 341-343, 353-358, 365-368.

2. Dans la même région, au Frauenberg, sur le territoire de Leibnitz, vers 1820, on fit une autre trouvaille de statères à la coquille, dont un spécimen, conservé au Musée de Grätz, pèse 6 gr. 91 (Fr. Pichler, *Repertorium der steierischen Münzkunde*, t. I, 1865, p. 143, n° 3).

3. Un certain nombre de pièces de cette série, provenant de Lemberg et conservées au Musée de Grätz, sont décrites et figurées dans le *Repertorium* de Fr. Pichler, t. I<sup>er</sup>, 1865, p. 151 à 160, pl. III. Pour ces pièces qu'on peut localiser dans la Styrie, voy. aussi Dr Kupido, *Die im Kaiserstaat Oesterreich gefundenen Barbarenmünzen*, dans les *Berliner-Blätter...*, t. III, 1866, p. 143 à 156.

vaille n'est pas connu, on lit **TINCO**), et un nom qui est peut-être **DHVA**.



Une autre trouvaille, faite à Eiss sur la Drave, près de Völkermarkt en Carinthie <sup>1</sup>, doit renfermer les produits d'un développement plus avancé, car les pièces portent les noms *Adnamat*, *Nemet*, *Atta*, *Ecchio* et *Suicca* dans un cartouche. Les types sont une tête d'Apollon (?) et un cavalier tenant un javelot <sup>2</sup>. Cette trouvaille a fait connaître aussi de petites pièces d'argent, ayant presque la forme de languettes et pesant de 0 gr. 69 à 0 gr. 79, avec la tête et le cheval accompagné de symboles. Ces petites monnaies paraissent être le douzième des précédentes et peuvent être groupées avec les sixièmes de la trouvaille de Simmering <sup>3</sup> dont il sera question plus loin.

Quant aux monnaies d'argent des deux trouvailles précédentes, on doit les considérer comme appartenant au Noricum. On les a, du reste, trouvées isolément à Warasdin en 1844 (pièces anciennes pesant de 11 à 13 gr.), à Saint-Georges en Croatie, dans le comitat de Baranya (on y a

1. Le Cabinet de Vienne possède, de cette trouvaille, deux grosses pièces avec **ADNAMAT** (10 gr. 17) et **NEME** (10 gr. 26), et dix petites pièces pesant de 0 gr. 690 à 0 gr. 795.

2. F. de Saulcy possédait des pièces d'*Atta*, de *Nemet*, d'*Adnamat*, qui provenaient d'un trésor découvert près d'Udine (*Annuaire Soc. de Numism.*, t. III, 1868, p. 5 et 6; cf. *Cat. B. Nat.*, 10014 à 10028). Cette trouvaille, faite non loin de la Carinthie, est intéressante à rapprocher de celle d'Eiss.

3. *Archiv für österr. Geschichtsquellen*, t. XXIV, p. 281; *Numism. Zeitschrift*, t. XXVII, 1895, p. 66.

trouvé des *tiers* de pièces, aux types de la tête et du cavalier); plus loin, à Mureck, à Streitfeld, à Pettau, à Altenmarkt près de Windischgrätz, près de Klagenfurt, à Trifail en Carniole et à Oberlaibach. Presque tous ces lieux de provenance suivent le cours de la Drave, qui est la principale voie commerciale du sud du Noricum. Ces monnaies sont rares dans les autres parties de la Carinthie et de la Styrie; enfin, on n'a jamais fait de trouvailles de pièces de ce genre dans la Haute et la Basse-Autriche.

M. Kenner a reconnu que le prototype des monnaies noriques était les pièces du roi Audoléon (315-286) qui pèsent de 11 gr. 50 à 13 gr., avec des divisions de 6 gr. 2, 3 et 2 gr., et aux types de la tête d'Apollon et du cheval. Cet emprunt de types monétaires s'expliquerait par des relations commerciales avec la Péonie.

Les monnaies noriques récentes, c'est-à-dire celles avec des noms, circulaient dans la partie de la Hongrie voisine de la Basse-Autriche. D'après des remarques faites par le prince de Windischgrätz, les pièces avec *Adnamat* et *Nemet* ont été recueillies dans les environs d'Oedenburg et de Steinamanger, les *douzièmes* (comme ceux de la trouvaille d'Eiss) sont signalés à Güns et Steinamanger.

A côté du monnayage dont je viens de parler, il faut placer des pièces formant un groupe distinct dont les trouvailles de Pressburg, de Deutsch-Jahrendorf, de Parndorf et de Simmering ont fourni de nombreux exemplaires. Ce sont de grosses pièces d'argent portant une tête imberbe ou deux têtes (R. Cavalier tenant une palme); plus rarement, c'est une tête de femme (R. lion, harpie, griffon, ours combattant un homme, centaure, sanglier). Ces pièces ont des légendes : *Ainorix*, *Biatec*, *Busu*, *Bussumar*, *Coisa*, *Covio*..., *Cobrovomar*, *Devila*, *Evoieurix*, *Fapiarius*,

*Jantumarus*<sup>1</sup>, *Nonnos*. Quelques rares divisions de 6 gr. à 6 gr. 50 portent les noms *Biatec* et *Nonnos*.

La trouvaille de Deutsch-Jahrendorf (Német-Ujvar, près de Kanburg, comitat de Wieselburg), faite en mai 1855, contenait 102 grosses pièces d'argent dont 43 à la légende *Nonnos*, 36 *Biatec*, 3 *Jantumarus* et *Bussumarus*, 2 *Evoiu-ris*, *Ainoris* et *Cobrovomarus*<sup>2</sup>, plus 22 *Regenbogenschüsselchen*, semblables à ceux de Lemberg près de Cilli, avec des divisions de même type. Quelques statères portent *Biatec* et les divisions *Biat* ou *Bia*<sup>3</sup>. L'affaiblissement du poids, peu apparent pour les divisions, est cependant sensible pour les unités. Ainsi, tandis que les pièces d'or de Podmokl pèsent en moyenne 7 gr. 80, celles de Gagers et d'Irsching (en Bavière), 7 gr. 70, 7 gr. 50 et 6 gr. 90, celles de Stradonic, 7 gr. 20, celles de Lemberg et de Frohnleiten de 6 gr. 70 à 6 gr., les exemplaires du trésor de Deutsch-Jahrendorf ont un poids moyen de 6 gr. 50, et l'on peut en déduire qu'elles sont les plus récentes.

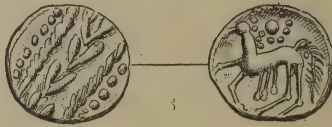
A Simmering, près de Vienne, le 24 juin 1880, on trouva un vase contenant un bracelet d'argent, 10 grandes pièces et 261 petites. Les grandes pièces d'argent sont des tétradrachmes pesant en moyenne 17 gr. 30, comme ceux des trouvailles de Pressburg et de Deutsch-Jahrendorf. Cinq de ces pièces portaient le nom de *Biatec*; quatre celui de *Nonnos*; une, *Jantumarus*; une, *Devil*; une *Coisa*. Les petites pièces, moins soignées comme frappe et d'un poids moins régulier, pesaient de 2 gr. 27 à 2 gr. 50. Elles portent

1. On a lu aussi *Lavumarus* (D<sup>r</sup> Kupido), *Lavomarus* (F. von Pulszky), etc.

2. D<sup>r</sup> Kupido, *Die Silbermünzen des Jahrendorfer Fundes*, dans les *Wiener numismatische Monatshefte* d'Erger, t. II, 1866, p. 98 à 106.

3. Voy. Fr. de Pfaffenhoffen, *Rev. Numism.*, 1869, p. 286. *Cal. B. Nat.*, n° 10165; *Atlas*, pl. LIV. — Les unités pèsent 6 gr. 50 et 6 gr. 46; les divisions, 2 gr. 2 et 2 gr. 12 (tiers), et 0 gr. 80 (sixième). *Numism. Zeitschrift*, t. XXVII, 1895, p. 64; pl. III, 9, 10 et 11.

une sorte de bande de feuilles de laurier accompagnées de traits et de points <sup>1</sup>, et au R. un cheval à gauche (un seul exemplaire sur 261 porte le cheval à droite). Sur une seule de ces petites pièces, on lit le nom **NONN(os)**, sans différents; les autres portaient, au-dessus du cheval, soit un cercle (52 ex.), soit un globule entouré de neuf points (41 ex.; *fig. 8*), soit un globule seul (4 ex.), soit une rouelle (32 ex.),



soit un cygne ou oie (30 ex.), et quelques symboles moins distincts.

M. Kenner a considéré ces monnaies comme étant le sixième des grosses pièces <sup>2</sup>. Toutefois, on remarquera que les poids ne correspondent pas exactement.

Dans une autre trouvaille, faite aussi sur le territoire de Simmering, il y avait des pièces d'argent <sup>3</sup> semblables aux divisions qui viennent d'être décrites et qui répondent aux nos 9933, 9953 à 9959 du *Catalogue* du Cabinet de France (*Atlas*, pl. LII).

La trouvaille de Pressburg, faite en 1776, comprenait 44 grosses pièces dont la plupart de *Biatec* et peu de *Nonnos* et de *Cobrovomarus* <sup>4</sup>.

On vient de voir, par la composition des trouvailles précédentes, que l'ancienne pièce norique de 10 gr. avait disparu

1. Il est évident que ce type a été produit par une déformation de la tête, dont la couronne de laurier reste seule nettement apparente.

2. *Numism. Zeitschrift* de Vienne, t. XII, 1880, p. 502 à 504.

3. Collections du prince de Windischgrätz et Schott. *Monatsblatt...*, 1896, p. 335.

4. *Numism. Zeitschrift*, t. XXVII, 1895, pp. 66 et 71.

de la circulation <sup>1</sup> ; on trouve seulement des divisions qui répondent à la moitié et au quart de l'ancienne unité. Les quarts sont équivalents, selon M. Kenner, au *victoriat* réduit, à la drachme illyrienne et à la massaliote, qui pèsent de 2 gr. 60 à 2 gr. 70. Dans ce système, on ne trouve pas de division pouvant correspondre au douzième, comme dans le système norique ancien ; mais on connaît des pièces valant le quart de la grosse pièce, qui dépassant 17 grammes, correspond au tétradrachme attique.

On s'est à bon droit étonné que, deux cents ans après l'abandon de l'étalon attique, les peuples celtiques des régions danubiennes aient émis des monnaies de ce poids.

M. Fr. Kenner <sup>2</sup> a supposé que les petites pièces de la trouvaille de Simmering équivalaient aux drachmes de Dyrrachium et de Massalia. La grosse pièce aurait été créée pour le commerce avec les Germains, qui, selon Tacite <sup>3</sup>, n'avaient pas de monnaie particulière, se servaient de monnaies étrangères, surtout des deniers romains au type du bige, et recherchaient les *serrati*. Le poids de ces deniers, 4 gr. 3, correspond au poids attique ; ce qui expliquerait peut-être le système des tétradrachmes <sup>4</sup>.

Certaines divisions de ce nouveau système, du poids de 6 gr. seraient des tiers de tétradrachme, correspondant

1. F. de Saulcy, qui avait remarqué la différence de poids des deux séries, expliquait de la manière que voici : Les pièces pesant 17 gr. 30 étaient frappées dans les contrées voisines de la Grèce ; celles de 10 gr. 45 environ étaient émises dans la Gaule cisalpine ou dans les pays voisins (*Recherches sur les monnaies frappées par les Boïens dans la Transpadane et la Pannonie, Annuaire Soc. de Numism.*, t. III, 1868, p. 22).

2. *Monatsblatt...*, 1896, p. 343.

3. *Germ.*, 5. — M. H. Villers a montré que le texte de Tacite était confirmé par l'étude des trouvailles, en particulier par le dépôt de Niederlangen (*Ein Fund von Serrati im freien Germanien*, dans la *Numism. Zeitschrift*, t. XXXI, 1899, Vienne, 1900, pp. 329 à 366).

4. On a dit que le tétradrachme était frappé, à cause de son caractère de monnaie royale, depuis Alexandre le Grand. Je ne puis admettre cette explication.

d'autre part à la moitié des imitations barbares de la pièce de Philippe II. Enfin, les petites pièces de Simmering, en même temps que le sixième du tétradrachme récent, valaient le quart des imitations de la pièce de Philippe II.

On a déjà vu que le nom de *Biatic*, si fréquent sur les pièces d'argent, figure seul sur des *Regenbogenschüsseln* de poids affaibli. M. Kenner a pensé que *Biatic* devait avoir exercé une certaine suprématie sur des chefs confédérés.

En ce qui concerne la date des monnaies d'or et d'argent au nom de *Biatic*, fixée par M. Kenner <sup>1</sup> aux dix premières années de notre ère, je rappellerai brièvement que cette hypothèse est basée sur les faits suivants. Une pièce de *Biatic*, pesant 6 grammes, porte une tête de femme qui paraît imitée de la tête de Sibylle des deniers du monétaire T. Carisius (48 av. J.-C.), et le revers de cette même pièce porte un sanglier frappé d'un trait, type emprunté au denier de C. Hosidius Geta (54 av. J.-C.). D'autre part, on admet que les deux têtes accolées des grosses pièces de *Biatic* sont imitées des têtes d'*Honor* et *Virtus* du denier de Q. Fufius Calenus (82 av. J.-C.). On a ainsi une date extrême pour le monnayage de *Biatic*.

D'autre part, on a fait à Bia, à deux milles d'Ofen, en 1796 <sup>2</sup> et 1846 <sup>3</sup>, deux trouvailles de deniers romains et impériaux (un seul de Caligula, sur 600 pièces, trouvaille de 1796) et de copies barbares de deniers de la République, avec la légende RAVIS <sup>4</sup> que l'on attribue généralement aux

1. *Numism. Zeitschrift*, t. XXVII, 1895, p. 75; *Monatsblatt*, 1896, pp. 353 et 354.

2. J. Arneth, *Zwölf römische Militär-Diplome*, Vienne, 1843, pp. 72 et 73.

3. *Numism. Zeitschrift*, t. XXVII, 1895, p. 68.

4. On connaît des variétés avec RAVIT. La trouvaille faite à Bia, en 1846, contenait aussi des pièces avec le nom DOMISA.

M. E. Gohl a eu l'obligeance de me signaler une trouvaille récente de deniers barbares, accompagnés d'une centaine de deniers de la République romaine et de

*Rausci*, c'est-à-dire aux *Aravisci*, peuple celtique de la Pannonie <sup>1</sup>.

La date de ces pièces est assez bien établie, d'abord par la présence d'un unique denier de Caligula dans la trouvaille de Bia, faite en 1796; puis par l'association de deniers au nom de *Vannius*, qui doit être le prince quade, établi par les Romains comme roi tributaire sur le Danube, et ensuite chassé par eux vers l'an 50 de notre ère <sup>2</sup>.

La conclusion de M. Kenner est que les pièces du groupe *Biatic* ont été émises par une confédération de peuples celtiques (théorie déjà admise par Eckhel) qui tenta un dernier effort contre les Romains, en 12 ap. J.-C., époque du soulèvement de Marbod <sup>3</sup>. La Pannonie fut alors dévastée,

quelques-uns d'Auguste. Les deniers barbares sont en majorité semblables aux n<sup>os</sup> 10063, 10065, 10066, 10076-10083, 10103-10111 du *Catal.* du Cabinet de France. La trouvaille renferme aussi des pièces marquant les étapes de déformation; ainsi, on y trouve un denier romain de Cn. Cornelius Lentulus; un autre d'imitation barbare; enfin, un troisième avec la légende **RAVISC**. Cet intéressant dépôt contient en outre six exemplaires du denier avec la légende **ANSALI** sous le cavalier, déjà connu par un exemplaire du Musée de Rouen (E. Hucher, *L'Art gaulois*, 2<sup>e</sup> partie, p. 53).

Je pense du reste que les deniers *Ansali* doivent être originaires de la Hongrie, car Franz v. Kiss, qui professait la Numismatique à l'Université de Pest, en 1859, les cite en même temps que les pièces *Ravis* et *Domisa* (*Die Zahl- und Schmuck-Ringgelder*, Pest, 1859, p. 60).

1. Ces pièces étaient du reste assez répandues, car, d'après un renseignement communiqué à Charles Robert par Cornaglia, autrefois conservateur du Musée Lavy, à Turin, les deniers de la série **RAVIS** et **RAVSCI** se trouvent dans le nord de l'Italie, surtout dans les environs de Mortara, dans la zone comprise entre Novare, le Pô, le Tessin et la Sésia (*Rev. num.*, 1860, p. 203).

2. Trouvaille de Sillein, près Trencsin, vers 1871 (*Monatsblatt...* 1896, p. 357). Ce dépôt, composé d'environ 100 deniers, n'a pas été étudié en entier. Sur 30 pièces, il y avait un denier avec **SISSAV**; d'autres avec **RAVISC** et **RAVIT**; d'autres avec **MINV**?, et **AV** ou **AP** (J. Neudeck, *Fund von Nachprägungen römischer Consular-Denare in Ungarn*, dans la *Numism. Zeitschrift*, t. III, 1871, Vienne, 1872, pp. 592 et 596). M. Neudeck a repris l'étude des pièces de cette série, en décrivant quelques autres deniers de la série **RAVIS**, et les a attribuées, sans raison péremptoire, aux Quades (*Numism. Zeitschrift*, t. XII, 1880, pp. 108 à 121).

3. Cette date avait déjà été proposée. Cf. Fr. Pichler, *Repertorium der steierischen Münzkunde*, t. I<sup>er</sup>, 1865, p. 144.

puis colonisée par les Romains. C'est à la suite de ces faits que les peuplades habitant de l'autre côté du Danube, dans la région de Bia (où deux trésors ont été découverts), émirent des imitations de deniers romains pour les besoins de leur commerce <sup>1</sup>.

On a été tenté de rapprocher des événements de la guerre de Marbod le fait de l'enfouissement d'un trésor de plus de 10.000 pièces d'or, car Podmokl, où cette découverte a eu lieu, était un oppidum assez vaste ; on y a reconnu des levées de terre, et ce point devait se trouver sur le territoire où se développèrent les opérations de Tibère contre Marbod. Mais le trésor de Podmokl ne contenait aucune pièce avec inscription, par conséquent aucun statère de *Biatec* ; or, on admet que les pièces de ce prince sont les plus récentes de la série des *Regenbogenschüsselchen* (à la coquille), et par suite l'enfouissement du trésor de Podmokl doit être antérieur au soulèvement de Marbod.

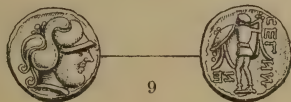
Je ne crois pas que la date des monnaies de *Biatec* puisse être fixée d'une manière précise. Si nous savons que les pièces d'argent ont emprunté quelques types à des monnaies romaines répandues dans la circulation vers le milieu du premier siècle avant notre ère, d'autre part, aucun fait ne permet, à mon avis, de retarder l'émission des monnaies de *Biatec* jusqu'au moment du soulèvement de Marbod. L'argument tiré des trouvailles de Bia me paraît spécieux.

Passons maintenant à un autre groupe de monnaies d'or, qui, par l'alliage, le poids et le type, sont différents des *Regenbogenschüsselchen*.

L'or en est plus rouge ; le poids est de 8 gr. 30 pour l'unité, 2 gr. 70, 0 gr. 70 et 0 gr. 34 pour les divisions, qui paraissent être des tiers, douzièmes, et vingt-quatrièmes.

1. *Monatsblatt...*, 1896, pp. 354 à 357.

Les types sont la tête de Pallas, analogue à celle des statères d'Alexandre le Grand ; au revers, une figure debout ressemblant à la Pallas de style archaïsant ; dans le champ, on voit des lettres qui ne donnent pas de sens (*fig. 9*). Sur



les petites pièces, la tête du droit est informe et la figure du revers ressemble à un guerrier marchant.

D'après les lieux de provenance on peut donner le sud de la Moravie comme centre de ce monnayage, surtout la région d'Auspitz, d'Holleschau et de Prossnitz, près Plumenuau.

Des exemplaires isolés ont été recueillis dans le nord-ouest, jusqu'à Oswiecim et Cracovie d'où viennent des exemplaires de la collection du prince de Windischgrätz. On a trouvé aussi quelques spécimens de ce monnayage plus au sud, en particulier à Vienne (Musée historique de la ville)<sup>1</sup>. Une trouvaille, faite à Oberhollabrunn, contenait des petites divisions, dont un douzième fourré de bronze.

On a proposé de chercher le prototype de ces pièces parmi les monnaies de Séleucus et d'Antigone Gonatas.

1. Cf. Wiczay, *Mus. Hederv. in Hungaria num. ant.*, 1814, pp. 346, n<sup>o</sup> 7477-7479. On sait que le Musée de Lyon possède une série de ces pièces provenant du Cabinet Wiczay et entrée plus tard dans la collection de M. de la Saussayé (E. Hucher, *L'Art gaulois*, 2<sup>e</sup> partie, pp. 24 à 26). F. Boczek a décrit des pièces de cette série et les a attribuées aux Moimarides slaves de la Grande-Moravie (Communications de la Société agronomique de Moravie et de Silésie, 1839 et 1840). J. Lelewel les considérait déjà comme celtiques (*Narodi na ziemiach slawianskich przed powstaniem Polski*, Posnan, 1853, in-8<sup>o</sup>), et le D<sup>r</sup> Kupido les a attribuées aux Scordisques de Pannonie et aux Tectosages de Moravie, qui les auraient frappées aux II<sup>e</sup> et III<sup>e</sup> siècles avant notre ère (*Wiener numism. Monatshefte*, t. II, 1866, p. 144-152).

M. Kenner <sup>1</sup> préfère proposer les monnaies de Pyrrhus (295-272), qui portent la tête de Pallas (sur l'or) et la Pallas combattant (sur l'argent). On remarquera que le poids des plus lourdes pièces de la Moravie se rapproche du poids normal du statère d'Alexandre le Grand (8 gr. 60). C'est, à mon avis, une raison suffisante pour qu'on puisse les considérer comme antérieures aux *Regenbogenschüsselchen*. Je n'ignore pas que des raisons tirées de la fabrique des monnaies d'or de la Moravie ont servi à faire descendre l'émission de ces pièces jusqu'au règne de Tibère et de Claude. A l'appui de cette théorie, on a dit que le poids correspondait à celui de l'*aureus* romain.

En réalité, le poids des statères de Moravie, qui est de 8 gr. 30, pour des pièces déjà usées, dépasse le poids de l'*aureus* de César (8 gr. 48). C'est déjà un argument sérieux contre la théorie précitée. Peut-on admettre qu'une pièce, émise pour faciliter des échanges, ait eu, avec un poids plus lourd, des types entièrement différents des monnaies à côté desquelles on devait la rencontrer ?

Ma conclusion est que les pièces, recueillies ordinairement dans la Moravie, sont des imitations du statère d'Alexandre le Grand (face et revers) dont elles ont le poids. Que la tête de Pallas puisse être imitée de celle des statères d'Alexandre, c'est ce que personne ne peut nier. Quant au revers, on remarquera d'abord que les lettres (ne donnant aucun sens, voy. plus haut, *fig. 9*) répondent assez bien au groupe ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ du prototype. On admettra facilement que les ailes de la Victoire aient pu se transformer en deux pendentifs, qui ressemblent aux détails du costume d'Athéna Alkis. Enfin, le bouclier et les trois points formant triangle derrière la tête du personnage, peuvent être venus de la cou-

1. *Monatsblatt*..., 1896, p. 366.

ronne et du sommet de la *stylis* que tient la Victoire gravée sur les statères d'Alexandre <sup>1</sup>.

Les auteurs qui ont étudié ces monnaies ne paraissent pas avoir remarqué une protubérance, placée devant la figure du revers, qui se termine dans le champ de la pièce par des stries, analogues à des rayons, et qui se perd, du côté opposé, dans la tranche du flan qu'elle rend plus épaisse <sup>2</sup>.

Je ne puis m'empêcher de comparer cette protubérance au type des statères « à la coquille ». Il pourrait se faire qu'il y ait entre les pièces de la Moravie et les *Regenbogenschüsselchen* une parenté dont la nature nous échappe encore.

ADRIEN BLANCHET.

(A suivre.)

1. On m'objectera que le type des monnaies de Moravie ressemble beaucoup à la figure d'Athéna Alkis des tétradrachmes au nom d'Antigone Gonatas (ou peut-être d'Antigone Doson). Et l'on pourrait même se servir d'un argument basé sur un texte que les numismatistes paraissent connaître fort peu. Antigone Gonatas avait pris à sa solde une bande de Gaulois, moyennant une pièce d'or par tête (Polyen, *Strat.*, l. IV, c. 6, § 17). Donc on pourrait dire que ces Gaulois ont rapporté dans leur pays des tétradrachmes du roi de Macédoine, et qu'ils ont copié le type du revers de ces pièces. Mais d'abord, il n'est pas certain que les tétradrachmes au revers d'Athéna Alkis appartiennent à Antigone Gonatas ; ensuite le texte dit que les Gaulois devaient recevoir une pièce d'or (Dans les textes concernant des paiements faits aux Gaulois par les villes ou les rois grecs, il n'est jamais question de monnaies d'argent). Or, comme Antigone Gonatas n'a pas frappé de monnaies d'or à un type particulier, nous devons admettre que la solde des Gaulois devait être payée en statères de Philippè ou d'Alexandre.

2. Cet important détail du type, que j'ai remarqué sur une dizaine d'exemplaires de plusieurs collections, n'a pas été rendu par les graveurs des planches de divers ouvrages. Mais on peut le distinguer assez nettement sur la figure 19 de la planche I du livre de L. Coraggioni (*Münzgeschichte der Schweiz*).

# MONNAIE INÉDITE

## DES ROIS PHILADELPHES DU PONT

Pl. III.

---

Têtes accolées, à droite, d'un roi légèrement barbu et d'une reine. Tous deux portent le bandeau royal et ont le cou drapé.

R. ΒΑΣΙΛΕΩΣ | ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΚΑΙ || ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ | ΛΑΟΔΙΚΗΣ | ΦΙΛΑΔΕΛΦΩΝ sur cinq lignes verticales.

Héra drapée et Zeus demi-nu, le front ceint de lauriers aux feuilles dressées, le foudre dans la main gauche ; tous deux debout de face et s'appuyant de la main droite sur un long sceptre.

R. 34. Tétradrachme attique, 17 gr. 05.

Cabinet de France. (Autre exemplaire dans le commerce.)

*Pl. III, fig. 3.*

Je ne saurais trop remercier mon ami, M. Babelon, de s'être privé en ma faveur du plaisir de publier ce splendide tétradrachme inédit, dont il vient d'enrichir la collection nationale. Outre sa nouveauté et sa rareté insigne, cette pièce se recommande tout d'abord par une conservation impeccable et par un mérite artistique hors ligne. Si le type du revers, dans son élégance un peu froide, ne dépasse pas la moyenne des productions mythologiques de l'époque alexandrine,

les deux portraits du droit, en revanche, sont de véritables merveilles de caractère, de fini et de relief; il faut les classer au tout premier rang des spécimens de l'iconographie antique. On notera l'art habile et discret avec lequel la ressemblance du frère et de la sœur est soulignée sans exagération (voyez le dessin si ressenti de l'œil, de l'aile du nez, des lèvres); on louera l'arrangement plein de goût des draperies, la juste proportion entre les dimensions du flan et celle du type, grâce à laquelle l'air circule largement autour de celui-ci et lui fait un cadre bien supérieur par l'effet à toutes les bordures artificielles. Si l'auteur inconnu et modeste de ce coin s'est inspiré des octodrachmes égyptiens avec les portraits des « dieux adelpes », il faut avouer qu'il a surpassé son modèle. Mais aussi quelle différence entre les profils sans beauté, mais vivants, énergiques, presque brutaux, de ces Perses mal frottés d'un vernis hellénique, et les silhouettes affadies, déjà alourdies de graisse, d'un Ptolémée Philadelphe et d'une Arsinoé! C'est toute la distance entre une médaille de Pisano et un élégant chef-d'œuvre de Roettiers ou de Duvivier.

L'identification des personnages représentés sur notre tétradrachme ne souffre aucune difficulté. Nous possédons depuis une vingtaine d'années<sup>1</sup> des tétradrachmes d'un roi de Pont correspondant à la description suivante :

Tête de roi, à droite, légèrement barbue, diadémée.

Ἰ. ΒΑΣΙΛΕΥΣ | ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ || ΦΙΛΟΠΑΤΟΡΟΣ | ΚΑΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΥ sur quatre lignes verticales. Persée nu, debout de face, chaussé de bottines ailées, les épaules drapées dans la chlamyde, la tête coiffée du bonnet ou casque à pointe recourbée; il tient de la main gauche la harpe dressée, de

1. Le premier exemplaire a été publié par M. de Sallet, *Z. f. Num.*, IV, 232.

la droite baissée la tête de la Gorgone. Au-dessus un astre à huit rais sur un croissant.

R. 35<sup>m</sup>. Tétradrachme attique.

Sans monogramme : 16 gr. 85, Berlin ; 11 gr. 91, Waddington (cassé).

Avec le monogramme  $\square \bar{\alpha} \bar{\zeta}$  (dans le champ, en bas, à gauche) : 16 gr. 12, Paris ; 14 gr. 85, Imhoof ; 15 gr. 85, Collaro (cassé). Pl. III, fig. 1.

La tête figurée sur ces tétradrachmes est la même que celle du roi sur la pièce nouvelle, le nom et le surnom Philadelphie sont communs aux deux pièces, et si, sur la pièce nouvelle, on ne retrouve pas le premier surnom, Philopator, cette omission s'explique sans peine par la longueur démesurée qu'aurait prise autrement la légende.

Le nouveau tétradrachme a donc été frappé par le roi de Pont Mithridate Philopator Philadelphie, également connu par sa dédicace capitoline (*C. I. G. Sic.*, p. 696 = Add., 986 A), dont je me contente de donner la traduction, le texte bilingue ayant été souvent reproduit :

« Le roi Mithradatès Philopator et Philadelphie, fils du roi Mithradatès, au peuple Romain, son ami et son allié, en reconnaissance de la bienveillance et de la bienfaisance que celui-ci lui témoigne ; par le soin des ambassadeurs [Naiman]ès (?) fils de Naimanès et [Ma]hès fils de Mahès. »

La date, longtemps discutée, de cette dédicace est fixée à mon avis par le fait qu'elle était gravée sur le même bloc que trois autres dédicaces analogues émanant de la ville de Tabæ en Carie, de Laodicée du Lycus (n° 987) et du peuple Lycien (n° 986). Or, cette dernière dédicace, qui remercie les Romains d'avoir rendu à la confédération lycienne la « liberté des ancêtres » (*in maiorum libertatem*, τὴν πατρίων δημοκρατίαν), n'a pas été gravée, comme l'a tout d'abord

cru Mommsen, à la suite de la première guerre mithridatique (85 av. J.-C.), mais bien à l'époque où les Romains, pour punir Rhodes de son attitude dans la guerre de Persée, lui enlevèrent la Lycie qu'ils lui avaient donnée après la défaite d'Antiochus le Grand; cet événement eut lieu en 168 av. J.-C.; il donne la date à la fois de l'inscription des Lyciens et de celle de Mithridate Philopator Philadelphe. Ce prince régnait donc en 168. La dernière mention du roi Pharnace se place dans l'hiver 170/169 (Polybe, XXVII, 15) et M. Ed. Meyer a très justement observé qu'elle a le caractère d'une notice nécrologique. Du rapprochement de ces faits, il résulte avec évidence que Mithridate Philopator Philadelphe est le successeur immédiat de Pharnace, qu'il est monté sur le trône en 169 av. J.-C., et qu'aussitôt après son avènement, rompant avec la politique bougonne et hargneuse de son prédécesseur, il s'est empressé de se faire recevoir au nombre des amis et alliés du peuple romain. Cette conclusion est d'accord avec les données de la numismatique. Il y a, en effet, une ressemblance très étroite entre le traitement du portrait sur les monnaies de Pharnace et de Philopator; pareille analogie dans la silhouette des types du revers, « dieu panthée » sur les monnaies de Pharnace<sup>1</sup>, Persée sur celles de son successeur. Enfin, le monogramme des pièces de Philopator figure également sur un des derniers exemplaires du tétradrachme de Pharnace<sup>2</sup>.

Le tétradrachme conjugal nous apporte un renseignement historique nouveau : la femme de Mithridate Philopator Philadelphe s'appelait Laodice<sup>3</sup> et était la propre sœur de

1. Peut-être le dieu qui est ainsi désigné sur l'inscription d'Antiochus de Commagène (Michel n° 735) : Ἀπόλλωνος Μίθρου Ἡλίου Ἐρμού.

2. Exemplaire de la collection Loebbecke (16 gr. 89).

3. Ce nom, comme je l'ai exposé récemment (*Rev. num.*, 1900), a été introduit

son mari, car c'est ainsi que doit sûrement s'interpréter le surnom commun<sup>1</sup> des deux époux, Φιλάδελφος, sans compter la ressemblance frappante de leurs physionomies. C'est donc Mithridate Philopator qui a donné l'exemple de ces unions incestueuses, d'ailleurs approuvées par la religion perse, que nous retrouvons au temps de Mithridate Eupator. J'avais autrefois expliqué le second surnom, Philadelphie, de notre Mithridate en supposant qu'il était non le fils, mais le père de Pharnace, lequel l'aurait dès son vivant désigné pour son héritier. L'explication se trouve aujourd'hui compromise, mais le fait lui-même sur lequel je m'appuyais est vrai. En effet, notre Mithridate, quoique successeur immédiat de Pharnace, s'intitule dans la dédicace capitoline *regis Metradati filius* : il n'était donc pas fils de Pharnace, mais d'un roi Mithridate, c'est-à-dire du prédécesseur immédiat<sup>2</sup> de Pharnace, dont nous avons de nombreux tétradrachmes et une drachme (*pl. III, fig. 2*). Je suis d'ailleurs porté à croire que Laodice avait épousé en premières noces son frère aîné Pharnace, et que Philopator chercha par son union avec la veuve de son frère à fortifier son titre un peu incertain : ainsi fit Attale II avec Stratonice. La frappe insolite d'un tétradrachme aux effigies conjointes du roi et de la reine prendrait ainsi une signification politique. Peut-être aussi la drachme d'Amisus (*pl. III, fig. 4*), où j'ai signalé récemment<sup>3</sup> l'association des

dans la famille pontique par son alliance avec les Séleucides. Les filles de Mithridate II s'appellent déjà ainsi et probablement aussi leur mère, sœur de Séleucus Callinicus.

1. C'est à tort que Gutschmid a écrit (*Kleine Schriften*, IV, 114) : « deshalb heist der Bruder der die Schwester zur Königin erhoben hat officiell *nie* Philadelphos, wohl aber die Schwester, »

2. Immédiat, car les mêmes groupes de monogrammes très caractéristiques se retrouvent sur certains tétradrachmes de Mithridate et sur les plus anciens tétradrachmes de Pharnace (sans le foudre).

3. *Rev. num.*, 1900, p. 226. Depuis, M. Babelon a trouvé à Berlin un second exemplaire de cette drachme, mais où les monogrammes sont sortis du flan et peu distincts.

monogrammes  $\text{M} \text{P}_A$  de Mithridate et de Pharnace avec les initiales  $\text{BA}$  ( $\sigma\iota\lambda\acute{\iota}\sigma\sigma\eta\varsigma$ )  $\text{AA}$  ( $\sigma\delta\acute{\iota}\kappa\eta\varsigma$ ), a-t-elle été frappée non sous Mithridate, mais sous Pharnace et nous a-t-elle conservé un souvenir du premier mariage de Laodice Philadelphie. Toutefois je n'indique cette dernière hypothèse que sous les plus expresses réserves et je lui préfère toujours celle que j'ai exposée naguère, car sur la drachme d'Amisus le second monogramme se présente sous la forme  $\text{PA}$ , fréquente sur les tétradrachmes de Mithridate, et non sous la forme  $\text{AP}$  qui se rencontre seule sous Pharnace.

Cherchons maintenant à déterminer la personne ou tout au moins le numéro d'ordre de ce Mithridate qui fut le père commun de Pharnace, de Mithridate Philopator et de Laodice Philadelphie. Naguère encore, j'identifiais ce prince avec Mithridate II, fils d'Ariobarzane et troisième roi du Pont <sup>1</sup>. Aujourd'hui je suis persuadé qu'il faut distinguer ces deux Mithridate. En effet, quoique Mithridate, fils d'Ariobarzane, fût encore un enfant,  $\pi\alpha\acute{\iota}\varsigma$ , à son avènement vers 255 <sup>2</sup> (Memnon, c. 24), il est déjà un homme fait à la bataille d'Ancyre en 240 (Eusèbe I, 251) et dès 222 il a deux filles nubiles (Polybe, V, 43; VIII, 22); il semble donc qu'on ne doive pas faire descendre sa naissance plus bas que 265. Or, Pharnace, qui est mentionné pour la première fois en 183 (Polybe, XXIV, 10), paraît être monté sur le trône peu avant cette date <sup>3</sup>. Les derniers tétra-

1. C'est peut-être à Mithridate II, plutôt qu'à Mithridate I<sup>er</sup> Ctistès ou à Mithridate III, qu'il faut attribuer l'aureus unique (aux types d'Alexandre) de la collection Waddington. La disposition de la légende ( $\text{Μιθραδάτου Βασιλεως}$  au lieu de  $\text{Βασιλεως Μιθραδάτου}$ ) assigne en tout cas à cette pièce une date assez ancienne.

2. C'est la date admise par Niese (*Makedonische Staaten*, II, 137) pour la guerre de Byzance, contemporaine de cet événement. On pourrait même remonter plus haut jusque vers 261, date de l'avènement d'Antiochus Théos. Cf. Wilcken, article Antiochos II dans Pauly Wissowa, col. 2455.

3. Autrement il aurait sûrement joué un rôle dans les événements de 190 et 189.

drachmes de son père sont donc d'environ 185, mais sur ces pièces le roi, quoique ridé, n'a pas l'air d'un homme de plus de 50 ou 60 ans ; il ne saurait donc être identique à Mithridate II, qui en aurait eu alors 80. Ajoutons que sur le tétradrachme conjugal, frappé sans doute immédiatement après l'avènement de Philopator (169), Laodice a l'air d'une femme de 30 ans ; si elle était fille de Mithridate II, celui-ci l'aurait eue à 65 ans passés, ce qui n'est pas très probable. Enfin — *last not least* — sur les cinq tombes royales d'Amasie, il y en a une d'inachevée : elle ne peut être que celle de Pharnace, qui prit Sinope en 183 et dut y transporter la nécropole royale, laquelle est placée désormais dans cette ville (Appien, *Mith.*, 113). Pharnace est donc le cinquième roi de Pont, et comme nous ne connaissons historiquement avant lui que Mithridate I<sup>er</sup> Ctistès (302-266), Ariobarzane I<sup>er</sup> (266-255?) et Mithridate II (255? à 222 au moins), nous devons, pour compléter le nombre de cinq, intercaler entre ce dernier roi et Pharnace un quatrième roi qui sera Mithridate III <sup>1</sup>. Je laisse indécise la question de savoir si c'est lui ou son père qui tenta en 220 de s'emparer de Sinope (Polybe, IV, 56).

Le nouveau tétradrachme ne projette pas seulement des lumières sur les générations qui l'ont précédé ; il permet encore, si je ne me trompe, de trancher définitivement une question fort controversée, et sur laquelle j'ai moi-même plusieurs fois varié : celle de l'identité ou de la distinction de Mithridate Philopator Philadelphe et de Mithridate Évergète. On sait que ce dernier roi, dont le surnom est attesté par les historiens (Strabon, X, 4, 10 ; Appien, *Mith.*, 10) et par une inscription délienne malheureusement

1. On ne peut rien déduire du texte de Trogue Pompée (Justin 38,5) où Mithridate Eupator appelle Mithridate II son *proavus*, car ce mot en latin signifie indifféremment bisaïeul, trisaïeul et ancêtre.

disparue (C. I. G. 2276), n'est pas encore représenté en numismatique, car on ne peut accepter l'in vraisemblable tétradrachme de Vaillant <sup>1</sup>. Aussi, dès la découverte du tétradrachme de Philopator, la plupart des numismates, mus par cet horreur du vide qui est aussi familière aux modernes archéologues qu'aux anciens physiciens, admirent-ils que Philopator et Évergète ne fussent qu'un seul et même souverain. Un argument sans réplique en faveur de cette opinion me parut résulter de l'inscription capitoline, où Philopator prend le titre d'ami et allié du peuple romain (τὸν δῆμον τὸν [Ῥωμαίων φίλον καὶ] σύμμαχον αὐτοῦ). Or, Appien dit en propres termes qu'Évergète fut le premier roi de Pont à embrasser l'alliance romaine <sup>2</sup>. Donc, semble-t-il, on a mathématiquement : Évergète = Philopator.

Le nouveau tétradrachme ne permet pas de maintenir cette équation. En effet, nous venons de voir qu'il nous apprend que Philopator avait épousé sa propre sœur; or, la femme d'Évergète était au contraire une princesse syrienne, comme il résulte du témoignage autorisé de Trogue-Pompée <sup>3</sup>. *Se autem* (dit Mithridate Eupator), *quæ paternos maiores suos à Cyro Dareoque... maternos à magno Alexandro ac Nicatore Seleuco... referat*. En admettant qu'Alexandre soit là pour la galerie, il n'en est certainement pas de même de Séleucus Nicator; la mère de Mithridate Eupator, la femme d'Évergète, était bien une Séleucide; elle ne peut dès lors être identique à la femme de Philopator,

1. Tête diadémée (laurée sur la fig.) à droite. R. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΙΘΡΑΔΑΤΟΥ ΕΥΕΡΓΕΤΟΥ. Homme barbu debout, coiffé du modius, vêtu d'un pallium, tenant de la dr. un aigle, de la g. un sceptre transversal (sur la fig. une palme). Dans le ch. ΓΟΡ (an 173), au-dessous le mon. ΜΚ.

2. Appien, *Mith.*, 10 : ὁ γέ τοι Ῥωμαίους πρῶτος ἐν φίλῳ γενόμενος καὶ ναῦς τινὰς ἐπὶ Καρχηδονίους καὶ συμμαχίαν ὀλίγην παρασχὼν βασιλεὺς Πόντου, Μιθριδάτης ὁ εὐεργέτης ἐπέκλησιν.

3. Justin, XXXVIII, 7, 1.

ni Philopator à Évergète. Il ne reste donc qu'à admettre qu'Appien s'est trompé et que l'alliance de Rome et du Pont remonte une génération plus haut qu'il ne l'avait cru.

On pourrait, il est vrai, insister et, pour concilier le témoignage d'Appien et celui de la médaille, supposer que Philopator-Évergète a été deux fois marié, d'abord (comme plus tard Eupator) avec sa sœur, ensuite avec une princesse séleucide. Mais deux raisons viennent fortifier l'argument précédent : 1° Évergète à sa mort, en 120, laisse des enfants en bas âge : son fils aîné Eupator n'a que onze ans (Strabon, X, 4, 10) ; or, Philopator, homme fait à son avènement (169), aurait eu au moins 80 ans à cette date ! 2° Deux textes concordants, dont j'ai eu jadis le tort de contester l'autorité (Appien, *Mith.*, 112 ; Plut., *Demet.*, 4), nous apprennent qu'il y a eu huit rois de Pont jusques et y compris Eupator<sup>1</sup>. Nous en avons trouvé cinq jusques et y compris Pharnace : il en faut donc trois après lui et, par conséquent, il faut distinguer Évergète de Philopator.

Si ces deux rois doivent désormais être considérés comme distincts, quel est leur rapport de parenté ? On serait tout d'abord tenté de croire qu'Évergète était le fils de Philopator, car Appien semble dire que dans la dynastie pontique la succession a toujours eu lieu de père en fils : τὴν ἀρχὴν παισὶ παρέδωκεν (Mithridate Ctistès). οἱ δ' ἕρχον, ἕτερος μεθ' ἕτερον, ἕως ἐπὶ τὸν ἕκτον ἀπὸ τοῦ πρώτου Μιθριδάτην (*Mith.*, 9). Mais ce n'est là qu'une façon de parler ; Appien aurait été sans doute fort embarrassé de dresser la généalogie des Mithridate ; et nous venons d'ailleurs de voir que Pharnace n'a sûrement pas eu pour successeur son fils, mais

1. Le texte d'Appien, *Mith.*, 9, n'infirmé pas ces témoignages ; il doit s'entendre, avec Meyer, en ce sens que Mithridate Eupator fut le sixième *Mithridate*. Avec Pharnace et Ariobarzane, cela fait bien huit rois.

son frère. En réalité, Évergète semble avoir été le fils, non de Philopator, mais de Pharnace. En effet, Trogue-Pompée, dans un texte dont, jusqu'à preuve du contraire, nous devons accepter la véracité, fait dire à Mithridate Eupator, fils d'Évergète : *Sic et AVUM suum Pharnacen per cognitionum arbitria succidaneum regi Pergameno Eumeni datum* (Justin, 38, 6, 2). Si Eupator était petit-fils de Pharnace, c'est qu'Évergète était fils de ce roi. Il semble que Pharnace, mort assez jeune, en 169, ait laissé un fils en bas âge, qu'on n'aura pas cru en état de diriger les affaires d'un royaume aussi essentiellement militaire que le Pont. Philopator aura pris, non la régence, mais la couronne, en ajournant les droits de son neveu Évergète ; celui-ci lui succéda au plus tard en 149, car c'est déjà lui qui assiste Rome dans la troisième guerre punique (Appien, *Mith.*, 10). Pareille chose se passa à Pergame en 159 à la mort d'Eumène : au lieu de son fils impubère Attale III, ce fut Attale II, son frère, qui prit le titre et le pouvoir de roi, à charge de les transmettre, à sa mort, au fils d'Eumène. De même en Syrie, Séleucus IV, en 175, eut pour successeur non son fils Démétrius, mais son frère Antiochus Épiphanes.

Une dernière question, la plus délicate de toutes, reste à examiner. Quel rapport existe-t-il entre Laodice Philadelphie, femme et sœur de Philopator, et la reine de Pont Laodice dont nous possédons un tétradrachme unique et mutilé (*pl. III, fig. 5*), de la collection Waddington <sup>1</sup>. Lors de la découverte de cette pièce, il fut admis par Waddington et par moi que cette Laodice était la mère de Mithridate

1. Je l'ai publié dans cette *Revue*, 1888, pl. XVI, n° 6. En voici la description : Tête de reine voilée à droite. R. ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ | [Λ]ΑΟΔΙΚΗΣ vertical. Héra (et non Pallas) debout, s'appuyant de la droite sur son sceptre. Tétradrachme attique, 30<sup>mm</sup>, gr. 14,63 (cassé et maladroitement restauré).

Eupator, seule reine de Pont dont nous sachions qu'elle ait exercé les fonctions de régente (120-113). A la vérité, les historiens ne nous ont pas transmis le nom de cette princesse, mais comme nous savons qu'elle était de sang séleucide et que le nom de Laodice est de tradition dans cette famille, on en concluait sans hésitation que tel était le nom de la veuve de Mithridate Évergète. J'ai même essayé de montrer<sup>1</sup> qu'elle n'était autre que la fille d'Antiochus Épiphane, dont la présence est signalée à Rome en 162 (Polybe, XXXIII, 14 et 16), et cette identification est d'autant plus vraisemblable que les âges des deux conjoints se trouvent mieux assortis<sup>2</sup>.

Aujourd'hui cependant la question se complique. En présence du nouveau tétradrachme, il faut ou bien identifier les deux Laodice, et alors nécessairement celle du tétradrachme Waddington ne saurait être la veuve d'Évergète, et cette dernière princesse redevient anonyme — ou bien les distinguer et admettre par conséquent que Philopator et Évergète ont tous deux épousé des princesses du nom de Laodice. En faveur de l'identification on peut alléguer, outre l'identité des noms (qui signifie peu de chose, attendu la fréquence du nom de Laodice dans cette dynastie), celle du type du revers. Celui du tétradrachme « conjugal » représente, on s'en souvient, Zeus et Héra : Zeus et Héra sont à la fois époux et frère et sœur, comme Mithridate et Laodice; dans ce couple mythique, Zeus est pour Mithridate, Héra pour Laodice. Or, la figure du revers sur le tétradrachme Waddington — que j'avais prise autrefois, vu la mutilation de la partie supérieure, pour une Pallas — nous apparaît aujourd'hui comme une Héra, absolument

1. *Revue numismatique*, 1888, p. 258.

2. Évergète doit être né avant 170, Laodice après 175.

identique par la pose, le costume, le sceptre à celle du tétradrachme conjugal. Notons en passant que pour attribuer la pièce Waddington à la mère d'Eupator j'avais tiré argument de l'absence du symbole pontique (astre et croissant) qui figure constamment sur les monnaies des rois de la dynastie depuis Mithridate III, ce symbole ne pouvant convenir à une princesse séleucide. L'argument tombe aujourd'hui puisque le symbole est absent également — je ne sais pourquoi — du tétradrachme conjugal, alors qu'il figure sur les monnaies séparées de Mithridate Philopator.

Voici maintenant ce qu'on peut alléguer contre l'identification des deux Laodice. La tête de la reine sur la pièce Waddington n'offre aucune ressemblance avec celle du nouveau tétradrachme : elle est voilée au lieu d'être diadémée, le menton est d'un galbe lourd, les lèvres serrées, le nez mince et retroussé ; je ne parle pas de la différence d'âge — la reine du tétradrachme Waddington est une femme de cinquante ans, celle de la nouvelle pièce n'en a pas plus de trente — qui pourrait s'expliquer par le temps écoulé entre la frappe des deux pièces. Il faut aussi tenir compte de ce fait que le tétradrachme Waddington nous est parvenu non seulement mutilé, mais restauré et mal restauré : en soudant au fragment authentique deux segments d'argent neuf pour compléter le cercle, on s'est livré sur les bords à un travail de limage et peut-être même de grattage infiniment regrettable, qui a pu altérer les contours primitifs ; toutefois, sous la réserve de cette observation, la différence des physionomies subsiste ; elle frappera tout spectateur non prévenu. En second lieu, si le tétradrachme Waddington représente la même reine que le tétradrachme conjugal, il y a lieu de s'étonner qu'elle y ait supprimé le surnom de *Φιλάδελφος*, soit que la pièce ait été frappée du

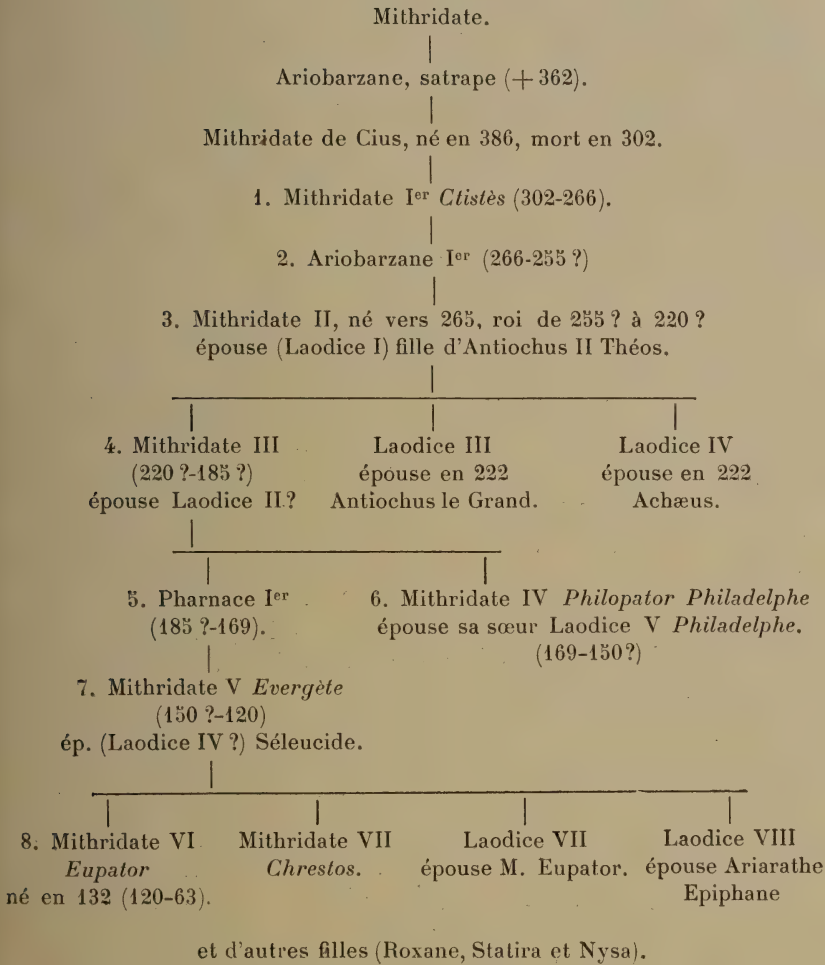
vivant de son mari, soit, ce qui est plus probable, qu'elle l'ait été après sa mort <sup>1</sup>.

Le lecteur a entre les mains les éléments du problème : je lui laisse le soin de le résoudre à son gré ou de prononcer le *non liquet*. La numismatique des rois de Pont nous a valu dans ces dernières années tant de surprises et nous a obligés à tant de rétractations que je ne voudrais pas, pour ma part, être trop affirmatif. Toutefois, s'il faut choisir, j'incline à croire que les deux Laodice sont distinctes et que la veuve d'Évergète, qui régna, on le sait, pendant sept ans, a simplement ressuscité le type créé par la femme de Philopator.

Pour terminer et résumer cette dissertation, on me permettra de dresser un nouveau tableau généalogique des rois de Pont qui diffère à plusieurs égards de celui que j'ai donné ici il y a treize ans (*Revue numism.*, 1888, p. 456) : *dies diem docet*. Je me fais un devoir et un plaisir de constater qu'il se rapproche, en revanche, beaucoup de celui qu'avait, dès 1879, esquissé M. Ed. Meyer dans son admirable petite *Geschichte Pontos* et qui, longtemps auparavant, avait été pressenti par Schweighæuser et à tort écarté par Clinton. Si la filiation des rois a dû être modifiée, leur nombre est redevenu ce qu'il n'aurait jamais dû cesser d'être; Mithridate Eupator a repris — j'espère pour toujours — le numéro six, sans tenir compte, bien entendu, des fabuleux « règnes » attribués par Diodore aux satrapes Mithridate, Ariobarzane et Mithridate de Cius.

THÉODORE REINACH.

1. Mais est-il admissible qu'après la mort de Philopator, qui n'a pas dû se produire avant 156 au plus tôt (le Mithridate nommé à cette occasion, Polybe, XXXIII, 10, 1 est presque sûrement Philopator), Évergète fût encore impubère et qu'il y eût lieu à une régence ?



# LE RAPPORT DE L'OR A L'ARGENT

DANS LES COMPTES DE DELPHES

---

Dans une série d'articles publiés par la *Revue numismatique* (1893, p. 1 suiv., 141 suiv.; 1895, p. 489 suiv.), et auxquels j'aurais d'ailleurs plus d'une retouche et d'une addition à faire<sup>1</sup>, j'ai réuni des faits tendant à prouver que le rapport de l'or à l'argent, qui était en Grèce de 13 1/3 à 14 au v<sup>e</sup> siècle av. J.-C., et de 12 à l'époque de Platon, était descendu à 10 dans le dernier tiers du iv<sup>e</sup> siècle, et cela même avant la conquête de l'Asie par Alexandre et le flux d'or qu'elle versa sur le monde hellénique; la chute de la *ratio* me paraissait dater du pillage du temple de Delphes par les Phocidiens et surtout de l'exploitation intensive des mines d'or du Pangée par Philippe.

Un document récemment publié par M. Bourguet vient apporter un argument nouveau en faveur de ma thèse. Il s'agit des comptes de la *boulé* delphique sous l'archontat de Dion (*Bulletin de correspondance hellénique*, XXIV, 1900, p. 124 suiv.). Cet archontat correspond à l'année 336-5 av. J.-C. La date plus récente d'un an, proposée par M. Homolle, est définitivement rejetée par M. Bourguet

1. J'ai repris ce sujet dans mon cours libre, à la Sorbonne en 1897, mais ce cours est resté inédit.

(extrait d'une lettre à Pomtow, Pauly Wissowa, IV, 2698). Dion est donc antérieur non seulement à la conquête de l'Asie, mais même au commencement de cette conquête; — son archontat coïncide avec la première année du règne d'Alexandre (avènement en été 336).

Or, nous lisons parmi les articles de ces comptes (p. 136, col. II, l. 9 suiv.)<sup>1</sup>.

τοῖς ναοποιότῃς εἰς κυπάρισσον φιλιππέου  
 χρυσοῦς ἑκατὸν πενήκοντα, ἕκαστον ἐν ἑπτὰ  
 στατήρσι· τούτου ἐγένετο εἰς ἀργυρίου παλαιοῦ  
 λόγον μναΐ τριάκοντα...

« Aux naopes pour des achats de cyprès : 150 philippes d'or, chacun équivalant à 7 statères (d'argent); cela fit, au taux de l'argent ancien, 30 mines. »

L'argent ancien mentionné dans ce texte (par opposition à l'argent nouveau ou amphictionique et à l'argent attique) est la monnaie d'Égine.

Je rappelle qu'il résulte de comptes antérieurement publiés par M. Bourguet (*Bulletin*, tome XX) et que j'ai commentés à ce point de vue (XX, 251 et 385) qu'à Delphes, au iv<sup>e</sup> siècle, l'équivalence normale — abstraction faite des petites fluctuations du change — entre la drachme éginétique et la drachme attique était exprimée par l'équation

$$7 \text{ dr. } \text{Ægin.} = 10 \text{ dr. Att.}$$

En conséquence, dans les comptes officiels, la mine de compte, laquelle était de poids *attique* (100 drachmes attiques), se subdivisait en 70 drachmes ou 35 statères *éginétiques*. Cette division, disons-le en passant, est confirmée par notre texte; car nous y voyons que 150 philippes à 7

1. Je supprime les crochets, les restitutions étant assurées.

statères l'un, soit 1050 statères, représentent 30 mines ; d'où

$$1 \text{ mine} = 1050 : 30 = 35 \text{ statères.}$$

Mais ce qu'il y a de vraiment intéressant, c'est l'équivalence

$$1 \text{ philippe} = 7 \text{ statères } \text{Æg.}$$

Le philippe d'or pesant à très peu près 2 drachmes attiques ou 1 statère attique, cette équation revient à dire que 1 statère attique d'or valait 7 statères éginétiques ou 10 statères attiques d'argent<sup>1</sup>. C'est donc la *ratio* 1 : 10 que nous trouvons établie à Delphes en 336-5 av. J.-C. comme cinq ans plus tard à Athènes, dans les comptes de Lycurgue (*C. I. A.*, II, 2, 741 fragment *fg*) et à Eleusis, en 329-8, dans les comptes des hiéropes (*C. I. A.*, IV, 2, 834 *b*)<sup>2</sup>. C'est jusqu'à présent le témoignage le plus ancien que nous possédions de l'abaissement du prix de l'or dans la seconde moitié du iv<sup>e</sup> siècle.

#### THÉODORE REINACH.

1. Si l'on veut faire un calcul tout à fait précis (ce qui, à mon avis, n'est pas recommandable), on peut évaluer le poids moyen du philippe à gr. 8,62, celui du statère d'Egine à 12,57 donc :  $8,62 \text{ } \mathcal{A} = 12,57 \text{ } \mathcal{R} \times 7 = 87,99$  d'où la *ratio* de 10,20 : 1. Mais l'usure du « vieil argent » est beaucoup trop forte pour qu'on puisse adopter le poids normal de 12,57 pour le statère.

2. « On a recueilli dans le tronc n° 1 : 2 philippes, 1 triobole d'or, 2 oboles d'or, 1 drachme de Chalcis, un triobole, une obole delphique, 500 dr. 5 1/2 oboles d'argent attique ; dans le tronc n° 2 : 2 oboles d'or, 540 dr. 5 1/4 ob. 1 chalque d'argent attique. — Total général, y compris le prix estimatif de l'or et des monnaies étrangères : 1092 dr. 4 ob. 1 ch. » En faisant le calcul, on trouve pour le total de la monnaie attique 1041 dr. 4 3/4 ob. 1 chalque, étrangère (réduite en attique) 9 1/4 oboles ; soit pour l'argent 1043, 2,1. La différence, environ 49 dr., représente la valeur de 5,1 dr. d'or, ce qui, en tenant compte des frais, représente bien la *ratio* 10 : 1. Le même taux résulte des textes *C. I. A.* II, 719 (321-0 av. J.-C.), 728 (319-8), 737 (et *add.* p. 508, an 306-5).

# MONNAIES GRECQUES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DES MÉDAILLES <sup>1</sup>

Pl. IV.

---

## CARIE

ANTIOCHE SUR LE MÉANDRE

58. ANT | IOXOC. Buste d'Antiochus à droite, la tête diadémée, la poitrine drapée. Grènetis au pourtour.

R. ANTIO | XEΩN. Aigle debout sur un autel enguirlandé ; il est posé de trois quarts à droite, les ailes éployées, tournant la tête à gauche. Grènetis au pourtour.

Bronze. — 31 mill. *Pl. IV, 1.*

M. Imhoof-Blumer vient de donner, dans son nouvel ouvrage sur les monnaies d'Asie-Mineure, une description de cette médaille <sup>2</sup> ; il la place comme de juste, en raison du style et des types, à Antioche de Carie, — car elle ne saurait trouver place dans les suites numismatiques d'Antioche sur l'Oronte, — et c'est la première représentation

1. Suite. — Voy. *Rev. num.*, t. IV, 1900, pp. 121 et suiv. ; t. V, 1901, pp. 1 et suiv. et pp. 433 et suiv.

2. Imhoof-Blumer, *Kleinasiat. Münzen*, IX, *Karia*, p. 109, n° 8 (sans image ; exemplaire vu dans le commerce, peut-être celui-ci).

qu'on connaisse d'un roi Antiochus divinisé ou plutôt héroïsé, aux temps de l'empire romain.

Duquel des princes séleucides est-il question ici ? Parmi ceux qui ont possédé la Carie, est-ce Antiochus I<sup>er</sup> Soter, Antiochus II ou Antiochus III le Grand qui a fondé, reconstruit ou colonisé Antioche sur le Méandre ? Les premières monnaies de la ville ne témoignent pas de cet événement, puisqu'elles firent leur apparition quelque vingt ans après la mort d'Antiochus III lui-même, en 168, et les contradictions d'Étienne de Byzance dans ses *Ethniques*, ne permettent pas davantage de se prononcer en pleine connaissance de cause<sup>1</sup>. Mais c'est à Antiochus Soter qu'on reconnaît généralement l'honneur d'avoir donné son nom à la plus occidentale des villes appelées Antioche<sup>2</sup>.

Quoi qu'il en soit, il va sans dire que l'image ci-jointe, postérieure de cinq cents ans au personnage qu'elle représente, n'a aucune valeur iconographique. Elle n'est pas plus un portrait que la représentation des autres héros éponymes, — tels Alabandus, Cyzicus, Miletus, Erythrus, Ephesus, — ces personnages légendaires, patrons d'Alabanda, de Cyzique, de Milet, d'Erythrées, d'Ephèse, qui sont figurés debout, en armes, soit à côté de leur cheval, soit le pied sur une proue<sup>3</sup>. Quelquefois aussi ils sont représentés en buste sur les monnaies; M. le chanoine Greenwell a reconnu la tête de Cyzicus sur des électrums du iv<sup>e</sup> siècle avant notre ère<sup>4</sup>, et le dit Cyzicus reparaît, après une longue interruption, sous les empereurs, dont il remplace quel-

1. Babelon, *Alabanda et Antioche villes de Carie*, dans *Mélanges numismatiques*, I, p. 1-3 (ext. de *Rev. num.*, 1890, p. 417 à 434).

2. Voy. Imhoof-Blumer, *op. laud.*; Pauly-Wissowa, *Realencyclop.*, etc.

3. Voy. *Inv. de la coll. Wadd.*, n<sup>os</sup> 721 à 761, 1672, 1861, 2100. — L'un d'eux, Cyzicus, tout légendaire qu'il fût, avait sa statue sur une place publique de Cyzique (Babelon, dans *Rev. num.*, 1891, p. 31 et *Mélanges*, t. I, p. 26).

4. Greenwell, *Cyzicos*, p. 92, n<sup>o</sup> 80, pl. IV, 1; le même, dans *Num. chron.*

quefois l'effigie <sup>1</sup> : c'est alors un héros diadémé, imberbe, tout à fait analogue à notre Antiochus. Telle autre médaille semble représenter un Cyzicus couronné de chêne, mais cette fois aucun nom n'accompagne l'effigie <sup>2</sup> ; telle autre encore nous donnerait un Alabandus, qui ne se nomme pas davantage et qui est lauré comme Apollon <sup>3</sup> ; toutes ces attributions sont possibles, mais enfin il est à remarquer que les héros éponymes dûment reconnus pour tels sont diadémés, comme Antiochus ; le diadème du fondateur d'Antioche n'est donc pas spécialement motivé par sa qualité de roi : il n'est pas moins piquant de voir le chef de la dynastie jadis renversée par les Romains reparaître ainsi, à titre légendaire, sur une monnaie à la place de l'effigie impériale.

J'ai cherché dans la numismatique d'Antioche de Carie d'autres traces de la présence d'Antiochus Soter ou *Sauveur*, et je n'en ai pas trouvé. Pour la légende **ΚΩΣΙΠΟ[ΛΙΣ] ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ**, « Sauveur de la ville des Antiochéens », qui se rencontre sur une médaille, c'est Apollon seul qui est en cause, comme l'indiquent son effigie et le type du trépied <sup>4</sup>. Une autre médaille représente un personnage debout, en chiton court, tenant une branche et une patère, avec la légende **ΚΩΖΩΝ** <sup>5</sup>, équivalent de **ΣΩΤΗΡ**, et sans doute ici encore c'est Apol-

1. *Inv. de la coll. Wadd.*, nos 708 à 715 ; *Brit. Mus. Cat. Mysia*, p. 42-45, pl. XI, 6, 8, 10, 11.

2. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 706.

3. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 2100.

4. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 2150 (M. Babelon complète en **ΚΩΣΙΠΟ[Σ]**, nom de magistrat : pour **ΚΩΣΙΠΠΟΣ** ?). — Imhoof-Blumer, *op. laud.*, IX, Karia, n° 7, interprète **ΚΩΣΙΠΟ[ΛΙΣ]**, mais, après avoir émis l'hypothèse d'une épithète d'Apollon, par comparaison avec une monnaie de Géla, il veut voir un nom de magistrat dans ce mot qui n'est cependant pas comparable pour la désinence avec **ΣΩΣΙΠΑΤΡΟΣ**, **ΣΩΣΙΣΤΡΑΤΟΣ**, etc....

5. Imhoof-Blumer, *M. gr.*, p. 304, n° 8 ; *Brit. Mus., Cat. Caria*, n° 14, pl. III, 7. — Mionnet prend **ΚΩΖΩΝ** pour un nom de magistrat (*Cab. de France* n° 57 de l'Inventaire).

lon, avec sa branche de laurier, qui est désigné <sup>1</sup>. On sait d'ailleurs qu'Apollon domine dès l'origine la numismatique d'Antioche : les tétradrachmes d'argent portent son image.

Si l'épithète de « Sauveur », quand on la rencontre à Antioche de Carie, ne désigne pas Antiochus, il semble du moins que le titre de « Fondateur » ne convienne à aucun autre mieux qu'à lui. Certes, le héros éponyme est quelquefois distingué par la numismatique d'avec le *κτίστης* ; à Cyzique, Cyzicus lui-même est supplanté comme « fondateur » par Héraclès <sup>2</sup>. D'autre part, à Nicée, Dionysos et Héraclès sont tour à tour salués du même titre <sup>3</sup>, ce qui prouve que le mot *κτίστης* avait perdu le sens rigoureux de fondateur : c'était un titre décerné au bienfaiteur de la ville, qui était censé l'avoir fondée à nouveau, — comme Auguste à Clazomènes, à Téos <sup>4</sup>, — ou au dieu dont le culte s'y était introduit nouvellement et qui avait manifesté aux habitants sa protection. Tel paraît être le cas pour une monnaie d'Antioche sous Gallien, qui représente le *ΚΤΙCΤΗC ANTIΟΧΕΟΝ* <sup>5</sup>, personnage en chiton court debout, tenant à la main un objet incertain (probablement une fleur). Je ne saurais reconnaître Antiochus dans cette posture, — et coiffé du bonnet phrygien, — à moins d'admettre que le roi syrien venu de l'est en Carie, se fût transformé

1. Apparemment à la suite d'une épidémie pour laquelle avaient été ordonnées des lustrations. *ΣΩΤΗΡ* est l'épithète d'Asclépios à Aegæ de Cilicie. *ΑΥΚ. ΣΩΖΩΝ* se lit sur une monnaie de Themizonium à l'effigie d'Apollon Lycien radié ; *ΣΩΖΩΝ* seul est l'épithète d'un dieu cavalier, également dieu solaire, sur une série de monuments étudiés par M. Collignon (*Bull. de corr. hell.*, IV, 1880, p. 291-295), et la bipenne qui lui sert d'attribut fait penser à lui pour une monnaie d'Aphrodisias où la bipenne est, sans autre représentation, accompagnée de la même légende.

2. B. Head, *Hist. num.*, p. 454. Sans doute d'après Sestini (Mionnet, *Descr.*, II, 537) et Vaillant (Mionnet, *Suppl.*, V, 316).

3. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 396, 397, 400.

4. *Brit. Mus., Cat. Ionia*, pp. 31 et 319.

5. *Brit. Mus., Cat. Caria*, n° 58 et pl. IV, 8 ; — *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 2177.

dans l'imagination populaire en un personnage oriental? Mais n'est-ce pas plutôt que, par le progrès des religions orientales, des cultes phrygiens notamment, l'ancien fondateur d'Antioche, après avoir été obligé de s'effacer devant le puissant dieu Apollon, céda le pas cette fois à Atys? <sup>1</sup>

Ainsi la monnaie que nous publions reste la seule trace connue de la présence d'Antiochus dans la numismatique d'Antioche de Carie.

Passons au revers. L'aigle est fréquent sur les pièces de notre ville dès l'origine <sup>2</sup>; on sait en effet que l'aigle de Zeus a joué un rôle dans la fondation de ces diverses cités au nom d'Antioche, étant accouru, dit la légende, pour en désigner l'emplacement <sup>3</sup>. De plus, un aigle semblable au nôtre, posé sur un autel, les ailes largement éployées, a été représenté à Antioche de Carie au revers de l'effigie de Gallien et de celle de Salonine <sup>4</sup>, ce qui suffirait à classer notre monnaie. Quant à l'aigle debout sur un autel qui figure à Antioche de Syrie sous Vespasien <sup>5</sup> et sous Antonin <sup>6</sup>, le style en est différent; il est plus ramassé sur lui-même, les ailes moins éployées. Notre monnaie se place donc bien à Antioche de Carie, et à une époque intermédiaire entre ces deux groupes de pièces, au commencement du III<sup>e</sup> siècle de l'ère chrétienne.

1. B. Head cite Atys parmi les personnages représentés à Antioche, sans doute d'après une monnaie publiée par Waddington (*Rev. num.*, XVI, 1851, p. 235 et pl. XII, 1), mais Imhoof-Blumer a reconnu dans ce prétendu Atys le type du Iknophore (*Gr. M.*, p. 663). La pièce de Waddington est publiée par E. Babelon (*Inv. Wadd.*, n° 2170; cf. 2167 et 2168). — Le buste de Mén, autre dieu phrygien, paraît à Antioche sur une monnaie assez ancienne (*Brit. Mus., Cat.*, n° 5).

2. Voy. E. Babelon, *Mélanges*, I, p. 16; Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 314; *Coll. Wadd.*, pp. 115 et 116; *Brit. Mus., Cat. Caria.*

3. E. Babelon, *Cat. des rois de Syrie, Introd.*, p. cxxvii.

4. Gallien : Cab. de France, n° 91 de l'Inventaire. — Salonine : *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 2179; *Brit. Mus., Cat. Caria*, n° 61.

5. *Brit. Mus., Cat. Syria*, n° 234 et pl. XXII, 5.

6. *Brit. Mus., Cat. Syria*, n° 124 et pl. XX, 7.

59. ΔΗ | ΜΟC. Tête du Peuple imberbe, lauré, à droite.

℞. ΑΝΤΙΟΧΕΩΝ. Fleuve demi nu, couché à gauche, un roseau dans la main droite, une corne d'abondance dans l'autre, et s'appuyant sur une urne renversée d'où l'eau s'échappe. A l'exergue, sur deux lignes, ΜΟΡCΥ | ΝΟC.

Bronze, inédit. — 20 mill.

Le Morsynus était un affluent de la rive gauche du Méandre, qui se jetait dans ce fleuve à Antioche. Son nom, défiguré par Pline qui l'appelle *Orsinus*, a été reconstitué par les monnaies d'Antioche et d'Aphrodisias. A Antioche, il est représenté debout, tenant une patère<sup>1</sup>; notre pièce donne la première représentation authentique du Morsynus dans l'attitude classique du Fleuve couché, qui lui est commune avec le Méandre.

#### CERAMUS

60. Tête laurée de Zeus, à droite.

℞. [Κ]ΕΡΑΜΙΗ | ΛΕΟΝΤΕΥC, sur deux lignes verticales, à gauche et à droite. Aigle debout de trois quarts à gauche, les ailes à demi éployées, tournant la tête à droite. Le tout dans un carré creux.

Argent, inédit. — Poids, 2 gr. 29. Pl. IV, 2.

Le type de cette médaille est connu, mais rare. C'est d'ailleurs une jolie pièce, avec un nom de magistrat nouveau. L'ethnique complet de la ville est ΚΕΡΑΜΙΗΤΩΝ, ou encore ΚΕΡΑΜΙΗΠΟΛΙΤΩΝ; car, même si Mionnet a eu tort d'accepter cette lecture pour une monnaie de Sestini<sup>2</sup>, où M. Head propose de lire, comme pour une drachme du

1. Brit. Mus., *Cat. Caria*, n° 13 d'Antioche et Imh.-Bl., *Kleinasiat. Münzen*, IX, Karia, n° 11 d'Antioche et pl. IV, 8.

2. Mionnet, *Suppl.*, t. VI, p. 479.

Musée britannique, ΚΕΡΑΜΗ.ΠΟΛΙΤΗΣ <sup>1</sup> (en traitant ΠΟΛΙΤΗΣ comme un nom de magistrat), du moins la légende ΚΕΡΑΜΗΠΟΛΙΤΩΝ est indiscutable sur une pièce de la collection Waddington contemporaine d'Antonin <sup>2</sup>.

Quant à ΛΕΟΝΤΕΥΣ, ce nom était déjà connu en numismatique comme celui d'un stratège de Mytilène <sup>3</sup>.

## CIDRAMUS

61. [ΑΥ].ΚΑΙ.ΑΔΡΙΑ.ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΣ. Tête laurée d'Antonin, à droite. Grènetis au pourtour.

Κ. ΕΤΟΥΣ.Σ.ΑΧΥΛΟΥ.ΔΙ.ΠΟΛΕΜΩΝΟΣ.ΚΔΡΑΜΗΝΩΝ (*sic*). Xoanon d'une déesse féminine (Aphrodite, Artémis ou Déméter?) voilée et tutulée, debout de face étendant les bras.

Bronze, inédit. — 23 mill. *Pl. IV, 3.*

Ce xoanon qui rappelle le type d'Artémis éphésienne, est fréquent sur les monnaies de Cidramus; il atteste l'existence d'une divinité locale dont le temple devait avoir quelque célébrité : on a même reconstitué par la numismatique la dynastie des grands prêtres, — l'un d'eux fut Polémon, signataire de cette monnaie, — qui se sont succédé dans le gouvernement du sanctuaire et de la ville de Cidramus <sup>4</sup>. Mais c'est la première fois, à notre connaissance, que paraît dans cette série la mention du *droit d'asile*, et avec une date. La marque de l'année C (200), sous Antonin, reporterait à l'an 62 avant J.-C. au plus tôt et 39 au plus tard, l'origine des privilèges religieux et municipaux de notre ville; c'est donc Pompée qui a dû les octroyer lors de

1. Brit. Mus., *Cat. Caria*, p. 77 et pl. XII, 8.

2. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 2297. A la vérité, on lit, par suite d'une métathèse :

ΚΕΡΑΜΗΠΟΛΙΤΩΝ.

3. Mionnet, *Descr.*, III, 58; *Suppl.*, VI, 73. Ce nom figure dans Pape-Benseler.

4. Imhoof-Blumer, *Kleinasiat. Münzen*, p. 141.

son séjour en Asie-Mineure en 62, et nous avons ici un spécimen de la médaille frappée à l'occasion du deuxième centenaire de l'institution du droit d'asile à Cidramus.

## CNIDE

62. Tête diadémée d'Aphrodite, à gauche, portant un collier et des pendants d'oreilles, accostée des lettres Κ | ΝΙ. Derrière, proue de navire.

R. [Φ]ΑΝΙΑΣ. Protome de lion, la gueule béante, la patte allongée, à gauche. Le tout dans un carré creux.

Tétradrachme. — Poids, 15 gr. 07. *Pl. IV, 4.*

Cette pièce a été publiée par M. Imhoof-Blumer, qui complète le nom du magistrat sous la forme ΦΑΝΙΑΣ<sup>1</sup>. Les tétradrachmes de Cnide ne sont pas fréquents : le Cabinet des médailles n'en possédait encore que deux. Cet exemplaire est bien conservé ; la tête est de style un peu sec, le lion est plus beau. La coiffure d'Aphrodite, du genre dit en corymbe, est celle qui figure sur une des pièces du Musée britannique<sup>2</sup> ; tous ces caractères assignent à notre monnaie les premières années du IV<sup>e</sup> siècle.

## EUROMUS

63. Bustes affrontés d'Auguste et de Livie. A l'exergue, ΣΕΒΑΣΤΟΙ.

R. ΕΥ | ΠΟΜΕΩΝ en légende externe. Xoanon de Zeus Labrandeus de face, tenant d'une main sa lance et brandissant de l'autre la bipenne, l'aigle à ses pieds.

Bronze. — 24 mill.

1. Imhoof-Blumer, *Kleinasiat. Münzen*, p. 143, n° 2.

2. Brit. Mus., *Cat. Caria*, pl. XIV, 6. Le n° 1 de la pl. XV représente une autre façon de traiter les cheveux.

Un exemplaire de cette médaille existe au Musée britannique<sup>1</sup>, mais avec une légende tronquée que M. B. Head croit devoir compléter ainsi : **EY[PΩ]MEΩN**. Telle est en effet l'orthographe de l'ethnique sur toutes les pièces signalées jusqu'à présent d'Euromus de Carie, comme chez les auteurs<sup>2</sup>; la lecture **EYPOMEΩN** est nouvelle.

## HYDISUS

64. Tête virile casquée, à droite. Grènetis au pourtour.  
 R. Aigle debout (sur un foudre?) de trois quarts à droite, les ailes à demi éployées. Dans le champ, à droite, **ΥΔΙ | ΣΕΩ[N]** sur deux lignes horizontales.

Bronze, inédit. — 19 mill. (Patine brune). *Pl. IV, 5.*

65. Même droit, la figure plus allongée.

R. **ΥΔΙ | CΕΩN** en légende circulaire. Même revers; mais le type est plus ramassé, le foudre entièrement visible; l'aigle est un peu plus de face et, au lieu de se rengorger, lève le bec, comme s'il criait. *Pl. IV, 6.*

Hydisus était une ville inconnue de Mionnet et de B. Head, à l'époque du *Manuel*. La petite série des bronzes à présent mis au jour comporte les types suivants : têtes d'Aphrodite, de Pallas ou tête comme ci-dessus; au revers, corne d'abondance, Pégase, Arès ou Athéna debout<sup>3</sup>.

Viennent ensuite nos médailles, dont un exemplaire a été publié, sans figure, par M. Imhoof-Blumer<sup>4</sup>, qui ne se prononce pas, pour l'identification de la tête barbue et casquée, entre Zeus, Arès ou un héros. Cependant M. Head, dans le

1. Brit. Mus., *Cat. Caria*, p. 100 et pl. XVII, 8.

2. Voy. Strabon, Étienne de Byzance, etc.

3. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 2428-30; — Brit. Mus., *Cat. Caria*, p. 122; — *Num. chron.*, XVIII, 1898, p. 114. — Sur la position de Hydisus et les renseignements fournis par les inscriptions, voy. Brit. Mus., *Cat. Caria*, *Introd.*, p. LVIII.

4. Imh.-Blumer, *Kleinasi. Münzen*, IX, *Karia*, p. 134, n° 2.

Catalogue du Musée britannique, avait déjà insinué que la figure armée debout est peut-être une forme locale de Zeus <sup>1</sup>. Il nous semble que cette hypothèse, également applicable au buste viril casqué, est fort à propos confirmée par la présence de l'aigle au revers de nos médailles. Ajoutons que *Zeus Areios* (Jupiter Martialis) est désigné expressément, à Iasus, autre ville carienne, sur une monnaie du temps d'Hadrien <sup>2</sup>.

## IASUS

66. Tête d'Apollon, à droite, contremarquée d'un harpon. Grènetis.

R. Jeune homme (Hermias) nageant, à droite, côte à côte avec un dauphin qu'il saisit d'une main. A l'exergue, ΙΑΣΩΝ. Le tout dans une aire circulaire creuse entourée d'un rebord.

Bronze, inédit. — 19 mill.

Pl. IV, 7.

Le harpon, dont la tête d'Apollon est contremarquée, fait allusion à l'industrie des pêcheurs de cette ville. Le type bien connu du revers rappelle la légende du jeune Hermias et de son dauphin, analogue à celles de Taras, d'Arion <sup>3</sup>. Le plus curieux de notre pièce est ce mot ΙΑΣΩΝ, où j'avais cru d'abord reconnaître une nouvelle forme de l'ethnique de Iasus, qui sur toutes les médailles publiées se lit ΙΑΣΕΩΝ; mais ΙΑΣΩΝ est ici le nom de magistrat Jason, qui se rencontre par exemple à Stratonicee <sup>4</sup>, et, en regardant avec attention on découvre dans le champ de notre pièce, en haut, les deux lettres ΙΑ (pour ΙΑΣΕΩΝ) <sup>5</sup>.

1. Brit. Mus., *Cat. Caria*, p. 122.

2. Mionnet, *Suppl.*, t. III, p. 353; — B. Head, *Hist. num.*, p. 528; — Overbeck, *Kunstmythol.*, pl. III, 11 et p. 209.

3. Elien, *De natura anim.*, VI, 15; — Plin., *Hist. nat.*, IX, 8, 8.

4. Coll. Prokesch-Osten, n° 59.

5. Cf. Brit. Mus., *Cat. Caria*, pl. XXI, 4.

## IDYMA

67. Tête d'Aphrodite, diadémée, les cheveux enveloppés dans la sphendoné, à droite.

R. [I]ΔYM[1]O[N] en légende externe rétrograde, autour d'une feuille de figuier.

Bronze. — 9 mill. Pl. IV, 8.

Un exemplaire de cette médaille figure dans le volume nouveau d'Imhoof-Blumer <sup>1</sup>. Jusqu'ici la seule pièce en bronze connue d'Idyma avait été publiée par le même auteur dans ses *Monnaies grecques* <sup>2</sup>; elle avait une tête de Pan de profil au droit, et le même revers que la nôtre. Quant aux monnaies d'argent, elles sont plus nombreuses <sup>3</sup>; la tête de Pan de face qui s'y rencontre, a été évidemment inspirée par l'Hélios de face de la ville de Rhodes, comme la feuille de figuier évoque la comparaison avec Camirus, dans la même île <sup>4</sup>.

Pour la déesse à la sphendoné, c'est l'Aphrodite de Cnide <sup>5</sup>, Idyma étant situé sur la côte du golfe céramique au nord-est de la Chersonèse <sup>6</sup>, et de fait sur une des inscriptions de la ville <sup>7</sup>, Aphrodite est nommée. Cette monnaie fut frappée au iv<sup>e</sup> siècle.

1. Imh.-Blumer, *Kleinasiat. Münzen*, p. 137 (coll. de l'auteur).

2. Le même, *M. gr.*, p. 311 et pl. F, n° 8.

3. H. Dressel, dans *Zeitsch. für Num.*, 1900, p. 241.

4. M. Svoronos croit que la feuille de figuier fut représentée également sur les monnaies de Scyros (*Journal internat. de numism.*, 1900, p. 39).

5. Cependant Imhoof-Blumer la décrit sans commentaire : *Weibliches Kopf...*

6. Cette position a été déterminée par les inscriptions publiées par Ch. Diehl et G. Cousin dans le *Bull. de corr. hell.*, t. X, 1886, p. 428-430. Idyma figura parmi les alliés d'Athènes à qui elle payait un tribut de 4.000 dr., réduit après 447 à 2.000 seulement. On lui a attribué une drachme archaïque de la collection Montagu (tête de Pan de face).

7. Le n° 6, dans l'article ci-dessus.

## MYLASA

68. AY.ANT... Buste de Caracalla jeune, à droite, la tête nue, la poitrine couverte du paludamentum. Grènetis au pourtour.

R. MYAA | CEΩN. Zeus debout, l'himation laissant la poitrine découverte et rejeté sur le bras gauche ; il est appuyé sur son sceptre et tient une patère. A ses pieds, un jeune cerf allant à gauche et tournant la tête vers le dieu.

Bronze. — 28 mill.

Pl. IV, 9.

Le Musée britannique possède un exemplaire de la même médaille <sup>1</sup> ; mais celui-ci est mieux conservé, le dessin en est moins raide et les proportions du corps plus heureuses. Zeus Labrandeus ou Carien et Zeus Ogonos étaient tous deux honorés à Mylasa ; mais celui de notre monnaie, qui n'a ni la double hache ni le trident, ne mérite à première vue aucune de ces épithètes. Il est étonnant de voir un cerf aux pieds de Zeus ; qu'on se rappelle à ce propos une monnaie d'Hadrien à Mylasa, dont le type de revers est un cerf debout <sup>2</sup>.

## TABÆ

69. Tête de héros casqué, à droite, sa lance sur l'épaule.

R. TABH. Zébu cornupète, à droite, sur une ligne figurant le sol, la queue relevée.

Bronze. — 16 mill.

Pl. IV, 10.

Pour cette médaille comme pour plusieurs des précédentes, M. Imhoof-Blumer en a décrit un exemplaire dans sa récente publication, mais sans image <sup>3</sup>. D'autre part, si

1. Brit. Mus., *Cat. Caria*, p. 132, n° 33 et pl. XXII, fig. 4.

2. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 2459.

3. Imhoof-Blumer, *Kleinas. Münzen*, IX, *Karia*, p. 158, n° 4.

comme je le crois, c'est une pièce semblable à la nôtre que Sestini a publiée dans son catalogue du musée Fontana <sup>1</sup>, la gravure que donne son ouvrage est des plus mauvaises; elle mérite donc bien d'être reproduite, cette gracieuse tête juvénile, et on se convaincra, en l'examinant, que Sestini a eu tort d'y voir une Pallas : c'est bien plutôt un héros masculin, je n'ose dire un Dioscure.

## LYCIE

### PHASELIS

70. Tête de Pallas casquée, à droite.

℞. Proue de navire, à droite. Dans le champ, au-dessus, [Φ]Α; au-dessous, le monogramme ΠΑ.

Bronze, inédit. — 17 mill.

La lecture du Φ, un peu incertaine par elle-même, résulte de l'attribution à Phasélis par le type et par le style de la pièce. La proue de navire est le symbole ordinaire de cette ville; et Pallas y est représentée, sinon en buste, du moins debout <sup>2</sup>. L'abréviation ΦΑ est à ajouter aux abréviations de l'ethnique Φ, ΦΑΣ, ΦΑΣΗ, signalées par M. Imhoof-Blumer <sup>3</sup>.

### SIDYMA

71. Tête d'Apollon lauré, à droite.

℞. Lyre surmontée de la légende ΛΥΚΙΩΝ et accostée des lettres ΣΙ, le tout dans un carré creux.

Drachme inédite. — Poids, 2 gr. 97. *Pl. IV, 11.*

1. Sestini, *Musée Fontana*, t. I, p. et pl. I, 25.

2. Pallas debout (Brit. Mus., n° 15); debout sur la proue (Brit. Mus., n° 14); debout d'un côté et debout sur la proue de l'autre (Brit. Mus., nos 18-21).

3. *Zeitsch. für Num.*, 1876, t. III, p. 328.

La pièce existe depuis assez longtemps au Cabinet, puisqu'elle est mentionnée dans l'introduction du catalogue du Musée britannique, comme l'unique exemplaire du monnayage de cette ville de la ligue lycienne. Nous la publions pour sa rareté, car à l'heure présente elle est toujours unique. Sidyma était située au nord de l'embouchure du Xanthus, dans le district de Cragus; on a retrouvé des inscriptions dans ses ruines, près du village de Dodurgar-Assari <sup>1</sup>.

## PISIDIE

### CESTRUS

72. Tête laurée d'Antonin (?), à droite, sans légende. Grènetis au pourtour.

R. ΚΕΣΤΡΗΝΩΝ. Étoile dans un croissant. Grènetis.

Bronze, inédit. — 20 mill. *Pl. IV, 12.*

La seule monnaie connue de cette ville a été publiée par M. A. Löbbecke, en 1889 <sup>2</sup>. Elle était à l'effigie de Faustine et au type de Tyché debout, et l'éminent numismate disait à peu près ceci : « Des cinq villes nommées par Ptolémée <sup>3</sup> dans la Cétide (Cilicie), nous possédons déjà des monnaies de Philadelphie, Séleucie et Diocésarée; Caystrus fait aujourd'hui son entrée dans la numismatique <sup>4</sup>, et il ne reste plus que Domitopolis dont les monnaies soient à découvrir. »

1. Brit. Mus., *Cat. Lycia*, Introd., p. L. — On trouve dans les auteurs :

Σίδυμα (Ptol., Plin., Et. de Byzance, Inscriptions), Σιδύμων (*Notitiæ*, III, VIII, IX), Σιδύμων (*Not.*, I, 292), Σιδήμων (*Not.*, X, 362), Σωδήμων (*Not.*, 13, 214).

2. *Zeitsch. für Num.*, t. XVII, 1889, p. 14.

3. Ptol., V, 8, 5.

4. On possède des monnaies de Caystriani, ville de Lydie, située sur le fleuve Caystrus, mais cette ville est hors de cause.

Mais, à en juger par l'ethnique ΚΕΣΤΡΗΝΩΝ, est-ce donc de Caystrus qu'il s'agit ici? Certes, l'onomastique ne s'y oppose pas absolument, et M. Löbbecke fait remarquer que Xénophon lui-même a appelé la plaine du Cestrus de Pisi-die Καύστρου πεδῖον<sup>1</sup>; les deux noms auraient donc été pris l'un pour l'autre. M. Imhoof-Blumer a mieux aimé chercher la ville de Cestrus sur le fleuve qui passe à Sagalassus et qui est désigné sur les monnaies de cette ville, ΚΕΚΤ-ΡΟC<sup>2</sup>.

Pour résoudre la question, examinons le type de la nouvelle médaille, le croissant accompagné d'une étoile. Il se rencontre à Sagalassus accompagné de la pomme de pin du dieu Mén<sup>3</sup>; Colbasa est une ville voisine du haut Cestrus, et nous avons à Colbasa une monnaie de Julie Mamée au type du croissant et de l'étoile<sup>4</sup>. A Magydus, presque à l'embouchure du même fleuve, l'étoile dans un croissant est le type de la seule pièce qu'on connaisse sans effigie impériale<sup>5</sup>. Oublierons-nous Perga, dans la même vallée, qui offre cette représentation au temps de Claude<sup>6</sup>? De telles coïncidences ne sauraient être dues au hasard, alors que dans la région du Calycadnus, où M. Löbbecke voudrait placer la ville de Cestrus, j'ai trouvé une seule fois à grand peine nos deux astres sur une monnaie de Lucius Verus comme symbole accessoire<sup>7</sup>. Cestrus se place donc bien sur le fleuve pisidien de ce nom.

L'image du croissant et de l'étoile était, on le sait, le

1. Xén., *Anab.*, 1, 2, 41. — L'identification entre les deux noms *Cestrus* et *Caystrus* est aussi proposée par Kiepert, *Atlas*, et par Pape-Benseler, *Wörterb. der griech. Eigennamen*.

2. Imhoof-Blumer, *Gr. M.*, p. 700, note 1.

3. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 3882 et pl. X, 6.

4. E. Babelon, *Mélanges*, II, 309, et *Rev. num.*, 1893, p. 339.

5. Imh.-Blumer, *M. gr.*, p. 333.

6. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 3338.

7. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 4459.

symbole préféré des Achéménides et après eux de Mithridate; il eut quelque fortune en Mésopotamie, à Carrhes. Ici, sur le Cestrus, il se rattachait au culte de Mén-Lunus, le dieu d'Antioche, ou à celui d'Artémis de Perga; symbole astral, il relevait, soit du dieu Mois soit de la déesse de la Lune.

Enfin, au point de vue épigraphique, mentionnons sur notre pièce l'alliance assez rare de l'E carré et du Σ classique avec un Ω cursif, lettre qui, s'étant glissée plus tard dans les légendes monétaires, se rencontre d'ordinaire avec l'€ et le C lunaires.

## LYCAONIE

### BARATA

73. ΑΥΤΟΚ.ΚΑΙC. | Μ.ΑΥΗ.ΑΝΤΩΝΙΝ | ΟC.CΕΒ. Tête laurée de Marc Aurèle, à droite.

Dans le champ, Μ(?) à gauche; ΓΑ ou ΙCΑ, et au-dessous, ΜΗ, à droite.

R. ΒΑΡΑΤΕΩΝ | ΚΟ | Ι.ΛΥΚΑΟΝΙΑ | C. La Fortune assise à gauche, coiffée du modius, tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite des épis; à ses pieds, un fleuve nageant.

Bronze, inédit. — 23 mill.

*Pl. IV, 13.*

La légende de cette jolie pièce est un modèle de finesse et d'irrégularité pleine d'élégance; on dirait que la saveur des contes sacrés par lesquels Barata, dernière demeure d'un ermite chrétien, est entrée dans l'histoire, se laisse pressentir<sup>1</sup>. C'est par une Tyché semblable à la nôtre, mais à l'effigie d'Otacilie, que Barata a débuté dans la numismatique,

1. *Acta sanctorum*, 30 mars, p. 830 et add. 43.

et cette pièce, publiée par Borrell <sup>1</sup>, est aujourd'hui au Cabinet des médailles <sup>2</sup>.

Les monnaies de la collection Waddington ont d'autres types, mais l'une d'elles présente en revanche ces sigles énigmatiques, que nous avons énumérées dans le champ, et que Waddington a lues, certainement à tort <sup>3</sup>, IC AN—I et Meyer AH (= 8 as <sup>4</sup>). M. Hill, n'ayant eu en mains qu'une empreinte, a proposé, avec hésitation, une lecture différente <sup>5</sup> : KA; à gauche, ICA; et, au-dessous, N, à droite.

Je crois que la lecture ci-dessus indiquée est la bonne; MH est absolument sûr; au-dessus, ICA ΙΓΑ ou ΓΑ sont seuls possibles, et enfin peut-être y a-t-il à gauche un M, à moins que ce que nous prenons pour une lettre ne soit le nœud du diadème. Que signifient donc ces sigles? Barata ne saurait passer pour la métropole de l'Isaurie (ΜΗτρόπολεως ΙCAυρίας); ΓΑ, si nous lisons ainsi, est-il la marque de la valeur 3 as? S'agirait-il, au sein du koinon de Lycaonie <sup>6</sup>, de la métropole d'une petite région non encore dénommée sur les cartes, analogue à la Cétide, la Cennatide, la Lacanatide, mais au nom commençant par la syllabe ΓΑ? Autant de questions non résolues.

Une seule chose est certaine : Barata devait être située près d'un fleuve, et les cartes en indiquent un à peu de distance. Si M. Ramsay a trouvé des vestiges de cité sur les premières pentes de la montagne, c'est qu'aux temps byzantins, sous la menace des invasions sarrasines, les habitants cherchèrent un refuge sur les hauteurs. La distance restait

1. *Num. chron.*, t. XI, 1848, p. 58.

2. Mionnet n'en parle pas.

3. Waddington, *Rev. num.*, 1883, p. 42.

4. *Zeitsch. für Num.*, t. III, 1876, p. 146.

5. *Brit. Mus.*, *Cat. Lycaonia*, *Introd.*, p. xix, note 2.

6. C'est d'ailleurs Laranda qui a le titre de Métropole de Lycaonie.

d'ailleurs la même à partir d'Iconium, telle que l'indique la table de Peutinger.

## DALISANDUS

## 74. ΑΥ.Κ.Μ.ΙΟΥ.ΦΙΛΙΠΠΟΝ.ΣΕΒ.

Buste de Philippe père, à droite, la tête laurée, la poitrine couverte du paludamentum.

℞. ΔΑΛΙΣΑΝΔΕΩ | Ν.ΚΟΙΝΟΝ. Dans le champ, ΑΥ | Κ | Α | Ο. Héraclès debout, de face, tournant la tête à droite, tenant sa massue de la main droite, la peau de lion sur le bras gauche.

Bronze. — 30 mill.

Voici, par contraste avec la précédente, une pièce de style barbare. Une semblable médaille de Philippe, de légende fruste, fut rapportée d'Iconium par Borrell et attribuée par lui avec raison à Dalisandus <sup>1</sup>; transportée à Laranda par Waddington <sup>2</sup>, elle a été restituée à sa véritable patrie par Imhoof-Blumer, d'après une monnaie mieux conservée de la collection de Vienne <sup>3</sup>. Le même type existe à Laranda de Lycaonie, mais toujours cette ville prend le titre de « Métropole ». Dalisandus n'était pas encore représentée au Cabinet de France.

## HYDÉ

## 75. ΦΑΥΣ[ΤΕ]ΙΝ | Α·ΣΕΒΑΚΤΗ. Buste de Faustine, à droite.

℞. ΥΔΗΣ C C (répété, sans doute par suite d'un tréflage) | ΕΡΑΣ ΚΟ | ΙΝ ΑΥΚ... Fleuve demi-nu, assis à gauche, tenant un roseau dans la main droite, la gauche appuyée sur

1. Borrell, dans *Num. chron.*, t. VIII, 1846, p. 2.

2. Waddington, dans *Rev. num.*, 1883, p. 56-57.

3. Imhoof-Blumer, dans *Num. Zeitsch.*, 1884, p. 279 et pl. V, 17.

une urne d'où l'eau s'échappe; trois poissons sont figurés dans le flot.

Bronze, inédit. — 20 mill.

Pl. IV, 14.

Cette monnaie de Hydé est la seule connue actuellement, avec celle de la collection Waddington aux types de Lucius Vérus et d'Hermès debout <sup>1</sup>.

Le nom de la ville, ΥΔΗ, dérive manifestement du même radical que ὕδωρ, eau, et le type de notre médaille confirme cette opinion; aussi est-ce à proximité d'un cours d'eau, qu'il faut chercher Hydé. Pline dit qu'elle était située en Lycaonie, sur les confins de la Galatie et de la Cappadoce; ces considérations militent en faveur du site actuel de Karabunar, au croisement des routes d'Iconium et de Césarée au nord, du Calycadnus et de Tarse au midi. Ramsay affirme qu'il y eut toujours là de l'eau, non sans doute une rivière importante, mais une source capable d'abreuver les caravanes, une source poissonneuse, dit la numismatique, et qui allait se jeter dans le petit lac voisin. Un filet d'eau, dans une campagne stérile, a bien vite fait de passer fleuve aux yeux du voyageur altéré! Au surplus, la position d'Ambarrarassi, sur un véritable fleuve, après avoir été proposée, a été reconnue pour celle de Castabala <sup>2</sup>.

Près de Hydé, des ruines importantes ont été découvertes sur les pentes du Taurus; ce sont celles de Thebassa, la forteresse <sup>3</sup> que les habitants, pour se garantir des incursions sarrazines, préférèrent à la ville de la plaine; aussi plusieurs *Notices épiscopales* omettent Hydé et mentionnent Thebassa, comme si cette dernière avait absorbé sa rivale. Aux temps gréco-romains, c'était l'oasis qui était

1. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 4759.

2. Ramsay, *The histor. geography of Asia minor*, pp. 337 et 338.

3. Voy. à la suite du *Hieroclis synecdemus*, dans l'éd. Parthey.

florissante et qui possédait un temple vénéré, s'il faut en croire l'épithète de **ΙΕΡΑ** donnée à notre ville par la médaille.

## PARLAÏS

76. Tête de Zeus, à droite, sans légende.

Ὶ. ΠΑΡΛΑΙΤΕ... Panthère marchant à droite, la patte gauche antérieure levée. Ligne figurant le sol.

Bronze, inédit. — 18 mill. *Pl. IV, 15.*

77. Tête de Zeus lauré, à droite.

Ὶ. ΠΑΡΛΑΙΤΕ | ΩΝ, en haut sur deux lignes. Même type ; ΔΙΟΜΗΔ... à l'exergue.

Bronze, inédit. — 16 mill. *Pl. IV, 16.*

78. Tête de Zeus lauré, à droite.

Ὶ. ΔΙΟΜΗΔΟ.. en haut; ..ΡΛΑΙΤΕΩΝ, à l'exergue. Panthère bondissant, à droite, la queue au vent.

Bronze, inédit. — 15 mill. *Pl. IV, 17.*

79. Tête d'Artémis, à droite, le carquois sur l'épaule, les cheveux noués en corymbe.

Ὶ. ΠΑΡΛΑ en haut, ..ΟΜΗ à l'exergue. Galère allant à droite.

Bronze, inédit. — 14 mill. *Pl. IV, 18.*

Parlaïs n'est connue que par la numismatique, et uniquement jusqu'à ce jour comme colonie latine. Déjà on avait cru, à deux reprises, signaler une monnaie à légendes grecques de Parlaïs. A la suite d'Eckhel, Mionnet avait décrit ainsi une médaille de Gallien <sup>1</sup> : « Ὶ. ΠΑΡΛΑΙΕΩΝ. Urne sur une table ? Monnaie de style barbare. Cabinet de

1. Eckhel, *Doct. num.*, t. III, p. 35 ; Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 537, n° 21.

France. Parlaïs? » Mais Waddington a reconnu <sup>1</sup> qu'il faut lire ΑΔΡΑΗΝΩΝ et que cette monnaie est d'Adraa, en Arabie.

Plus tard, en 1889, dans le recensement des acquisitions du Musée britannique, une pièce a été décrite avec la légende ΠΑΡΛΑΕΙΩΝ (*sic*), au type de la Louve allaitant Romulus et Rémus <sup>2</sup>; mais M. Hill s'est aperçu <sup>3</sup> que cette pièce avait été refaite avec une monnaie d'Antioche de Pisidie.

Donc Parlaïs restait uniquement comme colonie latine, avec ses monnaies à légendes latines, aux types de Mén, d'Asclépios et Hygie, de Tyché, etc., et qui vont du règne de Marc Aurèle à celui de Septime Sévère. Mais le titre de *Julia Augusta Colonia Parlaïs* fait remonter la fondation de cette colonie jusqu'au temps d'Auguste; les monnaies grecques autonomes, que nous publions aujourd'hui, se rapportent donc au moins aux premières années du règne de ce prince; d'autre part, leur style, la présence de l'Ω cursif, ne permettent guère de leur assigner une date beaucoup plus ancienne.

L'ethnique se lit ΠΑΡΛΑΙΤΕΩΝ; il est différent comme forme de l'ethnique de diverses autres villes terminées en ις, telles que Amastris (ΑΜΑΣΤΡΙΕΩΝ), Apollonis (ΑΠΟΛΛΩΝΙΔΕΩΝ), Baris (ΒΑΡΗΝΩΝ) Celenderis (ΚΕΛΕΝΔΕΡΙΤΩΝ), etc...; mais Néapolis ou Naples, Amphipolis et Olbia de Bithynie ont des ethniques analogues à celle de Parlaïs : ΝΕΟΠΟΛΙΤΕΩΝ, ΑΜΦΙΠΟΛΙΤΕΩΝ, ΟΛΒΙΟΠΟΛΙΤΕΩΝ. Trois de nos pièces portent le nom de magistrat Διομήδης, Diomède.

Si nous examinons maintenant les types des médailles, nous voyons par la présence de la panthère ici figurée à trois

1. Waddington, dans *Revue num.*, 1883, p. 60.

2. W. Wroth, dans le *Num. chron.*, t. IX, 1889, p. 264.

3. Br. Mus., *Cat. Lycaonia*, Introd. p. XXVI, note 2.

reprises, que le culte de Dionysos devait être en honneur à Parlaïs. Quant au droit de ces monnaies, on peut se demander pour l'une d'elles <sup>1</sup> s'il ne représente pas Dionysos; le type du dieu y a je ne sais quoi d'épanoui, de fleuri même, qui conviendrait assez au dieu de la vigne, mais je ne découvre pas de lierre dans sa coiffure, et l'image des autres pièces ne peut être que celle de Zeus <sup>2</sup>. Ajoutons qu'une semblable tête de Zeus se voit sur les monnaies contemporaines des villes voisines d'Adada <sup>3</sup> et d'Iconium <sup>4</sup>.

Enfin le type maritime de la galère, loin d'être négligeable, donne matière à d'amples réflexions par lesquelles il convient de terminer cette notice.

Le site de Parlaïs est incertain. Ptolémée la place en Lycaonie et l'appelle <sup>5</sup> Παραλαίς, Hiéroclès l'omet, mais on croit la retrouver dans les *Notitiæ episcoporum* sous les formes Παραλάου <sup>6</sup> ou Παράλλης, en Pisidie <sup>7</sup>, et Paralaïs de Lycaonie (ou d'Isaurie) figure aussi dans les Conciles. M. Hill fait observer que, corrompu ou non, il faut voir dans ce nom de Parlaïs l'étymologie Παρά ἄλος, près de la mer (ou d'un lac). Ainsi, Antioche de Cilicie, ville maritime, s'appelait Αντιοχία ἢ Παράλιος; les Paraliens étaient les habitants de la côte en Attique; Paralos, d'Égypte, était une ville située le long d'un lac formé par l'estuaire d'une des branches du Nil <sup>8</sup>. L'hypothèse du voisinage d'une grande étendue d'eau est confirmée à Parlaïs par le type de la galère au revers d'une de nos médailles.

1. Le n° 16 de la planche.

2. Une panthère figure au revers de la tête d'Héraclès sur deux monnaies de Tabæ en Carie (*Inv. de la coll. Wadd.*, n° 2616 et 2617).

3. B. Head, *Hist. num.*, p. 589.

4. Brit. Mus., *Cat. Lycaonia*, p. 4 et pl. I, 5.

5. *Ptol.*, V, 6, 16.

6. *Not.*, III, 387; IX, 394; X, 501; XIII, 351 (éd. Parthey).

7. *Not.*, I, 434.

8. La Parapotamie était la région de Syrie voisine de l'Euphrate.

Sarre, dans sa *Géographie*, a placé Parlaïs sur le lac Tscholuk ou Tatta, à l'extrémité nord-est de la Lycaonie, à la frontière de Cappadoce; ce lac forme une véritable mer propice à l'évolution des flottes. Mais combien cette position nous éloigne de la Pisidie, indiquée par les *Notices*! Ramsay<sup>1</sup> propose donc Uzumla Monastir, au sud-ouest du lac Caralitis, sur la frontière de Lycaonie et de Pisidie; on a trouvé des vestiges de route dans cette région où la colonie de Parlaïs, placée entre Iconium et Lystra d'une part, Antioche et Cremna d'autre part, tendait la main aux autres postes et complétait le quadrilatère destiné à barrer le chemin aux incursions des montagnards.

A. DIEUDONNÉ.

(A suivre.)

1. Ramsay, p. 390-392.

---

LA  
DYNASTIE DES KAMNASKIRÈS

---

I

TRAVAUX ANTÉRIEURS

Les premiers numismates qui se sont occupés du classement des séries Parthes, ont rangé parmi les grands rois Arsacides un certain Mnaskirès que Lucien cite dans ses *Macrobioi*, et auquel il donne le titre de roi des Parthes, Βασιλεὺς Παρθυαίων.

Vaillant en fait un fils de Phraate I<sup>er</sup> et l'intercale entre Mithridate II et Sinatrocès, c'est-à-dire à une époque comprise entre l'année 88 av. J.-C. (224 Sel.) et l'année 77 av. J.-C. (235 Sel.), époque où il existe une lacune dans la suite des rois Arsacides. L'*Épitome* de Trogue-Pompée parle de nombreuses compétitions au trône et Plutarque<sup>1</sup> nous rapporte qu'à ce moment, l'empire des Parthes était épuisé par les discordes civiles et les guerres qu'ils eurent à soutenir contre leurs voisins. La drachme attribuée par Vaillant à Mnaskirès doit être restituée à Mithridate I<sup>er</sup><sup>2</sup>,

1. Plutarque, *Lucullus*, 39.

2. Nous conserverons provisoirement les attributions de Gardner, tout en constatant que quelques-unes des modifications que M. Warwick Wroth a proposé d'y apporter, *N. C.*, vol. XX, p. 181-202, méritent une sérieuse attention.

autant qu'on peut en juger d'après la légende et le détestable dessin qu'il donne du personnage.

Visconti, dans son *Iconographie grecque*<sup>1</sup> (édition Didot 1808), ne le range pas parmi les grands rois Arsacides, il en fait un roi ou satrape de l'Apolloniatide, associé ou vassal de Phraate IV; induit en erreur par une légende mal conservée, il croit trouver son nom sur une drachme alors nouvelle, aujourd'hui bien connue, qui porte d'un côté l'effigie de Phraatace et de l'autre celle de sa mère Mousa. Son attribution à l'Apolloniatide résulte uniquement de la lecture ΑΠΟ faite du monogramme ordinaire des Parthes qui se trouve devant la tête de Mousa. D'ailleurs, cet illustre antiquaire ne tarda pas, grâce à la découverte d'exemplaires mieux conservés, à rectifier son attribution<sup>2</sup>.

Mionnet qui, à sa suite, avait fait figurer (tome V, p. 663) la drachme de Mnaskyrès et Phraate IV, rectifie également son erreur, dans son *Supplément* (t. VIII, p. 443).

A ce moment, et pour quelque temps, Mnaskirès disparaît entièrement de la numismatique et son nom n'est même pas cité dans le *Trésor de numismatique et de glyptique* (1849).

Les choses en étaient là, lorsque Bartholomæi fit connaître<sup>3</sup> un tétradrachme portant le nom de Kamniskirès, singulièrement analogue à celui de Mnaskirès de Lucien. Le savant général russe en fut frappé, mais en même temps il constatait que la fabrique, le style, le type de la monnaie ne pouvaient convenir qu'à une date plus reculée que celle que l'on avait cru pouvoir attribuer à Mnaskirès pour lui trouver une place dans la série des grands rois Arsacides; il en

1. Visconti, *Iconographie grecque*, 2<sup>e</sup> partie, p. 477; et p. 642 et suivantes.

2. *Journal des savants*, 1817, p. 735; *Iconographie grecque*, édition de Labus, p. 137.

3. *Mémoires de Saint-Petersbourg*, VI, p. 173, 1852.

concluait que Kamnaskirès était roi d'un petit état de l'Asie dont l'identité reste à retrouver.

Longpérier, dans son mémoire sur *la chronologie et l'iconographie des rois Parthes Arsacides*, démontra que le texte de Lucien, relatif à Mnaskirès qui avait été lu jusqu'à présent « Καὶ μνασκίρης δὲ βασιλεὺς Παρθυαίων ἔξ καὶ ἐνενήκοντα ἔζησεν ἔτη » était à rectifier en « Καμνασκίρης δὲ βασιλεὺς... » En même temps, il faisait connaître deux tétradrachmes du British Museum présentant sur la face les effigies accolées du roi Kamnaskirès et de la reine Anzazé, dont les noms se lisent au revers (pl. VI du mémoire, nos 65 et 66) ; sur la même planche, il figure le tétradrachme de Bartholomæi n° 64, trois pièces de cuivre grand module et cinq petites pièces de petit module qu'il attribue les unes et les autres au même roi.

Les tétradrachmes nouveaux signalés par de Longpérier ne portent pas de dates, mais, en raison de leur style, il leur assigne une date bien postérieure à celle du premier ; néanmoins, en tenant compte des différences d'âge très considérables qu'accusent les effigies, il est disposé à admettre que les trois pièces ont été frappées, au cours d'un très long règne, par un même roi, le Kamnaskirès qui, d'après Lucien serait mort à 96 ans. Il pense d'ailleurs que ce roi qui ne porte pas le nom d'Arsace sur ses monnaies, ne peut être classé parmi les grands rois Arsacides, mais qu'il a pu régner dans un état plus ou moins dépendant de leur suzeraineté.

Le mémoire de Longpérier a été rédigé en 1853 ; peu après, M. Vaux rendait compte dans le *Numismatic chronicle* (janvier 1856) de l'entrée au British Museum de quelques pièces nouvelles venues d'Orient et signalait entre autres :

— 2 tétradrachmes de Kamnaskirès dont l'un, qu'il dessine, n'est autre que le n° 66 de Longpérier,

— 3 pièces de cuivre de grand module parmi lesquelles le n° 72 de Longpérier.

— 6 petites pièces de cuivre qu'il renonce à déchiffrer, mais au revers desquelles il reconnaît à juste raison, le type de Diane chasseresse.

Le mémoire de M. Vaux est intéressant parce qu'il donne quelques indications sur la provenance des pièces, indications malheureusement peu précises en ce qui concerne les deux tétradrachmes, — on sait seulement qu'ils ont été obtenus par M. Olguin pendant son séjour à la frontière de Turquie et de Perse ; — les grandes pièces de cuivre ont été rapportées par M. Steuart de Mésopotamie ; quant aux petites, elles ont été trouvées, à Suse même, par Loftus.

Notons encore que les tétradrachmes portent au-dessus de l'ancre un monogramme  $\mathfrak{R}$  qui se résout en KP ; l'un de ceux de Longpérier a un monogramme assez confus où il a cru trouver les lettres BYBP qu'il interprète par Babylone, mais qui peut très bien n'être qu'une répétition du précédent.

M. Vaux conclut que Kamnaskirès a régné dans le sud de la Babylonie ou en Susiane.

Dans le même journal anglais, Gardner a publié<sup>1</sup> une nouvelle pièce en cuivre de grand module, dont il donne le dessin et qui n'est autre que le n° 67 de Longpérier et le n° 7 de la planche annexée au présent travail ; il croit y lire, en s'appuyant sur l'autorité de Saulcy,  $\text{HPAKΛHΣ}$ , qu'il regarde comme le nom d'un dynaste successeur immédiat de Kamnaskirès, il les fait régner l'un et l'autre en Characène. En fait, la lecture  $\text{HPAKΛHΣ}$  est une pure illusion, et l'on se trouve en présence d'une des nombreuses déformations du nom de Kamnaskirès.

1. *Num. chron.*, 1873, p. 135.

Le même auteur, dans son *Parthian coinage*, donne la description et la reproduction photographique d'un tétradrachme semblable à celui de Bartholomæi (exemplaire du Cabinet de France) et d'un tétradrachme de Kamnaskirès et Anzazé (exemplaire du British Museum), qui diffère de ceux précédemment publiés, en ce qu'il porte la date 231 de l'ère des Séleucides. C'est là un élément de discussion important qui avait manqué à Longpérier; Gardner le met à profit et conclut qu'il est peu probable que le même souverain ait pu frapper les deux monnaies; il y aurait donc eu deux Kamnaskirès qui d'après les provenances habituelles, ont dû régner en Susiane. L'un ou l'autre est très certainement le Kamnaskirès de Lucien.

Depuis la publication de l'ouvrage de Gardner, la numismatique des Kamnaskirès s'est encore enrichie et a donné lieu à d'importants travaux, particulièrement à l'étranger. Von Sallet, dans la *Zeitschrift für Numismatik* de Berlin <sup>1</sup>, a résumé l'état de la question en décrivant les pièces principales connues et notamment des drachmes jusqu'alors inédites. Le docteur Mordtmann, dans le même journal <sup>2</sup>, s'est spécialement occupé des petites monnaies de bronze qui n'avaient été connues qu'en très petit nombre par de Longpérier, Vaux, Prokesch-Osten et Thomas; des trouvailles importantes provenant des confins de la Susiane, lui ont permis d'en tenter la classification, il a pu y lire les noms d'Orode et de Phraate en caractères grecs et déchiffrer en partie les légendes araméennes, enfin il y a constaté la présence de pièces à l'effigie de Kamnaskirès. C'est là un point important, qui permet d'affirmer que les Kamnaskirès ont

1. VIII, p. 205.

2. *Zeit. f. Num.*, III, 1876. — *Über eine bisher unbekannte Varietät Arsakidischer Münzen*, cf. VII. — *Weitere Beiträge zur Kenntniss der Persepolitischen Münzen*.

eu pour successeurs dans des régions voisines de la Perse des Orode et des Phraate; si ceux-ci sont identiques aux rois Parthes connus, on en déduit des indications chronologiques précieuses. On doit regretter dans ces travaux de Mordtmann l'absence de toute figure, ce qui en rend la lecture pénible et souvent incompréhensible.

M. de Markoff a comblé cette lacune, en publiant des dessins <sup>1</sup> et quelques reproductions héliographiques <sup>2</sup> des pièces de cette catégorie; plus récemment le même auteur, en donnant la description et la photographie d'une drachme de Kamnaskirès et Anzazé, nouvellement entrée au musée de l'Hermitage <sup>3</sup>, a exposé succinctement, d'après Gutschmid, les hypothèses qui lui paraissent les plus probables au sujet de cette dynastie.

En résumé, la numismatique des Kamnaskirès a dès à présent une base solide, mais les matériaux qui doivent servir à reconstituer l'édifice sont disséminés, ils ont besoin d'être rassemblés et coordonnés; nous avons pensé que les lecteurs de la *Revue de numismatique* nous sauraient gré de leur donner la description des monnaies les plus intéressantes de cette série, dont quelques-unes sont, croyons-nous, inédites et ont une importance de premier ordre.

Grâce aux empreintes que nous devons à l'extrême obligeance de MM. les conservateurs du Cabinet des médailles de France et du British Museum, nous pouvons compléter notre description par des reproductions photographiques.

Dans ce travail ne sont pas comprises les petites monnaies

1. *Monnaies des rois Parthes*, supplément à l'ouvrage du comte Prokesch-Osten, 2<sup>e</sup> fasc., pl. 2 et 3.

2. *Collections scientifiques de l'Institut des Langues orientales, monnaies arsacides*, pl. 1.

3. *Monnaies Arsacides*, Saint-Petersbourg, 1892 (en russe), p. 27.

de bronze, dont les variétés sont excessivement nombreuses et qui exigent une étude spéciale que nous espérons entreprendre plus tard.

## II

## DESCRIPTION DES MONNAIES DE LA PLANCHE

Les monnaies du Cabinet de France sont distinguées par la lettre F, celles du British Museum par B.M, celles de ma propre collection par A.

1. F. Buste diadémé de profil à droite d'un roi avec moustache très légère, favoris naissants, les cheveux à la mode grecque; dans le champ, à gauche, le mon<sup>e</sup>  $\frac{\epsilon}{A}$ ; autour de la pièce, cordon de laine des rois Séleucides.

R. Apollon assis sur l'omphalos, tenant de la main droite une flèche et s'appuyant de la gauche sur son arc. Lég. : ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΜΝΙΣΚΙΡΟΥ; à l'exergue : ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ. Tétradrachme. Argent. Poids : 16 gr. 70.

La pièce rappelle exactement les tétradrachmes Séleucides de l'époque d'Antiochus III (voir en particulier, *Catalogue du B. M., rois de Syrie*, pl. VIII, n<sup>o</sup> 6); l'épithète ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ qui est portée pour la première fois par Antiochus IV, indique néanmoins que la pièce n'a pas été émise à une date antérieure aux dernières années du règne de ce dernier.

Ce tétradrachme est identique à celui décrit par Bartholomæi, en 1852, il a été dessiné depuis par de Longpérier (*loc. cit.*), et par von Sallet<sup>1</sup> qui signale, non sans raison, l'analogie qu'il présente avec le tétradrachme que Prokesch-Osten attribue à Démétrius II<sup>2</sup> et Gardner à Phraate I<sup>er</sup>.

1. Sallet. *Kamnakirès et sa dynastie*, Z. f. N. Berlin, t. VIII.

2. *Monnaies des rois Parthes*. Paris, 1874-1875. Pl. 2.

La pièce du Cabinet de France a été également décrite et reproduite en photographie par Gardner.

Il existe des drachmes au même type; von Sallet en décrit deux, l'une du musée de Berlin (collection Prokesch-Osten) est d'un style un peu rude, elle porte la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΜΝΙΣΚΙΡΟΥ; l'autre, d'un travail meilleur, était autrefois entre les mains de M. Hoffmann.

2. F. Bustes de profil, à gauche, d'un roi et d'une reine; le roi est vêtu à la mode parthe, sa coiffure a une disposition spéciale et rappelle celle des rois Arsacides antérieurs à Mithridate I. La barbe très longue est taillée en pointe, des boucles d'oreille peu visibles sur l'exemplaire du Cabinet de France, sont nettement indiquées sur celui du British Museum (Gardner, pl. VII). La reine a une coiffure élevée ceinte d'un diadème; avec cheveux retombant sur le front; dans le champ, à droite, symbole qui rappelle l'ancre des Séleucides.

Κ. Jupiter Nicéphore, assis à gauche. Légende disposée en carré.

En haut : (B)ACIΛEΩ(C)

A droite : ...AMNACKIPOY

A gauche : BACIΛICCHC

En bas : ANZAZHC

A l'exergue la date ΑΛΣ = 231 Sel.

Au-dessous du bras de Jupiter, en caractères petits et indistincts, une légende que Sallet a lue ΕΛΚΕΔΩΝ ou ΚΑΚΕΔΩΝ; mais aucune des lettres n'est certaine, la première n'est ni un E ni un Κ, car elle a visiblement deux jambages, je serais tenté de lire ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ plus ou moins altéré.

Tétradrachme. Argent. Poids : 15 gr. 90.

Le British Museum possède un tétradrachme presque identique, Gardner en donne une bonne reproduction pho-

tographique (*Parthian coinage*, pl. VII); dans la description qu'il en fait, il ne parle pas de la légende en petits caractères, que nous signalons plus haut, cette légende existe pourtant, autant que je puis en juger par l'empreinte que MM. les conservateurs ont bien voulu me communiquer. Sallet affirme même qu'elle existe, plus ou moins visible, sur tous les exemplaires qu'il a examinés.

Je signale en outre les deux tétradrachmes non datés et portant les monogrammes  $\mathfrak{R}$ , publiés par Vaux et de Longpérier comme appartenant au British Museum, et celui de l'ancienne collection Subhi Pacha, décrit par Sallet, sans compter les nombreux exemplaires faux qui m'ont été présentés.

3. F. Buste diadémé de profil à gauche d'un homme encore jeune, vêtu à la mode parthe, barbe peu développée taillée en pointe, cheveux retombant sur le front et sur la nuque, boucles d'oreilles. Dans le champ, à droite, en contre-marque, femme debout tenant une couronne de la main droite, une corne d'abondance ou une torche de la gauche.

R. Jupiter Nicéphore assis à gauche, légende disposée en carré :

Haut : BACIAE(ΩΣ)

Droite : ...NACKIPOY

Gauche : ΤΟΥΕΓΒΑCΙΑΕΩC

Bas : KAMNACKIP...

Dans le champ, à gauche, le monogramme  $\mathfrak{A}$ .

A l'exergue, une date, dont la partie supérieure des lettres est seule visible. ANΣ = 241.

Tétradrachme. Argent. Poids : 15 gr. 50.

4. F. Buste diadémé à gauche, portant le costume parthe, barbe taillée en pointe, cheveux retombant sur le front et

sur la nuque, boucles d'oreilles ; à droite, dans le champ, une ancre surmontée d'un astre.

Ὶ. Buste diadémé, à gauche, drapé à la mode grecque, sans collier, barbe arrondie, cheveux disposés comme sur le n° 1. Légende disposée en carré.

Haut : ΒΑΣΙΛΕΩΣ (*sic*)

Droite : ΚΑΜΝΑΚΡΟΥ

Gauche : Τ<sup>ο</sup>ΥΛΕΓΒ...Ι

Bas : ...ΜΝΑC...

Tétradrachme. Argent. Poids : 16 gr.

Ces deux tétradrachmes sont d'une importance capitale : le premier est, à ma connaissance absolument inédit, le second doit être considéré comme tel, car tous les exemplaires qui en ont été publiés sont plus ou moins barbares et n'offrent que des légendes entièrement défigurées.

La légende de nos pièces, sauf quelques légères différences, est évidemment la même ; M. Drouin <sup>1</sup> a lu sur la seconde (n° 4) le mot ΟΥΛΕΓ (Vologèse) sans remarquer le Τ assez peu distinct qui précède ; sur le n° 3, cette lettre est très bien marquée ; la légende de gauche commence donc incontestablement par ΤΟΥ, à la suite, on lit sur le n° 3 ΕΓ ΒΑΣΙΛΕΩC, sur le n° 4, ΛΕΓΒΑΣΙΛΕΩC. — Ce sont certainement les mêmes mots écrits de deux manières différentes, dont l'une au moins est fautive.

J'avais pensé d'abord à lire ΤΟΥ ΕΓ(ΓΟΝΟΥ) ΒΑΣΙΛΕΩC ΚΑΜΝΑΚΙΡΟΥ, me rappelant l'inscription trilingue de Nakch-i-Redjeb, où Ardéchir se nomme ΕΚΓΟΝΟΥ ΘΕΟΥ ΠΑΠΑΚΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩC, dans laquelle ΕΚΓΟΝΟΥ, dont ΕΓΓΟΝΟΥ n'est qu'une variante orthographique, paraît synonyme de ΥΙΟΥ qui se trouve à la même place dans une inscription du

1. *Onomastique Arsacide*, dans *Revue de Numismatique*, 1895, p. 372.

même roi à Nakch-i-Roustan ; mais, si l'on admet la lecture **TOY ΕΓ(ΓΟΝΟΥ)** pour le n° 3, on s'explique difficilement la présence de la lettre parasite **Λ** sur le n° 4 ; par suite, il me semble mieux justifié de lire **TOY ΜΕΓ.ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΜΝΑΚ-ΚΙΡΟΥ**, c'est-à-dire, fils du grand roi Kamnaskirès.

La suppression de **M** dans l'une des légendes, son abréviation en **Λ** dans l'autre n'a rien que de très admissible à une époque où nous constatons des altérations complètes dans les légendes ; j'ajoute même que dans la légende du n° 4, où les lettres sont visiblement très serrées, il se peut que le scribe ait supprimé intentionnellement le **M**, en considérant le groupe **YE**, comme un monogramme abrégé dans lequel on peut trouver, à la rigueur, les éléments des trois lettres **YME**. Quoi qu'il en soit, le sens de la légende ne saurait être douteux, les mots **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΜΝΑΚΚΙΡΟΥ** s'y trouvent répétés deux fois. Le fait de l'existence de plusieurs Kamnaskirès soupçonné par Sallet, Gardner, Drouin, est donc absolument prouvé.

5. F. Comme au n° 2, pour la face.

R. Jupiter Nicéphore assis à gauche ; dans le champ, le monogramme **Ν**. Légende disposée en carré : **ΒΑΣΙΛΕΩΣ ...ΑΜΝΑΚΚΙΡΟΥ ...ΒΑΣΙΛΙΧΣ ΑΝΖΑΖ...** A l'exergue, la date **ΑΣ = 232 Sel.**

Drachme. Argent. Poids : 3 gr. 60.

Je connais de cette drachme les exemplaires suivants :

— Au British Museum, légende incomplète. La date manque. Poids : 3 gr. 90.

— Au Musée de Berlin <sup>1</sup>, venant de Hamadan, légende incomplète, pas de date. Poids : 3 gr. 95.

— Au musée de l'Hermitage <sup>2</sup>, collection Bartholomæi.

1. Sallet, *Kamnaskirés et sa dynastie*.

2. De Markoff, *Monnaies Arsacides*, 1892.

Légende : ΒΑΣΙΛΕΩ(Σ) (Κ)ΑΜΝΑΣΚΙ(ΡΟΥ) ΚΑΙ ΒΑΣΙΛΙΣΣΗΣ  
ΑΝΖΑΖΗ(Σ). Même monogramme que ci-dessus. Sans date.  
Poids : 3 gr. 55.

Sallet a également fait connaître une obole au même type, mais barbare et illisible, venant de Hamadan. Poids : 0 gr. 54.

6. B.M. Même description que pour le n° 4, sauf que la figure paraît plus âgée et que l'ancre et l'astre n'existent pas ou tout au moins ne sont pas visibles sur l'empreinte.

℞. Comme au n° 4, légende défigurée disposée en carré :

(Β)ΑΙΙΙΛΙΠΣ ΚΑΜΝΑΙΚ ΟΥΙΙΙΛΙΣ ...

Tétradrachme. Argent. Poids : 15 gr. 68.

Le tétradrachme n° 6 est, je suppose, d'argent de bas titre, comme plusieurs autres de même catégorie que j'ai eu l'occasion d'examiner, en particulier un exemplaire que le P. Scheil a rapporté de Bagdad, et un autre qui fait partie de la collection de Morgan ; l'un et l'autre ont des légendes défigurées.

Il est à remarquer qu'en même temps que le type et la légende s'altèrent, une altération parallèle s'observe dans le titre du métal et que les tétradrachmes d'argent disparaissent pour faire place à des pièces de même module de bas argent, de potin et enfin de cuivre ; la même chose d'ailleurs se produit dans la numismatique de la Characène. Ce fait fournit des indications chronologiques précieuses ; il permet d'affirmer que nos grandes pièces de cuivre des nos 11, 12, 13 sont les dernières de la série.

7. B.M. Comme au n° 6, sauf qu'il y a une ancre surmontée d'un astre dans le champ.

R. Comme au n<sup>o</sup> 6, mais très barbare; légende disposée en carré mais complètement défigurée.

...ACH                      VKVHC                      ...ACK...                      ...ΛΛ

C'est la pièce qui a été publiée par Gardner et où il a lu la légende ΗΡΑΚΛΗΣ contestée avec raison par Sallet.

Cuivre ou potin.

8. B.M. Comme au n<sup>o</sup> 7, sans ancre dans le champ.

R. Comme au n<sup>o</sup> 7, légende en carré, incomplète et défigurée.

Hémidrachme, argent. — Poids : 1 gr. 95.

9. B.M. Comme au n<sup>o</sup> 8.

Obole, argent. — Poids : 0 gr. 58.

10. B.M. Comme au n<sup>o</sup> 9.

Obole, argent. — Poids : 0 gr. 58.

Sallet<sup>1</sup> a décrit une drachme et une hémidrachme qui paraissent être du type des n<sup>os</sup> 8, 9, 10.

11. A. Buste diadémé à gauche, vêtu à la mode parthe, figure très allongée, barbe longue taillée en pointe, boucles d'oreille, disposition spéciale de cheveux, qui simulent tout autour de la tête les bords d'un chapeau; par derrière, il y a comme une grosse tresse ou comme une sorte de chignon tombant sur la nuque, plus net encore sur le n<sup>o</sup> 13. Dans le champ, à droite, ancre surmontée d'un croissant, dans l'intérieur duquel est un astre.

R. Très effacé, on croit voir néanmoins un profil grossier à droite et des traces de légende circulaire.

Cuivre.

1. Sallet, *Kamnaskirès et sa dynastie*.

12. A. Comme au n° 11, mais le style est moins bon, le modelé plat et dur.

R. Traces peu distinctes d'une tête de profil, à gauche; légende en carré, entièrement défigurée, les lettres sont réduites à un petit nombre de caractères I O X V.

Cuivre.

13. A. Comme au n° 12, travail un peu barbare mais d'un modelé vigoureux.

R. On distingue nettement l'œil, l'oreille et la coiffure, débris du profil, à gauche, dont le n° 4 présente le prototype; légende en carré, défigurée, composée des seuls caractères I X O.

14. F. Buste de face, vêtu d'un costume qui semble parthique, la tête fortement barbue porte une tiare, entourée d'un cordon perlé et d'aigrettes saillantes et ceinte d'un diadème multiple dont les extrémités retombent à droite; dans le champ, à droite, une ancre, et au-dessus, un astre dans un croissant; à gauche, légende araméenne :

𐤀𐤓𐤕𐤌𐤎 𐤕𐤓𐤕𐤌𐤎 = *urud-malka*, Orode le roi.

Cette pièce est récemment entrée au Cabinet des médailles, un exemplaire détérioré a été rapporté par M. Dieulafoy et déposé au Musée du Louvre comme provenant des fouilles de Suse, M. Drouin en a donné la lecture; la pièce est dessinée (fig. 321 de l'*Acropole de Suse*<sup>1</sup>), mais induit en erreur par son mauvais état de conservation, le graveur y a vu à tort un buste de profil.

J'ai cru devoir faire figurer cette pièce à la suite de la série des Kamnaskirès, parce que l'on sait d'une façon positive, par l'examen des trouvailles étudiées par Mordtmann,

1. Dieulafoy, *L'Acropole de Suse*, chapitre XV.

que des pièces similaires de petit module, au nom d'Orode, se trouvent mélangées à des monnaies de Kamnaskirès.

Dans une trouvaille encore inédite, rapportée de Susiane par M. de Morgan, on constate le même mélange; c'est là un fait important dont on peut déduire des indications précieuses au point de vue chronologique, si, comme cela paraît probable, l'Orode roi dont il est question est bien un des grands rois Arsacides de ce nom.

### III

#### ATTRIBUTIONS

A en juger par les variétés de style et de fabrique des pièces de la planche V, la dynastie des Kamnaskirès a dû régner pendant un temps assez long, et les monnaies parvenues jusqu'à nous ne sont que de minimes débris d'une riche numismatique. En attendant des découvertes plus complètes, que l'on est en droit d'espérer, nous en sommes réduits à des conjectures, et ce n'est pas sans hésitation que nous proposons la suivante :

Les quatre tétradrachmes du Cabinet de France, n<sup>os</sup> 1, 2, 3, 4, sont les pièces fondamentales sur lesquelles repose le classement des Kamnaskirès.

Le n<sup>o</sup> 1 est incontestablement le plus ancien; quant aux trois autres, les indications résultant du style seraient insuffisantes pour en fixer la succession chronologique; heureusement le n<sup>o</sup> 3 porte une date qui ne peut être lue que ΑΚΣ ou plus probablement ΑΝΣ. Si l'on adopte la première lecture, il est antérieur au n<sup>o</sup> 2; d'autre part, sa légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΜΝΑΚΙΡΟΥ ΤΟΥ (Μ)ΕΓ(ΑΛΟΥ) ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΚΑΜΝΑΚΡΟΥ, sensiblement identique à celle du n<sup>o</sup> 4,

conduit à les attribuer tous les deux au même personnage, à moins qu'il ne s'agisse de deux frères, hypothèse peu probable que nous écartons; par suite, la lecture  $AK\Sigma$  entraîne les conclusions suivantes :

1° Le n° 3 a été émis par un Kamnaskirès, fils du grand roi Kamnaskirès, dix ans avant le tétradrachme de Kamnaskirès, époux d'Anzazé, et comme les deux effigies présentent peu de ressemblance et accusent une différence d'âge bien supérieure à dix ans, les deux souverains sont distincts.

2° Le n° 4 appartient au même souverain que le n° 3 et a été émis à une date intermédiaire entre 221 et 231, ce qui est peu en accord avec la différence d'âge des deux effigies.

3° Enfin le règne du roi, époux d'Anzazé, aurait commencé vers 231, ce prince est beaucoup plus âgé que son prédécesseur et ne peut être son fils.

Ces conclusions nous paraissent bien difficiles à admettre, et nous pensons qu'elles sont à rejeter avec la lecture  $AK\Sigma$  qui y conduit et qu'il faut adopter  $AN\Sigma$  qui est d'ailleurs beaucoup plus probable au point de vue épigraphique.

Avec la lecture  $AN\Sigma$ , nous sommes amené à proposer pour nos tétradrachmes le classement chronologique suivant :

N° 1. Le roi Kamniskirès Nicéphore.

N° 2. Le roi Kamnaskirès (époux d'Anzazé), 231 Sel (81 av. J.-C.).

N° 3. Le roi Kamnaskirès, fils du grand roi Kamnaskirès, 241 Sel (71 av. J.-C.).

N° 4. Le même, plus âgé.

Disons de suite que les n<sup>os</sup> 6, 7, ainsi que les petites pièces 8, 9, 10, représentent ce dernier personnage plus âgé

encore, et qu'il en est probablement de même des pièces de cuivre 11, 12, 13 qui nous montrent le dernier terme de l'altération du type et de la légende du revers.

Ces points établis, d'autres questions restent à résoudre : à quelle époque a vécu Kamniskirès Nicéphore, est-il distinct de l'époux d'Anzazé, celui-ci est-il le grand roi Kamnaskirès, père du dernier de nos Kamnaskirès, enfin quel est celui d'entre eux qui, d'après Lucien, a vécu 96 ans ?

Ainsi que nous l'avons déjà dit, le tétradrachme de Kamniskirès Nicéphore, par son style et le type de son revers, semble une imitation des pièces d'Antiochus III, mais la légende ΝΙΚΗΦΟΡΟΥ, qui a dû être copiée sur celle qui se trouve sur les derniers tétradrachmes d'Antiochus IV, oblige à lui attribuer une date postérieure à la mort de ce prince. Admettons la date de 150 Sel; nous savons que le tétradrachme de Kamnaskirès, époux d'Anzazé, a été frappé en 231 Sel, c'est-à-dire 81 ans plus tard, en supposant, avec beaucoup de vraisemblance, que ce roi soit celui auquel Lucien accorde 96 ans d'existence, il paraît inadmissible de l'identifier avec Kamniskirès Nicéphore dont l'effigie en l'an 150 indique un homme d'une trentaine d'années.

Quant aux tétradrachmes 3 et 4, que j'attribue à un autre Kamnaskirès, fils du grand roi Kamnaskirès, leur étude soulève un problème plus difficile encore; quel peut bien être ce grand roi qui s'arrogé un titre réservé d'ordinaire aux rois Parthes Arsacides? Au revers de la pièce n° 4 se trouve un buste que Longpérier croyait être celui d'Hercule, je serais plus disposé à y voir celui du Jupiter Nicéphore qui figure en pied sur le revers du n° 3, accompagné d'une légende identique; s'il en était ainsi et si nous n'avons pas là l'effigie d'un roi qui ne serait autre que le grand roi Kamnaskirès auquel la légende fait allusion, rien ne nous

empêche d'admettre que le jeune prince, qui émet le tétradrachme n° 3 en 241 et le n° 4 un peu plus tard, est fils du vieux roi qui se fait représenter avec Anzazé en 231 ; le règne de celui-ci a pu être long et glorieux, et si l'on tient compte que cette date de 231 tombe précisément à cette époque troublée où, d'après Trogue-Pompée et Plutarque, la monarchie parthe, épuisée par des luttes intestines et des guerres extérieures, fut en butte à diverses compétitions, on peut supposer qu'il profita de ces circonstances pour accroître son territoire et que le titre de grand roi lui a été attribué, sinon pendant sa vie, ce que ne confirment pas ses monnaies, du moins après sa mort, comme l'attestent celles de son fils. Ajoutons que si, comme l'admettent Gutschmidt et Justi, il appartient à une branche collatérale des grands rois Arsacides, établie en Elymaïde, depuis la conquête de ce pays par Mithridate, il était en situation d'aspirer au trône des grands rois.

En somme la suite des Kamnaskirès, pour la période qui nous a laissé des monuments, serait la suivante :

Kamniskirès 1 Nicéphore.

Kamnaskirès 2 Grand roi, époux d'Anzazé.

Kamnaskirès 3 Fils du grand roi Kamnaskirès.

Voilà une hypothèse séduisante par sa simplicité : malheureusement, rarement la réalité est aussi simple quand il s'agit d'empires orientaux à une époque aussi troublée. Nos conclusions supposent que l'effigie du revers du tétradrachme n° 3 est celle de Jupiter et non celle du grand roi Kamnaskirès ; or rien n'est moins prouvé, le buste dont il s'agit est diadémé, drapé, coiffé à la mode parthe, et paraît par suite beaucoup plus applicable à un roi qu'à un dieu. Mais, s'il représente réellement le grand roi Kamnaskirès, comme il n'a aucune ressemblance avec l'effigie de l'époux

d'Anzazé, tout l'échafaudage que nous avons édifié s'écroule et est à reprendre sur des bases nouvelles.

Quelque regret que nous ayons de renoncer à une solution simple, nous croyons ne pas pouvoir nous dispenser d'en présenter une nouvelle beaucoup plus compliquée, mais probablement aussi plus conforme à la réalité des faits.

Le grand roi Kamnaskirès, d'après l'effigie que nous croyons sienne, ressemble beaucoup au roi parthe que Gardner <sup>1</sup> appelle Phraate I<sup>er</sup> et dont il a publié des drachmes et un tétradrachme; ce dernier, de la collection Prokesch-Osten, resté unique jusqu'à présent, figure au revers Apollon assis sur l'Omphalos avec la légende ΑΡΣΑΚΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ. Il a donné lieu à des discussions. Sallet se fondant sur l'analogie qu'il présente avec celui de Kamniskirès Nicéphore, les attribuait tous les deux à la même dynastie; Justi a adopté cette manière de voir et regarde cet Arsace roi comme le père de Kamniskirès. Mais tout récemment, à la suite de l'acquisition par le British Museum de plusieurs tétradrachmes arsacides nouveaux, M. Warwick Wroth <sup>2</sup> a été amené à remanier entièrement le classement de la série parthe et à proposer d'attribuer le tétradrachme de Prokesch-Osten et les drachmes de même effigie à Phraate II (175-185 Sel). En admettant ce nouveau classement, si la ressemblance que nous avons signalée est suffisante pour conclure à l'identité de ce roi avec le grand roi Kamnaskirès, malgré la différence des appellations qui leur sont données sur les monnaies, on peut formuler l'hypothèse suivante :

Les Kamnaskirès ont régné sur l'Elymaïde, qui a pu former un royaume indépendant à partir de la fin du règne

1. Gardner, *Parthian coinage*, pl. I, n<sup>os</sup> 12, 13, 14, 15, 16.

2. Warwick Wroth, *On the rearrangement of Parthian coinage*, dans *Num. Chron.*, vol. XX, 1900, pl. VIII, n<sup>os</sup> 1, 2.

d'Antiochus III et, en tout cas, après la mort d'Antiochus IV. A cette époque, vers 150 Sel, nous y trouvons comme roi le Kamniskirès Nicéphore, que nous connaissons ; Mithridate I<sup>er</sup>, roi des Parthes, y conduisit une expédition victorieuse vers la fin de son règne, en 174. On peut supposer qu'il en a donné le gouvernement à l'un de ses fils, celui qui, peu après, devint grand roi sous le nom de Phraate II ; ce prince auquel Warwick Wroth attribue à la fois les drachmes à la légende ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΜΕΓΑΛΟΥ ΑΡΣΑΚΟΥ ΘΕΟΠΑΤΟΡΟΣ et le tétradrachme ΑΡΣΑΚΟΥ ΒΑΣΙΛΕΩΣ, a pu frapper du vivant de son père des monnaies avec le simple titre de ΒΑΣΙΛΕΩΣ ; il est possible aussi qu'en tant que souverain particulier de l'Elymaïde, il ait adopté le nom de ΚΑΜΝΑΣΚΙΡΗΣ, qui paraît avoir été pour les rois de cette contrée un nom générique comme l'était celui d'Arsace chez les Parthes ; rien d'étonnant, par suite, à ce que son fils, celui qui frappe monnaie en 241, rappelle avec orgueil qu'il descend du grand roi Kamnaskirès ; il ne faut pas nous dissimuler néanmoins que cette explication n'est pas sans soulever quelques difficultés. Phraate II est mort en 184 Sel, peu après avoir épousé une princesse séleucide ; en supposant son dernier fils né cette année même, il devait avoir 56 ans en 241, âge qui semble supérieur à celui qu'accuse notre tétradrachme n° 3. C'est là évidemment une difficulté qui peut faire naître des doutes sur l'exactitude de notre hypothèse ; rien ne s'oppose à ce qu'elle soit modifiée légèrement, en admettant qu'après la conquête de l'Elymaïde, le trône de ce pays fut occupé non pas par Phraate II mais par quelqu'autre Arsacide ayant avec lui une grande ressemblance, lequel aurait été le père du dernier de nos Kamnaskirès et aurait pris, pour une raison à nous inconnue, le nom de Kamnaskirès et le titre de grand roi ; tout ce que nous pouvons affirmer, c'est que le fils n'a pas succédé

directement au père et qu'entre leurs deux règnes s'est intercalé celui de Kamnaskirès, époux d'Anzazé. Si notre supposition est exacte, la suite de ces rois serait la suivante :

Kamniskirès 1 Nicéphore, roi vers 150 Sel.

Kamnaskirès 2 (Arsace), grand roi vers 174.

Kamnaskirès 3 roi, époux d'Anzazé en 231 Sel.

Kamnaskirès 4 fils du grand roi Kamnaskirès en 241.

Ainsi que nous l'avons dit, les pièces nos 6 et 7 appartiennent également à Kamnaskirès 4, la grande ressemblance des effigies et, de plus, la présence dans le champ d'un symbole identique à celui qui se voit sur le n° 4, l'ancre surmontée d'un astre, ne laissent aucun doute à cet égard; il en est de même pour les petites pièces 8, 9, 10. Quant aux trois pièces de cuivre 11, 12, 13, évidemment les dernières de la série, on peut hésiter à les attribuer au même personnage, les effigies présentent certaines différences dans les traits; de plus, le symbole dans le champ n'est plus tout à fait le même, car, au lieu d'un astre, nous trouvons au-dessus de l'ancre un croissant lunaire, et à l'intérieur, un astre réduit le plus souvent à une croix ou à un point; il n'est donc pas impossible que nous ayons là le monnayage d'un Kamnaskirès 5, auquel reviendraient également les petites monnaies de cuivre de même effigie, qui, dans les trouvailles étudiées par Mordtmann et dans celle de M. de Morgan, sont mélangées à des pièces de grand et de petit module portant le nom d'Orode. Notre n° 14 est un spécimen des pièces de grand module à légende araméenne.

Dans ce qui précède, nous avons admis sans discussions, d'après l'opinion des numismates compétents et des historiens tels que Gutschmid et Justi, qui se sont occupés particulièrement de l'histoire de l'Iran, que la dynastie des Kamnaskirès a régné en Elymaïde, c'est-à-dire dans une

partie de cet antique Élam dont le passé est resté jusqu'à ces derniers temps enveloppé d'un voile impénétrable. Grâce aux sagaces et persévérantes investigations de M. de Morgan, le voile se déchire ; au-dessous de la Suse achéménide de Dieulafoy, il a retrouvé la dernière dynastie anzanite, celle qui, après quatre cents ans de luttes, fut écrasée par Assurbanipal ; plus bas, les traces de la conquête cassite ; plus bas encore, une puissante suite de conquérants élamites qui, sous les noms de Kudur-Nanhundi, Simti-Šilhac, Kudur-Mabug, envahit la Chaldée et trôna au cœur de la Babylonie ; enfin, à la base, une succession de *patésis* d'Élam, écrivant en sémitique, contemporains des vieux *patésis* de Sirpurla et vassaux comme eux des rois de Kiš, d'Agané et d'Ur<sup>1</sup>. C'est donc à juste titre que le P. O. Scheil, qui a entrepris le déchiffrement des textes, a pu écrire, au frontispice du premier volume de son œuvre : « Ceci est l'histoire d'Élam. » Deux volumes de textes, les uns sémitiques, les autres anzanites, sont publiés, et, par eux, nous connaissons dans leurs grandes lignes les fastes de l'Élam depuis les jours lointains de Naramsin jusqu'à l'époque des Achéménides ; les inscriptions de ceux-ci nous fournissent quelques documents qui sont complétés par Hérodote et continués par les historiens d'Alexandre ; mais pour la période parthe, les renseignements font presque totalement défaut, et c'est à peine s'il est fait mention deux ou trois fois de l'Élymaïde.

Les monnaies de Kamnaskirès viennent à point pour projeter quelques lueurs inespérées sur l'histoire de l'Élam à cette époque.

Il eût été nécessaire, pour tirer de nos tentatives d'attri-

1. *Mémoires de la délégation en Perse*, publiés sous la direction de M. J. de Morgan, *Textes élamites sémitiques*, par V. Scheil. O. P. Introduction. Paris, 1900.

bution tout le parti qu'elles comportent, de chercher à préciser les limites du pays où ont régné ces souverains, car rien n'est plus vague que ce mot d'Élymaïde, qui, comme l'ancienne appellation sémitique d'Élam, qu'il a remplacée, a des acceptions très diverses et une extension très variable suivant les auteurs et les époques. Nous avons entrepris cette étude, mais le temps nous a manqué pour la terminer ; peut-être pourrons-nous la reprendre, en nous occupant des monnaies de bronze qui font suite à celles des Kamnas-kirès.

Versailles, janvier 1902.

ALLOTTE DE LA FUYE.

---

# LE SOU D'OR ITALIQUE

## ET LE SOU DE COMPTE DE DOUZE DENIERS

---

M. Babelon, le savant conservateur du Cabinet de France, a publié récemment un article, — *La Silique romaine*<sup>1</sup>, — qui jette un grand jour sur la question si compliquée et si controversée du rapport de l'argent à l'or, au début du moyen âge. Mais ce savant s'est arrêté à l'époque de Justinien, et il termine son intéressante étude par ces mots : « *J'ajoute qu'après Justinien un grand changement se produisit dans l'empire byzantin aux divers points de vue que nous avons envisagés, et que, chez les Francs eux-mêmes, le terme de DENIER ne devait pas tarder à représenter une autre valeur : il n'en faudra plus que douze pour faire un sou.* »

Ce « grand changement » auquel fait allusion notre auteur a également exercé la sagacité des critiques ; mais il se trouve présentement noyé dans la même confusion, d'où M. Babelon a dégagé l'époque précédente.

Nous avons eu la rare fortune de trouver un document des premières années du ix<sup>e</sup> siècle, qui peut mettre sur la bonne voie pour continuer l'étude de M. Babelon, à travers

1. Voy. *Rev. num.*, 1901, p. 325.

le VIII<sup>e</sup> et le IX<sup>e</sup> siècle. Ce précieux document étant du sud de l'Italie, c'est principalement aux domaines lombards de cette contrée que se réfèrent nos conclusions; mais il sera aisé de voir, par les rapports politiques et commerciaux qui existaient entre ces États et la France, que les mêmes changements s'étaient graduellement produits dans les deux pays, que Charlemagne, régissant les destinées d'un nouvel Empire, a dû essayer de raffermir les échanges commerciaux de ses vastes domaines par l'établissement d'une monnaie de compte unique et enfin que ses successeurs, à diverses reprises, ont cherché à suivre cet exemple.

Le duché de Bénévent fut fondé vers 571<sup>1</sup>, et les ducs lombards qui le gouvernaient commencèrent de bonne heure à imiter les sous d'or byzantins. Les premières contrefaçons dont l'attribution soit certaine, appartiennent à Romoald II (706-731), puissant duc qui osa braver le roi lombard Luitprand. Il fit frapper des contrefaçons des sous d'or de l'empereur Justinien II, mais de poids léger, — *mancusi* de 84 à la livre. — La légende impériale y est défigurée, et dans le champ du revers figure l'initiale du duc.

Les successeurs de Romoald abaissèrent graduellement la qualité de l'or. Les *sous* du duc Luitprand (751-758) ont donné à l'essai 18 carats de fin. Ces pièces étaient de véritables imitations frauduleuses et devaient tout d'abord avoir cours aux mêmes conditions que les sous francs de 21 siliques dont M. Babelon a étudié les transformations et les sous *provinciaux* de l'Empire, sortant des ateliers de Ravenne, de Rome ou de Syracuse. Quant à la monnaie d'or de l'atelier de Constantinople, — le sou de 4 gr. 55 d'or fin<sup>2</sup>, — elle était ou entièrement disparue ou devenue

1. Ferd. Hirsch. *Le duché de Bénévent*, Leipzig, 1871.

2. La monnaie d'or des empereurs de Byzance ne fut jamais avilie pendant les VIII<sup>e</sup>, IX<sup>e</sup> et X<sup>e</sup> siècles. C'était un principe commercial immuable. De là sa force,

très rare, car *la mauvaise monnaie chasse toujours la bonne*.

Sous Arechis II (759-787; prince depuis 774), nous voyons s'opérer un changement important de la monnaie bénéventine, qui jusqu'ici n'a pas été signalé. Les premières émissions d'or de ce duc sont, comme celles de son prédécesseur, à 18 carats de fin et pèsent environ 3 gr. 89 maximum; mais des monnaies postérieures sont *subitement* abaissées à 14 carats de fin et le type en est radicalement changé. Ces dernières émissions, qui au lieu de la légende pseudo-impériale portent l'inscription DNS.VICTORIA, avaient lieu peu avant les victoires de Charlemagne et surtout après la chute du roi lombard Didier, lorsque le puissant Arechis, se proclamant l'héritier de ce dernier, et s'affranchissant de tout joug, s'intitula « Piissimus atque excellentissimus princeps gentis Langob. » et prit les insignes de prince souverain.

Pour nous, il n'y a pas de doute possible : Arechis, en affranchissant la monnaie des types de servile contrefaçon, a dû modifier en même temps LA VALEUR NOMINALE, en l'assimilant probablement à la monnaie d'or des rois lombards, à ce *solidus italicus* dont le rôle monétaire est encore à retracer. La monnaie bénéventine n'avait été jusqu'alors qu'une spéculation commerciale, elle devint une prérogative princière.

*Nous sommes donc en présence d'une réforme monétaire.*

Grimoald III, fils d'Arechis, fit encore de grands changements dans le numéraire de l'Italie du sud. C'est lui qui, obéissant aux instructions de Charlemagne, introduisit le denier carolingien d'argent et mit le nom de Charles sur la

de là toute source de richesse. Seulement dans les ateliers *provinciaux* on mit la monnaie impériale au niveau des espèces accréditées dans le pays. Venise a hérité de ce principe.

monnaie d'or. Il abaissa encore le titre du sou d'or à 13 et même 12 carats<sup>1</sup> ; car l'or devenait plus rare et l'argent au contraire avait moins de valeur. C'est sous le gouvernement de son successeur, Grimoald IV Storesaiz, que nous trouvons à la fin mention de la valeur du *sou* d'or en *deniers* d'argent. Un contrat salernitain de l'année 816 (archives de la Trinité de la Cava) mentionne la somme à payer en *auru figuratu quactuor tremissi et tres denari* et plus loin l'amende, au double du prix : *duplum pretium nos vobis componere promictimus, hoc est solidi beneventani numero tres*.

Donc, 8 tiers de sou bénéventin et 6 deniers font l'équivalent de 3 sous bénéventins (soit 9 tiers de sou), et par conséquent le *tiers de sou* se composait de 6 deniers bénéventins (les deniers salernitains n'existaient pas encore, Salerne étant sous la dépendance de Bénévent) et le *sou* de 18 deniers. Le sou d'or de Grimoald III (on n'en connaît pas de Grimoald IV) était au titre de 12 carats et au poids de 3 gr. 80 à 3 gr. 60 ; le denier pesait environ 1 gr. 40 et était de bon aloi<sup>2</sup>.

Jusqu'ici l'opinion courante sur la valeur nominale du sou d'or bénéventin du ix<sup>e</sup> siècle, était qu'il s'échangeait contre 48 deniers bénéventins : ainsi en ont écrit Lazari, Guillaume, Engel, etc. L'erreur provient de ce que les numismates qui se sont occupés de cette série ont voulu se servir de textes de *la fin* du ix<sup>e</sup> siècle pour déterminer la valeur de monnaies du *commencement* de ce même siècle et que, en outre, ils ont confondu des *valeurs de compte* avec

1. Essai Officina Vincenzo Buono, Via Grande Orefice n° 57, Naples.

2. Il faut dans ces recherches procéder avec beaucoup de prudence ; mais maintenant que nous connaissons la valeur du sou bénéventin en deniers bénéventins, il est intéressant de constater que le denier de la réforme de Charlemagne était plus lourd que celui introduit par Grimoald.

des valeurs effectives. Rien n'est plus dangereux que l'emploi d'un texte sans critique et on voit souvent quelques années seulement amener des changements radicaux dans la valeur des espèces monétaires.

Plusieurs numismates semblent croire aussi que le sou d'or bénévénin se trouvait toujours mélangé dans le commerce avec le sou byzantin et que le choix était au gré des parties contractantes. C'est absolument faux ; le sou byzantin a disparu durant la puissance des Lombards du commerce italien : il était chassé par la monnaie italique, par les lois qui la réglaient, par l'interruption de certaines relations commerciales. Le sou byzantin reparait en Italie avec les conquêtes byzantines et l'affaiblissement des Lombards, avec la disparition de l'or italique ; mais il fait toujours prime. C'est toujours une *marchandise* fort rare et fort prisée ; on le met auprès du mort comme indice de sa richesse, on le monte encore en bijoux.

La valeur indiquée pour le denier salernitain de la seconde moitié du ix<sup>e</sup> siècle (denier de 1 gr. à 1 gr. 20) doit être considérée comme valeur *de compte* ayant pour base le sou d'or byzantin. C'est l'antique division en 24 siliques ou 48 demi-siliques (deniers)<sup>1</sup>. Quelques contrats de la même époque précisent mieux, en disant *tremissi de dinari*, — *tremissi ex dinari*. Mais, SUBITEMENT, à Salerne, vers 870, sous le gouvernement du prince Guafre, l'ancienne base de compte d'origine byzantine est abolie et une nouvelle monnaie de compte est adoptée ; c'est le sou de 12 deniers, qui vers la même époque sera inscrit dans les capitulaires des Ripuaires.

*Solidi... aba duodecim dinarii pro solido ex moneta salernitana.*

1. Voy. E. Babelon, *La silique romaine*.

*Solidi de dinarios nobos figuratos ex moneta salernitana ana duodecim dinari pro solido.* (Codex Cavensis ad an.)

Ce changement coïncide avec l'ingérence de l'empereur Louis II dans les dissensions des princes lombards et avec son établissement à Bénévent sous le prétexte de combattre les Sarrazins.

Les dernières émissions bénévntines sont en or très bas ; elles ont souvent un aspect rouge ou blanc, selon que l'alliage, très abondant, était en cuivre ou en argent ; elles cessèrent avec Radelgise I (839-851) et déjà pendant son règne étaient devenues très peu abondantes. Le sou d'or salernitain fut frappé seulement par Siconulfe (839-849) dans les premières années de son règne et cette monnaie disparut bien vite du commerce.

Encore en 855 nous trouvons dans les documents mention de sous bénévntins comme monnaie courante : *auri beneventani solidi biginti et uno vetere de domino sichardo*. Plus tard, nous trouvons souvent une bizarre évocation du sou d'or d'Arechis et spécialement de celui qu'il fit frapper avec titre de prince : *tremissi DE PRINCIPIS de moneta domini Arechis*. Il est difficile d'admettre que, un siècle après la mort de ce prince, on ait subitement remis en circulation des pièces à son effigie ; c'est donc une monnaie de compte basée sur la réforme d'Arechis et marquant une tendance contraire à l'introduction de systèmes étrangers.

Mais d'autre part le commerce avec les Arabes, qui continuaient dans la frappe de leurs monnaies le système byzantin, et des relations plus suivies avec l'Orient, mettaient de nouveau en faveur la monnaie de compte byzantine. C'est alors que nous trouvons mention de *sous de 48 deniers*. Ce système disparaît encore devant celui des Francs, emprunté lui-même probablement à l'Italie et on recommence à compter par sous de 12 deniers ; mais si

dans le nord de l'Italie ce système s'acclimate aisément, dans le sud il fut toujours combattu par l'influence byzantine.

Nous continuerons cette étude pour les x<sup>e</sup>, xi<sup>e</sup> et xii<sup>e</sup> siècles en classant soigneusement les textes et en cherchant à mettre au clair leur véritable signification.

ARTHUR SAMBON.

---

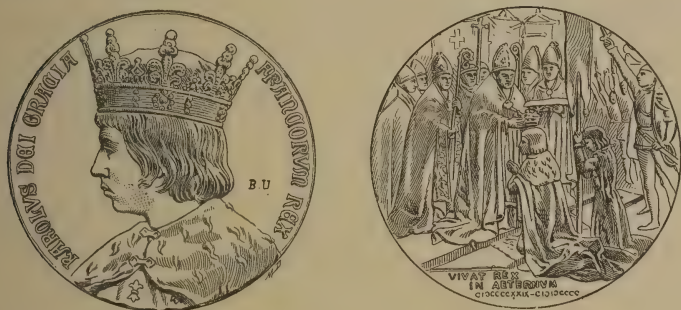
## UNE MÉDAILLE DU XX<sup>e</sup> SIÈCLE

A L'EFFIGIE DE CHARLES VII, ROI DE FRANCE

---

Il est utile d'expliquer, au moment de l'apparition d'une médaille, les motifs qui en ont déterminé la frappe ; car le souvenir des circonstances particulières qui y sont relatives tombe souvent dans l'oubli. Ces réflexions s'appliquent certainement avec raison à la pièce dont nous voulons parler aujourd'hui et qui porte non seulement une effigie *presque infantine* du roi de France Charles VII, mais encore la représentation de son couronnement accompagnée *des deux dates : 1429-1901*. Ces types, s'ils n'étaient pas expliqués dès maintenant, seraient susceptibles de devenir pour les numismatistes de l'avenir une énigme, dont il serait difficile de retrouver la clef. Il ne s'est passé effectivement en France en 1901 aucun fait historique, politique ou autre, qui permette d'expliquer la création d'un monument métallique de cette nature. On s'est plutôt occupé de République, de grèves, de socialisme et d'expositions que du couronnement de Charles VII dans la grande cité champenoise. Il ne survint à Reims comme fait notable au cours de la première année du xx<sup>e</sup> siècle que la réception du Tsar dans la cathédrale, et rien, lors de cet événement, n'a pu passer pour une allusion à Charles VII ou aux cérémonies qui eurent lieu les 16 et 17 juillet 1429 pour le

consacrer Roi de France. Cette situation fournit la preuve des difficultés que les numismatistes rencontrent lorsqu'ils cherchent à découvrir l'interprétation des sujets gravés sur certaines médailles.



Effigie très jeune de Charles VII de profil à gauche avec couronne fleurdelysée sur la tête et manteau d'hermine sur les épaules. Légende en caractères gothiques : KAROLVS DEI GRACIA FRANCORVM REX. Dans le champ, derrière la tête du roi, les initiales : B. U.

℞. Représentation du couronnement de Charles VII par les évêques dans la cathédrale de Reims. Jeanne d'Arc, tenant l'oriflamme, est placée derrière le roi agenouillé ; sur le fond, les seigneurs de la cour et les grands dignitaires du royaume portent haut les glaives. A l'exergue, légende en caractères romains : VIVAT REX — IN AETERNVM — CIOCCCXXIX — CIOCCCCCC (1429-1904) en trois lignes.

Métal : bronze patiné. Poids : 29 g. Ma collection.

Il a été frappé seulement quelques exemplaires en argent. La plupart des exemplaires sont en bronze.

Les coins de cette pièce ont été burinés par l'éminent graveur M. Anth. Begeer, membre des sociétés hollandaises et belges de numismatique, et la frappe fut effectuée à Utrecht dans les ateliers de C. J. Begeer. Telle est la signi-

fication des deux initiales B.(egeer) U.(trecht), qui figurent au droit. La médaille est donc d'origine hollandaise et non française. Elle a été frappée et distribuée à l'occasion du 265<sup>e</sup> anniversaire de la fondation de l'Université d'Utrecht, au cours des fêtes que les étudiants de cette vieille cité hollandaise célébrèrent les 24-29 juin 1901.

Les étudiants hollandais et le Conseil de l'Université avaient imaginé de commémorer cet anniversaire par les solennités suivantes. Il y eut d'abord le 25 un cortège rappelant l'entrée de Charles VII à Reims la veille de son couronnement. Les 208 personnes qui en firent partie, et qui étaient vêtues de riches costumes du temps, parcoururent les diverses rues de la ville pavoisées aux couleurs des cinq Facultés ainsi qu'aux couleurs nationales. Le 27 juin, le jeune roi, entouré de tout ce cortège costumé, tint une sorte de Cour plénière, durant laquelle les autorités provinciales et municipales, les dignitaires de l'Université et de diverses Académies hollandaises, ainsi que les principaux habitants de la ville, vinrent lui rendre hommage. Des pages offrirent aux dames présentes des bouquets ornés de rubans assortis aux couleurs du Roi, et ils remirent à l'autre partie de l'assistance un exemplaire de la médaille ci-dessus décrite en souvenir de ces cérémonies célébrées sous la présidence du pseudo-Charles VII.

Aucun fait historique n'établit un lien direct entre Charles VII et la ville ou l'Université d'Utrecht. Le choix du souvenir du couronnement de ce monarque à Reims n'a eu d'autre cause que la sympathie qui unit les Hollandais et les Français. Il prouve que les événements mémorables de l'histoire de France, tels que l'expulsion des Anglais, ont été pris à cœur par toutes les nations voisines et que celles-ci, et notamment les Hollandais, ont attaché à ce fait historique une importance capitale. Peut-être encore

faudrait-il voir dans ce choix une allusion discrète, quoique transparente, à l'affranchissement du joug des Anglais, que le vaillant peuple néerlandais a le droit de souhaiter pour tout pays opprimé se trouvant dans la situation où la France était à cette époque. Il existe en effet une vaillante petite nation, qui se défend contre le joug de la Grande-Bretagne et à laquelle les Hollandais pourraient à bon droit souhaiter une autre Jeanne d'Arc.

Cet usage de célébrer les anniversaires de fondation des Universités par un cortège et une réception revêtant un caractère historique est fréquent dans les pays du Nord. Il se comprend surtout pour l'*Alma Mater* d'Utrecht, qui est l'une des plus importantes de la contrée.

Utrecht est la ville où a résidé l'évêque de Hollande depuis les temps anciens où le christianisme fut prêché dans ces terres septentrionales. Le Chapitre de son église de Saint-Martin, consacrée au patron de la cité, avait au moyen âge, sous sa dépendance, cinq écoles consacrées à l'éducation de la jeunesse. En 1586, sous l'influence de la Réforme, le gouvernement central supprima ces écoles; mais en 1634, les États provinciaux et la municipalité d'Utrecht organisèrent une sorte de collège rappelant les cinq Facultés, qui avaient existé quelques années auparavant. Cette académie s'appela la *Schola illustris* et grâce au zèle des bourgmestres G. van der Hoolek et J. van Asch van Wijk le gouvernement des Provinces-Unies, le 26 mars 1636, consentit à la reconnaître comme Université. C'est le 265<sup>e</sup> anniversaire de cette fondation qui vient d'être fêté en 1901.

Les armoiries de l'Université d'Utrecht se composèrent, dès l'origine, d'un soleil flamboyant d'or, dont le globe fut coupé de gueules et d'argent, et ce en raison des armoiries de la ville qui sont coupées des mêmes couleurs rouge et

blanche. Cet écu héraldique aurait, paraît-il, pour raison d'être de rappeler que saint Martin *coupa* une partie de son manteau *rouge* pour le partager avec un mendiant, et qu'il gratifia en outre ce dernier d'une *partie d'argent*. Cette interprétation nous a paru assez curieuse pour être signalée. La légende des armoiries universitaires s'est toujours conservée identique : *Sol justitiæ, illustra nos*. (Soleil de justice, éclaire-nous.)

Les étudiants hollandais d'Utrecht ont eu d'autant plus de mérite à commémorer leur anniversaire par le souvenir d'un fait historique français que, en 1672, leur établissement eut plutôt à se plaindre des armées envahissantes de Louis XIV. Les généraux du Roi-Soleil firent occuper la ville par leurs troupes et se servirent pendant deux ans des bâtiments de l'Université comme de caserne; après cette fermeture forcée de quelques années, l'académie put être rouverte en 1674. En 1811, quand la Hollande fut incorporée à la France, Napoléon I voulut supprimer l'Université d'Utrecht. Les efforts du recteur J. Heringa réussirent à écarter ce nouveau péril. Un décret du 22 octobre 1811 autorisa cette institution scolaire à continuer de fonctionner comme Académie dépendant de l'Université de Paris : des liens légaux réunissaient les deux contrées. Après la chute du premier Empire, un décret du roi de Hollande Guillaume I, rendu à la date du 2 août 1815, reconnut la *Schola illustris* comme Université de l'État; la réouverture eut lieu solennellement le 5 novembre 1815.

En 1836, les étudiants hollandais commémorèrent le deuxième jubilé séculaire de la fondation de leur *Alma Mater* par une fête. Pour la première fois un défilé historique eut lieu à cette occasion et il rappela la marche de l'armée hollandaise sur Ostende, le jour qui suivit la victoire de Niewpoort survenue le 3 juillet 1600. Ce souvenir

patriotique glorifiait de hauts faits d'armes hollandais, mais aucune médaille ne fut alors créée. D'autres Universités de Hollande, telles que celles de Leide, de Groningue, de Delft (école polytechnique), etc., ont célébré les anniversaires de leur fondation dans une forme plus ou moins identique à celle usitée à Utrecht et plusieurs fois ces jubiléés ont occasionné des émissions de médailles dans le genre de celle-ci.

Un récit détaillé des fêtes universitaires célébrées du 24 au 29 juin 1901 a paru dans le Journal illustré hollandais le « Wereldkroniek » du 6 juillet 1901 n. 14, qui a publié un dessin de la médaille distribuée et donné des gravures représentant quelques groupes du cortège. M. le baron E. O. J. M. van Hövell tot Westerflîer, jeune et noble étudiant de l'Université, avait personnifié le roi Charles VII; le personnage de Jeanne d'Arc était tenu par M. le comte R. F. W. van Bijlandt. M. Begeer s'est inspiré avec intention du portrait de M. van Hövell pour représenter le roi. Tel est le motif qui a fait donner à Charles VII un aspect aussi juvénile. En 1429, ce prince avait 26 ans et les soucis du gouvernement avaient dû lui donner une physionomie plus fatiguée. Dans tous les cas, il est certain que l'habile artiste n'a pas cherché à copier des portraits ou représentations anciennes du monarque français.

La médaille qui fait le sujet de cet article est donc un témoignage de la sympathie des Hollandais pour la France, ainsi qu'une preuve de l'importance des grands faits historiques français et pour ainsi dire de leur rayonnement sur les divers États de l'Europe.

Alphen sur le Rhin, octobre 1901.

W. K. F. ZWIERZINA,

Membre de la Société royale hollandaise de numismatique.

## MÉLANGES & DOCUMENTS

---

ORDONNANCE DU 29 NOVEMBRE 1681 FIXANT LA VALEUR DES MONNAIES ÉTRANGÈRES AYANT COURS EN ALSACE AVEC OBLIGATION DE LES CONTREMARQUER D'UNE FLEUR DE LIS<sup>1</sup>.

[*Texte français.*]

Jacques de La Grange, Conseiller du Roy en ses conseils, Intendant de la Justice, Police et Finances en Alsace et Brisgau.

Sa Majesté ayant considéré, que si les Monnoyes d'Allemagne avoient un cours différent en Alsace, le Commerce en seroit interrompu, ce qui causeroit une perte considérable à ses sujets de ladite Province, et voulant que la valeur en soit uniforme, tant dans la ville de Strasbourg que dans toute l'estendue dudit pays d'Alsace, pour le bien et le repos du publicq, Elle auroit eu agreable de nous adresser ses ordres par la lettre de Monseigneur de Louvois, Ministre d'État, du XXIII. Novembre dernier<sup>2</sup> pour en faire la réduction sur le pied du fin de l'argent dont elles sont fabriquées, conformément auxquels et après avoir examiné et fait faire des espreuves de toutes les Espèces, et pris l'ad-

1. Ce document survient fort à propos après la récente publication de l'article de M. P. Bordeaux, auquel il pourrait servir de prologue, *La pièce de 48 sols de Strasbourg frappée à la Monnaie de Paris et la fin du monnayage autonome de l'Alsace*, dans la *Revue numismatique*, IV, 1900, p. 74-85. [NOTE DE LA RÉDACTION.]

2. La minute de cette lettre, datée de Saint-Germain, se trouve aux Archives historiques du Ministère de la Guerre, dans le registre coté 659, sous le titre de *Minutes, 1681. Octob. Novemb. Depot General de la Guerre*. A la page 306, on lit :

Faites publier une ord<sup>e</sup> pour la réduction de la monnaie et la maniere que vous avez arresté avec le magistrat. Il me semble juste d'y adjouster que d'icy a ce temps la les petites monnays auront cours et de permettre au S<sup>r</sup> Clerx d'en fournir un tiers ou la moitié dans chaque payement. Instruisez nous bien sur cela de vos nouvelles avant que de luy en rien dire.

vis non seulement du Magistrat de la dite Ville de Strasbourg, mais encore de ceux des autres villes de la dite Province, pour sçavoir au juste le pied sur lequel elles devoient estre reduites, eu esgard au tiltre et à la valeur d'icelles, pour qu'elles puissent avoir un mesme cours en Allemagne qu'en Alsace et pays voisins; Nous ordonnons qu'à comancer du premier Février prochain les Florins et Demys-florins marquez au coin des Suédois, Danois, Electeurs tant Ecclesiastiques que Seculiers, Maisons de Bronsvvicq et de Lunebourg, de Landegraver de Hessen-Cassel et Darmstatt, des comtes de Hanau, Evesque de Strasbourg, du Prince Palatin de Veldence, des villes de Strasbourg, Lubec, Francfort, Haguenau, Colmar, Goslar, Bremen, Hambourg, Madenbourg et Hildesheim qui ont cours audit Strasbourg pour quarante sols et qui seront marquez d'une fleur de lis par les soins des Magistrats de ladite Ville, ne seront plus reçeus ny donnez que pour trente sept sols monnoye de France, les Demis-florins pour dix-huit sols six deniers, et à lesgard de la petite monnoye que les pieces de Trois batz nauront plus cours que pour sept sols huit deniers, les doubles croches à trois sols dix deniers, les croches à un sol unze deniers, les Batz de Colmar à deux sols six deniers, et les demis-batz de Strasbourg et d'Allemagne à un sol quatre deniers; et que quant aux autres Florins non specifiez dans la presente ordonnance ny marquez qu'ils demeureront sur le pied de la derniere reduction qui en a esté faite à trente trois sols quatre deniers suivant l'ordonnance de Sa Majesté du vingt six décembre 1680. Ordonnant en outre à tous les habitans de la dite Province et de Brisgau et à toutes personnes de telle qualité et condition qu'elles puissent estre de se conformer au présent régleme't et aux Baillis et Bourmaistres de tenir la main à l'exécution d'iceluy et de la presente Ordonnance qui sera leüe, publiée et affichée partout ou besoin sera, afin que personne n'en pretende cause d'ignorance.

Fait à Strasbourg, le 29 novembre 1681.

*Signé* : De La Grange, *et plus bas* : Fumeron.

[*Texte allemand.*]

Nachdem Ihr Königliche Mayestät wargenommen dasz der unterschiedliche Valor der Müntzen in dero teutschen Provintzen (nemlich Elsass und Briszgau) der Handlung nicht geringe Hindernus und Ihren Unterthauen merklichen Schaden verursacht: dannenhero solchem Ubel sowol in Straszburg als dem gantzen Bezirck daherum gemeinen Nutzens und Wolstands wegen zu steuren und die Werth in eine Gleichheit zu *reguliren* nöthig seyn wolle; Als haben Sie durchdero Hohen

*Ministre d'Etat Monseigneur de Louvois*, unter dato 24<sup>ten</sup> abgelegten Monats Novembris, uns Befehl ertheilt die *Reduction* solcher Münzte nach ihrem Silberhalt darin sie gemünzet vorzunehmen; welchem zur Folge wir von jeder Sorte eine Probe machen auch sowol von Straszburg als andern umliegenden Orten allen nöthigen Bericht einholen lassen um einen gewissen Fusz nach welchem die Sache *regulirt* werden könne zu haben; sich richtend nach dem Korn und dem eigentlichen Halt der sich bey jeder derselben befindet damit sowol in Teutschland als im Elsass eine möglichste gleichheit hierin getroffen werde. Als *ordiniren* wir hiermit dasz von nechstkommenden 1. *Februarii*, 1682. an diejenige Gulden und Halbe Gulden die seithero ihren vollkommnen Werth der 40. sols, (oder 60 Kr.) behalten und nun von hiesiger Statt mit einer Gilgen<sup>1</sup> gestämpelt sind; als die Königl. Schwedische und Dännemarckische alle Churfürstliche Braunschweig- und Lüneburgische Hessen Cassel- und Darmstattische Gräffl. Hanauische Bischoffliche Pfaltz- Veldentzische Stättische als der Statt Straszburg Lübeck Frankfort Hagenau Colmar Goszlar Bremen Hamburg Magdenburg und Hildesheim von gemeltem *dato* an nicht anderst sollen giltig seyn als 37. Sols (oder 55  $\frac{1}{2}$  Kr.) die Halben Gulden a 18 Sols, 6 deniers. (oder 27. Kr. 3. heller) von der kleinen Schiedmünzt aber die Drey-Bätzner (7. Sols, 8 deniers, (oder örtel) die doppelte Groschen 3. Sols, 10. deniers, (örtel) die einfache Groschen 1. Sol, 11 deniers (örtel) die Colmarer Batzen à 2. Sols, 6 deniers (örtel), und die Straszburgische und andere halbe Batzen 1. Sol, 4 deniers, (örtel). Was aber alle übrige Gulden betrifft die nicht hierin *specifirt* noch auffgemelte weisz mit der Gilg bezeichnet sind selbe sollen nach der den 26 *Decembris* 1680. ergangenen königlichen Ordinantz auff 33. Sols, 4 deniers, (örtel) (oder 50. Kr.) *reducirt* verbleiben. Welchem nach allem Innwohnern dieser Provintzen wes Stands oder *Condition*, die seyen sich hiernach zu richten hiermit ernstlich anbefohlen auch allen Amptleuten und Vorgesetzten auf dem Land hierob steiff zu halten diese Verordnung ablesen *publiciren* und anschlagen zu lassen von uns erinnert wird damit sich niemand mit der Unwissenheit entschuldigen könne. Geben Straszburg den 29 *Novembris* 1681. Unterschrieben *de la Grange* und besser unten *Fumeron*.

Straszburg gedruckt bey Johann Friderich Spoor.

1. *Gilge* est la prononciation du mot *lilie*, *lilje*, « lis » dans la région alémanique. Cf. l'italien *giglio*.

Le placard imprimé de l'ordonnance ci-dessus transcrite m'a été amicalement communiqué par mon regretté confrère Henri Meyer<sup>1</sup>; je me reproche de ne pas m'y être pris assez à temps pour qu'il eût la satisfaction de le voir reproduit dans cette Revue; mais que, du moins, ces lignes soient un hommage rendu à sa mémoire. Il faisait libéralement les honneurs de sa magnifique collection de monnaies françaises à tous les travailleurs qui lui témoignaient le désir de la voir ou de l'étudier; lui-même en avait publié en 1890 un catalogue de plus de 4100 numéros.

Comme exemple illustratif des monnaies spécifiées dans l'ordonnance du 29 novembre 1681, je donne ici le fac-similé d'une pièce de ma collection; c'est un tiers de thaler ou demi-florin de 30 kreutzer, de Frédéric-Guillaume, margrave de Brandebourg.



— FRID : WILH : D G : M : BR : EL : CR : & . C. D. Buste drapé de Frédéric-Guillaume, en perruque, à droite; sous le buste, G·F.

R. MONETA NOVA ARGENTEA (*fleuron*). Écusson échancré, couronné, accosté dans les échancreures des chiffres  $\frac{1}{7}$  à gauche,  $\frac{6}{4}$  à droite (millésime 1674); sous l'écusson,  $\frac{1}{3}$  (de thaler); sur le haut de l'écusson, à droite, en contremarque, la fleur de lis au pied coupé par les armoiries de Strasbourg (d'argent à la bande de gueules). R. 32 mill.

Cette contremarque a été habilement choisie à double fin, puisque la fleur de lis y symbolise la souveraineté du roi de

1. Décédé le 23 novembre 1901, à Paris, dans sa 72<sup>e</sup> année. Il était Associé-Correspondant de la Société nationale des Antiquaires de France depuis le 4 mars 1891.

France et rappelle en même temps les anciens privilèges monétaires de la bourgeoisie strasbourgeoise<sup>1</sup>; elle figure en effet sur la piécette d'argent que M. de Barthélemy a fait graver dans la planche 6, fig. 305, de l'*Atlas* annexé au *Manuel de numismatique moderne* (*Encyclopédie Roret*) :

+ ARGENTINA : fleur de lis entourée d'un cordon perlé<sup>2</sup>.  
R. + DEO \* GLORIA : Même fleur de lis.

On sait que Louis XIV, se fondant sur un arrêt de la Chambre du Conseil de Metz qui déclarait unis au domaine de la couronne de France tous les fiefs démembrés des Trois-Évêchés, se ménagea des intelligences secrètes dans la ville libre de Strasbourg et envoya le marquis de Montclar en Alsace avec une armée de 30000 hommes. Celui-ci surprit la place dans la nuit du 27-28 septembre 1681 et l'occupa sans coup férir. Le roi y fit son entrée le 23 octobre suivant et un mois après paraissait l'ordonnance monétaire qui réglait le cours des diverses monnaies étrangères circulant en Alsace.

ROBERT MOWAT.

\*  
\* \*

#### ALMOHADES ET HAFSIDES

La *Revue Africaine* (Alger, 1901, p. 98) contient un très court article de M. E. Bigonet sur un *Dinar hafside inédit*. Il s'agit d'une pièce d'or frappée à Constantine au XIV<sup>e</sup> siècle par un prince indépendant, mais de la famille des Hafsides, qui se nomme Abû Zeid Abd-er-Rahman et s'intitule *fils des émirs râchidins*. L'auteur de cet article établit, d'après l'historien arabe Zerkechi, que ce prince était le petit-fils du sultan hafside Abû Yahia Abû Bekr dépossédé du trône par les Mérinides et qui s'était réfugié à Constantine en l'an 748 Hég. (1347-48), mais il

1. Elle avait adopté la fleur de lis en l'honneur de la sainte Vierge, protectrice de la ville.

2. *Argentina* est un adjectif tiré du nom latin de Strasbourg : *Argentoratum*.

ne s'explique pas sur le sens de cette expression de « fils des émirs râchidins ».

La dynastie des Hafsides a régné dans le nord de l'Afrique (Algérie et Tunisie) de 625 à 941 de l'Hég. succédant aux Almohades dont ils se prétendaient héritiers au point de vue religieux. On sait que les Almohades (qui ont régné en Espagne et en Afrique de 524 à 665 Hég.) tiraient leur nom de la formule arabe *el hamdou lillahi ouahdehou* « louange à Allah l'unique ». C'étaient des *unitaires* (*al moouahhidi*). Le chef de la secte avait été Mohammed ben Toumert, né à Cordoue vers 471 Hég. († en 524), qui prétendait réformer l'Islam et avait pris le titre de *el mahdi* « le dirigé », se disant le mahdi ou l'imam annoncé par le prophète. La formule essentielle de la doctrine était celle constatant l'unité divine et en outre la mention du mahdi comme le vrai imam attendu. Aussi toutes les monnaies des Almohades portent-elles ces différentes mentions : l'unité de Dieu, le mahdi *imâm el ommat* (du peuple) et la sentence religieuse *El qâim be amr illah* « l'exécuteur des ordres de Dieu ». Ils prennent en outre sur leurs monnaies (comme dans leurs protocoles, *a'lâma*) les titres d'*emir el mouminin* « chef des croyants », *khalifat, illah* « khalife de Dieu » et *kholafâ er râchidin* « khalifes orthodoxes » par analogie avec les quatre premiers khalifes orientaux dits *râchidin* (Abû Bekr, Omar, Osman et Ali) dont ils se croyaient les vrais successeurs, tous les autres étant en quelque sorte des infidèles. El Mostanser billah, khalife almohade (610-620) s'intitule *ben el kholafâ er râchidin* « fils des khalifes orthodoxes (ses prédécesseurs)<sup>1</sup> ».

Lorsque les Hafsides remplacèrent les Almohades, ils conservèrent les mêmes légendes religieuses, mais avec quelques modifications. Abû Zakaryâ Yahia, le premier de la dynastie (625-647 H.), fait figurer sur ses monnaies le nom d'Abd el Moumen, le fondateur des Almohades et celui du Mahdi auquel est adjoint le titre de khalife : *el mahdi khalifat illah*. Par suite, les Hafsides

1. Voir la *Chronique des Almohades et des Hafsides*, attribuée à Zerkechi trad. Fagnan, in-8°. Constantine, 1895, p. 3 et sq.

ne sont plus khalifes comme l'étaient les Almohades, mais simplement émirs el mouminin et émirs er-râchidin. C'est sur les monnaies de Abû Abdallah el Mostanser billah, 2<sup>e</sup> Hafside (647-675) qu'apparaît pour la première fois l'expression *ben el oumara er-râchidin*, fils des émirs orthodoxes, au lieu de *ben kholafâ er-râchidin*, titre que portaient les Almohades. Il y a lieu d'ajouter que le même el Mostanser billah se fit reconnaître comme légitime par le chérif de la Mecque probablement après 656 (1258), date de la chute du khalifat abbasside, ce qui explique le maintien de cette formule « fils des émirs orthodoxes » sur ses monnaies et sur celles de ses successeurs<sup>1</sup>.

Ces monnaies sont rares, la collection française est la plus riche; elle compte une cinquantaine de pièces d'or qui ont été décrites par M. H. Lavoix dans le volume *Espagne et Afrique*, 1891. Le monnayage Hafside se reconnaît au triple rectangle qui entoure la légende du champ et laisse des segments qui sont eux-mêmes remplis d'inscriptions. Les dates ne se trouvent pas sur ces monnaies pas plus que sur celles des Almohades, mais les noms du prince, sa généalogie, ses titres honorifiques y sont indiqués tout au long.

Les dinars des Almohades et des Hafsides sont du poids normal de 4 grammes 60 à 70<sup>c</sup>, mais, le métal étant très mince, la pièce offre un champ large, aussi les inscriptions sont-elles d'une étendue considérable. Voici par exemple la légende d'un dinar almohade : *A*. Abou Mohammed Abd el Wâhed emir el mouminin Er Rachîd, ben emir el mouminin El Mâmoun, ibn el ali ben emir el mouminin. Dans le champ : Bism illah er rahman er rahim etc. el Mahdi imam el ommat. *R*. el moudjahid fi sebil illah, el Mamoun abou Ali ebn kholafâ er râchidin emir el mouminin. Dans le champ : el qâim be amr illah el khalifat Abou Mohammed abd el Moumen ben Ali emir el mouminin Abou Yaqoub emir el mouminin Abou Yousouf ebn el kholafâ errâ-

1. Dans le traité conclu avec le roi de France Philippe III, il prend le titre de « khalife imam assisté et victorieux, fils des émirs errâchidin ». V. H. Lavoix, *Monnaies des Beni-Hafs*, *Revue archéol.*, 1856, p. 263.

chidîn. Nous sommes loin de la sécheresse de nos légendes modernes.

Les légendes des monnaies des Hafside sont aussi longues. Le dinar inédit dont il est parlé en tête de la présente Notice contient lui-même, sur les deux côtés, une légende très étendue, celle des Hafside, avec notamment la mention *el Mahdi khalifat illah*; nous devons remercier M. Bigonet d'avoir publié cette pièce intéressante.

En 941 (1534), le nord de l'Afrique tombe au pouvoir des Turcs commandés par Kheireddin Barberousse; le monnayage est totalement changé.

E. DROUIN.

*Erratum.* — Dans le dernier cahier de la *Revue Numismatique* (1901, p. 524) la 3<sup>e</sup> ligne doit être rectifiée de la manière suivante : *Astabaz* ou *Astavazd* de nos monnaies. (On sait que le *v* manque à la langue arabe qui remplace ce son par *ou*).

---

# CHRONIQUE

---

## TROUVAILLES DE MONNAIES

1. Au mois de mars 1901, il a été trouvé aux environs de Nice (les détails manquent) un trésor d'une centaine de deniers de la République romaine, qui sont à présent en la possession de M. le général de Hackmann, pour les deux tiers, et, pour le reste, de M. le Dr A. Guébbard, de Saint-Vallier de Thiey, à qui nous devons ces renseignements avec le tableau ci-joint. Voici en effet les dites pièces classées par ordre de dates, selon la méthode préconisée par M. Bahrfeldt et suivie par M. Guébbard :

Date	Dans Babelon	Date	Dans Babelon	Date	Dans Babelon
615	Papiria n° 7	v. 666	Volteia 2	»	Roscia 1
642	Deidia 2	v. 670	3 Claudia 5	v. 694	Considia 1
v. 642	Aemilia 7	»	Crepusia 1	v. 694	Marcia 28
v. 650	Lutatia 2	»	Plætoria 6	v. 696	2 Aemilia 8
v. 653	Porcia 5	»	Mamilia 6	»	3 Julia 9
v. 653	Herennia 1	»	Maria 7	v. 700	Acilia 8
»	Mallia 1	v. 671	Rubria 1	»	2 Furia 23
v. 660	Cipia 1	v. 672	Antonia 1	»	Scribonia 8
v. 664	Vibia 1	»	Farsuleia 1	700	Plautia 13
»	» 24	v. 675	Acilia 43	ap. 700	Hosidia 2
v. 665	Lucilia 1	v. 680	Postumia 8	v. 704	Julia 11
»	3 Calpurnia 11	v. 683	Rustia 1	v. 705	2 Cordia 1
»	Minucia 19	685	Plætoria 6	v. 706	Carisia 1
666	Julia 5	»	Sulpicia 6	»	» 3
v. 666	Fonteia 10	v. 690	Pomponia 11	708	Julia 16
»	2 Volteia 1	»	» 13	v. 708 2	» 10

Date	Dans Babelon		Date	Dans Babelon		Date	Dans Babelon	
710	Julia	37	723	Antonia	107	723	Antonia	136
711	Antonia	38	»	»	110			
»	Vibia	17	»	»	115			
711	»	23	»	2	116	Date	Dans Cohen	
»	4 Clodia	15	»	»	117	734	Auguste	190
»	Petilia	3	»	»	118	»	»	200
711-12	Livineia	13	»	»	119	735	»	106
av. 712	Junia	31	»	»	123	v. 735	»	513
ap. 712	Julia	107	»	2	125	738	»	343
»	»	110	»	»	127	743	»	147
720-3	Antonia	97	»	2	133	v. 752	»	40
723 4	»	106	»	2	135	» 3	»	43

Parmi les doubles, il n'en est pas deux d'identiques; toutes les pièces diffèrent par quelque détail de gravure. Quelques-uns des signes monétaires ne sont pas figurés dans l'ouvrage de M. Babelon, et l'inscription du revers est quelquefois disposée autrement. Toutes ces monnaies simplement lavées, sans savonnage, sont d'une très belle conservation, quelques-unes absolument à fleur de coin, notamment les Octave-Auguste.

2. — Les fouilles faites à la butte Saint-Malo, sur l'emplacement de l'ancien donjon de Mortagne (Orne), ont amené la découverte d'une monnaie de Gaucher de Chatillon, aux types de la tête couronnée de face et de la croix cantonnée de douze besants, avec la légende *Yve* (frappée à Ivoy-Carignan ou à Yves en Belgique, selon les auteurs<sup>1</sup>). C'est à titre d'imitation des esterlins d'Angleterre qu'un tel numéraire circulait aussi loin de son point d'origine. D'autre part, dans la commune de Villiers-sous-Mortagne, lieu dit la Simonnière, en déblayant les ruines d'une villa romaine ornée de mosaïques curieuses, on a trouvé des monnaies de Crispine et de Volusien<sup>2</sup> (Communication de M. H. Tournoüer, président de la *Société des amis des monuments ornaïsi*).

3. — Le 18 octobre dernier, on a mis au jour, en Espagne, à Torreblanca (province de Castille) lieu dit la Tour de la Dame blanche un trésor d'*aurei*, savoir : trois de Nerva, deux de Trajan, deux d'Hadrien, deux d'Antonin, un de Faustine, un de Sabine, un de Julie Domne, un

1. Voy. Poey d'Avant, t. III; cf. Serrure, *Ann. Soc. num.*, 1886.

2. N<sup>o</sup> de Cohen 1, mais *Æ* (Crispine) et 25 *Æ* (Volusien).

de Septime Sévère et un de *Didius Julianus*<sup>1</sup>, le successeur de Pertinax. Ces monnaies, d'une conservation parfaite, nous sont signalées par M. Mateo de Gil, maire de Torreblanca et par le *Heraldo de Castellon* du 2 novembre.

\*  
\* \*

#### VENTÈS DE MONNAIES

Les 11 et 12 décembre 1901 a eu lieu rue Drouot, la vente de la collection du comte F. de Wotoch, par les soins de MM. A. Sambon et Canessa experts. Elle renfermait de superbes médailles grecques d'Italie et de Sicile et quelques médailles romaines. Les exemplaires à fleur de coin, et ils étaient nombreux, ont atteint des prix élevés, par exemple : un didrachme de Naples au type du taureau androcéphale couronné par la Victoire, 1330 fr. (n° 65) ; — un autre, 1300 fr. (n° 66) ; — un didrachme de Terina au type de la nymphe assise sur une urne renversée, 1280 fr. (n° 190) ; — un didrachme d'Héraclée au type d'Hercule étouffant le lion, 1000 fr. (n° 95) ; — un tétradrachme de Thurium au type du taureau cornupète, 725 fr. (n° 126) ; — un aureus de Vitellius père et fils (n° 352 ; dans Cohen, 3) ; — un didrachme de Terina au type de la Victoire assise sur la main de qui vient se poser une colombe, 580 fr. (n° 192 ; Head, fig. 66) ; — un tétradrachme archaïque de Leontini à la tête de lion, 560 fr. (n° 222) ; — un aureus de Philippe fils César, 560 fr. (n° 420 ; Cohen, 46). Une douzaine de pièces se sont vendues de 500 à 300 francs, mais ce qu'il faut retenir, c'est l'écart qui s'est manifesté entre les prix des pièces à fleur de coin, qui sont de plus en plus recherchées par les amateurs, et les médailles, même rares, dont la conservation n'était pas exceptionnelle. Une pièce fort rare (le Cabinet la possède toutefois, bien que le catalogue la donne comme probablement unique), de Massicytus, au type rhodien, n'a atteint que 100 francs, vendue avec une autre lycienne.

Le 7 janvier 1902 et jours suivants a été vendue à Francfort-sur-le-Mein, par les soins de MM. Hamburger, la première partie (jusqu'à Lucques, par ordre alphabétique des villes) de la riche collection de monnaies italiennes du chevalier E. Gnechi. Beaucoup de ces monnaies intéressent l'histoire de la France au moyen âge et à la Renais-

1. L'aureus de cet empereur est coté 800 fr. par Cohen. Au reste, c'est sous toutes réserves que nous interprétons l'article du journal ; s'il en fallait croire le rédacteur, on lirait : Faustinus, Julius, Sabine, Sévère et Julianus.

sance; citons par exemple une série assez importante des papes d'Avignon. Au reste, nous reviendrons sur ce sujet.

A. D.

\*  
\* \*

*Médaille des États de Languedoc.* — Dans un récent et curieux article sur un *orviétan* ou médecin charlatan du nom de Christophe Poloni, qui, venant de Rome, avait traversé Saintes, M. Ch. Dangibeaud publie le passage suivant :

« Sy bien que l'assemblée des estats de la ditte province [de Languedoc] ayant esté informée de ce qu'il avoit fait à l'esgard de plusieurs particuliers, et ayant veu un essay remarquable sur la per-  
« sonne du suppliant, ils auroient pris deslibération de recognoitre  
« sa vertu par les marques les plus illustres qu'ils ont accoustumé de  
« donner à ceux quy rendent des services signallés au roy et au pays,  
« quy est une chaîne d'or avec une médalle où est empreinte la figure  
« de Sa Majesté, et au revers les armes de la ditte province, de quoy  
« les estats luy auroient fait expédier une attestatoire en la plus  
« authentique forme [20 mars 1654]. »

M. Dangibeaud pense qu'il s'agit d'un jeton aux armes des États de Languedoc (*Recueil de la Commission des arts et des monuments historiques de la Charente-Inférieure*, 1901, p. 538).

Il est possible aussi qu'il s'agisse d'une véritable médaille.

AD. BL.

\*  
\* \*

*Politique monétaire des Antonins.* — Dans la « Revue des études grecques » (nos 59-60, juillet-oct. 1901), M. Is. Lévy, au cours de ses remarquables études sur *La vie municipale de l'Asie-Mineure sous les Antonins*, consacre quelques pages à la question monétaire. Il est d'avis avec Lenormant, contre Mommsen, que les monnaies d'argent frappées sous Hadrien et son successeur à Amisus, Égée de Cilicie, Stratonice de Carie, eurent un caractère exclusivement municipal, à l'inverse du monnayage provincial de Césarée ou d'Antioche. Pour ce qui est des interruptions signalées dans l'émission des bronzes de certaines villes, l'auteur préfère les attribuer à des causes économiques plutôt que de recourir à l'explication de Lenormant, une suspension de la licence du monnayage. D'une façon générale, M. Lévy croit qu'en matière de police comme de finances, les premiers Antonins ont cherché à enrayer le progrès fatal de la centralisation et à ménager la tradition historique en favorisant l'autonomie des cités.

\*  
\* \*

*Académie des inscriptions et belles-lettres*, 1901. — Le P. Delattre (13 sept.), dans son article sur les *fouilles de Carthage*, signale la découverte de quelques médailles anciennes de la Cyrénaïque, des Mamertins et d'Ebusus. — M. E. Babelon (18 oct.), dans son *Rapport sur une mission numismatique en Allemagne*, rend compte du voyage qu'il a fait à Berlin, pour consulter les séries du Cabinet, considérablement accrues par l'achat de la collection Imhoof-Blumer, et à Brunswick où il a visité la magnifique collection de M. A. Löbbecke. Il s'agissait de recueillir les nouveautés inédites et variétés nombreuses destinées à enrichir le « Corpus nummorum » des monnaies de l'Asie Mineure que préparent, sous les auspices de l'Institut, MM. Babelon et Th. Reinach, en prenant pour base les papiers de Waddington. Le premier volume, comprenant le Pont, la Cappadoce, la Galatie, la Paphlagonie et la Bithynie, paraîtra prochainement.

\*  
\* \*

*Société des antiquaires de France*, 1901. — M. Ad. Blanchet (27 mars) étudie le type de l'oiseau à bec crochu dans l'archéologie barbare; pour prouver que nous avons affaire à un oiseau de proie plutôt qu'à une dégénérescence du griffon hellénique, l'auteur cite notamment le tiers de sou mérovingien d'Alingavias (Langeais). — M. P. Vitry (3 avril) compare la médaille offerte à Louis XII par la ville de Paris (Cabinet de France) avec celle qui fut offerte à ce roi en 1500 par la ville de Tours. Il estime que, tandis que le modèle de la seconde est dû au sculpteur Michel Colomb, la composition de la première décèle la main d'un peintre. — M. J. Maurice (17 avril) parle du célèbre médaillon d'or de Vienne aux types de Constance II et de Constantin le Grand, couronné par une main céleste, debout entre les deux Césars. L'auteur, ayant établi la date de l'émission (330-333), prend texte de ce monument pour discuter l'âge des trois empereurs à cette époque. — M. Ad. Blanchet (24 avril) présente à la Société un manche de poignard trouvé à Levroux (Indre), en bronze, de travail gaulois et représentant un personnage qui tient un torques; ce monument est à rapprocher, pour le sujet, de plusieurs monnaies gauloises du pays de Trèves, des Catalauni, etc... — M. Seltman (8 mai) présente une enseigne légionnaire [ou manipulaire], monument unique en son genre, trouvé en Angleterre. A l'enseigne était attaché

un médaillon de Néron, montrant, au revers, incrusté en or et argent, un vainqueur dans un quadrigé. — M. J. Maurice (29 mai) traite des signes chrétiens imprimés sur les monnaies pendant le règne de Constantin le Grand. A signaler entre autres la lettre T (*tau*) qui se montre sur les monnaies frappées à Rome de 317 à 320, et qui n'avait pas encore été remarquée, dit l'auteur, à ce point de vue.

Le volume des *Mémoires* pour l'année 1899 est paru il y a quelques mois. On y verra que, dans son *Étude sur les figurines de terre cuite de la Gaule romaine*, M. Blanchet fait appel plusieurs fois à la numismatique, notamment pour délimiter la zone de fabrication des figurines « à gaine » dont l'ornementation se retrouve sur certaines monnaies gauloises<sup>1</sup>. — Plus loin, on lira un mémoire de M. J. Maurice, établissant que les monnaies qui portent au revers l'inscription *Constantiniana Dafne* furent frappées de 327 à 329, dans la place forte de Dafné située sur les bords du Danube et non dans le faubourg d'Antioche qui portait le même nom.

\*  
\* \*

A côté de la Société suisse de numismatique qui a son siège à Genève, et qui a conquis dans le monde savant une si haute place, une nouvelle société vient de se fonder à Berne, ville qui possède de nombreux collectionneurs et un Cabinet des Médailles. La *Société bernoise de numismatique* a pour président le docteur Thormann et compte déjà une trentaine de membres ; elle s'annonce dès à présent comme devant fournir une brillante carrière (*Revue suisse*).

\*  
\* \*

Les lecteurs de la *Revue* apprendront avec plaisir que M. Imhoof-Blumer, de Winterthur (Suisse) a été élu correspondant de l'Institut de France, par l'Académie des inscriptions et belles-lettres, dans sa séance du 20 décembre 1901. C'est le légitime couronnement des travaux considérables que ce savant a consacrés à la numismatique grecque tout entière et qui ont fait faire de si grands progrès à la science:

1. Au lieu de l'ornementation, c'est le type même du Gaulois sur certaines monnaies, qui est rapproché de divers monuments de bronze de la décadence, par M. Ch. Strzygowski. Cet auteur cherche au type ethnique des monnaies gauloises des analogies jusqu'à l'époque des invasions (*Jahreshefte* de Vienne, 1901, p. 198).

\*  
\* \*

A l'image des sociétés similaires qui existent en France et en Belgique, une « Société des amis de la médaille » est en voie de formation en Autriche. Même les organisateurs se proposent d'encourager leurs artistes nationaux dans les diverses branches de la petite sculpture sous toutes ses formes : médailles, plaquettes, bagues, broches, figurines, etc... Chaque membre de cette société recevrait, chaque année, quatre ou cinq primes en échange de sa cotisation.

(*Monatsblatt* de Vienne).

\*  
\* \*

Par décision de M. le Ministre de l'instruction publique d'Italie, le Congrès des sciences historiques, qui devait se tenir à Rome dans la seconde quinzaine d'avril, n'aura pas lieu.

\*  
\* \*

Le premier fascicule du *Bulletin international de numismatique*, créé sous la direction de M. J.-A. Blanchet, vient de paraître. Il contient deux notices de MM. Gohl et Mowat, une chronique des *Trouvailles*, des renseignements nombreux sur les *Sociétés* de numismatique et sur les *Musées*, une *Nécrologie*, des *Questions*, une *Bibliographie*.

A. D.

\*  
\* \*

*Médailles nouvelles.* — La Monnaie de Paris a frappé au courant de l'année 1901, exactement 328 médailles ou plaquettes nouvelles qui sont entrées au Cabinet de France par la voie du Dépôt légal. Nous signalons les plus intéressantes aux lecteurs de la *Revue*.

De J.-C. Chaplain, outre la médaille de l'Exposition universelle de 1900, il faut citer trois beaux portraits, où l'on retrouve tout le grave et robuste talent du maître : ce sont ceux du chevalier van der Wyck, de M. Wallon et du D<sup>r</sup> Lannelongue ; le revers de cette dernière plaquette nous montre une composition admirable de réalisme et de simplicité éloquente : la Science guérissant les souffrances humaines.

M. Roty a beaucoup produit en 1901 : l'*Ange gardien* est une jolie plaquette déjà célèbre ; une autre, commémorant l'achèvement de la nouvelle gare du P.-L.-M., offre une allégorie ingénieuse et charmante,

dont la grâce idéalise un sujet qui semblait surtout matériel. Citons encore la plaquette de la *Raffinerie Say*, la médaille du centenaire de la Banque de France, puis cette femme debout à l'ombre d'un arbre qu'enlace un rosier en fleurs et qui est gravée au revers du portrait de M. et M<sup>me</sup> Morel-Journal, et le revers encore du portrait de M. Dubar. Ajoutons à cette liste déjà importante, d'autres portraits remarquables de finesse et d'esprit : le D<sup>r</sup> Lépine, Stevens, la fondatrice de l'Université de Californie, M. et M<sup>me</sup> Aynard, et la médaille de Marie Laurent, chef-d'œuvre plein de vérité et de vie.

Le portrait de Daniel-Dupuis par lui-même, frappé cette année, est la reproduction d'une médaille coulée faite il y a longtemps par l'artiste. Citons deux œuvres de M. Tasset, dont un portrait de Lavoisier ; trois charmantes médailles de M. Bottée, celle des *Parisiens de Paris*, celle des *Avocats au Conseil d'État* et une habile allégorie du Commerce. M. Patey a gravé la médaille de l'anniversaire de la fondation de Marseille. A M. Vernon l'on doit une *Vierge*, une *Sainte Cécile*, un *Amour* rieur, un joli portrait, et le revers de la plaquette des *Amis des Arts*, à Pau, œuvre pleine de délicatesse et de distinction ; ajoutons aussi un cendrier — figurant le visage de la Nuit sous un voile — et dont le coin ressemble peu à ceux qui passent ordinairement sous les balanciers de la Monnaie.

Parmi les œuvres des jeunes, il faut au moins signaler la médaille commémorant l'Incendie du bazar de la Charité par M. Pillet, des sujets rustiques, *Vaches* ou *Moutons*, de M. H. Dubois, la *Relieuse*, de M. Favre, d'un modernisme amusant et l'admirable médaille de M. George Dupré où il a évoqué l'essor du christianisme sur les ruines du monde païen, œuvre d'une conception très personnelle et d'une exécution très heureuse.

Des sculpteurs de talent continuent à entrer dans le domaine de la médaille. La *Danse* de M. Rupert Carabin et la plaquette plus habile qu'aimable gravée par M. Charpentier pour la Société des Amis de la médaille dénotent des tendances originales ; mais ne sent-on pas là plutôt des bas-reliefs réduits que de véritables médailles ? Peut-être pourrait-on faire le même reproche à la plaquette de M. Gardet, *Cerfs et biches* : reconnaissons néanmoins qu'on retrouve dans cette œuvre, qui est la première médaille frappée de l'artiste, la touche puissante du maître animalier.

Des médailleurs étrangers continuent à confier leurs coins à la Monnaie de Paris : notons M. Hans Frei, de Bâle, et M. Trojanewski dont le portrait de Sienkiewicz a déjà été cité ici. M<sup>me</sup> Lancelot-Croce continue la série de ses œuvres charmantes ; et, si son portrait d'*Hum-*

*bert I<sup>er</sup>* nous indique par le sujet qu'elle est devenue italienne, sa *Jeanne d'Arc*, sa *Sainte Clotilde* et sa *Sainte Geneviève* nous font souvenir combien elle est cependant restée fidèle à la tradition française.

J. DE FOVILLE.

\*  
\* \*

Pour le centenaire de Victor Hugo, M. Chaplain a fait une réduction du portrait du poète exécuté par lui il y a vingt ans, et qui était resté sans destination précise ; il a donné pour revers à cette médaille, dont on peut trouver le dessin dans les journaux illustrés, une lyre et une branche de laurier.

\*  
\* \*

L'administration de la Monnaie va ouvrir incessamment au boulevard des Italiens, dans l'immeuble adossé à l'Opéra-Comique, un magasin annexe pour la vente des médailles. Elles y seront exposées concurremment avec les produits de la manufacture de Sèvres.

\*  
\* \*

## NÉCROLOGIE

M. MAXE-WERLY

La *Revue numismatique* a perdu, il y a quelques mois, l'un de ses plus fidèles collaborateurs. Depuis quarante ans ses travaux avaient paru dans notre recueil. François-Charles-Léon Maxe-Werly était né à Bar-le-Duc, le 4 novembre 1831 ; il est mort à Paris, le 17 octobre 1901.

Maxe-Werly était un élève du collège de Bar ; destiné au commerce, il ne fit que des études incomplètes. Ce fut par un travail personnel, patient et obstiné, qu'il sut acquérir plus tard les connaissances nécessaires aux recherches d'érudition qui lui permirent, une fois libre, de se consacrer à une carrière scientifique.

Les publications numismatiques de Maxe-Werly concernent principalement la Champagne et surtout le Barrois, ce qui ne l'empêcha pas de s'occuper très sérieusement des monnaies gauloises et de faire des incursions dans la numismatique féodale d'autres régions. Mais c'est la Champagne et surtout le Barrois qui l'attiraient le plus ; la première de ces provinces l'avait intéressé tout d'abord par le fait de son séjour

à Reims, où il connut un archéologue aussi zélé que bienveillant, M. Saubinet, qui fut son premier guide. Quant au Barrois, sa petite patrie, il ne cessa de s'en occuper. Il avait préparé une monographie des jetons barrisiens qu'il n'a pas eu le temps de terminer complètement; son ouvrage sur les monnaies des comtes et des ducs de Bar a été honoré d'un prix de l'Académie des inscriptions et belles-lettres.

La numismatique n'était pas le seul cadre de recherches de M. Werly; rien de ce qui touchait à l'histoire et à l'archéologie de la Champagne et du Barrois ne lui était indifférent; de nombreux mémoires sur des sujets variés témoignent à la fois de son activité; une chance heureuse lui faisait découvrir une foule de faits restés ignorés jusqu'à lui. Il tira un grand parti de la géographie historique; avec un grand bon sens, il multiplia les cartes composées spécialement pour résumer des thèses exposées par lui et les présenter au coup d'œil de ses lecteurs. Cette prédilection pour les cartes historiques lui permit de tenir une place éminente à l'exposition géographique de Bar-le-Duc, en 1883. Là il obtint l'un des deux prix d'honneur.

A Paris, le Comité des travaux historiques, institué au ministère de l'Instruction Publique, appréciant la valeur des travaux de M. Werly dans leur ensemble, le présenta pour avoir les palmes académiques puis la croix de la Légion d'honneur qui lui fut décernée au Congrès de Sorbonne de 1897. A Bar même, où il fut le véritable organisateur du Musée, la Société académique tint à l'avoir pour président.

Tous ceux qui furent en relations avec M. Maxe-Werly, regretteront longtemps cet homme aussi modeste qu'actif qui avait le mérite, assez rare, de mettre libéralement le fruit de ses recherches à la disposition de tous ceux qu'il supposait pouvoir y trouver intérêt.

A. DE BARTHÉLEMY.

PUBLICATIONS NUMISMATIQUES DE M. MAXE-WERLY

Monnaies inédites de Bar. — *Rev. num.*, 1860.

Lettres à M. Ch. Robert sur l'origine du type des monnaies de Provins. — *Acad. de Reims*, 1861.

\* Essai sur la numismatique rémoise. — Paris, 1862, 82 p. in-8°.

Monnaies et méreaux de Bar, de Lorraine et de Champagne. — *Rev. num.*, 1862.

Méreau du Mont-Olympe (à Charleville). — *Acad. de Reims*, 1862.

Numismatique rémoise. — *Rev. num.*, 1867; *Rev. de Champ.*, 1876.

Monnaie gauloise à la légende « Atesos ». — *Mél. num.*, 1874.

Trouvaille de Bidestroff (Mourthe). — *Mél. num.*, 1874.

Recherches sur les monnayeurs et les ateliers monétaires du Barrois. — *Rev. belge*, 1874 et 1875.

Mélanges de numismatique. — *Rev. belge*, 1875.

Monnaies antiques recueillies au château de Boviolles, de 1802 à 1874. — *Mém. de la soc. d'agric. de la Marne*, 1876.

Monnaies gauloises inédites. — *Mél. num.*, 1877.

Le type de la monnaie de Provins. — *Mém. soc. Marne*, 1877-78.

Monnaies « à la croix ». Trouville de Cuzance (Lot). — *Rev. belge*, 1879.

De l'origine du gros tournois. — *Mém. soc. antiq.*, 1879.

Numismatique de Remiremont et de Saint-Dié. — *Mém. soc. arch.-lorr.*, 1879.

Les monnaies au type altéré de Henri l'Oiseleur. Trouville de Longeaux. — *Mém. soc. des lettres... de Bar-le-Duc*, 1880.

Monnaies seigneuriales françaises. — *Rev. num.*, 1883.

Numismatique gauloise. De la transformation des types monétaires et des résultats auxquels elle conduit. — *Bull. monum.*, 1883.

Numismatique soissonnaise. Lettre à M. A. de Barthélemy. — *Rev. num.*, 1884.

Monnaies inédites d'Adhémar de Monteil, évêque de Metz, etc.

Trouville d'Autreville (Vosges). — *Rev. num.*, 1884.

Monnaies des Cadurques. — *Rev. num.*, 1885.

Monnaies des Pétrrocres. — *Rev. num.*, 1886.

De la classification des monnaies gauloises. — *Bull. soc. Corrèze*, 1886.

Deniers messins découverts à Thionville. — *Rev. num.*, 1888.

État actuel de la numismatique rémoise. — *Rev. belge*, 1888-89 (4 art.).

Les fouilles de Naix. — *Mém. soc. Bar-le-Duc*, 1888.

Numismatique mérovingienne. — *Rev. belge*, 1889; *Rev. num.*, 1893.

La numismatique verdunoise aux époques gauloise et gallo-romaine. — *Rev. belge*, 1889.

Monnaies mérovingiennes. Trouville de Saint-Aubin (Meuse). — *Rev. num.*, 1890.

Questions numismatiques. — *Ann. soc. num.*, 1894.

\* Histoire numismatique du Barrois. — *Rev. belge*, 1894-96 et Bruxelles, 1895, in-8°, 265 p.

Une ancienne trouvaille faite à Baye (Marne). — *Bull. de num.*, 1895.

Le prince de Condé et l'atelier de Stenay. — *Rev. num.*, 1897.

Note sur quelques plateaux de balance. — *Rev. belge*, 1897.

Médailles du B. Pierre de Luxembourg. — *Mém. soc. Bar*, 1898.

Le pèlerinage de Benoiteveaux et ses médailles. — *Rev. belge*, 1899-1900 (5 art.).

Tiers de sou d'or inédits. — *Rev. belge*, 1900.

Un atelier de faux monnayeurs dans l'abbaye de Jandeures en 1676. — *Bull. de num.*, 1900.

Deux documents inédits sur Francesco da Laurana. — *Mém. Soc. Bar*, 1900.

Les médailles de mendiants dans le Barrois. — *Bull. de num.*, 1900.

\*  
\* \*

Un modeste mais très utile auxiliaire dans la recherche des antiquités, vient de mourir à Reims dans sa 76<sup>e</sup> année. M. Jules Blavat, bijoutier de profession, s'adonna de bonne heure à l'étude des médailles, et particulièrement des monnaies romaines que l'on rencontre si fréquemment dans le sol rémois. — Longtemps collaborateur de M. Duquénelle, il contribua par ses découvertes à la formation et au classement de son riche cabinet, qui est venu enrichir le Musée de Reims en 1883. M. Blavat rendit aussi de grands services à M. Maxe-Werly, et mérite ainsi lui-même la gratitude de tous ceux qui s'intéressent à la numismatique.

H. JADART.

\*  
\* \*

Nous avons appris avec regret la mort de M. J. Laugier, conservateur du Cabinet des médailles de Marseille, décédé le 19 décembre 1901. M. Laugier occupait ce poste depuis l'année 1870; il était, depuis 1871, de l'Académie de Marseille. On trouvera dans le *Répertoire* d'Engel et Serrure (p. 59-61) la liste des publications de M. Laugier; elles concernent les accroissements du Musée numismatique de Marseille dans toutes les séries : gauloise, médiévale et moderne; les monnaies de l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, celles du roi René, les séries des papes et légats d'Avignon, etc.

\*  
\* \*

M. Léopold Hamburger, le chef bien connu de la maison L. et L. Hamburger, de Francfort, est mort le 12 février à l'âge de 65 ans. En relation avec de nombreux correspondants de la Palestine, il avait réuni une collection, fort intéressante, pour l'histoire numismatique de cette région. On lui doit un article important sur la frappe des monnaies juives d'argent à l'époque de la révolte contre les Romains, et qui est paru dans la *Zeitschrift für Numismatik* en 1892.

Pour la Chronique :

A. DIEUDONNÉ.

\*  
\* \*

P. S. — Le Comité de publication adresse de vifs remerciements à M. Adrien Blanchet, qui a rempli pendant dix années avec tant de zèle et de dévouement les fonctions de Secrétaire de la Rédaction ; ses nombreuses occupations ne lui permettent pas de s'y consacrer plus longtemps, M. A. Blanchet reste néanmoins le collaborateur assidu de la *Revue numismatique*. Il est remplacé comme Secrétaire par M. Adolphe Dieudonné, s.-bibliothécaire au Cabinet des Médailles, que nous n'avons pas besoin de présenter aux lecteurs de la *Revue* où ses articles ont déjà été appréciés. Nous nous bornerons à le remercier d'avoir bien voulu accepter de succéder à M. Blanchet, dans les délicates fonctions qu'il a commencé à remplir dès le présent fascicule.

Le COMITÉ.

---

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

DATTARI (G.). *Monete imperiali greche. Numi Augg. Alexandrini; Catalogo della collezione G. Dattari compilato dal proprietario*. Le Caire, 1901, in-4, t. I, texte, XII et 472 p. ; t. II, 37 pl. en phototypie.

M. Dattari, établi depuis longtemps au Caire, a formé une collection de monnaies de l'ancienne Égypte qui peut passer pour la plus belle réunie jusqu'à ce jour. En effet, en ce qui concerne la série des monnaies des empereurs romains, frappées à Alexandrie, le *Catalogue*, qui vient de paraître, ne comprend pas moins de 6580 numéros, alors que la collection Giovanni di Demetrio, publiée par M. F. Feuarent, n'en contenait que 3625, et que le catalogue du *British Museum*, rédigé par R. Stuart Poole, n'en donne que 2750.

Les plus grandes raretés sont représentées, souvent en plusieurs exemplaires, dans la collection Dattari. Ainsi, on ne connaissait jusqu'à ce jour qu'une pièce de Titiana, femme de Pertinax, rapportée au XVIII<sup>e</sup> siècle par l'antiquaire Vaillant et conservée aujourd'hui au Cabinet de France (R. Victoire). M. Dattari en possède deux, de revers différents (La Justice; un navire). De Pertinax fils, on ne connaissait que la pièce, passée de la collection du Dr Ruppell au Cabinet de la ville de Francfort-sur-Main<sup>1</sup>. M. Dattari en a recueilli deux autres exemplaires de types différents (Victoire marchant; Victoire assise). Quant à Gordien II d'Afrique, dont les pièces étaient autrefois assez rares pour motiver la restriction du *Catalogue* de la collection Giovanni di Demetrio, M. Dattari en décrit cinq de types différents.

Parmi les rares lacunes de sa collection, je signalerai la pièce de Caracalla dont le revers représente l'empereur à cheval terrassant un Parthe<sup>2</sup>. M. Dattari ne possède pas non plus la pièce représentant Hercule arrachant les vignes de Sylée<sup>3</sup>, intéressant sujet qui avait été traité antérieurement sur des vases peints<sup>4</sup>. La série des pièces aux types des travaux d'Hercule, réunies sur la pl. XV, permet une fois de plus de louer la variété et l'intérêt des sujets représentés sur les monnaies d'Alexandrie. A côté des pièces reproduisant l'Apollon Philesios, par Kanachos, je citerai le beau grand bronze de Julia Mamaea (pl. X, 4544), que les historiens de l'art pourront comparer utilement aux tétradrachmes d'Athènes, du nouveau style, pour la tête d'Athéna Parthénos.

Le personnage (R. d'un grand bronze de Trajan, pl. XIV, 909 *bis*), classé parmi les figures d'Harpocrate, me paraît représenter plutôt Ulysse se reposant aux portes de la ville; en tout cas, il ne s'agit pas d'une divinité levant la main à ses lèvres.

Signalons le type du cheval portant le serpent Agathodémon (pl. XXII, 2831), qu'il faut certainement rapprocher du type de certaines monnaies d'Alexandre Sévère, frappées à Philadelphie de Lydie<sup>5</sup>.

A côté des monnaies dites astronomiques dont M. Dattari reproduit une riche série, rappelons les types si curieux du Laboureur et du

1. *Zeitschrift für Numismatik*, t. XX, 1897, pl. VII, 5. Cf. t. I, 1873, p. 314.

2. *Z. f. N.*, t. IX, p. 6. Cette intéressante pièce fait aussi défaut dans les catalogues de la collection G. di Demetrio et du British Museum.

3. *Catalogue du British Museum*, pl. VI, n° 1056.

4. O. Jahn, dans l'*Arch. Anzeiger* de l'*Arch. Zeitung*, 1861, p. 157, pl. CXLIX et CL.

5. *Z. f. N.*, t. V, p. 329.

Moissonneur. On connaît un grand nombre de pierres gravées <sup>1</sup> représentant, comme les grands bronzes alexandrins d'Antonin le Pieux, un homme coupant des épis avec une faucille. Au contraire, le type du Laboureur ne paraît pas avoir été copié sur des intailles. Cependant, la collection Dattari renferme un plomb qui porte, réunies sur la face et le revers, les réductions des deux types précités (pl. XXXVII, 6546).

La série des pièces des nomes ne comprend pas moins de 215 numéros et apporte d'utiles éléments à l'étude de ces monnaies exceptionnelles et si rares. On sait que M. Dattari a proposé des hypothèses ingénieuses pour expliquer les émissions des monnaies des nomes : elles auraient été frappées l'an 27 av. J.-C., date de la fondation de l'Empire, et les émissions auraient eu lieu à des intervalles de 17 ans, puis de 19 ans (cycle lunaire) <sup>2</sup>. Pour M. A. Parazzoli, les monnaies des nomes ont été frappées pour commémorer l'abandon des redevances dues au fisc impérial à l'occasion du recensement général de la population, tous les 18 ans <sup>3</sup>.

A la suite des monnaies des nomes, nous voyons une intéressante série de plombs antiques dont plusieurs sont peut-être des épreuves de pierres gravées ou de chatons de bagues. Parmi ces plombs, il faut signaler le n° 6457 (pl. XXXVII, où il faut corriger 6451) qui représente probablement un arc de triomphe (ou une fontaine?), le n° 6458 où l'on distingue l'entrée d'un port, et le n° 6506, portant une figure de femme debout et un cynocéphale, accompagnés des légendes **MECAINHC** et **KTHCIC**.

M. Dattari a suivi pour la description des monnaies la méthode des catalogues du British Museum (sur deux colonnes), et il a adopté aussi l'innovation de R. Stuart Poole, qui a, comme on le sait, groupé les types monétaires par genres et non par règnes.

M. Dattari nous prévient dans sa préface que son œuvre est un simple catalogue, car il s'est abstenu de tout commentaire sur les monnaies décrites. On peut se prendre à regretter la modestie d'un auteur qui avait déjà donné tant de preuves de sa science dans les volumes de la *Rivista italiana di Numismatica* et du Congrès de 1900. Bien des

1. Le Cabinet de France et le musée Guimet en possèdent. Cf. A. de Longpérier, *Œuvres*, t. III, p. 164.

2. *Appunti di Numismatica alessandrina; Monete dei Nomi, astronomiche ed altre commemorative*. Milan, 1901, gr. in-8, 27 p. (Extr. de la *Rivista italiana di Numismatica*, t. XIV, 2<sup>e</sup> fasc.).

3. *Essai sur l'origine des monnaies des nomes de l'Égypte*, dans la *Rev. numism.*, 1901, p. 167-173.

points méritaient encore d'exercer sa critique, et sans tenter d'écrire le volume définitif qu'on peut concevoir aujourd'hui pour la série impériale d'Alexandrie, M. Dattari eût pu nous donner un précieux résumé de l'histoire du monnayage de l'Égypte romaine.

Il serait utile, par exemple, de dire que le signe **L** (qui précède les dates sur les monnaies), lu à tort autrefois *λυκάλος*, n'est plus d'origine incertaine, comme le croyait encore R. Stuart Poole ; car on le rencontre avec une forme presque identique, mais retourné, dans des textes démotiques où il signifie « année<sup>1</sup> ».

L'ouvrage de M. Dattari fait le plus grand honneur à son auteur. En voyant des recueils aussi utiles que le sien, nous pouvons croire à la réalisation d'un projet déjà vieux de plusieurs siècles : celui d'un *Corpus* des monnaies antiques.

ADRIEN BLANCHET.

\*  
\* \*

WILLERS (Heinrich). *Die römischen Bronzeimer von Hemmoor*. Hanovre, 1901, in-4.

L'auteur a repris en *Appendice* à cet ouvrage d'archéologie, la dissertation très importante publiée en 1898 et 1899 dans la *Numismatische Zeitschrift*, et dans laquelle il a déterminé, enfin, le véritable sens des lettres **OB** sur les pièces d'or, et **PV**, **PVS**, **PS** sur les pièces d'argent de la fin de l'empire romain. Les lettres **OB** sur l'or signifient *obryzum*, *obryzium*, « purifié, affiné » ; les lettres **PV**, **PVS**, **PS** sont l'abréviation de *pusulatum* qui a aussi le sens de « purifié, affiné ». Toute autre interprétation doit désormais être rejetée. (Voir E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 881 et suiv.)

E. B.

\*  
\* \*

GERMAIN DE MAIDY (L.). *Observations sur les médailles de Benoite-Vaux*. Nancy, 1901, broché in-12.

Cette notice est un compte rendu critique du travail de L. Maxe-Werly publié dans la *Revue belge de numismatique* en 1899 et 1900. Après des éloges mérités adressés à notre regretté collaborateur, M. Germain de Maily signale quelques erreurs et omissions qui

1. C'est à tort, je crois, qu'on a repoussé l'origine démotique de ce signe (*Numismatic Circular*, 1899, col. 3506).

montrent qu'en fait de médailles de pèlerinages lorrains, l'auteur est particulièrement bien documenté. Sa brochure est un très utile supplément au travail, pourtant développé et consciencieux, de Maxe-Werly.

E. B.

\*  
\* \*

GASPAR (Camille). *Le legs de la baronne de Hirsch à la nation belge*. Bruxelles, 1901, in-8.

Dans cette brochure extraite de la revue belge *Durendal*, M. Gaspar donne un aperçu très sommaire de la collection de médailles grecques et d'antiquités qu'avait formée Lucien de Hirsch, mort en 1887 (Voyez *Revue num.*, 1887, p. 195). La mère de Lucien de Hirsch, en mémoire de son fils, légua par testament, en 1898, cette richissime collection à la nation belge. C'est ainsi que grâce à ce beau legs, grâce aussi à l'acquisition de la splendide collection Albéric du Chastel, la Bibliothèque nationale de Bruxelles se trouve posséder un des plus importants médailliers de l'Europe. La collection de Hirsch contient, en particulier, des séries siciliennes d'une incomparable beauté et d'une rareté exceptionnelle.

\*  
\* \*

PERALDI (François). *Musée de l'Hôtel de ville d'Ajaccio. Catalogue des tableaux, statues, bustes, médailles, meubles*. Ajaccio, 1900, in-12 de 60 pages.

L'origine de ce musée remonte au cardinal Fesch qui en mourant, en 1839, légua à sa ville natale sa riche collection d'œuvres d'art. Des dons et des acquisitions vinrent dans la suite accroître les belles suites de l'oncle maternel de Napoléon : en 1898 notamment, on ouvrit une nouvelle salle dans laquelle sont exposés les médailles et les tableaux provenant du legs du Prince Napoléon. « Les médailles et les monnaies léguées par le Prince Napoléon, dit M. Peraldi, sont au nombre de 218 : 27 en or, 97 en argent et 94 en bronze, presque toutes de premier choix; quelques-unes, en or, sont des plus rares. Elles forment une série comprenant l'histoire de Napoléon I<sup>er</sup> et de Napoléon III, de 1797 à 1876. » Cette collection napoléonienne, qui n'est peut-être pas la plus considérable qu'on ait formée, renferme cependant des exemplaires à fleur de coin, et quelques pièces d'une excessive rareté. Le catalogue qu'en a rédigé M. F. Peraldi est fait avec soin et renferme,

pour chaque médaille, des détails circonstanciés sur les types, les légendes, les personnages ou les événements représentés. Ce petit ouvrage était utile à signaler à ceux qu'intéressent les suites numismatiques du XIX<sup>e</sup> siècle.

E. B.

\*  
\* \*

TROPEA (G.). *Numismatica di Lipara et Numismatica siceliota del museo Mandralisca in Cefalu*, I (extraits de l'« Archivio storico messinese »). Messine, 1901, in-8<sup>o</sup>, 35 et 36 p.

M. Tropea vient d'entreprendre le catalogue du musée fondé à Palerme par Enrico Piraino, baron de Mandralisca qui est mort avant d'avoir publié, comme il le projetait, sa collection. Deux cents pièces, réunies pour la seule Lipara, fournissent les matériaux d'une histoire numismatique complète de cette île tour à tour dominée par les Grecs, les Carthaginois et les Romains. MM. Head, dans son *Manuel* et Poole, dans le *Catalogue* de Londres, avaient renoncé à serrer de près la chronologie de Lipara, et, de fait, les difficultés sont grandes dans cet ordre de classement. Ne voit-on pas l'ethnique ΛΙΠΑΡΑΙΟΝ se maintenir à côté de ΛΙΠΑΡΑΙΩΝ tout le temps du monnayage, et l'écriture boustrophedon fleurir en pleine domination romaine? M. Tropea a réussi du moins, dans sa notice, à créer quelques points de repère nouveaux. Ainsi la médaille d'Héphaëstos se défendant avec ses tenailles et son marteau, remonterait à l'an 304, quand Agathocle, ayant dérobé les richesses du temple, dut se retirer. Autre exemple : la médaille aux types de la tête de Pallas et de la chouette, est datée par la monnaie de Calacté (241-210); elle se rapporte, suivant la fine remarque de M. Tropea, à l'époque où l'élément grec, voulant affirmer sa vitalité en face de Rome, adopta d'instinct les types athéniens, et cela même dans une île qui avait toujours été hostile à la politique athénienne. — Dans son autre opuscule, M. Tropea passe en revue les cités mineures de la Sicile; il se propose de revenir sur Syracuse, Agrigente, Palerme et Catane.

A. DIEUDONNÉ.

\*  
\* \*

MATER (M. D.). *Bulletin numismatique et sigillographique*. N<sup>o</sup> 21. (Extr. des « Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre », XXIV<sup>e</sup> vol., 1900). Bourges, 1901, 31 p. in-8<sup>o</sup> et 4 pl.

Suivant une heureuse coutume, M. Mater réunit dans son *Bulletin* toute la partie numismatique des travaux de la Société en 1900. Il

relate d'abord quelques trouvailles faites dans le Cher, la Creuse, l'Indre ; il parle ensuite de plusieurs pièces carolingiennes frappées à Bourges, un denier à effigie qu'il faut décidément retirer à Charles d'Aquitaine et restituer à Charles le Chauve, une obole de Louis IV qu'il y a tout lieu de croire inédite. La collection que M. V. Berry a léguée à la Société et qui est particulièrement riche en séries locales, a été en grande partie décrite par ce savant dans ses *Monnaies de France* ; cependant M. Mater récapitule la série complète des monnaies royales frappées à Bourges et donne des figures A l'occasion d'une communication de M. Fr. Roger, l'auteur passe en revue quelques méreaux de la Sainte-Chapelle et autres églises de Bourges ; il décrit encore quelques jetons et médailles, notamment les deux jetons berrichons publiés ici même par M. Blanchet, et c'est ainsi que, grâce à M. Mater, on possède, sans recherches, un exposé complet et intéressant des nouveautés numismatiques de toute une région de la France.

\*  
\* \*

— M. Prou. *Documents d'histoire monétaire*. Paris, 1901, in-8°, 50 p. Ces documents ont été publiés dans la *Revue* de 1896 à 1898. Nous rappelons sommairement les matières auxquelles ils se rapportent : procès concernant la monnaie de Nevers à la fin du XIII<sup>e</sup> s. ; cours des monnaies dans le Comtat-Venaissin ; saisie de monnaies prohibées sous Philippe le Bel ; bail des monnaies royales en 1303 ; monnaies de Flandre du XIII<sup>e</sup> s. — Souhaitons que M. Prou reprenne prochainement le cours de ces précieuses publications.

— Nouv. revue histor. de droit français et étranger, mars 1901 :

G. Espinas. *Les finances de la commune de Douai, jusqu'au XV<sup>e</sup> s.*

— Bulletin de la Société des antiquaires de la Morinie, 1901 :

*Les rentiers, le clerc de l'argenterie et les receveurs des amendes et forfaitures à l'échevinage de Saint-Omer, depuis 1321*. Lecture faite par Pagart d'Hermansart, le 2 décembre. Intéressant pour l'histoire financière d'une ville du Nord.

— Bulletin de la Société grayloise, 1901 :

E. André. *Notice sur quelques jetons et médailles de Bourgogne et de Franche-Comté* (Jetons de la Chambre des comptes de Dijon ; des co-gouverneurs de Besançon ; de la Chambre des comptes de Dôle ; de la saunerie de Salins ; médaille d'une confrérie bisontine).

— Bulletin de la Société des amis des sc. de Rochechouart, 1901 :

Adrien Blanchet. *Nouvelles observations sur la monnaie barbare de Limoges*.

— Annales de la Société d'émulation des Vosges, 1901 :

*Accroissements du musée départemental* : monnaies et médailles des ducs et princes de la maison de Lorraine (Henri II de Guise, à Naples ; Charles-Joseph de Lorraine, évêque d'Olmütz ; couronnement de François de Lorraine, etc...)

— Bulletin de la Société histor. et archéol. de Gand, 1901 :

N. de Pauw. *Les travaux effectués au château des comtes de Flandre à Gand au XIV<sup>e</sup> s., d'après des comptes inédits*. L'auteur donne sur la reconstruction de la Monnaie de Gand des détails de nature à compléter l'ouvrage de Gaillard (p. 326 et suiv.).

---

## PÉRIODIQUES

---

MONATSBLETT DER NUMISMATISCHEN GESELLSCHAFT IN WIEN, 1901

(t. V ; fasc. 13-24).

J. Scholz, *Beitrag zur Münzkunde von Scodra-Illyricum (heute Scutari in Albanien)*. Description des monnaies rapportées par le consul général autrichien à Scutari, M. Ippen, avec énumération des travaux antérieurs (note additionnelle, p. 159). — C. V. Ernst, *Gorkowski's Münze in Mantua, 1848*. — A. Markl, *Das Falschmünzwesen während der Regierung Claudius II Gothicus*. Ces falsifications sont, les unes d'origine gauloise (spécialement les quinaires de consécration à la tête radiée qui passaient pour des 1/2 « antoniniani »), les autres d'origine romaine. Il est évident, par le contraste qui éclate dans la même monnaie entre les parties soignées et les détails barbares, que des monétaires officiels ont souvent mis la main à la fabrication de ce numéraire défectueux, soit qu'ils agissent pour le compte de l'État, soit qu'ils fussent en rupture de ban ou associés secrètement avec de faux monnayeurs... M. Markl, qui n'a pas du discernement des Germains une si haute opinion que Tacite, croit que ce mauvais

numéraire s'écoulait en Germanie ; il montre que la fausse monnaie fit des progrès sous Aurélien, en même temps que la bonne. Dans un second article, l'auteur examine les faux de l'époque moderne : le n° 64 de Cohen, qu'il dit avoir été fabriqué d'après une monnaie d'Aurélien et la pièce à la légende **IMP. CADI.** imitée d'une médaille du musée de Copenhague, etc. — *Die Krone auf den österreichischen Münzen der Kronenwährung.* La couronne sur les nouvelles monnaies autrichiennes appelées « couronnes ». — C. V. Ernst, *Ueber die Pflege der Numismatik in Oesterreich im XIX Jahrhundert* (5 articles). I. Bibliographie numismatique ; II. Les collections publiques et privées. — K. Schalk, *Der Wiener Münzmeister Velber (1398-1408)*. — Mélanges. Procès-verbaux de la Société.

A. D.

---

*Le Gérant, F. FEUARDENT.*

# RECHERCHES

SUR

# LES MONNAIES CELTIQUES

## DE L'EUROPE CENTRALE

(Suite <sup>1</sup>.)

---

Si nous revenons maintenant à la Hongrie, nous devons citer d'abord une trouvaille de Galishegy, près de Munkács, qui, outre des copies des tétradrachmes de Philippe II, a fourni des petites pièces de 3 gr. 3, portant au revers un guerrier de face, armé d'un bouclier et d'une épée<sup>2</sup>. Ce groupe ne saurait être rattaché au précédent, mais plutôt à celui de pièces d'or pesant 7 gr. 8 (et tiers de 2 gr. 7), portant un guerrier et un sanglier de fabrique barbare<sup>3</sup>.

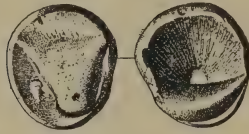
Près de Nádasd (village du comitat de Sopron, par conséquent assez voisin de la Basse-Autriche), en 1899, on a trouvé quarante-trois monnaies d'or éparses, d'un poids variant entre 7 gr. 34 et 7 gr. 55. Certaines de ces pièces (6 exempl.) présentent très nettement le type à la coquille (*fig. 10*); d'autres font voir la déformation de la coquille

1. Voy. plus haut, p. 36 à 51.

2. F. Kenner, dans le *Monatsblatt*, 1896, p. 365 et 366.

3. Il s'agit des pièces décrites par F. de Pfaffenhöffen, dans la *Rev. numism.*, 1869 (pl. I, 6 et 7; cf. *Atlas M. gaul.*, pl. XXXVIII, n<sup>os</sup> 9366 à 9368). Un tiers de statère à ce type a été trouvé dans l'est de la Moravie (coll. du prince de Windischgrätz). Deux exemplaires du statère ont été trouvés en Bohême et sont conservés au Musée de Prague (les empreintes de ces pièces m'ont été communiquées par M. J. Déchelette).

(3 exempl., dont un avec une croisette; *fig. 11*); enfin les

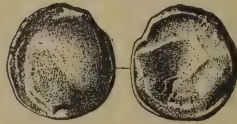


10.



11.

autres pièces de la trouvaille ressemblent plutôt à des lingots sans type (*fig. 12*), mais on peut voir sur divers exem-



12.

plaires les marques visibles de la transformation du type primitif.

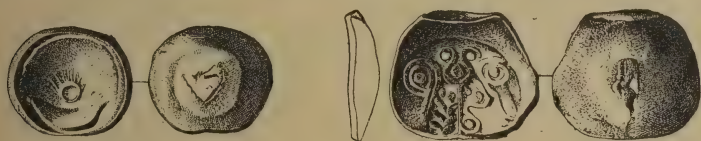
M. R. Forrer possède cinq pièces analogues aux précédentes, qui passent pour provenir de Podmokl, et le Cabinet impérial de Vienne en conserve trois qui ont été vendues à ce Musée comme trouvées à Brasso (Transylvanie).

M. Edmond Gohl, conservateur au Musée national hongrois, pense que ces pièces ont été frappées sur une surface peu résistante (bronze ou alliage de plomb) qui, recevant des empreintes, les aurait ensuite communiquées aux flans monétaires<sup>1</sup>. M. Gohl considère ces pièces comme des monnaies des *Boii*, importées dans la région où l'on a fait cette trouvaille<sup>2</sup>.

1. Ce serait donc des impressions analogues à celles que l'on a reconnues au revers des monnaies du trésor de Cuzance.

2. E. Gohl, *La trouvaille de Nadasd*, dans le *Bull. international de numismatique*, 1902, p. 3 à 5. M. Gohl expose dans cette notice les raisons pour lesquelles il croit que le monnayage de Biatic et de ses collègues ou alliés a été émis entre 60 et 45 av. J.-C.

Une autre trouvaille faite à Nagy-Biszterecz (comté d'Arva, Hongrie) vers 1880, contenait une petite couronne d'or et un certain nombre de monnaies qui ont été étudiées par M. Edmond Gohl<sup>1</sup>. Parmi ces monnaies, il y avait des *Regenbogenschüsselchen* dégénérés (*fig. 13*) qui pèsent seulement de 5 gr. 20 à 5 gr. 43; puis des pièces d'électrum, jaune verdâtre ou rougeâtre, plusieurs à bords recourbés (*fig. 14*)<sup>2</sup>, dont quelques-uns paraissent porter une tête



13.

14.

d'oiseau très déformée (*fig. 15*)<sup>3</sup>; le poids de ces pièces varie de 5 gr. 15 à 6 gr. 10.



15.

Enfin, cet intéressant trésor contenait aussi quinze monnaies d'argent, pesant de 8 gr. 69 à 9 gr. 84, aux types du cheval déformé et de la convexité remplaçant la tête (*fig. 16*). On a recueilli des monnaies semblables dans le nord de la

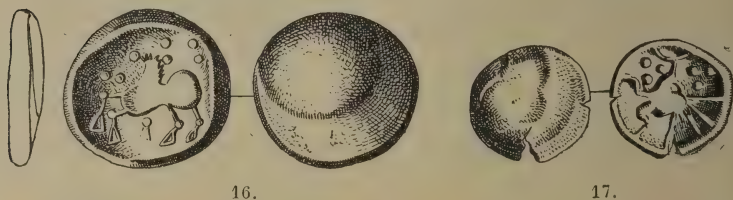
1. La trouvaille de Nagy-Biszterecz (Hongrie); essai sur le monnayage des *Cotini celtiques*, dans le vol. du *Congrès international de numismatique*, Paris, 1900, p. 90 à 98, pl. II.

2. Je préférerais voir sur cette pièce une tête dégénérée, au lieu des insignes du culte druidique.

3. Je propose de voir là encore une déformation des types du statère d'Alexandre.

Hongrie<sup>1</sup>, à Stradonic en Bohême, et à Gewitsch en Moravie.

Quant à la pièce plus petite (*fig. 17*), dont le poids est



seulement de 2 gr. 10 (quart de la précédente), on la trouve ordinairement dans le nord et le nord-est de la Hongrie.

M. Gohl pense que les pièces d'électrum de Nagy-Biszterecz sont plus anciennes que les *Regenbogenschüsselchen* du même dépôt et que ce numéraire a été émis par les Cotini (Κοτινῶί), peuplade celtique établie en Moravie. Les raisons énumérées par M. Gohl à l'appui de son attribution sont plausibles et nous pouvons admettre le classement proposé pour ce nouveau groupe.

Les espèces noriques de 10 à 11 grammes avaient cours aussi dans la Hongrie où on les rencontre assez fréquemment. Une trouvaille d'environ soixante-dix pièces d'argent de cette série a été faite à Velem sz. Vid, près de Szombathely (comitat de Vas, Hongrie<sup>2</sup>).

La Transylvanie offre un groupe de pièces dont le classement paraît bien déterminé. A côté d'imitations de tétradrachmes de Philippe<sup>3</sup>, en argent assez bon, on rencontre

1. On en a trouvé dans des fouilles à Lapujtő, dans le comitat de Néograd ; le Musée de Budapest en possède venant de la collection Benko, formée à Rimaszombat (Fr. de Pulszky, *Monuments de la domination celtique en Hongrie*, p. 11 ; extr. de la *Rev. archéol.*, 1879, t. II).

2. Renseignement communiqué par M. E. Gohl.

3. Une trouvaille de tétradrachmes barbares a été faite à Széplak, près de Szamos-Ujvár (nord de la Transylvanie). Mommsen-Blacas-de Witte, *Hist. m. rom.*, t. III, p. 290. Je n'ai pas de renseignements précis sur le type de ces pièces.

de grosses pièces incurvées, dont le métal ressemble au métal de cloche et dont les types déformés sont assez particuliers (*Cat. du Cab. de France*, n<sup>os</sup> 9603 à 9608; *Atlas*, pl. XLIX)<sup>1</sup>. En voici un spécimen (*fig. 18*).



18.

Outre de nombreux exemplaires recueillis isolément sur le sol de la Transylvanie, on connaît trois grandes trouvailles de pièces à ces types.

En 1801, à Sebeshely (près de Broos ou de Mühlbach?), on découvrit un dépôt de trois cent quatre-vingt-quinze pièces, dont un certain nombre sont conservées au Cabinet de Vienne. Ces pièces de 34 à 36 mill. de diamètre, pesant de 11 à 13 grammes, portaient le cheval soit à droite, soit à gauche. Quelques tétradrachmes et drachmes, avec la tête d'Artémis sur le bouclier (imitation des pièces de Macédoine), faisaient partie de la même trouvaille<sup>2</sup>.

1. E. Albert Bielz, *Die dakischen Tetradrachmen Siebenbürgens; ein Beitrag zur Kenntniss der Barbar-Münzen*. Hermanstadt, 1874, in-8° de 16 p. et 6 pl. (extr. de l'*Archiv des Vereins für siebenbürgische Landeskunde*, nouvelle série, t. XI, 3<sup>e</sup> fasc.).

2. Le Musée de Vienne possède quatre tétradrachmes (10 gr. 20 à 13 grammes) et trois drachmes (2 gr. 52 à 3 gr. 55). Le Lycée protestant de Presbourg en conserve une avec IC sous le cheval (W. Kubitschek, *Ein Beispiel keltischer Münzprägung* dans la *Numism. Zeitschrift*, t. XXXI, 1899, p. 391, et t. XXXII, 1900, p. 195.) Cf. A. Bielz, *op. cit.*, p. 11; cet auteur dit que la trouvaille de Birk contenait environ 80 pièces de ce type.

A Kudzsir, près de Broos, en 1868, on recueillit plusieurs centaines de pièces dont les Musées de Budapest, de Klausenburg et du collège de Mühlbach conservent des échantillons. Le module variait de 27 à 36 mill., et le poids de 10 à 13 gr. 50. Le cheval du revers était tourné à droite ou à gauche.

Enfin à Birk (Petele), près de Szász-Régen, en 1869, on fit une trouvaille d'environ deux cents pièces dont la plupart sont au Musée d'Hermannstadt. Le module variait de 32 à 35 mill.; mais le poids de 10 grammes était à peu près régulier. Beaucoup de pièces étaient brisées en petits morceaux. D'après les analyses des pièces provenant de Birk, la teneur d'argent variait de 31 à 34  $\frac{0}{10}$ .

La Transylvanie aurait donné aussi un trésor de pièces d'or de *Biatec* (à Fel-Giogy)<sup>1</sup>.

Je dois maintenant signaler une pièce d'or d'un type exceptionnel, pesant 6 gr. 24, qui provient de Slabencinek, près d'Inowraclaw (Inowrazlaw, prov. de Posen, Prusse, près de la frontière de Pologne)<sup>2</sup>. On voit que cette mon-

1. A. Bielz, *op. cit.*, p. 15, note 2, citant : Hene, *Beiträge zur dakischen Geschichte*, p. 22. On aurait vu trente ou quarante pièces de ce trésor. M. Gohl m'écrivit qu'elles étaient au type de la coquille sans nom. L'aimable conservateur du Musée national hongrois me signale aussi les trouvailles suivantes : 1° à Kis Jenő (comté d'Arad), monnaies contremarquées (cab. de Vienne et coll. du prince E. de Windischgraetz, à Vienne); 2° à Kerulös (comté d'Arad), deux trouvailles de plusieurs centaines de pièces de bas aloi, scyphates et de basse époque, qui sont encore inédites. Karl Gooss a signalé, malheureusement sans détails, quelques trouvailles faites en Transylvanie (*Chronik der archäologischen Funde Siebenbürgens*, Hermannstadt, 1876). — Nous manquons encore de renseignements sur la circulation des monnaies barbares (type du tétradrachme de Philippe II) entaillées et contremarquées. Outre la trouvaille de Kis Jenő, citée plus haut, signalons celle de Narta, près d'Ivanska (comté de Belovar, Croatie), dont M. Josip Brunsmid a soigneusement décrit les pièces contremarquées (dans le *Viestnik hrvatskoga Arheoloskoga Društva*, nouvelle série, t. I<sup>er</sup>, 1895, 1895-1896, p. 99 à 107, fig. Tir. à part, Zagreb (Agram), 1896, 4<sup>e</sup>, 13 p., en croate).

2. J. Friedlaender a signalé cette pièce en quelques mots, dans la *Zeitschrift für Numismatik*, t. X, 1883, p. 2 et 3, pl. I, 7. Je dois à l'obligeance de M. H. Dressel un moulage de cette précieuse monnaie, ainsi que l'indication précise de la provenance.

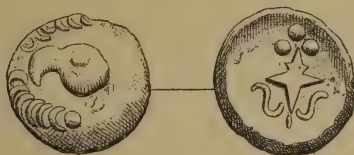
naie, conservée au Musée de Berlin (*fig. 19*), présente une



19.

déformation du *Regenbogenschüsselchen* au type de la « coquille »; mais elle diffère entièrement de tout ce que nous connaissons déjà.

Revenons maintenant vers l'Ouest. Dans la plaine qui s'étend entre le Pô, la Sesia et la Dora Baltea, on trouve souvent des monnaies d'or concaves qui se rattachent à la série des *Regenbogenschüsselchen*, avec « la tête d'oiseau ». Certaines de ces pièces portent trois, cinq ou six globules dans un demi-cercle, type assez répandu pour qu'on ne puisse le localiser, du moins jusqu'à ce jour. Il en est de même pour un autre type (*fig. 20*), dont les exemplaires sont



20.

fréquents dans le nord de l'Italie (poids moyen, 7 gr. 45)<sup>1</sup>. On a trouvé, en 1860, une dizaine de pièces de ces deux types, à S. Germano; d'autres ont été recueillies à Rovasenda, en même temps que deux bracelets de bronze qui sont sûrement celtiques. Enfin, en 1861, un certain nombre de statères du même groupe ont été trouvés entre Santhià

1. Streber, pl. II, 19; *Cat. Cab. France*, 9434, 9436. Le trésor d'Irsching en renfermait; on en trouve en Suisse, dans le Wurtemberg, le pays de Bade et le Luxembourg.

et Carisio (prov. de Novare), et présentés à la Bibliothèque de Verceil. Outre des variétés intéressantes, ce trésor contenait un exemplaire portant une légende (ATY..DS) <sup>1</sup>. A côté de cette pièce, où il faut lire *Atullos* d'après un autre exemplaire <sup>2</sup>, on doit placer un autre statère au type du serpent recourbé, qui porte la légende CVR rétrograde <sup>3</sup>.

Cette dernière pièce, qui se rencontre aussi en Suisse, sans légende, nous amène à dire quelques mots des monnaies (de la série des *Regenbogenschüsselchen*) recueillies dans ce pays. Il semble bien que la Suisse ait eu des relations commerciales assez développées avec la Bavière, l'Italie du Nord et les pays du Rhin et la Gaule. En effet, on y rencontre les pièces au serpent recourbé, ayant sur l'autre face des globules dans un demi-cercle <sup>4</sup>, qui ont été trouvées aussi à Gagers; celles où le serpent est accompagné, sur l'autre face, de trois fleurons rapprochés par la base <sup>5</sup>, et qui figurent dans le trésor d'Irsching; les pièces à la coquille <sup>6</sup>

1. *Ricerche sopra alcune monete antiche scoperte nel Vercellese*. Memoria letta da Domenico Promis, nell' adunanza della classe di Scienze morali, storiche e filologiche della Reale Accademia delle Scienze di Torino tenutasi il 17 dicembre 1865. S. l. n. d., in-8°, 12 p. et 1 pl. L'auteur pense que ces pièces ont été apportées par les Cimbres, qui furent défaits à Verceil.

2. *Rev. numism.*, 1869, p. 16, pl. I, 1.

3. J. Friedländer, dans le *Bullettino dell' Inst. di Corr. arch.*, 1866, p. 187 à 190, fig.; du même, *Zwei Regenbogenschüsseln mit Aufschriften*, dans les *Berliner Blätter für Münz-, Siegel- und Wappenkunde*, t. III, 1866, p. 169 à 175, fig. Je rapproche ces deux pièces, mais sans rien préjuger de la localisation de la seconde. — Je laisse de côté les imitations des monnaies de Massalia, si fréquentes dans le nord de l'Italie, car j'ignore si elles ont été fabriquées par des peuples celtiques. On sait que des peuplades nombreuses ont occupé tour à tour ce pays (voy. H. d'Arbois de Jubainville, *Les Gaulois et les populations qui les ont précédés dans l'Italie du Nord*, *Rev. celtique*, t. XI, 1890, p. 152 à 171).

4. Bâle; c<sup>m</sup>. d'Argovie, bords du Rhin (7 gr. 65 et 7 gr. 55). J'emprunte l'indication de ces provenances et de celles qui suivent, au travail suivant: B. Reber, *In der Schweiz aufgefundenene Regenbogenschüsseln und verwandte Goldmünzen*, dans l'*Anzeiger für schweizerische Altertumskunde*, nouvelle série, t. II, 1900, p. 157-166, pl. V (= *Numismatic Circular*, 1901, col. 4847-4854, fig.). J'ai déjà signalé cet utile travail dans la *Rev. Numism.*, 1901, p. 122.

5. Bâle (7 gr. 69).

6. Wauwyl et Bâle (7 g. 10 et 7 gr. 05). Le poids indique par conséquent des spécimens se rattachant au monnayage primitif.

qui sont répandues dans diverses régions ; les divisions du type de la figure 1 de notre travail<sup>1</sup> ; les pièces dont j'ai parlé plus haut (*fig. 20*)<sup>2</sup> ; des pièces que je décrirai plus loin et qui se trouvent généralement dans la province rhénane et le pays de Nassau (*Voy. plus loin, fig. 21*)<sup>3</sup> ; des pièces globuleuses qui se trouvent généralement en France, entre la Seine et l'Oise<sup>4</sup>.

A côté de ces monnaies, on trouve des pièces plus informes qui ont peut-être été fabriquées en Suisse. Tels sont des statères trouvés à Bâle (7 gr. 30 et 7 gr. 50)<sup>5</sup> qui dérivent du type à la coquille, et d'autres trouvés à Cudrefin, sur les bords du lac de Neuchâtel, et dans le canton de Fribourg (cf. *Cat. du Cab. de France*, n° 9271, et *Atlas*, pl. XXXVII)<sup>6</sup>.

Signalons enfin un statère portant, d'un côté, une sorte de *pelta* avec globules (transformation évidente du type des globules dans le demi-cercle) et au revers, une sorte de rameau<sup>7</sup>.

1. Région du Rhin près de Bâle (2 gr. 32).

2. Soral (c<sup>m</sup> de Genève ; 7 gr. 20). — C'est sans doute des statères à ce type qui ont été trouvés à Melchnau, dans le canton de Berne (L. Coraggioni, *Münzgeschichte der Schweiz*, 1896, p. 6).

3. Lausanne (électrum ; 5 gr. 85).

4. Un exemplaire en Argovie, dans la région du Rhin (7 gr. 35).

5. B. Reber, *op. cit.*, fig. 12 et 13.

6. B. Reber, *op. cit.*, p. 162 et 163, fig. 16. Cet auteur rapproche ces pièces de celles attribuées aux Salasses (Longpérier, *Rev. num.*, 1861, pl. XV). En tout cas, il est évident qu'il faut placer ces pièces à côté des n° 9270 et 9271 du Cabinet de France. Or, bien que le *Catalogue* du Cabinet de France ne donne pas de provenance pour le n° 9270, il est certain que cet exemplaire a été trouvé au hameau de la Tour-Ronde (c<sup>m</sup> de Lugrin, Haute-Savoie) ; voy. L. Revon, dans la *Rev. savoisienne*, 31 août 1878, p. 81, fig. 176. — On ne trouve pas de pièces de la série des *Regenbogenschüsselchen* dans le Valais. Mais des pièces « des Salasses », qui sont abondantes dans le nord du Piémont, ont été recueillies aussi dans la région de Martigny, jusqu'à Villeneuve (M. de Palézieux du Pan, dans la *Rev. suisse de num.*, 1901, p. 212).

7. B. Reber, *op. cit.*, p. 161, fig. 11 (Bords du Rhin, en Argovie ; 7 gr. 40). Cet auteur dit que M. R. Forrer, de Strasbourg, possède une petite pièce à ces types, pesant 1 gr. 87. Cette division était du reste déjà connue (*Rev. numism.*, 1869, p. 20, pl. I, 3 ; 1 gr. 85).

Je ne pense pas qu'on puisse localiser en Suisse les petites pièces d'or avec la tête de Janus et le cheval à droite (*Cat. du Cab. de France*, 9464; *Atlas*, pl. XL). Cependant, on en a trouvé un exemplaire (0 gr. 31), dans une tombe de l'époque de la Tène, à Biel (c<sup>on</sup> de Berne)<sup>1</sup>.

Plus au Nord, le Wurtemberg a donné un certain nombre de *Regenbogenschüsselchen*. Je citerai parmi les trouvailles les plus remarquables celles du tumulus de Zuffenhausen (cercle de Neckar)<sup>2</sup> où l'on a recueilli deux pièces au type de la croisette entre le fleuron et les trois globules (*voy. plus haut, fig. 20*); celle du tumulus de Kleinengstingen (cercle de la Forêt Noire) qui a donné un statère aux types du serpent recourbé et des six globules (*Cat. du Cab. de France*, 9420; Streber, pl. I, 5) et une division de statère au type des six globules dans le demi-cercle (Streber, pl. V, 64), monnaies associées à une petite pièce d'or que l'on classe habituellement aux Carnutes (*Cat. du Cab. de France*, 6061 à 6063)<sup>3</sup>. Une sépulture, à Dettingen (cercle de la Forêt Noire), a fourni un statère comme ceux recueillis à Zuffenhausen, associé cette fois à une petite pièce d'argent qu'on attribue aux Tectosages émigrés dans la Forêt Noire (*Cat. du Cab. de France*, 9280; *Atlas*, pl. XXXVIII)<sup>4</sup>. Non loin de là, à Metzingen<sup>5</sup>, une série de tombes ont donné sept pièces d'or dont deux statères « à la tête d'oiseau » et aux trois globules dans une

1. R. Forrer, *Antiqua*, 1888, p. 9, pl. IV, 5.

2. *Württembergische Jahrbücher*, 1875, p. 189.

3. W. Nestle, *Funde antiker Münzen im Königreich Württemberg*, 1893, p. 64, n° 106.

4. W. Nestle, *op. cit.*, p. 74, n° 138. On a trouvé d'autres monnaies « à la croix » à Schönaich, Weinsberg, Balingen et Dettingen (Wurtemberg). Ces trouvailles et d'autres encore ne permettent pas de douter que des monnaies, analogues à celles des Volques Tectosages, ont été trouvées dans le pays de Bade et les régions voisines. Voy. sur la question : F. de Saulcy, *Aperçu général de numism. gauloise*, 1866, p. 17 (Introd. *Dict. archéol.*); P. Ch. Robert, *Numism. du Languedoc*, 1876, p. 9, 22 et 23; L. Maxe-Werly, *Note sur une nouv. série de monnaies « à la croix », trouvaille de Cuzance (Lot); monnaies des Cadurques*, 1879, p. 23 à 31.

5. W. Nestle, *op. cit.*, p. 74, n° 141.

sorte de torques (Streber, pl. IV, 52; *Rev. num.*, 1863, pl. IV, 13), une division analogue avec six globules, où la tête n'est plus visible (Streber, pl. IV, 57; *Cat. du Cab. de France*, 9423); une autre division où l'on voit seulement deux traits en relief sur le bord du flan, au droit, et un globe sur une protubérance au revers (Streber, pl. VIII, 95; cf. *Cat. du Cab. de France*, 9450 à 9452); puis un statère avec le serpent courbé et les six globules dans un demi-cercle (Streber, pl. I, 9; *Cat. du Cab. de France*, 9421)<sup>1</sup>. Le tumulus d'Hundersingen (cercle du Danube), dit « les tombes de princes », a donné un diadème et des bracelets d'or et une division de statère semblable à celle que je viens de signaler (Streber, pl. VIII, 95)<sup>2</sup>. Un autre exemplaire de cette même division a été recueilli dans une tombe à Eglosheim (cercle du Neckar)<sup>3</sup>. A Heumaden (cercle du Neckar), on a trouvé un statère portant une sorte de croix (Streber, pl. VIII, 101)<sup>4</sup>; à Reutlingen (cercle de la Forêt Noire), un statère « à la tête d'oiseau » et au revers six globules dans un demi-cercle (Streber, pl. II et III; *Cat.*, 9427, etc.)<sup>5</sup>; à Althausen (cercle du Danube), une division de statère avec protubérance et au revers trois globules dans un demi-cercle (Streber, pl. VII, 83)<sup>6</sup>.

A Herrenberg (cercle de la Forêt-Noire), dans des substructions, on a recueilli une division au type entouré de festons (*voy. plus haut, fig. 1; Cat. du Cab. de France*, 9456)<sup>7</sup>.

1. Cf. plus haut, pour Kleinengstingen.

2. *Württembergische Jahrbücher*, 1877, p. 68; W. Nestle, *op. cit.*, p. 40 et 87, n° 241.

3. W. Nestle, *op. cit.*, p. 55, n° 41.

4. W. Nestle, *op. cit.*, p. 58, n° 62. — Trouvé aussi à Wauwyl (Suisse); voy. B. Reber, *op. cit.*, fig. 3.

5. W. Nestle, *op. cit.*, p. 63, n° 101.

6. W. Nestle, *op. cit.*, p. 87, n° 244.

7. W. Nestle, *op. cit.*, p. 61, n° 80. — Sur les bords du Rhin, près de Bâle, on en a trouvé une analogue (B. Reber, *op. cit.*, fig. 14).

Les provenances de pièces recueillies dans des sépultures me paraissent particulièrement utiles et font désirer que des recherches plus développées aient lieu dans le Wurtemberg, si riche en tumulus de l'époque celtique<sup>1</sup>.

Un trésor trouvé un peu plus à l'Ouest, à Fribourg-en-Brigau, vers 1883, a été partagé entre plusieurs musées : celui de Saint-Germain-en-Laye a acquis quarante-huit statères et deux tiers de statère ; les Cabinets de Berlin et de Vienne en ont aussi acquis une partie<sup>2</sup>. Charles Robert a publié<sup>3</sup> les pièces entrées au Musée des Antiquités nationales, à Saint-Germain-en-Laye, où on les avait présentées comme trouvées en Alsace (Fribourg-en-Brigau est du reste très proche de cette contrée). Parmi les statères, il y avait le type du serpent courbé, au revers des trois fleurons formés de S (7 gr. 70 à 7 gr. 80) ; le type de la tête d'oiseau très déformée, formant une sorte de virgule, au revers de la croisette (7 gr. 75) ; le type à la calotte sphérique aplatie et au revers de la croisette seule (7 gr. 60 ; cf. Streber, n° 102) ; le type à la coquille avec le côté bombé uni, de fabrication très mauvaise (7 gr. 15) ; un certain nombre de pièces unies au droit et au revers ou portant des creux et des protubérances difficiles à décrire. Les deux divisions étaient, l'une d'un type analogue à celui de la figure 1 du présent article (2 gr. 30)<sup>4</sup> ; l'autre offrait une calotte sphérique avec triangle en creux, et au revers, une sorte de croix formée par quatre protubérances (2 gr. 35).

1. Nous ne nous étonnerons pas de voir que le Wurtemberg et la Suisse donnent des monnaies de mêmes types, car nous savons par Tacite (*Germ.*, 28) que les Helvètes ont occupé le pays jusqu'au Main.

2. Alex. Bertrand, dans la *Rev. archéol.*, 1884, II, p. 245 et 246.

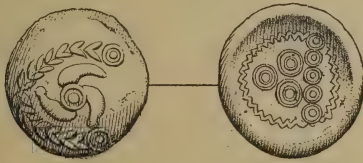
3. *Examen d'un trésor de monnaies gauloises, entré au Musée de Saint-Germain*, Paris, 1884, in-8° de 16 p. et 6 fig. (extr. des *Comptes rendus de l'Acad. des inscriptions et belles-lettres*). — M. R. Forrer, de Strasbourg, possède dans sa riche collection de monnaies gauloises, un lot de cette trouvaille qu'il a signalée (*Antiqua*, 1884, p. 6 à 10).

4. On a vu plus haut que des pièces de ce type ont été recueillies en Suisse et dans le Wurtemberg.

Charles Robert a signalé aussi une trouvaille faite aux environs de Mulhouse, vers 1878, dont un spécimen, entré dans sa collection<sup>1</sup>, porte une protubérance marquée de globules, type qui se rapproche beaucoup de celui de pièces recueillies à Bâle<sup>2</sup>, mais dont le poids (6 gr. 64) est plus faible.

Un peu plus au Nord, à Nierstein (Hesse rhénane), une tombe à incinération a fourni, en même temps que des restes de fibules (type de La Tène III), un statère au type de la tête d'oiseau déformée et des cinq globules dans un demi-cercle<sup>3</sup>.

Nous arrivons maintenant à la région de Bonn, où le massif du Siebengebirge, la vallée de la Sieg et surtout un champ du Goldberg, ont fourni, de 1880 à 1888, un certain nombre de pièces d'or qui sont invariablement au type du *triquetrum* dans une couronne de feuillage et au revers (côté creux) de huit anneaux dans une sorte de couronne (cf. Streber, pl. VII, 84; *Cat. du Cab. de France*, 9439-9441) (fig. 21)<sup>4</sup>. Les Musées de Berlin et de Bonn con-



21.

servent des pièces de cette provenance, dont le poids varie

1. *Description raisonnée de la collection de M. P. Ch. Robert*, dans l'*Annuaire de la Soc. française de numismatique*, t. V, 1877-1881, p. 341, pl. V, 12.

2. B. Reber, *op. cit.*, fig. 13. — Un exemplaire du Cabinet de France (9446), provenant de Cologne, paraît se rattacher à cette série.

3. *Westd. Zeitschrift für Geschichte und Kunst*, t. XVI, 1897, pl. 13, fig. 21.

4. H. Schaaffhausen, *Regenbogenschüsselchen am Rhein*, dans les *Bonner Jahrbücher*, fasc. LXXXVI, 1888, p. 64 à 84.

de 6 gr. 70 à 7 gr. 07<sup>1</sup>. On connaît aussi des exemplaires en électrum, d'autres en métal blanc et dur (alliage d'argent), et enfin quelques exemplaires en bronze<sup>2</sup>. On a trouvé des exemplaires en alliage d'argent et en cuivre plaqué d'argent dans des sépultures à Andernach<sup>3</sup>.

Enfin signalons le trésor de deux cents pièces d'or découvert, le 22 mars 1880, à Mardorf, près de Marburg (Nassau). Ce dépôt contenait des pièces de trois types : 1° *Triquetrum* ; 2° « tête d'oiseau » ; 3° le serpent courbé. Le Dr Pinder, qui a étudié cette trouvaille et en a acquis vingt-cinq pour le Musée de Kassel, a constaté que le poids est environ de 7 gr. 25 à 7 gr. 50<sup>4</sup>.

Ch. Robert a publié deux pièces d'or, trouvées l'une à Utrecht, l'autre dans une localité indéterminée de la Hollande ; ce sont des déformations de *Regenbogenschüsselchen* qu'il est possible de localiser<sup>5</sup>.

C'est encore là un monnayage celtique qu'on peut invoquer à l'appui de la théorie d'après laquelle les Gaulois, avant l'arrivée d'Arioviste, habitaient la rive gauche du Rhin jusqu'à la mer<sup>6</sup>. L'empire celtique n'est pas une pure hypothèse<sup>7</sup>. Il y avait certainement entre les Celtes des

1. *Ibid.*, p. 65 et 82.

2. On a trouvé des exemplaires en bronze à Cobern sur la Moselle et à Ochten-dung (Schaaffhausen, *op. cit.*, p. 65). Un exemplaire du Cabinet de France (n° 9442) est d'un type qui s'éloigne de l'ordinaire, ce qui autorise à croire qu'il s'agit d'un spécimen d'émission postérieure, plutôt que d'une pièce défourrée.

3. *Bonner Jahrbücher*, fasc. LXXXVI, 1888, p. 151, pl. IV, 6 et 7 ; cf. p. 65 et 66.

4. H. Schaaffhausen, *op. cit.*, p. 64, 68 et 71.

5. P. Ch. Robert, *Essai de rapprochement entre les monnaies celtiques du Danube et quelques monnaies anépigraques de la Gaule cis-rhénone*, p. 4, pl., 1 et 2 (extr. du *Bull. de l'Acad. des inscr. et belles-lettres*, 1868, p. 425).

6. C. Müllenhoff, *Deutsche Alterthumskunde*, Berlin, 1887, t. II, p. 218 et 226.

7. Je n'ai pas à développer ici cette idée. Voy. H. d'Arbois de Jubainville, *Les origines gauloises ; l'Empire celtique au IV<sup>e</sup> siècle avant notre ère*, dans la *Rev. historique*, t. XXX, 1886, p. 1 à 48 ; H. Gaidoz, *L'Art de l'Empire gaulois*, dans la *Rev. archéol.*, 1885, II, p. 228.

vallées du Rhin et du Danube des relations commerciales assez étendues pendant la période comprise entre le troisième et le premier siècle avant notre ère. On peut ajouter que ces relations s'étendaient à la Gaule. Les rapports étroits entre Stradonic et Bibracte le démontrent déjà. Les fragments de bronze repoussé, trouvés à Levroux (Indre)<sup>1</sup>, d'un travail analogue à celui des situles des vallées du Pô et du Danube, fournissent une autre preuve des rapports étroits qui existaient entre les peuples de la Gaule et ceux de l'Europe centrale.

Voici encore quelques faits intéressants au même point de vue. Un certain nombre de pièces d'or, dont j'ai eu l'occasion de parler et qui se trouvent plus particulièrement dans les régions traversées par le Rhin, portent simplement une croisette plus ou moins large. Or, entre la Seine et l'Oise<sup>2</sup>, on a trouvé, en assez grand nombre, des pièces globuleuses qui sont marquées d'une croisette, et ont un air de parenté avec celles du Rhin, sans toutefois être identiques à celles-ci<sup>3</sup>.

On a signalé la présence d'une pièce du type de la figure 20, chez les Santons<sup>4</sup>.

1. Adrien Blanchet, *Antiquités du département de l'Indre*, 1901, p. 12 à 14, pl. (extr. du *Bull. Soc. Antiq. de France*).

2. Dans la commune de Sainte-Preuve (canton de Sissonne, Aisne), cent trente-neuf pièces pesant de 7 grammes à 7 gr. 50 (voy. *Rev. archéol.*, 1869, t. XX, p. 293; *Cat. Cab. France*, p. 170). A Moinville (commune de Maincy, à 2 kil. de Melun, Seine-et-Marne) plusieurs pièces globuleuses, marquées d'une croisette et d'une sorte de petit torques, pesant 7 gr. 10 (*Bull. Soc. Antiq. de France*, 1857, p. 103, fig.).

3. P.-Charles Robert a signalé des pièces globuleuses analogues qui se seraient « souvent rencontrées isolément chez les Carnutes » (*Essai de rapprochement...*, p. 6; pl., fig. 9 et 10). On a, en effet signalé, comme trouvé à Châteaudun, « un statère gaulois, globuleux, en forme de balle, marqué d'une croix » (*Bull. Soc. des Antiq. de France*, 1877, p. 137). Une autre pièce globuleuse à la croix a été trouvée près du pont d'Ouilly (Calvados), en 1845 (Lambert, *Essai...*, 2<sup>e</sup> partie, 1864, p. 128).

4. E. Hucher, *Rev. Numism.*, 1852, p. 183, pl. V, 9.

Une trouvaille plus intéressante encore, est celle du trésor découvert à Courcoury (c<sup>on</sup> de Saintes), c'est-à-dire non loin de l'Atlantique. Ce dépôt contenait des lingots d'or et plus de cent pièces aux types que j'ai décrits plus haut : 1<sup>o</sup> la tête d'oiseau déformée et, au revers, la croisette entre les fleurons et les trois globules (*fig. 20*); 2<sup>o</sup> le serpent recourbé<sup>1</sup> et, au revers, les six globules dans un demi-cercle (un exemplaire). Ces monnaies pesaient de 7 gr. 25 à 7 gr. 30<sup>2</sup>.

Une autre découverte, faite récemment à Tayac (Gironde), a fourni soixante-treize monnaies d'or, en forme de lingots, du poids de 7 gr. 60 (*fig. 22*) qui ne sont pas sans analogie avec quelques *Regenbogenschüsselchen*<sup>3</sup> déformés.



22.

Enfin signalons un statère au type de la tête d'oiseau et des globules dans un demi-cercle, qui accompagnait les torques d'or trouvés à Serviès-en-Val (Aude), le 18 juillet

1. On sait qu'un serpent à tête de bélier, assez analogue à celui des monnaies, est sculpté sur plusieurs monuments, de date postérieure, mais exécutés sous l'influence celtique (autels de Sommericourt, de Vignory, cippe de Beauvais). *Voy. Rev. archéol.*, 1884, II, p. 292; *Mém. Soc. Acad. d'archéol. de l'Oise*, t. XVIII, 1901, p. 108.

2. Murair, *Notice sur les monnaies trouvées à Courcoury...*, dans le *Bull. polymathique du Museum d'instruction publique de Bordeaux*, t. I<sup>er</sup>, 1803, p. 257 à 264, 2 fig. — Les circonstances de la découverte de ces pièces et l'indication des poids, qui est bien celui des monnaies de cette série, ne permettent pas de douter de la trouvaille.

3. E. Lalanne, dans le *Congrès intern. de numism.*, Paris, 1900, p. 86, fig. — A propos de ce trésor qui renfermait trois cent vingt-cinq statères (Arvernes et Bellovaques), on a dit que deux échantillons appartenaient aux Pannoniens (E. Cartailhac, dans *L'Anthropologie*, t. VIII, 1897, p. 585). Mais comme beaucoup de pièces ont été fondues, il sera sans doute impossible de contrôler cette assertion.

1839<sup>1</sup>. Une pièce de mêmes types a été trouvée à Brienne-le-Château (Aube)<sup>2</sup>.

Tous ces faits tendent à démontrer, comme je l'ai dit plus haut, l'existence de relations commerciales entre les peuples celtiques de l'Europe centrale et ceux de la Gaule.

Je suis persuadé que la présente étude aura quelque utilité et établira que nous pouvons dès maintenant localiser certaines séries de monnaies, généralement groupées, dans la plupart des collections, sous ces noms trop vagues : *Boii* et *Pannonie*.

ADRIEN BLANCHET.

---

*P.-S.* — Après avoir lu la première partie de ce travail, publié en mars 1902, M. E. Gohl a eu l'obligeance de m'écrire qu'après avoir examiné les pièces d'une trouvaille récente, il est tenté de croire que les prétendues monnaies de *Vannius*, provenant du trésor de Sillein (Zsolna), ont été dessinées d'une manière inexacte. Ce trésor serait de l'époque de Jules César. Par suite, les arguments qu'on a tirés des monnaies de *Vannius*, rapprochés de celles des trouvailles de Bia, tombent naturellement (voy. le résumé de cette argumentation que j'ai donné plus haut, p. 46 à 48).

M. Gohl reconnaît en Hongrie deux centres géographiques d'imitations de deniers romains. Il a remarqué aussi que souvent les imitations du style le plus imparfait sont dentelées, tandis que celles de meilleur style ont la tranche lisse. Il pense que le texte de Tacite ne peut s'appliquer à la circulation monétaire de la région qu'il a étudiée particulièrement.

AD. BL.

1. J.-P. Cros, dans les *Mém. Soc. archéol. Midi de la France*, t. IV, 1840-1841, p. 149, pl. XI bis.

2. L. Le Clert, *Musée de Troyes; Monnaies gauloises; Catalogue*, 1897, p. 106 n° 312.

## NUMISMATIQUE DE PHILIPPOLIS

---

Les numismates n'ont pas encore pu s'assurer si Philippopolis a frappé des monnaies dès le temps de la domination macédonienne. Parmi les symboles et les monogrammes très variés, désignant l'origine de fabrication, qui se rencontrent sur les monnaies de Philippe II, d'Alexandre III (le Grand), de Philippe III (Arridée), etc., on n'a pas encore déterminé ceux qui permettraient des attributions à cette ville de la Thrace.

Les monnaies les plus anciennes frappées en toute certitude à Philippopolis, sont des petits bronzes (15 millimètres) dont l'époque, fixée par leur style, ne remonte qu'aux premières années de notre ère, ou aux dernières de celle qui l'a précédée. Elles ont probablement été frappées vers le milieu du règne de Tibère, pendant la période de transition où la Thrace se trouvait sous le protectorat de Rome, période qui, malgré sa brièveté, a fourni à l'Histoire les épisodes instructifs, relatés par Tacite dans ses *Annales* (II, 64 à 67 et IV, 38).

Ces petits bronzes *autonomes* de Philippopolis sont de la plus grande rareté. Une pièce unique, découverte par Eckhel dans le Musée des Médicis à Florence, a été décrite dans un de ses ouvrages (*Num. Vet.*, p. 59). Une seconde pièce, inédite, probablement encore unique, identique à la précédente comme module et comme style, mais différente pour le type, est dans le médaillier de la Bibliothèque nationale de Philippopoli.

C'est par ses monnaies impériales que notre ville se distingue. Elle commença à en frapper sous Domitien (l'empereur qui accorda à Philippopolis les droits de cité) et cessa sous Héliogabale. Cette période, d'un siècle et quart, offre dans ses monnaies une abondance et une variété de types qui compense largement sa courte durée.

Les pièces à l'effigie de Domitien ont la singularité d'être bilingues. La légende du côté de la tête, où sont consignés les noms et les titres de l'empereur, est latine, et celle du revers est grecque (ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ). Toutes ces monnaies portent comme indication de date COS XIV, c'est-à-dire l'année de Rome 841, correspondant à la 88<sup>e</sup> de notre ère, année dans le cours de laquelle Domitien obtint son 14<sup>e</sup> consulat.

Digne de mention est, entre autres, le sujet figuré au revers d'un médaillon à l'effigie du même empereur :

*Femme* (personnifiant la ville) *debout, tenant une patère et un rameau* (emblèmes de la piété et de la paix), *aux pieds de laquelle un fleuve* (l'Hèbre) *se tient couché en s'adossant à des rochers* (les pics de Philippopoli) *et en s'accoudant à l'urne renversée de laquelle l'eau s'échappe.*

Les monnaies à l'effigie d'Antonin le Pieux et de plusieurs de ses successeurs nous désignent les magistrats qui gouvernaient le pays, avec indication de leur titre. Sous Antonin apparaît d'abord *Antonius Zeno*, légat et propréteur (ΕΠΙ [μελοῦντος] ANT [ωνίου] ΖΗΝΩΝΟΥ ΠΡ [εσβευτοῦ] ΣΕΒ [αστοῦ] ANT [ιστρατηγοῦ]). Lui ont succédé avec les fonctions de *PRÆSES*, d'abord *Pomp. Vopiscus* (ΗΓΕ [μονεύοντος] ΠΟΜ ΟΥΟΠΕΙΣΚΟΝ); ensuite *M. Pont-Sabinus*, et en dernier lieu *Gargilius Antiquus*. Sous Marc Aurèle, *Antiquus* continue à exercer la même magistrature. Sous Commode ont fonctionné deux *praesides*, d'abord *M. A. Cerulianus*, et *S. Marcianus* après lui. Sous

Septime Sévère la charge a été tenue par le *praeses* TIB. BARBARUS.

Les monnaies à l'effigie de Caracalla ont éclairci un épisode historique en partie obscur.

Hérodien raconte que lorsque Caracalla, en l'an de Rome 967 (214 de J.-C.), venant de la Mœsie, traversa la Thrace, en route pour la Macédoine, il constata que le souvenir d'Alexandre le Grand était presque effacé dans le pays; il ordonna alors qu'on le ravivât par des statues et des portraits du grand roi macédonien, élevés et exposés dans une quantité de villes de la Thrace<sup>1</sup>. Hérodien, en citant ce fait, n'a pas dit quelle fut la ville de Thrace qui put se vanter d'avoir été témoin de la manifestation de ce caprice impérial. La numismatique s'est chargée de combler cette lacune.

En effet les monnaies de Philippopolis à l'effigie de Caracalla portent au revers la légende suivante :

ΚΟΙΝΟΝ ΘΡΑΚΩΝ ΑΛΕΞΑΝΔΡΙΑ ΠΥΘΙΑ ΕΝ ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΙ  
(*communauté des Thraces, jeux pythiques à Philippopolis en l'honneur d'Alexandre*). La plupart de ces revers portent pour type des sujets se rattachant aux jeux : — un athlète tenant une couronne; l'urne avec des palmes; les boules, etc.

Il paraît, cependant, que cette affection *officielle* pour la mémoire d'Alexandre le Grand n'a pas pris racine, puisque sur les monnaies des successeurs immédiats de Caracalla il n'est plus question de jeux pythiques alexandréens.

Par ses monnaies, Philippopolis nous informe qu'elle a été élevée au rang de Métropole par Septime Sévère et que

1. ...ἐπεὶ δὲ τὰ παρὰ τῷ Ἰστρω στρατόπεδα διώκησε, κατῆλθέ τε εἰς Θράκην Μακεδόσι γειννῶσαν, εὐθύς Ἀλεξάνδρος ἦν, καὶ τήν τε μνήμην αὐτοῦ παντοίως ἀνεπέσαστο, εἰκόνας τε καὶ ἀνδριάντας ἐν πάσαις πόλεσιν ἀναστήναι ἐκέλευσε.

Hérodien, *Hist. rom.* 4.8.1.2.

c'est Héliogabale qui lui décerna le Néocorat; aussi les pièces à l'effigie de ce dernier empereur portent-elles la légende ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΕΩΣ ΝΕΩΚΟΡΟΥ pour les pièces de grand module et seulement ΦΙΛΙΠΠΟΠΟΛΙΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ pour les bronzes plus petits.

Parmi les sujets intéressants figurés sur les monnaies philippopolitaines, nous décrirons les quatre suivants à titre de spécimen :

Pièce de 29 millim., d'Antonin le Pieux :

*Femme assise et accoudée sur des rochers, tenant une fleur ; au-dessous, on lit : ΡΟΔΟΠΗ.* C'est une allusion au mythe de Rhodope, fille de Strymon, métamorphosée en montagne. La fleur qu'elle tient est sans doute le symbole parlant de son nom <sup>1</sup>.

Pièce de 32 mill., d'Hadrien :

*Fleuve barbu, à demi nu, couché près d'un cours d'eau, s'accoudant à des rochers ; — de sa main droite levée il tient un vase renversé répandant de l'eau, et un roseau de la gauche. Au-dessous est écrit : ΕΒΡΟΣ.* — Désignation de l'Hèbre coulant aux pieds des pics granitiques qui caractérisent cette ville de la Thrace.

Pièce de 29 millim., de Géta :

*Orphée couronné de laurier, vêtu de la chlamyde, assis et jouant de la lyre, entouré par neuf animaux qui le regardent et l'écoutent dans l'attitude du repos et de l'attention. On y distingue un lion, un sanglier, un bouquetin et un autre quadrupède ; — un aigle, une cigogne, un hibou et un autre oiseau.*

Pièce de 32 millim., du même Géta :

*Hercule nu, la main droite appuyée sur la massue et la*

1. Dans cette fleur, au lieu d'une rose, on pourrait voir l'*HABERLEA RHODOPENSIS*, fleur splendide dont la plante pousse spontanément et *uniquement* sur les monts Rhodopes.

*gauche sur la hanche, avec la peau du lion enroulée au bras, debout à droite sur le sommet d'un haut rocher de forme conique.* — Allusion, sans doute, à l'un des pics de Philippopoli.

Ces trois dernières pièces, uniques et tout à fait inédites, appartiennent à la Bibliothèque nationale de Philippopoli.

Je termine en rappelant que le médaillier de la Bibliothèque nationale de Philippopoli, outre le petit bronze autonome ci-dessus énoncé, possède au moins cent trente pièces impériales grecques représentant presque toute la suite des empereurs, des impératrices et des césars à l'effigie desquels la ville a frappé monnaie, et que près de soixante de ces pièces sont inédites.

ATT. TACHELLA,

conservateur du Médaillier au Musée Nat<sup>l</sup> de Bulgarie  
à Philippopoli.

---

LES  
ESSAIS MONÉTAIRES DE RÉPÉTITION  
ET LA DIVISION DU TRAVAIL  
PI. VI.

---

André Morell, dans les planches gravées de son *Thesaurus numismatique*<sup>1</sup>, et Havercamp, dans le commentaire qui les accompagne, sont les premiers, je crois, qui aient signalé la répétition d'une tête ou d'un type sur les deux faces d'un seul et même flacon. Les exemples alors connus étaient un denier de Varron, quelques-uns de L. Saturninus qu'on attribuait à un membre de la gens Sentia, mais que Borghesi<sup>2</sup> a rendus à L. Appuleius Saturninus, plus enfin, un denier et un moyen bronze de Tibère au sujet duquel Havercamp<sup>3</sup> nous fait connaître l'opinion courante de son temps : « celle-ci est mise au nombre des Médailles rares, à cause que par la faute du Monétaire elle a reçu des deux côtés l'empreinte de la tête de Tibère avec la même légende. » Depuis lors, c'est-à-dire dans un intervalle de cent cinquante ans environ, le nombre des spécimens de cette anomalie s'est considérablement accru, et il a bien fallu y voir autre chose que des cas fortuits d'inadvertance dans la fabrication ;

1. *Thesaurus Morellianus, sive Familiarum romanarum numismata, etc. nunc primum edidit et commentario perpetuo illustravit Sigebertus Havercamp, 1734.*

— *Thesaurus Morellianus continens XII priorum imperatorum numismata, 1752.*

2. Borghesi, *Œuvres complètes*, II, p. 281.

3. S. Havercamp, *Médailles de grand et moyen bronze du Cabinet de la reine Christine*, 1742, p. 305, pl. XLVIII, f. 29-30.

du moins, c'est l'opinion que Cohen<sup>1</sup> a essayé de faire prévaloir, sans cependant parvenir à des conclusions nettement définies : « il est aussi difficile d'expliquer cette bizarre répétition de la tête d'Adrien des deux côtés de la médaille en supposant qu'elle a été faite exprès, qu'en la regardant comme une erreur de monétaire. Elle paraît trop fréquente pour pouvoir être une erreur, et trop insignifiante pour être le résultat d'un calcul. Cette répétition se voit, du reste, avec d'autres empereurs tels qu'Auguste, Trajan, Marc Aurèle, Lucius Vérus, Commode, Postume, et parmi les consulaires aux familles Appuleia et Terentia. » Sans doute Cohen n'a voulu qu'esquisser un aperçu sommaire de la question sans chercher à la résoudre. Il me semble cependant qu'en la serrant de plus près, qu'en mettant à profit des éléments d'information qui manquaient au célèbre expert et qu'en faisant des parts distinctes dans ce qu'il avait confondu en bloc, il est possible d'expliquer rationnellement la singularité des répétitions presque aussi énigmatique que celle des restitutions. Leur récurrence, relativement fréquente, est le signe certain d'une fabrication systématique et voulue.

Dans ce groupe bien caractérisé de moyens bronzes qui n'ont jamais été destinés à la circulation commerciale, il y a lieu de faire deux parts : pour un tiers environ, la répétition est identique sur chaque face, tandis que pour les deux autres tiers elle n'est qu'approximative et qu'elle se présente avec des variantes iconographiques ou épigraphiques plus ou moins importantes. Ces variantes consistent en ce que tantôt l'effigie est profilée dans des directions opposées, tantôt en ce qu'elle offre des modifications dans la coiffure ou

1. H. Cohen, *Description historique des monnaies frappées sous l'empire romain*, 2<sup>e</sup> éd., II, 1882. p. 174, note 1.

dans l'accoutrement, tantôt enfin en ce que les légendes contiennent des différences de rédaction ; de ces dernières voici quatre exemples intéressants, avec des numéros de renvoi à leurs paragraphes respectifs dans la liste générale que j'ai formée, *infra* :

20 { imp. caes. nervae traiano aug. ger. dac. p. m. tr. p. cos. v. p. p.  
 { imp. caes. nervae traiano aug. ger. dac. p. m. tr. p. cos. vi. p. p.

26 { hadrianus augustus.  
 { hadrianus aug. cos. iii. p. p.

39 { m. antoninus aug. tr. p. xxv.  
 { m. antoninus aug. tr. p. xxviii.

50 { l. aurel. commodus aug. tr. p. iiii.  
 { l. aurel. commodus aug. tr. p. iv.

Dans le dernier exemple, le nombre 4 est simultanément exprimé ici par quatre unités, là par une unité suivie de la lettre numérale V ; on sait en effet que les deux notations étaient également facultatives ; comparez les légendes des deniers légionnaires de Marc Antoine, **LEG IIII** et **LEG IV**, **LEG XIIIII** et **LEG XIV**, **LEG XXIIII** et **LEG XXIV**. On en peut conclure que très vraisemblablement les deux coins de la répétition de Commode ont été gravés par des artistes différents, l'un ayant pour habitude de chiffrer IIII, l'autre ayant adopté la notation IV.

Le premier et le troisième exemples sont remarquables par le désaccord chronologique qui résulte des chiffres différents de consulats et de puissances tribunitiques. Mais, du moment que la même anomalie se rencontre sur plusieurs exemplaires, il faut bien admettre que l'ouvrier monétaire avait dû s'en apercevoir et s'en rendre compte, ce qui ne l'a

pas empêché de continuer à assembler les deux coins discordants ; cet appareillage disparate a donc été non pas recherché à plaisir ou produit par inadvertance, mais toléré en connaissance de cause. D'où la conséquence qu'il s'agissait uniquement de géminer des portraits d'un même personnage, sans se préoccuper autrement de leurs légendes respectives.

Les auteurs des moyens bronzes dont l'ensemble forme une longue et belle galerie double de portraits semblent avoir été guidés surtout par des considérations iconographiques, la répétition des effigies signifiant que celles-ci seules étaient en cause. On sait d'ailleurs que leur exécution primait celle des types de revers ; « l'administration de la monnaie romaine, comme cela a été naguère dit avec justesse<sup>1</sup>, paraît attacher une grande importance à la beauté et à l'exactitude de l'effigie impériale ». De cette notion fondamentale découle, à mon sens, la conséquence que chaque atelier devait être pourvu d'un artiste d'élite spécialement chargé de reproduire l'auguste image, tandis que l'exécution des types de revers était laissée à des artistes de moindre talent. On remarque en effet que le travail du revers en général, si intéressant qu'il soit à d'autres points de vue, est toujours moins bon que celui du droit et qu'il offre un relief sensiblement plus faible.

J'irai même plus loin dans cette voie et serais disposé à croire que le travail épigraphique des légendes et des sigles, était confié à des spécialistes chargés de mettre la *lettre* ; ainsi s'expliquerait l'uniformité de style qu'on observe généralement sur le droit et sur le revers d'une même pièce. Il pouvait cependant se faire que, parfois, cette besogne fût répartie entre deux ouvriers ; de là une différence dans

1. Adrien Blanchet, *Les monnaies romaines*, 1896, p. 81.

la forme des caractères que l'on aurait tort de regarder comme une preuve suffisante d'inauthenticité. J'arrive ainsi à ne voir dans les spécimens de répétition que des essais de modèles spécialement créés par le maître-graveur pour l'usage des copistes chargés de reproduire à profusion les coins dont il était fait une prodigieuse consommation dans la frappe.

Jusqu'à présent je n'ai parlé que des effigies répétées ; mais le sujet serait incomplètement traité, si je ne disais que j'ai constaté la même répétition sur des types de revers, singularité que Cohen semble n'avoir pas soupçonnée et qui n'a peut-être pas encore été signalée. J'en ai sous la main la preuve matérielle sous forme de deux moyens bronzes, que j'ai eu la bonne fortune de découvrir dans des lots de pièces rebutées, l'un de Vespasien au type de l'Équité avec la légende **AEQVITAS AVGVST SC**, l'autre de Marc Aurèle au type des instruments sacrificatoires avec la légende : **PIETAS AVG SC**. Je puis même citer comme troisième exemple celui qui est rapporté par Le Beau <sup>1</sup> ; c'est une pièce de l'ancienne collection Surbeck <sup>2</sup>, qu'il décrit ainsi d'après le catalogue de cette collection :

**IMP CAES AVG REST.** Aigle éployé sur un globe.

**R. IMP CAES AVG REST.** Aigle éployé sur un globe.

Ce type correspond au droit d'une monnaie d'Auguste **DIVVS AVGVSTVS PATER**, tête radiée d'Auguste à gauche restituée par Domitien (Cohen, I, *Aug. rest. de Dom.* 562) ; seulement la lecture de Le Beau est fautive et doit être corrigée en **IMP D CAES AVG F RESTITVIT SC**.

1. Le Beau, *Mémoire sur les monnaies restituées dans les Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres*, XXI, 1754, p. 380.

2. Eugène-Pierre de Surbeck était colonel de la garde suisse, *chiliarchus helveticus*, à ce que rapporte Banduri. Il avait acheté la collection formée par le prêtre N. Fradet.

Dans un mémoire sur les monnaies dites de restitution <sup>1</sup>, je me suis attaché à démontrer que les pièces de cette série étaient les éprouves des coins destinés à combler les lacunes et les pertes occasionnées par divers accidents et notamment par les incendies du Capitole dans les collections d'anciens coins conservés traditionnellement à la *Moneta*. Par une coïncidence extraordinaire, les deux particularités de la restitution et de la répétition se rencontrent sur le moyen bronze de Surbeck et établissent ainsi une sorte d'affinité ou de trait d'union entre la série des monnaies de restitution, et celle des essais de répétition ; les unes et les autres étaient destinées à des services intérieurs dans l'établissement monétaire, et nullement à un usage externe. Il est en outre prouvé, par les trois spécimens de Surbeck et de ma collection, qu'il est maintenant loisible de former en regard de la série des effigies répétées, celle des types de revers répétés, exécutés par une autre catégorie d'artistes spéciaux. Ainsi se trouve confirmé le fait que, dans les ateliers de Rome tout au moins, le principe de la division du travail était appliqué à l'œuvre artistique.

Quoique les grands bronzes et les deniers de répétition de l'époque impériale soient rares, rien n'empêche de les

1. R. Mowat, *La reconstitution des collections de coins aux I<sup>er</sup> et II<sup>e</sup> siècles* (Congrès international de numismatique réuni à Paris, 1900). Dans le compte rendu de la *Revue numismatique*, 4<sup>e</sup> sér. V, 1901, p. 284, la question a été posée de savoir « si ce n'était pas une habitude générale des Anciens de briser les coins monétaires après chaque émission ». La réponse est facile : aucun texte, aucun document ne nous autorise à le supposer ; tout au contraire un passage de Trébellius Pollion, *Trig. tyr.* XXX, nous apprend que de son temps, c'est-à-dire sous Constantin I, on pouvait encore voir à la Monnaie de Trèves les coins qui avaient servi à la frappe des monnaies de Victorine. M. A. Feuarent m'a montré un denier hybride fabriqué d'un côté avec un coin de Manius Fonteius au type de la galère (104 av. J.-C.), de l'autre avec un coin de Vespasien au type du caducée (74 ap. J.-C.) ; le vieux coin de la République avait donc été conservé pendant 188 ans. De nos jours, le bris d'un coin n'est guère pratiqué que quand il s'agit de médailles qui ne doivent être reproduites qu'en nombre infime, voire même en un exemplaire unique.

traiter comme le groupe plus nombreux et plus important des moyens bronzes ; en grand bronze je ne connais qu'un *Vérus* et un *Postume* ; en argent, un *Auguste*, un *Tibère*, un *Caracalla*.

Le monnayage républicain n'a pas connu le portrait proprement dit ; il n'admettait que des têtes conventionnelles de divinités et des effigies de personnages morts, passés à l'état historique ou légendaire, qu'on avait un médiocre intérêt à faire ressemblantes ; d'ailleurs le goût et la culture artistique étaient peu développés ; la division du travail des droits et des revers n'avait donc alors qu'une faible raison d'être.

Il existe toutefois en nombre des deniers de répétition incomplète, tête ou type, frappés par L. (Appuleius) Saturninus. Ce sont de véritables émissions. La répétition du quadrige de Saturne a pu être facilitée par l'habitude que les monnayeurs avaient prise de ne point s'astreindre, comme plus tard sous l'empire, à associer invariablement le coin d'une tête à celui d'un type ; voyez, par exemple, le denier de Q. Pompeius Rufus sur lequel est représentée d'un côté la *sella curulis* de son aïeul paternel le consul Rufus, et de l'autre celle de son aïeul maternel le dictateur Sulla (*vulgo*, Sylla).



A la suite de la liste chronologique des *répétitions* frappées à Rome que l'on trouvera ci-dessous, j'ai ajouté en appendice deux impériales grecques, entrées dans ma collection, les seules, du reste, venues à ma connaissance.

L'une porte, de chaque côté, l'effigie laurée d'Auguste entourée de la légende AVTO KAIC CEBAC, traduction grecque de ses dénominations officielles *Imperator Caesar Augustus*.

Il n'y a dans cette légende pas plus que dans le travail technique, le moindre indice propre à localiser cette monnaie. Tout ce que j'en puis dire c'est que pour la couleur claire du métal et le module, elle est comparable à des petits bronzes de même époque que l'on rencontre à Aezani de Phrygie (têtes d'Antonia et d'Agrippine jeune) et à Pergame de Mysie (têtes de Caius et de Lucius Césars ; têtes de Livie et de Julie ; têtes de Drusus et de Germanicus). Le mot **CEBAC** appartient aux dénominations d'Auguste, et ne saurait être pris pour *Sébastè*, épithète de ville.

Quant à l'autre impériale grecque, portant l'effigie de Néron, le classement est tout aussi incertain par les mêmes raisons. En revanche la légende est d'un intérêt exceptionnel, en ce sens que jusqu'à présent c'est la seule qui donne à Néron les dénominations **TIBEPIOΣ ΚΑ** [αὐδίους] [Νέρο]Ω[ν]. Sur les monnaies à légendes latines, la formule correspondante *Tiberius Claudius Nero* ne s'est pas encore rencontrée non plus. La même rareté a été constatée sur les monuments épigraphiques à propos d'une inscription d'Aeclanum en Samnium<sup>1</sup>, la seule aussi qui donne à Néron le prénom de *Tiberius* : **TI·CLAYDIO | TI·CLAYDI·CAESARIS | AVGVSTI·GERMANICI | P·P·F·NERONI | CAESARI·D·D** ; *Ti(berio) Claudio, Ti(berii) Claudi(i) | Caesaris Augusti Germanici, p(atris) p(atriciae), f(ilio), Neroni Caesari, d(ecreto) d(ecurionum)*. En publiant ce texte, Mommsen avait ajouté l'annotation : « nullo alio opinor documento docemur Neroni in adoptione praenomen paternum Tiberii impositum esse, Neronem autem aliquamdiu cognominis locum obtinuisse. » La légende monétaire que je viens de faire connaître comble la lacune signalée par l'épigraphiste allemand, et confirme l'exactitude du renseignement que l'on doit à Zonaras<sup>2</sup>.

1. *Corp. insc. latin.*, X, 932.

2. Zonaras, X, 10.

Αὐγούσαν τὴν Ἀγριππῖναν ὁ Κλαύδιος ἐπεκάλεσε καὶ τὸν υἱὸν αὐτῆς εἰσποιησάμενος μετωνόμασε Τιβέριον Κλαύδιον Νέρωνα.

Il n'entre pas dans mon sujet de traiter en détail la répétition des types sur des monnaies primitives de l'Italie centrale ni sur des autonomes de la Grande Grèce et de la Grèce propre ; mais puisque je viens d'effleurer la question par ces simples mots, il ne sera pas hors de propos de réunir ici quelques rapides indications :

Iguvium (Umbria). Quadrans. *Roue.*

Tuder (Umbria). Quincussis oblong. *Épine dorsale de poisson.*

Roma (Latium). Quincussis ou quadrussis oblong. *Bœuf.*

Praeneste ou Tibur (Latium). As. *Tête casquée de Roma I.*

— Semis. *Tête casquée de Pallas S.*

— Triens. *Foudre.*

— Quadrans. *Main ouverte.*

— Sextans. *Pétoncle.*

— Uncia. *Osselet.*

— Semiuncia. *Gland.*

Formiae, Fregellae ou Fundi (Latium). As. *Tête d'Apollon.*

— Semis. *Pégase.*

— Triens. *Tête de cheval.*

— Quadrans. *Sanglier.*

— Sextans. *Tête coiffée du pileus.*

— Uncia. *Grain de blé.*

Salapia (Apulia). Æ. 15 mill. *Dauphin.*

Tarentum (Calabria). Æ. Quart d'obole. *Roue à quatre rais.*

— Æ. Diobole. *Deux têtes de cheval.*

— Æ. Obole. *Canthare et cinq globules ●●●●●*

— Æ.  $\frac{3}{8}$  d'obole? *Siège à quatre pieds et trois globules, ●●●●●*

— Æ. Tritemorion. *Tête de cheval.*

— Æ. Hémioboles. *Deux croissants et quatre globules, ●●●●●*

— Æ. Trihémiobole. *Lettre T et trois globules, ●●●*

Tarentum (Calabria). Æ. 12 mill. *Canthare.*  
 Croton (Bruttium). R. Statère. *Trépiéd.*  
 Corinthe (Achaïa). R. Diobole. *Pégase.*  
 Sicyone (Achaïa). R. Hémiobole. *Colombe.*

Une douzaine de villes de l'Italie méridionale, pour la plupart anciennes colonies achéennes, ont adopté, à une certaine époque, un monnayage réglé par des conventions spéciales dont l'une des principales caractéristiques est la répétition du type en relief sur une face, en creux sur l'autre; ce sont des statères et tiers de statère d'argent, larges et minces.

Tarentum (Calabria). *Taras sur un dauphin.*  
 Laüs (Lucania). *Bœuf à face humaine.*  
 Metapontum (Lucania). *Épi.*  
 Posidonia (Lucania). *Poseidon brandissant un trident.*  
 Siris et Pyxus (Lucania). *Taureau.*  
 Pal... et Mol.... (Lucania). *Sanglier.*  
 Sybaris (Lucania). *Taureau tournant la tête en arrière.*  
 Caulonia (Bruttium). *Apollon Hyacinthios.*  
 Croton (Bruttium). *Trépiéd.*

Dans le monnayage moderne, des pièces à effigie répétée ont été frappées, probablement pour satisfaire à quelque fantaisie d'amateur; M. Dewamin les a appelées monnaies à double face ou bifaces, et en a fait graver deux spécimens dans son récent ouvrage<sup>1</sup>; l'un est une monnaie de bronze conservée au Cabinet des Médailles, n. 3186 :

LVD·XVI·D·G·FR·ET NAV·REX. Buste à gauche, en perruque flottante. Sur la tranche du buste, G. DUPUY.

L'autre est un demi-franc :

LOUIS PHILIPPE I ROI DES FRANÇAIS. Tête couronnée de chêne, à droite.

1. Dewamin, *Cent ans de numismatique française*, I, p. 44, fig. 132, 133.

# CATALOGUE DESCRIPTIF DES MONNAIES

ET ESSAIS DE RÉPÉTITION<sup>1</sup>.

ROMAINES

*République.*



1 **D**. L·SĀ; tête de la déesse Roma, coiffée du casque ailé, à gauche.

**D**. Même légende; même tête; en arrière, une des lettres de l'alphabet; celles que je connais sont C, D, E, G, H, I, K, P. **R**.

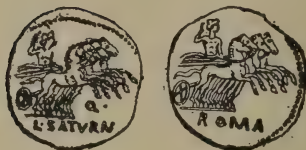
Cabinet de France, *rom. arg.*, 488, 489. Collection d'Ailly, au Cabinet, 4795-4798, 4800, 4802. Morell, *Thes. Famil. rom.*, I, *Sentia*; II, p. 383. Cohen, *Description générale des monnaies de la république romaine*, pl. VI, *Appuleia*, f. 1. Babelon, *Description historique et chronologique des mon. de la république rom.*, I, p. 208.

2. **D**. Lettre B; tête de la déesse Roma, coiffée du casque ailé, à gauche.

**D**. Lettre K; même tête. **R**.

Cabinet de France, coll. d'Ailly, 4799. Inédit.

1. **D** annonce une tête caractéristique d'un droit; **R** annonce un type caractéristique d'un revers.



3. R. L·SATVRN ; Saturne armé de la harpè dans un quadriga au galop, à droite ; sous les chevaux, une lettre alphabétique isolée ou diversement pointée, A, C, ·C, Ć, ·K, ·V, Q, T  
 R. ROMA ; même quadriga ; sous les chevaux, rien. R. Cabinet de France, 490, 491 ; coll. d'Ailly, 4803-4809. Morell, *Thes*, I, *Sentia*. Cohen, *Desc. gén.*, etc., pl. VI, *Appul.* 3, Babelon, *Descrip. hist.*, etc., I, p. 208.
4. R. L·SATVRN ; Saturne armé de la harpè dans un quadriga au galop, à droite ; sous les chevaux, la lettre Q.  
 R. Même légende ; même quadriga ; sous les chevaux, un point ·  
 Morell, *Thes.*, I, *Sentia*. R.
5. R. L·SATVRN ; Saturne armé de la harpè dans un quadriga au galop, à droite ; au-dessus, la lettre M.  
 R. Même légende ; même quadriga ; au-dessus, deux points ··  
 Morell, *Thes.*, I, *Sentia*.
6. R. L·SATVRN ; Saturne armé de la harpè dans un quadriga au galop, à droite ; sous les chevaux, la lettre T  
 R. Même légende ; même quadriga ; au-dessus, le monogramme A  
 Cabinet de France, 492.
7. R. L·SATVRN ; Saturne armé de la harpè dans un qua-

drige au galop, à droite ; sous les chevaux, le symbole  $\nabla$  (proue à droite).

R. Même légende ; même quadriges ; sous les chevaux, rien. R.

Morell, *Thes.*, I, *Sentia*.



8. D. VARRO·PRO·Q ; buste terminal de Numa barbu, diadémé, à droite.

D. Même légende ; même type. R.

Cabinet de France, 1877, pièce fourrée, hybride. Morell, *Thes.*, II, *Terentia*, p. 413 : Vaillant recte contra Ursinum Quirinum, non Jovem Terminalem. Catalogue d'Ennery, n. 328. Babelon, *Desc. histor.*, etc., II, p. 486. Pour mon attribution à Numa, comparez cette tête à celle du denier de Cn. Calpurnius Piso sur le diadème de laquelle est inscrit le nom NVMA. (Coh. pl. X, *Calpurn*, 25, le dessinateur a omis le point après PRO ; Babelon, I, p. 303.

*Auguste.*

9. D. CAESAR AVGVSTVS DIVI PATER PATRIAE ; sa tête laurée, à droite.

D. Même légende ; même tête. R.

MM. Rollin et Feuarent. Cohen, I, *Aug.* 49.

*Tibère.*

10. D. TI CAESAR DIVI AVG F AVGVSTVS ; sa tête laurée, à droite.

- D. Même légende; même tête. R.  
 Anc. coll. de Colbert, marquis de Seignelay.  
 Morell, *Thes. imperator.*, I, p. 566, pl. IV, f. 29-30.
11. D. TI CAESAR DIVI AVG F AVGVST IMP VIII; sa tête laurée, à gauche.
- D. Même légende; même tête. M. B.  
 Cabinet de France, *moyens bronzes*, 4786. Morell, *Thes. imp.*, I, p. 596, pl. VII, f. 5. Havercamp, *Cabinet de la reine Christine*, p. 305, pl. XLVIII, f. 29-30. Cohen, I, *Tib.*, 43.

*Néron.*

12. D. IMP NERO. CAES AVG GERM; sa tête laurée, à droite; un point à mi-distance entre la dernière lettre et le bas du cou.
- D. Même légende; sa tête laurée à gauche. M. B.  
 Cabinet de France, *m. b.*, 4859. Collection Mowat, 1 exemplaire. Cohen, I, *Nér.*, 116. *Pl. VI, fig. 1.*
13. D. IMP NERO CAESAR AVG P MAX TR P P P; sa tête nue, à droite.
- D. Même légende; sa tête nue à gauche. M. B.  
 Ancienne collection Gustave Herpin, 1 ex. Cohen, I, *Nér.* 117.

*Vespasien.*

14. R. AEQVITAS AVGVST; dans le champ, S C; l'Équité debout à gauche tenant une balance et un sceptre.
- R. Même légende; même type. M. B.  
 Collection Mowat, 1 ex. *Pl. VI, fig. 9.*

*Titus.*

15. D. IMP T CAES VESP AVG PM TR P COS VIII; sa tête laurée, à gauche.  
 D. Même légende; même tête. M. B.  
 Cabinet de France, *m. b.*, 5203. Cohen, I, *Tit.*, 100.
16. D. Légende effacée; tête laurée de Titus, à droite.  
 D. Légende effacée; sa tête laurée, à gauche.  
 Collection Francesco Gnecci, à Milan, 1 ex.  
 Cohen, I, *Tit.*, 100 (variété).

*Domitien.*

17. R. IMP CAES AVG REST; aigle éployé sur un globe.  
 R. Même légende; même type. M. B.  
 Ancienne collection Surbeck, 1 ex. Le Beau, *Mémoire sur les monnaies restituées*, dans les *Mém. de litt. tir. des regist. de l'Acad. R. des Insc. et B.-L.*, XXI, 1754, p. 380. La légende, mal lue, doit être corrigée en IMP D CAES AVG F RESTITVIT SC, conformément à Cohen, I, *Aug. rest. de Dom.*, 562.

*Trajan.*

18. D. IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC PM TR P COS V PP; son buste lauré, à droite.  
 D. Même légende; même buste. M. B.  
 Cabinet de France, *m. b.*, 5525. Coll. Fr. Gnecci, 1 ex. Coll. Mowat, 1 ex. MM. Rollin et Feuarent, 2 ex. Cohen, II, *Traj.*, 170. Catalogue d'Ennery, 3389.  
*Pl. VI, fig. 2.*

19. **D.** IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC PM TR P  
COS V PP ; buste lauré de Trajan à droite.  
**R.** S P Q R OPTIMO PRINCIPI SC : son buste lauré,  
drapé, à gauche. M. B.  
Cabinet de France, *m. b.*, 5540. MM. Rollin et  
Feuardent, 1 ex. Cohen, II, *Traj.*, 491.
20. **D.** IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC PM TR P  
COS V PP ; son buste lauré à droite.  
**D.** IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC PM TR  
P COS VI PP ; même buste. M. B.  
MM. Rollin et Feuardent, 2 ex.
21. **D.** IMP CAES NERVAE TRAIANO AVG GER DAC PM TR P  
COS VI PP ; tête laurée de Trajan (la direction n'est  
pas indiquée).  
**D.** Même légende ; même tête. M. B.  
Catalogue d'Ennery, 3390.

*Hadrien.*

22. **D.** HADRIANVS AVGVSTVS ; sa tête laurée, à droite.  
**D.** Même légende, même tête. M. B.  
Collection Mowat.
23. **D.** HADRIANVS AVGVSTVS ; son buste lauré, drapé,  
cuirassé, à droite.  
**D.** Même légende ; son buste lauré, à droite. M. B.  
Musée britannique. MM. Rollin et Feuardent, 2 ex.  
Cohen, II, *Adr.*, 808.
24. **D.** HADRIANVS AVGVSTVS ; son buste lauré, drapé,  
cuirassé, à droite.  
**D.** Même légende ; sa tête laurée, à droite. M. B.  
Cabinet de France, *m. b.*, 5853. MM. Rollin et

Feuardent, 1 ex. Cohen, *Desc. des méd. rom. composant la coll. de M. J. Gréau* (1869), n. 1640. Cohen, II, *Adr.*, 809.

25. D. HADRIANVS AVGVSTVS ; son buste lauré, drapé, à droite.

D. Même légende ; sa tête nue, à droite. M. B.  
Collection Fr. Gnechi, 1 ex. Cohen, II, *Adr.*, 810. *Catalogue de vente de la coll. Gréau*, 1869, n. 1640.

26. D. HADRIANVS AVGVSTVS ; son buste lauré, drapé, cuirassé, à droite.

D. HADRIANVS AVG COS III PP ; sa tête nue, à droite. M. B.  
Cabinet de France, *m. b.*, 5854, de l'ancienne collection Pellerin. Cohen, II, *Adr.*, 811.

27. D. HADRIANVS AVG COS III PP ; sa tête nue, à droite.

D. Même légende ; même tête. M. B.  
Ancienne collection G. Herpin. Cohen, II, *Adr.*, 812.

28. D. HADRIANVS AVG COS III PP ; sa tête laurée, à droite.

D. Même légende ; son buste, nu-tête, drapé, à droite. M. B.

Cabinet de France, *m. b.*, 5855. Collection Mowat, 1 ex. Rollin et Feuardent, *Catalogue d'une collection de médailles romaines*, 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> part., 1874, n. 2413. Cohen, II, *Adr.* 813.

29. D. HADRIANVS AVG COS III PP ; son buste, nu-tête, drapé, à droite.

D. Même légende ; sa tête nue, à droite. M. B.  
Rollin et Feuardent. *Catalogue d'une coll.*, etc.,

n. 2412. *Catalogue de vente de la coll. Jarry*, 1878, n. 1327.

30. D. IMP CAES DIVI TRA PARTH F DIVI NER NEP TRAIANO HADRIANO AVG ; son buste lauré, drapé, à droite.  
 D. Même légende ; même buste. M. B.  
 Ancienne collection Hoffmann. Cohen, II, *Adr.*, 843.
31. D. IMP CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG ; son buste lauré, à droite.  
 D. Même légende ; son buste lauré, cuirassé, à droite. N. B.  
 Cabinet de France, *m. b.*, 5865. Cohen, II, *Adr.*, 844.
32. D. IMP CAESAR TRAIANVS HADRIANVS AVG ; son buste lauré, drapé, à droite.  
 D. Même légende ; son buste lauré, cuirassé, à droite. M. B.  
 Cabinet de France. *m. b.*, 5866. Cohen, II, *Adr.*, 844 (réuni au précédent).

*Antonin.*

33. D. ANTONINVS AVG PIVS PP ; sa tête nue, à droite.  
 D. Même légende, sa tête laurée, à droite. M. B.  
 Cabinet de France, *m. b.*, 6042. Cohen, II, *Ant.*, 55.  
*Pl. VI, fig. 3.*
34. D. ANTONINVS AVG PIVS PP TR P COS III ; sa tête laurée, à droite.  
 D. Même légende ; sa tête laurée, à gauche. M. B.  
 MM. Rollin et Feuardenet, 2 ex. *Catalogue d'une coll. de méd., etc.*, n. 2717. Cohen, II, *Ant.*, 56.

35. **D.** ANTONINVS AVG PIVS PP TRP XIX ; sa tête laurée, à droite.  
**D.** Même légende ; même tête. M. B.  
 Cabinet de France, *m. b.* 6043. Cohen, II, *Ant.*, 57.
36. **D.** IMP T AEL CAES HADR ANTONINVS AVG PIVS ; sa tête laurée, à droite.  
**D.** Même légende ; son buste, nu-tête, drapé, à droite. M. B.  
 Collection Mowat, 1 ex.

*Faustine I.*

37. **D.** DIVA FAVSTINA ; son buste, à droite.  
**D.** Même légende ; variété du même buste, à droite. M. B.  
 MM. Rollin et Feuardent, 1 exemplaire. *Catalogue d'une coll., etc.*, n. 3101. Cohen, II, *Faust. m.*, 195.  
*Pl. VI, fig. 4.*

*Marc Aurèle.*

38. **D.** M ANTONINVS AVG PIV (*sic* pour PM) ; sa tête nue, à droite.  
**D.** Même légende ; même tête. M. B.  
 Cabinet de France, *m. b.*, 6479. Cohen, III, *M. Aur.*, 428.
39. **D.** M ANTONINVS AVG TR P XXV ; sa tête laurée, à droite.  
**D.** M ANTONINVS AVG TR P XXVIII ; même tête. M. B.  
 Cabinet de France, *m. b.*, 6480. MM. Rollin et Feuardent, 1 ex. Cohen, III, *M. Aur.*, 429.

40. R. PIETAS AVG ; en exergue, S C ; couteau, aspersoir, préféricule, lituus, simpule.  
 R. Même légende ; même type. M. B.  
 Collection Mowat, 1 exemplaire. *Pl. VI, fig. 12.*

*Faustine II.*

41. D. FAVSTINA AVGVSTA ; son buste, à droite.  
 D. Même légende ; même buste. M. B.  
 Cabinet de Vienne. Cohen, III, *Faust*, j., 92.

*Vérus.*

42. D. L VERVS AVG ARM PARTH MAX ; sa tête laurée, à droite.  
 D. DIVVS VERVS ; sa tête nue, à droite. G. B.  
 Cabinet de France, *grands bronzes*, 3060. Cohen, III, *L. Ver.*, 124. *Pl. VI, fig. 5.*
43. D. Légende illisible ; tête laurée de Vérus, à droite.  
 D. Légende illisible ; même tête. M. B.  
 Cabinet de France, *m. b.*, 6771. Cohen, III, *L. Ver.*, 353.

*Lucille.*

44. D. LVCILLAE AVG ANTONINI AVG F ; son buste drapé, à droite.  
 D. Même légende ; même buste. M. B.  
 Cabinet de France, *m. b.*, 6780. Cohen, III, *Lucil.* 46. *Pl. VI, fig. 10.*

*Commode.*

45. D. COMMODO CAES AVG FIL GERM SARM ; son buste jeune, nu-tête, drapé, à droite.

- D. Même légende ; sa tête nue, à droite. M. B.  
Cabinet de France, *m. b.*, 6803. MM. Rollin et  
Feuardent, 5 ex. Cohen, III, *Comm.*, 41.  
*Pl. VI, fig. 11.*
46. D. **COMMODO CAES AVG FIL GERM SARM** ; son buste  
jeune, nu-tête, à droite.  
D. Même légende ; même buste. M. B.  
Cohen, III, *Comm.*, 41 (réuni au précédent).
47. D. **IMP CAES L AVREL COMMODVS GERM SARM** ; son  
buste jeune, lauré, drapé, à droite.  
D. Même légende ; même buste. M. B.  
Cabinet de France, *m. b.*, 6834. MM. Rollin et  
Feuardent, 1 ex. Cohen, III, *Comm.*, 223.
48. D. **IMP CAES L AVREL COMMODVS GERM SARM** ; son  
buste jeune, lauré, drapé, à droite.  
D. Même légende ; son buste lauré, à droite. M. B.  
MM. Rollin et Feuardent, 1 ex. Cohen, III,  
*Comm.*, 223 (variété).
49. D. **L AVREL COMMODVS AVG** ; sa tête jeune, laurée, à  
droite.  
D. Même légende ; même tête. M. B.  
Cohen, *Desc. des méd. rom. comp. la coll. de*  
*M. J. Gréau* (1869), n. 2384. Cohen, III, *Comm.*,  
276.
50. D. **L AVREL COMMODVS AVG TR P IIII** ; sa tête laurée  
(la direction n'est pas indiquée).  
D. **L AVREL COMMODVS AVG TR P IV** ; même tête.  
M. B.  
Cabinet de Vienne. Cohen, III, *Comm.*, 277.

51. D. M COMMODVS ANTON AVG PIVS ; sa tête laurée, à droite.  
 D. Même légende ; même tête. M. B.  
 Cabinet de France, *m. b.* 6852.  
 Cohen, III, *Comm.*, 345.

*Caracalla.*

52. D. ANTONINVS PIVS AVG BRIT ; sa tête laurée, à droite.  
 D. Même légende ; même tête. R.  
 Musée britannique. Cohen, IV, *Carac.*, 13.

*Postume.*

53. D. IMP C POSTVMVS S F AVG ; son buste radié, drapé, à droite.  
 D. Même légende ; même buste. Billon.  
 Cabinet de France, *rom. arg.*, 9239<sup>quater</sup>, 9240, *Catalogue* d'Ennery (1788), n. 1951. *Catalogue* Gossellin (1864), n. 1177. De Witte, *Recherches sur les empereurs qui ont régné sur les Gaules*, p. 5, n. 2<sup>a</sup>. Cohen, VI, *Post.*, 142.
54. D. IMP C M CASS LAT POSTVMVS P F AVG ; son buste radié, drapé, à droite.  
 D. Même légende ; même buste. G. B.  
 Cabinet de France, *grands bronzes*, 4400. De Witte, *Recherches, etc.*, p. 5, n. 1, pl. I, f. 2. Cohen, VI, *Post.*, 143. *Pl. VI, fig. 8.*

*Tétricus I.*

55. D. IMP C TETRICVS PF AVG ; sa tête radiée (la direction n'est pas indiquée). P. B.

- D. Même légende ; même tête.  
 Ancienne collection d'Ennery, *Catalogue*, n. 4420.  
 De Witte, *Rech.*, p. 125, n. 1<sup>a</sup>. Cohen, VI, *Tetr.* p.  
 58.
56. D. // // // // TETRICVS P F AVG ; son buste radié, drapé, à  
 droite.
- D. IMP C TETPICVS (*sic*) P F AVG ; même buste, plus  
 petit. P. B.  
 Cabinet de France, *p. b.*, 12102<sup>i</sup>.

*Galère Maximien.*

57. D. MAXIMIANVS NOB CAES ; sa tête laurée (la direction  
 n'est pas indiquée).
- D. Même légende ; même tête, plus petite. M. B.  
 Ancienne collection d'Ennery. (Gossellin et Cam-  
 pion du Tersan), *Catalogue des médailles antiques  
 et modernes du cabinet de M. d'Ennery*, 1788,  
 n. 3849, avec attribution à Maximien Hercule,  
 Tanini, *Num. imp. rom. Supp.*, p. 212. Cohen,  
 VII, *Gal. Max.*, 133.

## IMPÉRIALES GRECQUES

*Auguste.*

58. D. AVTO KAIC CEBAK (Αὐτοκράτωρ Καῖσαρ Σεβαστός) ;  
 tête laurée d'Auguste, à droite.
- D. Même légende ; même tête. Métal jaune. Æ. <sup>4</sup>  
 16 mill.

Collection Mowat. Rollin et Feuarent, *Catalogue  
 d'une collection de médailles de l'ancienne Grèce*,

2<sup>e</sup> part. 1863, n. 6164, avec le déchiffrement :  
 CE BAC·AVTOKPA; attribution à Ancyre de Galatie?  
*Pl. VI, fig. 6.*

*Néron.*

59.  $\text{D. TIBEPIONC K\Lambda \text{///////} \Omega \text{////}}$ ; (Τιβέριος Κλαύδιος Νέρων  
 Καῖσαρ); tête laurée de Néron, à droite.

$\text{D.}$  Légende illisible; même tête.  $\text{Æ.}^7$  25 mill.

Collection Mowat. Rollin et Feuarent, *Catalogue,*  
*etc.*, n. 5657, sans déchiffrement de légende; attri-  
 bution à Cos? *Pl. VI, fig. 7.*

ROBERT MOWAT.

# L'ATELIER MONÉTAIRE DE CARTHAGE

PENDANT LA PÉRIODE CONSTANTINIENNE

Pl. VII

---

CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE DES ÉMISSIONS MONÉTAIRES  
DE L'ATELIER DE CARTHAGE PENDANT LA PÉRIODE CONSTAN-  
TINIENNE.

L'étude des émissions monétaires de Carthage pendant la période constantinienne devrait commencer à la mort de Constance Chlore et à l'avènement de Constantin César, événements fixés par les auteurs au 25 juillet 306. Mais il faut la faire précéder par la description de l'émission tout entière qui parut depuis le 1<sup>er</sup> mai 305.

En effet, le quadruple gouvernement impérial ou tétrarachie, qui fut alors constitué, comprenant Constance Chlore et Galère Auguste, Sévère II et Maximin Daza Césars, ne fut qu'en partie transformé après la mort de Constance Chlore. Si Sévère fut créé Auguste et Constantin César, Galère d'autre part et Maximin gardèrent leurs rangs d'Auguste et de César, et une partie des coins monétaires en cours de frappe continuèrent à être utilisés après ces événements.

La première émission dont la description va suivre, parut donc pendant tout le temps où l'atelier de Carthage appartint à Sévère, c'est-à-dire pendant tout son règne; ou d'une façon plus précise, depuis le jour où Sévère fut élevé au rang de César, le 1<sup>er</sup> mai 305<sup>1</sup>, et reçut en partage les anciens états de Maximien Hercule, l'Italie et l'Afrique<sup>2</sup>, jusqu'à celui où parvint à Carthage la nouvelle de la prise de Rome par Maxence, à la suite d'un soulèvement populaire et prétorien du 28 octobre 306 qui enleva la capitale à Sévère.

PREMIÈRE ÉMISSION

*Frappée depuis le 1<sup>er</sup> mai 305, ou plutôt depuis le jour où la nouvelle de l'organisation de la deuxième tétrarchie d'empereurs, qui eut lieu ce jour-là à Nicomédie et à Milan<sup>3</sup>, fut parvenue à Carthage, jusqu'à celui où y fut connue également la prise de Rome par Maxence, qui avait eu lieu le 28 octobre 306.*

Il faut en effet tenir compte, pour limiter chronologiquement les émissions de l'atelier de Carthage, du temps que les nouvelles de Rome ou de l'Empire mettaient à y parvenir en franchissant la mer. Le temps nécessaire à cette traversée était très variable suivant les saisons. Les dates de l'expédition et de la réception des lois et décrets impériaux fournissent des renseignements précieux à cet égard<sup>4</sup>.

1. Clinton, *Fasti romani*, I, a. 305.

2. *Anonymus Valesii*, III, 5: « Severus suscepit Italiam et quidquid Herculius obtinebat. »

3. Hercule céda ce jour-là, à Milan, le titre d'Auguste à Constance, en même temps que Dioclétien, abdiquant à Nicomédie, élevait au rang de Césars Sévère II et Maximin Daza. — Cf. Lenain de Tillemont, *Histoire des empereurs*, t. IV, p. 87 et 88.

4. L'éloignement de l'atelier de Carthage, par rapport au reste de l'empire, oblige à tenir compte du temps que les nouvelles mettaient à y parvenir. On

Au mois de mai comme au mois d'octobre, les communications entre Rome et l'Afrique étaient normales, et pouvaient avoir lieu dans un délai de quinze jours ; tandis que du 16 novembre au 21 mars, quand les mers étaient fermées, suivant l'expression de Végèce, on constate des intervalles de deux mois entre l'expédition d'une loi en Europe et sa réception en Afrique.

Cette émission comprend deux périodes.

Constance Chlore et Galère Augustes, Sévère II et Maximin Daza Césars, formèrent la tétrarchie impériale qui pendant la première période, — de beaucoup la plus importante, — gouverna l'empire romain depuis le 1<sup>er</sup> mai 305 jusqu'au 25 juillet 306, date de la mort de Constance Chlore. Cette mort fut suivie de l'élévation de Sévère du rang de César à celui d'Auguste et de la reconnaissance de Constantin comme César par Galère, désormais chef de la tétrarchie. Cette seconde période très courte, est caractérisée par les pièces de Sévère Auguste et de Constantin César.

Les monnaies de bronze de cette émission sont des *folles* ayant de 25 à 26 millimètres de diamètre, pesant de 9 gr. 50 à 11 grammes.

On trouve dans cette émission trois séries d'exergues.

On trouve dans le classement chronologique des lois de Constantin par O. Seeck (*Die Zeitfolge der Gesetze Constantins*, dans la *Zeitschrift für Rechtsgeschichte*, t. X, p. 15) une preuve bien curieuse du temps que pouvaient mettre les lois à parvenir de Rome à Carthage, la traversée de la mer pouvant être retardée par des périodes de tempêtes. Il n'est pas rare de voir un délai d'un mois ou deux entre le temps de l'expédition de la loi et le moment de sa réception en Afrique. (*C. Th.*, VI, 35, 2.) Ce délai peut même être plus grand entre le temps de la promulgation de la loi (*proposita*) en un lieu éloigné de l'empire comme Sirmium (*Code Théodosien*, lib. IX, tit. 15, lex. 1) et celui où elle était reçue (*accepta*) à Carthage. Mais il faut tenir compte des retards de la chancellerie. Pour les nouvelles qui décidaient du sort de l'empire, sans rien préciser, il semble qu'elles devaient parvenir plus vite et qu'un délai de quinze jours fût plus que suffisant, sauf pour certaines périodes de l'hiver où toutes communications par mer étaient interrompues. (Cf. Végèce, V, 9.)

*Première série.*

Lettres dans le champ du revers et exergues :

$\frac{S \mid F}{PKA}$	$\frac{S \mid F}{PKB}$	$\frac{S \mid F}{PK\Gamma}$	$\frac{S \mid F^1}{PK\Delta}$
------------------------	------------------------	-----------------------------	-------------------------------

Les lettres **S** et **F**<sup>2</sup> situées dans le champ du revers des pièces des deux premières séries monétaires de cette émission, ont été frappées à la même époque sur les monnaies de Rome, de Lyon, de Trèves, d'Aquilée, d'Alexandrie et de Cyzique. J'ai déjà émis l'hypothèse que la lettre **F** pourrait désigner la dynastie flavienne, comme la lettre **H** désigne la dynastie herculéenne et la lettre **I** la dynastie jovienne. Cette hypothèse trouve une confirmation dans ce fait qu'à l'époque qui nous occupe, l'empereur Flavius Valerius Constantius était le chef de la tétrarchie. Sur les pièces de Lyon, la lettre **H** désignant la dynastie herculéenne alterne avec la lettre **F**, désignant la dynastie flavienne<sup>3</sup>.

Les exergues de cette série se composent de trois lettres. Celle du milieu **K** désigne l'atelier de *Karthago*; la lettre placée à la droite de l'exergue désigne l'une des officines **A — B — Γ — Δ** qui fonctionnaient dans l'atelier; la lettre **P**

1. Je ne signalerai pas dans les tableaux qui vont suivre les monnaies de chacune de ces périodes. Il est, en effet, facile de se rendre compte, d'après les explications données, de ce que telle pièce a dû être frappée avant ou après le 25 juillet 306, ou pendant toute l'émission.

2. On trouve également **T F** à Lyon.

3. La lettre **S** serait la première d'un mot précédant l'adjectif *flavianus-a-um*. Cf. J. Maurice, *De la classification chronologique des émissions monétaires de bronze*, dans les *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*. Paris, 1900, p. 99. La lettre **S** a d'autres significations dans les marques monétaires. Elle peut être par exemple l'initiale du **S(acra) M(oneta)**. Il en est de même de la lettre **F** qui se trouve notamment dans le sigle **HERculius SENior FELicissimus**, expliqué par M. Mowat.

placée à la gauche de l'exergue est l'initiale de l'adjectif *Percussa*, car elle ne peut pas dans le cas présent indiquer une officine, puisque celles-ci sont désignées par des lettres numérales grecques.

Avec les lettres dans le champ et exergues indiqués, on trouve au revers : **PROVIDENTIA·DEORVM·QVIES·AVGG.** Femme debout, à droite, tendant la main droite; en face d'elle, la Providence tenant un rameau baissé et s'appuyant sur un sceptre.

Au droit : 1° **D·N·DIOCLETIANO·FELICISSIMO·SEN·AVG.** Son buste lauré, à droite, avec le manteau impérial, tenant une branche de laurier et le foudre.

Coh. 426 ; BR.MVS. (Off. Γ — Δ).

2° Il manque ici une pièce portant la légende *D. N. Diocletiano Baeatissimo Sen. Aug.*

3° **D·N·MAXIMIANO·FELICISSIMO·SEN·AVG.** Buste analogue.

Coh. 493 ; FR. 8.248 (Off. A).

4° **D·N·MAXIMIANO·BAEATISSIMO·SEN·AVG.** Même buste. Coh. 491 ; FR. 8.232 à 34, 9 gr. 60, 27 mm. (Off. Γ).

*Pl. VII, n° 1.*

### *Deuxième série.*

Elle est caractérisée par les exergues

$\frac{|}{A}$      $\frac{|}{B}$      $\frac{|}{\Gamma}$      $\frac{|}{\Delta}$

qui ne se composent que des lettres numérales d'officines, mais on trouve en outre sur une partie des pièces de cette série, dans le champ du revers, à gauche, les lettres H | \_ ou | \_ qui sont les initiales des mots *Herculius* et *Iovius*, ainsi que l'a démontré M. Mowat dans le très intéressant

travail déjà cité. Les empereurs de la tétrarchie alors régnante sont, en effet, les uns de la dynastie de Dioclétien qui est désigné comme Jupiter *Iovius*, et les autres de la dynastie de Maximien, désigné comme *Herculius*<sup>1</sup>. Galère et Maximin Daza ont été adoptés par Dioclétien, tandis que Constance Chlore et Sévère l'ont été par Maximien Hercule<sup>2</sup>. « La correspondance systématique de ces lettres, dit M. Mowat, avec les effigies des princes herculéens d'une part, et avec celles des princes joviens d'autre part, prouve qu'elles sont les initiales abrégatives des noms *Herculius* et *Iovius* ou plus exactement de leurs génitifs *Herculii* et *Iovii*. »

M. Mowat complète cet exposé par le tableau suivant qui présente l'ensemble des lettres dans le champ et des exergues tels qu'on les trouve sur les monnaies des divers empereurs.

Constantius 1 <sup>er</sup> Auguste	$\frac{ }{\mathbf{A}}$	$\frac{\mathbf{H}  }{\mathbf{A}}$
Galerius 2 <sup>e</sup> Auguste	$\frac{ }{\mathbf{B}}$	$\frac{   }{\mathbf{B}}$
Severus 1 <sup>er</sup> César	$\frac{ }{\mathbf{\Gamma}}$	$\frac{\mathbf{H}  }{\mathbf{\Gamma}}$
Daza 2 <sup>e</sup> César	$\frac{ }{\mathbf{\Delta}}$	$\frac{   }{\mathbf{\Delta}}$

Toutefois il faut remarquer que, à l'égard des lettres

1. Eumène, *Panegyricus V, Constantio Caesari dictus*, cap 4 : « Illa Iovis et Herculis in Iovio Herculeoque principibus, totius mundi celestiumque rerum similitudinem requirebat... quippe isto numinis vestri numero omnia nituntur et gaudent; elementa quatuor, et totidem anni. »

2. La descendance herculéenne de Sévère est incontestable, car il a reçu l'héritage de Constance Chlore dont il a pris la place dans la tétrarchie. Cette descendance dynastique est attestée par la présence de la lettre **H** dans le champ du revers des monnaies de Sévère, ainsi qu'on le constatera en consultant le tableau emprunté au commandant Mowat, que j'ai reproduit plus loin. Mais elle n'aboutit peut-être pas dans la pratique à l'attribution courante du surnom d'*Herculius* à Sévère, car aucune inscription ne lui donne ce surnom.

d'officines, le tableau est incomplet; les monnaies de chaque empereur sont en effet frappées dans plusieurs officines, et seulement en plus grand nombre dans l'officine indiquée à côté de son nom sur ce tableau.

On trouve au revers : **SALVIS·AVGG·ET·CAESS·FEL·KART**. Le génie de la province ou Carthage debout, à gauche, tenant de chaque main des fruits d'espèces différentes.

Au droit : 1° **IMP·CONSTANTIVS·P·F·AVG**. Sa tête laurée, à droite. Coh. 272; FR. 8.457; BR.MVS. 26 mm.; Coll. Mowat.

(Lettres et exergues du revers :  $\frac{|}{A} - \Gamma$        $\frac{H|}{A} - \Gamma$ )

2° **IMP·MAXIMIANVS·P·F·AVG**. Tête analogue (Coh. 510) de Maximien Hercule, pièce attribuable à Galère. — En effet Hercule, qui a abdiqué le 1<sup>er</sup> mai 305 et qui ne reprendra la pourpre à Rome qu'en février 307, est, à l'époque où fut frappée cette émission, *Senior Augustus*, titre que lui donnent certaines monnaies. FR. 8.268, 6.970, 72, 73. 10 gr. 65; 27 mm.

(Lettres et exergues :  $\frac{|}{A} - B$        $\frac{||}{A} - B$ ) *Pl. VII, n° 2*.

3° **FL·VAL·SEVERVS·NOB·CAES**. Tête analogue. Coh. 64; FR. 8.761; BR.MVS.; Coll. Mowat.

(Lettres et exergues :  $\frac{|}{\Gamma}$        $\frac{H|}{\Gamma}$ )      *Pl. VII, n° 3*.

4° **GAL·VAL·MAXIMINVS·NOB·CAES**. Tête analogue. Coh., 150; FR. 8.889-90; BR.MVS.; Coll. Mowat.

(Lettres et exergues :  $\frac{|}{A} - \Gamma - \Delta$        $\frac{||}{A} - \Gamma - \Delta$ )

Les deux monnaies dont la description va suivre ont été émises entre la reconnaissance de Sévère Auguste et de Constantin César, qui eut lieu après le 25 juillet 306, et le

moment où parvint en Afrique la nouvelle de la prise de Rome par Maxence au 28 octobre 306.

Avec la même légende du revers et le même type, on trouve au droit :

5° IMP·SEVERVS·P·F·AVG. Sa tête laurée, à droite. Coh. 65; FR. 8.762 avec la lettre et exergue au revers :  $\frac{H}{\Gamma}$  )

*Pl. VII, n° 4.*

Sévère, ayant voulu reconquérir ses états sur Maxence, fut défait, assiégé dans Ravenne et fait prisonnier en février 307; mais à partir du 28 octobre 306, en perdant Rome, il dut abandonner le port d'Ostie et toute communication avec l'Afrique. En conséquence, la nouvelle de la prise de Rome par Maxence dut parvenir à Carthage avec l'ordre de reconnaître l'autorité de cet empereur et de rejeter celle de Sévère, dès le mois de novembre 306.

Aussi la pièce précédente de Sévère Auguste n'a pu être émise qu'entre le 25 juillet et le mois de novembre 306.

La monnaie suivante de Constantin César a dû être également frappée au cours de cette émission, car Maxence reconnut dès le début de son règne à Rome le pouvoir de Constantin.

Même revers. Au droit :

6° FL·VAL·CONSTANTINVS·NOB·CAES. Sa tête laurée, à droite. Coh. 479; BR.MVS. 26 mm.

(Lettres du revers :  $\frac{H}{\Gamma - \Delta}$  )

Cette monnaie se présentera de nouveau au cours de l'émission suivante.

Constantin, ainsi que le prouve la présence de la lettre H dans le champ du revers des monnaies, est un prince de la dynastie herculéenne. Et en effet, son père Constance Chlore à qui il succéda, avait été adopté par Maximien

Hercule<sup>1</sup> ; il devint, en outre, pendant la durée de cette émission, le gendre du même Hercule, dont il épousa la fille Fausta, le 31 mars 307. Aussi, non seulement reçut-il la marque de la dynastie herculéenne, c'est-à-dire la lettre H sur ses monnaies, mais encore porta-t-il réellement le surnom d'*Herculeus*.

C'est ce que prouve une curieuse découverte du commandant Mowat. Une fibule d'or conservée au musée de Turin et décrite par M. Mowat<sup>2</sup>, présente sur chacun des deux côtés de l'arc qu'elle forme, l'une des deux inscriptions suivantes :

I. CONSTANTINE·CAES·VIVAS.

II. HERCVLI·CAES·VINCAS.

Cette double sentence exprime, d'après M. Mowat, des souhaits adressés à Constantin César Herculéen sous la forme exclamative, qui est la forme habituelle des devises sur les bijoux offerts comme cadeaux<sup>3</sup>. Ce serait le cas de cette fibule qui aurait été adressée comme présent à Constantin César.

#### DEUXIÈME ÉMISSION

*Frappée depuis le moment où parvint à Carthage la nouvelle de la prise du pouvoir à Rome par Maxence, qui*

1. Eumène, dans son *Panegyricus VI, Maximiano et Constantino dictus*, cap. 8, prononcé à l'occasion du mariage de Constantin et de Fausta, explique cette alliance de famille et cette descendance herculéenne : « Nunc enim sequitur ut, quoniam virtutes tuas, Constantine Auguste, socero prædicavi, tu quoque licet optime scias, tamen audias, quanti te principis ornet adfinitas. Hic est qui nomen acceptum a Deo, principe generis sui, dedit vobis, qui se progeniem esse Herculis non adulationibus fabulosis, sed æquatis virtutibus comprobavit. »

2. R. Mowat, *Notice sur quelques bijoux d'or au nom de Constantin* dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de France*, t. L, 1890.

3. R. Mowat, *Note sur des bijoux antiques ornés de devises à propos d'une fibule de l'époque ostrogothe*, dans les *Mémoires de la Société des Antiquaires de France*, t. XLIX, 1889. On trouve la même forme d'acclamation sur les médailles de dévotion que portaient les chrétiens des cinq premiers siècles de notre ère. Cf. E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 686.

eut lieu le 28 octobre 306, jusqu'à la révolte d'Alexandre en Afrique en mai 308.

Cette émission débute, en effet, par la frappe des monnaies de Maxence, désigné comme *Nob(ilissimus) Caes(ar) et Princ(eps) Invict(us)*, c'est-à-dire qu'elle commença à être frappée dès que la nouvelle de la prise du pouvoir à Rome par Maxence fut parvenue à Carthage.

Maxence n'a été désigné comme *César* que sur les monnaies de Carthage; cela dut provenir de ce que les ordres qui arrivèrent les premiers de Rome devaient être ceux de reconnaître Maxence et Constantin seuls empereurs. Mais Constantin portait à cette époque le titre de César; les officiers monétaires de Carthage attribuèrent le même titre à Maxence. Toutefois ce prince avait pris à Rome le titre de *Princeps Invictus*, en attendant de savoir si Galère ne lui accorderait pas un rang dans la tétrarchie impériale en place de Sévère. Ce ne fut que lorsqu'il apprit que Galère ordonnait au contraire à Sévère de marcher contre lui avec une armée<sup>1</sup>, qu'il se décida à prendre le titre d'*Auguste*<sup>2</sup>.

Les monnaies de Rome lui attribuèrent, en conséquence, successivement les titres de *Princeps Invictus* et d'*Auguste*. L'atelier de Carthage, qui lui avait d'abord donné le titre de *César* avant même de l'appeler *Princeps Invictus*, le désigna comme *Auguste* en même temps que celui de

1. Cf. *Anonymus Valesii*, III, c. 3, 6 : « Adversus Maxentium jussu Galerii Severus duxit exercitum. » — Lactance, *De mort. persec.*, cap. 26, dit de Galère : « Severum accessit et hortatus ad recipiendum imperium, mittit eum cum exercitu Maximiani ad expugnandum Maxentium. »

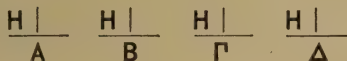
2. O. Seeck, *Geschichte des Untergangs d. antiken Welt*, Berlin, 1897, t. I, pp. 81 et 482. — J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome*, dans la *Revue numismatique*, 1899, p. 341-2, et *L'atelier monétaire d'Aquilée*, dans la *Rivista it. di numismatica*, 1901, p. 279. L'atelier d'Aquilée qui ouvrit lors de la défaite de Sévère, ne frappa plus que des monnaies de Maxence Auguste.

Rome. L'atelier de Carthage, placé en dehors des événements politiques de Rome, n'en recevait que les contre-coups.

C'est ce qui explique que, bien que l'Afrique fût profondément attachée à Hercule et que toutes les monnaies de Carthage portent des lettres ou des sigles indiquant la descendance des empereurs de la dynastie d'Hercule, cet empereur n'y reprit pas le titre d'Auguste comme à Rome, en 307, mais continua à être désigné sur les monnaies de Carthage comme *Senior Augustus*, de même que Constantin continua à y paraître comme *César* alors qu'il recevait à Rome le titre d'*Auguste*, en 307.

*Première série.*

Caractérisée par la lettre H dans le champ du revers et les exergues :



La lettre H se trouve toujours dans le champ du revers de toutes les pièces, parce que les deux empereurs aux effigies desquels sont frappées les pièces de cette série appartiennent à la dynastie herculéenne.

On trouve au revers : SALVIS·AVGG·ET·CAESS·FEL·KART. avec le type du revers déjà décrit.

Au droit : 1° M·AVR·MAXENTIVS·NOB·CAES<sup>1</sup>. Sa tête laurée, à droite. Coh. 103; FR. 8.992; 26 mm. BR.MVS.; (Off. A.) Je n'ai pas trouvé l'officine B, qui doit se rencontrer.

*Pl. VII, n° 5.*

2° FL·VAL·CONSTANTINVS·NOB·CAES. Tête analogue. Coh. 479; BR.MVS. 26 mm. Off. Γ-A.

1. On peut remarquer la rareté des légendes monétaires qui comprennent ces trois noms de Maxence, dont le prénom et le gentilice sont les mêmes que ceux de Maximien Hercule.

Ces monnaies faisaient déjà partie de l'émission précédente. On en peut conclure qu'elles ont été frappées tout au début de la présente émission, avant que Sévère ne marchât sur Rome et que Maxence n'eût repris, ainsi qu'il a été dit plus haut, le titre d'Auguste.

J'ai déjà montré qu'elles avaient dû être émises avant que Maxence ne reçût sur les monnaies de Carthage le titre de *Princeps Invictus*. Ce titre que Maxence portait sur les monnaies de Rome depuis qu'il avait pris le pouvoir dans cette ville au 28 octobre 306, ne lui fut attribué qu'un peu plus tard sur les pièces de Carthage, après celui de César.

Enfin Maxence reprit, ainsi qu'il a été dit plus haut, le titre d'*Auguste* lors de l'invasion de Sévère en Italie, en février 307, et les monnaies de Carthage durent le lui donner dès que ces événements furent connus en Afrique.

#### *Deuxième série.*

Elle présente les lettres dans le champ et les exergues suivants :

$$\begin{array}{ccc} \text{H} & | & \text{ER} \\ \hline \text{A} & - & \text{B-}\Gamma\text{-}\Delta \end{array} \qquad \begin{array}{ccc} \text{SE} & | & \text{F} \\ \hline \text{A} & - & \text{B-}\Gamma\text{-}\Delta \end{array}$$

M. Mowat a donné l'explication des sigles de lettres qu'on trouve dans le champ de ces monnaies<sup>1</sup>.

Le premier groupe des trois lettres ·H·ER· s'explique tout naturellement en constatant qu'il se rencontre exclusivement sur les monnaies de Maximien Hercule et sur celles des princes de sa dynastie. C'est le cognomen *Herculius*. Quant au second groupe de lettres, soit : ·SE·F·, M. Mowat en propose deux explications :

1. R. Mowat, *Combinaisons secrètes des lettres dans les marques monétaires de l'empire romain*, dans la *Revue numismatique*, 1897, p. 67.

1° On peut admettre que ces lettres sont les initiales des adjectifs *Senior Felicissimus*, qui se rencontrent en effet à cette époque dans les légendes des monnaies d'Hercule et de Dioclétien ;

2° On peut également supposer, dit-il, que ces lettres sont les initiales des adjectifs *Semper Felicissimi*, s'appliquant aux trois princes de la dynastie herculéenne alors régnant, qui seraient dans ce cas désignés par le pluriel *Herculii* qu'indiquerait le premier sigle H·ER.

La première explication nous paraît plus satisfaisante, parce que l'adverbe *semper* ne se rencontre dans aucune légende *monétaire* de cette époque.

On remarquera dans la description de la série monétaire suivante, l'attribution de certaines officines à certains empereurs. La lettre d'officine A ne se rencontre que sur les monnaies d'Hercule ; les lettres numérales des officines B-Γ que sur les monnaies de Maxence ; la lettre Δ que sur les monnaies de Constantin.

On trouve au revers : CONSERVATOR AFRICAE·SVAE avec le type de la province ou de l'Afrique debout à gauche, coiffée d'une trompe d'éléphant, tenant un étendard et une défense d'éléphant ; à ses pieds, à gauche, un lion couché, tenant entre ses griffes une tête de bœuf.

Au droit : 1° M·AVR·MAXIMIANVS·SEN·AVG. Sa tête laurée à droite. Coh. 66 ; FR. 8.061. 9 gr., 05.

(Lettres du revers :  $\frac{H | ER}{A}$ ) Pl. VII, n° 6.

2° IMP·MAXIMIANVS·SEN·AVG. Même tête, pièce inédite. BR.MVS.

(Lettres du revers :  $\frac{SE | F}{A}$ ) Pl. VII, n° 7.

3° MAXENTIVS·PRINC·INVICT. Sa tête laurée, à droite. Coh. 47. BR.MVS.

(Lettres du revers :  $\frac{HE | R}{B} - \Gamma$ )

Cette pièce a été frappée, pour les raisons indiquées plus haut, avant le mois de février 307.

4° IMP·MAXENTIVS·P·F·AVG. Même tête. Coh. 46; FR. 8.932, 11 gr. 30, 27 mm.; BR.MVS.; Coll. Mowat.

(Lettres du revers :  $\frac{SE | F}{B} - \Gamma$ )

Cette pièce a été frappée depuis le mois de février 307 jusqu'à la fin de l'émission.

5° FL·VAL·CONSTANTINVS·NOB·CAES. Sa tête laurée, à droite. Coh. 71; FR. 9070. 8 gr. 63; 28 mm. BR.MVS. Coll. Mowat.

(Lettres du revers :  $\frac{SE | F}{\Delta}$ ) Pl. VII, n° 8.

La présence du sigle HE·R·SE·F· ou *Her(culius) Se(nior) F(elicissimus)* sur les monnaies de Maximien Hercule *Senior Augustus*, de Maxence, de Constantin, exprime la descendance herculéenne de ces deux derniers princes, dont l'un est le fils de Maximien Hercule et dont l'autre, Constantin, adopté par lui, devint de plus son gendre en épousant sa fille Fausta, le 31 mars 307<sup>1</sup>; mais la présence de ce sigle a encore une autre signification. Il affirme la prédominance du vieil Hercule parmi les empereurs reconnus à Carthage.

Les princes dont les monnaies avaient été frappées au

1. Le jour du mariage est indiqué par le *Calendrier de Philocalus, C.I.L.*, t. I, pp. 397 et 405; l'année, par le *Panegyrique d'Eumène, VI, 4 (Maximiano et Constantino)*; et par Lactance (*De mort. pers.*, c. 27) qui indiquent que ce mariage fut postérieur à l'invasion de Sévère en Italie, antérieur à celle de Galère.

cours de l'émission précédente étaient déjà partagés en Herculéens et en Joviens, descendants de Maximien Hercule ou de Dioclétien Jupiter.

La dynastie d'Hercule resta seule reconnue à Carthage sous le règne de Maxence, et ce fait a de l'importance, car l'on verra plus loin que la révolte d'Alexandre à Carthage eut lieu après la rupture de Maxence avec son père, à Rome, et fut la conséquence de l'attachement de l'armée d'Afrique au vieil Hercule; cette fidélité de l'armée était demeurée inébranlable depuis que Hercule avait, à la tête de cette armée, vaincu les Maures en 297<sup>1</sup>.

Au point de vue de l'iconographie des monnaies de Carthage, on peut remarquer que l'effigie d'Hercule donne son portrait très réaliste et caractérisé, bien que ses monnaies aient été frappées pendant les règnes de Sévère et de Maxence, et que les effigies de Maxence et de Constantin au contraire se confondent. On peut s'en assurer par l'examen des pièces d'Hercule (n<sup>os</sup> 2, 3 et 7 de la planche) et par la comparaison de celles de Maxence et de Constantin. Les traits mêmes du vieil empereur avaient donc pu rester populaires en Afrique.

### *Troisième série.*

Elle présente des exergues qui ont été déjà frappés au cours de l'émission précédente.

$\frac{|}{PKA}$      $\frac{|}{PKB}$      $\frac{|}{PK\Gamma}$      $\frac{|}{PK\Delta}$

Cette série commença à être émise plus tard que les précédentes. En effet on n'y rencontre plus les pièces de *Maxentius Nob(ilissimus) Caes(ar) et Princ(eps) Invict(us)*

<sup>1</sup> R. Cagnat, *L'Armée romaine d'Afrique*, Paris, 1882, p. 61, 62. — O. Seeck, *Geschichte des Untergangs d. antiken Welt*, t. 1, p. 82.

frappées à la fin de 306 et avant le mois de février 307<sup>1</sup>. De plus, le poids moyen de ses *folles* est moins élevé que celui de ceux des séries précédentes, présentant une moyenne de 6 gr. 50; l'abaissement du poids des monnaies de bronze dans les états de Maxence semble avoir commencé avec l'ouverture de l'atelier d'Aquilée en février 307<sup>2</sup>.

I. On trouve au revers : **CONSERVATORES KART·SVAE**; et comme type : un temple à six colonnes au milieu duquel on voit une femme (la divinité protectrice de Carthage ou Carthage même) debout de face, regardant à gauche, tenant des fruits de chaque main.

Au droit : 1° **IMP·MAXIMIANVS·SEN·AVG.** Sa tête laurée, à droite. Coh. 74; FR. 8.062 à 8.064, 6 gr. 25 (Off. A).  
*Pl. VII, n° 9.*

2° **IMP·MAXENTIVS·P·F·AVG.** Tête analogue. Coh. 50; FR. 8.933 et 8968, 7 gr. 25, 25 mm.; BR.MVS. Musée Bréra. (Off. B-Γ).  
*Pl. VII, n° 10.*

3° **CONSTANTINVS·NOB·CAES.** Tête analogue. Coh. 73; FR. 9.071 et 9.072, 7 gr. 03 et 5 gr. 68, 23 mm.; BR.MVS. (Off. Δ).  
*Pl. VII, n° 11.*

L'attribution des officines à la frappe des monnaies de chacun des trois empereurs reconnus est la même que dans l'émission précédente. L'officine A n'émet que des monnaies d'Hercule; les officines B et Γ que des monnaies de Maxence; l'officine Δ que des monnaies de Constantin.

De plus petits bronzes sur lesquels sont inscrits les **VOT·X·FEL.** de Maxence furent frappés à Carthage à la fin de

1. Voir plus haut.

2. En effet l'atelier d'Aquilée qui tombe au pouvoir de Maxence à cette époque, frappe toutes monnaies de poids réduits. — Cf. J. Maurice, *L'atelier d'Aquilée* dans *Riv. it. di num.*, 1901, p. 291.

cette émission<sup>1</sup> et indiquent que Maxence, qui compta dès le début de son règne ses *Vota V*, fit en même temps compter sur ses monnaies ses **VOT·X·FEL.**, de même que lorsqu'il compta ses *vota X soluta* accomplis, en 311, il y joignit ses **VOT XX FEL.**

II. On trouve au revers : **VOT·X·FEL** en trois lignes dans le champ et la lettre d'officine **B** en dessous, le tout dans une couronne de laurier.

Au droit : 1° **MAXENTIVS·P·F·AVG.** Sa tête à droite, coiffée de la peau de lion. Coh. 141; H.MVS.V. 20 mm. *Folles* de dimension et de poids réduits.

La pièce d'argent qui présente l'exergue  $\frac{1}{PK}$ , *Percussa Carthagine*, est importante à relever parce qu'elle signale la frappe sous Maxence des pièces de l'espèce du  $\frac{1}{96}$  à la livre d'argent.

III. On trouve au revers : **ROMA·AETERNA.** Rome assise à gauche sur un bouclier, tenant une Victoire sur un globe et un sceptre.

Au droit : **CONSTANTINVS·NOB·C.** Sa tête laurée, à droite. Pièce inédite. BR.MVS. 16 mm. de diamètre.

*Pl. VII, n° 12.*

J'ai dit au commencement de cette émission, qu'elle avait été frappée jusqu'à la révolte d'Alexandre en mai ou juin 308. Voici comment s'établit cette date.

Le chronographe de 354 indique, au 20<sup>e</sup> avril 308, le changement de consulats à Rome, où Maximien Hercule *consul X* et Galère *consul VII*<sup>2</sup> furent remplacés par Maxence et

1. Les mêmes monnaies parurent en même temps à Rome et à Aquilée, dont l'atelier ne s'ouvrit qu'en février 307 et ferma en 309. Cf. J. Maurice, *loc. cit.*

2. Idace, *Fasta* : « Item decies et Maximiano VII. His cons., quod est Maxentio et Romulo. »

Romulus consuls. Ce changement indique la rupture entre Maxence et Hercule<sup>1</sup>, après que ce dernier eut cherché à arracher son pouvoir à Maxence.

Dès ce moment Maxence ne reconnut plus d'aucune façon le pouvoir d'Hercule ni celui de Constantin auprès de qui Hercule s'était réfugié, espérant y trouver l'appui de sa fille Fausta, femme de Constantin. Maxence fit donc changer les noms des consuls à Rome et cesser dans ses ateliers à Rome et à Aquilée, la frappe des monnaies de Maximien Hercule<sup>2</sup> et de Constantin.

Le changement est particulièrement mis en lumière par l'étude des monnaies de Rome, atelier où une nouvelle émission, présentant de nouveaux exergues fut frappé à partir de cette date (20 avril 308) et ne contient plus de monnaies autres que celles de Maxence<sup>3</sup>. Cet empereur ne reconnaissait donc plus d'autre pouvoir que le sien.

Si l'atelier de Carthage était resté sous sa domination, il aurait dû, comme celui de Rome, cesser l'émission des monnaies d'Hercule et de Constantin et continuer celle des pièces de Maxence seul; les monnaies des trois empereurs se trouvent au contraire, ainsi qu'on l'a vu, dans toutes les mêmes séries. La conclusion qui s'impose est celle-ci.

1. O. Seeck, *Geschichte des Untergangs d. antiken Welt*, p. 485, fait remarquer avec raison que le refus de la reconnaissance des consuls anciens par Maxence ne peut avoir pour cause que sa rupture avec Hercule, puisqu'il était déjà brouillé avec Galère.

2. L'atelier d'Aquilée ferma en 309; il termine une émission par la frappe de pièces de Maxence seul. Il avait émis en 307 les monnaies de **IMP·C·MAXIMIANVS·P·F·AVG**. Cf. J. Maurice. *L'atelier monétaire d'Aquilée* dans la *Rivista it. di numismatica*, 1901, pp. 289-293.

3. Cette émission présente pour la première fois les exergues  $\frac{|}{\text{RBP}}$  à  $\frac{|}{\text{RBQ}}$  et  $\frac{|}{\text{REP}}$  à  $\frac{|}{\text{REQ}}$ . Elle se termine en même temps que ferme l'atelier d'Aquilée, en 309. Elle suit une émission qui n'a pu être frappée qu'en 307.

L'atelier de Carthage n'a plus appartenu à Maxence après la rupture de cet empereur avec Maximien Hercule et Constantin, qui eut lieu le 20 avril 308<sup>1</sup>, ou du moins après que la nouvelle de cette rupture fut parvenue à Carthage en mai 308. C'est donc à cette époque qu'il faut placer la révolte de l'armée d'Afrique qui porta au pouvoir, après une période de troubles, le vice-préfet du prétoire Alexandre<sup>2</sup>.

Un texte de Zosime nous apprend que la principale raison de cette révolte fut l'attachement des soldats pour Galère Maximien. Mais il est évident qu'il a confondu cet empereur avec Maximien Hercule ou que son texte a été modifié. En effet l'autorité de Maxence avait été reconnue à Carthage et ses monnaies furent frappées pendant toute l'année 307 durant laquelle il fut en guerre avec Galère.

En outre le texte de Zosime se contredit lui-même à cet égard, car il raconte d'abord la tentative faite par Hercule pour provoquer une sédition parmi les soldats de Maxence<sup>3</sup>, tentative qui fut suivie de la fuite d'Hercule auprès de Constantin. Il ajoute que Maxence ayant échappé à ces embûches envoya ses messagers promener solennellement son image en Afrique<sup>4</sup>, mais que les soldats, à cause de leur attachement pour Maximien, qu'il appelle Galère, s'y opposèrent.

Il est naturel que le récit qui parle d'abord des embûches

1. Voici ce que dit le chronographe de 354 à 308 : « Consules quos jusserint DDNN Augusti : ex xii kal. maii factum est, Maxentio et Romulo, quod est Decis et Maximiano vii ».

2. Zosime, *Hist.*, II, c. 12 : τόπον επέχειν τοῦ ὑπάρχου τῆς αὐλῆς.

3. Zosime, *Hist.*, II, c. 11 : Ἐρκύλιος δὲ Μαξιμιανὸς ἀναλαβεῖν, ὡς εἰρήται, τὴν βασιλέων ἐπιχειρήσας, ἀλλοτρῶσαι μὲν τῆς πρὸς Μαξέντιον εὐνοίας τοὺς στρατιώτας ἐσπῆδασε.

4. *Id.*, c. 12 : ταύτην δὲ διαφύγων ὁ Μαξέντιος τὴν ἐπιβούλην, ἔχειν τε ἤδη βεβαίως ὀπίσθιος τὴν ἀρχήν, ἐν Διόῃ καὶ Καρχηδόνι τοὺς τὴν εἰκόνα τὴν αὐτοῦ περιίστοντας ἐπέμπευ.

de Maximien Hercule et de sa fuite indique l'attachement des troupes au même empereur. Ce fut seulement lorsque, vers la fin du mois d'avril 308, Hercule eut fui en Gaule pour y trouver un refuge auprès de Constantin, et lorsque Maxence eut envoyé ses images en Afrique<sup>1</sup>; c'est-à-dire en mai 308 que les troupes de cette province se révoltèrent, mais le vice-préfet du prétoire, Alexandre, ne dut se laisser vêtir de la pourpre et prendre le titre d'Auguste qu'un peu plus tard.

#### TROISIÈME ÉMISSION

*Frappée depuis la prise de la pourpre impériale en Afrique par L. Domitius Alexander<sup>2</sup>, au mois de juin 308, jusqu'à sa défaite et à la soumission de l'Afrique par Rufius Volusianus, préfet du prétoire de Maxence, en l'année 311, probablement au printemps.*

En effet, lorsque les troupes d'Afrique se furent mutinées au commencement du mois de mai 308, elles redoutèrent la vengeance de Maxence et, d'après la suite du récit de Zosime, voulurent d'abord émigrer par mer vers Alexandrie. Ayant rencontré les forces supérieures de Maxence, elles durent revenir à Carthage.

Sur ces entrefaites, Maxence qui n'était plus sûr de la fidélité de son vice-préfet du prétoire, Alexandre, bien que celui-ci ne se fût pas encore déclaré pour les soldats révoltés,

1. Maxence envoya peut-être en Afrique par les messagers qui devaient promener solennellement ses images, l'ordre de cesser la frappe des monnaies d'Hercule avec qui il venait de rompre, et de cesser les honneurs qu'on rendait au vieil Auguste. En obéissant à ces ordres, les soldats d'Afrique auraient cru outrager le souvenir de Maximien Hercule auquel ils étaient restés fidèles. Tout au moins l'on apprit en même temps la brouille de Maximien Hercule et de Maxence et la volonté par celui-ci de se faire rendre de nouveaux honneurs en Afrique.

2. Zosime, *Hist.*, lib. II, c. 12, suite.

exigea d'Alexandre qu'il lui envoyât son fils en otage et chargea en outre ses ambassadeurs de lui tendre des embûches, sans doute pour chercher à s'emparer de sa personne ou de celle de son fils. Les soldats jugeant en conséquence qu'Alexandre ne pouvait plus refuser de revêtir la pourpre impériale, puisque c'était le seul moyen qui lui restât d'échapper à la tyrannie de Maxence et à la mort, le proclamèrent Auguste.

Les événements qui viennent d'être mentionnés : l'exode des troupes, leur retour à Carthage, l'envoi des nouveaux ambassadeurs de Maxence, ne purent être accomplis en moins d'un mois et c'est en conséquence, en juin 308, qu'il faut placer la proclamation d'Alexandre Auguste.

L'époque où se termina son règne, qui dura environ trois ans, sera discutée à la fin de cette étude.

Les *folles* de bronze de cette émission portent les exergues  $\frac{|}{PK}$  et  $\frac{|}{P\text{X}K}$  (*Percussa Karthagine*).

Ces monnaies de bronze ont de 19 à 22 millimètres de diamètre et des poids oscillant entre 4 gr. et 5 gr. 50.

I. On trouve au revers : **AFRICA·AVG·N**. L'Afrique debout, à gauche, coiffée d'une trompe d'éléphant, tenant un étendard et une défense d'éléphant.

Au droit : **IMP·ALEXANDER·P·F·AVG**<sup>1</sup>. Sa tête laurée, à droite. Coh. 1; BR.MVS., 22 mm. (Exergue :  $\frac{|}{PK}$ )

II. Au revers : **GLORIA·EXERCITVS·KART**. Alexandre à cheval, à droite, la tête radiée, levant la main droite.

Au droit : **IMP·ALEXANDER·P·F·AVG**. Même tête. Coh. 2; FR. 9.014, 4 gr. 40, 22 mm.; BR.MVS. (Exergue :  $\frac{|}{PK}$ )

1. Alexandre ne porte jamais sur les monnaies, du moins sur celles que l'on a

III. Au revers : INVICTA·ROMA·FELIX·KARTHAGO. Femme représentant le génie de la ville debout, de face, regardant à gauche, tenant une couronne et une palme.

Au droit : Même légende et même tête. Coh. 6 ; FR. 9.015, 5 gr. 05, 22 mm. ; BR.MVS., 19 mm. (Exergue :  $\frac{1}{PK}$ )  
Pl. VII, n° 13.

IV. Au revers : IOVI·CONSERVATORI. Jupiter nu, le manteau tombant, debout de face, tenant le foudre et le sceptre.

Même légende du droit et même tête. Coh. 7 rectifié. (Exergue :  $\frac{1}{PK}$ ) ; Musée Brera, n° 7.237.

V. Au revers : ROMAE·AETERNAE. Rome debout, à

trouvées, que les titres d'*Imperator Caesar* et son cognomen : soit IMP·ALEXANDER ou IMP·C·ALEXANDER. On n'a encore rencontré son praenomen *Lucius* et son gentilice *Domitius* que dans les deux inscriptions suivantes trouvées : 1° l'une à Cirta (Constantine) dans la Numidie et 2° l'autre à Sufeteba, dans la Byzacène.

1° C.I.L., t. VIII, n° 7.004.

2° *Ephemeris epigraphica*, V, n° 257.

RESTITVTOri	IMP·CAES
PVBLICAE·LIBER	DOMITio
TATIS·AC·PROPA	ALEXANDro
GATORI·TOTIVS	P·F·INVICTO
GENERIS·HVMANI	SEMPER
NOMINIS QVE	aug.
ROMANI·D·N·L·DO	
MITIO·ALEXAN	
DRO·P·F·INV·AVG·	
SCIRONIVS·PA	
SICRATES·V·P·	
p. p. NumiDIAe	

Cf. pour Alexandre, *Œuvres de Borghesi*, t. X, publié par A. Héron de Villefosse, p. 155.

gauche, en habit militaire, tenant une Victoire sur un globe et un sceptre ou une haste.

Même légende du droit et même tête. Coh. 9; FR. 14.093, 4 gr. 75, 20 mm.; BR.MVS. (Exergue :  $\frac{\text{P}}{\text{PK}}$ )

VI. Même légende du revers. Temple à six colonnes. Au milieu, Rome assise à gauche, tenant un globe et une haste.

Même légende du droit et même tête. Coh. 10; FR. 14094; Coll. Mowat, avec l'exergue :  $\frac{\text{P}}{\text{PK}}$ ; BR.MVS. et H.MVS.V. (Exergue :  $\frac{\text{P}}{\text{P*K}}$ )

VII. Au revers : ROMAE·AETERNAE·AVG·N. Rome assise, tenant deux enseignes militaires.

Même légende du droit et même tête. Coh. 11; BR.MVS. 19 mm. (Exergue :  $\frac{\text{P}}{\text{P*K}}$ )

VIII. Au revers : S·P·Q·R·OPTIMO·PRINCIPI. Trois enseignes militaires.

Même légende du droit et même tête. Coh. 12; H.MVS.V. 3 gr. 90, 20 mm. (Exergue en partie effacé :  $\frac{\text{P}}{\text{K}}$ )

IX. Au revers : VICTORIA·ALEXANDRI·AVG·N. Victoire marchant, à gauche, tenant une couronne et une palme.

Même légende du droit et même tête. Coh. 13; BR.MVS. 21 mm. Exergue :  $\frac{\text{P}}{\text{PK}}$ ) Pl. VII, n° 14.

X. Au revers : VICTORIA·AVGVSTO·NOSTRO (*sic*) avec le même type.

Même légende du droit et même tête. FR.

Cette pièce n'est pas décrite dans Cohen. Sa légende du revers est tout à fait anormale. Pl. VII, n° 15.

Les pièces d'or suivantes frappées à Carthage sous le règne d'Alexandre sont de l'espèce du  $\frac{1}{60}$  à la livre d'or.

XI. On trouve au revers : **INVICTA·ROMA·FEL·KARTHAGO**. Femme représentant le génie de Carthage, debout, de face, regardant à gauche, tenant de chaque main des fruits d'espèce différente.

Au droit : **IMP·C·ALEXANDER·P·F·AVG**. Sa tête laurée, à droite. Coh. 3; FR. L 1229, 5 gr. 40, 20 mm.

(Exergue :  $\frac{1}{PK}$ )

Pl. VII, n° 16.

XII. Au revers : **INVITA** (*sic*) **ROMA·FEL·KARTHAGO**. Rome assise, à gauche, tenant un globe surmonté d'une Victoire et un sceptre ; à côté d'elle, un bouclier.

Au droit : Même légende du droit et même tête. Coh. 5.

(Exergue :  $\frac{1}{PK}$ )

Les deux pièces d'argent suivantes doivent être de l'espèce du  $\frac{1}{96}$  à la livre d'argent.

XIII. Au revers : **INVICTA·ROMA·FEL·KARTHAGO**. Avec le type déjà décrit : la divinité de Carthage debout, de face, regardant à gauche, tenant de chaque main des fruits.

Au droit : **IMP·ALEXANDER·P·F·AVG**. Sa tête laurée, à droite. Coh. 4, d'après Banduri. (Exergue :  $\frac{1}{PK}$ )

XIV. **ROMAE·AETERNAE**. Rome debout, en habit militaire, tenant une Victoire et appuyée sur une haste.

Même légende du droit et même tête. Coh. 8. Cette pièce n'existe pas dans les collections dont j'ai pu prendre connaissance.

L'effigie d'Alexandre sur toutes ses monnaies est son véritable portrait, ainsi qu'on peut s'en assurer en comparant les n<sup>os</sup> 13, 14, 15, 16 de la planche. On y reconnaît les traits du vieillard phrygien dépeint par Zosime dans le

chapitre déjà cité de son Histoire (II, 12) : Φρυγί τε ὄντι τὸ γένος, καὶ δειλῶ καὶ ἀτόλμῳ, καὶ πρὸς πάντα πόνον ὀκνοῦντι, καὶ προσέτι γεγηρακότι.

L'atelier de Carthage ferma lors de la défaite d'Alexandre par l'armée de Maxence, que commandaient Rufius Volusianus<sup>1</sup> et Zénon, défaite qui fut suivie par la mort d'Alexandre. En effet il ne fut plus frappé aucune monnaie à Carthage pendant la période constantinienne après qu'eurent cessé de paraître celles d'Alexandre.

Il reste à établir quand se termina le règne de ce malheureux empereur qui avait usurpé l'empire malgré lui.

Zosime, dans la suite du récit dont il a déjà été question, dit que Maxence cherchait des occasions de faire la guerre à Constantin, en feignant de se plaindre de la mort de son père dont il rendait Constantin responsable<sup>2</sup>. C'est donc après la mort de Maximien Hercule et après avoir donné des signes de sa réprobation de la conduite de Constantin que Maxence chercha des occasions de guerre contre cet empereur.

Lactance dit la même chose<sup>3</sup>, et Zosime ajoute<sup>4</sup> que, tandis que Maxence songeait également à porter la guerre dans les états de Licinius et qu'il « roulait ces pensées dans son esprit », il voulut d'abord régler les affaires d'Afrique<sup>5</sup>. C'est

1. Pour Rufius Volusianus, cf. *Œuvres de Borghesi*, loc. cit., p. 156 et *Symmachii opera*, dans les *Monumenta Germ. hist. antiquis.*, p. 176.

2. Zosime, *Hist.*, II, 14. Ἐντεῦθεν προφάσεις ἀναζητεῖ τοῦ πρὸς Κωνσταντῖνον πολέμου, καὶ ποιησάμενος ἐπὶ τῷ θανάτῳ τοῦ πατρὸς ὀδυνᾶσθαι, Κωνσταντίνου δεδωκότος αἰτίαν αὐτῷ τῆς τελευτῆς.

3. Lactance, *De mort. pers.*, cap. 42 : « Jam enim bellum Constantino indixerat quasi necem patris vindicaturus. »

4. Je reviendrai plus loin sur ce point.

5. C'est-à-dire la replacer sous son autorité et y pouvoir de nouveau prélever l'annone, et réunir à Rome, dont les murailles l'avaient déjà sauvé lors des guerres contre Sévère et Galère en 307, les provisions nécessaires pour soutenir un siège.

alors qu'il réunit une armée à laquelle il donna pour chef Rufius Volusianus, son préfet du prétoire, en lui adjoignant Zénon, général expérimenté, et l'envoya en Afrique <sup>1</sup>. A la première rencontre, les troupes d'Alexandre furent mises en déroute, et cet empereur qui fuyait au milieu d'un groupe de ses soldats fut pris et étouffé.

Ainsi, l'expédition d'Afrique se place après la mort de Maximien Hercule. Or cette mort eut lieu d'après les chronographes en l'année 310 <sup>2</sup> et, d'après un panégyrique, peu de temps avant le 25 juillet de cette année. En effet, il en est question comme d'un événement récent dans ce panégyrique prononcé à Trèves, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de cette ville un peu avant la date du 25 juillet 310 <sup>3</sup>. L'on peut donc placer cette mort en mai ou juin 310, et comme nous savons que Maxence manifesta publiquement sa désapprobation du meurtre de son père et songea à attaquer Licinius avant d'entreprendre la campagne d'Afrique, nous pouvons déterminer approximativement l'époque de l'expédition d'Afrique.

Le blâme que Maxence fit publiquement de la mort de son père dut venir après que Constantin eut fait,

1. Zosime, *Hist.*, II, 14, suite : ταῦτα κατὰ νοῦν ἔχων Μαξέντιος, ᾤηθη δεῖν τὰ ἐν Διδύῃ πρότερον διαθεῖναι, καὶ συναγαγὼν δυνάμεις ἀνδρῶν, ἡγεμόνα τε ταύταις ἐπιστήσας Ῥούφιον Βουλουσιανὸν τὸν τῆς αὐλῆς ὑπαρχον, εἰς τὴν Διδύην διαβιβάζει, συνεκπέμψας αὐτῷ Ζηναῖν,..... — τῇ δὲ πρώτῃ προσβολῇ τῶν Ἀλεξάνδρου στρατιωτῶν ἐγκλινάντων ἐπὶ στρατιωτικὸν τάγμα, συνέφευγε καὶ Ἀλεξάνδρος, οὕτινός ὑπὸ τοῖς πολεμίοις γενομένου, καὶ αὐτὸς συλληφθεὶς ἀπεπνίγη.

La fin de ce passage n'est pas d'une construction grammaticale très correcte.

2. Idace, *Fasta* : « Anno II post cons. X et septimum. His cons. quod est Maxentio III solo, diem functus Maximianus Senior. — Hieronymus anno 2.325. » — Victor, *Epitome* : « Aetate interiit sexagenarius, annorum viginti imperator. »

3. Eumène, *Panegyricus VII, Constantino Aug. dictus*. Ce panégyrique ne fait pas allusion à l'anniversaire (*quinquennalia*) de Constantin, dont il eût été obligé de faire mention après le 25 juillet ; il fait allusion, au contraire, à la campagne de Sévère en Italie, qui est du mois de février de la même année et à la mort de Maximien Hercule que son auteur justifie Constantin d'avoir laissée s'accomplir.

suisant les récits de Lactance<sup>1</sup> et d'Eusèbe<sup>2</sup>, renverser les statues, détruire les images et marteler les inscriptions de Maximien Hercule, c'est-à-dire après qu'il eut condamné publiquement sa mémoire. Ces événements s'accomplirent aussitôt après la mort de ce dernier empereur. Or c'est précisément le moment que choisit Maxence pour faire émettre dans ses ateliers de Rome et d'Ostie les monnaies commémoratives de son père consacré comme *Divus* avec les légendes du revers AETERNA MEMORIA et AETERNAE-MEMORIAE, et au droit des pièces : IMP·MAXENTIVS·DIVO·MAXIMIANO·PATRI<sup>3</sup>; DIVO·MAXIMIANO SEN·AVG etc.

Il ne pouvait plus ouvertement blâmer la conduite que venait de tenir Constantin, car depuis deux ans il ne laissait plus émettre dans ses ateliers les monnaies de son père avec qui il avait rompu, et voici qu'il le consacrait *Divus* et reprenait la frappe de ses monnaies au moment où Constantin qui l'avait fait périr condamnait sa mémoire. Ces émissions eurent lieu pendant la seconde moitié de l'année 310. Nous nous trouvons donc en présence du fait dont parlent les auteurs : Maxence feignant de se plaindre de la mort de son père et préparant, sous prétexte de la venger, la guerre contre Constantin.

Mais avant d'engager cette guerre, il voulut d'abord reconquérir l'Afrique, d'où il devait faire venir ses provisions de guerre et l'annone de Rome où il pouvait être

1. Lactance, *De morte persec.*, cap. 42 : « Eodem tempore, senis Maximiani statuæ Constantini jussu revellebantur et imagines cum quo (avec Galère) pictus esset detrahebantur. »

2. Eusèbe, *Vita Constantini*, lib. I, cap. 47 : πρώτου δὲ τούτου (après la mort de Hercule) τὰς ἐπὶ τῆς γραφᾶς, ἀνδριάντας τε καὶ ὅσα ἄλλα τοιαῦτα ἐπ' ἀναθέσει τιμῆς νενόμιστο, πανταχοῦ γῆς, τοῦ ἀνοσίου τε καὶ δυσσεβοῦς καθήρουν.

3. Coh., n° 14, 15, 17, 19 de Maximien Hercule. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome* dans la *Revue numismatique*, 1899, p. 349; — *L'atelier monétaire d'Ostie*, dans la *Rivista italiana di numismatica*, 1902, et *Congresso d. sci. storica*, 1902, p. 46.

assiégé. Nous savons également qu'avant de faire passer ses troupes en Afrique, Maxence avait déjà songé à s'avancer vers la Rhétie. Zosime fait entendre qu'il voulait provoquer la trahison des généraux de Licinius du côté de l'Illyrie <sup>1</sup>.

Maxence n'eût certainement pas provoqué une double guerre avec Licinius et Constantin sans motifs. Lactance donne l'explication de sa conduite <sup>2</sup>.

Lorsque Maximin apprit, dit-il, que la sœur de Constantin était fiancée à Licinius, il pensa que ce rapprochement des deux empereurs se faisait contre lui. Aussi envoya-t-il secrètement des messagers à Rome, pour demander l'alliance et l'amitié de Maxence. Les ambassadeurs furent reçus avec plaisir, l'amitié scellée et les images des empereurs furent exposées ensemble. Maxence reçut ces propositions, en effet, comme un secours du ciel, car il préparait déjà sa guerre contre Constantin sous prétexte de venger la mort de son père. Cette alliance de Maxence avec Maximin Daza avait donc pour but l'attaque de Licinius dont parle Zosime et qui resta à l'état de projet, et la guerre contre Constantin.

Elle fut contractée, d'après les auteurs cités, avant la

1. Zosime, *Hist.*, II, 14 : ἐπὶ Πατιόνα ὁδὸν ἐλάυνειν διενοεῖτο, ὡς τοῦ ἔθνους τούτου καὶ Γαλλία καὶ τοῖς Ἰλλυριῶν κλίμασι πλησιάζοντος ὠνειροπόλοι γὰρ καὶ Δαλματίας καὶ Ἰλλυριῶν περιέσσειν διὰ τῶν ἐκεῖσε στρατιωτικῶν ἡγεμόνων καὶ τῶν Δικινίου δυνάμεων. L'on trouve sur les confins de la Gaule ou de la Rhétie des inscriptions de Sévère qui n'ont pu être martelées qu'à cette époque. Cf. *C. I. L.*, XII, n° 5.525.

2. Lactance, *De morte persec.*, cap. 43 : « Ut audivit (Maximinus) Constantini sororem Licinio esse desponsam, existimavit affinitatem illam duorum imperatorum contra se copulari. Et ipse legatos ad Urbem misit occulte, societatem Maxentii atque amicitiam postulatum. Scribit etiam familiariter. Recipiuntur legati benigne, fit amicitia, utriusque imagines simul locantur. Maxentius tanquam divinum auxilium libenter amplectitur. Jam enim bellum Constantino indixerat, quasi necem patris vindicaturus. » Le mariage de Licinius avec Constantia, sœur de Constantin, n'eut lieu qu'en 313, mais les fiançailles, surtout les fiançailles impériales, devançaient souvent de plusieurs années le mariage à cette époque.

campagne d'Afrique. Or des monnaies frappées à Rome au cours d'une émission qui parut en 310 et 311, et probablement même émises seulement dès le début de 311 avec des monnaies où sont inscrits les *vota X* de Maxence, apportent un témoignage de cette alliance.

Ce sont de petits *folles* de bronze qui, avec la légende du revers SOLI·INVICTO COMITI<sup>1</sup>, présentent les exergues  $\frac{1}{RBP} - S$  exergues qui ne parurent plus sur les pièces de Rome après la chute de Maxence en 312. Ces monnaies ont pour légende au droit des pièces IMP·MAXIMINVS·P·F·AVG et témoignent de l'intention de l'empereur de Rome d'être l'allié de l'empereur d'Orient, qu'il reconnut seul à cette date parmi tous les princes régnants. On doit donc reculer jusqu'au moment de l'émission de ces pièces, au début de l'année 311, l'époque de la campagne de Rufius Volusianus en Afrique.

Un dernier renseignement fourni par la numismatique va nous permettre de prouver qu'on ne peut pas reculer cette conquête de l'Afrique plus tard que la fin du printemps de l'année 311.

En effet, après la mort de Galère (5 mai 311), Maxence qui avait été en guerre avec cet empereur pendant sa vie, consacra sa mémoire comme *Divus* et fit frapper des monnaies commémoratives à son effigie dans ses ateliers de

1. Cf. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome*, dans la *Rev. num.*, 1899, p. 346 et 353, et *L'atelier d'Ostia*, dans la *Rivista it. di numismatica*, II<sup>e</sup> fasc., 1902, et *Cong. d. scienze storiche*, 1902, p. 62. Ces monnaies ne parurent que lorsque celles du *Divus Maximianus* étaient déjà émises depuis quelque temps, témoignant du blâme de Maxence à l'égard de Constantin qui avait fait périr son père. Nous nous trouvons donc obligés de reporter de toute façon, vers le début de l'année 311, la campagne d'Afrique de Rufius Volusianus.

Rome et d'Ostie<sup>1</sup>, ainsi que d'autres pièces analogues à l'effigie de Constance Chlore<sup>2</sup>.

On ne peut comprendre quel fut le mobile de la conduite de Maxence, que si on compare ce qui se passa à Rome en 311 avec ce qui eut lieu dans les états de Constantin en 314 et en 324. Constantin, avant chacune de ses guerres contre Licinius, fit émettre dans ses divers ateliers des monnaies commémoratives de Claude le Gothique, de Constance Chlore et de Maximien Hercule<sup>3</sup>, voulant établir ainsi sa descendance de ces grands empereurs et son droit à l'héritage de tout l'empire. La conduite de Maxence fut identique ; il émit des monnaies commémoratives de Maximien Hercule, de Galère et Constance Chlore pour affirmer ses droits à la possession des états de Constantin, héritier de Constance Chlore et de Licinius, héritier de Galère, comme à la domination de l'Italie qu'il tenait d'Hercule. Les dernières émises de ces monnaies, (*celles* de Galère et probablement *celles* de Constance), le furent après la mort de Galère qui eut lieu le 5 mai 311.

A partir de ce moment, Maxence dut s'attendre à l'invasion de ses états par Constantin, qu'il provoquait ouvertement<sup>4</sup>. Si la campagne d'Afrique n'était pas déjà entreprise,

1. J. Maurice, *L'atelier monétaire de Rome* dans la *Rev. num.*, 1899, p. 352. On trouve les légendes du droit : **DIVO·MAXIMIANO·IVN·AVG.** et **IMP·MAXENTIVS·DIVO·MAXIMIANO·SOCERO.** Galère était beau-père de Maxence qui avait épousé Valeria Maximilla.

2. *Id.*, p. 349. Légende du droit : **IMP·MAXENTIVS DIVO CONSTANTIO·COGN.** : *L'atelier monétaire d'Ostia*, dans la *Rivista it. di num.*, II<sup>e</sup> fasc., et *Congresso d. s. s.*, 1902, p. 54. **DIVO CONSTANTIO·COGN·MAXENTIVS·AAG.** Cohen n<sup>o</sup> 4, 6 de Galère ; 4 et 6 de Constance.

3. O. Voetter, *Almenmünzen Kaisers Constantins des grossen*, dans les *Mittheilungen des Clubs der Münz- und Medaillen freunde in Wien*, 1895. — J. Maurice, *L'atelier monétaire de Siscia*, dans le *Numismatic Chronicle*, 1900, p. 344-45, et *L'at. monétaire d'Aquilée*, dans la *Rivista ital. di numism.*, p. 298 et 310.

4. Licinius était moins libre d'attaquer Maxence, car il était occupé lui-même à tenir en respect les forces de l'empereur d'Orient, Maximin Daza.

il était impossible de la retarder et Maxence dut se hâter de faire passer la mer à ses troupes afin d'avoir le temps de réunir des provisions dans la ville de Rome qui pouvait avoir un siège à soutenir<sup>1</sup>.

L'on voit que, pour toutes les raisons indiquées, c'est au printemps de l'année 311 que dut avoir lieu l'expédition d'Afrique et que le règne d'Alexandre se termina par sa défaite et sa mort<sup>2</sup>. Le délai d'un an et quelques mois qui restait aux généraux de Maxence avant la défaite de cet empereur par Constantin en octobre 312 n'était pas trop long pour leur campagne d'Afrique, le sac et l'épuisement des provinces.<sup>3</sup>

1. Eumène, *Panegyricus IX*, cap. 16, dit que ce fut en effet ce qu'il fit après la conquête de l'Afrique : «.... omni Africa exhausta, .....infini temporis annum congresserat ».

2. Eckhel, *Doct. vet. num.*, VIII, p. 161, cite Golzius qui avait cru trouver des monnaies d'Alexandre frappées à Alexandrie avec des lettres numériques grecques A — B — Γ — Δ qui auraient, d'après Golzius, indiqué les années du règne d'Alexandre. Eckhel dit avec raison qu'il n'y a pas eu de monnaies d'Alexandre frappées à Alexandrie et que, en conséquence, ces monnaies sont fausses ou sont de Sévère Alexandre. Il faut ajouter que les lettres numériques A — B — Γ — Δ désignent des officines et non des années.

3. R. Cagnat dans : (*L'Armée Romaine d'Afrique*, etc.), p. 65; et Poulle dans le : *Recueil de la Société Archéologique de Constantine*, XVIII, p. 474 et sq. ont fait l'historique de cette campagne.

JULES MAURICE.

---

# LE GRAND AUTEL DE PERGAME

SUR UN

MÉDAILLON DE BRONZE TROUVÉ EN FRANCE <sup>1</sup>

---

Un petit monument numismatique de l'époque romaine, récemment découvert en France, et que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie, offre un intérêt exceptionnel pour la reconstitution d'un des plus importants édifices de l'époque hellénistique, édifice dont les archéologues s'occupent depuis plusieurs années.

Il y a quelques jours, je recevais une lettre d'une écriture inconnue et datée de l'Escale (Basses-Alpes). Elle était ainsi conçue :

Monsieur,

Il existe dans ma paroisse, située sur les bords de la Durance, près de la voie du chemin de fer de Grenoble à Aix par Veyne, des ruines importantes d'une station romaine. Au lieu dit le Bourguet on aperçoit encore d'énormes pans de murs ; on y trouve beaucoup d'objets de l'époque romaine et gauloise. Je possède moi-même quelques centaines de monnaies classées ; j'ai

1. Lecture faite à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres dans la séance du 29 novembre 1901. Cf. *Comptes rendus*, 1901, p. 823.

quelques statuettes en bronze. Dernièrement, j'ai recueilli à cet endroit un médaillon en bronze que je n'ai pas entièrement pu déchiffrer. Sur la face sont deux figures drapées : un homme et une jeune femme ; tout autour court une inscription grecque assez endommagée. Le revers est mieux conservé ; il représente, je crois, un autel sous un arc de triomphe. De chaque côté, sur une élévation on voit un mulet harnaché : derrière, un baldaquin surmonté d'étendards... Je serais très heureux qu'un homme compétent déchiffrât définitivement cette inscription. On m'a dit que je pourrais en toute franchise m'adresser à vous, cher Monsieur. Me permettez-vous de vous transmettre ce médaillon ? Peut-être y trouverez-vous le nom ancien de notre bourg que nous n'avons pas encore pu découvrir ?

Veuillez, s'il vous plaît, m'excuser et me dire votre volonté.

SAUVAIRE,

Curé.

Je répondis de suite à M. l'abbé Sauvaire en l'engageant à m'envoyer son médaillon. Il voulut bien me l'adresser le 16 novembre dans une boîte recommandée ; une nouvelle lettre de M. l'abbé Sauvaire, datée du 20 novembre, m'autorisait à le publier. Voici la description de ce médaillon :

..Τ ΚΑΙ Λ C..... C ΠΕΡ. Buste de Septime Sévère, à droite, lauré, en paludamentum et cuirasse, en face du buste de Julia Domna, à gauche. A l'exergue : ΙΟΥ ΔΟΜΝΑ || ΣΕΒΑΣΤΗ.

Ε. — ΕΠΙ ΣΤΡΑ ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ Τ..... Grand autel couvert d'un baldaquin à jour, supporté par des colonnes ; on y monte par un large escalier ; de chaque côté de l'autel s'étend un portique de quatre colonnes ; chaque portique est surmonté de deux statues. Au bas de l'escalier, devant chaque portique, on voit l'image colossale d'un zébu (*bos gibbosus*) sur un piédestal. A l'exergue, on lit : ΠΕΡΓΑΜΗ-ΝΩΝ || Β ΝΕΟΚΟΡΩΝ.

Ce médaillon a donc été frappé par les Pergaméens, néo-crores pour la seconde fois, entre les années 193 et 211 de notre ère, sous le règne de Septime Sévère, pendant la magistrature de Claudianos T[erpanros]. Il est impossible pour le moment de dire à quelle occasion. Il appartient à la série des médaillons romains de Pergame, une des plus riches que l'antiquité nous ait laissées.

Quel est le monument représenté au revers? Sans aucun doute c'est un monument de Pergame, mais ce n'est pas un temple romain contemporain du médaillon; par son style et par ses dispositions, il appartient à la période grecque. Tous ceux qui ont jeté les yeux sur le plan du Grand Autel de

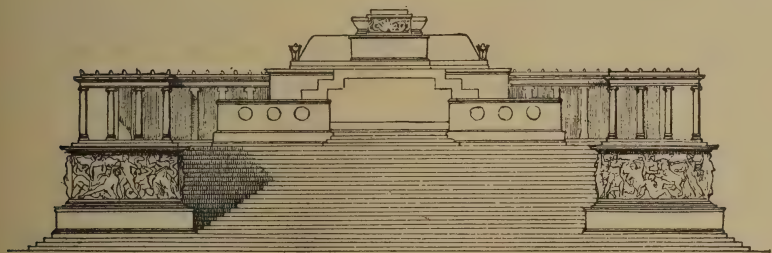


Médaillon romain frappé à Pergame, trouvé à l'Escale (Basses-Alpes).

Pergame, qui en ont examiné les reconstitutions déjà publiées, n'hésiteront pas à y reconnaître avec moi le célèbre monument dont les sculptures fameuses font aujourd'hui la gloire du musée de Berlin, dont le plan et les dispositions ont été révélés par les fouilles de Carl Humann. Cette œuvre, exceptionnelle par ses dimensions et par le luxe de sa décoration, n'est mentionnée que deux fois dans des textes d'une brièveté désespérante, l'un de Pausanias et l'autre d'Ampe-

lius, qui ne peuvent fournir aucun élément de restauration <sup>1</sup>. L'étude des inscriptions a conduit M. Conze à penser qu'il datait du règne d'Eumène II (197 à 159).

C'est donc le Grand Autel de Pergame qui est représenté sur le médaillon romain trouvé à l'Escale, médaillon si heureusement recueilli par M. l'abbé Sauvaire, curé de cette paroisse. L'intérêt de cette constatation ne saurait échapper à personne ; il grandit encore après les essais de restauration proposés par d'habiles architectes.



Grand Autel de Pergame (restitution de M. Pontremoli) <sup>2</sup>.

Et tout de suite on trouve sur ce médaillon la solution d'un petit problème architectural au sujet duquel les spécialistes les plus qualifiés ont émis des avis différents. Dans sa belle étude sur Pergame, M. Bohn a cherché la place d'une série de colonnettes doubles à chapiteaux ioniques, réunies entre elles par une partie pleine qui en fait en réalité un pilastre à deux faces. Il s'est décidé à placer ces colonnettes à l'entrée de la plate-forme, en face de l'esca-

1. Pontremoli et Collignon, *Pergame; restauration et description des monuments de l'acropole*, p. 59.

2. Ce dessin est une réduction de la pl. VII, *Grand Autel restauré*, que je dois à une aimable communication de M. Pontremoli. Le texte de M. Collignon apporte des modifications à cette restauration de l'autel des sacrifices ; cf. les dessins des p. 74 et 75 (*façade restaurée et plan restauré de l'autel des sacrifices*) dans lesquels M. Pontremoli a traduit ces modifications d'une façon tout à fait claire et heureuse.

lier ; il a élevé ainsi une véritable barrière masquant l'autel et détruisant l'effet de l'escalier monumental. M. Pontremoli a été mieux inspiré en plaçant ces colonnettes doubles dans le portique du fond, à l'endroit où le mur s'interrompait sur une partie de sa longueur. Notre confrère, M. Collignon <sup>1</sup>, a exposé en détail, avec des dessins à l'appui, l'ingénieux arrangement de M. Pontremoli qui présente l'avantage de ne pas masquer la face principale de l'autel.

Le revers du médaillon recueilli à l'Escale vient apporter un solide appui à la solution de M. Pontremoli : on ne remarque, en effet, aucune disposition architecturale, aucune barrière devant l'autel qui apparaît dans toute sa majesté au sommet de l'escalier monumental. Cette image curieuse confirme de tous points les résultats obtenus par les fouilles : elle montre le Grand Autel de Pergame avec le large escalier qui le précédait, avec les portiques qui l'entouraient sur les trois autres côtés<sup>2</sup>. On constate, en outre, sur notre médaillon, des détails nouveaux fort intéressants qu'on peut résumer de la manière suivante :

1° L'autel est couvert d'un baldaquin demi-sphérique, arqué sur ses quatre faces et supporté par quatre colonnes dont les bases reposaient sur les angles de l'autel. Ce baldaquin est tout à fait semblable au *κιβώριον* placé au-dessus de l'autel dans les basiliques chrétiennes. Je laisse de côté, pour le moment, la question de savoir si le baldaquin existait dans la construction primitive ou si l'on doit le considérer comme une adjonction postérieure, notre médaillon étant de l'époque de Septime Sévère ; je ferai observer cependant qu'un baldaquin tout à fait semblable se voit, à

1. Pontremoli et Collignon, *Pergame*, p. 68 à 71 ; cf. pl. V, le plan du Grand Autel, et pl. VII, la restauration.

2. Voir les pl. V et VII de Pontremoli et Collignon.

deux reprises, au-dessus d'un autel allumé, sur le monument des Aterii, au musée de Latran<sup>1</sup>. Deux bas-reliefs, dont les originaux remontent certainement à l'époque hellénistique, nous montrent aussi un baldaquin au-dessus d'un autel de sacrifice. Sur le premier, qui est conservé au Louvre, le baldaquin a la forme d'une coupole à jour, soutenue par des colonnes, avec un toit imbriqué<sup>2</sup>; sur le second, qui est au musée de Mantoue, le baldaquin est arqué entre les colonnes qui le supportent; le toit est imbriqué; les colonnes sont soutenues par des griffons ailés, assis, qui reposent eux-mêmes sur l'autel<sup>3</sup>.

2° La face antérieure de l'autel était ornée d'un bas-relief? Je donne cette impression sous toutes réserves.

3° Les spectateurs placés en avant de l'autel, en bas de l'escalier, apercevaient la face principale dans toute son intégrité, sans l'interposition d'une barrière architecturale, confirmation de la restitution de M. Pontremoli dont il vient d'être question.

4° Les portiques étaient surmontés de statues.

5° En avant des portiques, et de chaque côté de l'escalier, étaient placés des bœufs syriens, de dimensions colossales, se faisant face. Ces images des victimes qui devaient être immolées sur l'autel des sacrifices, placées au bas de l'escalier qui y conduisait, comme si elles étaient prêtes à le gravir elles-mêmes, complétaient bien l'ordonnance du monument.

1. *Monumenti dell' Istituto*, V (1849), tav. VII et VIII. Je dois cette remarque à mon collègue E. Michon. Cf. H. Brunn, *Annali dell' Inst.*, 21 (1849), p. 391-392.

2. Th. Schreiber, *Die hellenistischen Reliefbilder*, LXX.

3. Id., *ibid.*, LVI. — On pourrait sans doute multiplier les exemples. Ceux-ci suffisent pour me porter à croire que le baldaquin appartient à la conception primitive. D'ailleurs il donne à l'autel sa véritable importance; il en souligne la place exacte; il l'empêche d'être absolument écrasé par les portiques qui l'entourent.

Ces différents détails n'ont pas été révélés par les fouilles ; rien ne pouvait en faire soupçonner l'existence. On comprend sans peine pour quelle raison aucune trace du baldaquin, des statues et des bœufs n'a été retrouvée ; c'est que ce baldaquin, ces statues et ces bœufs n'appartenaient pas au gros œuvre de l'édifice, mais faisaient partie de sa décoration plus ou moins mobile ; c'est qu'ils étaient jusqu'à un certain point transportables. Les statues et les bœufs devaient être en bronze<sup>1</sup> ; le baldaquin était construit en une matière résistante, de façon à ne pas être détérioré par la violence du feu allumé sur l'autel. Naturellement ceux qui ont dépouillé l'édifice n'en ont laissé aucune trace.

Chose surprenante ! Le médaillon que je viens de présenter à l'Académie n'est pas inédit. Il en existe à Londres un second exemplaire mieux conservé qui a été reproduit en 1892 dans le catalogue des monnaies grecques du British Museum<sup>2</sup>. Le rédacteur du catalogue s'est borné à une description pure et simple de ce médaillon, sans faire aucun rapprochement. Dans la préface<sup>3</sup>, M. Warwick Wroth reconnaît que le revers n'a pas été expliqué : « Vaulted « shrine with statues of two bulls — a type not yet explained. » Depuis 1892, date de l'apparition de ce volume

1. C'est une pure hypothèse à laquelle il faut sans doute renoncer ; ces figures étaient vraisemblablement en marbre. Je reçois en effet de M. le professeur Conze, à la date du 27 janvier 1902, une lettre dans laquelle il veut bien m'apprendre que M. Bohn a mentionné dans son rapport provisoire et indiqué, d'une manière très sommaire, dans ses reconstitutions, les figures qui surmontaient la colonnade, notamment un Triton en *marbre* dont la base s'adapte assez exactement dans une entaille de la partie supérieure d'un des caissons du toit. Pontremoli et Collignon, *Pergame*, p. 67, n'ont pas cru pouvoir assigner à cette figure une place définitive dans la décoration des portiques.

2. Warwick Wroth, *Catalogue of the greek coins of Mysia*, p. 152, n° 315, pl. XXX, 7.

3. P. xxxii. — Un troisième exemplaire existe à Vienne. Cf. *Revue de la numismatique belge*, 1863, p. 117-159 ; *The numismatic chronicle*, 1864, p. 293-294.

du catalogue, je ne crois pas que l'étude du revers ait été reprise et que la précieuse image qu'il nous offre ait été utilisée par les archéologues qui se sont occupés de Pergame.

Je suis heureux de penser qu'une modeste découverte faite par le curé d'une petite paroisse des Alpes, dans un coin perdu de la Gaule, pourra contribuer à compléter la restauration d'un des plus importants édifices de l'acropole de Pergame.

A. HÉRON DE VILLESOSSE.

---

# LES ROIS PHÉNICIENS DE SIDON

D'APRÈS LEURS MONNAIES

SOUS LA DYNASTIE DES ACHÉMÉNIDES

(V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> SIÈCLES AV. J.-C.)

Pl. VIII <sup>1</sup>.

---

Le monnayage des rois phéniciens de Sidon constitue un groupe des plus intéressants parmi les monnaies asiatiques, émises à différentes époques de la période pré-alexandrine.

Les plus anciennes se répartissent en :

1. Quadruples sicles ou doubles statères phéniciens ;
2. Sicles ou hémi-statères phéniciens ;
3. Hémi-sicles, quarts de statère ou trioboles phén. ;
4. Seizièmes de statère ou tritémoria ;
5. Hémi-oboles phéniciennes.

Les types du droit sont les mêmes, dans chaque série, pour les pièces de tous modules. Ceux du revers sont au nombre de deux : l'un pour les pièces de plus grand module, l'autre commun à toutes leurs divisions.

Sur les doubles statères, ces types sont les suivants :

Au droit, une galère phénicienne, à proue éperonnée, à poupe ornée de l'aplustre ; le plus souvent, sauf dans la première catégorie, elle est dépourvue de voiles. En général, sauf dans la seconde catégorie, où elle est amarrée au pied

1. La pl. VIII qui accompagne ce mémoire paraîtra dans le prochain fascicule.

d'une forteresse, cette galère vogue sur les flots représentés par plusieurs lignes parallèles ondulées; elle est constamment pourvue de nombreux rameurs.

Au revers, le roi de Perse, coiffé de la cidaris, étendant la main droite, est debout dans un char traîné par trois chevaux; l'aurige est à ses côtés. Certaines catégories de ces doubles statères offrent des détails complémentaires. Ainsi, on voit en outre, sur d'autres parties du champ, soit un cadavre de bouquetin gravé en creux, soit un suivant coiffé du pschent ou d'une tiare plate, tenant dans la main droite un sceptre terminé en tête d'animal, et, de la main gauche, une œnochoé; enfin, généralement en haut et en avant, des lettres phéniciennes ou araméennes variables.

Le revers des divisions de ces doubles statères porte le plus souvent comme type : le grand roi debout, luttant contre un lion qui se dresse devant lui.

D'abord vaguement rattaché par Brandis <sup>1</sup> au monnayage des Achéménides, ce groupe a été ensuite regardé comme d'origine phénicienne par MM. Graser, J.-P. Six <sup>2</sup>, Barclay V. Head <sup>3</sup> et Imhoof-Blumer <sup>4</sup>, et enfin définitivement restitué, en majeure partie, aux anciens rois de Sidon par M. E. Babelon <sup>5</sup>. Dans la remarquable monographie qu'il a consacrée à son étude, ce dernier savant ne s'est point contenté d'une attribution aussi générale, mais a proposé, en outre, l'attribution de certaines séries à tels ou tels dynastes dont les noms ou les actes ont été transmis par l'histoire.

1. J. Brandis, *Das Münz-Mass und Gewichtswesen in Vorderasien*. Berlin, 1866, p. 226 et 424-426.

2. J.-P. Six, *Numismatic Chronicle*, 1877, p. 209, etc., et 1884, p. 146 et suiv.

3. Barclay V. Head, *The coinage of Lydia and Persia*, p. 32 à 44, pl. II et III, et *Historia numorum*, pp. 670, 672.

4. Imhoof-Blumer, *Monnaies grecques*, pp. 447-448.

5. E. Babelon, *Monnaies et chronologie des rois de Sidon sous la domination des Achéménides*, dans le *Bull. Corr. hel.*, 1891, p. 293 à 320 (*Mél. num.*, 1<sup>re</sup> série, p. 283 à 319).

La plupart de ces déterminations ont été admises dans la science, et l'on s'accorde à reconnaître que M. Babelon a élucidé nombre de problèmes jusqu'alors discutés dans la numismatique ancienne. Si je reprends les mêmes recherches, c'est uniquement dans le but, — à l'aide de nouveaux documents dont je dispose, provenant surtout de trouvailles faites en Phénicie, — de confirmer en général cette répartition, mais aussi de rectifier et de compléter, surdifférents points, les travaux si estimables de mon prédécesseur.

## I

M. Babelon a eu l'incontestable mérite de reconnaître que « tout ce groupe appartient manifestement à la même famille. Toutes ses séries, en effet, offrent le même aspect extérieur; le flan est très épais; la gravure est presque toujours d'un style lourd; les types eux-mêmes, en somme, répondent à une description peu variée, etc...<sup>1</sup> ». Comment, après de si judicieuses remarques, a-t-il été conduit à répartir ces pièces « de types si franchement sidoniens », entre trois ateliers distincts, assez éloignés les uns des autres, dont deux situés hors des frontières de la Phénicie? Cette déduction provient de la signification trop importante attachée à la présence de détails spéciaux à certaines pièces, signification qu'ils ne comportent pas en réalité, comme je vais le démontrer tout d'abord.

Après avoir, en effet, classé à l'atelier de Sidon la plupart des séries de ce groupe, M. Babelon en a pourtant distrait deux, qu'il attribue à Bagoas et à Mazaios. Pour justifier sa classification, il s'est appuyé sur les remarques suivantes :

« 1<sup>o</sup> Le personnage qui suit le char du grand Roi, a le costume national égyptien bien caractérisé : il est, à ce

1. *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 284.

point de vue, tout différent du personnage qui suit le char royal sur les monnaies des rois de Sidon et de Mazaios. La gravure du coin monétaire n'a, à aucun degré, le caractère de lourdeur et d'empâtement des pièces des rois de Sidon ou de Mazaios. Les ornements, les détails du char royal sont gravés avec une délicatesse singulière; le flan monétaire est plus allongé, plus arrondi sur les bords : tout en un mot, au point de vue de la fabrication, trahit une origine autre que pour les pièces sidoniennes et celles de Mazaios. Le poids enfin est égyptien : les doubles statères pèsent 28 gr. 40, alors que, à Sidon, les pièces contemporaines d'Artaxerxès III et de Darius III n'atteignent pas 26 grammes<sup>1</sup>. »

« 2<sup>o</sup> Pour les pièces portant le nom du satrape Mazaios, la forme des lettres  $\Psi$ ,  $\Sigma$  et  $\Lambda$  ne permet pas d'hésiter. On doit chercher l'atelier d'émission dans un pays où l'écriture araméenne fût en usage. A la vérité, sur les monnaies de Mazaios, frappées sûrement à Tarse, le nom du satrape est  $\Psi\Psi$ , tandis que sur les pièces à types sidoniens, ce même nom est écrit  $\Lambda\Psi\Lambda\Psi$ , les lettres  $\Sigma$  et  $\Lambda$  ont une forme très voisine du pur phénicien. Mais, de cette constatation, il résulte, au point de vue paléographique, qu'on doit chercher la patrie de nos pièces sur les confins de la Phénicie et de la Cilicie. La galère, type constant des doubles statères, prouve, d'autre part, que ces monnaies ont été émises pour l'entretien de la flotte, ce qui nous oblige à confiner notre enquête dans un port de la Méditerranée. » M. Babelon opinerait volontiers pour Issus ou Myriandrus<sup>2</sup>.

Ces arguments sont fort séduisants de prime abord. Et néanmoins, malgré l'autorité légitime que ses remarquables

1. E. Babelon, *Perses achéménides*, p. LXVI.

2. E. Babelon, *Perses achéménides*, p. XLVIII.

travaux en numismatique phénicienne ont acquise. dans le monde compétent, à M. Babelon, et le profond respect que je professe pour la doctrine de ce maître éminent, ils n'ont pu réussir, je l'avoue, à me convaincre. Cette méfiance instinctive des premiers jours m'a été suggérée par le motif suivant :

Si le classement proposé par M. Babelon, à trois ateliers différents, des pièces à « types sidoniens », était justifié, pareille constatation irait à l'encontre de nos connaissances sur la numismatique de l'Orient antique. Les ateliers monétaires de l'antiquité avaient, sauf de rares exceptions, des types absolument distincts, qui, dans certains cas d'alliance monétaire, pouvaient se combiner, mais de manière à former un nouveau type mixte, facile à distinguer des types primitifs dont il dérivait. En Phénicie, la seule exception à cette règle est observée à Aradus et chez ses « filles », sur diverses monnaies d'argent et de bronze, et en particulier sur les drachmes à types éphésiens, toutes pièces contemporaines de l'époque des Séleucides : et encore, sur ces monnaies, l'existence des légendes grecques ou phéniciennes ne laisse-t-elle subsister aucun doute sur leur attribution véritable.

J'ai donc été logiquement conduit à pratiquer un nouvel examen des pièces en discussion, et à rechercher la valeur critique des divers arguments qui avaient provoqué leur classement erroné. Il convient de les relever successivement.

1<sup>o</sup> J'examine d'abord les doubles statères attribués à Bagoas, et que je restitue à un roi inconnu de Sidon dont le nom commence par la lettre  $\text{A}$ .

A. — Pour que la présence d'un suivant en costume égyptien bien caractérisé eût la valeur capitale que M. Revillout<sup>1</sup>

1. *Première lettre de M. Lenormant sur les monnaies égyptiennes, Annuaire de la Société française de numismatique, 1885, p. 144.*

lui a, le premier, avant M. Babelon, gratuitement concédée, il aurait fallu d'abord prouver que ce costume ne pouvait convenir à un prince phénicien. Or, les monuments d'authenticité incontestable que nous possédons sur la Phénicie durant cette période, démontrent absolument le contraire.

J.-P. Six a rappelé <sup>1</sup>, avec beaucoup de raison, que les modes et coutumes égyptiennes se sont bien longtemps conservées en Phénicie à côté des usages empruntés aux Asiatiques; il suffit de citer, outre le sarcophage d'origine égyptienne du roi de Sidon Eschmounazar, qui est couvert d'une inscription en lettres phéniciennes, la stèle de Iehaumélek, roi de Gébal. Le roi, vêtu suivant la mode perse, est en adoration devant Baaltis, la dame de Gébal, représentée comme le serait une déesse égyptienne; de même, le type figurant au revers de statères émis par un roi inconnu de Gébal (vautour en relief sur bélier incus) est purement égyptien <sup>2</sup>. Cette influence de l'Égypte sur la civilisation phénicienne s'est maintenue durant de longs siècles, même après l'occupation romaine. Sur les monnaies autonomes de Byblos-Gébal du 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C. figurent fréquemment Baalat-Gébal, Isis, ou les ornements isiaques <sup>3</sup>.

L'interprétation donnée au costume égyptien du suivant du grand roi, sur les doubles statères attribués à Bagoas, serait donc déjà au moins contestable, si nous n'avions d'autres preuves évidentes que ces monnaies sont réellement sidoniennes. Le même personnage, vêtu et coiffé d'une manière identique, figure en effet sur les empreintes d'un autre double statère, de conservation remarquable, appar-

1. J.-P. Six, *Observ. sur les monn. phénic.*, dans le *Numism. Chron.*, 1877, t. XVII, p. 207.

2. Duc de Luynes, *Numismatique des villes de la Phénicie*, p. 94.

3. Voir ma *Numismatique des villes de la Phénicie: Gébal-Byblos*, dans le *Journ. intern. d'archéol. numism.*, 1901.

tenant au British Museum, que j'ai sous les yeux et que je dois à l'obligeance de M. G. F. Hill, conservateur-adjoint du Cabinet de Londres. Or cette pièce, reproduite par M. Barclay V. Head <sup>1</sup>, classée avec raison par les numismatistes comme sidonienne, a été attribuée par M. Babelon au roi Straton II. (Je montre plus loin qu'il faut la restituer à Straton I le Philhellène.)

B. — Le style d'exécution du coin monétaire, attribué à Bagoas, est certainement bien supérieur au style des coins utilisés pour la frappe des doubles statères, à poids inférieur, de divers rois de Sidon et du satrape Mazaïos. L'emporte-t-il aussi sur le style de la pièce de Straton I que je viens de citer? Je n'hésite pas à affirmer le contraire. C'est même cette identité d'exécution, avec d'autres caractères, qui m'a porté à soustraire cette pièce et ses congénères au règne de Straton II, pour les restituer à Straton I.

C. — Ayant eu sous les yeux un nombre trop restreint d'exemplaires du double statère qu'il a attribué à Bagoas, M. Babelon a pu croire de bonne foi que, par leur flan plus arrondi sur les bords, ils se distinguaient nettement de tous les autres doubles statères sidoniens. Mais, comme j'ai pu m'en assurer sur les 169 exemplaires variés de la même pièce que j'ai longuement étudiés, ce caractère est loin d'être constant. Sans doute, il attire l'attention si on compare cette série aux autres séries de notre seconde classe, toutes à poids inférieur et de dates plus récentes; mais la même particularité se retrouve sur les doubles statères des séries de la première classe, attribuées jusqu'ici à Straton I le Philhellène et qui lui sont antérieures.

D. — Enfin, dernière rectification importante, le poids moyen des pièces attribuées à Bagoas est certes supérieur au

1. B. V. Head, *Coinage of Lydia and Persia*, pl. III, n° 1 et p. 41. Le même, *Coins of Anciens*, p. 61, pl. XXIX, n° 35.

poids des pièces estimées contemporaines, frappées à Sidon sous les règnes d'Artaxerxès III et de Darius III, avec les légendes ou initiales de Tennès, Evagoras II, Straton II et Mazaios ; mais ce poids moyen, — non point de 28 gr. 40, mais de 28 gr. 10, d'après 9 exemplaires variés et d'excellente conservation de ma collection pesant 27 gr. 70, 28 gr. 40, 28 gr. 50, 27 gr. 30, 28 gr. 40, 28 gr. 25, 28 gr. 20, 28 gr. 20 et 27 gr. 60, — ce poids moyen ne dépasse pas celui des pièces réellement contemporaines et taillées d'après le même étalon, pièces jusqu'ici attribuées à Straton I et frappées par ses prédécesseurs sur le trône de Sidon.

Tous ces arguments confirment la valeur de la remarque judicieuse de J.-P. Six <sup>1</sup> qui, pour repousser la classification de M. Babelon, s'appuie sur une considération historique : « En 345, dit-il, Artaxercès III Ochus n'a pu emprunter les types de la ville révoltée qui venait d'être incendiée par ses habitants pour ne pas lui tomber entre les mains. Il n'a pu se faire figurer, en Égypte même, suivi par le roi Nectanébo qui avait pris la fuite à son approche, et qui continua de régner en Éthiopie en protestant contre l'usurpateur <sup>2</sup>. »

J'ajoute une autre considération non moins importante. Comment Bagoas aurait-il pu frapper des monnaies « à types sidoniens » à ses initiales, tandis qu'il était lui-même sous les ordres d'Artaxerxès III, qui aussitôt après la victoire, nomma le satrape Phézendace pour gouverner l'Égypte <sup>3</sup> ?

Aucun des arguments soutenus par M. Babelon ne permet donc de soustraire la série « attribuée à Bagoas » aux séries émises par l'atelier de Sidon, pour la rattacher aux séries égyptiennes.

1. J.-P. Six, *Monn. gr. inédites et incertaines*, dans le *Numism. Chron.*, 1894, p. 39 du tirage à part.

2. Judeich, *Kleinas. Studien*, p. 178.

3. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. I, pp. 63-64.

2° Passons aux pièces portant le nom du satrape Mazaios.

Ces doubles statères sont en tout point identiques à ceux que l'on s'accorde, en général, à attribuer à Tennès, Evagoras II et Straton II : ils n'en diffèrent que par l'inscription d'une légende phénicienne plus complète, donnant le nom de Mazaios (Mazdaï). Brandis, considérant la forme plutôt araméenne que phénicienne de plusieurs lettres de cette légende, en a conclu que ces pièces n'appartenaient pas à la Phénicie. Après lui, M. Babelon, encore plus affirmatif, a cherché l'atelier d'émission dans un pays où l'écriture araméenne fût en usage, c'est-à-dire la plus communément employée. J'ai rappelé plus haut qu'à cause des différences de ces caractères avec ceux inscrits sur les monnaies de Mazaios frappées à Tarse, et de leur ressemblance avec les caractères phéniciens, il classait ces doubles statères à un atelier situé sur les confins de la Phénicie et de la Cilicie.

Je repousse pareille hypothèse, parce que, non seulement elle ne repose sur aucune base solide, mais encore parce qu'elle semble indiquer : et l'absence de tous rapports entre les deux écritures araméenne et phénicienne, et la non diffusion de la langue araméenne en Phénicie, toutes assertions controuvées par l'expérience.

A. — L'épigraphie et la numismatique s'accordent à démontrer, pour plusieurs caractères, des rapports très étroits entre les écritures araméenne et phénicienne ; dans certains cas, il semble que l'on ait employé certaines lettres de l'une concurremment avec les lettres de l'autre. J.-P. Six a rappelé <sup>1</sup> que, dans le fac-similé de l'inscription de Iehaumelek, dessiné par M. J. Euting <sup>2</sup>, on trouve, à côté de lettres du type phénicien ordinaire, quelques lettres parfaitement semblables à celles de la légende discutée.

1. J.-P. Six, *Observ. sur les monn. phénic.*, p. 220.

2. *Zeitschrift d. d. morgenl. Gesellsch.*, t. XXX, 1876, pp. 132-137.

En parcourant le catalogue des monnaies d'Aradus, publiées dans ma *Numismatique des villes de la Phénicie*, malgré l'imperfection de gravures exécutées par des ouvriers inexpérimentés, on relèvera aussi nombre de lettres, entre autres מ.ו.ג, etc. que l'épigraphie sémitique regarde comme purement araméennes <sup>1</sup>.

Nos connaissances en épigraphie sémitiques sont-elles d'ailleurs assez étendues pour permettre d'en tirer des conclusions chronologiques ou topographiques indiscutables? Malgré mon incompetence en pareille matière, je n'hésite pas cependant à affirmer le contraire. Pour justifier mon sentiment, il suffit de rappeler les graves erreurs commises par les savants qui ont cru pouvoir se lancer dans cette voie dangereuse, et pourtant ce sont des maîtres éminents dont les remarquables découvertes en épigraphie sémitique sont justement admirées du monde scientifique.

Faut-il en rappeler des exemples? N'a-t-on pas classé à deux siècles différents les monnaies de ce même satrape Mazaios? Les unes, émises à Sidon, avec אַו אַו, ont été attribuées au v<sup>e</sup> siècle, tandis que celles émises à Tarse, avec חח / חח, étaient jugées d'un siècle plus récentes.

La même méthode a fait classer les rois Eschmounazar I, Tabnit, et Eschmounazar II au temps des Ptolémées. Dans mon mémoire sur *L'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie*, j'ai démontré que pareille répartition était impossible, que ces rois devaient nécessairement être antérieurs à ceux dont nous possédons les monnaies. Or, cette argumentation se trouve encore renforcée par la découverte des inscriptions phéniciennes de Saida, dont l'authenticité, quoi qu'on en ait dit, nous a paru incontestable, au Dr P. Schröder et à

1. Voir M<sup>i</sup> de Vogüé, préface au *Corpus inscript. semitic.*, t. I, pars secunda, fasc. I, p. III

moi, après une vérification soigneusement faite sur place à deux reprises, soit au moment de leur découverte, soit peu après. Elles ont révélé le nom d'un nouveau roi, petit-fils d'Eschmounazar II. L'impossibilité de classer à une seule époque trois rois de la même dynastie s'applique, à plus forte raison, à une succession de quatre princes ; or, on verra qu'aucun des doubles statères que je publie dans ce mémoire ne peut leur être attribué : d'où la conclusion logique que ces dynastes remontent au moins aux v<sup>e</sup> et vi<sup>e</sup> siècles avant notre ère.

B. — Il est aujourd'hui bien reconnu <sup>1</sup> que la langue araméenne a été employée comme langue officielle par les satrapes perses dans un grand nombre de provinces telles que la Palestine, la Syrie, la Cilicie, la Cappadoce, etc., à l'exclusion des dialectes locaux si multipliés et si variables dans l'immense empire des Achéménides <sup>2</sup>. Et la Phénicie était comprise dans la Syrie.

Mais, même comme langue vulgaire, l'araméen a dû être assez répandu dans cette province, pour deux motifs.

D'abord, dans un pays dont la langue officielle n'est pas celle de la population indigène, cette langue officielle a toujours été plus ou moins parlée par les classes supérieures de la société, concurremment avec leur langue maternelle. C'est ce qu'on observe aujourd'hui pour la langue turque, en Syrie, parmi les populations de langue arabe ; en Arménie, parmi celles de langue arménienne ; en Asie mineure, parmi celles de langue grecque, etc. De plus, dans les provinces limitrophes d'autres provinces où se parle une langue différente, et en rapport constant avec

1. Voir M<sup>rs</sup> de Vogüé, *loc. cit.*

2. C'est ainsi qu'on comprend l'émission à Sinope, par Abrocomas et par Ariarathe, de monnaies à légendes araméennes et non grecques (E. Babelon, *Perses achéménides*, pp. LXXIX à LXXXIV et 57, 58, n<sup>os</sup> 386, 387.)

elles, les dialectes de ces dernières ne sont jamais ignorés de tous les habitants.

Pour ces motifs, la Phénicie a certainement plus ou moins fait usage de la langue araméenne, langue couramment employée par tant de populations de la V<sup>e</sup> satrapie, par les Damascéniens, les Hébreux, les Ismaélites, les Midianites, et les habitants de la Mésopotamie et des rives de l'Euphrate. Ainsi s'expliquent les trouvailles relativement nombreuses de scarabéoïdes et de cylindres avec légendes araméennes, dans le territoire ou le voisinage de l'ancienne Phénicie, et leur vente à Beyrouth ou à Damas <sup>1</sup>.

La forme des lettres du nom de Mazaios, sur ses doubles statères « à types sidoniens », ne prouve donc nullement une origine extra-phénicienne. Par contre, les données historiques, rappelées par M. Babelon <sup>2</sup>, constituent des présomptions très sérieuses en faveur de la restitution de ces pièces à la Phénicie, et par suite à Sidon.

Mazaios fut, avec Bélésys, à la tête des troupes perses qui luttèrent pour réprimer la révolte de Tennès contre Artaxerxès III Ochus. Après la mort de Bélésys, vers 350, Mazaios joignit à son gouvernement de la Cilicie toute la Transeuphratique et la Ciseuphratique, c'est-à-dire la majeure partie de la Syrie. Dans ce gouvernement était par conséquent comprise la V<sup>e</sup> satrapie de Darius, composée de tout le pays circonscrit par Posidion et l'Égypte, de la Coélesyrie, de la Phénicie, de la Palestine et de l'île de Chypre <sup>3</sup>. Mazaios conserva cette situation considérable, — si ce n'est que la Cilicie fut confiée dans les derniers temps de la monarchie perse au satrape Arsamès, peut-être en

1. Voir *Corpus inscript. semitic.*; pars secunda, t. I, fasc. 1, p. 81, n° 76; p. 83, n° 78; p. 91, n° 92, 93; p. 93, n° 96; p. 97, n° 103.

2. E. Babelon, *Mélanges numismatiques*, t. I, p. 310.

3. Hérodote, III, 9; Esdras, IV, 10, 16; VIII, 36; Néhémie, II, 7, 9; III, 7.

sous-ordre de Mazaïos <sup>1</sup>, — jusqu'à l'arrivée d'Alexandre, et, à la bataille de Gaugamèle, il commandait les troupes syriennes. La révolte de Tennès ayant éclaté vers 357 et la soumission de Sidon remontant à 332 av. J.-C., il est certain que le satrape Mazaïos eut cette ville ou son territoire sous sa juridiction pendant plus de vingt ans.

Il en est donc des doubles statères de Mazaïos comme de ceux attribués à Bagoas. Aucun des arguments soutenus pour rattacher leur émission à des ateliers monétaires situés hors de la Phénicie n'ayant de valeur réelle, il est tout naturel de restituer ces deux séries au groupe des monnaies sidoniennes, dont elles offrent tous les caractères <sup>2</sup>.

Quoique déjà satisfaisante, cette importante déduction laisserait néanmoins subsister quelque incertitude. Ne peut-on apporter aucune preuve nouvelle démontrant que toutes les monnaies « à types sidoniens » appartiennent réellement à la même famille, et ont, sans conteste, été émises à Sidon ? Cette preuve décisive est donnée par les diverses trouvailles faites depuis une vingtaine d'années dans le voisinage de Beyrouth.

De renseignements puisés à bonne source, il résulte que tous les doubles statères attribués à Bagoas et à Mazaïos, qui figurent dans les collections numismatiques, ont été

1. P. Krumbholz, *De satrapis Asiae minoris persicis*, p. 93.

2. C'est ce qu'avait d'abord proposé J.-P. Six (*Observ. sur les monn. phénic.* dans le *Numism. Chron.*, 1877, pp. 195-214) pour les pièces de Mazaïos. Plus tard, la lecture de la légende « Mazdai » et la forme particulière des lettres discutées le poussèrent (*Le satrape Mazaïos*, dans le *Numismat. Chron.*, 1884, p. 149) à attribuer l'émission de toute cette série à Tripolis, capitale politique de la Phénicie, sous prétexte que, d'après certaines expressions de Diodore (XVI, 41), là résidaient le satrape et le stratège, et que là aussi était le palais occupé par les rois de Perse quand ils visitaient la Phénicie.

Outre les nombreux arguments exposés dans ce mémoire, qui infirment cette hypothèse, je ferai remarquer que, jamais à aucune époque, il n'a été fait de trouvailles de pièces de Mazaïos dans les environs de Tripolis, tandis qu'il y en a eu, plusieurs dans l'ancien territoire de Sidon.

trouvés dans les limites de l'ancien territoire sidonien ou à proximité. La plupart de ceux de la collection de Luynes, aujourd'hui au Cabinet de France, avaient été transmis à l'illustre académicien, comme toutes les autres pièces des anciens rois de Sidon, par M. Péretié, chancelier du consulat de France à Beyrouth. Sembleraient faire exception, comme origine apparente, les monnaies de la même catégorie acquises à Alexandrie par M. de Démétrio et léguées par lui au Musée d'Athènes. Mais on sait que ces pièces étaient de provenance syrienne, et que jamais trouvaille analogue n'a été faite en Égypte.

Pour les trouvailles survenues depuis mon séjour en Syrie, mes notes me permettent de préciser davantage.

La première fut faite dans les restes d'anciennes constructions enfouies sous le sable, au bord de la mer, à quelques kilomètres au sud de Beyrouth, entre le nahr Ghadir et le nahr Choueifat, à Tell-el-Mellaha, sur l'emplacement de la ville que j'ai signalée sous le nom de Béryste-Laodicée de Canaan. Elle remonte à une quinzaine d'années et comprenait 60 à 70 doubles statères, de types absolument semblables, ne différant que par les légendes phéniciennes  $\text{O } \text{f}$ ,  $\text{OO}$ ,  $\text{90}$  et  $\text{2727}$ . Les pièces les mieux conservées sont entrées dans mon médaillier; *sur toutes*, le suivant du grand roi porte une tiare plate.

La seconde trouvaille fut faite, en 1894, sur le versant oriental du Liban, appartenant à la Bekââ (ancienne Cœlé-syrie), près du village de Jdita, situé à proximité de la route carrossable de Beyrouth à Damas, entre Baalbeck (Héliopolis) et Saida (Sidon). Elle était considérable et s'élevait à environ 400 pièces, de conservation inférieure à celle des pièces de la trouvaille précédente. Les tétradrachmes d'Alexandre le Grand constituaient presque la moitié du trésor : leurs monogrammes et leurs symboles étaient

variés, bon nombre portaient les légendes et les dates phéniciennes d'Acé. Le restant de la trouvaille se composait de doubles statères, identiques à ceux découverts quelques années auparavant à Béryté-Laodicée.

La troisième trouvaille a été faite dans les premiers mois de 1901, à Beithir, village du district de Chouf (Mont-Liban), situé dans la vallée du nahr-el-Awaleh (ancien Bostrenus), à environ 22 kilomètres en ligne droite, au nord-est-est de la ville de Saïda (Sidon) et à environ 6 kil. 500 au nord de Djezzin. Elle renfermait 510 monnaies, dont 179 seulement ont été apportées à Beyrouth; les autres ont été fondues dans le village même, pour échapper aux vexations de certaines autorités locales. Les 179 monnaies, acquises par un drogman de voyageurs, m'ont toutes passé entre les mains. J'ai pu, après les avoir étudiées à loisir, en choisir 11 des plus intéressantes et des mieux conservées pour ma collection particulière; 80 ou 90 sont encore à l'heure actuelle entre les mains de leur possesseur; le reste a été écoulé par lui, soit sur place, soit à l'étranger, à Londres, en Europe et en Amérique. A ma connaissance, un lot d'une trentaine de pièces aurait été acquis par un jeune diplomate russe, quelque temps accrédité auprès d'une cour allemande.

Sur 179 pièces examinées, deux étaient des tétradrachmes athéniens d'ancien style, avec la tête d'Athéna, à droite, l'œil de face, comme l'exemplaire figuré par M. Babelon <sup>1</sup>, mais sans contremarque. Les 177 autres étaient des doubles statères de dynastes sidoniens: parmi eux, huit seulement aux types attribués par M. Babelon <sup>2</sup> à Straton I<sup>er</sup> le Philhellène, et que je restitue à divers rois ses prédécesseurs, tandis que

1. E. Babelon, *Perses achéménides*, pl. VIII, fig. 4.

2. E. Babelon, *loc. cit.*, p. 228, n<sup>os</sup> 1565 à 1567.

169 pièces représentaient les types attribués par le même auteur au satrape Bagoas <sup>1</sup>.

Quoique de types identiques sur les deux faces, les huit doubles statères du premier groupe différaient par leur conservation, leurs coins et la forme de leurs flans monétaires, caractères significatifs de plusieurs émissions distinctes. Deux d'entre eux, de conservation moins satisfaisante au droit affectaient une forme à peu près carrée ; ils étaient anépigraphes. Dans toutes les séries de ce groupe, sauf une, sur les pièces convenablement frappées, on retrouve régulièrement sur les mêmes parties de chaque face des lettres phéniciennes, variables suivant les séries, mais toujours identiques au droit et au revers d'une même pièce. Sur ces deux doubles statères, la partie du champ du droit au-dessus des tours manquait, mais au revers, il était évident que le coin n'avait jamais eu de lettres phéniciennes gravées à la place habituelle en haut et à gauche.

Les six autres exemplaires de ce premier groupe étaient de forme plus ou moins régulièrement circulaire. Tous, sauf 2 anépigraphes, dont un acquis par M. de Lischine, consul général de Russie à Beyrouth, portaient dans le champ des deux faces, à la place habituelle, une ou deux lettres phéniciennes : un le  $\Upsilon$  ; un les lettres  $\Upsilon\Omega$  et deux, dont le mieux conservé est entré dans ma collection, les lettres  $\Omega\Theta$ .

Les 169 doubles statères du deuxième groupe ne différaient entre eux que par la conservation et la forme du flan monétaire. Celle-ci variait beaucoup. On y rencontrait le carré comme le polygone à cinq ou six côtés ; toutefois, la forme de la plupart des exemplaires se rapprochait plutôt de celle d'un cercle ou d'un ovale.

1. E. Babelon, *loc. cit.*, p. 52, n<sup>os</sup> 351 à 358.


Sur une dizaine d'exemplaires au moins, j'ai pu constater que ces doubles statères étaient des monnaies du premier groupe, de forme irrégulièrement circulaire, surfrappes des types du second groupe. Les types anciens étaient mal effacés par la nouvelle frappe. Suivant les exemplaires, on pouvait observer, plus ou moins apparentes et isolées ou combinées entre elles, les diverses particularités suivantes : 1° les tours de la forteresse (pl. VIII, fig. 1); 2° les chevaux au galop (pl. VIII, fig. 2); 3° sur une face un cercle cordelé, tandis que sur l'autre le cercle était de grènetis (pl. VIII, fig. 3). Ces particularités sont spéciales aux diverses émissions de la première catégorie.

D'autre part, plus de vingt exemplaires de ce même second groupe, tous de forme ovale, laissaient apercevoir au droit l'extrémité d'un mât supportant des voiles, ce qui autorise à soupçonner une surfrappe du nouveau type sur le type des doubles statères regardés avec raison jusqu'ici comme les plus anciens des séries sidoniennes. Ces doubles statères, qui n'étaient pas représentés dans la trouvaille de Beithir, portent au droit une galère pourvue d'un mât et de quatre voiles.

Les trois trouvailles précédentes étaient exclusivement composées de doubles statères, accompagnés ou non de tétradrachmes. Une trouvaille faite dans les premières semaines de 1902, à Qasr Naba, entre Zahleh et Baalbeck, à 15 kilomètres environ de Jdita, présentait à la fois des quadruples sicles, des tétradrachmes, des oboles, des tritémoria et des tétartémoria. J'ai pu en examiner une quarantaine de pièces, dont trente-deux, la plupart d'excellente conservation, sont entrées dans ma collection; on m'a promis de me remettre le reste. En attendant, je n'hésite pas à donner la liste des pièces que j'ai pu classer et celle des pièces que j'ai acquises. Cette liste est des plus instructives.

1<sup>o</sup> Pièces non acquises, vu leur conservation imparfaite :  
8 doubles statères d'Évagoras II, de Mazaios (an 18), et d'autres dynastes sidoniens indéterminés, mais de la seconde classe (Voir plus loin).

2<sup>o</sup> Pièces acquises par moi :

1 tétradrachme archaïque d'Alexandre le Grand, avec trident horizontal devant Zeus assis, monogramme  et lettre M sous le trône ;

1 obole d'Alexandre le Grand, probablement frappée à Sidon. La place des lettres ΣΙ est fragmentée ;

2 tritémoria d'un roi incertain de Gébal <sup>1</sup> ;

1 tritémorion des anciens rois de Tyr <sup>2</sup> ;

1 tétartémorion inédit de Sidon (Galère avec voiles. — Tête de Bès de face) ;

6 tritémoria, première série des rois de Sidon ;


9 tritémoria de la 2<sup>e</sup> série — ;

4 tritémoria de la 9<sup>e</sup> série — ;

3 tritémoria de la 12<sup>e</sup> série — ;

1 tritémorion de la 11<sup>e</sup> série — ;

1 double statère de Mazaios, an 20 ;

1 tritémorion inédit, avec lettres  ;

1 tritémorion du type attribué par M. Babelon à Bagoas.

L'étude de ces diverses trouvailles, toutes faites dans les limites ou le voisinage immédiat du territoire sidonien, démontre d'une façon péremptoire que toutes les monnaies « à types sidoniens » ont été émises par le seul atelier de Sidon. Cette conclusion est confirmée, à la fois par l'absence de trouvailles des doubles statères attribués à Mazaios et à Bagoas en dehors de la Phénicie centrale, et par la surfrappe de leurs coins sur de nombreux doubles statères admis par

1. Voir ma *Numismatique des villes de la Phénicie*, n° 647.

2. Type du n° 1982 des *Perses achéménides* de M. Babelon.

tous les numismatistes les plus compétents comme d'origine incontestablement sidonienne.

En résumé, si les arguments apportés en faveur de l'émission par divers ateliers monétaires de doubles statères à types sidoniens étaient des plus discutables, ceux que j'ai énumérés ci-dessus prouvent définitivement qu'il faut renoncer à pareille doctrine, et désormais restituer sans distinction aucune, à Sidon, tous les doubles statères et leurs divisions à types sidoniens.

Je crois inutile de faire ressortir ici l'importance capitale de cette conclusion, non seulement pour la numismatique, mais aussi pour l'histoire phénicienne. Elle rétablit l'homogénéité de la doctrine, compromise par l'opinion admise jusqu'ici ; elle confirme en outre la prépondérance en Phénicie, aux v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles avant notre ère, des rois de Sidon sur les autres dynastes de cette province, reconnaissant comme eux la suzeraineté des Achéménides. Grâce à elle, j'ai pu restituer à l'atelier sidonien, dans ma *Numismatique des villes de la Phénicie*, de nombreuses séries consécutives de monnaies d'argent et de bronze, atteignant le total de près de cent émissions distinctes.

Dr JULES ROUVIER

(A suivre.)

---

LES  
**MONNAIES ZODIACALES**  
 DE DJEHANGIR ET DE NOUR DJEHAN  
 AVEC UNE MONNAIE INÉDITE D'AKBAR

---



La lecture d'un fort intéressant article du Révérend Geo. P. Taylor en résidence à Ahmedâbâd (Inde), intitulé *Was Nur Jahan lady governor of Ahmadâbâd?* et qui a paru dans une revue anglaise<sup>1</sup>, m'a suggéré l'idée d'examiner, dans notre collection française du Cabinet des Médailles,

1. *East and West*, Bombay, nov. 1901.

les monnayages d'or et d'argent frappés au nom de Nour eddin Djehângîr, empereur de la dynastie des Baberides ou grands moghols de l'Inde, fils et successeur d'Akbar, et au nom de la princesse Nour Djehân sa femme. J'ai eu la satisfaction de constater que notre collection, sans être aussi riche que celle du British Museum par exemple, renferme cependant toute la série des monnaies d'or dites *du zodiaque*, la série des roupies d'argent avec les mêmes signes et, chose particulièrement intéressante, une roupie inédite de Nour Djehân, ainsi qu'une monnaie d'or *unique* d'Akbar. Cette partie du Cabinet des Médailles n'ayant fait jusqu'ici l'objet d'aucune notice, il ne paraîtra pas inutile, en attendant le catalogue futur qui comprendra le monnayage musulman de l'Inde, de donner la liste des pièces que possède cette collection pour le règne de Djehângîr. Je la ferai précéder de quelques renseignements historiques.

## I

Nour eddin Djehângîr était fils d'Akbar le Grand. Né en 1567, il prend part au gouvernement sous le nom de *Selim*, puis, à la mort de son père, il quitte le nom de Sélim pour ne pas être confondu (dit-il dans ses *Mémoires*) avec le sultan des Turcs qu'il appelle « le César de Rome », et il prend les deux noms *Nour eddin* (lumière de la foi, en arabe) et Djehângîr (conquérant du monde, en persan). Son accession au trône est du 8 Djumâda II, 1014 de l'Hégire (12 octobre 1605).

Le monnayage de Djehângîr est considérable, et il s'augmente tous les jours par des trouvailles dans le sol de l'Inde<sup>1</sup>. Il comprend des monnaies d'or (*mohr, zar*), des

1. Le British Museum possède environ 240 monnaies de ce prince, dont 91 en or, le reste en argent.

monnaies d'argent ou *roupies* et la monnaie de cuivre, beaucoup plus rare<sup>1</sup>, qui s'appelle *dâm*, *païseh* (ancien nom mongol) demi-dâm ou *adhilah* et *tanka*; mais ce qui donne un grand attrait au monnayage de ce souverain, c'est, d'une part, la série des douze signes du Zodiaque figurés sur des pièces d'or et d'argent remarquables par la beauté et la finesse de la gravure, et, d'autre part, le nom de la reine ou *begum*, la célèbre *Nour Djehân* qui se trouve soit seul, soit à côté de celui de Djehângîr, sur des pièces frappées spécialement par la souveraine.

L'histoire de cette princesse est bien connue; rappelons-la en quelques mots, d'après le récit de Tavernier et d'après les historiens orientaux. Elle était née en 1574 à Kandahar, de parents pauvres quoique nobles. Recueillie par un riche marchand persan, elle fut amenée à la cour d'Akbar, à Dehli, où elle reçut le nom de *Mihr el nisâ*, « soleil des femmes ».

Douée d'une grande beauté, elle plut à Sélim, fils de l'empereur et prince héritier, celui qui devait être plus tard Djehângîr. Il la demanda en mariage; mais Akbar se refusa à cette union, et elle dut épouser, en 1593, un noble Afghan nommé Ali Kuli beg. Douze ans plus tard, Djehângîr monte sur le trône (1605) et attire par des présents le jeune couple, puis il fait périr trahitusement le mari. Mihr el nisâ se retire alors dans un sérail, puis finit par céder aux sollicitations de l'empereur qui la comble de richesses et de présents, et leur mariage est célébré en grande pompe à Lahore, en 1020 de l'Hégire (1611). Elle prit alors le nom de *Nour mahal* « la lumière du palais », et, peu après, l'empereur lui donna celui de *Nour Djehân*, « lumière du monde »; son père fut élevé à la dignité de

<sup>1</sup>. Outre la monnaie courante, Djehângîr a fait frapper de petites médailles, *nîzâr* que l'on distribuait dans certaines fêtes; il en existe de rares spécimens.

grand vizir, et son frère, Aboul Kasan, reçut une haute fonction à la cour. Sauf que son nom ne figurait pas dans la *Khotba* (signe de souveraineté religieuse), Nour Djehân fut en fait la vraie souveraine pendant les seize années qui s'écoulèrent jusqu'à la mort de Djehângîr. Ce dernier, reconnaissant sa haute capacité, lui avait laissé la conduite des affaires, et rien ne se faisait sans son ordre.

Nous verrons que des monnaies ont été frappées à son nom; son sceau portait l'inscription suivante :

نورجهان کشت بفضل الله  
هدم و هيراز جها نکير شاه

« Nour Djehân est devenue par la volonté d'Allah la compagne et la confidente de Djehângîr shâh. »

En outre, tous les firmans avaient en tête le nom de la souveraine avec la formule :

بدم حضرت العالیه نورجهان بیکم بادشاه

« Par ordre de Sa Majesté très haute Nour Djehân Begum la pâdishâh »<sup>1</sup>.

Après la mort de Djehângîr (oct. 1628), elle vécut dans la retraite et mourut à Lahore en 1646, à l'âge de soixante-douze ans.

Cette princesse a été enterrée près de Dehli, dans le même mausolée que Djehângîr. De son vivant, en 1628, Nour Djehân avait fait construire au village de Nûrmabal près Lahore, un palais qui existe encore sous le nom de *Bâdishâhi Seraï* (palais de la pâdishâh). Une inscription en persan lui donne le titre de *Begum ferishtah nihâd* « la Begum comparable à un ange ». Djehângîr, de son côté, fut un grand

1. Voy. Syad M. Latif, *History of the Panjâb*, Calcutta, 1891, in-4°, p. 157.

constructeur ; la ville d'Agrah est remplie de monuments de son époque, notamment le tombeau d'Akbar et la grande mosquée dite *Djamâ mesdjid* édifiée en 1644 en mémoire de sa fille Djehânârâ « l'ornement du monde » qui y repose et dont l'épithaphe est une charmante poésie <sup>1</sup>.

## II

Ainsi que je l'ai dit plus haut, ce qui donne au monnayage de Djehângîr une physionomie particulière, c'est la représentation figurée des signes du Zodiaque, et aussi la variété des légendes en langue persane, la plupart en vers rimés disposés par hémistiches, *shatr*, dont la réunion forme le couplet, *beït* arabe.

Le voyageur Tavernier le premier fit connaître ces monnaies à l'Europe, par le dessin qu'il en donna, en 1678, dans la relation de son voyage<sup>2</sup>. En même temps paraissait à Hambourg, en 1684, un ouvrage de Capellus, intitulé *Rariora Beckleriana*, qui mentionne quelques-unes de ces monnaies. Le savant orientaliste O. G. Tychsen, dans son *Introductio in rem numariam* (1794), et dans l'*Additamentum* (1796), décrit avec soin toutes les monnaies zodiacales connues de son temps et notamment les trois roupies d'argent du Cabinet Adler à Berlin et la roupie de Nour Djehân d'après Anquetil. Le P. Paulin de Saint-Barthélemy, dans son ouvrage intitulé *Musaei Caesaris Vindobonensis numi zodiacales* (Vienne, 1799), faisait connaître plusieurs monnaies d'or dépendant de la collection impériale et portant au revers le lion surmonté du soleil couchant ; mais, ainsi que l'a reconnu Marsden (t. II, p. 627, n.), ces pièces n'appar-

1. Voy. *Archaeolog. Survey of India*, I (1871), p. 230 ; XV (1882), p. 64, et l'*Imperial Gazetteer of India*, v° *Agrah*.

2. Voyages de Tavernier, édit. de Rouen, 1724, t. IV, p. 358.

tiennent pas à la série des grands moghols de l'Inde, elles sont du reste postérieures d'un demi-siècle à Djehângîr. Ce sont les pièces dites « au lion et au soleil de Perse », frappées à l'imitation des Seljoukides<sup>1</sup> par les shahs de Perse.

Le *Traité des monnaies d'or et d'argent* de P.-F. Bonneville, qui a paru en 1806, est le premier ouvrage qui mentionne la collection du Cabinet de France. L'auteur publie, en effet, treize pièces d'or de Djehângîr et une de Nour Djehân avec les signes du Zodiaque. Les légendes ont été traduites par Silvestre de Sacy.

Nous ignorons l'origine des pièces de Djehângîr et l'époque de leur entrée au Cabinet des Médailles; peut-être remontent-elles à Tavernier lui-même, qui en aurait fait don ou les aurait vendues au Cabinet du Roi après son retour de l'Inde, en 1650. D'après Cointreau<sup>2</sup>, Anquetil Duperron avait donné au Cabinet, en 1771, les monnaies et les poids orientaux qu'il avait décrits dans le tome I de son *Zend-Avesta*. D'autre part, le colonel Gentil avait fait don, en 1778, à la Bibliothèque du Roi, de ses médailles et manuscrits rapportés de l'Inde. Dès 1750, l'abbé Barthélemy, dans un Mémoire lu devant l'Académie des Inscriptions<sup>3</sup>, constatait « qu'il y avait plusieurs roupies d'or et d'argent au nom de Gehan Gir au Cabinet du Roi et dans celui de M. du Vau ». Bonneville nous fixe d'une manière certaine. Bien qu'il possédât lui-même, dit-il, plusieurs exemplaires de monnaies d'or zodiacales, il est vraisemblable que les treize spécimens dont il donne les gravures sont ceux de la collection française de l'époque et se trouvent par conséquent compris dans les vingt-cinq monnaies d'or zodiacales de la collection actuelle.

1. Voy. mon article, *Les symboles astrologiques sur les monnaies de la Perse* dans la *Gazette belge de numism.*, mars 1901.

2. Cointreau, *Hist. abrégée du Cabinet des Médailles*, 1800, p. 7.

3. *Mém. de l'Acad. des Inscr.*, t. XXVI, 1759, p. 567.

C'est le British Museum qui possède la plus belle collection de monnaies zodiacales ; elle se compose de 38 pièces d'or et de 14 en argent, plus les imitations s'élevant à 23 pièces, dont 9 en or. Ces imitations sont très difficiles à distinguer des pièces originales ; aussi sont-elles tout autant recherchées<sup>1</sup>.

Notre collection nationale possède 47 monnaies zodiacales, dont 25 en or et 22 en argent. Voici les descriptions sommaires de ces différentes catégories de pièces.

Pièces d'or (*mohr*) de Djehângîr qui sont au Cabinet des Médailles :

Constellation du Bélier, 2 exemplaires frappés à Agrah en 1030 Hégire ;

Le Taureau, même ville, même année, 2 exemplaires ;

Les Gémeaux, même ville, année 1029, 2 exemplaires ;

Le Cancer, 3 pièces, dont 2 émises à Agrah en 1029 et 1033 et 1 à Ahmedâbâd en 1026 ;

Le Lion, 2 pièces, Agrah, 1025 et 1029 ;

La Vierge, 2 pièces frappées à Agrah en 1028 et 1029 ;

La Balance, 2 pièces, Agrah, 1030 et 1032 ;

Le Scorpion, 2 pièces, même atelier, années 1030 et 1032 ;

Le Sagittaire, 1 pièce, Agrah, an 1032 ;

Le Capricorne, 2 pièces, Agrah, années 1033 et 1034 ;

Le Verseau, 2 pièces frappées à Ahmedâbâd en 1032 et à Agrah en 1026 ;

Les Poissons, Agrah, années 1028 et 1032.

En tout, 24 pièces d'or zodiacales au nom de Djehângîr.

Les inscriptions qui se trouvent sur les monnaies d'or au Zodiaque sont presque toujours les mêmes, sauf la date et le nom de la ville. La face ne contient que la date ; voici la légende des revers :

<sup>1</sup> Sur ces imitations, voyez Marsden, *Numism. oriental.*, t. II, p. 614 sq, et *Catal. du British Museum*, introduction.

شاه	<i>shâh</i>
اکبر	<i>Akbar</i>
از جهانگیر شاه	<i>az Djehângîr shâh</i>
یافت	<i>iâft</i>
در آگره روی	<i>dar Agrah ravi</i>
زر زیور	<i>zar zevar</i>

« la face de la monnaie a reçu un ornement dans Agrah par ordre de Djehângîr shâh »

ou bien : *sikkeh Agrah dâd zeñat zar az Djehângîr shâh shâh Akbar*

« La monnaie d'Agrah donne l'éclat à l'or par (ordre de) D. shâh fils de Akbar shâh <sup>1</sup>. »

### III

L'idée de faire figurer les différents signes du Zodiaque sur ces monnaies est due à Djehângîr lui-même, ainsi qu'il le raconte dans ses Mémoires (*touzoukât*). « Autrefois, dit-il, il était d'usage de graver mon nom sur un des côtés de la pièce, avec la mention de la ville, du mois, et de l'année du règne sur l'autre côté ; j'ai décidé qu'à l'avenir, au lieu du nom du mois, on représenterait le signe du Zodiaque correspondant au mois dans lequel la pièce serait frappée. C'est là une chose que j'ai imaginée et qui ne s'était jamais vue <sup>2</sup>. » Le colonel Gentil raconte que ce fut en l'an 1018 Hég. que fut frappée la première monnaie zodiacale en or et en argent. Le jour anniversaire de la naissance du roi, le soleil se trouvant dans le signe du Cancer (*Sarthân*), on

1. Cf. Marsden, n° 854, et *British Museum*, n° 324.

2. Traduction de Dowson, dans Elliot, *The History of India*. London, 1875, t. VI, p. 357.

frappa dans tout l'empire des monnaies avec ce signe, la date 1018 et la mention an 4<sup>e</sup> du règne <sup>1</sup>.

Cette indication de Gentil paraît trop précise pour qu'on puisse la révoquer en doute; de plus, elle rappelle ce qui se passa sous l'Empire romain, où l'on a frappé des monnaies au signe du Capricorne, qui passait pour celui de la naissance d'Auguste et au signe de la Balance pour Tibère <sup>2</sup>; mais en fait, il n'existe aujourd'hui, dans les collections connues, aucune monnaie du Zodiaque de l'an 1018, la plus ancienne date étant 1019 sur une roupie d'argent du Cabinet de France, frappée à Agrah avec le signe des Gémeaux.

Telle est la vérité au sujet de la réforme du type monétaire. On sait que Tavernier a laissé un récit tout à fait différent des circonstances dans lesquelles les monnaies zodiacales ont été frappées. D'après lui ce fut dans l'espace de vingt-quatre heures. La princesse Nour Djehân ayant demandé au sultan la faveur de régner seule pendant un jour, Djehângîr la lui accorda. Elle fit alors ses préparatifs d'avance, amassa secrètement une grande quantité d'or et d'argent et fit frapper des monnaies à son nom. Le jour venu, tout était prêt, et les nouvelles pièces portant toutes un signe du Zodiaque furent distribuées dans toutes les villes de l'Empire. Ce récit romanesque a été reconnu inexact par tous les historiens, car il est contraire aux faits eux-mêmes; le cycle des monnaies zodiacales s'étend de 1019 à 1036 et le mariage de Nour Djehân n'a eu lieu qu'en 1020; de plus, des pièces sont parvenues jusqu'à nous, au nom de cette princesse, qui, précisément, ne portent pas de signes du Zodiaque.

1. Gentil, *Mémoires sur l'Indoustan*, Paris, 1822, p. 356, où se trouve le tableau des monnaies zodiacales que ce voyageur avait vues et peut-être rapportées en France en 1778.

2. V. Bouché-Leclercq, *Hist. de la divination dans l'antiquité*; au sujet du Capricorne, voy. Cohen et, pour la Balance, les pièces de Pythodoris, reine du Bosphore.

Aucun auteur, à ma connaissance, n'a cherché à savoir où et comment les artistes persans qui ont gravé les signes du Zodiaque, avaient pu se procurer les types qui représentent ces signes.

Il est facile de voir que toutes ces figures n'ont pas été inventées par les Hindous qui les auraient traitées tout autrement, mais sont, au contraire, d'origine grecque.

Le Zodiaque grec avait été introduit dans l'Inde avec les ouvrages d'astronomie aux environs de l'ère chrétienne, peut-être même peu après l'invasion d'Alexandre, de sorte que les différents signes représentant les constellations zodiacales étaient connus du peuple comme des astrologues <sup>1</sup>. Le commerce entre l'Inde et l'Asie antérieure avait de plus entretenu les idées et les croyances astrologiques par l'apport des pierres gnostiques sur lesquelles se trouvent gravées ces constellations ; on peut supposer aussi que les médailles alexandrines d'Antonin le Pieux qui renferment tantôt le Zodiaque tout entier, tantôt chaque signe isolé, avaient pénétré dans l'Inde et contribué ainsi à fixer l'imagerie zodiacale. La réapparition de ces images après une lacune de douze à quinze siècles n'en est pas moins une chose extraordinaire ; il y a là un point d'histoire de l'art intéressant à étudier. Ce qui manque, ce sont les intermédiaires. On peut songer à ces cartes du xvi<sup>e</sup> siècle qui se trouvaient entre les mains des navigateurs et qui étaient ornées de signes astronomiques ; peut-être aussi existe-t-il dans les monuments exhumés du sol de l'Inde des représentations figuratives des signes du Zodiaque établissant la persistance des types et formant en quelque sorte le chaînon. Je me

1. Tous les noms astronomiques indiens tels que *Krya*, *Tavuru*, *Parthona*, etc ne sont pas sanscrits, mais empruntés du grec. On les trouve employés par l'astronome hindou Varâhamihira († en 587). C'est plus tard que les noms grecs ont été traduits en sanscrit et c'est ainsi qu'on a *masha*, *vrishan*, *kanyâ*, etc. (Voy. G. Thibaut, *Astronomie der Inder*, Strasbourg, 1899).

contente d'énoncer ce problème dont la solution est en dehors de notre sujet.

## IV

Le Cabinet des Médailles possède en or, de Djehângîr, outre ces pièces zodiacales :

1° un magnifique mohr dit à *la coupe* représentant Djehângîr en buste à gauche, la tête entourée d'une auréole <sup>1</sup>, et tenant une coupe, avec au revers le symbole du Lion surmonté du soleil couchant, type emprunté à la Perse et qui remonte, comme l'on sait, aux Seljoukides d'Iconium. La pièce est la même que celle du British Museum <sup>2</sup>. Dans le champ, à gauche de la face : *shabieh Djehângîr shâh Akbar shâh* « image de D. shâh fils de Akbar shâh » ; à droite, *sana shash djoulous* « année six de l'avènement ». Sur le revers, à l'exergue, *sana 1021 Hidjrah* « année 1021 de l'Hégire ». Poids, 40 gr. 88.

2° Un quart de mohr en or, du poids de 2 gr. 72, représentant le roi assis à l'orientale, la tête nimbée, tenant une coupe de la main droite, anépigraphe. Au revers, dans une guirlande, la légende : *Djehângîr shâh Akbar shâh nour eddin, 1021, 7<sup>e</sup> année*. La pièce est au British Museum <sup>3</sup>.

3° Très belle pièce représentant le sultan assis à l'orien-

1. Djehângîr est le seul empereur grand-moghol qui nous ait laissé son effigie sur des monnaies. Cette représentation, ainsi que celle des signes du zodiaque, est, comme l'on sait, défendue par le Coran. Cependant les souverains de cette dynastie n'ont pas hésité à se faire peindre par des artistes européens contemporains, car il existe à la Bodleienne une collection de portraits en miniatures des différents princes de l'Inde, y compris même Tamerlan, qui a été donnée en 1737 par Alex. Pope et J. Cléland (v. Langlès, *Instituts de Timour*, 1787, préface, p. 27). Plusieurs de ces portraits ont été reproduits dans les traductions anglaises du voyage de Tavernier (par V. Ball, 1889), de Bernier (édit. A. Constable), etc. Nous n'avons vu nulle part le portrait de Nour Djehân, mais il se trouve dans quelques manuscrits persans illustrés (v. le *Catalogue* de Rieu, p. 785).

2. N° 315 du *Catalogue S. L. Poole*.

3. N° 317 du même *Catalogue*.

tale, la tête nimbée, tenant une coupe de la main droite. Tout autour, légende persane dont voici le sens : *fadzal bar sikkeh zar kard tesvira, shabieh hadzeret shâh Djehângir* « le destin sur la monnaie d'or a représenté l'image de sa Majesté D. shâh ». Au revers, le soleil au centre d'un carré entouré d'inscriptions persanes dont voici la teneur : *za rouz azâl dar âdad shad berâbar harouf Djehângir oua Allah Akbar* « de toute éternité les lettres qui forment les noms de Djehângir et de Allah Akbar sont égales en valeur numérique » ; *ya ma'yin sana 9 dhouriba Ajmir 1023* « ô défenseur, frappé à Adjmir année 9 (de l'avènement) 1023 (de l'Hégire). » Comme l'on voit, cette légende n'offre aucun intérêt, c'est une sorte de chronogramme comme ceux familiers aux Musulmans qui aiment à composer des légendes en suivant la valeur numérique de l'*abdjed*. Le défenseur qui est invoqué ici, est le Khodja Ma'yin ed din par l'intercession duquel Djehângir était né d'après la légende<sup>1</sup>.

## V

Les monnaies d'argent (roupies) de Djehângir sont très nombreuses. Celles que possède la collection française sont presque toutes ornées des signes du Zodiaque. La constellation du Bélier est la seule qui manque. Voici la liste des autres constellations qui sont représentées sur vingt et une pièces dans les proportions suivantes :

Constellation du Taureau, 4 pièces frappées à Agrah, années 1021 et 1035, et à Ahmedâbâd, année 1027.

1. Voy. Marsden, *Numism. oriental*, t. II, p. 607; *Cat. Brit. Mus.*, n° 319. Les monnaies d'or à la coupe appartiennent à la série que Marsden appelle *Bacchanalian coins*, par allusion à la passion de Djehângir pour les liqueurs fortes. Ce souverain se vante, en effet, dans ses Mémoires, d'aimer le vin et les plaisirs bachiques. A la fin de sa vie pourtant, il promulgua des édits proscrivant l'usage du tabac et des liqueurs fermentées.

Gémeaux, 1 pièce, Agrah, 1019;  
 Cancer, Ahmedâbâd, 1027, 2 pièces;  
 Lion, Agrah, 1025, Ahmedâbâd, 1027, 4 pièces;  
 La Vierge, Agrah, 1022;  
 Balance, Agrah, 1032;  
 Scorpion, Agrah, 1028, 1029, 3 pièces;  
 Sagittaire, Agrah, 1023;  
 Capricorne, Agrah, 1031;  
 Verseau, Agrah, 1021;  
 Poissons, Agrah, 1028.

Les années de frappe vont donc de 1019 à 1035 pour le monnayage d'argent, alors qu'elles oscillent entre 1025 et 1034 pour les mohrs. Les légendes des monnaies d'argent de Djehângîr sont extrêmement variées; la plupart sont en vers persans, et chaque découverte de trésors amène de nouvelles variétés. Voici une des légendes les plus usuelles :

اکبر	<i>Akbar</i>
شہنشاہ	<i>shahanshâh</i>
نکیر شاہ	<i>-ngîr shâh</i>
جہا	<i>Djehâ-</i>
را داد زہار	<i>râ dâd zehar</i>
احمد آباد	<i>Ahmed âbâd</i>
زر ۱۰۲۷	<i>zar 1027</i>

« Djehângîr shah, fils de Akbar roi des rois, a donné l'ornement à la monnaie. »

Pour avoir une idée de l'étendue du monnayage d'argent de ce souverain, on peut consulter : Le Catalogue du British Museum, celui du Musée de l'Ermitage (qui comprend 16 mohrs et 6 roupies), le recueil du *Journal du Bengale*, les catalogues (rédigés par Ch. J. Rodgers) du Musée de Lahore, du Musée de Calcutta; la col-

lection Gerson da Cunha, 1889; la collection W. Theobald, 1901; l'ouvrage de M. White King, *Some Novelties in Moghol coins*, où se trouvent mentionnées plusieurs roupies inédites frappées à Adjmir, Agrah, Lahore et Kashmir, avec des signes du zodiaque et des légendes nouvelles <sup>1</sup>. Tout récemment, M. Geo. P. Taylor a publié <sup>2</sup> toutes les roupies de sa collection émises par Djehângîr à Ahmedâbâd de 1015 à 1036, au nombre de dix-neuf, plus une roupie au nom de Nour Djehân sur laquelle nous reviendrons plus loin.

M. Ch. J. Rodgers a même recueilli tous les couplets ou *beït* qui se trouvent sur les monnaies de Djehângîr et en a donné la traduction dans les *Proceedings* du *Journal du Bengale* (1888) <sup>3</sup>. Cet usage de mettre des vers sur les monnaies a commencé à la fin d'Akbar, a atteint son apogée sous Djehângîr et a disparu presque complètement après Shah Djehân, successeur de celui-ci.

## VI

Les monnaies de Nour Djehân sont très rares; elles se comptent dans les collections et sont naturellement très recherchées à raison de l'auréole poétique dont l'imagination populaire les a entourées, et aussi à cause de l'intérêt qui s'attache à cette princesse extraordinaire. Les roupies d'argent sont encore assez répandues, mais le monnayage en or est limité à quelques pièces; on n'en connaît jusqu'à présent que quatre, dont deux avec un signe du Zodiaque.

De ces deux monnaies d'or zodiacales au nom de Nour Djehân, la plus anciennement connue est le mohr dit au Sagittaire

1. *Num. Chron.*, 1896, p. 164 sq.

2. *Voy. Rev. num.*, 1901, p. 528.

3. On en trouvera aussi la plupart dans l'*Index of persian distichs* du Catalogue du British Museum (p. 366, sq.) et dans le Mémoire cité de M. P. Taylor (*Bombay Branch J.A.S.* 1900).

qui appartient au Cabinet de France; c'est celui qui a été publié par Bonneville en 1806. Malgré cette publication qui remonte à près d'un siècle, j'ai cru devoir donner de nouveau le dessin de cette pièce rare qui forme, on peut le dire, un des bijoux de notre collection nationale.

L'autre monnaie zodiacale n'est connue que depuis peu; elle fait partie de la collection de M. J. Gibbs de Calcutta, qui en a fait la description dans les *Proceedings* de la Société asiatique du Bengale (janvier 1883). Après avoir décrit sa pièce, M. Gibbs ajoute: « Le seul autre zodiaque d'or au nom de la reine est le Sagittaire de la Collection française; j'ai vu la pièce, mais elle est d'un travail médiocre (*of poor work*), l'écriture est raide et la légende est un peu différente de celle de ma pièce. Je ne crois pas qu'elle soit de l'époque (*that it was one of the original set*). » Cette double assertion du savant anglais est vraiment étrange; il a été bien certainement trompé par ses souvenirs, car la pièce du Cabinet de France est, au contraire, très belle de travail; elle est seulement un peu usée du côté du Sagittaire. Quant à dire qu'elle n'a pas appartenu à une série d'émission originale, c'est une affirmation purement gratuite, et qui ne repose sur rien.

Voici la description de cette monnaie unique :

Fig. n° 1. Poids : 10 gr. 95. Or. La constellation zodiacale du Sagittaire sous la forme du Centaure, entouré de rayons. Anépigraphe.

R. Légende persane

شاه بیگم	<i>shâh Begum</i>
جهانگیر یافت	<i>Djehângir iâft</i>
صد زیور	<i>sad zevar</i>
بحکم	<i>be hokm</i>
زنام نور جهان باد شاه	<i>ze nâm Nour Djehân bâd shâh</i>
ضوب ۲۰ لاهور ۱۰۳۵	<i>dhouriba 20 Lahore 1035</i>

« par ordre de Djehângîr shâh, (la monnaie) a reçu cent ornements au nom de Nour Djehân la pâdishâh, Begum, frappé l'an 20 (du règne) à Lahore 1035 ». Les mots *shâh* et *pâdishâh* « roi suprême » (*bâdshâh* est la forme arabe) n'ont pas de féminin en persan et s'appliquent à un roi comme à une reine. Le mot *Begum*, d'origine turque, adopté par les Mongols, est le féminin de بيگ (mod. بگ) *Beg*, *Bek* ou *Bey* qui a, comme l'on sait, le sens de « prince ». On le trouve déjà dans les inscriptions en vieux turc sibérien du VIII<sup>e</sup> siècle sous la forme *bäg*, à côté de *tägin* qui est d'un rang plus élevé; la forme correspondante chinoise, sur la stèle bilingue de Tsäidam, est *pi kia*.

C'est à Anquetil-Duperron que l'on doit le déchiffrement de la légende. C'est lui en effet qui le premier, en 1771, dans son *Zend-Avesta*, a donné la description de plusieurs roupies d'argent de Nour Djehân avec la traduction de la légende persane, qui est à peu près la même sur les monnaies d'or que sur les monnaies d'argent de cette princesse.

A titre de renseignement, je crois devoir ajouter ici que la seconde pièce d'or connue, appartenant à M. Gibbs, a été frappée à Adjmîr en l'an 20 du règne, année 1034 de l'Hégire, et qu'elle porte le Cancer comme signe du Zodiaque. Quant aux deux autres pièces non zodiacales au nom de Nour Djehân, elles font partie, l'une du British Museum (Sourat an 1036 <sup>1</sup>), et l'autre, frappée à Kashmir en 1034, de la collection Gerson da Cunha <sup>2</sup>.

La vignette n<sup>o</sup> 2 donne le dessin d'une roupie *unique* de Nour Djehân. La rareté consiste, non pas dans la légende qui est presque la même que sur la pièce précédente, mais dans les trois symboles qui ornent le droit de la pièce.

1. N<sup>o</sup> 13 du *Catalogue*.

2. *Coll. Gerson da Cunha*, Bombay, 1889, p. 19.

C'est, en effet, la seule monnaie de cette princesse qui porte des emblèmes sur une de ses faces. — Poids, 11 gr. 30, argent.

Av. Un minaret ou tour musulmane (peut-être le *kotb minâr* de la grande mosquée de Dehli), un arbre et une sorte de tabouret frangé représentant un trône. Malgré mes recherches, il m'a été impossible de trouver une signification à la réunion de ces trois objets si divers. A l'exergue :

ضرب اکبره *dhouriba Agrah* (frappée à Agrah, année 1021).

R.	شاه جهانگیر	<i>shâh Djehângîr</i>
	بحکم	<i>be hokm</i>
	صد زیور	<i>sad zavar</i>
	یافت	<i>iâft</i>
	ز نام نور جهان	<i>ze nâm Nour Djehân</i>
	شاه	<i>shâh-</i>
	باد بیگم زر	<i>bâd- Begum zar</i>

« sur l'ordre de Djehângîr, la monnaie (*zar*) a acquis cent ornements au nom de Nour Djehân la pâdishâh Begum ».

Cette pièce d'argent est la seule roupie que possède le Cabinet de Paris, alors que la collection anglaise en renferme onze; mais sur aucune de ces pièces au nom de Nour Djehân, il n'y a de signe du Zodiaque.

Les autres roupies connues au nom de cette princesse sont :

Une roupie frappée à Lahore, 1030 <sup>1</sup> (Ind. Museum); — Une roupie avec la légende ordinaire, frappée à Lahore en 1035 <sup>2</sup> (Musée de Lahore); — Plusieurs roupies du Zodiaque dont une avec la constellation du Bélier (rare). Ces pièces

1. *Catal. Ch. J. Rodgers*, Calcutta, 1894, t. II, p. 30.

2. *Catal. Rogers*, Calcutta, 1891, in-4°, p. 71.

ont été dispersées lors de la vente à Londres de la collection da Cunha, en 1889; — Trois roupies frappées à Sourat 1034, 1035, 1036, et une à Lahore 1034, non zodiacales (collection W. Theobald, 1901); — Une roupie, frappée à Ahmedâbâd, an 1036, sans signe du Zodiaque (collection Geo. P. Taylor<sup>1</sup>).

On a cru pendant longtemps; sur la foi d'Anquetil-Duperron, que Nour Djehân avait été gouvernante (*sou-behdâr*) d'Ahmedâbâd, et que des roupies d'argent avaient été frappées dans cette ville en son nom. Le savant français décrivait, en effet, une roupie avec le signe du Lion, du poids de trois gros, et il lisait ainsi la légende : *Ammedabad ra daver Nour Djehan Djehanguir Schah Akbar* « Nour Djehan (femme) du roi Djehanguir, (fils) du roi Akbar, étant gouvernante d'Ahmedâbâd ». Tous les historiens anglais de l'Inde, tels que Robert Orme, G. Briggs, Sir J. Campbell et Douglas, ont reproduit pendant un siècle cette allégation d'Anquetil. Mais M. Geo. P. Taylor, dans la brochure citée en tête de la présente Notice, a démontré comment l'erreur avait pu se produire. Pour la rendre à mon tour plus saisissante, je transcrirai la légende en caractères persans.

Une roupie zodiacale du British Museum, avec le signe du Cancer, et plusieurs autres au type du Lion et du Scorpion portent la légende suivante en vers rimés :

زر احمدآباد را داد زبور      *zar Ahmedabad-râ dâd zevar*  
جهانگیر شاه شانشاه اکبر      *Djehângîr shâh shâhanshâh Akbar*

« à la monnaie d'Ahmedâbâd a donné ornement (valeur) D. roi fils de Akbar roi des rois ».

Voici la fausse lecture d'Anquetil-Duperron :

احمدآباد را دور نور      *Ahmedabad ra daver nour*  
جهان جهانگیر شا اکبر      *djehan Djehangîr shah Akbar*

1. Le Musée de l'Ermitage, dont le catalogue a été publié (en russe) par M. A. de Markoff en 1898 possède six roupies frappées à Ahmedâbâd en 1027, mais aucune au nom de Nour Djehân.

Cette lecture vient de la suppression du premier mot (*zar*), de la confusion de certaines lettres et d'une mauvaise coupure des mots. Il n'existe donc pas de roupies frappées au nom de Nour Djehân pour Ahmedâbâd dont, du reste, cette princesse n'a jamais été la gouvernante.

Enfin, je signalerai deux roupies intéressantes publiées par M. White King dans ses *Novelties in Moghul coins* <sup>1</sup>, dont l'une est une monnaie zodiacale frappée à Kashmir, l'an 15 de l'avènement, avec une légende rare; le signe du Zodiaque est celui des Gémeaux, mais dans une attitude particulière.

Le cas de femmes régnantes ayant frappé monnaie est rare dans la numismatique orientale; on n'en connaît d'exemples que chez les Turcs et chez les Mongols, où la *Khatoun* était plus considérée que la sultane chez les Arabes <sup>2</sup>. Sans sortir de l'Inde, à Dehli même, où régnèrent plus tard les grands Moghols, deux princesses turques de la dynastie des Ghourides, Shâh Turkan Khatoun, mère de Rokn eddin Firouz shâh I, cinquième sultan de cette dynastie, et Ridziâh, fille du sultan Shams eddin altamsh, occupèrent le pouvoir et gouvernèrent pendant quelques années, 633 à 637 Hég. (1235-1239).

Il existe de très rares monnaies de Ridziâh, où elle est qualifiée :

رضيد ملكة ابنت التيمش السلطان عمدة النسوان

« Ridziâh reine fille de Altamsh sultane grande parmi les femmes (*umdat en nisouân*). »

ou bien : السلطان الاعظم رضيد الدنيا والدين

1. *Num. Chron.*, 1896.

2. Par exemple les princesses mongoles, Tourakina, veuve d'Oktai; la pâdishâh Khatoun, femme de Gaikhatou; Sati-beg, fille de Oeldjaïtou dont on a de rares monnaies; de même, pour quelques Khatoun Seljoukides.

« la sultane très grande, la grâce (*ridziah*) du monde et de la religion. » [Cf. Brit. Mus., *Sultans of Dehli*, 1884, p. 18.]

Le British Museum et le Musée de Lahore ont quelques pièces de cette reine; nous n'en avons pas trouvé dans la Collection française <sup>1</sup>.

## VII

Je crois devoir joindre au travail qui précède la notice suivante sur une monnaie inédite d'Akbar le Grand, père et prédécesseur de Djehângîr, petit-fils de Bâber, mais le vrai fondateur de l'empire des grands moghols de l'Inde, qui devait durer jusqu'en 1857. Akbar a régné de 963 à 1014 Hég. (1556 à 1605 de J.-C.).

Vignette n<sup>o</sup> 3. Or. Poids 5 gr. 05 avec la bélière (sans cet anneau, le poids doit être de 4 gr, 80 comme la pièce du British Museum dont il sera parlé plus loin). Dessin d'une pièce inédite d'Akbar. Les monnaies d'or de ce souverain sont nombreuses; le British Museum en possède soixante-treize qui sont classées, dans le Catalogue Poole, en mohrs avec la date de l'Hégire, et mohrs avec la date de l'ère *ilahi*. Rappelons que cette dernière ou ère « divine » (*ilah*) fut créée par Akbar en 992 de l'Hégire (1584 de J.-C.), mais il la fit remonter à la première année de son règne, 963 de l'Hégire; c'était une année solaire qui commençait au *nourouz* (équinoxe vernal) et les noms des mois étaient ceux de l'ancien calendrier zoroastrien. La plus ancienne date de l'ère *ilahi* sur les monnaies d'Akbar est l'an 28 (sur une roupie du British Museum, n<sup>o</sup> 177).

1. Voy. l'histoire de cette princesse et les dessins de ses monnaies dans Edw. Thomas, *The Pathan Kings of Dehli*, London, 1871, in-8°, p. 104 sq. — Le JAS. Bengale, 1881, p. 57, 1896, p. 218. — Syad. Moh. Latif, *Hist. of the Penjâb*, Calcutta, 1891, in-4°, p. 97. — Gentil, *ouvr. cité*, p. 351. — *Tabakât-i Nâsiri*, trad. angl. de Raverty, London, 1881, p. 636, sq.

La pièce que nous allons décrire dépend de la collection du Cabinet de France qui ne comprend que trois autres monnaies d'or; elle est en tout semblable à celle qui figure sous le n° 172 du Catalogue anglais, mais elle en diffère en ce qu'elle porte une légende en caractères sanscrits. C'est ce qui en constitue l'originalité et le prix.

Av. Dans un cercle pointillé, deux personnages debout : un guerrier couronné tenant un arc et un carquois, suivi d'une femme paraissant soulever un voile. En haut du champ, légende sanscrite en caractères devanâgarî de l'époque : रामसत्य, रामसत्य, *Râmasatya* « la vérité de Râma ».

R. Légende persane « an 50 ilahi, (mois de) farverdîn », correspondant à l'an 1013 de l'Hégire. Akbar est mort au mois de Djoumâda II, 1014 (octobre 1605) en l'an 51 de son règne.

Cette représentation de deux personnages serait inexplicable sur une monnaie musulmane si on ne savait qu'Akbar, prince éclairé et réformateur, était peu rigide observateur des préceptes de l'islamisme, puisqu'il avait été jusqu'à créer une ère différente de l'Hégire, un calendrier perse et une religion dont il était le chef. Ses palais étaient ornés d'images et de portraits de saints, et il chercha à s'instruire dans la religion catholique à l'aide des Jésuites portugais qu'il avait accueillis à sa cour.

Cependant ses monnaies à figures sont rares, car on ne connaît que celle-ci, une autre au faucon <sup>1</sup> et une au canard <sup>2</sup>. Il n'alla pas néanmoins jusqu'à se faire représenter sur ses monnaies; c'est son fils Djehângîr qui, ainsi qu'on l'a vu plus haut, fit mettre son portrait sur ses monnaies d'or, et il est le seul de tous les Babérides, qui ait commis cette infraction à la loi musulmane.

1. Cabinet de France et British Museum, n° 166.

2. British Museum, n° 173.

Quant à l'interprétation de la scène figurée sur le droit de la pièce, elle n'est pas sans difficulté. M. Stanley Lane-Poole suggère que cette scène ferait allusion à la soumission du roi de Bijâpour qui donna sa fille en mariage au prince Dâniâl, un des fils d'Akbar en l'an 1013. Les historiens racontent, en effet <sup>1</sup>, que Djani Begum, fille de Ali Khan, sultan de Bijâpour, fut fiancée l'an 49 du règne (1012 de l'Hégire) à Dâniâl, lequel mourut peu après, d'excès de vin, à l'âge de 33 ans, en 1013. D'après Ferishta <sup>2</sup>, ce mariage eut lieu en 1009.

La légende sanscrite, *Râmasatya* ne paraît pas favorable à cette explication, et je crois plutôt qu'il faut voir dans cette représentation une allusion à l'histoire de Râma et de son épouse Sîtâ. C'est là un des épisodes les plus charmants de sentiment et d'émotion que nous offre le commencement du célèbre poème sanscrit connu sous le nom de *Râmâyana* (les courses ou les aventures de Râma).

Râma est un demi-dieu qui a toutes les vertus, il est le devoir (*dharma*), la résignation et la vérité (*satya*) en personne. Fils de Daçaratha, roi de Ayodhya (Oudh, mod. Faizâbad), il était destiné au trône, mais par suite des manœuvres perfides d'une des épouses du roi, ce dernier le condamne à l'exil dans une forêt infestée de fauves. Il accepte cette sentence et se résigne à la volonté paternelle; les supplications de sa mère, de sa femme *Sîtâ*, de sa famille et de tout le peuple ne peuvent le faire revenir sur sa résolution. Il distribue ses richesses aux brahmanes et part en exil, accompagné de son frère Lakshmana et de *Sîtâ*, n'ayant tous les trois, pour tout vêtement, que le *valkala* ou l'écorce des anachorètes et pour instruments que

1. Voy. Elliot, *op. cit.*, vol. VI, pp. 110 et 114.

2. Trad. Briggs. Londres, 1829, t. II, p. 279.

la bêche et le panier. Râma emporte en outre les flèches (*astra*) magiques qui reviennent d'elles-mêmes (*svatupunarâgaman*), que lui a données le saint ascète Viçvamitra et l'arc céleste (*dhanus*) de Roudra qui était conservé dans la famille des rois de Mithila et que Râma seul avait pu bander.

Notre médaille représente donc, suivant moi, le prince Râma, reconnaissable à sa couronne, avec l'arc et les flèches célestes, suivi de Sîta, la fille de Djanaka, roi de Mithila, « la belle Mithilène », comme l'appelle le poète, tous deux partant pour l'exil; il ne manque que Lakshmana.

Le sens exact de la légende sanscrite qui surmonte les deux figures est « la Vérité de Râma ». La Vérité (*satya*) est en effet le mobile de toutes les actions du héros dont l'épithète fréquente est « dévoué à la Vérité » (*Satyavritti*). Il fait à plusieurs reprises l'éloge de cette vertu : « la Vérité, dit-il, est la racine de toutes les actions religieuses, sur elle sont établis les mondes; que la vérité soit donc notre but suprême; la Vérité, le devoir, la compassion, le doux langage... forment la route qui aboutit au triple ciel <sup>1</sup>. » La légende de notre médaille est donc la formule la plus exacte qui pouvait être choisie par Akbar pour exprimer la résignation du héros condamné à l'exil. On peut dire que cette médaille est une illustration en miniature de l'épisode de l'exil. Quant au choix du sujet, il n'y a pas lieu d'en être étonné quand on voit par les historiens persans que Akbar aimait la littérature indienne et s'était fait traduire le Mahâbhârata, le Râmâyana et d'autres ouvrages tels que l'Atharva Veda et des traités de mathématique.

E. DROUIN.

1. Voy. Ch. Schoebel, *Étude sur le Râmâyana*, dans les *Annales du Musée Guimet*, Paris, 1888, in-4°.

## MÉLANGES & DOCUMENTS

---

ARRÊTÉ DU 4 MARS 1830 SUR LA RÉDUCTION DES ÉCUS  
DE 6 FRANCS DE FRANCE

Le Conseil d'État du Canton de Vaud,

Vu le protocole de la conférence qui a eu lieu au mois de Décembre dernier, entre les Commissaires des Cantons qui ont pris part au concordat monétaire du 6 Avril 1825 ; ensemble les propositions qui ont été faites dans cette assemblée, les mémoires, rapports et consultations qui ont eu lieu sur cette matière.

Considérant que les écus de six livres de France n'ont pas intrinsèquement la valeur pour laquelle ils sont reçus dans le Canton ;

Considérant que leur prochaine démonétisation en France (annoncée pour l'année 1834) tend à les faire refluer dans ce Canton ;

Considérant enfin que les États concordants, et notamment ceux de Berne et de Fribourg, et de plus celui du Valais ; États qui confinent au territoire du Canton de Vaud, ont été engagés par ce motif à mettre hors de cours ou à réduire la valeur de ces écus ;

Faisant usage des pouvoirs qui lui ont été donnés par le Décret du Grand Conseil du 20 Mai 1826.

Oùï le Département des Finances,

Arrête :

Art. 1<sup>er</sup>. Les écus de six livres de France, qui pèseront cinq cent quarante-deux grains, poids de marc, n'auront plus cours désormais que sur le pied de 39 batz.

2. Les écus de six livres de France qui n'auront pas le poids de 542 grains seront mis hors de cours. Nul n'est tenu de les recevoir autrement que de gré à gré (Loi du 22 Juin 1803, art. 1<sup>er</sup>).

3. Ceux du poids de 542 grains, poids de marc, seront estampés avec un poinçon formant l'empreinte de l'écu Vaudois; ils seront de plus cordonnés. Il sera ouvert un atelier où les porteurs de ces écus seront admis à les faire estamper. Cette opération sera gratuite.

4. La disposition qui réduit à 39 batz la valeur des gros écus de France du poids indiqué sera exécutoire au 1<sup>er</sup> Avril prochain.

5. Le présent Arrêté sera imprimé, publié en chaire, affiché et transmis aux divers comptables de l'État.

Donné, sous le sceau du Conseil d'État à Lausanne, le 4 mars 1830.

Le Landammann en charge,

F. L. Bourgeois.

Le Chancelier,

Boisot.

(Extrait du *Recueil des Lois et Décrets et autres Actes du Gouvernement du Canton de Vaud*, tome XXVII.)

C'est à l'obligeance de M. Aloÿs de Molin, conservateur du Musée cantonal de Lausanne, que je dois la copie de ce document qui fixe l'origine et la signification de l'écusson de Vaud contremarqué sur les écus de Louis XV et de Louis XVI et sur les pièces de six livres de la République française au Génie debout.

A ce propos, je rappelle que, par une ordonnance du 2 juillet 1816, le gouvernement de Berne prescrivit que les écus français et les thalers de la République helvétique qui entraient dans les caisses de l'État devaient être pesés; ceux qui pesaient moins de 545 grains devaient être renvoyés en France, et ceux qui pesaient plus de 545 grains devaient passer à la Monnaie pour y être frappés d'une tranche laurée et de deux contremarques, l'une aux armes de Berne (de gueules à la bande d'or chargée d'un ours passant de sable), l'autre, indicative de la valeur, <sup>40</sup>/<sub>BZ</sub>. Ces

dispositions restèrent en vigueur<sup>1</sup> jusqu'au mois de juillet 1819.

En même temps, le gouvernement de Vaud adoptait de son côté une mesure analogue, à savoir la contremarque aux armes du canton, avec la même indication de valeur, laquelle fut réduite à 39 batz en 1830, comme nous venons de le voir<sup>2</sup>.

Il ne paraît pas que Genève ou d'autres cantons aient surfrappé les écus français.

R. MOWAT.

\*  
\* \*

#### UN CAS SINGULIER D'ABRASION ET DE SURFRAPPE MONÉTAIRE

Mon mémoire sur le martelage et l'abrasion des monnaies<sup>3</sup> me vaut une intéressante remarque de M. le D<sup>r</sup> B. Pick. Le savant conservateur du Médaillier ducal de Gotha attire mon attention sur des monnaies impériales de Sardes (Lydie), en bronze, dont les légendes circulaires, abrasées par l'action du burin qui en a laissé subsister des traces très reconnaissables, ont été surfrappées de nouvelles légendes circulaires. Cette opération a eu nécessairement pour effet de diminuer l'épaisseur du métal sur le pourtour de chaque face et de mettre en relief la partie centrale laissée intacte.

Dans son état primitif, la pièce répond au signalement suivant :

ΔΡΟΥΣΟΣ ΚΑΙ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ·ΚΑΙΣΑΡΕΣ ΝΕΟΙ ΘΕΟΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΙ. Drusus et Germanicus laurés, en toge, assis côte à côte sur des sièges curules, à gauche, celui qui est au second plan tenant un lituus dans la main droite étendue.

Β'. ΕΠΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΚΛΕΩΝΟΣ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ, autour d'une couronne de chêne et de laurier à l'intérieur de laquelle on lit en deux lignes ΚΟΙΝΟΥ | ΑΣΙΑΣ.

1. P.-Ch. Stroehlin, *Les écus français de 6 livres contremarqués par l'État de Berne*, dans la *Circulaire numismatique universelle*, Genève, n° 10, 1895, p. 138-139, 3 vignettes.

2. Alph. Bonneville, *Encyclopédie monétaire*, Berne, fig. 9; Vaud, fig. 1, 2. Le Cabinet des Médailles possède un écu de Louis XVI, contremarqué par Berne, et le Musée de la Monnaie un écu de Louis XV, de 1766, contremarqué par Vaud.

3. *Revue numismatique*, 4<sup>e</sup> série, V, 1901, p. 443-471.

Après l'abrasion, une légende identique à l'inscription oblitérée, ΔΡΟΥΣΟΣ ΚΑΙ ΓΕΡΜΑΝΙΚΟΣ ΚΑΙΣΑΡΕΣ ΝΕΟΙ ΘΕΟΙ ΦΙΛΑΔΕΛΦΟΙ, a été refrappée sur ses débris, au droit ; en même temps, au revers, une nouvelle légende, ΓΑΙΩ ΑΣΙΝΝΙΩ ΠΟΛΛΙΩΝΙ ΑΝΘΥΠΑΤΩ, a été refrappée sur les débris de l'inscription abrasée ΕΠΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ ΚΛΕΩΝΟΣ ΣΑΡΔΙΑΝΩΝ.

C'est ce que M. Head a expliqué en ces termes : *The circular inscriptions on both sides of nos 106-109 do not belong to the original dies. They were clearly produced by a second process. The exact adjustment of the circular rings on which the inscriptions were cut appears to have been somewhat difficult. The ring was apt to slip, thus causing double strikings and defacements of the figures forming the central group. This double process was adopted for the purpose of obliterating the previous inscription*<sup>1</sup>.

La difficulté de l'opération consistait en effet à refrapper les légendes circulaires sans entamer les types de la partie centrale. Dans ce but, le monétaire a dû employer des coins annulaires évidés à leur intérieur et les ajuster autour du massif central en relief servant d'épaulement pour les maintenir en place ; il n'était d'ailleurs pas nécessaire de pratiquer l'abrasion sur le tour complet pour obtenir la fixité ; de là vient que des portions non abrasées des légendes primitives ont survécu à l'opération et apparaissent chevauchant sur les lettres de la surfrappe.

Ces monnaies ont été frappées pour honorer la mémoire de Drusus César, fils de l'empereur Tibère, et celle de son cousin Germanicus, fils de Néron Drusus, pendant la grande prêtrise d'Alexandre, fils de Cléon. Pour une raison que nous ignorons, probablement l'indignité et la déchéance ou la condamnation de ce personnage, — à moins qu'il ne se soit agi d'une simple rectification de formule protocolaire, — les magistrats de Sardes prirent la décision de substituer, sur les exemplaires existant dans la caisse

1. Barclay V. Head, *Catalogue of the Greek coins in the British Museum. Lydia*, 1901, p. 252, nos 106-109, pl. XXVI, f. 5.

publique ou retirés de la circulation, le nom du gouverneur de leur province, c'est-à-dire le proconsul d'Asie, C. Asinius Pollion (ἀνθύπατος), à celui d'Alexandre, leur grand prêtre.



Il existe des exemplaires indemnes, à l'aide desquels on constate la transformation subie par les pièces abrasées et refrappées; le Cabinet de France possède trois des premiers et six des autres<sup>1</sup>.

C'est par l'examen de ce curieux travail de remonnayage que Waddington a pu arriver à une conclusion qui complète ce que l'on connaissait de la carrière d'un personnage historique célèbre, en plaçant à l'année 37-38 le proconsulat de C. Asinius Pollion<sup>2</sup>.

Quant à la série nouvelle des effigies impériales abrasées que j'ai ouverte dans mon précédent article, voici déjà qu'elle s'accroît de trois pièces.

I. C'est d'abord un médaillon de Silandus (Lydie), au nom de Commode, décrit de la manière suivante par MM. Rollin et Feuarent, *Catalogue d'une collection de médailles de l'ancienne Grèce*, 2<sup>e</sup> part., 1863, p. 389 :

5991 bis. AVT·KAI·Λ·AVPH·KOMOΔOC. Buste lauré et drapé de Commode, à droite.

R. ΕΠΙ·ΑΡΧΙΕΡΕΩC ΤΙΤΙΑΝΟΥ ΣΙΛΑΝΔΕΩΝ·Κ·ΑΡΧ. L'empereur dans un bige allant au pas, à droite; une Victoire le couronne.

Æ<sup>13</sup>.

1. Cf. Mionnet, *Description*, IV, p. 121, n<sup>os</sup> 687-689; *Suppl.*, VII, p. 418, n<sup>os</sup> 462-465.

2. *Fastes des provinces asiatiques*, p. 122.

Ce curieux médaillon a été limé du côté de la tête, et la figure a complètement disparu sous cette mutilation barbare.

Il faut sans doute corriger cette description d'après un autre exemplaire, *non limé*, qui existe au Cabinet de France et que Mionnet, *Desc.*, IV, p. 143, n. 818 décrit ainsi :

ΑΥΤΟ ΚΑΙ Λ ΑΥΡΗ ΚΟΜΟΔΟΣ. Tête laurée de Commode, à dr.

Ρ. ΕΠΙ ΑΡΧΙΕΡΕΩΣ ΤΑΤΙΑΝΟΥ Κ ΑΡΧ ΣΙΛΑΝΔΕΩΝ. L'empereur debout dans un bige allant au pas, à gauche, couronné par une Victoire qui vole au-devant de lui. Æ<sup>13</sup>.

On remarquera que Sardes et Silandus, toutes deux de Lydie, faisaient partie de la province proconsulaire d'Asie dont six autres villes, Cibyra (Phrygie), Stratonicee (Carie), Ephesus (Ionie), Smyrne (Ionie), Pergame (Mysie), et Perpérène (Mysie), ont fourni des monnaies abrasées.

II et III. Comme appoint final, je signale deux médaillons de Caracalla et Géta à intercaler dans ma première liste.

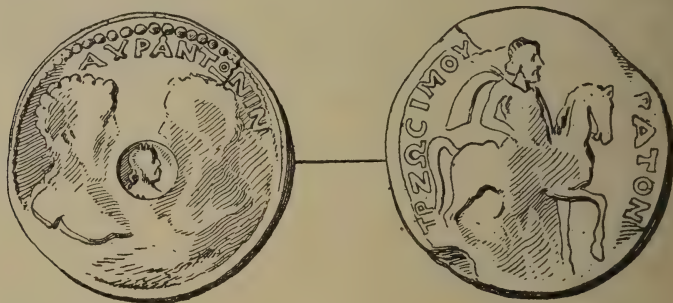
2 bis. Pergame (Mysie).



ΑΥΤΟ ΚΑΙ Μ ΑΥΡΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΣ; le reste de la légende, contenant les noms de Géta, a été enlevé à coups de burin dont on aperçoit les stries. Buste lauré, drapé, de Caracalla tourné à droite, faisant face à celui de Géta complètement abrasé et contremarqué d'une couronne, dont on ne voit plus que la partie inférieure avec ses lemnisques flottants.

Β. ΕΠΙ [στρα] ΚΛΑΥΔΙΑΝΟΥ ΤΕΡΠΑΝΔΡΟΥ; à l'exergue, en deux lignes, ΠΕΡΓΑΜΗΝΩΝ | ΝΕΟΚΟΡΩΝ. Niké debout, à gauche, couronnant Tyché debout, à gauche. Æ. 35 mill.

Collection Mniszech, vendue le 17 avril 1902 (lot n° 51); moulage communiqué par M. A. Feuardent.



8 bis. Stratonicee (Carie).

ΑΥΚΜ ΑΥΡΑΝΤΩΝΙΝΟ///; le reste de la légende contenant les noms de Géta a été enlevé par le burin. Bustes affrontés de Caracalla lauré, drapé, à gauche, et de Géta, à droite, *martelé*. Entre les deux, en contremarque ronde, tête laurée, drapée, de Macrin? à droite.

Β. ΠΡΩΣΙΜΟΥ////////// ΠΑΤΩΝ////. Zeus Panamaros, à cheval, à droite. Æ. 37 mill.

Musée de Gotha; empreintes envoyées par M. le Dr B. Pick, qui suppose que la tête de Caracalla a été abrasée par erreur, car celle qui subsiste à gauche a tout à fait la ressemblance de Géta. Il croit reconnaître la même erreur sur le médaillon n. 15 (*Rev. num.*, 1901, p. 458, pl. X, fig. 10).

R. MOWAT.

\*  
\* \*

DON D'UNE COLLECTION DE MONNAIES ET MÉDAILLES D'ALSACE, AU  
CABINET DES MÉDAILLES, PAR M. CARLOS DE BEISTEGUI.

Du 26 mai au 14 juin a eu lieu la vente de la Collection Henri Meyer. En attendant que nous donnions quelques détails sur les conditions dans lesquelles s'est accompli cet événement, nous pouvons dès à présent parler des monnaies et médailles d'Alsace, entrées au Cabinet de France grâce à la générosité de M. C. de Beistegui. Nous citons la préface que M. Babelon a placée en tête du catalogue de cette partie de la collection, et qui a paru dans le *Journal des Savants* :

« Le 23 novembre 1901, mourait à Paris un homme aussi instruit que modeste, à la fois grand industriel et amateur passionné de numismatique, M. Henri Meyer, bien connu de ceux qui fréquentent les réunions de la Société française de numismatique et de la Société nationale des antiquaires de France. Né à Illzach près Mulhouse, en 1830, M. Henri Meyer, après avoir, en 1870-1871, assisté, l'âme angoissée, aux désastres de l'année terrible, prit, comme tant d'autres patriotes alsaciens, le parti d'aller chercher sur un autre point du territoire français un asile que, toute sa vie, il ne cessa de considérer comme temporaire. C'est ainsi qu'il vint installer sa fabrique de tissus à Ourscamps (Oise). Déjà, à cette époque, il rassemblait avec ardeur les monnaies françaises, royales et seigneuriales. On le vit acheter un bon nombre des pièces les plus importantes et les plus rares des collections de Dassy (1869), de Jarry (1878), de Gariel (1885), de Ponton d'Amécourt (1886), de Charles Robert (1888), du baron Jérôme Pichon (1897) et de plusieurs autres moins célèbres. Dans ces dernières années, son médaillier était devenu l'un des plus considérables qu'amateur eût jamais constitué pour les séries françaises du moyen âge et des derniers siècles. Il en publia lui-même un catalogue méthodique et raisonné, sous le titre : *Monnaies royales et seigneuriales de France. Classement chronologique* (Paris, 1890, 1 vol. in-8°, avec atlas in-4° de 26 planches), ouvrage dans lequel sont non seulement décrites

un grand nombre de pièces rares ou uniques, mais où sont aussi consignées de judicieuses observations de classement et d'attribution.

Mais dans cet ensemble imposant, la série que Henri Meyer s'attacha plus particulièrement à développer et qu'il eût voulu rendre, si possible, complète et sans lacune, c'est celle qui se rapportait à l'histoire de sa chère Alsace. De ce côté, aucun sacrifice ne fut épargné par lui; sa persévérance obstinée ne recula devant nulle démarche; sa perspicacité de chercheur s'y exerça sans relâche, il y pensait et en parlait toujours.

En outre, cet amateur à l'esprit éclairé envisageait l'ensemble de ses séries numismatiques non point comme une distraction de dilettante, mais comme constituant un élément précieux pour les études historiques. Aussi ouvrit-il avec empressement ses tiroirs à MM. Arthur Engel et Ernest Lehr, lorsque ces derniers entreprirent de publier leur *Numismatique de l'Alsace* (Paris, 1887, in-4°); il suffit de parcourir ce bel ouvrage pour apprécier, par le grand nombre des références, la richesse et l'importance du médaillier d'Henri Meyer.

J'eus personnellement, à diverses reprises, dans des causeries amicales, l'occasion de recevoir les confidences numismatiques de Henri Meyer. Cet homme de cœur, ce Français irréductible en était arrivé à craindre que, lorsqu'il aurait cessé de vivre, sa série alsatique ne passât de l'autre côté du Rhin. Lui, qui avait toujours eu la préoccupation de travailler pour la France et à une œuvre française, il redoutait que le fruit du labeur de toute sa vie ne profitât finalement à ceux-là mêmes qui lui avaient ravi son foyer!... Il songeait à prendre les dispositions nécessaires pour qu'au moins les plus importantes de ses monnaies et médailles d'Alsace entrassent, lorsqu'il aurait cessé d'en jouir, au Cabinet de France; d'ailleurs, sa générosité envers la Bibliothèque nationale s'était déjà manifestée par le don qu'il fit au département des Manuscrits, en 1896, de plusieurs parchemins du moyen âge, provenant du cabinet de Peigné-Delacourt, notamment d'une très belle charte de Druon, évêque de Beauvais, du second tiers du XI<sup>e</sup> siècle.

Mais l'homme propose et Dieu dispose : Henri Meyer fut surpris par la mort, en pleine santé et lorsqu'il pouvait compter encore sur un long avenir ; sa collection fut, dès lors, destinée à subir le sort qui fut celui de tant d'autres belles suites numismatiques longuement et laborieusement constituées : la dispersion sous le feu des enchères publiques.

La vente en fut fixée par MM. Rollin et Feuarent, les mandataires des ayants-droit, au 26 mai 1902. Le Catalogue imprimé pour préparer cette opération et qu'on vient de distribuer, est l'œuvre d'Henri Meyer lui-même, qui l'avait laissé en manuscrit. En y parcourant avec attention le chapitre qui est consacré aux monnaies et médailles de l'Alsace, les connaisseurs ne sauraient manquer d'être frappés de sa richesse ; mais en même temps, tous ceux qui ont conservé dans leur cœur le culte du souvenir et gardé l'espérance, commençaient à regretter amèrement que cette série fût menacée de dispersion et surtout qu'elle ne vînt pas, dans son imposante unité, prendre place sur les cartons de notre grand médaillier national. J'étais, pour ma part, je le déclare, vivement affecté de ne pouvoir, faute des ressources nécessaires, faire entrer au Cabinet de France, au moins les plus précieuses de ces monnaies et médailles d'Alsace. Mes inquiétudes s'accrurent encore lorsque je fus mis au courant des sollicitations et des démarches pressantes faites par des numismates et des marchands allemands auprès de la famille d'Henri Meyer et auprès de MM. Rollin et Feuarent, pour acquérir la suite alsatique en bloc, avant les enchères publiques. M. l'administrateur général de la Bibliothèque nationale écoutait mes trop légitimes doléances sans pouvoir faire autre chose que s'y associer.

Le 1<sup>er</sup> mai dernier, je mettais, par occasion, dans la confiance de nos regrets, un amateur distingué, possesseur lui-même d'un riche médaillier, M. Carlos de Beistegui, bien connu du monde parisien qui s'intéresse à la numismatique et aux beaux-arts. M. de Beistegui est originaire du Mexique et neveu de M. Dano, qui fut ministre de France dans ce pays sous le second Empire. Je lui exposais à la fois l'importance scientifique de la

collection alsatique d'Henri Meyer et l'intérêt patriotique que nous attachions à ne pas la laisser partir en Allemagne, lorsqu'après m'avoir écouté en silence, il me fit brusquement cette déclaration : « Je serais heureux, M. le Conservateur, de profiter de l'occasion que vous m'offrez de faire quelque chose pour la France que j'aime et que j'habite depuis trente ans. Puisque la collection de monnaies et médailles d'Alsace formée par Henri Meyer vous intéresse doublement, au point de vue scientifique et national, je vais tâcher de l'acheter en bloc, et je la donnerai au Cabinet de France. »

A la suite de cet entretien, M. de Beistegui se rendit chez MM. Rollin et Feuardent, dépositaires de la collection, à qui il fit part de ses intentions. Les héritiers d'Henri Meyer, pressentis aussitôt, s'empressèrent d'accepter la proposition qui leur fut faite; elle répondait d'ailleurs trop directement au vœu d'Henri Meyer et à leurs propres sentiments, pour qu'ils ne l'accueillissent pas avec une joie patriotique. Bref, le lendemain, M. de Beistegui me donnait rendez-vous chez MM. Rollin et Feuardent, et je prenais, en sa présence, livraison de la collection, au nom du Cabinet des médailles.

Tel est, dans sa réalité simple, l'historique d'une donation qui place M. Carlos de Beistegui au nombre des principaux bienfaiteurs du Cabinet des Médailles. En lui adressant ici le tribut de reconnaissance qui lui est dû, il me saura gré de remercier en même temps la famille du regretté Henri Meyer et MM. Rollin et Feuardent, qui se sont prêtés avec un empressement désintéressé à une combinaison qui évinçait du coup la concurrence de surenchères faciles à prévoir.

La collection alsatique que M. de Beistegui vient ainsi de faire entrer au Cabinet des Médailles comprend 1145 pièces, dont 717 monnaies et 428 médailles artistiques : entre autres, les monnaies des archiducs d'Autriche landgraves d'Alsace depuis Sigismond I<sup>er</sup> (1439-1493), celles des évêques de Strasbourg depuis le temps d'Henri l'Oiseleur (933-934) jusqu'au cardinal de Rohan; les monnaies municipales de Strasbourg, de Colmar, de Haguenau, de Molsheim, de Mulhouse, de Thann, de Wissembourg;

celles du comté de Hanau-Lichtemberg, des abbayes de Murbach et de Lure, des comtés de Saarwerden et de Weinbourg; enfin des pièces alsatiques du haut moyen âge dont la patrie n'est pas encore précisée. L'ensemble de la collection est décrit dans un catalogue spécial, extrait du Catalogue général de la vente Henri Meyer, et les pièces les plus intéressantes sont reproduites sur des planches annexes.

Il n'est pas besoin de m'étendre plus longuement pour faire ressortir l'importance du don qui nous est fait. Tout le monde saura apprécier l'acte de désintéressement accompli avec tant de spontanéité et de simplicité par M. Carlos de Beistegui. Son nom sera inscrit dans les fastes du Département des Médailles et Antiques de la Bibliothèque nationale, qui compte déjà, parmi ses plus illustres bienfaiteurs, des noms comme ceux du comte de Caylus, du duc de Luynes, du baron d'Ailly, du vicomte de Janzé, d'Oppermann, du baron de Witte, d'Alfred Armand, de Jules Rouyer, de Pauvert de La Chapelle. Honneur à ces hommes de cœur, qui, loin des agitations vaines où se consume trop souvent l'activité de leurs contemporains, font un si noble emploi de leur fortune en consacrant une bonne part à augmenter le patrimoine des collections publiques, pour le plus grand profit de la science et de l'histoire des arts. »

E. BABELON

---

# CHRONIQUE

---

## TROUVAILLES DE MONNAIES

1. — Les noms de Karnak et de Louqsor sont connus du monde entier pour les beaux spécimens d'architecture égyptienne qu'ils ont livrés à nos regards. Désormais, ces lieux célèbres rappelleront aux numismates le souvenir d'une des plus belles trouvailles de monnaies romaines impériales d'or qui ait jamais été mise au jour. Ces *aurei* ont été trouvés dans deux jarres de terre cuite, au mois de janvier dernier, au nombre de 1200 au moins (le chiffre de 1800 a été cité et paraît très probable). Ils appartiennent au Haut-Empire et s'étendent sur la période d'un siècle environ, qui va d'Hadrien à Diaduménien, en passant par Sabine, Antonin, Marc Aurèle, les deux Faustine, Vérus, Lucille, Commode, Crispine, Pertinax (env. 20 pièces), Albin (3 pièces), Septime Sévère, Julie Domne, Caracalla, Plautille, Géta, Macrin, Diaduménien, Élagabale, Soëmias; les membres de la famille de Septime Sévère sont les plus souvent représentés et associés entre eux suivant des combinaisons très diverses. Les sujets de revers sont des plus variés, un grand nombre inédits, par exemple la galère, type nouveau pour la monnaie d'or; sans tenir compte des différences de coins, on compte 250 médailles différentes. L'étonnement est grand de voir sortir de terre un ensemble de pièces aussi remarquablement conservées, et dont l'authenticité est hors de doute. Cependant M. Gnecci paraît avoir exagéré, quand il a dit dans la *Rivista* que toutes étaient également à fleur de coin. En réalité, celles d'avant Caracalla ont dû un peu circuler, et les Macrin surtout sont magnifiques.

2. — Presque aussitôt après cette trouvaille, était découvert dans la Basse-Égypte un trésor d'*aurei* (peut-être 600), commençant à Balbin, c'est-à-dire postérieurs aux précédents et leur faisant presque suite.

Le Balbin a été acquis par Sir John Evans ; c'est la première monnaie d'or qu'on signale de cet empereur, et elle a pour revers la Victoire debout tenant une couronne et une palme. Les autres vont jusqu'à Constance Chlore et sont, pour la majorité, de Dioclétien et de Maxilien ; parmi les pièces de ce dernier empereur, on signale celles au type des travaux d'Hercule et notamment un Centaure et une Centauresse inédits. Quant aux portraits d'empereurs, ils ont une intensité de vie saisissante.

3. — Le R. P. Delattre nous communique la note suivante qui a trait aux successeurs de Constantin, et que nous nous faisons un plaisir d'insérer :

« Le 24 avril dernier, au moment où j'arrivais à la nécropole punique voisine de Sainte-Monique, avec plusieurs amis désireux de visiter les fouilles, on constatait dans la terre, à 0<sup>m</sup> 10 à peine de profondeur, la présence de quelques menues monnaies. Leur nombre augmentait au fur et à mesure que l'on entaillait le sol. Bientôt on découvrit sous nos yeux une sorte de bouteille à large panse et à col étroit que le soc de la charrue a dû toucher plus d'une fois, ce qui explique la présence des monnaies éparpillées dans le sol, car elle avait été remplie de menus bronzes. Elle était toute fendillée, et dès que l'on voulut y toucher, il s'en échappa une véritable coulée verte formée de plusieurs milliers de monnaies. Nous en avons compté exactement 4339. Beaucoup sont très usées, mais j'ai pu en déterminer un certain nombre. Ce sont des pièces des empereurs Constantin le Grand, Constant, Constance, Valentinien, Valens, Gratien, Théodose, Arcadius et Honorius.

« Cette cachette de monnaies renfermant des pièces constantiniennes et du Bas-Empire, semble avoir été faite par un Romain à l'arrivée des Vandales. Bien des fois, sans doute, à travers les siècles, la charrue arabe a rencontré ce vase si peu profondément enfoui dans le sol, sans cependant révéler la présence du petit trésor en l'éventrant complètement. »

4. — Le vendredi 25 avril, des ouvriers terrassiers qui creusaient des fondations pour la maison de M. Jorand, boucher à Nogent-le-Roi, ont mis à découvert deux pots de terre cuite, contenant environ trois cents monnaies (exactement 364) à l'effigie de François I<sup>er</sup>, Henri II et Charles IX. Toutes ces pièces, bien conservées, sont restées en la possession de M. Jorand, excepté une vingtaine qui ont été vendues 7 à 8 fr. pièce.

\*  
\* \*

*La Héra de Polyclète.* — S'aidant des monnaies d'Argos qui représentent la tête de Héra, M. C. Waldstein a cherché dans les musées la réplique, jusqu'à présent introuvable, du chef-d'œuvre disparu de Polyclète. Il a cru la trouver dans une tête dite de Dionysos, qui est au British Museum. Mais le bandeau de cette statue est sans ornementation; or Pausanias affirme que les Charites et les Heures étaient représentées sur le bandeau de Héra, et le monnayeur, tirant parti des ressources que lui offrait son art, a du moins dessiné, au lieu et place de ces figures, des palmettes. L'identification reste donc très incertaine (Voy. *Journal of hell. stud.*, t. XXI, 1901, p. 30-44; cf. H. Lechat, dans *Rev. des ét. gr.*, décembre 1901).

\*  
\* \*

*Hermès lotophore.* — Il existe dans la numismatique d'Alexandrie des monnaies impériales au type d'Hermès, caractérisé par son caducée et décrit par MM. R. S. Poole<sup>1</sup> et Dattari<sup>2</sup> comme ayant sur la tête, en plus du modius, un pétale de lotus dressé. Dans le *Jahrbuch* de 1901<sup>3</sup>, M. R. Foerster rapproche ces médailles d'un certain nombre de statuette de bronze, éparses dans les musées de l'Europe, et paraissant représenter le même sujet. Or on a pris quelquefois cet emblème pour une plume. MM. Babelon et Blanchet, dans leur *Catalogue des bronzes de la Bibliothèque nationale* (p. 157), supposent que le dieu en question, participant d'Hermès et d'Apollon, a reçu en cette dernière qualité la plume des Muses comme emblème. Mais il est bien rare qu'Apollon porte cette plume, et on s'explique difficilement qu'il l'ait transmise à un autre dieu comme son attribut caractéristique; de plus, cet objet sur les statuette n'est pas pareil à la plume des Muses, dont le Cabinet des médailles possède un excellent spécimen dans la célèbre statuette d'Erato de la collection de Janzé (n° 122 du catalogue). Au contraire, il ressemble tout à fait à l'attribut dessiné sur les monnaies d'Alexandrie. Reconnaisant ce fait, M. Furtwaengler dit que c'est le dieu égyptien Thoth qui a transmis la plume à Hermès, mais cette affirmation est gratuite, et le lotus est trop communément représenté sur les effigies

1. *Brit. Mus. Cat. Alexandria*, pl. XVIII, n° 1506 et 1678. Le n° 1506 représente un dieu qui de plus est radié comme Hélios.

2. *Numi alexandrini*, pl. XVI.

3. T. XVI, p. 39 suiv. *Lotusblatt oder Feder, ein Kopfschmuck des Hermes?*

des dieux égypto-grecs, pour qu'on hésite à le reconnaître ici. Maintenant, qu'il s'agisse d'un pétale ou d'une feuille, comme le veut M. Foerster, nous laissons en suspens cette question de détail; on remarquera toutefois que c'est à la numismatique, à cause de la sûreté de ses provenances, qu'on doit d'avoir limité et pour ainsi dire résolu ce petit problème archéologique.

\*  
\* \*

*La Croix d'Anjou.* — « Il n'y a pas de Croix de Lorraine », tel est le titre d'un article publié par M. H. Moranvillé dans la *Bibliothèque de l'École des chartes* (t. LXII, 1901, p. 618-621). L'emblème ainsi appelé ne se rencontre sur aucun monument archéologique de la Lorraine avant l'avènement à ce duché de la maison d'Anjou et doit, par conséquent, avoir une origine angevine. On s'en doutait bien un peu depuis l'étude de M. L. Germain, parue dans la *Revue de l'art chrétien* en 1885, mais M. Moranvillé a eu le mérite de signaler l'existence d'un ordre de la Croix dans la maison d'Anjou, ordre dont l'insigne était un fragment de la vraie Croix, aujourd'hui conservé aux Incurables de Baugé. Rapportée de Constantinople au <sup>xiii</sup>e siècle, elle était à double traverse, de couleur brune et bordée d'un filet d'or : c'est la prétendue Croix de Lorraine. On la trouve très fidèlement représentée, en dehors de ce pays, sur des monnaies du roi René et sur un jeton de Charles du Maine reproduit par M. Planchenault dans son ouvrage sur les jetons angevins (*Gaz. numism.*, 1900-1901, n° 79).

\*  
\* \*

*Les cloches et la numismatique.* — On sait que l'inscription d'une cloche faisait préciser récemment l'attribution d'une médaille à l'abbé de Saint-Mihiel, René de Maria (*Rev. num.*, 1897). Cette fois ce sont des médaillons connus qui se trouvent reproduits sur les cloches de Ligny-sur-Canche (Pas-de-Calais), en date de 1560. Le premier représente les bustes accouplés de Charles-Quint et de Philippe II; le second est à l'effigie du roi d'Espagne; le troisième donne le profil d'une noble dame, Ursule Lopès, apparemment marraine de la cloche. M. Rohart, qui nous signale cette découverte dans le *Bulletin de la commission des monuments historiques du Pas-de-Calais* (1901, t. II, 5<sup>e</sup> livr., p. 519), interprète la légende *VRSVLÆ LOPES M. P. C.*, par *Marci Peres conjugis*; quant à l'artiste, Armand a prononcé le nom de Michel Pastorini, et M. de la Tour hésite entre Pastorini, les Leoni, Poggini,

Jacopo da Trezzo qui ont travaillé dans les Flandres vers 1555, date gravée sur la tranche du bras d'Ursule. Si les cloches reçoivent l'empreinte des médaillons, y a-t-il en revanche des médailles qui représentent des cloches? Je connais au moins une pièce d'Auguste de Wolfenbuttel, duc de Brunswick, qui est dans ce cas.

A. D.

\*  
\* \*

*Monnaies des Kshatrapas* (Inde). — M. Sylvain Levi étudie, dans le *Journal asiatique* (février 1902), plusieurs expressions qui se trouvent dans les inscriptions et sur les monnaies des Kshatrapas du Saurashtra et de Málava (v. *Rev. numism.*, 1890 et 1899). Les inscriptions sont tantôt en prâcrit, tantôt en sanscrit, pendant que celles de la dynastie des Sâtakani du Mahârâshtra, voisine et rivale des Kshatrapas, sont rédigées en prâcrit. Les légendes des monnaies de ces derniers sont (sauf une seule exception pour le roi Satyadaman) toujours en prâcrit. C'est seulement avec les rois Gouptas que l'on rencontre sur les monnaies les premières légendes en sanscrit. Cette différence des deux langues entre les inscriptions sur rochers et sur piliers et les légendes monétaires, s'explique par ce fait que le sanscrit était la langue savante, religieuse, réservée aux dieux, aux rois, aux moines ainsi qu'aux monuments destinés à perpétuer leur mémoire, tandis que le prâcrit, langue populaire, était bien celle qui convenait à la monnaie, qui par sa fonction vulgaire circulait de mains en mains sans respect des castes. Quant à l'écriture des légendes, elle est d'abord en grec dégénéré et en kharoshtri, puis en brâhmi. Le pays des Kshatrapas était resté le plus hellénisé de l'Inde, puisqu'il était le marché le plus important (Baroch, Udjaïn) du commerce hellénique pendant les quatre premiers siècles de notre ère. L'article de M. Levi traite ensuite d'autres questions, notamment de l'introduction du sanscrit comme langue théâtrale à la cour des Kshatrapas et de l'influence grecque sur la création du drame hindou. Nous y renvoyons le lecteur.

E. DROUIN.

\*  
\* \*

*Le thaler de Marie-Thérèse*. — Frappé de nos jours à Vienne avec la date de l'avant-dernier siècle, il est encore la seule monnaie ayant cours dans la province d'Yemen, en Arabie. Tout l'Yemen, une partie de la Syrie, l'Abyssinie et la Nubie se servent de ces monnaies, appelées *Tallaro* par corruption. Le gouvernement turc a déjà fait effort pour

les interdire, mais avec peu de succès. Ainsi il y a peu de temps, il envoya 2.800.000 piastres d'argent en valeurs différentes, par bateau à vapeur turc, pour supplanter le thaler. Seule, la monnaie de Ménélik lui a fait jusqu'à présent quelque tort (*Monatsblatt* de Vienne, mars 1902).

\*  
\* \*

*Les pièces d'argent napoléoniennes retirées de la circulation.* — Chez le percepteur, à la poste, à l'octroi, on voit les caissiers trier soigneusement leurs pièces de cinquante centimes et en faire deux petites piles : les bonnes et... les autres. Le Ministre des finances a en effet adressé aux administrations publiques une circulaire aux termes de laquelle la Monnaie doit procéder, en 1902, à la réfection de 7 millions de francs de pièces de cinquante centimes. Cette opération devant commencer par les plus usées, c'est-à-dire par celles qui ont été frappées de 1864 à 1869 inclus, à l'effigie laurée de Napoléon III, les comptables du Trésor ont reçu pour instruction de ne plus mettre en circulation les monnaies désignées qui seraient comprises dans leurs recettes et que les caissiers des grandes administrations doivent leur faire parvenir de préférence. On le voit, toutes les pièces de cinquante centimes du régime précédent sont destinées à disparaître dans un temps très court. De cette catégorie de pièces divisionnaires, il ne restera bientôt plus en circulation que la *Cérés* d'Oudiné et la *Semeuse* de Roty.

\*  
\* \*

*Cabinet des Médailles. — Épilogue de l'Exposition universelle de 1900.* Tout le monde a pu admirer au Petit Palais le magnifique meuble qui renferma jadis les médailles du duc d'Orléans, fils du Régent. Il vint à la bibliothèque Sainte-Geneviève avec toutes les collections de ce grand seigneur, qui était génovéfain ; à la Révolution, les médailles furent attribuées au Cabinet de France avec leur médaillier, mais le buste du duc d'Orléans qui le surmontait resta à Sainte-Geneviève, d'où il est sorti en 1900 pour couronner de nouveau, au Petit Palais, le meuble auquel il avait été destiné. Grâce aux démarches de M. Babelon, conservateur du Cabinet de France, ce rapprochement des deux œuvres d'art faites l'une pour l'autre, n'aura pas été éphémère. Le buste du duc d'Orléans vient en effet d'être replacé, à la Bibliothèque nationale, sur son médaillier, dont l'effet artistique est ainsi heureuse-

ment complété; la bibliothèque Sainte-Geneviève a reçu en échange une copie de ce bronze.

\*  
\* \*

*Le legs Depaulis.* — M<sup>lle</sup> Depaulis a légué au Cabinet de France toute une collection de dessins, cires, maquettes en plâtre, clichés d'étain et médailles de bronze, exécutés par son père, l'éminent graveur de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle. Nous signalerons le cliché de la médaille du Musée Charles X, qui ne fut pas exécutée, et dont le poinçon a été perdu dans l'incendie de 1871, les dessins et projets de médailles pour l'achèvement de l'Hôtel de ville sous Louis-Philippe, du Louvre sous Napoléon III, pour le rétablissement de l'Empire; le médaillon de plâtre représentant la tête laurée de Napoléon I<sup>er</sup> sur son lit de mort; la médaille de Bernard de Montfaucon, d'après un dessin de Duvivier; celles de Corneille, Silvestre de Sacy, du Cange, etc.

\*  
\* \*

Le vendredi 13 juin, a eu lieu la réception, à l'Académie française, de notre collaborateur, M. le marquis de Vogüé, membre du comité de publication de la Revue, ancien ambassadeur, archéologue et historien. Ses parrains étaient M. le duc Pasquier et M. Gaston Paris; c'est le poète José-Maria de Heredia qui a prononcé le discours d'usage. On sait que M. le marquis de Vogüé, suivant les traces du duc de Luynes, s'est occupé de monnaies nabatéennes, chypriotes et phéniciennes; à l'occasion de son entrée à l'Académie, le nouvel élu voudra bien nous permettre de lui adresser toutes nos félicitations.

\*  
\* \*

M. Gustave Martin, attaché au Cabinet des Médailles de Marseille, a été nommé conservateur de ce musée, en remplacement de M. J. Laugier, décédé.

\*  
\* \*

Les deux premiers fascicules de la *Rivista italiana* pour 1902 ont paru ensemble; ils renferment les mémoires qui devaient être lus au Congrès des sciences historiques de Rome et fournir la matière d'un volume d'« hommages ». Tous les adhérents au Congrès, en même temps que les abonnés de la *Rivista*, ont reçu cette publication. On y remarque, entre autres, les études de MM. Mowat sur le monnayage de

Clodius Macer et les deniers de Galba; Sambon, sur la chronologie des monnaies de Naples; J. Maurice, sur l'atelier d'Ostia, etc. La *Rivista* se propose de publier prochainement un article de M. Babelon sur la question controversée de l'iconographie de l'empereur Julien (*Voy. Rev. archéol.*, 1901 et 1902).

\*  
\* \*

La collection de médailles du docteur H. Storer de Newport, sur les médecins et la médecine, est entrée à la Bibliothèque médicale de Boston; elle comprend 2139 pièces (Voir les études de ce numismate dans l'*American journal of numismatics* des dernières années).

\*  
\* \*

M. R. Marx a publié dans « Art et décoration » (févr. 1902, p. 51) un article sur l'origine et l'histoire de la *Société des Amis de la médaille française*, fondée à Paris le 28 février 1899; du même auteur, on peut lire dans le numéro de février de « The Studio » une étude sur *La dernière évolution de la médaille en France*.

\*  
\* \*

*Médailles publiées.* — La médaille frappée en l'honneur du général boer Delarey, par God. Devreese, a été reproduite dans la *Revue belge* (1902, p. 398). C'est une œuvre d'une grande finesse d'exécution et d'expression bien vivante. — Le numéro du 23 mai de *La Vie illustrée* (p. 120) donne la médaille du couronnement de S. M. Alphonse XIII, roi d'Espagne. — Il a été frappé une médaille commémorative du règne de Humbert I<sup>er</sup>, roi d'Italie, due au graveur Vagnetti, de Florence; au revers du buste, est la Charité assise, allaitant un enfant, avec les génies des arts et de la guerre debout à ses côtés (*Rivista* de 1901, p. 462). — A la suite du voyage des conseillers municipaux de Paris qui furent délégués aux fêtes des Sokols, la municipalité de la capitale du royaume de Bohême a conféré à la ville de Paris, en témoignage de sympathie, une médaille d'or. Œuvre de M. Mauder, celle-ci présente sur l'une des faces les figures allégoriques de la Force et de la Renommée, une femme couronnant un lion avec une inscription en langue tchèque; sur l'autre face, les armes de Prague et la légende **PRAGA CAPVT REGNI** (voyez l'*Illustration* du 10 mai). — La médaille commémorative du Centenaire de l'internat, créée par M. L. Bottée, a été popularisée par

*Le Monde illustré* (31 mai 1902) et par certains journaux quotidiens. Elle représente un interne penché sur sa table de travail et couronné par la médecine; au revers, l'interne qui prodigue ses soins à un malade; est encouragé par la Ville de Paris, avec Notre-Dame comme fond de tableau. — Disons enfin que c'est M. Pathey, l'éminent graveur général de la Monnaie, qui a été chargé de composer la médaille commémorative du gouvernement de M. Doumer en Indo-Chine.

\*  
\* \*

Devant les protestations du haut commerce parisien, le gouvernement a renoncé à ouvrir boutique des produits de Sèvres sur le boulevard. On a renoncé du même coup à y établir une officine pour la vente des médailles; le bureau établi à la Monnaie reste seul affecté à cet objet. Ainsi la vente des médailles modernes, de Chaplain, Roty et leurs émules, continuera comme par le passé, mais on sera moins enclin à frapper pour le public des exemplaires nouveaux avec les vieux coins historiques de la Monnaie, ce qui n'est peut-être pas un mal.

Pour la Chronique :

A. DIEUDONNÉ.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

NÜTZEL (D<sup>r</sup> H.). *Königliche Museen zu Berlin. Katalog der orientalischen Münzen.* — Zweiter Band : *Die Münzen der Muslimischen Dynastien Spaniens und des westlichen Nordafrika.* Berlin, W. Spemann, 1902, gr. in-8, XIII-302 p., VI pl.

Nous avons rendu compte dans ce recueil (v. *Revue numism.*, 1898, p. 326) du premier volume du Catalogue des monnaies orientales du Musée de Berlin, rédigé par le D<sup>r</sup> H. Nützel, attaché à cet établissement scientifique. Ce volume était consacré aux monnaies des khalifes orientaux, c'est-à-dire au plus ancien monnayage musulman, et à

celui des dynasties Omeïades et Abbassides. Dans le tome deuxième qui vient de paraître, le même savant s'est occupé des monnaies arabes d'Espagne et de celles des dynasties du nord de l'Afrique.

C'est en l'année 92 de l'Hégire (710-711 de J.-C.) que l'Espagne est conquise sur les Wisigoths par Tarik et Mousa ben Noseir. Dès cette époque apparaissent dans le nord de l'Afrique et en Espagne, de petites monnaies d'or et de cuivre, à légendes latines, sur le type du sou d'or des Wisigoths. Elles portent les dates 92 à 98 H. ; quelques-unes ont la mention *feritus in Africa* ou *feritus in Spania*, et d'autres ont même le nom de *Musa filius Nusir Amira*. Ces monnaies qui, comme on le sait, ont été très heureusement déchiffrées par M. Lavoix, figurent, suivant nous à tort, dans les catalogues français et allemand en tête des khalifes orientaux ; leur vraie place est ici, dans la série des monnaies arabes d'Espagne, et c'est ainsi du reste qu'elles sont classées dans les ouvrages de Codera et de Vivès.

La plus ancienne légende arabe est de l'an 98 ; elle est sur une monnaie à inscription latine. Les monnaies bilingues arabo-latines disparaissent à cette date, et à partir de l'an 102 H. commence le monnayage purement arabe des émirs dépendant du khalifat d'Orient. Jusqu'en l'an 219 H., le dirhem ne contient que des sentences religieuses, la date et l'atelier monétaire, puis apparaissent les noms des magistrats monétaires ; c'est seulement sous Abder Rahman III, sur un dirhem de l'an 316 (Cat. Lavoix, n° 188 ; Musée de Berlin an 317, n° 168) que l'on voit le nom de l'émir. C'est aussi à la même époque, en 317 (Berlin an 319, Paris an 324, Londres an 343) que remonte le premier dinar, au moment où Abder Rahman III prend pour la première fois le titre de *emir el mouminin* qu'il inscrit sur ses monnaies. Dès lors les khalifes omeïades de Cordoue mettent dans leurs inscriptions leurs noms et leurs titres religieux et honorifiques. Le nom du *hâdjeb* ou premier ministre figure aussi sur le monnayage omeïade à partir de El Hakem II (350-366 H.) et le titre de *ouali el 'ahd* prince héritier, à partir de Soliman II en 400. (Catal. de Berlin, nos 357 sq., 409 sq.) Quant au monnayage de cuivre, on sait qu'il existe une lacune de près de 150 ans, entre 110 Hég., date du dernier fels des émirs, et 237, date du plus ancien fels des Omeïades qui se trouve au Musée de Madrid. (D'après le catalogue de La Rada et d'après Vivès.) La collection de Berlin ne commence qu'à l'an 268 H. et celle de Paris à l'année 282. Si l'on compare les différentes collections d'Europe connues, on remarque que pour la seule série des Omeïades, de 138 à 422 Hég., le musée de Berlin possède 426 pièces, puis viennent Paris (350 pièces), Madrid (314), L'Ermitage (237) et le British Museum (204).

Après la chute des Omeïades, le khalifat de Cordoue se démembre, et il se forme des principautés indépendantes que les historiens espagnols appellent *Reyes de Taïfas* (en arabe *molouk et Thaouâif*) et qui règnent simultanément pendant tout le v<sup>e</sup> siècle de l'Hégire ; ce sont les dynasties Hammoudites, Abbadites, Zeïrides, etc. qui règnent à Malaga, Séville, Grenade, Valence, Tolède, Denia, etc. Le Musée de Berlin possède plus de 150 pièces de cette période et est plus riche en cela que la collection française. Les monnaies de cette époque sont remarquables par la variété des légendes et des titres honorifiques : « fils de l'émir el mouminin, prince héréditaire, fils du khalife ». Parmi les rois de Taïfas, il y a lieu de signaler la pièce unique d'un roi de Saragosse, Abdallah, usurpateur qui régna quelques mois<sup>1</sup>, et les rarissimes pièces des rois de Badajoz qui manquent à Berlin et à Londres. Le Cabinet de France en possède une seule de Al Motaouakil (479-489 H.).

Les Almoravides commencent leur monnayage en Afrique avec Abou Bekr, fils d'Omar, en 448 H., mais ils ne règnent en Espagne qu'à partir de 480, date de la destruction de toutes les petites dynasties, avec Yousouf, fils de Tâshafin. La plus ancienne monnaie de ce prince est un dinar de l'an 486 (à Cordoue, Cabinet de France ; à Denia, Musée de Berlin). Ce qui caractérise le règne des Almoravides (448 à 541 H.), c'est la rareté de la monnaie de cuivre, alors que le monnayage d'or et d'argent est très abondant. Grâce à sa beauté et à la pureté du métal, le type du dinar almoravide se répand dans toute l'Espagne et dans tout l'Occident chrétien (marabotin, marmotin et maravedi). Yousouf est le vainqueur d'Alphonse VI à la bataille de Zalaca (479 H., 8 octobre 1086) ; le khalife de Bagdad lui confère alors pour lui et ses successeurs le titre de *emir el mouslemine* « commandeur des Musulmans » qu'il porte sur ses monnaies frappées à Marrâkesh. C'est Yousouf qui est le fondateur de cette ville devenue célèbre sous le nom de *Maroc*. Les collections de Paris et de Berlin n'ont des exemples de ce titre que plus tard sous son successeur Ali, en 501 (Paris), ou 505 (Berlin). Ces deux Cabinets ainsi que celui de Londres ont une belle série de pièces almoravides, environ de 100 à 150 spécimens, l'Ermitage à peine une cinquantaine ; mais M. Vivès donne la description de près de 500 variétés. C'est sous les Almoravides, en l'an 508 H. (Paris, 516 Berlin), que le mot arabe *aâm* est substitué à celui de *sana* « année ». A la fin des Almoravides se placent les émirs indépen-

1. M. Vivès, dans son Catalogue, évalue à 5000 fr. le prix de ce dirhem qui faisait partie de la collection Codera.

dants (*seconds Taïfas* des historiens) qui ont régné à Cordoue, à Màrtula, à Murcie. Les collections de France et de Berlin ne possèdent qu'un très petit nombre des pièces de cette période. M. Vivès en fait connaître près de 120 variétés.

Avec les Almohades apparaissent les *doblas* et le *masmoudi*, ou monnaie carrée si couramment employée dans les transactions commerciales aux XII<sup>e</sup> et XIII<sup>e</sup> siècles. Cette dynastie est fondée dans le nord de l'Afrique où elle règne de 524 à 667 H. Les monnaies ne portent en général pas de date ni d'indication de ville, mais elles présentent une riche nomenclature de noms propres et de titres religieux et honorifiques, comme par exemple le titre de khalifes *er rāchidin* (orthodoxes)<sup>1</sup>. C'est le Musée de Berlin qui nous offre la plus riche collection d'Almohades (97 pièces contre 57 à Paris et 60 à Londres). Les Houdites de Murcie et les Nasrides de Grenade terminent la série des monnaies arabes d'Espagne; le dernier de ces souverains est Mohammed XI Abou Abdallah, dit Boabdil, vaincu à Grenade en 897 (1492). La collection française ne possède que très peu de pièces de cette période (sept souverains sur vingt-et-un), le Musée de Berlin n'a des monnaies que de quatre de ces princes, il lui manque notamment le fels frappé à Grenade sans nom de roi, l'année même du siège de cette ville, pièce que possède la Bibliothèque nationale (elle n'est pas citée dans Vivès).

Un monnayage intéressant à signaler est celui de l'imitation par les Européens des monnaies arabes d'Espagne. Le Cabinet de France possède une vingtaine de ces médailles en or. Les plus célèbres sont celles de Raimond Bérenger, comte de Barcelone (1017 à 1035 J.-C.), d'Alphonse VIII, roi de Castille (1158-1214), et de Henri I<sup>er</sup>, son successeur (1214-1217). Les dinars de ces derniers (appelés *marabotins* ou *alphonsins*) sont particulièrement remarquables par leur légende en arabe et la date marquée, non pas de l'Hégire ni du Christ, mais de l'ère *Safar*<sup>2</sup>.

1. V. sur ce titre, *Rev. numism.*, 1902, p. 133.

2. L'ère *Safar* (*tārikh es Safar*) est l'ère espagnole datant de la conquête romaine (38 avant J.-C.). On la trouve employée pendant tout le moyen âge dans les chartes, les manuscrits, sur quelques médailles, concurremment avec l'ère chrétienne, en Espagne, dans le Midi de la France wisigothe et même en Afrique (V. *Art de vérifier les dates*, Paris, 1783, t. I, p. xix). Quelques manuscrits arabes sont datés de l'ère *Safar* et de l'ère de l'Hégire (V. H. Derenbourg, *Manuscrits arabes de l'Escorial*, 1884, n<sup>os</sup> 612 et 631 datés des années 1307 et 1359 *Safar*). Diverses étymologies ont été proposées pour expliquer ce nom arabe *Safar* avec le sens de ère espagnole; mais aucune ne nous paraît satisfaisante. Voici celle que nous proposons à notre tour: Le mot *Safar* a le sens de « jaune et pâle »; au pluriel, *Asfār*, il désignait les Romains et aussi les Byzantins et les Francs à rai-

C'est Adler qui, le premier, dans sa *Description du Musée Borgia* (1782), a fait connaître les monnaies d'or d'Alphonse en publiant quatre de ces pièces, datées des années 1223, 1224, 1229 et 1230 de l'ère Safar correspondant aux années 1185 à 1192 de J.-C. Le Cabinet de France possède cinq dinars des années 1188 à 1198; la collection de Berlin n'en présente qu'un de l'année 1255 sans indication d'ère; si cette date est exacte et s'il s'agit de l'ère Safar, la pièce serait non pas d'Alphonse, mais de Henri I<sup>er</sup> de Castille, son successeur, l'année 1255 correspondant à 1217 de J.-C. M. Vivès, dans son ouvrage, donne la description de 24 dinars datés des années 1212 à 1255 Safar, tous au musée archéologique de Madrid.

Le Catalogue de Berlin se termine par les dynasties africaines proprement dites qui n'ont pas régné en Espagne; telles sont celles des Aglabites, des Edrissides, des Zaïrides, des Hafside, des Mérinides qui comprennent à peine une cinquantaine de pièces contre près de deux cents dans la collection de Paris. Les deux dynasties Saadiennes et Filelites des Chérifs du Maroc (de 951 à 1311 Hég.) sont plus largement représentées. A signaler un dinar inédit de Mohammed ibn Abd-Allah, frappé à Zaouila en 1192 H., et deux dirhems nouveaux de Heshâm, frappés à Marrâkesh en 1207 et 1208 H. Comme l'a fait remarquer M. Lavoix, c'est grâce à la numismatique du nord de l'Afrique que l'on a pu rectifier bon nombre d'erreurs de noms et de dates que contiennent les chroniques arabes. En mettant dans son catalogue d'Espagne toutes les monnaies du nord de l'Afrique, M. Nützel a suivi le même plan que M. Lavoix, plan qu'il trouve pleinement justifié au point de vue historique. Nous serions peut-être d'un avis contraire, mais nous ne voulons pas allonger cet article par une discussion inutile.

Nous terminerons en mentionnant quelques-unes des monnaies dépendant du musée de Berlin et qui méritent particulièrement d'être signalées. Tels sont : le tiers de dinar de Heshâm II qui ne se trouve qu'à

son de leur teint coloré par rapport aux Arabes. Les *benou Asfâr*, chez les historiens Tabari, Masoudi, Ibn el Athir, etc., sont les Romains, *molouk er roumi*. Les auteurs arabes ne donnent pas d'explication sur l'origine de cette appellation, ils se contentent de dire que la tribu des Asfâr descendait d'Abraham. Dans le Talmud, les Romains étaient désignés sous le nom de « roux, colorés » *Edomim*; c'est de là sans doute, d'après une conjecture ingénieuse de M. J. Halévy, que les Arabes, au iv<sup>e</sup> ou v<sup>e</sup> siècle, quand ils furent en contact avec les Romains et les Byzantins, eurent à leur tour l'idée de désigner ces derniers par la coloration de leur teint. Quoi qu'il en soit, *Safar* signifiait *romain*, et l'ère romaine d'Espagne devait s'appeler l'ère *Safar*.

Madrid, le dinar unique de Badis, le dinar de Ishaq ben Ali, le dinar carré d'un Nasri frappé à Malaga, les monnaies des rois de Lérida et de Tutela qui manquent aux collections de Paris et de Londres, etc. L'ouvrage est accompagné de planches qui donnent une idée des types les plus intéressants dans chaque dynastie. Tout l'ensemble est autographié, comme le premier volume; la transcription des légendes arabes est particulièrement remarquable par sa correction et son élégance. En nous donnant la suite de ses travaux de déchiffrement qui représentent plusieurs années d'études, le Dr Nützel a droit aux remerciements des numismatistes et des historiens; aussi sommes-nous heureux de lui renouveler ici les félicitations que nous lui avons adressées lors de l'apparition du premier volume du Catalogue confié à ses soins.

E. DROUIN.

\*  
\* \*

MARKOFF (A. DE). *Drevniaĭa Numizmatika*. Saint-Pétersbourg, 1901, in-8°, 1<sup>er</sup> fasc. (en russe).

M. A. de Markoff, conservateur au musée impérial de l'Ermitage, vient de publier les leçons qu'il a faites à l'Institut archéologique de Saint-Pétersbourg sur la numismatique ancienne. Voici le sommaire des chapitres de la première partie qui vient de paraître (en russe) : Invention de la monnaie, — expansion et usage de la monnaie dans le monde ancien, — la théorie monétaire d'après les économistes anciens, expressions usitées chez les Grecs pour désigner la monnaie en circulation, — expressions usitées chez les auteurs romains, — manière de frapper la monnaie dans l'antiquité, — ateliers monétaires, leur organisation, le personnel, les divinités protectrices, — contrefaçon des monnaies dans l'antiquité et lois qui la réprimaient, — vérification du titre monétaire chez les anciens, — système monétaire des anciens grecs, — système monétaire chez les nations italiques, à Rome et à Byzance, — retrait et changement du monnayage, — circulation de la monnaie étrangère dans les États du monde ancien. L'ensemble de ces divers sujets constitue un ouvrage sérieux, fruit d'une vaste érudition avec des aperçus nouveaux, et il ne peut que vulgariser et rendre accessible en Russie l'étude de la numismatique.

E. D.

\*  
\* \*

MACDONALD (George). *Catalogue of Greek coins in the Hunterian Collection; University of Glasgow*. Glasgow, 1901, in-4°, 649 pp., pl. XXXI à LXII.

J'ai déjà rendu compte de la première partie de ce beau travail (*Rev. num.*, 1899, p. 410), qui met à la portée des érudits les trésors du Musée Hunter, autrefois d'un accès si difficile. Le deuxième volume, qui paraît deux ans et demi après le premier, et, comme celui-ci, aux frais de M. James Stevenson de Hailie, comprend les monnaies de la Grèce du Nord-ouest, de la Grèce centrale et méridionale et de l'Asie mineure jusqu'à la Galatie et la Cappadoce, et aussi celles de Cypre<sup>1</sup>.

M. Macdonald, dont on connaît les études intéressantes sur les monnaies d'Athènes et diverses autres séries, s'est entouré de tous les renseignements qu'on pouvait souhaiter. La partie de l'Asie mineure du Nord a été communiquée au Dr H. von Fritze, chargé de la partie correspondante du *Corpus Nummorum*; les épreuves du volume tout entier ont été lues par MM. Warwick Wroth et G. F. Hill, du British Museum.

On sait que le catalogue, rédigé par M. Macdonald, n'est pas un aride inventaire. Les diverses séries de monnaies sont précédées généralement d'une courte notice historique ou archéologique, et les références bibliographiques assez nombreuses, en particulier celles aux catalogues du British Museum. Les descriptions sont soignées et les monogrammes, si fréquents sur les monnaies grecques, sont figurés exactement. Les planches en phototypie, sorties de la maison Annan, de Glasgow, sont satisfaisantes et permettent d'étudier les nombreuses pièces reproduites. M. Macdonald a tenu à faire figurer certaines pièces intéressantes, bien que la conservation laissât à désirer; on ne saurait l'en blâmer, car un catalogue de ce genre doit présenter l'aspect fidèle de la collection.

Comme M. Macdonald demande qu'on veuille bien lui signaler les remarques au sujet de son œuvre, je me permettrai d'exprimer l'opinion que les n<sup>os</sup> 19 de la pl. LIII et 17 de la pl. LX sont retouchés, au moins pour certaines parties des légendes.

1. On a critiqué ce classement de l'île de Cypre. Voy. *Rev. études grecques*, 1902, p. 105.

Nous reviendrons sur l'œuvre de M. Macdonald lorsque le troisième volume aura paru et que l'ouvrage formera ainsi un des plus précieux recueils de monnaies grecques. Disons, avant de terminer, qu'il y aurait avantage à donner, à la fin de l'ouvrage, une table de concordance entre les n<sup>os</sup> du volume de Combe et ceux du nouveau catalogue.

ADRIEN BLANCHET.

\*  
\* \*

HILL (G.-F.). *The collection of John Ward; descriptive catalogue of ancient greek coins.* (Extrait de « Greek and their parent cities », par J. Ward. Londres, Murray, 1902, gr. in-8°, 458 p. et 22 pl.)

M. J. Ward est un riche collectionneur anglais, de Belfast (Irlande). Outre sa collection de scarabées égyptiens, qui a été étudiée par M. Griffith (Londres, 1902), M. Ward possède près de 1000 médailles grecques anciennes, réparties entre toutes les régions du monde hellénique et appartenant pour une bonne partie à la plus belle époque de l'art; il vient de tirer de cette collection magnifique les matériaux d'une longue étude. Nous recommandons spécialement à l'attention des savants le catalogue même des pièces, rédigé par M. G.-F. Hill, du British Museum; les descriptions, faites avec le plus grand soin, renvoient le lecteur aux travaux numismatiques et archéologiques les plus récents, et c'est encore à M. Hill que nous devons les *Indices* qui accompagnent l'ouvrage. Vingt-deux planches de médailles choisies illustrent cet excellent commentaire.

A. D.

\*  
\* \*

J. FLORANGE. *Armorial du jetonophile, guide de l'amateur de jetons armoriés.* Paris, chez l'auteur, 1902, in-8°.

Plus d'un collectionneur s'occupe de réunir des jetons, mais dès que l'on s'écarte des séries si connues de la famille royale, des grandes administrations et des villes, les difficultés se multiplient et bien souvent il est fort difficile de déterminer à quelle famille ou à quel personnage un jeton a pu appartenir. C'est cette lacune que M. F. vient de combler. Son ouvrage est loin d'être complet, mais il faut se rappeler en le consultant qu'il a comme base la collection personnelle de l'auteur, augmentée de diverses pièces dont l'attribution lui a paru certaine. On doit espérer que dans une seconde édition, appelée à rendre

de nombreux services, M. F. fera figurer toutes les familles dont les jetons sont connus, avec description ou reproduction de toutes les armoiries et avec des tables générales des noms et des légendes.

F. DE VILLÉNOISY.

\*  
\* \*

— A. Planchenault. *Les jetons angevins*. Chalon, 1901, 116 pp. avec pl. (Extrait de la *Gazette numismatique*).

— C<sup>te</sup> Ch. de Beaumont. *Les jetons tourangeaux*. Chalon, 1901, in-8°, 97 pp. et 5 pl. (Extrait de la *Gazette numismatique*).

— A. Evrard de Fayolle. *Trois jetons de la chambre de commerce de Bordeaux*. Supplément à l' « Histoire numismatique de la chambre de commerce » du même auteur. Bordeaux, G. Gounouilhou, 1902, in-4°, 14 pp.

— Annales de la Soc. d'émulation de l'Ain, 1902 :

Abbé Fr. Marchand. *Catalogue du médaillier de la ville de Bourg*, suite. Médailles romaines et médailles royales de Louis XI à Louis XVI.

— Mém. de la Soc. académ. de l'Aube, 1901, pp. 239-243 :

L. Le Clert. *Liste des dons faits au musée de Troyes ; numismatique et sigillographie*. Je remarque entre autres : un moyen bronze, « frappé à l'effigie d'Annibal pendant son séjour à Métafonte » (il représente vraisemblablement un héros légendaire, tel que Leucippe), des deniers de Louis VI et Louis VII, un jeton de fabrication allemande avec la légende VNE SEVLE ME PLESSE (pour *me blesse*), plusieurs médailles de Napoléon I<sup>er</sup>, etc.

— Bulletin de la Commission archéologique de Narbonne, 1901 :

G. Amardel. *Les jetons des états de Languedoc du musée de Narbonne* (à propos du travail de M. Bonnet dans le *Bull. arch.* de 1899) et *Les marques monétaires de Sigismond, roi des Bourguignons*. Il s'agit de monnaies impériales byzantines sur lesquelles sont jointes à la légende du droit ou du revers les lettres **S, SG, SI, IS**? (Cf. Ch. Lenormant, « Lettres à M. de Saulcy », dans la « *Rev. num.* » de 1848).

— Bulletin de la Société archéol. de Touraine, 1901 :

E. Gatian de Clérambault. *Note sur les jetons des maires de Tours*.

— Bulletin de la Soc. artist. et industr. de Cherbourg, 1900 :

A. Voisin. *Inventaire des découvertes archéologiques du département de la Manche*. Ce travail étendu, classé par ordre de communes, contient l'énumération de toutes sortes de trouvailles monétaires depuis le xvii<sup>e</sup> s. jusqu'à 1900.

— Société des sc. et arts de Vitry-le-François, 1902 :

*Variétés iconographiques.* Reproduction de la médaille de Royer-Collard, député de la Marne, du sceau de Vitry et de la médaille commémorative du séjour à Paris, en juin 1848, de la garde nationale de Vitry.

— Travaux de l'Académie de Reims, 1901 :

L. Brouillon. *La villa gallo-romaine de Vière*, à Outrivière, commune de Noirliu, Marne. L'auteur parle du trésor de Vière, qui fut découvert en 1863 ; il donne la description des pièces, qui vont de Septime Sévère à Constantin le Jeune, et fait des hypothèses sur les circonstances de l'enfouissement.

— Bulletin de la Société nivernaise des lettres, sc. et arts, 1900 :

H. de Flamare. *Moules de monnaies romaines trouvés à Entrains* dans les fondations de la halle en 1854. Ils rappellent tout à fait par la disposition ceux qui furent trouvés à Damery en 1830 ; ils ont été répartis entre les musées de Clamecy et de Nevers.

— Revue histor. et archéol. du Maine, 1901 :

C<sup>to</sup> Ch. de Beaumont. *Jetons des comtes du Lude*. Henri de Daillon, duc du Lude, fit frapper des jetons comme grand-maitre de l'artillerie sous Louis XIV. Ils représentent des canons, des forteresses et sont agrémentés de jolies légendes : « Fortunam virtute lude, Habet et sua fulmina tellus, Fama est obscurior armis, Celebrant post bella triumphos, Veras hinc ducere voces », etc.

— Bulletin de la Société des sciences de l'Yonne, 1900 :

*Accroissement du médaillier de la Société des sciences de l'Yonne.* Obole d'Auxerre au XII<sup>e</sup> s. ; monnaies royales frappées à Dijon ; pièces des ducs de Bourgogne et des Flandres ; médailles du canal de Bourgogne, de Lamartine, jetons des notaires de Mâcon, méreaux du chapitre de Beaune, etc.

— Annales de la Société d'archéol. de Bruxelles, 1901 :

G. Cumont. *Faux monnaieurs en Brabant à la fin du XIV<sup>e</sup> et au commencement du XV<sup>e</sup> siècles.*

E. Bernays. *Wicelinus dux. Un denier tournois inédit de Wencheslas I duc de Luxembourg (1356-1383).* Traduction de l'article de M. E. Bahrfeldt, paru en allemand dans les « Procès-verbaux du congrès de 1900 », avec quelques additions.

## PÉRIODIQUES

---

REVUE BELGE DE NUMISMATIQUE, t. LVII, 1901.

M. Bahrfeldt, *Deux dépôts de deniers consulaires romains, à Ossero en Istrie, et à Borzano, en Émilie*. Renseignements chronologiques fournis par ces trouvailles. — V<sup>le</sup> B. de Jonghe, *Un demi-gros à l'écu aux quatre lions frappé à Schoonvorst par Gérard, duc de Juliers et de Berg, comte de Ravensberg (1437-1475)*. — Fr. Alvin, *Les anciens serments d'arbalétriers et d'archers de Bruxelles, leurs sceaux, leurs médailles et leurs jetons*. — P. Bordeaux, *La numismatique de Louis XVIII dans les provinces belges en 1815* (suite et fin). Médailles diverses, dont l'une est reconnue par l'auteur pour celle qui fut distribuée au peuple de Paris dans la soirée du 4 mai 1814; la ressemblance avec les pièces de Louis XVI y est très accusée. — J. Simonis, *Les médailles de Constantin et d'Héraclius*. L'auteur rectifie certaines interprétations de détail; il croit, d'après la comparaison avec deux médaillons de la cathédrale de Pavie, que ces monuments furent exécutés en Italie; mais loin d'y reconnaître le prototype de la médaille Renaissance, il y voit des travaux d'orfèvrerie empreints par l'inspiration et par la technique du pur esprit du moyen âge. — R. Richebé, *Rectification à van Loon* (famille de Croonendael). — Ed. Bernays, *Quelques mots au sujet des deniers namurois de la première moitié du XIII<sup>e</sup> siècle*. — V<sup>le</sup> B. de Jonghe, *Les monnaies des derniers comtes de Reckeim, de la maison d'Aspremont-Lynden*. — A. de Witte, *Les jetons et les médailles d'inauguration frappés par ordre du gouvernement général aux Pays-Bas autrichiens (1717-94)* (suite et fin). — Du même, *Notre-Dame de Laeken et ses médailles*. — J. Svoronos, *Les monnaies de Ptolémée II qui portent dates*. A la seule série classée jusqu'à présent, l'auteur en ajoute cinq autres: une à l'effigie de Ptolémée II, et quatre à l'effigie d'Arsinoé ou de Ptolémée I<sup>er</sup>. Ainsi, parmi ces dernières, il y a des monnaies qui sont distinguées par un monogramme spécial et par le bouclier ovoïde, commun aux tessères de la tribu Ptolémaïs à Athènes; en mettant ce

groupe à part, on s'aperçoit qu'il est classé à Ptolémée II par des dates que personne n'avait jamais encore considérées comme telles. — M.-C. Soutzo, *Examen critique d'une nouvelle théorie de la monnaie romaine*. L'auteur se félicite que M. Pick ait admis dans un de ses écrits le principe de la Réalité de valeur des monnaies de bronze romaines; les lecteurs de la *Revue* ont déjà pu apprécier ici même l'érudition et le talent avec lesquels M. Soutzo défend cette thèse si contestée. — V<sup>o</sup> B. de Jonghe, *Deux monnaies luxembourgeoises inédites de Jean l'Aveugle et de Wenceslas*. — P. Bordeaux, *Les assignats du siège de Mayence de 1793 et les méreaux de péage du pont de Mayence (suppl.)*. — A. de Witte, *Étiquette de changeur au type d'une monnaie de Philippe le Hardi, comte de Flandre*. — L. Forrer, *Les portraits de Sappho sur les monnaies*. (Cf. Bernoulli, *Griech. Ikon.*, p. 59-73 et *R. arch.*, 1901, p. 301). — Fr. Alvin, *Quart de gros inédit de Jean de Bavière, duc de Luxembourg (1418-25)*. — Hamal-Mouton, *Une médaille honorifique de la principauté de Liège, frappée à l'occasion de l'épidémie de 1668*. — P. Bordeaux, *Médailles franco-gantoises de l'ère républicaine et de l'Empire*. L'une d'elles a l'effigie frappée au même coin que la médaille qui devait commémorer la descente projetée en Angleterre. — A. de Witte, *Sceau de la loge « Paix et Candeur » à l'Orient de Bruxelles*. — Mélanges (La Monnaie de Bruxelles au XIX<sup>e</sup> siècle, l'atelier de Tournai en 1427-31, le signe ✕ sur les monnaies romaines, etc.). Procès-verbaux de la Société royale de numismatique.

\*  
\* \*

GAZETTE NUMISMATIQUE (Bruxelles), t. V, 1900-1901 :

N. H., *Tiers de blanc au lion frappé à Gennep*. — Dupriez, *Jeton des magistrats de Bruxelles, Henri Clutinc et Josse de Crane*. — N. H., *Monnaies, médailles et jetons modernes contrefaits ou inventés* (7 art.). — A. de Witte, *La médaille-décoration des francs-bouchers et des francs-poissonniers de Gand, 1793*. — Bernays, *Un billon noir inédit frappé à Bouvignes sous le règne de Guillaume I<sup>er</sup>, comte de Namur*. — J. Dugniolle, *Jeton de Jean de Croy, comte du Rœulx, et de sa femme, Marie de Recourt, baronne de Licques*. — Cerrato, *Jeton inédit de Savoie*. — N. H., *Esterlin inédit à l'écu au lion de Gérard IV, de Juliers*. — Dupriez, *Cachet du XVI<sup>e</sup> s. aux armes de l'abbaye de Floreffe*. — E. Drouin, *Les symboles astrologiques sur les monnaies de la Perse* (2 art.). — A. de Witte, *Une médaille de*

dévotion du jubilé de 1625. — N. H., *Marque d'origine des draps de Weert, du règne de Charles VI.* — A. de Witte, *Le monnayage du royaume de Belgique.* — Cerrato, *Double écu de Charles-Emmanuel de Savoie.* — F. Alvin, *Numismatique bruxelloise. Les receveurs de l'année 1415 et leur jeton.* — J. Justice, *Comparaison des monnaies antiques avec les monnaies modernes.* — F. Alvin, *Notice sur les seigneurs de Beersel de la maison de Witthem.* — Mélanges.

\*  
\* \*

REVUE SUISSE DE NUMISMATIQUE, t. X, 1901.

Th. Grossmann, *Une trouvaille de monnaies des évêchés de Genève et de Lausanne faite dans le « Mandement ».* — P.-Ch. Strœhlin, *Inventaire descriptif des variantes des monnaies de la république de Genève, 1535-1848*, (2 articles) (pour compléter l'« Histoire monétaire de Genève », par E. Demolle). — L. Forrer, *Document français daté de 1783*; lettres-patentes et arrêts concernant une invention suisse pour le traitement des cendres des laboratoires monétaires et des ateliers d'orfèvres. — P. Adrian, *Versuchsmünzen von schweizerischen Fünffrankenthalern*. — L. Forrer, *Le labyrinthe de Knossos et ses représentations sur les monnaies.* Travail inspiré par les récentes découvertes de M. J. Evans et par son article de la « Monthly Review » (mars 1901), avec reproductions de monnaies qui donnent les variantes des trois formes principales du labyrinthe : la forme archaïque, voisine tantôt de celle dite des « Jardins d'Alcinoüs », tantôt de la « swastika »; la forme en lignes brisées (qqf. simple bordure genre Méandre : la grecque) et la forme circulaire. — M. de Palézieux du Pan, *Numismatique de l'évêché de Sion*, 1<sup>re</sup> partie. — P.-Ch. Strœhlin, *Médailles suisses nouvelles.* — Mélanges. (La nouvelle monnaie autrichienne d'argent : le titre; chronique détaillée des trouvailles, France comprise; *chronique des falsifications*). — Procès-verbaux de la Société suisse de numismatique.

A. D.

Le Gérant, F. FEUARDENT.

# LES ROIS PHÉNICIENS DE SIDON

D'APRÈS LEURS MONNAIES

SOUS LA DYNASTIE DES ACHÉMÉNIDES <sup>1</sup>

(V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> SIÈCLES AV. J.-C.)

Pl. VIII et IX.

---

## II

Après avoir, dans l'intérêt de l'histoire et de l'épigraphie, établi l'unité d'origine du monnayage à *types sidoniens*, il convient d'en déterminer la chronologie précise, et par suite l'attribution aux divers rois ou dynastes, connus ou oubliés, qui ont occupé le trône de Sidon aux v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles av. J.-C.

Pour arriver à éclaircir tous les problèmes ardues que soulève cette étude, il m'a paru préférable de pratiquer tout d'abord un examen attentif du monnayage sidonien dans son ensemble, puis successivement de ses divers groupes et enfin de ses séries comparées les unes aux autres, en négligeant momentanément la question de leurs attributions respectives. Cette méthode, en écartant toutes les questions

1. Suite. — Voy. plus haut, p. 242 à 260.

secondaires qui constitueraient autant d'obstacles à une classification chronologique satisfaisante, permet d'établir : 1<sup>o</sup> l'ordre de succession des diverses émissions ; 2<sup>o</sup> la période chronologique pendant laquelle elles se sont succédé ; 3<sup>o</sup> de relever aussi diverses particularités intéressantes de ces monnaies, propres plus tard à en fixer les attributions à divers princes sidoniens, conjointement avec les renseignements puisés à quelques rares sources historiques.

En ne tenant compte que de la forme, du poids et du module des doubles statères sidoniens, on peut établir une première division générale de ces pièces en deux classes principales. La première classe renfermera les pièces les plus irrégulières, à poids et à modules supérieurs ; la seconde, toutes les autres.

Suivant toute probabilité, la modification de l'étalon monétaire, à une époque déterminée, a dû être définitive ; l'ancien poids n'a pu être repris et abandonné sous divers règnes. Il est donc permis d'admettre que les différentes séries de chaque classe se sont succédé dans un ordre déterminé, sans jamais alterner avec les séries de l'autre classe.

Dans ma *Numismatique des villes de la Phénicie*, j'ai décrit 37 pièces à poids connu, rentrant dans les conditions de la première classe. Si j'écarte une pièce fourrée du poids exceptionnellement bas de 25 grammes, il reste 36 doubles statères ainsi répartis :

5	de conservation inférieure,	pesant de 25 gr. 80 à 26 gr. 90,
5	— satisfaisante —	de 27 gr. à 27 gr. 40,
13	— — —	de 27 gr. 50 à 27 gr. 90,
12	— — —	de 28 gr. à 28 gr. 40,
1	— — —	28 gr. 50,

soit une moyenne générale de 27 gr. 58 pour les doubles statères de la première classe.

Dans le même ouvrage, j'ai donné le poids de 49 doubles statères de la seconde classe, ainsi répartis :

10 de conservation inférieure, pesant de 24 gr. 55 à 25 gr. 15,  
39 — satisfaisante — de 25 gr. 45 à 26 gr.,

soit une moyenne générale de 25 gr. 48 pour chaque double statère de la seconde classe.

De ces deux classes, quelle est la plus ancienne?

C'est la première. Cet ordre chronologique est démontré par diverses constatations, concernant : 1° le poids moyen des séries de ladite classe ; 2° l'absence de légendes dans certaines séries ; 3° l'existence du carré creux sur l'une des faces ; 4° la forme des flans monétaires ; 5° la qualité des pièces associées aux doubles statères de cette classe dans les trouvailles bien étudiées ; 6° la surfrappe de coins de la deuxième classe sur des doubles statères de la première.

1° *Poids*. — C'est un fait bien connu en numismatique, que dans chaque atelier monétaire, quel que soit l'étalon adopté dans la haute antiquité, le poids s'altère graduellement avec le temps, si bien que les pièces les plus lourdes, prises en bloc et sauf accident, sont généralement les plus anciennes<sup>1</sup>. Cette remarque permettrait déjà, à défaut d'autres arguments, de ranger la première classe à une époque plus reculée que la seconde. De plus, cette constatation va nous expliquer une particularité intéressante.

Comme on le verra plus loin, le nombre de séries distinctes faisant partie de la première classe, autorise à reculer l'émission de la plus ancienne au delà de 450 avant notre ère. Or, à cette époque, dans l'étendue de la cinquième satrapie, le commerce faisait usage de pièces grecques de poids analogues. Ce fait est péremptoirement démontré par

1. Cf. E. Babelon, *L'étalon phocaïque*, dans *Mélanges numism.*, t. III, 1900, p. 53 et *Rev. num.*, t. XIII (1895), p. 1.

une trouvaille qui eut lieu dans le courant de 1899. Dans une localité sise sur le mont Cassius, entre Lattaquié (ancienne Laodicée-sur-mer) et Antakiéh (ancienne Antioche sur-l'Oronte), furent recueillies des monnaies archaïques de Macédoine et de l'Épithrace, dont une partie était des octodrachmes classés à Gétas, roi des Édoniens. Quelques-uns notamment sont entrés, soit dans ma collection particulière, soit au Cabinet des médailles de Paris. Le roi Gétas n'est pas connu historiquement, mais le style de ses octodrachmes, aussi bien que les circonstances politiques de l'histoire des Édoniens, placent son règne avec certitude au début du v<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. La plus ancienne série de la première classe serait donc postérieure de quelques années à peine ou peut-être contemporaine.

2<sup>o</sup> *Légendes*. — Lorsque, parmi les diverses émissions d'un atelier monétaire, il en est d'anépigraphes, en général, ce sont les plus anciennes. Des séries sidoniennes, trois seulement sont privées de légendes; elles appartiennent à la première classe. Elles donnent, par suite, un nouvel appui à la thèse de l'antériorité chronologique que j'attribue à cette classe.

3<sup>o</sup> *Carré creux*. — L'emploi d'un coin carré pour le type du revers, produisant sur cette face lors de la frappe un carré creux plus ou moins profond; s'est vulgarisé de fort bonne heure, dès que les deux faces ont été pourvues de représentations figurées. Dans certains ateliers, le carré creux du revers persiste jusque sous Alexandre le Grand; mais, dans tous les autres, il disparaît à une époque antérieure.

Dans la première classe des monnaies sidoniennes, le carré creux proprement dit n'existe que pour les doubles

1. E. Babelon, *Gétas, roi des Édoniens*, dans *Mél. num.*, t. III, p. 212, et *Journ. intern. d'arch. num.*, t. I, p. 1.

statères de la 1<sup>re</sup> et de la 2<sup>e</sup> série. Sur ceux de la 3<sup>e</sup> à la 9<sup>e</sup> série, il est remplacé par une aire creuse de forme circulaire ; sur les divisions des doubles statères, il persiste jusqu'à la 8<sup>e</sup> série.

La disparition de toute aire creuse au revers des séries de la seconde classe sidonienne autorise à les regarder comme plus récentes que celles de la première classe.

4<sup>o</sup> *Flans monétaires*. — La forme des flans monétaires, d'abord très irrégulière, s'est améliorée avec les perfectionnements apportés aux procédés de monnayage dans la suite des temps. Examinées à ce point de vue spécial, les séries de la seconde classe sidonienne sont bien supérieures aux séries de la première classe.

5<sup>o</sup> *Composition des trouvailles*. — Dans les trouvailles composées de pièces d'or d'origines différentes, la présence de pièces de dates connues peut servir à fixer approximativement l'époque des émissions de celles à dates inconnues. J'ai rapporté plus haut deux trouvailles de doubles statères sidoniens qui nous fournissent sur ce point des détails complémentaires : celle de Beithir, composée uniquement de doubles statères de la première classe, renfermait aussi des tétradrachmes athéniens à types archaïques ; celle de Jaita, composée de doubles statères de la seconde classe, renfermait une proportion considérable de tétradrachmes d'Alexandre le Grand.

6<sup>o</sup> *Surfrappes*. — Les surfrappes des coins de la seconde classe sur des doubles statères de la première sont exceptionnelles. J.-P. Six, toutefois, possédait un double statère de la 12<sup>e</sup> série, où le nouveau coin avait été surfrappé sur un double statère de la 2<sup>e</sup> catégorie.

La division des monnaies sidoniennes en deux classes successives une fois établie, pour fixer d'une manière satisfaisante l'ordre chronologique des séries composant chacune

d'elles, il faut rechercher leurs caractères distinctifs d'après les remarques déjà signalées, en comparant les deux classes entre elles. De nouveaux arguments seront en outre fournis par la surfrappe ou la conservation différente des pièces des diverses séries rencontrées dans une même trouvaille.

Je n'attache aucune importance aux poids respectifs pour les motifs suivants : 1° le nombre des exemplaires connus de chaque série n'est pas assez considérable ; 2° leur état de conservation varie beaucoup ; 3° parfois des doubles statères anciens sont surfrappés de coins nouveaux, toutes particularités importantes et susceptibles de provoquer de graves erreurs dans la pratique.

Les séries de la première classe seraient au nombre de sept, d'après les types de leurs faces sur les doubles statères. Mais, comme chaque série doit se composer à la fois de quadruples sicles ou doubles statères et de sicles ou hémistatères, de même que l'existence des doubles statères suppose celle des sicles dans les séries pour lesquelles ils n'ont pas été retrouvés ou publiés, de même inversement l'existence de sicles suppose celle des doubles statères pour les séries où ils sont encore inconnus.

Dans la première classe, je compte d'après les exemplaires que j'ai étudiés :

5	séries avec quadruples sicles et héli-statères,
2	— — — sans —
2	— sans — mais avec —

soit un total d'au moins 9 séries distinctes. Il n'est pas prouvé, en effet, que ce nombre de neuf soit définitif : de nouvelles découvertes pourront l'accroître. Il y a donc des réserves à faire dans l'ordre de succession des séries constituant la première classe, ordre qui pourrait ne pas être absolu, mais relatif. Ces réserves permettront, si besoin est,

d'intercaler entre deux séries quelconques, deux ou plusieurs séries nouvellement découvertes.

D'après les types de leurs faces, les séries de la première classe se répartissent en trois catégories distinctes.

Pour éviter des redites inutiles, en donnant l'ordre chronologique de ces catégories, avec celui des séries qu'elles comportent, je résume pour chacune d'elles les caractères qui permettent de leur assigner leur rang de succession.

## PREMIÈRE CLASSE

Doubles statères à poids moyen de 27 gr. 58, supérieur pour les pièces bien conservées à 27 gr.

PREMIÈRE CATÉGORIE. — Monnaies anépigraphes. Au droit, galère phénicienne pourvue de voiles.

L'absence de légendes sur toutes les séries de cette catégorie autorise à la regarder comme la plus ancienne.

*1<sup>re</sup> série.* — Au droit des pièces de tous modules, galère phénicienne avec mât surmonté de quatre voiles.

A. — Quadruples sicles ou doubles statères :

Galère phénicienne avec un éperon à la proue, un aplustre à la poupe et un rang de rameurs, surmontée d'un mât et de quatre voiles, voguant à gauche sur les flots représentés par des lignes parallèles ondulées. Grènetis au pourtour.

R. Le roi de Perse, dans un char traîné par trois chevaux allant au pas. Il est coiffé de la cidaris crénelée, et il étend et élève la main droite. L'aurige est dans le char à côté du roi, et tient les rênes. Au-dessus, est représentée en creux la partie antérieure d'un bouquetin. Le tout dans un carré creux profond.

(Brit. Mus. : pl. VIII, fig. 4. — Coll. Imh.-Blumer.)

B. — Sicles ou héli-statères :

Même droit.

Ṛ. Le roi de Perse debout, tirant de l'arc à droite. Il est coiffé de la cidaris à cinq dents, vêtu de la candys, et porte un carquois sur le dos. Devant lui, une protomé de bouquetin. Derrière lui, également en creux, une grande tête du dieu Bès, barbue, de face. Carré creux.

(Brit. Mus. : pl. VIII, fig. 5. — Cab. de Fr.)

C. — Seizièmes de statères ou tritémoria phéniciens :

Même droit.

Ṛ. Le roi de Perse, coiffé et vêtu comme sur le revers précédent, à demi agenouillé à droite, et tirant de l'arc. Carré creux.

(Brit. Mus. — Cab. de Fr. — Ma Coll. : pl. VIII, fig. 6. — Coll. de Vogüé. — Coll. Imh.-Blumer.)

D. — Tartémoria ou héli-oboles phéniciennes.

Même droit.

Ṛ. Tête de Bès de face.

(Ma Coll. : pl. VIII, fig. 7.)

Cette première série est réellement la plus ancienne en date des séries sidoniennes. Ce qui le prouve, c'est l'existence d'exemplaires de cette série qui ont été surfrappés des coins de la troisième (Coll. Imh.-Blumer. — Coll. Six) ou de la neuvième (trouvaille de Beithir).

Les types ressemblent comme exécution à ceux de la seconde catégorie, puisqu'au revers, les sujets sont représentés partie en relief, partie en creux. Mais ils en diffèrent au droit. En effet, à partir de la seconde catégorie apparaît la galère phénicienne sans voiles, qui se maintient sans modifications notables jusqu'à la soumission de Sidon à Alexandre le Grand.

La présence d'une galère phénicienne au droit des pièces de tout module dès le début du monnayage sidonien, a fait croire que ce monnayage avait une destination spéciale que je discuterai plus loin ; il convient d'y voir l'affirmation orgueilleuse par Sidon de sa prépondérance maritime sur toutes les autres cités phéniciennes. Aussi ce type de la galère phénicienne sera-t-il aussitôt adopté par Arvad, la métropole rivale de Sidon dans la Phénicie septentrionale, et beaucoup plus tard par Gébal, cette cité qui remplacera, à la tête de la ligue phénicienne, Sidon détruite en 350 av. J.-C., par Artaxerxès III Ochus.

La présence, dans cette première série, de pièces d'argent de divers modules, soit de quadruples sicles ou doubles statères, de sicles ou héli-statères, de seizièmes de statères, tritémoria ou oboles, et d'héli-oboles, autorise à présumer que toutes les autres séries de la première classe ont une composition analogue. Si, dans aucune série, il ne semble y avoir une aussi grande variété de modules que dans la première, si même certaines séries paraissent limitées au quadruple sicle ou à l'héli-statère, la cause en est facile à expliquer. Les subdivisions non connues peuvent, il est vrai, n'avoir pas encore été découvertes, mais il est plus plausible de rattacher cette absence apparente à un défaut de description par les possesseurs ou conservateurs des collections privées ou publiques dont elles font partie, ou encore à une classification erronée.

Autre remarque importante : dès cette première série, le type du revers n'est plus le même pour le quadruple sicle et pour ses divisions. Cette différence de types persistera plus ou moins tranchée durant toute la période pré-alexandrine.

2<sup>e</sup> série — Au droit, la galère phénicienne est pourvue d'une seule voile triangulaire.

A. — Sicle ou héli-statère phénicien :

Galère phénicienne, comme au droit de la première série, mais avec une seule voile triangulaire. Grènetis au pourtour.

R. Le roi de Perse debout, tirant de l'arc à droite. Grènetis au pourtour.

(Cab. de Vienne.)

Les types des deux faces de ce sicle le font ranger sans hésitation dans la première catégorie. Les différences de coiffure du roi de Perse et l'absence de types en creux indiquent une époque postérieure à celle de la première série.

SECONDE CATÉGORIE. — Monnaies tantôt anépigraphes, tantôt pourvues sur une seule face ou sur les deux de lettres phéniciennes variables suivant les séries. Au droit, galère phénicienne sans voiles, amarrée devant une forteresse pourvue de tours.

Cette catégorie ne renferme pas moins de six séries distinctes. Une seule est anépigraphie. Pas de doute sur son rang chronologique ; elle est postérieure à la première catégorie, puisque j'ai signalé de ses coins surfrappés sur des exemplaires de la première série. Elle est antérieure à la troisième catégorie, dont les coins sont surfrappés sur un grand nombre de ses doubles statères (ma collection et trouvaille de Beithir). Ce rang est confirmé par la présence, au revers des tritémoria de la seconde catégorie, du type des revers des sicles dans la première série. De même, le type du revers des sicles de cette catégorie deviendra celui du revers des tritémoria de toutes les catégories postérieures.

Dans toutes les séries de cette rare catégorie, les types se conservent identiques. Les seules différences permettant de

les distinguer les unes des autres, sont les formes variables des flans monétaires, et l'absence ou la présence sur une face ou deux de légendes phéniciennes variables.

Les types des pièces de divers modules communs à toutes les séries sont les suivants :

A. — Quadruples sicles ou doubles statères :

Galère phénicienne, avec un éperon à la proue, un aplustre soutenu par une stylis couronnée par le globe solaire et un croissant à la poupe, et un rang de rameurs, mais sans voiles, amarrée au pied d'une forteresse crénelée et flanquée de cinq tours. A l'exergue, deux lions se dirigeant en sens inverse. Cercle cordelé au pourtour.

Ṛ. Le roi de Perse, debout dans son char traîné par trois chevaux au galop à gauche. Il est coiffé de la cidaris à cinq dents et vêtu de la candys. Il étend et élève la main droite. L'aurige est dans le char, à côté du roi, et tient les rênes de la main droite, et excite l'attelage avec un aiguillon tenu de la main gauche. Dessous les chevaux, bouquetin incus étendu, à gauche et retournant la tête à droite. Grènetis au pourtour.

B. — Sicles ou hémi-statères phéniciens :

Même droit. La forteresse n'a que quatre tours. Grènetis.

Ṛ. Le roi de Perse, coiffé de la cidaris à cinq dents, vêtu de la candys, debout à droite, tenant un poignard de la main droite, et saisissant de la main gauche la crinière d'un lion qui se dresse devant lui en rugissant. Carré creux.

C. — Tritémoria, seizièmes de statères ou oboles phéniciennes :

Même droit. La forteresse n'a que trois tours. A l'exergue, un lion accroupi, à gauche. Grènetis.

Ṛ. Revers, partie en relief, partie en creux des sicles de la première série.

D. — Héli-oboles phéniciennes.

Même droit. La forteresse n'a que deux tours.

℞. Revers des tritémoria de la première série.

Cette description des types des pièces de tous modules montre que les règles adoptées dans la première série se sont perpétuées dans les émissions postérieures. Le type immuable est toujours celui du droit. Si le nombre des tours de la forteresse et celui des lions à l'exergue diminue dans les pièces de module inférieur au quadruple sicle, c'est simplement parce que l'étroitesse du coin monétaire n'a pas laissé au graveur l'espace suffisant pour reproduire intégralement le type du double statère. Au revers, les types du grand module sont remplacés par d'autres types sur les subdivisions. Enfin, l'échelle des modules et des poids ne varie pas. Nous sommes donc en droit de conclure qu'elle a dû exister telle quelle dans toutes les séries de cette deuxième catégorie. Si la plupart de ces séries sont aujourd'hui encore incomplètes, il ne faut pas perdre l'espoir de combler leurs lacunes ultérieurement.

Une de ces séries a pu avoir, d'après la description que donne M. Barclay V. Head <sup>1</sup>, des types légèrement différents pour les héli-oboles :

Droit des tritémoria de la seconde catégorie.

R. Le roi de Perse, à demi agenouillé, à droite, tenant d'une main un javelot et de l'autre un arc.

(Musée de Turin.)

C'est en somme le type de dilepta de dates bien plus récentes, puisqu'ils se rattachent à la seconde classe des monnaies sidoniennes. Je serais donc porté à attribuer ces héli-oboles aux dernières séries de la seconde catégorie.

1. B. V. Head, *Coinage of Lydia and Persia*, p. 37.

3<sup>e</sup> série. — Monnaies anépigraphes.

A. — Doubles statères.

(Coll. Imh.-Blumer. — Coll. Six. — Ma Coll. — Coll. de Lischine. — Coll. de Luynes. — Brit. Mus. : pl. VIII, fig. 8. — Coll. Montagu.)

B. — Sicles :

(Brandis. — Coll. de l'Université améric. de Beyrouth. — Catal. Huber. — Ma Coll. — Brit. Mus. — Coll. de Luynes. — Cab. de Fr. : pl. VIII, fig. 9. — Coll. Carfrae.)

C. — Tritémoria :

(Coll. de Luynes. — Cab. de Fr. — Ma Coll. : pl. VIII, fig. 10. — Brit. Mus. — Brandis. — Coll. Univ. améric. de Beyrouth.)

D. — Héli-obolet.

(Coll. Imh.-Blumer.)

L'absence de légendes sur les monnaies de cette troisième série, la place avant les cinq autres séries de la deuxième catégorie. Comme la première série, la troisième renferme l'échelle complète des divisions monétaires. La grande différence existant entre la forme du flan monétaire de ses doubles statères, dont les uns sont presque carrés et les autres presque circulaires, autorise à penser que les émissions de cette série ont dû se continuer pendant une période assez longue.

Les autres séries de la seconde catégorie seraient fort difficiles à classer sans la trouvaille récente de Beithir. Cette trouvaille renfermait trois groupes distincts de la seconde catégorie, ainsi répartis d'après leur conservation relative :

Monnaies de conservation inférieure, anépigraphes ; — monnaies de conservation satisfaisante, avec deux lettres phéniciennes sur les deux faces ; — Monnaies de conserva-

tion supérieure, avec une seule lettre phénicienne sur les deux faces.

D'après cette première division, nous avons deux séries, les cinquième et sixième, portant deux initiales :  $\Psi\Omega$ ,  $\Omega\Theta$ , et deux séries, les septième et huitième, avec une seule initiale :  $\Psi$ ,  $\Omega$ . Cette huitième série a dû avoir la même initiale  $\Omega$  que la neuvième : c'est probablement la raison qui aura motivé pour celle-ci l'abandon des types de la seconde catégorie. Entre la troisième et la cinquième série, je place la quatrième, non représentée à ma connaissance dans la trouvaille de Beithir, et dont une seule face, le revers, porte deux initiales.

En appliquant ces remarques, on obtient l'ordre chronologique suivant :

4<sup>e</sup> série. — Anépigraphe au droit, deux initiales  $\Psi\Theta$  au revers.

A. — Doubles statères.

(Brit. Mus.)

Cet exemplaire a des lettres à rebours sous le bouquetin. — M. Babelon a décrit<sup>1</sup> un double statère portant les mêmes lettres en haut et à gauche du champ du revers, à la place où seront aussi gravées les lettres dans toutes les autres séries jusqu'à la fin de la période pré-alexandrine. Mais un examen attentif de l'empreinte qu'il a eu l'obligeance de me faire parvenir, m'a fait reconnaître un exemplaire de la septième série, de conservation défectueuse. La lettre  $\Psi$  y est seule indiscutable.

B. — Sicles :

(Brit. Mus. — Cab. de Fr.)

1. E. Babelon, *Perses achéménides*, p. 229, n° 1567.

5<sup>e</sup> série. — Deux initiales  $\Psi$   $\Delta$  sur les deux faces des doubles statères, et seulement au revers des divisions de ces pièces. Les légendes sont encore parfois rétrogrades.

A. — Doubles statères :

(Coll. Imh.-Blumer : pl. VIII, fig. 11.)

B. — Sicles :

(Cab. de Fr. : pl. VIII, fig. 12. — Brit. Mus. : pl. VIII, fig. 13.)

La comparaison des empreintes de ces deux pièces, obligeamment envoyées par MM. Babelon et G.-F. Hill, démontre qu'elles sont d'un même coin. Sur celle de Paris, M. Babelon a omis de signaler<sup>1</sup> les lettres du revers. Elles sont cependant très visibles sur la pl. XXIX, fig. 24 de son ouvrage, et sur l'empreinte que je possède.

6<sup>e</sup> série. — Deux initiales  $\Delta$   $\Theta$  sur les deux faces des pièces de tous modules.

A. — Doubles statères :

(Ma Coll. : pl. VIII, fig. 14. — Brit. Mus. — Catal. Huber.)

B. — Sicles :

(Ma Coll. — Brit. Mus. : pl. VIII, fig. 15.)

7<sup>e</sup> série. — Une seule lettre,  $\Psi$ , sur les deux faces des pièces de tous modules.

A. — Doubles statères :

(Cab. de Fr. : pl. VIII, fig. 16. — Trouville de Beithir : pl. VIII, fig. 17.)

8<sup>e</sup> série. — Une seule lettre,  $\Delta$ , sur les deux faces des pièces de tous modules.

1. E. Babelon, *Perses achéménides*, p. 229, n° 1569.

## A — Sicles.

(Brit. Mus. : pl. VIII, fig. 18.)

Bien que, dans cette huitième série, le sicle soit seul connu, je n'hésite pas, en me basant sur les analogies profondes de toutes les séries de la seconde catégorie, à admettre que la huitième série doit renfermer des pièces de tous modules, comme la troisième. Ainsi s'expliquerait dans la neuvième série le changement de types, rendu obligatoire par la présence de la même initiale sur les émissions monétaires de deux règnes successifs, initiales désignant le même nom royal.

TROISIÈME CATÉGORIE. — Au droit, galère phénicienne sans voiles, voguant sur les flots.

9<sup>e</sup> série. — Au-dessus de la galère, la lettre  $\Delta$ . Tous les types sont en relief.

## A. — Quadruples sicles ou doubles statères :

Galère phénicienne pourvue d'un éperon et d'une figure de patèque à la proue, d'un aplustre soutenu par une stylis surmontée d'un globe solaire et d'un croissant à la poupe, garnie d'un rang de rameurs, et voguant à gauche sur des flots représentés par des lignes parallèles ondulées. Au-dessus, la lettre phénicienne  $\Delta$ . Cercle cordiforme au pourtour.

R'. Le roi de Perse, dans un char traîné par trois chevaux allant au pas à gauche. Il est coiffé de la cidaris crénelée et vêtu de la candys. Il étend et élève la main droite. L'aurige est dans le char à côté du roi : il tient les rênes de la main droite, et excite l'attelage avec un aiguillon tenu de la main gauche. Derrière le char, un personnage vêtu à la mode égyptienne, coiffé du pschent et portant la schenti, suit à pied, tenant de la main droite un sceptre terminé

par une tête de quadrupède cornu, la gueule béante, et de la main gauche une œnochoé. Le tout sur une double base. Aire creuse limitée par un cercle cordiforme.

(Coll. Six. — Coll. Imh.-Blumer. — Cab. de Fr. — Coll. de Luynes. — Brandis. — Coll. Montagu. — Ma Coll. : pl. VIII, fig. 19. — Brit. Mus.)

B. — Sicles ou héli-statères phéniciens :

Même droit.

R. Même revers, sans suivant derrière le char.

(Brit. Mus. — Ma Coll. : pl. IX, fig. 20. — Cab. de Fr. — Coll. Imh.-Blumer.)

C. — Seizièmes de statères, tritémoria ou oboles phéniciennes :

Même droit.

R. Le roi de Perse combattant un lion comme au revers des sicles de la seconde catégorie, mais le lion est debout à droite et retourne la tête.

(Cab. de Fr. — Ma Coll. : pl. VIII, fig. 21.)

D. — Tartémoria ou héli-oboles phéniciennes :

Même droit. La lettre  $\Delta$  n'est pas visible.

R. Revers des tritémoria de la première série.

(Ma Coll.)

Les doubles statères de cette série ont des flans monétaires aux formes les plus variées et les plus dissemblables, dont quelques-unes sont très archaïques. Ce détail qui contraste avec la finesse de la gravure des coins monétaires, supérieure à celle de toutes les autres séries, est la conséquence de la surfrappe des nouveaux coins sur les exemplaires des deux premières catégories.

Les motifs qui ont provoqué les changements de types

des doubles statères ont entraîné les mêmes modifications sur leurs divisions. Mais au lieu d'avoir seulement deux ou trois types de revers pour les pièces de tous modules, comme dans les deux premières catégories, dans la troisième, il y en a autant que de pièces de modules différents. Le type du revers du sicle est une variété, somme toute, du revers du quadruple sicle ; le revers du tritémorian est une variante du revers des sicles de la seconde catégorie ; celui de l'hémi-obole ou tartémorian est le même que le revers des tartémoria de la deuxième catégorie.

Le rang de cette neuvième série est nettement déterminé par le poids moyen des doubles statères, qui montre qu'elle appartient à la première classe des monnaies sidoniennes, puis par les surfrappes des mêmes pièces, enfin par l'adoption de nouveaux types analogues à ceux de la seconde classe ; d'où l'obligation de la placer immédiatement avant celle-ci et après les huit autres séries de la première classe.

## SECONDE CLASSE

Doubles statères à poids moyen de 25 gr. 45, ne dépassant pas le poids de 26 gr.

QUATRIÈME CATÉGORIE. — Sur les doubles statères, cercle cordelé au pourtour des deux faces ; au revers, le suivant porte un costume égyptien.

10<sup>e</sup> série. — Types de la neuvième série, mais avec les initiales  $\text{AO}$  au revers et des chiffres variables au droit.

A. — Quadruples sicles ou doubles statères :

Droit des doubles statères de la neuvième série. Au-dessus de la galère phénicienne, chiffres variables.

R. Revers des doubles statères de la neuvième série, mais l'aurige tient les rênes des deux mains et n'a pas d'aiguillon. Au-dessus des chevaux, les lettres  $\text{Ϡ}\text{O}$ .

(Brit. Mus. : pl. IX, fig. 22. — Cab. de Fr. : pl. IX, fig. 23. — Brandis.)

B. — Sicles ou héli-statères phéniciens :

Même droit.

R. Revers du sicle de la neuvième série, mais avec les lettres  $\text{Ϡ}\text{O}$ .

(Brit. Mus. : pl. IX, fig. 24. — Cab. de Fr. — Ma Coll.)

C. — Quarts de statères ou trioboles phéniciens :

Même droit.

R. Même revers.

(Coll. de Luynes. — Cab. de Fr. — Coll. de l'Univ. Saint-Joseph à Beyrouth : pl. IX, fig. 25. — Brit. Mus. — Coll. Six. — Coll. de Vogüé. — Ma Coll.)

Cette dixième série a été jusqu'ici confondue avec la treizième, qui est de la cinquième catégorie. Bien qu'initiales et chiffres puissent prêter à la confusion de prime abord (ils sont toutefois plus grands ou plus petits dans la treizième série, et toujours moins bien gravés), plusieurs particularités importantes permettent de séparer ces deux séries. Ce sont : le style d'exécution des coins monétaires, bien supérieur dans la dixième série, où il est à peine inférieur à celui des coins de la neuvième ; l'existence du cercle cordelé au pourtour des faces, tandis que toutes les séries de la cinquième catégorie sont pourvues de grènetis au pourtour (quand il y a surfrappe par le même coin, ou conservation défectueuse comme sur le n° 1601 des *Perses achéménides*, les deux cercles ont été confondus) ; au droit,

la division des quatre lignes parallèles ondulées en deux séries distinctes; au revers, le costume égyptien du suivant du Grand Roi. (Il est bon de remarquer que le pschent n'est réellement typique que jusqu'à l'an 7. Sur les pièces de l'an 12, il devient méconnaissable et se rapproche singulièrement de la tiare plate.)

Cette série est la première qui porte au droit des chiffres variables correspondant, comme je l'indique plus loin, aux années de règne du dynaste sidonien. Ces chiffres sont les suivants :

Demi-sicles ou trioboles, 1, 3, 6, 7, 10; Sicles, 3, 8, 10; Quadruples sicles, 3, 6, 7, 12.

L'existence des mêmes chiffres pour les pièces de modules différents autorise à croire que durant les années retrouvées, 1, 3, 6, 7, 8, 10 et 12, doivent exister les pièces des trois modules variés. Il est assez probable qu'il existe des pièces des années manquantes, 2, 4, 5, 9 et 11. En tout cas, elles n'ont pas encore été publiées.

Cette dixième série renferme sûrement, comme les précédentes et les dernières, des tritémoria ou oboles; mais, comme le type est commun avec les pièces de même module de la treizième série, dont elles ne doivent différer que par un style plus soigné, et comme la conservation de ces oboles laisse souvent à désirer, on ne peut guère assigner aux unes et aux autres des caractères différentiels bien tranchés.

La dixième série est la dernière en date à renfermer des sicles et des demi-sicles; les séries suivantes sont toutes réduites dans les espèces d'argent aux quadruples sicles et aux tritémoria. Cette particularité sera des plus importantes pour son attribution ultérieure au règne de Straton I<sup>er</sup> Philhellène.

La dixième série doit être rangée incontestablement en

tête des séries de la seconde classe. Ce rang lui convient par tous ses caractères, si voisins de la neuvième que, sans les différences de poids et d'initiales pour certains exemplaires, la confusion serait possible.

On s'explique donc parfaitement son absence et dans la trouvaille de Beithir, et dans celles de Jdita et de Béryte-Laodicée.

CINQUIÈME CATÉGORIE. — Sur les doubles statères, au pourtour des deux faces, cercle de grènetis. Au revers, le suivant porte un costume asiatique.

Cette catégorie est la plus richement représentée par le nombre des exemplaires dans les grandes collections. Toutes les pièces se ressemblent et sont d'un style fort négligé. C'est même le principal caractère qui, en dehors des modifications des types gravés sur les coins, permet de distinguer sans peine cette catégorie d'avec les plus anciennes.

Les séries qui la composent sont faciles à déterminer par les lettres phéniciennes variables inscrites au revers. Elles sont au nombre de quatre : trois à deux initiales :  $\text{of}$ ,  $\text{oo}$ ,  $\text{90}$ ; une avec légende complète :  $\text{2727}$ .

Dans quel ordre chronologique ces quatre séries se sont-elles succédé? Il serait impossible de répondre d'une manière satisfaisante à cette question, si l'on ne tenait compte : 1° de la rareté relative de chaque série dans les grandes collections ; 2° du chiffre relatif des exemplaires de chaque série dans les trouvailles de Jdita et de Laodicée-Béryte ; 3° de la conservation relative des exemplaires de chaque série dans ces mêmes trouvailles ; 4° enfin, de la disposition différente des flots, au droit des doubles statères. En utilisant ces renseignements précieux, j'ai été conduit à ranger ces quatre séries dans l'ordre suivant :

11<sup>e</sup> série. — Initiales  $\text{O} \text{f}$  au revers, chiffres variables au droit.

A. — Quadruples sicles ou doubles statères :

Droit des doubles statères de la neuvième série. Comme dans toutes les séries précédentes, les flots au-dessous de la galère phénicienne continuent à être représentés par deux rangées distinctes de lignes parallèles ondulées. Au-dessus de la galère, chiffres variables. Cercle de grènetis au pourtour.

R. Revers des doubles statères de la dixième série, avec les initiales  $\text{O} \text{f}$ . Le suivant du Grand Roi porte le costume asiatique avec tiare plate. Grènetis au pourtour.

(Ma Coll. — Brit. Mus. : pl. IX, fig. 26. — Cab. de Fr. — Coll. de Luynes. — Coll. Six. — Coll. Imh.-Blumer, etc.)

B. — Seizièmes de statères ou tritémoria :

Même droit.

R. Le roi de Perse combattant un lion, comme au revers des sicles de la seconde catégorie. Entre eux, en bas, en ligne verticale, les lettres  $\text{O} \text{f}$ . Carré creux.

(Coll. de Luynes. — Cab. de Fr. : pl. IX, fig. 27 rev.)

Sur les doubles statères, je relève les chiffres 1, 2, 3, 4. Sur les tritémoria, la seule date 1. Pour les raisons déjà exposées à la dixième série, il est probable que les dates 2, 3 et 4 seront plus tard retrouvées sur des tritémoria de cette onzième série. Quoi qu'il en soit, nous avons dans la présente série, au moins quatre émissions distinctes. Il est possible que ce total s'accroisse d'une ou deux unités par le fait de découvertes ultérieures.

12<sup>e</sup> série. — Initiales  $\text{OO}$  au revers, chiffres variables au droit.

A. — Quadruples sicles ou doubles statères :

Droit des doubles statères de la onzième série.

Ὶ. Revers des doubles statères de la onzième série avec les initiales OO.

(Coll. de Luynes. — Cab. de Fr. — Ma Coll. : pl. IX, fig. 28. — Coll. Six. — Musée de Berlin. — Brit. Mus.)

B. — Seizièmes de statères ou tritémoria :

Même droit.

Ὶ. Revers des tritémoria de la onzième série avec les initiales OO.

(Cab. de Fr. — Ma Coll. : pl. IX, fig. 29. — Brit. Mus. — Coll. Six.)

Sur les doubles statères, je relève les chiffres, 1, 2, 3; sur les tritémoria, les dates 1, 2, 3, 4. Cette série a donc eu, au moins, comme la précédente quatre émissions distinctes.

*13<sup>e</sup> série.* — Initiales ῚO au revers, chiffres variables au droit.

A. — Quadruples sicles ou doubles statères :

Même droit que dans la douzième série. Mais les flots ne sont plus représentés par deux groupes de deux lignes ondulées parallèles. Les quatre lignes ondulées parallèles sont séparées par le même intervalle.

Ὶ. Même revers que dans la douzième série, mais avec les initiales ῚO.

(Cab. de Fr. — Ma Coll. : pl. IX, fig. 30. — Brit. Mus.)

B. — Seizièmes de statères ou tritémoria :

Même droit.

Ὶ. Même revers que dans la douzième série, mais avec les initiales ῚO.

(Cab. de Fr. : pl. IX, fig. 31. — Coll. de Luynes. — Ma Coll. — Brit. Mus.)

Les dates inscrites sur les doubles statères sont : 1, 3, 4, 5, 9, 10 et 11. Celles des tritémoria : 2, 3, 5, 10 et 13. Cette série compte donc au moins treize émissions différentes.

14<sup>e</sup> série. — Légende  $\lambda\gamma\lambda\gamma$  « Mazdai » au revers. Chiffres variables au droit.

A. — Quadruples sicles ou doubles statères :

Même droit que dans la douzième série. Sur certaines pièces, les flots sont représentés comme dans la douzième série ; sur d'autres, comme dans la treizième.

R. Même revers que dans la douzième série, mais avec la légende  $\lambda\gamma\lambda\gamma$ .

(Brandis. — Coll. de Luynes. — Coll. Imh.-Blumer. — Coll. Six. — Brit. Mus. — Ma Coll. : pl. IX, fig. 32. — Musée de Berlin. — Musée de Turin.)

B. — Seizièmes de statères ou tritémoria :

Même droit.

R. Même revers que dans la douzième série, mais avec les initiales  $\lambda\gamma$ .

(Coll. de Luynes. — Cab. de Fr. : pl. IX, fig. 33. — Brandis. — Coll. Imh.-Blumer. — Brit. Mus. — Ma Coll.)


Les dates inscrites sur les doubles statères sont 1, 2, 3, 9, 10, 11, 12, 16, 17, 18, 20, 21 ; celles des tritémoria sont 1, 4, 9, 19. Il y aurait donc eu dans cette série vingt-et-une émissions distinctes, si on admettait celles des années qui manquent. Mais je montrerai que les règles établies pour les treize premières séries ne sont pas intégralement applicables à la dernière.

Les deux représentations différentes des flots au droit, d'une part comme dans les première, deuxième, neuvième,

dixième, onzième, douzième séries, et d'autre part comme dans la treizième, tendraient à attribuer à la quatorzième série un rang intermédiaire entre la douzième et la treizième. En discutant cette donnée, je montrerai que la quatorzième série a été contemporaine de plusieurs des séries précédentes.

### TROISIÈME CLASSE



Ne renferme plus que des tritémoria, sans dates.


15<sup>e</sup> série. — Lettres  au droit,  au revers.


Même droit avec les lettres .

R. Même revers.


(Ma Coll. : pl. IX, fig. 34.)

16<sup>e</sup> série. — Lettres  au droit,  au revers.

Droit des tritémoria de la quatorzième série, sans figure de patèque surmontant la proue. Au-dessus, la lettre .

R. Revers des tritémoria de la quatorzième série avec la lettre . Carré creux.

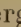
(Ma Coll. — Cab. de Fr. : pl. IX, fig. 35. — Brit. Mus.)


17<sup>e</sup> série. — Lettre  au droit, sans lettre au revers.

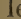
Même droit.

R. Même revers, mais avec une tête de bœuf de face à la place de la lettre.

(Cab. de Fr. : pl. IX, fig. 36.)

18<sup>e</sup> série. — Trois lettres incertaines au-dessus de la galère,  à l'exergue du droit. Sans lettre au revers.

Même droit. Au-dessus de la galère, trois lettres phéniciennes incertaines. Au-dessous, la lettre .

R. Même revers, mais avec un coq à gauche, à la place de la lettre .

(Coll. de Luynes. — Cab. de Fr. : pl. IX, fig. 37.)

19<sup>e</sup> série. — Lettres  $\text{X}\text{X}$  au droit.  $\text{OH}$  au revers.

Même droit, mais la proue de galère est différente. Au-dessus, les lettres  $\text{X}\text{X}$ .

R. Revers des tritémoria de la quatorzième série avec les lettres  $\text{OH}$ . Le carré creux semble avoir disparu.

(Ma Coll. : pl. IX, fig. 38.)

Le classement de ces séries de la troisième classe, quoique basé sur la différence de style des coins, laisse subsister bien des incertitudes sur leur ordre chronologique. Elles ont dû d'ailleurs se succéder dans une période assez courte. Seule, la dix-neuvième série paraît occuper sûrement la place qui lui convient.

Dr J. ROUVIER.

(A suivre.)

---

# MONNAIES GRECQUES

RÉCEMMENT ACQUISES PAR LE CABINET DES MÉDAILLES <sup>1</sup>

Pl. X.

---

Nous retournons aujourd'hui aux provinces de Pamphylie et de Pisidie, pour décrire des pièces, intéressantes principalement par la conservation de leurs types, et que l'exiguïté des planches précédentes ne nous avait pas permis de réunir.

## PAMPHYLIE

### PERGA

80. Π·CΕ·ΓΕΤ | AC·K·CΕΒ. Buste de Géta à droite, la tête nue, la poitrine drapée. Grènetis au pourtour.

Ῥ. ΠΕΡΓ | Α | Ι | AC·ΑΡΤ | ΕΜΙΔΟC (*d'Artémis pergéenne*). Temple distyle, aux colonnes corinthiennes<sup>2</sup> cannelées, avec un aigle aux ailes éployées allant à gauche dans le fronton et des sphinx aux acrotères. Dans le temple, le bétyle d'Artémis; à la partie supérieure, on voit la tête de la déesse coiffée du polos, ornée d'un collier et environ-

1. Suite. — *Voy. Rev. num.*, t. IV, 1900, pp. 121 et suiv.; t. V, 1901, pp. 1 et suiv.; pp. 433 et suiv., et t. VI, 1902, pp. 69 et suiv.

2. Sur un bel exemplaire du Musée britannique (*Cat.*, pl. XXIV, 15), le temple est d'ordre ionique.

née de draperies; au-dessous, deux zones de personnages et d'animaux. Le bétyle est accosté en haut des signes du soleil et de la lune, en bas de deux sphinx accroupis sur des piédestaux. Grènetis au pourtour.

Bronze. — 26 mill.

*Pl. X, 1.*

#### SIDÉ

81. Grenade, sur l'écorce de laquelle est dessinée une branche de l'arbre avec ses feuilles.

℞. Tête archaïque d'Apollon laurée, à droite, dans un carré creux.

Tiers de statère inédit. — Poids, 3 gr. 56. *Pl. X, 2.*

Cette pièce est une division du statère du Musée Hunter (*Cat. Macdonald*, p. 510 et pl. LVIII, 6; le même, dans *Brit. Mus., Cat. Pamph.*, pl. suppl., fig. 17). Je crois le tiers de statère inédit.

82. Μ·ΩΤΑΚΙΑΙΑ | ΚΕΟΥΗΡΑ·ΚΕΒ. Buste d'Otacia Severa, à droite, la tête diadémée, la poitrine drapée. A l'exergue, la lettre ε. Grènetis.

℞. Table sur laquelle est posée l'urne des jeux (il semble qu'on ait figuré sur cette urne les signes du zodiaque). Sur la tranche de la table, on lit ΚΙΔΗΤΩΝ; entre les pieds, sur deux lignes horizontales, ΠΥ | ΘΙΑ (jeux pythiques).

Bronze, variété inédite. — 31 mill.

*Pl. X, 3.*

83. [ΑΥ]ΤΟ·Κ·ΜΑΡ | ΑΙ·ΑΙΜΙΛΙΑΝΟΝ·ΕΥΣ... (*Marcum Aemilium Aemilianum Pium*). Buste d'Émilien à droite, la tête laurée, la poitrine drapée. Devant lui, la lettre ε.

℞. ΚΙΔΗ | ΤΩ | Ν. Pallas debout de face, la tête à droite, appuyant le bras droit sur sa lance et présentant le foudre du bras gauche; son bouclier avec une pousse d'olivier, à ses pieds. A gauche, dans le champ, une grenade.

Bronze, inédit. — 32 mill.

Émilien, qui régna quelques mois en 253 et 254 ap. J.-C., au temps de Trébonien Galle et de Volusien, n'est pas fréquemment représenté sur les impériales grecques. On n'en con-



naissait pas encore d'exemple à Sidé; il est mentionné par la table de l'*Inventaire de la collection Waddington* à Ægæ de Cilicie, Julia de Phrygie et Parium, et le Musée britannique possède des Émilien d'Alexandrie (avec l'épithète **ΕΥΣΕΒΗΣ**), d'Antioche et de diverses colonies romaines.

Pour le revers, les autres impériales de Sidé au type de Pallas la montrent tenant une Victoire, un temple ou une grenade, mais non le foudre comme ici.

84. ΑΥΤ·ΚΑΙ·ΠΟΥ·ΛΙ·ΕΓΝ·ΓΑΛΛΙΗΝΟC·CΕΒΑ. Buste de Gallien, à droite, la tête radiée, la poitrine drapée. Devant lui, l. Grènetis.

Β. CΙΔΗΤΩΝ en haut, en légende circulaire, et ΝΕΩΚΟΡΩΝ en deux lignes à l'exergue. Galère pleine de rameurs allant à gauche, en s'éloignant d'un grand arbre (grenadier) qui marque le rivage de Sidé. Dans le champ, les lettres ΑΕ.

Bronze, variété inédite. — 29 mill.

Pl. X, 4.

L'auteur du catalogue du Musée britannique propose pour les lettres ΑΕ l'interprétation πρώτης ἐνδόξου (*première*,

*illustre*) ou πρώτης τῆς ἐπαρχίας (*première de l'éparchie*). On a aussi interprété par Ἀσσαρία V. Nous ferons remarquer enfin qu'il existe pour Salonine<sup>1</sup> une pièce de Sidé représentant un temple accosté de deux labarums dont l'un porte la lettre A et l'autre un €.

## SILLYUM

85. ΑΥΤ·ΚΑΙ·Λ·ΣΕΠΤ·····ΣΕΟΥΗΡΟΣ·ΠΕ. Buste de Septime Sévère à droite, la tête laurée, la poitrine drapée.

R. CIA | ΛΥΕΩΝ. Déméter debout à gauche, la tête coiffée du modius, soutenant de la main gauche une sorte d'écharpe qui est enroulée autour de sa taille par-dessus le chiton, la main droite appuyée sur une longue torche. Devant elle, un vase avec deux épis et deux pavots, posé sur une stèle rectangulaire.

Bronze, inédit. — 34 mill.

Pl. X, 5.

## PISIDIE

## ANDEDA

86. ΣΕΒΑΚΤΗ | ΦΑ[VCT]ΕΙΝΑ. Buste de Faustine, à droite, les cheveux en chignon, la poitrine drapée.

R. AN | Δ | Η | ΔΕ | ΩΝ. Temple distyle, avec un aigle aux ailes éployées de trois quarts à droite, la tête à gauche, dans le fronton. A l'intérieur du temple, bétyle accosté des symboles du soleil et de la lune et de deux sphinx accroupis sur des cippes.

Bronze, variété inédite. — 35 mill.

Ce bronze est un des plus grands et des plus anciens d'Andeda. Le bétyle qui y est figuré, est celui d'Artémis

1. Mionnet, *Descr.*, t. III, p. 487.

pergéenne ; certaines pièces d'Andeda portent même la mention de cette déesse <sup>1</sup>.

## ANTIOCHE

87. IMP·CAES·M·AVR | ANTONINVS·AVG. Buste de Caracalla, à droite, la tête laurée, la poitrine nue. Grènetis.

R. CONCORD·AVGVSTOR·COL·ANTI | OCH. Caracalla et Géta debout, tête nue, vêtus de la toge, tournés l'un vers l'autre et se donnant la main. Dans le champ, à gauche S, à dr. R (*Senatus Romanus*). Grènetis.

Bronze <sup>2</sup>. — 33 mill.

Pl. X, 6.

88. IMP·CAES·M·ANT·GORDIANVS·AVG. Buste de Gordien, à droite, la tête laurée, la poitrine drapée. Grènetis.

R. COL·CAES | ANTIOCH. Le dieu Mên debout de face, la tête à droite. Il est coiffé du bonnet phrygien, avec le croissant sur l'épaule, vêtu d'une longue robe, le pied gauche sur un bucrâne renversé ; la main droite s'appuie sur un sceptre ; le bras gauche, soutenu par une colonne, tient un globe surmonté d'une Victoire qui porte un trophée. Aux pieds du dieu, un coq. Dans le champ, S | R.

Bronze <sup>3</sup>.

Pl. X, 7.

Cette particularité du bras appuyé sur une colonne, fait supposer que ce type monétaire était la copie d'une statue. La Victoire n'est pas à proprement parler un attribut de Mên, mais un tel groupe peut symboliser Antioche présentant la Victoire à l'empereur <sup>4</sup>.

1. Borrell, dans *Num. Chron.*, t. II, 1839, p. 3.

2. Mionnet, *Suppl.*, VII, p. 98, coll. d'Ennery.— *Brit. Mus., Cat. Antiochia*, n° 51.

3. *Brit. Mus., Cat. Ant.*, n° 70 et pl. XXXI, 17.

4. Zeus olympien porte une Victoire, qui tantôt se tourne vers lui pour le couronner, tantôt regarde à l'extérieur comme pour faire part aux hommes des dons de la divinité ; au contraire, sur les monnaies d'Antioche, la Victoire n'offre jamais sa couronne au dieu.

89. Même droit.

R. ANTIOCHIA. L'empereur assis, à gauche, sur une chaise curule, vêtu du paludamentum, lauré et tenant dans sa main le globe du monde; il est couronné par la Victoire. A l'exergue, S R<sup>1</sup>.

Bronze. — 33 mill.

Pl. X, 8.

90. Même droit.

R. CAES·ANT | IOCH·COL. Temple tétrastyle, de forme circulaire, surmonté d'une Victoire stéphanéphore. Dans le temple, Pallas casquée, debout à gauche, appuyée sur sa lance et sacrifiant sur un autel allumé. A droite et à gauche du temple, les lettres S R.

Bronze. — 32 mill.

Pl. X, 9.

Il faut reconnaître ici une Pallas, non une Tyché, et sans doute faut-il voir aussi une Pallas sur les pièces de la collection Waddington, n<sup>os</sup> 3600, 3605 (pl. VIII, 2, de l'*Inventaire*) et 3608.

91. IMP·C·C·VIB·TREB·GALLVS·P·F·AVG (*Imperator Cæsar Caius Vibius Trebonianus Gallus pius felix augustus*). Buste de Trébonien Galle à droite, la tête radiée, la poitrine drapée. Grènetis.

R. ANTIOCH·Γ·COLOL (*sic*). A l'exergue, ANTHIOC (*sic*) S R. Le fleuve Anthios couché à gauche, demi-nu, la tête laurée, présentant de la main droite une corne d'abondance, la main gauche tenant un roseau et appuyée sur une urne d'où l'eau s'échappe.

Bronze. — 32 mill.

Pl. X, 10.

92. IMP·C·VIB·A[F·V]ALVSSIAN·AVG. Buste de Volusien, à droite, la tête radiée, la poitrine drapée.

1. Br. Mus., *Cat. Ant.*, n° 86.

92. ANTIOCHIOCLA (*sic*). Deux cornes d'abondance entrecroisées en forme de chaise curule et surmontées, l'une, celle de gauche, du buste radié de Volusien, l'autre, celle de droite, du buste de Mên, tous deux se faisant face.

Dans le champ, S R.

Bronze, inédit. — 24 mill.

*Pl. X, 11.*

Ce type, peu ordinaire, est à rapprocher du célèbre camée du Cabinet de France, qui représente le buste de Messaline, avec les têtes de ses deux enfants, Britannicus et Octavie, émergeant chacune d'une corne d'abondance<sup>1</sup>.

#### BARIS

93. AY | KAI·ΑΔΡΙΑΝΟC | ΤΡΑ·CΕ. Buste d'Hadrien, à droite, la tête laurée, la poitrine cuirassée et drapée.

R. ΕΠΙ·ΑΡ·ΛΟΥΚΙΟΥ | ΒΑΡΗΝΩΝ·ΤΟ·Γ. Zeus Laodicéen, debout, tenant un aigle, à gauche.

Bronze, inédit. — 22 mill.

#### CODRULA

94. AY·Κ·Μ·ΑΙΑ·ΑΥ·ΚΟΜΜΟΔΟ[C]. Buste de Commode, à droite, la tête laurée, la poitrine nue. Grènetis.

R. ΚΟΔΡΟΥ | ΛΕΩΝ. Victoire stéphanéphore allant à gauche. Grènetis.

Bronze, inédit. — 19 mill.

*Pl. X, 12.*

#### COLBASA

95. ΙΟΥΛΙΑ | ΔΟΜΝΑ·CΕ. Buste de Julia Domna, à droite. Grènetis.

R. ΚΟΛΒ | ΑCΕΩΝ. Cybèle assise, à gauche, sur un trône sans dossier ; elle a la tête tourelée, le bras gauche appuyé

1. E. Babelon, *Cat. des camées de la Bibl. nat.*, p. 145, n° 277.

sur son tympanum avec des épis dans la main, et elle tient de la main droite une patère. Un lion à ses pieds.

Bronze, inédit. — 24 mill.

*Pl. X, 13.*

96. ΑΥ·Κ·Μ·ΙΟΥ·ΦΙΛΙΠΠΟΝ·CΕ. Buste de Philippe père, à droite, la tête laurée, la poitrine drapée.

R. ΚΟΛΒΑ | CΕΩΝ. Tyché debout à gauche, la tête coiffée du modius, tenant de la main gauche une corne d'abondance et de la droite un gouvernail.

Bronze, inédit. — 25 mill.

*Pl. X, 14.*

Les monnaies de cette ville, inconnue à Mionnet, sont très rares<sup>1</sup>; avant l'acquisition de la collection Waddington, le Cabinet de France n'en possédait qu'une, publiée par M. Babelon<sup>2</sup>. L'ethnique est ΚΟΛΒΑCΕΩΝ, tantôt avec un C, tantôt avec deux.

#### ETENNA

97. Μ·ΩΤΑΚΙΛΙΑ | CΕΟΥΗΡΑ·CΕΒ. Buste d'Otacia Severa, à droite, la tête diadémée, la poitrine drapée. Grènetis.



R. ΕΤΕ | ΝΝΕΩΝ. Déméter assise à gauche sur des rochers; elle est coiffée du modius et tient de la main droite un pavot. Grènetis.

Bronze, inédit. 35 mill.

1. Voir la liste des quelques spécimens connus dans le *Num. Chron.*, 1900, p. 22.  
2. E. Babelon, *Mél. num.*, t. II, p. 309, et *Rev. num.*, 1893, p. 339.

## LYSINIA

98. ΑΥ·Κ·Μ·Α | ΑΝΤΩΝΙΝΟC . Buste de Caracalla, à droite, la tête laurée, la poitrine drapée.

Ῥ'. ΛΥCΙΝ | ΙΕΩΝ. Cybèle debout de face, coiffée du modius, tenant un sceptre court et caressant deux lions qui se tiennent à ses pieds.

Bronze <sup>1</sup>. — 27 mill.

*Pl. X, 15.*

## PALÉOPOLIS

99. CΕΒΑCΤΗ | ΦΑΥCΤΕΙΝΑ. Buste de Faustine, à droite. Grènetis.

Ῥ'. ΠΑΛΑΙΟΠΟΛ | ΕΙΤΩΝ. Mén debout à gauche, avec le bonnet phrygien et le croissant, appuyé sur un sceptre et tenant une pomme de pin.

Bronze, inédit <sup>2</sup>. — 20 mill.

*Pl. X, 16.*

## SAGALASSUS

100. CΕΟΥΗΡΟC | ΑΥΓΟΥCΤΟC. Buste de Septime Sévère, à droite, la tête laurée, la poitrine nue. Grènetis.

Ῥ'. CΑΓΑΛΑ | CCEΩΝ. Satyre cornu à pieds de bouc, tenant un chevreau par les cornes, debout à gauche devant un autel allumé et faisant de la main droite le geste de l'ἀποσκοπεύων. Grènetis.

Bronze <sup>3</sup> (inédit à S. Sévère). — 19 mill.

*Pl. X, 17.*

## VERBÉ

101. ΑΥ·ΚΑΙ·ΚΟΜ.... Buste de Commode, à droite, la tête laurée, la poitrine drapée.

1. Brit. Mus., *Cat. Pis.*, p. 228 et pl. XXXVI, 12 (mauvaise conservation).

2. Br. Mus., *Cat. Pis.*, p. 231 (avec la tête de Caracalla).

3. *Inv. de la coll. Wadd.*, n° 3857, et pl. VIII, 28 (Diaduménien); Br. Mus., *Cat. Sagalassus*, n° 21, et pl. XXXVIII, 7 (Plautille).

R. Les Dioscures debout sur une ligne figurant le sol, à côté de leurs chevaux qu'ils tiennent par la bride, en face l'un de l'autre; ils sont vêtus d'une courte tunique, la tête nue. Au-dessus d'eux, un croissant. A l'exergue, ΟΥΕΡΒΙΑΝΩΝ.

Bronze, inédit. — 32 mill.

Pl. X, 18.

Cette médaille, qui existe depuis assez longtemps au Cabinet de France, y est entrée toutefois depuis que M. Babelon signalait nos acquisitions dans la série des rares monnaies de cette ville <sup>1</sup>. En 1895, M. Wroth la vit entre les mains d'un marchand <sup>2</sup>, et je ne sache pas qu'elle ait jamais été publiée. On en rapprochera les intéressantes pièces d'Acalissus et de Termessus qui représentent Hélène debout, portant un croissant, ayant à ses côtés les Dioscures, dont chacun tient comme ici son cheval par la bride <sup>3</sup>.

A. DIEUDONNÉ.

(A suivre.)

1. E. Babelon, *Mél. num.*, t. II, p. 312, et *Rev. num.*, 1893, 3<sup>e</sup> trim.

2. W. Wroth, *Num. Chron.*, 1895, p. 103.

3. *Inv. de la coll. Wadd.*, n<sup>o</sup> 3013 et pl. VII, fig. 1; voy. de plus la table. — *Brit. Mus., Cat. Pisidia*, p. 270, n<sup>o</sup> 24. D'autres représentations des Dioscures dans cette région sont signalées p. LVII de l'Introduction.

LA

## PRÉTENDUE MONNAIE THIBRONIENNE

---

La phrase « Θιβρώνειον (cod. Θιβρώνιον) νόμισμα ἐδόκει ἀπὸ Θιβρώνος τοῦ χαράξαντος εἰρησθαι. », qui se trouve seulement dans le lexique de Photius<sup>1</sup>, a soulevé, on se le rappelle, de grandes discussions entre les savants; on s'est efforcé de rechercher quel est ce Thibron et quelles sont les monnaies qu'il a fait frapper.

Voici en deux mots, pour ces dernières années, l'histoire de cette discussion qui, suivant nous, n'a pas abouti à une conclusion satisfaisante.

En 1860, Meinecke<sup>2</sup> écrivait que cette monnaie tire son nom du Lacédémonien Thibron qui, à l'époque du retour des Dix-Mille (400 av. J.-C.), fut général en chef des troupes grecques envoyées contre le satrape Tissapherne. Presque en même temps, Th. Mommsen énonça la même opinion<sup>3</sup> en supposant que la monnaie thibronienne devait être identifiée avec le statère d'argent connu, qui porte l'inscription ΣΕΥΘΑ ΑΡΓΥΡΙΟΝ, c'est-à-dire le nom du roi thrace Seuthès, sous les ordres duquel servit Thibron comme chef des mercenaires grecs à la tête desquels il remplaça Xéno-

1. Photius, *Lexique* s. v°. = Hultsch, *Metrolog. scriptorum reliquiae*, I, 329.

2. *Die Thibronische Silbermünze*, dans le *Philologus*, t. XV (1860), 3, 140.

3. *Geschichte des römischen Münzwesens*. Berlin, 1860, p. 65.

phon. Cette dernière hypothèse fut repoussée par Hultsch<sup>1</sup> et en 1878 par F. Lenormant,<sup>2</sup> qui a émis l'opinion que la monnaie de Thibron devait être une monnaie militaire frappée à Lampsaque; ce savant ajoutait que malheureusement on n'a pu encore appliquer ce nom de *monnaie thibronienne* à aucune espèce numismatique connue.

En 1893, M. E. Babelon, dans un article spécial, intitulé « La monnaie thibronienne »<sup>3</sup>, a traité tout au long ce sujet et, s'appuyant principalement sur le fait qu'Éphèse fut prise comme centre de ses opérations militaires par Thibron, il conclut qu'on appelait monnaie thibronienne une catégorie de monnaies d'or d'Éphèse qui portent au droit l'inscription ΕΦΕΣΙΟΝ ou ΕΦΕ avec le type de l'abeille, et au revers, un carré creux. M. Head, dans sa monographie des monnaies d'Éphèse<sup>4</sup>, avait classé ces pièces d'or dans la période comprise entre 419 et 394 av. J.-C., ce qui concordait bien avec la thèse de M. Babelon. Cependant M. Th. Reinach, dans une note intitulée « Monnaie thibronienne »<sup>5</sup>, a combattu l'opinion de M. Babelon et énoncé une conjecture nouvelle; suivant lui, il s'agit d'une monnaie frappée non par l'harmoste spartiate mais par un autre Thibron, celui qui assassina en Crète (324 av. J.-C.) Harpale, le ravisseur des trésors d'Alexandre le Grand. On sait en effet que ce Thibron, s'appropriant les grandes richesses d'Harpale, s'enfuit en Cyrénaïque où il leva une armée de mercenaires à l'aide de laquelle il se maintint deux ans dans le pays. Finalement il fut vaincu et crucifié en 322 par le général de Ptolémée I<sup>er</sup>, Ophellas. « Je ne prétends pas, dit pourtant M. Reinach,

1. *De Damareto*, p. 8, 5. (Je n'ai pu consulter cette dissertation.)

2. *La monnaie dans l'antiquité*, tome II, p. 258-259.

3. *Revue des études grecques*, tome VI, p. 45-51. = *Mélanges numismatiques*, tome II, p. 313-322.

4. *Numism. Chronicle*, 1880.

5. *Revue des études grecques*, loc. cit., p. 55-58.

désigner ces pièces dans la série cyrénaïque ; il est très possible qu'il ne s'en soit conservé aucun exemplaire, précisément parce que le régime de Thibron avait eu un caractère insurrectionnel, scélérat même et que les gouvernements légitimes durent s'efforcer d'en faire disparaître toutes les traces. » Je regarde pour ma part cette dernière explication comme inadmissible, car il s'est conservé jusqu'à nos jours un très grand nombre de monnaies ayant ce même caractère insurrectionnel et frappées par des personnages ayant joui d'un pouvoir plus éphémère encore que Thibron le Cyrénéen. Bien mieux, M. Reinach remarque lui-même que pendant les deux années que dura l'équipée de Thibron, l'or thibronien dut couler à flots : « le trésor d'Harpalus, dit-il, ne s'élevait pas à moins de 5.000 talents (30 millions), et Thibron dut payer ses mercenaires d'autant plus largement que sa cause était plus criminelle. » Comment donc admettre que de cette abondance de monnaies thibroniennes, il ne soit venu jusqu'à nous aucun spécimen, d'autant plus que ces monnaies, si elles ont réellement existé, ont été dispersées par les mercenaires dans tous les pays ou au moins dans des contrées où certainement il n'était pas possible aux gouvernements « légitimes » de Cyrénaïque de les rechercher pour les envoyer au creuset ?

M. Babelon alors<sup>1</sup>, comme récemment encore dans son *Traité des monnaies grecques et romaines* (Paris, 1901, vol. I, p. 474-479), insistant sur son opinion, a repoussé les arguments de M. Reinach, et fait observer que le Thibron vaincu par Ophellas en Cyrénaïque a dû faire frapper monnaie aux nom et types d'Alexandre le Grand, comme tous les généraux de son temps ; il a dû frapper des *Alexandria* (Ἀλεξάνδρειον νόμισμα) comme le faisaient alors tous les chef

1. *Revue des études grecques*, loc. cit., p. 52-54.

d'armée, même Ptolémée Soter, et non, par conséquent, des *Thibroneia*. Ceci est fort juste. Cependant, en résumé, quiconque examine impartialement les arguments produits de part et d'autre ne peut s'empêcher de reconnaître qu'on n'a pas signalé d'une façon précise l'existence, dans les collections, de monnaies qui pussent être regardées avec assurance comme ayant été frappées soit par l'harmoste de l'an 400, soit par le révolté cyrénéen de l'an 324.

Dernièrement, M. H. Willers, dans son étude intitulée *Die Münze Thibrons* <sup>1</sup>, a montré que dans ces recherches numismatiques les savants français se sont contentés de traiter la question d'après le verset de Photius et qu'il leur est échappé un autre témoignage ancien sur la nature de la monnaie thibronienne. Pollux, dans le chapitre « περι ἀργυρίου δοκίμου καὶ κίβδηλου » de son *Onomasticon* (III, 86), mentionne des fausses monnaies sous les noms de « παράσημον, παρασημασμένον, χαλκόκρατον, κίβδηλον, κειβδηλευμένον ». Mais dans les manuscrits, le Falkenburgianus de Paris et celui de Salamanque, il y a, après χαλκόκρατον le mot θιβρόνιον. Meinecke a déjà attiré l'attention sur ce point depuis quarante ans, et d'après lui Th. Mommsen, dans une addition à son livre mentionné plus haut ; mais la note de Mommsen, à cause de sa concision, n'a pas été comprise dans la traduction française du duc de Blacas, traduction qu'il est plus ordinaire de consulter aujourd'hui. D'où il est arrivé que ce passage a échappé aux savants français, d'autant plus que les éditeurs de Pollux ont omis ce mot au moins dans le texte : « *wahrscheinlich* », comme dit M. Willers, « *aus keinem anderen Grunde als weil sie keine Erklärung dafür wussten* ». Or, ce nouveau témoignage nous atteste formellement que la monnaie thibronienne appartenait à la caté-

1. *Zeitschrift für Numismatik*, 1898, p. 66-73.

gorie des anciennes monnaies d'argent fausses; il est donc en opposition, comme le remarque avec raison M. Willers, soit avec l'opinion de M. Babelon qui a dit qu'il s'agissait des véritables monnaies d'or de types éphésiens, soit avec celle de M. Reinach, parce qu'il est impossible, on en conviendra, d'admettre que le riche Thibron de Cyrénaïque ait payé ses mercenaires avec des monnaies fausses.

Toutefois dans sa conclusion M. Willers émet l'opinion qu'il s'agit de monnaies fausses qui ont dû être frappées en un moment de trouble par l'harmoste lacédémonien Thibron pour servir à ses soldats seulement dans leurs transactions avec les marchands et les fournisseurs de l'armée (*um seinen Soldaten das für den Verkehr mit den Lieferanten und Marketendern nöthige Baargeld zu verschaffen*). Mais j'estime que ce que M. Willers appelle décevement *stratagème* eût été une action indigne de l'harmoste spartiate et d'autant plus improbable que pareille tromperie exigerait la consciente participation d'une armée entière. Un tel abaissement du caractère, une semblable dégradation ne s'est jamais vue dans une armée grecque, à plus forte raison dans la période classique de la descente des Dix-Mille. Il est à remarquer en outre que M. Willers n'a pu identifier cette fausse monnaie thibronienne avec aucune des monnaies qui sont conservées de nos jours dans les musées. Seulement, il suppose que Thibron a frappé dans l'atelier d'une des villes d'Asie-mineure qui furent conquises par lui et dont il aurait accepté les types monétaires et les légendes, ayant simplement gravé son nom à la place de celui du magistrat monétaire habituel. Mais cette monnaie n'a pas pu encore être retrouvée ni par M. Willers, ni par aucun autre.

En définitive, celui qui étudie avec attention tout ce qui a été écrit jusqu'à présent sur ce curieux problème numismatique, observe qu'aucune des solutions proposées n'en-

traîne la conviction et il conclut, avec l'un des chercheurs, que la phrase du lexicographe qui a donné naissance à cette question « est encore fatalement destinée à causer la torture des futurs Saumaise ».

Pourtant, il me paraît possible de proposer une solution différente, simple et raisonnable. Le fait que tous les efforts de tant de savants n'ont pu identifier jusqu'à présent la monnaie thibronienne avec quelque'une des innombrables monnaies connues qui portent dans l'histoire le nom de leur auteur, comme par exemple, les Δημαρέτιον, Φιλισιτίδειον, Πτολεμαϊκὸν ou Βερενίκειον νόμισμα, les Κροίσειοι, Δαρεικοὶ, Φιλίππειοι, Αλεξάνδρειοι ou Ἀντιόχειοι στατήρες, les Μαυσώλεια, Ἀλεξάνδρεια, Λυσιμάχεια ou Ἀντιόχεια τετράδραγμα, etc., toutes monnaies conservées jusqu'à présent en grand nombre, ce fait, dis-je, m'a inspiré tout de suite des doutes sur l'existence réelle de la monnaie nommée thibronienne. Aussi, j'ai pensé que probablement il s'agissait d'une espèce de monnaie plus ancienne, célèbre comme falsification et dont le nom a été mal interprété par le *rédacteur*(?) du lexique de Photius; ce nom aura été corrompu, comme il arrive fréquemment de la part des copistes ignorants des manuscrits primitifs. Ce soupçon s'est confirmé par l'étude du lexique de Photius lui-même. On sait d'ailleurs que ce lexique (ouvrage de la jeunesse du grand patriarche, 820-891 av. J.-C.) engage très peu la responsabilité de Photius, car c'était un homme très absorbé par ses fonctions et par la vie pratique, et il n'a certainement pas eu le temps de coudre ensemble si rapidement de plus anciens lexiques pour en faire un nouvel ouvrage dont le travail purement mécanique exige déjà quelques mois. Pour une œuvre de ce genre, Photius employait des copistes ou disciples qui lui étaient

aveuglément dévoués et dont l'obéissance se pliait bien à de tels emplois. Photius donna donc, ainsi qu'il paraît, à son copiste les instructions nécessaires et mit à sa disposition les livres utiles pour ce travail <sup>1</sup>.

Il est, par conséquent, fort probable que le copiste a travaillé mécaniquement, en consultant un de ses collègues plus ancien que lui. Il se trouva en présence de deux des très nombreux témoignages anciens attestant l'opinion, connue de tous, qu'une espèce de monnaies de l'antiquité était appelée *Phidonienne* du nom de celui qui la fit frapper (il s'agit du fameux tyran d'Argos, Phidon <sup>2</sup>); alors soit par inadver-

1. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Litteratur* (traduction grecque par G. Sotiriadès, tome II, p. 224).

2. Voyez ci-dessous Théophraste, *Caractères*, 30; — *Alciphron*, 57. — Hérodote 6, 127. — Pausan. VI, 22, 2. — Éphore d'après Strabon, 8, 358 : Φειδωνα δὲ τὸν Ἀργεῖον, δέκατον μὲν ὄντα ἀπὸ Τημένου, δυνάμει δὲ ὑπερβεβλημένον τοὺς κατ' αὐτόν, ἀφ' ἧς τήν τε λῆξιν ὄλην ἀνέλαβε τὴν Τημένου διεσπασμένην εἰς πλείω μέρη, καὶ μέτρα ἐξῆυρε τὰ Φειδωνεῖα καλούμενα καὶ σταθμούς καὶ νόμισμα κεχαραγμένον τὸ τε ἄλλο καὶ τὸ ἀργυροῦν. — 376 : Ἐφορος δ' ἐν Αἰγίνῃ ἄργυρον πρῶτον κοπήναι φησιν ὑπὸ Φειδωνος ἐμπόριον γὰρ γενέσθαι, διὰ τὴν λυπρότητα τῆς χώρας τῶν ἀνθρώπων θαλαττοῦροῦντων ἐμπορικῶς, ἀφ' οὗ τὸν βῶπον Αἰγινάϊαν ἐμπολὴν λέγεσθαι.

Aristote, *Fragm.* 481 Rose (*Grand Etymologique* s. v<sup>o</sup> ὀβελίσκος) : Πάντων δὲ πρῶτος Φεῖδων Ἀργεῖος νόμισμα ἔκοψεν ἐν Αἰγίνῃ· καὶ διὰ τὸ νόμισμα ἀναλαβὼν τοὺς ὀβελίσκους, ἀνέθηκε τῇ ἐν Ἀργεῖ Ἡρα.

Aristote, *Fragm.* Rose (Pollux 10. 179) : Εἴη δ' ἂν καὶ φεῖδων τι ἀργεῖον ἐλαιηρόν ἀπὸ τῶν Φειδωνεῖων μέτρων, ὠνομασμένον, ὑπ' ὧν ἐν Ἀργεῖων πολιτεία Ἀριστοτέλης λέγει.

Aristote, *Politique des Athéniens*, ch. 10 (édit. Blass) : Ἐπ' ἐκείνου (τοῦ Σόλωνος) γὰρ ἐγένετο καὶ τὰ μέτρα μείζω τῶν Φειδωνεῖων, καὶ ἡ μὲν πρότερον ἄγουσα σταθμὸν ἑβδομήκοντα δραχμὰς ἀνεπληρώθη ταῖς ἑκατόν· ἦν δ' ὁ ἀρχαῖος χαρακτήρ διδραχμον. — Pollux, 9, 83 : Εἴτε Φεῖδων πρῶτος ὁ Ἀργεῖος ἔκοψε νόμισμα.

Chron. de Paros, 30 : Φεῖδων ὁ Ἀργεῖος ἐδήμυσε τὰ μέτρα... καὶ ἀνεσκεύασε, καὶ νόμισμα ἀργυροῦν ἐν Αἰγίνῃ ἐποίησεν. — Voy. aussi Pollux, 9, 74 : Καὶ μὴν τὸ Πελοποννησίον νόμισμα χελώνην τινας ἤξιον καλεῖν ἀπὸ τοῦ τυρώματος. — Hesych., s. v<sup>o</sup> χελώνη : νόμισμα Πελοποννησιακόν. — Schol. Pind. Olymp. 13, 27 : Ἐπειδὴ Φεῖδων τις Κορινθίος εὔρε μέτρα καὶ στάθμια. — Didyme, 36 : Ὅτι Φεῖδων ὁ πρῶτος κίψας Κορινθίους τὸ μέτρον Ἀργεῖος ἦν. — Eust. Iliad. B, 604 : Ἐκόπη δὲ καὶ ἀργύριον πρῶτον ὑπὸ Φεῖδωνος ἐνταῦθα καὶ ἦν, φασιν, ἐξάιρετον ἐν ἀργυρίοις ὁ Αἰγινάϊος ὀβολός. — Elien, *Var. hist.*, 12, 10 : Καὶ πρῶτοι νόμισμα ἔκοψαν (οἱ Αἰγινῆται) τὸ καὶ ἐξ αὐτῶν κληθὲν νόμισμα Αἰγινάϊον.

tance, soit à cause de l'obscurité des caractères du manuscrit qu'il avait devant les yeux, soit par erreur paléographique, le copiste a substitué certaines lettres à d'autres (les lettres  $\Phi$  et  $\Theta$  peuvent être facilement confondues, de même que  $\Delta$  et  $\Psi$ ); il a donc lu, au lieu de  $\Phi\epsilon\iota\Delta\Omega\text{N}\epsilon\text{I}\text{O}\text{N}$ ,  $\Theta\epsilon\text{I}\rho\Omega\text{N}\epsilon\text{I}\text{O}\text{N}$  qu'il a corrigé en  $\Theta\text{I}\beta\rho\Omega\text{N}\epsilon\text{I}\text{O}\text{N}$  et cela d'autant plus aisément que le nom de Thibron lui était très connu par l'Anabase de Xénophon, livre devenu presque populaire.

Ainsi il a enrichi la lettre  $\Theta$  de son lexique, du  $\Theta\text{I}\beta\rho\omega\text{N}\epsilon\text{I}\text{O}\text{N}$  νόμισμα qui n'existait pas et il a négligé le mot bien connu de tous  $\Phi\epsilon\text{I}\delta\omega\text{N}\epsilon\text{I}\text{O}\text{N}$ .

On se rend dès lors bien compte de ce fait que dans les autres lexiques analogues à celui de Photius, par exemple dans le lexique d'Harpocraton, le Grand Étymologique et le lexique de Suidas, il n'est pas fait mention du mot  $\Theta\text{I}\beta\rho\omega\text{N}\epsilon\text{I}\text{O}\text{N}$ ; pour ses prédécesseurs, pareille monnaie n'a jamais existé et quant aux auteurs postérieurs à Photius, ils ont reconnu la faute de ce dernier et ne l'ont pas enregistrée.

Cette opinion devient pour moi une certitude, lorsque je me rappelle que les  $\Phi\epsilon\text{I}\delta\omega\text{N}\epsilon\text{I}\alpha$  μέτρα et les monnaies phidoniennes par conséquent, sont mentionnées proverbialement par les anciens auteurs comme  $\epsilon\gamma\chi\epsilon\kappa\rho\upsilon\sigma\mu\acute{\epsilon}\nu\alpha$ , c'est-à-dire comme fausses <sup>1</sup>. D'ailleurs Phidon est accusé d'avoir fait comme tyran un trafic honteux et mesquin <sup>2</sup>; c'est pour cela peut-être qu'il est déclaré traître : τὰ μέγιστα Ἑλλήνων ἀπάντων ὑβρίσας <sup>3</sup>. Mais ce qui n'est pas moins important,

Pline, H. N. VII, 148 : *Mensura et pondera Phidon Argivus invenit.*

Syncelle, 198 :  $\Phi\epsilon\text{I}\delta\omega\text{N}$  Ἄργιος κρατῶν ἀδελφός Καράνου τοῦ α' βασιλέως Μακεδόνων μέτρα καὶ στάθμια πρῶτος ἐφεῦρεν, ὡς τινες.

1. Theoph., *Caract.* (30, Αἰσχροκερδεΐας) :  $\Phi\epsilon\text{I}\delta\omega\text{N}\epsilon\text{I}\omega$  μέτρῳ τὸν πόνδακα ἐγκροσμένῳ μετρεῖν αὐτὸς τοῖς ἔνδον. — Alciph. 3, 57 :  $\Phi\epsilon\text{I}\delta\omega\lambda\acute{\omega}$  ( $\Phi\epsilon\text{I}\delta\omega\text{N}\epsilon\text{I}\omega$  : d'après Cobet, *Mnémosyne* 3, 139) τῷ μέτρῳ κέχρηται.

2. Théophr., *Alciph.* 3, 34 : Οἱ λοιποὶ τῶν Ἀθήνησι νεοπλούτων  $\Phi\epsilon\text{I}\delta\omega\text{N}\acute{\omicron}\varsigma$  τε εἰσὶ καὶ Γνίφωνος μικροπρεπέστεροι.

3. Hérodote 6, 127 :  $\Phi\epsilon\text{I}\delta\omega\text{N}\acute{\omicron}\varsigma$  δὲ τοῦ τὰ μέτρα ποιήσαντος Πελοποννησίου καὶ ὑβρί-

c'est que parmi les très anciennes monnaies frappées à Égine par ce Phidon, que l'on conserve dans les collections, *plusieurs* sont falsifiées. Nous avons là sans doute les plus anciennes monnaies fausses, composées soit simplement de cuivre avec un peu d'argent, soit d'argent avec une âme de plomb. Je reproduis ici quatre d'entre elles, de la collection du musée numismatique d'Athènes. Les deux premières sont revêtues d'une feuille d'argent pur <sup>1</sup>, mais leur âme est pour l'une de cuivre (fig. 1, poids 10, 20) et pour l'autre, de



Fig. 1

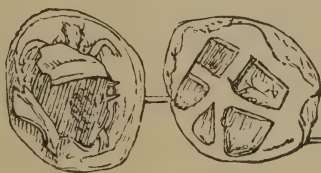


Fig. 2



Fig. 3



Fig. 4



Fig. 5

plomb (fig. 2, poids 11, 80). Quant aux deux autres, elles ont seulement une âme de cuivre, leur enveloppe est d'argent pur (fig. 4 et 5). Toutes portent à côté de leur type (la tortue) une incision profonde de la forme d'un grand X, très énergiquement frappée.

Cette incision nous éclaire merveilleusement sur la nature de ces monnaies. Car c'était une habitude très ancienne dans

σαντος μέγιστα δὴ Ἑλλήνων ἀπάντων. — Pausan. VI, 22, 2 : Φειδωνα τυράννων τῶν ἐν τοῖς Ἑλλήσι μάλιστα ὑβρίσαντα.

1. La fig. 3 donne un fragment de cette feuille arraché au droit de la fig. 2.

la Grèce propre <sup>1</sup>, d'entailler ainsi les fausses monnaies pour les signaler au public, ainsi qu'en témoignent les passages suivants d'auteurs anciens :

*Scholie d'Aristophane, Oiseaux*, v. 158 : Κιβδηλίαν... κίβδηλα ἐλέγετο νομίσματα τὰ ὑπὸ Χίων δεδηλωμένα, ἤτοι βεβλαμμένα, κατὰ τροπὴν τοῦ Χ εἰς Κ. Ἀθηναῖοι γὰρ καὶ Χῖοι πρὸς ἀλλήλους ἐμάχοντο, διὸ τὰ Χίων νομίσματα μετὰ τοῦ Χ στοιχείου Ἀθηναῖοι ἐγχαράζαντες ἀπεστρέφοντο καὶ ἐκάλουν αὐτὰ χίβδηλα, ὡς διὰ τοῦ Χ στοιχείου δῆλα ὄντα. Παραλαβοῦσα δὲ ἡ συνήθεια τὴν φωνήν, τὸ δεδολωμένον νόμισμα κίβδηλον ὠνόμασεν, ἐναλλάξασα τὰ στοιχεῖα πρὸς τὸ εὐγλωττότερον.

*Grand Étymologique*, v<sup>o</sup> κίβδηλον : Ἀπὸ ἱστορίας οἱ γὰρ Ἀθηναῖοι τῷ πρὸς τοὺς Χίους μίσει φερόμενοι, ἐν τοῖς ἀδοκίμοις ἑαυτῶν (= αὐτῶν) ὀνόμασι (= νομίσμασι) τὸν τοῦ Χ τύπον ἐγχαράττοντες, ἀπέριπτον βδελυσσόμενοι. Κυρίως δὲ λέγεται κίβδηλον τὸ ὑπόχαλκον χρυσίον.

Suidas, *Lexique*, v<sup>o</sup> κίβδηλία :... ἅμα δὲ ὅτι τὰ νομίσματα κίβδηλεύεται παρὰ τὸ ὑπὸ Κίοις (= Χίοις) δεδομένον. — (S. v<sup>o</sup>) Κίβδηλον μὲν ἐστίν, ὅταν ἔγη ἐπιφάνειαν ὡς ἀστεῖον, ἧ δὲ μοχθηρὸν τῷ τρόπῳ παρὰ τὸ κεύθειν τὸ δῆλον, ἧ παρὰ τὸ Χῖος, καὶ τὸ βδελυκτόν, ἀπὸ ἱστορίας.

*Scholie de Grégoire de Naziance* (Migne, *Patrolog. Graeca*. tom. XXXVI, p. 1212<sup>d</sup>) : Οἱ Ἀθηναῖοι Χίους μισοῦντες ἐν τοῖς ἀδοκίμοις ἑαυτῶν (= αὐτῶν) νομίσμασι Χ ἐγχαράττοντες ἐκάλουν χίβδηλα. Εἶτα πρὸς τὸ εὐφωνότερον μετέβαλον τὸ Χ εἰς Κ.

Eustathe, 1462, 41 : Ἦν καιρὸς ὅτε Ἀθηναῖοι προσεῖχον τοῖς Χίοις... ἔπεσε δὲ ποτε αὐτοῖς καὶ ἄλλως τὰ ἐκ τῆς

1. M. Willers, dans la *Numism. Zeitschrift*, 1900, p. 353 et suiv., a traité de ces incisions; voyez aussi E. Babelon, *Traité des monnaies grecques et romaines*, t. I, p. 644.

τύχης, καὶ ἐμισοῦντο ὑπὸ Ἀθηναίων οἱ Χῖοι, ὅτε καὶ τοῦ χαράγματος ὅσον ἀχρεῖον ἦν ἐν Ἀθήναις, χιάζοντες οἱ πολῖται, τούτέστι τὸ Χ στοιχειῖον ἐντυπούμενοι, ἐσημειοῦντο οὕτω τοῦ κέρματος τὴν φαυλότητα, αἰνιττόμενοι ὡς οὕτως ἀποβάλλονται καὶ τοὺς Χίους, ὧν κατάρχει τὸ Χ, καὶ ὠνομάζετο τὸ τοιοῦτον νόμισμα κίβδηλον ἰωνικώτερον, ὡς οἰονεὶ γιδῆλον, ὃ ἐστὶ δηλούμενον διὰ τοῦ Χ, πλεονάσαντος τοῦ βῆτα, διὰ φωνῆς ὄγκου. »

Ces témoignages ont évidemment une valeur historique indiscutable <sup>1</sup>.

Cependant, malgré mes recherches, je n'ai pas retrouvé de monnaie de Chios fautive marquée d'un Χ (δεδηλωμένον ou δεδηλημένον) et l'on doit supposer que l'auteur qui a mentionné les précédentes avait en vue non les monnaies des Chiotes, mais celles des Éginètes représentées ci-dessus, fausses et marquées de la lettre en question, lesquelles monnaies, on le sait, étaient surnommées à Athènes les *phidoniennes* <sup>2</sup>. La cause des commentaires erronés des scolastes et lexicographes sur ce sujet est double à mon avis : 1<sup>o</sup> Les anciens appelaient *Χιασμόν* et *Χιάζειν* <sup>3</sup> la frappe de monnaies marquées d'un Χ, ce qui a pu faire croire à quelques scolastes que c'était là des monnaies de Chios. Cette confusion provient de ce que peut-être « το περιέργοις μέλεσι χρῆσθαι ἀπὸ Δημοκρίτου τοῦ Χίου ». 2<sup>o</sup> Il est notoire que les monnaies frappées par Phidon à Égine étaient sans inscription. Pour les attribuer à Égine, il a donc fallu considérer que la tortue était le type moné-

1. M. Willers, *l. c.*, p. 358, pense le contraire, mais j'espère qu'à présent, ayant sous les yeux les monuments eux-mêmes, il changera d'avis.

2. Herod., VI, 73.

3. Eust. : χιάζοντες οἱ πολῖται (τά κίβδηλα νομίσματα). — Schol. Sophocl., *Philoct.*, 201 et 401. — Schol. Euripid., *Orest.*, 81 : ἔνθα χιαζόμενος στίχος, etc.

taire propre à cette île. Ceux qui ignoraient ce détail, notamment les scoliastes et les lexicographes, ont pu se tromper et attribuer à Chios cette monnaie; le motif de l'erreur n'en est que plus curieux.



Fig. 6

On sait que la plupart des monnaies de caractère phidonien portaient au revers, à la place d'un creux ordinaire irrégulier, un carré creux divisé par de grosses lignes en relief formant le monogramme X (= XI) (fig. 6). Les ignorants peuvent très bien l'interpréter par le nom de Chios et ainsi se faire une idée inexacte de la surfrappe de la monnaie fausse ci-dessus mentionnée.

Disons, en passant, que le monogramme XI des phidoniennes se trouve non seulement sur les monnaies frappées depuis 550 av. J.-C. comme le pense M. Head <sup>1</sup>, mais encore sur plusieurs autres des premières monnaies frappées par Phidon lui-même. Par exemple la collection de l'Université nationale d'Athènes possède une pièce très ancienne en forme de lingot allongé (c'est-à-dire telle que l'exemplaire donné par F. Lenormant, dans ses *Monnaies et Médailles*, p. 19, fig. 3) qui a le XI au revers.

Quel peut donc être le sens de cette incision qui se présente aussi anciennement, c'est-à-dire à l'époque contemporaine des monnaies qui ont au revers un creux irrégulier avec des incisions profondes?

Phidon, dans les commencements, était plus puissant que les autres tyrans, mais les multiples guerres qu'il engagea l'épuisèrent; son prestige diminua autant que ses richesses. Je crois donc que, tant qu'il fut prospère, il frappa des monnaies en métal pur, qui portent au revers un creux irrégulier

1. *B. M. Cat., Attica. — Megaris — Aegina*, pl. XXIII-XXIV.

avec des incisions profondes destinées à bien montrer que la monnaie était entièrement d'argent pur. Mais plus tard, réduit à la pauvreté, il fut obligé de frapper des monnaies fausses sur lesquelles les incisions profondes du creux ont été remplacées forcément par des lettres très en relief. Ces lettres présentent la forme X, qui de prime abord n'avait d'autre but que d'imiter, sous une forme trompeuse, les incisions des monnaies légitimes. La plupart des phidoniennes fausses, connues de moi, présentent cette forme qui plus tard a dominé comme type fixe du revers sur toutes les monnaies d'Égine, de bon aloi ou non.

C'est peut-être cette falsification des monnaies avec du cuivre et du plomb, par Phidon et ses imitateurs, qui fait dire à Solon : « ἀργυρίῳ μὲν πολλαὶ τῶν πόλεων καὶ φανερώς πρὸς χαλκὸν καὶ μόλυβδον κεκραμένῳ χρώμεναι σφύζονται καὶ οὐδ' ὅτιοῦν παρὰ τοῦτο πάσχουσι <sup>1</sup>. » De même Éphore dit d'après Strabon (VII, 358), que Phidon a frappé « νόμισμα κεχαραγμένον τό τε ἄλλο καὶ τὸ ἀργυροῦν » et il entend par le τό τε ἄλλο la monnaie fausse. Cette très ancienne falsification de monnaies par Phidon, — le premier des faussaires grecs, — explique enfin que les monnaies phidoniennes soient devenues fameuses.

Ainsi, je crois pouvoir conclure. C'est par une erreur de copiste que, dans le lexique de Photius, qui nous est connu par un manuscrit unique et incomplet de l'an 1200 de notre ère, il est fait mention d'une prétendue *monnaie thibronienne* et c'est *monnaie phidonienne* qu'on doit lire. Cette monnaie phidonienne est donnée comme exemple de monnaie fausse : « τοῖ πα [παρα] χαραζαντος. » Le copiste ignorant a emprunté le mot *Θιβρώνειον* à quelque autre scribe plus ancien qui a inséré dans un manuscrit de

1. Démosthène, c. *Timoct.*, 765,

Pollux, parmi les noms des monnaies fausses, celle dont il est question.

M. Th. Reinach, dans une autre étude <sup>1</sup>, nie que Phidon l'Argien ait occupé Égine et frappé monnaie dans cette île; il traite d'imaginaires les nombreux et explicites témoignages des anciens, tels que ceux d'Éphore et d'Aristote. Il use de la même liberté avec le témoignage formel d'Hérodote quand il le qualifie de « conte à dormir debout ». On voit, par ce qui précède, combien il est imprudent de rejeter aussi vivement les assertions des anciens quand il nous arrive de ne pas les comprendre faute de preuves historiques suffisantes. D'ailleurs nous avons des preuves formelles qu'Égine, île argienne, a été possédée par les Argiens <sup>2</sup>; dès lors, pourquoi M. Reinach se demande-t-il par quelle singulière idée, au lieu de battre monnaie dans sa capitale, Phidon serait allé installer son atelier monétaire dans une possession aussi excentrique que précaire ?

On peut répondre, en outre, que Phidon l'a fait justement par la singulière idée que les Ptolémées ont eue aussi, plus tard, en frappant la plupart de leurs monnaies, non pas dans leur capitale Alexandrie, mais dans les centres commerciaux de leur empire, c'est-à-dire en Phénicie et à Chypre. Et comme le remarque M. Head <sup>3</sup>, si Phidon a choisi plutôt Égine qu'Argos pour frapper ses monnaies, cela n'est pas difficile à comprendre pour quiconque a remarqué qu'Égine, dès les temps les plus anciens jusqu'à sa chute en 456, demeura l'un des plus grands centres commerciaux de la Grèce, tandis qu'Argos était assez éloignée de la grande route commerciale qui conduisait à travers le golfe Salonique vers l'isthme de Corinthe.

1. *La date de Pheidon*, dans la *Revue Numismatique*, 1894, p. 1-8.

2. Homère, *Iliade*, B, 562. Pausan., II, 29, 5. *Schol. Pind. Olymp.*, VIII, 39. Strabon, VII, 16, 376. Hérodote, I, 82, etc.

3. *Historia numorum*, traduction grecque par J. Svoronos, tome I, p. 492.

Le témoignage le plus net de la prise d'Égine par le Péloponnésien Phidon, est qu'il y a fait frapper ses monnaies et que les *tortues* d'Égine s'appelaient monnaies *péloponnésiennes*.

Enfin, par la présente découverte des *fausses phido-niennes* vient s'ajouter un élément nouveau d'information sur lequel on peut se baser pour déterminer la chronologie, si discutée, de celui qui, le premier, a frappé monnaie. Phidon ne doit pas être plus ancien que le milieu du VII<sup>e</sup> siècle av. J.-C. Mais de ce nouveau sujet il n'est pas nécessaire de parler ici.

J.-N. SVORONOS.

---

# MONNAIES DE LA MÉSIE INFÉRIEURE

(SUPPLÉMENT AU CORPUS)

Pl. XI.

---

C'est le propre des répertoires appelés « Corpus » de rendre à la science les plus grands services en faisant la synthèse de tous les travaux de détail qui les ont précédés sur la matière ; mais, à peine un de ces recueils a-t-il vu le jour que d'autres découvertes le rendent incomplet, et, tout en le prenant comme point de départ, les esprits se trouvent orientés vers de nouvelles recherches.

Aussi croyons-nous ne pas faire œuvre inutile en donnant ci-dessous la description d'un certain nombre de monnaies de *Dionysopolis*, *Marcianopolis* et *Nicopolis ad Istrum*, qui sont entrées au médaillier du Musée national de Sophia dans le cours des années 1899 et 1900, et qui ne figurent pas dans le « Corpus numorum » de M. B. Pick<sup>1</sup>.

## DIONYSOPOLIS

1. *Autonome*. Tête barbue de Dionysos, ceinte d'une couronne de lierre, à dr.

Ῥ. ΔΙΟΝΥΣΟ (au-dessus) ΠΟΛΙΤ (au-dessous).  
Corne d'abondance. Æ. 19.

1. *Die antiken Münzen von Dacien und Mæsien*, t. I, Berlin, 1898, in-4°.

2. *Caracalla*. ΑΥΤΟΚΑΙΣΜΑΥΡΑΝΤΩΝΕΙΝΟC (de dr. à g.).  
Son buste drapé, à dr., la tête imberbe, laurée.

R. ΔΙΟΝΥCΟΠΟ ΛΕΙΤΩΝ. Dionysos debout de face, regardant à g.; il est vêtu, chaussé de cothurnes, couronné, et tient le canthare et le thyrses. A sa g., la panthère. Dans le champ, à dr., la lettre ε. Æ. 26. — *Pl. XI, fig. 1.*

3. *Caracalla*. ΑΥΚΜΑΥ ΑΝΤΩΝΙΝΟC. Buste drapé, à dr., la tête imberbe et laurée.

R. ΔΙΟΝΥCΟΠΟ ΛΕΙΤΩΝ. Sérapis debout de face, regardant à g., tenant une patère et la corne d'abondance. Dans le champ, à g., la lettre Δ.

Æ. 24. — *Pl. XI, fig. 2.*

## MARCIANOPOLIS

4. *Commode*. ΑΥ·ΚΑΙ Λ·ΑΥ·ΚΟΜΟΔΟC. Son buste cuirassé, à dr., la tête nue, la barbe naissante.

R. ΗΓ ΚΑΙΚΜΑΤΕΡΝΟΥ ΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Zeus demi-nu, debout à g., le pallium sur l'épaule g., tenant une patère et s'appuyant sur le sceptre. Devant lui, à terre, l'aigle. Æ. 28.

5. ΑΥ ΚΑΙ Λ·ΑΥ·ΚΟΜΟΔΟC. Même buste.

R. Même légende. Apollon lycien, nu, debout à dr., la main dr. posée sur sa tête, tenant l'arc de la g. Devant lui, un tronc d'arbre auquel est enroulé un serpent. Æ. 27.

6. *Sept. Sévère*. ΑΥΚΑΙΛ CΕΠ CΕΥΗΡΟC ΠΕΡ. Sa tête laurée, à dr.

R. ΥΠΚΟCΚΓΕΝΤΙΑ ΝΟΥΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙ (à l'entour)  
ΤΩΝ (à l'exergue). Héra debout à g., vêtue du chiton,

tenant une patère et un sceptre. Devant elle, à terre, le paon. Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 3.*

7. ΑΥΚΑ ΣΕΠΤΙ ΣΕΥΗΡΟΣ Π. Buste drapé et lauré, à dr.  
 Ὶ. ΥΠΦΑΥΣΤΙΝΙΑΝΟΥ ΜΑΡΑΚΙΑΝΟΠΟΛΙ (*sic*) (à l'entour) ΤΩΝ (à l'exergue). La Concorde, coiffée du modius, debout à g., tenant une patère et une corne d'abondance. Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 4.*

N. B. — M. Pick (n° 569) n'a pas remarqué la singularité d'un Α de trop dans le nom de la ville.

8. *Julia Domna.* ΙΟΥΛΙΑΔΟ ΜΝΑΣΕΒ. Son buste drapé, à dr., la tête nue.  
 Ὶ. ΜΑΡΚΙΑΝΟ ΠΟΛΙΤΩΝ. Artémis chasserresse marchant à dr., sans chien. Æ. 22. — *Pl. XI, fig. 5.*

9. *Caracalla César.* Μ ΑΥ ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ Κ. Son buste drapé, à dr., la tête jeune et sans couronne.  
 Ὶ. ΜΑΡΚΙΑΝΟ ΠΟΛΕΙΤΩΝ. Même type d'Artémis chasserresse, accompagnée de son chien. Dans le champ, à g., Γ. Æ. 23.

10. *Caracalla Auguste.* ΑΥΚΜΑΥΡΗ ΑΝΤΩΝΕΙΝΟΣ. Sa tête laurée, la barbe naissante, à dr.  
 Ὶ. ΜΑΡΚΙΑΝΟ ΠΟΛΕΙΤΩΝ. Dionysos nu, debout à g., tenant une grappe et le thyrses. Æ. 16.

11. *Caracalla et Julia Domna.* ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ ΑΥΓΟΥΣΤΟΣ ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ. Bustes drapés, affrontés, de Caracalla, à dr., la tête laurée, et de Domna, à g., la tête nue.  
 Ὶ. ΥΠΚΥΝΤΙΛΙΑΝΟΥΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Temple tétrastyle dans lequel est la statue d'Asclépios debout à dr. Dans le champ, à g., la lettre Ε.  
 Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 6.*

12. Mêmes légendes et mêmes bustes, mais la tête de Domna est diadémée.

Ὶ. ΒΠΚΥΝΤΙΛΙΑ ΝΟΥΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤ. La Fortune, la tête ornée du modius, debout de face, regardant à dr., s'appuyant de la main dr. sur un long sceptre dont la partie inférieure prend la forme d'un gouvernail; la main g. tient la corne d'abondance. Æ.

13. *Macrin et Diaduménien*. ΑΥΤΚΟΠΕΛΣΕΥΜΑΚΡΙΝΟΣΚΜΟΠΕΛΑΝΤΩΝΕΙΝΟΣ. Leurs têtes affrontées; celle de Macrin, à dr., aurée; celle de Diaduménien, à g., jeune et nue.

Ὶ. ΒΠΠΟΝΤΙΑΝΘΜΑ ΚΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Zeus debout de face, regardant à g.; il a la poitrine nue, le pallium sur l'épaule g., et tient le foudre et le sceptre. A g., la lettre Ε. Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 7.*

14. ΑΥΤΚΜΟΠΕΛΜΑΚΡΙΝΟΣΚΜΟΠΕΛΑΝΤΩΝΙΝ. Mêmes têtes.

Ὶ. ΒΠ ΠΟΝΤΙΑΝΟΥΜΑΡ ΚΙΑΝΟΠΟΛΕΙΤΩΝ. Temple tétrastyle dans lequel est la statue de la Fortune debout à g. Dans le champ, à g., Ε.

Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 8.*

15. *Élagabale*. ΑΥΤΚΜΑΥΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ. Sa tête imberbe, aurée, à dr.

Ὶ. ΜΑΡΚΙΑΝΟ ΠΟΛΙΤΩΝ. Massue d'Héraclès.

Æ. 15.

16. *Sev. Alexandre*. ΑΥΚΜΑΥΡΣΕΥΗ ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΣ. Sa tête aurée, à dr.

Ὶ. ΒΠΙΟΥΛΙΟΥΓΕΤΟ ΒΛΙΚΟΝ ΜΑΡΚΙΑΝΟ (à l'entour) ΠΟΛΙΤ (à l'exergue). La Fortune, avec ses attributs, debout à g. Æ. 27.

17. Même légende. Buste cuirassé et lauré, à dr.  
 Ὶ. ΥΠΦΙΡΦΙΛΟΠΑΠ ΟΥΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟΛΙΤΩΝ. Hy-  
 gie, avec ses attributs, debout à dr. Æ. 27.
18. *Sev. Alexandre et Mamée.* ΑΥΤΚΜΑΥΡΣΕΥΑΛΕΞΙΑΝΔΡΟΣ  
 ΙΟΥΛΙΑ ΜΑΜΑΙΑ. Bustes drapés, affrontés, d'Ale-  
 xandre, à dr., la tête laurée, et de Mamée, à g., la  
 tête diadémée.  
 Ὶ. ΗΓΩΜ.ΤΕΡΕΒΕΝΤΕΙΝΩΜΑΡΚΙΑΝΟΠΟ (à l'entour)  
 ΛΙΤΩΝ (à l'exergue). Zeus à demi-nu, assis à g., tenant  
 une patère et s'appuyant sur le sceptre. Æ. 27.
19. *Philippe père et Otacilie.* ΑΥΤΚΜΙΟΥΛΦΙΛΙΠΠΟΣ Α Μ  
 (en légende circulaire) ΩΤΑΚΣΕΒ ΗΡΑΣΕ (à l'exergue).  
 Bustes drapés, affrontés, de Philippe, la tête laurée,  
 à dr., et d'Otacilie, la tête diadémée, à g.  
 Ὶ. ΥΠ ΓΡΑΣΜΕΣΣΑΛΛΕΙΝΟΥΜΑΡΚΙΑΝΟ (à l'entour)  
 ΠΟΛΙΤ (à l'exergue) Ω (à dr.). Zeus vêtu de la toge,  
 assis à g., tenant une patère et s'appuyant sur le  
 sceptre. Devant lui, à terre, l'aigle. A g., la lettre Ε.  
 Æ. 27. — Pl. XI, fig. 9.

## NICOPOLIS AD ISTRUM

20. *Sept. Sévère.* ΑΥΚΛΣΕΠ ΣΕΥΗΡΟΣΠ. Tête laurée, à dr.  
 Ὶ. ΥΠ ΑΥΡΓΑΛΛΟΝ (en haut) ΝΙΚΟΠΟΛΙΤ ΠΡΟΣΙΣΤΡ  
 (à l'exergue). Deux personnages (Sévère et Cara-  
 calla?) debout dans un quadriges au pas, à dr.; un  
 soldat à pied portant un *vexillum* les précède. Au  
 centre, au loin, un trophée entre deux captifs assis.  
 Æ. 26. — Pl. XI, fig. 10.

N. B. — Sur l'unique exemplaire de cette pièce (existant à Saint-Pétersbourg) qui est passé sous ses yeux, M. Pick (n° 1327) n'a pu discerner dans le quadriges qu'un seul personnage.

21. ΑΥΤΑ ΣΕΠΤ ΣΕΝΗΡΟΣΠ. Même tête.

℞. ΝΠ ΦΛ ΟΥΛΠΙΑΝ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤ (en légende circulaire) ΠΡΟΣΙ (à l'exergue). Asclépios, avec ses attributs, debout de face, regardant à g. Æ. 27.

22. *Domna*. ΙΟΥΛΙΑ ΔΟΜΝΑ ΣΕ. Son buste drapé, à dr., la tête nue.

℞. ΝΠ ΑΥΡ ΓΑΛΛΟΥΝΙΚΟΠΟΛΕΙΤΩΝ (en légende circulaire) ΠΡΟΣΙΣΤΡΟΝ (à l'exergue). Sévère (à g.) et Domna (à dr.), debout, affrontés, se donnant la main. Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 11.*

23. Même légende et même buste.

℞. ΝΠ ΑΥΡ ΓΑΛΛΟΥΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ (en légende circulaire) ΠΡΟΣΙΣΤΡΟ (à l'exergue). Femme vêtue de la *stola* et du *peplum*, debout à dr., sacrifiant sur un autel allumé et tenant un sceptre.

Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 12.*

24. ΙΟΥΛΙΑΔΟ ΜΝΑΣΕΒΑ. Son buste drapé, à dr., la tête nue.

℞. ΝΙΚΟΠΟΛΙΤ ΩΝΠΡΟΣΙΣ. Hygie, avec ses attributs, debout à dr. Æ. 24.

25. *Caracalla*. ΑΥΚΜΑΥΡ ΑΝΤΩΝΙΝΟΣ. Son buste drapé, à dr., la tête jeune, laurée.

℞. ΝΠ Λ ΟΟΥΤΕΡΤΥΛΛΟΥΝΙΚΟΠΟΡΟΣ (*sic*) ΙΣΤΡΟ. Aigle stéphanophore, debout sur un foudre, de face, regardant à dr. Æ. 27.

26. *Plautille*. ΦΟΥΛΠΛΑΥ ΤΙΛΛΑΣΕΒ. Son buste drapé, à dr., la tête nue.

℞. ΝΠ ΑΥΡΓΑΛΛΟΥΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ (en légende circulaire) ΠΡΟΣΙ. Cybèle tutulée, assise à g. entre

deux lions, tenant une patère et s'accoudant sur le *tympanum*. Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 13.*

27. *Géta*. ΛΣΕΠΤΙΜ·ΓΕΤΑΣΚΑΙΣΑΡ. Son buste drapé, à dr., la tête jeune, nue.

℞. ΒΠ ΑΥΡ ΓΑΛΛΟΥΝΙΚΟΠΟΛΙΤ (en légende circulaire) ΠΡΟCΙ (à l'exergue). Héraclès nu, debout à g., étouffant le lion de Némée. Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 14.*

28. *Macrin*. ΑΥΚ ΟΠΠΕΛΣΕ ΒΗ ΜΑΚΡΙΝΟΣ. Sa tête laurée, à dr.

℞. ΒΠ ΑΓΡΙΠΠΑΝΙ ΚΟΠΟΛΙΤΩΝΠΡΟΣ (en légende circulaire) ΙΣΤΡΩ (à l'exergue). Asclépios, avec ses attributs, debout de face, regardant à g. Æ. 27.

29. ΑΥΤΚΜΟΠΕΛΛΙΣΕΥΗΜΑΚΡΙΝΟΣ. Même tête.

℞. Dans le champ : ΝΙΚΟ ΠΟΛΙΤΩ ΝΠΡΟCΙ CΤΟΝ. Æ. 15.

30. *Diaduménien*. ΜΟΠΠΕΛΔΙΑΔΟΥ ΜΕΝΙΑΝΟΣ Κ. Son buste drapé, à dr., la tête jeune, nue.

℞. ΒΠ CΤΑΛΟΝΓΙΝΟΥΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝΠΡΟ (en légende circulaire) CΙC (à l'exergue). Diaduménien, en costume militaire, la tête nue, debout à g., tenant une patère et s'appuyant sur un sceptre.

Æ. 27. — *Pl. XI, fig. 15.*

31. ΜΟΠΠΕΛΑΝΤΩΝΙΔΙΑΔΟΥΜΕΝΙΑΝ. Sa tête jeune, nue, à dr.

℞. ΒΠ ΑΓΡΙΠΠΑ ΝΙΚΟΠΟΛΙΤΩΝ ΠΡΟCΙCΤ. Hygie, avec ses attributs, debout à dr.

D.-E. TACCHHELLA,

Conservateur du Médaillier au Musée national de Sophia.

# MÉDAILLE DE CONSÉCRATION

## DE TÉTRICUS PÈRE

---

On a frappé des petits bronzes des Tétricus longtemps après l'abdication forcée de ces empereurs gallo-romains, c'est un fait hors de doute. M. de Witte, dans le bel ouvrage, malheureusement inachevé, qu'il avait entrepris sur l'Empire gaulois au troisième siècle de l'ère chrétienne, affirme le fait à plusieurs reprises. A défaut de l'autorité de ce savant, de nombreuses trouvailles de pièces barbares de Tétricus père, confondues avec des monnaies très postérieures à son règne, jusqu'à l'époque mérovingienne même, suffiraient à le démontrer. Les petits bronzes de Tétricus avec la légende **COMITI PROBI AVG.** au revers, entourant une représentation de Minerve, en sont encore une preuve irrécusable, puisque Tétricus cessa de régner en 269 et que Probus ne prit la couronne qu'en 276.

Ces monnaies avec le revers de Probus sont d'un travail assez passable et ont une date à peu près certaine. A partir de cette époque on peut suivre, pour ainsi dire pas à pas, la dégénérescence de la monnaie de cuivre de Tétricus. Peu à peu les types se confondent, le module se restreint, les légendes deviennent incompréhensibles, et, en dernière analyse, on se trouve en présence de petites lentilles de six ou sept millimètres de diamètre sur lesquelles on ne dis-

tingue plus que le tiers de la tête de l'empereur et la moitié d'un personnage méconnaissable au revers, sans légende aucune.

Pourquoi cette popularité dont a joui le nom et l'effigie de Tétricus, au point de lui mériter le privilège unique dans la numismatique romaine, à lui qui ne fut jamais reconnu par le Sénat, d'être l'objet d'un monnayage occulte pendant plusieurs siècles? Cette popularité posthume tenait vraisemblablement à ce que Tétricus fut considéré, malgré le rôle médiocre qu'il a joué, rôle bien inférieur à ceux de Postume et de Victorin, comme le dernier représentant de l'indépendance gauloise.

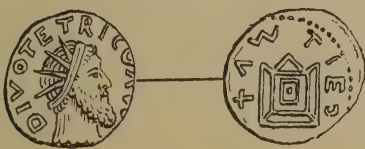
Un passage de la vie d'Aurélien par Vopiscus m'a toujours frappé; cet historien raconte que Tétricus parut dans la pompe triomphale de son vainqueur vêtu d'une tunique verte et de braies gauloises; il était donc bien gaulois puisqu'il affectait d'en porter l'habit et non la toge romaine. Ses anciens sujets ne l'oublièrent pas, lui restèrent affectionnés malgré sa trahison finale, et frappèrent pendant fort longtemps de la monnaie à son effigie clandestinement. On ne peut guère s'expliquer autrement ce monnayage insolite.

J'apporte une preuve nouvelle de cet état d'esprit des Gaulois.

Tétricus, mort simple particulier, ne pouvait être mis au rang des dieux, c'est évident; Dioclétien qui mourut dans les mêmes conditions, mais entouré d'un tout autre prestige, n'a lui-même pas eu cet honneur. Je sais bien que Cohen écrit, à la fin de sa notice sur Tétricus, que ce prince *mourut fort âgé et fut mis au rang des dieux*, mais les rédacteurs de l'Histoire Auguste ne disent pas un mot de cette apothéose et j'ignore où cet auteur a puisé ce renseignement.

On a trouvé, il est vrai, quelques petits bronzes de Tétricus portant au revers la légende **CONSECRATIO** autour de l'aigle ou de l'autel, mais ce sont des médailles hybrides, frappées avec la tête de Tétricus et un revers de Victorin ou de Claude le Gothique; on peut en voir plusieurs gravées dans les belles planches de l'ouvrage de M. de Witte. Toutes ont comme légende, du côté de la tête, **IMP. TETRICVS** et non **DIVO TETRICO**, forme traditionnelle, obligatoire, de la légende des médailles de consécration.

Mais voici un petit bronze où l'intention du graveur de décerner à Tétricus les honneurs de l'apothéose n'est pas douteuse.



**DIVO TETRICO AVG.** Sa tête tournée à droite, avec la couronne radiée.

R. **+AVTIEO.** Autel allumé et orné de deux palmettes.

Ce petit bronze est assez épais, d'un travail barbare surtout du côté du revers, dont la légende n'offre aucun sens. Mais si le travail est grossier, la légende de la tête et le type du revers ne laissent aucun doute sur l'intention du graveur. C'est bien une médaille de consécration qu'il a voulu faire, médaille identique comme type et comme légende aux médailles de consécration de Victorin, de Claude le Gothique, de Carus, en un mot de tous les empereurs contemporains de Tétricus.

Quand cette médaille a-t-elle été frappée? Peut-être sous Dioclétien, peut-être plus tard encore; mais peu importe sa date, c'est avant tout son type et ses légendes qui doivent nous intéresser.

J'avais, il y a bien des années, communiqué cette pièce à M. de Witte, et il l'avait jugée d'un grand intérêt et d'une irrécusable authenticité. Il se proposait de la faire graver dans les planches de son supplément, mais il paraît que les notes qu'il avait recueillies pour terminer son grand ouvrage et les dessins des monnaies qui lui avaient été communiquées après l'apparition de son premier volume, sont irrémédiablement perdues. C'est ce qui m'engage à publier ce petit monument qui mérite d'être connu.

J. ROMAN.

---

## DENIER DE JACQUES ARTAUD DE MONTAUBAN

ÉVÊQUE DE SAINT-PAUL-TROIS-CHÂTEAUX

(1364-1366)

---

Les évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux ont frappé d'assez nombreuses monnaies, mais les types en sont peu originaux. Ils sont imités de ceux de Vienne, du Puy, d'Avignon, de Die, de Viviers, des florins delphinaux, etc. Un seul type est particulier au monnayage de Saint-Paul, c'est le type armorial. Sur trois deniers d'Hugues Aimeric (1328-1348), de Guillaume Guitard (1348-1349) et de Jean Coci (1349-1364), le champ de l'avers est écartelé des armoiries de l'église de Saint-Paul-Trois-Châteaux qui sont trois aigles posés 2 et 1, et des armoiries particulières de l'évêque.

En voici une quatrième, inconnue à Poey d'Avant, dont le type est identique; elle est de Jacques Artaud de Montauban (1364-1366) et nous conduit jusqu'à l'extrême limite du monnayage des évêques de Saint-Paul.



✠ · H · EPIS COPVS. Champ écartelé aux 1 et 4 de trois châteaux à trois tours, aux 2 et 3 de trois aigles.

Æ. ✠ ΤΡΙΚΑΣΤΡΩΝ. Croix pattée cantonnée d'une croixsette au premier quartier.

Denier de mauvais billon. — Poids, 0 gr. 65.

Cette monnaie faisait partie de la collection de M. Meyer, dispersée en vente publique aux mois de mai et juin 1902. Elle est attribuée dans le catalogue à Jean Coci, attribution inexacte, les armoiries gravées dans les 1 et 4 quartiers étant celles de Jacques Artaud de Montauban, qui portait *d'azur à trois châteaux à trois tours d'or*.

L'exiguïté des quartiers du champ a forcé le graveur à placer ces petits châteaux d'une manière un peu irrégulière dans le quartier du haut ; ils y sont 1 et 2 au lieu de 2 et 1, mais cela est sans importance, la même faute se rencontrant à chaque instant dans les sceaux de petite dimension et les monnaies. De même les trois aigles qui devraient être placés 2 et 1, sont placés 1 et 2 dans le quartier du haut, et pour la même raison.

Je dois signaler une autre anomalie. Les armoiries de l'évêque ont la place d'honneur, elles sont aux 1 et 4 quartiers, tandis que cette place devrait être réservée à celles de son église, comme sur les trois monnaies d'un type identique qui nous restent de ses prédécesseurs. C'est encore une erreur très fréquente sur les sceaux et les monnaies.

Enfin je dois faire remarquer le signe abrégé qui accompagne l'I initiale du nom *Jacobus* ; il est en forme de virgule, la pointe tournée en bas, de telle sorte que si les armoiries n'étaient une raison décisive d'attribuer ce denier à Jacques Artaud, on pourrait lire à la rigueur *h* au lieu de *I* ; cette observation doit rendre les numismatistes prudents dans l'interprétation des lettres isolées et accompagnées d'abréviations.

Nous avons donc maintenant des monnaies au même type armorial frappées par quatre évêques de Saint-Paul-Trois-Châteaux, qui se sont succédé de 1328 à 1366.

Ce nouveau denier, unique jusqu'à ce jour, et qui appartient à M. G. de Manteyer, est une confirmation de ce que j'écrivais, en 1886, dans la *Revue numismatique*, au cours d'un article intitulé : *Classement des monnaies épiscopales de Saint-Paul-Trois-Châteaux*.

J'y faisais remarquer que dans deux des trois monnaies à ce type connues jusqu'à cette date, deux des quartiers du champ portaient trois aigles ; qu'il était très probable, en conséquence, que les trois *tau* vus par Poey d'Avant sur la monnaie de Jean Coci étaient tout simplement des aigles mal compris et mal reproduits ; que, cela étant admis, il est à peu près impossible que trois évêques successifs aient eu des armoiries assez semblables pour qu'elles fussent toutes les trois écartelées et pour que deux des quartiers fussent chargés dans toutes les trois de trois aigles ; qu'il était donc infiniment probable que ces trois aigles étaient les armoiries de l'église de Saint-Paul écartelées avec celles des évêques sur leurs monnaies.

Le denier de Jacques Artaud de Montauban, en venant compléter la série, confirme absolument mes déductions.

Il en résulte que le denier de Jean Coci, qui faisait autrefois partie de la collection Lefèvre, de Meaux, et qui est maintenant perdu ou égaré, a été mal gravé, que les trois petits *tau* qu'on y voit dans la planche de Poey d'Avant sont des aigles mal compris, aigles semblables à ceux que l'on voit sur les monnaies des évêques qui ont précédé et suivi Jean Coci.

Il en résulte, en second lieu, que ces trois aigles sont incontestablement les armoiries de l'église de Saint-Paul, ce qui était ignoré jusqu'au moment où je l'ai signalé. En effet, les armoiries de la famille Artaud de Montauban nous sont connues par au moins seize sceaux différents, depuis 1212 jusqu'en 1560, entre autres par un sceau du même

Jacques Artaud de Montauban comme évêque de Gap, appendu à un acte de 1379 des archives municipales de Gap. Sur tous ces sceaux, les armoiries sont exactement les mêmes : *trois châteaux à trois tours 2 et 1*. Les armoiries jointes à celles-là sur le denier de Jacques Artaud ne sont donc pas les siennes, mais celles de son église, puisqu'elles se retrouvent sur les monnaies de ses trois prédécesseurs, et disposées de la même manière.

En résumé, nous avons maintenant des deniers armoriaux d'Hugues Aimeric (1328-1348) : *quatre points équipollés à cinq autres* (Poey d'Avant, *Mon. féod.*, n° 4675); de Guillaume Guitard (1348-1349) : *trois mouchetures d'hermine ou d'hermine plein* (*ibid.*, n° 4676); de Jean Coci (1349-1364) : *fascé denché de trois traits* (*ibid.*, n° 4681), et enfin de Jacques Artaud de Montauban (1364-1366) : *d'azur aux trois châteaux à trois tours 2 et 1*.

J. ROMAN.

---

## MÉLANGES & DOCUMENTS

---

### POIDS CARTHAGINOIS EN PLOMB

I. M. Henry Bourbon trouvait, il y a quelques mois, dans le jardin de la villa Marie-Thérèse (propriété du c<sup>t</sup> Driant) un poids de plomb poinçonné de deux ou trois fleurons caractéristiques de l'époque punique

Ce poids a la forme d'un tronc de pyramide à base carrée, haut de 22 millimètres, mesurant à sa base 33 millimètres d'arête et 29 à la face supérieure.

Il pèse 227 gr. 50.

II. Un autre poids de même forme, recueilli ces jours-ci à Carthage, mesure 2 centimètres de hauteur, 3 centimètres d'arête à sa base et 22 millimètres au sommet. Il est aussi poinçonné de fleurons.

Il pèse 148 gr. Mais il a reçu plusieurs coups qui ont peut-être enlevé une très minime partie du métal.

Parmi les poids de plomb de même forme et poinçonnés que j'ai trouvés à Carthage, le premier de nos deux nouveaux exemplaires est le plus fort. Il vient en tête de la série. Pour se convaincre que tous ces poids appartiennent à un même système, il suffit de jeter un regard sur la liste suivante :

*Poids carthaginois en plomb, troncs de pyramides poinçonnés*

- A. 227 gr. 50.
- B. 150 gr. 60 et 148 gr.
- C. 38 gr. 15 et 37 gr. 40.
- D. 18 gr. 90 et 17 gr. 90<sup>1</sup>.
- E. 9 gr. 48.
- F. 4 gr. 85.

La relation de 1 à 2 existe évidemment pour les poids F et E ( $F \times 2 = E$ ), E et D ( $E \times 2 = D$ ), D et C ( $D \times 2 = C$ ). J'ajouterai que cette relation existe également entre le poids A et un poids trouvé en Syrie que possède le Louvre et dont je dois la description à l'extrême obligeance de M. Pottier, membre de l'Institut. Ce poids de plomb a la forme d'un cadre rectangulaire taillé en biseau sur les côtés, avec une saillie de suspension à la partie supérieure. Dans le cadre se voient plusieurs signes en relief, parmi lesquels des caractères et le symbole d'Astaroth. Haut., 90 millimètres; larg., 65 millimètres; épaisseur, 11 millimètres. Poids : 450 grammes.

Le poids B représente quatre fois le poids C, et le poids A, dont je viens de signaler le rapport avec le principal poids de la série syrienne du Louvre, représente six fois le même poids C. Soit :  $C \times 4 = B$  et  $C \times 6 = A$ .

On peut d'ailleurs rapprocher notre poids C des grandes monnaies carthaginoises d'argent et de potin qui pèsent 38 grammes<sup>2</sup>.

Le poids D se rencontre également en double exemplaire dans notre série de poids de bronze (18 gr. 80 et 18 gr. 75), et même en triple exemplaire dans notre série en pierre lithographique (18 gr. 82, 18 gr. 15 et 17 gr. 80). Le dernier de ces poids, très légèrement ébréché, a été trouvé le 14 avril 1902 dans nos fouilles de la nécropole punique voisine de S<sup>te</sup> Monique. La base de ce poids est marquée, au centre, d'un point.

1. Ce poids est légèrement détérioré.

2. E. Babelon. *Carthage*, p. 83.

La liste de nos poids de plomb poinçonnés pourra servir de base, ce me semble, à l'étude du système pondéral des Carthaginois. Ceux-ci paraissent d'ailleurs en avoir eu plusieurs<sup>1</sup>. La série que nous donnons aujourd'hui, augmentée de deux nouveaux éléments, doit appartenir à la dernière période de la Carthage punique. En tous cas, la matière et la forme identiques, ainsi que la marque caractéristique qu'ils portent, offrent aux savants une garantie précieuse contre les méprises si faciles en ce genre d'étude, toutes sortes d'objets ayant pu servir de poids.

\*  
\* \*

DISQUE DE BRONZE. FLAN DE MONNAIE OU POIDS ?



Dessin de M. le Marquis d'Anselme de Puisaye.

L'an dernier, le capitaine A. de Beaumont m'offrait un curieux disque de bronze de la grandeur d'une monnaie et ne portant de marque que sur une face.

Voici d'abord les renseignements que m'a fournis M. le comte de Beaumont sur la découverte.

Ce disque a été trouvé le 11 janvier 1901, à 4 kilomètres ouest de Bizerte, dans le lieu appelé Sidi-Salah, autrement dit Baie-sans-nom ou Aubeville (emplacement de la défense mobile de la marine), à environ 600 mètres du golfe en bordure de l'ancienne piste de Bizerte à Mateur. C'est en creusant un puits au milieu d'antiques fondations, dans un terrain appartenant à M. le comte

1. Ph. Berger. *Musée Lavignerie*, 1<sup>re</sup> partie, p. 193.

de Beaumont, que la pièce en question a été rencontrée, à 2 mètres de profondeur.

Ce disque de bronze, à bords taillés en biseau, est épais de 0 m. 005. Son grand diamètre est de 0 m. 028, et son petit diamètre de 0 m. 025. La grande face a reçu l'empreinte d'un poinçon reproduisant une tête qui, sur l'original, rappelle assez le type de Perséphone des monnaies puniques. Cette tête est figurée de profil et tournée à droite. L'empreinte n'occupe pas tout le champ, car elle n'a que 0 m. 015 de diamètre. La face opposée est demeurée complètement lisse et n'a reçu aucune frappe. On dirait un bronze destiné à devenir une véritable monnaie, mais qui n'a reçu qu'à titre d'essai l'empreinte d'un coin de moindre module. L'opération de la frappe a déchiré le métal sur le bord du disque, en deux points opposés, derrière la nuque et devant le menton de la tête, comme le montre le dessin que nous en donnons.

Cette pièce de bronze pèse 22 gr. 60. Tel est aussi le poids de certaines monnaies d'or puniques.

La similitude de poids, et surtout le style de la frappe, ne laissent subsister aucun doute sur l'origine de ce bronze. Il appartient évidemment à la période punique.

Maintenant, faut-il reconnaître dans cet objet un flan préparé pour recevoir une double frappe et devenir une véritable monnaie? Faut-il y voir un flan de rebut dont un monnayeur s'est servi à titre d'essai? Ou faut-il enfin s'arrêter à l'idée d'un simple poids? Je n'oserais me prononcer. Cette pièce m'a paru cependant mériter d'attirer l'attention des spécialistes.

A.-L. DELATTRE,

des Pères Blancs, correspondant de l'Institut.

---

# CHRONIQUE

---

## TROUVAILLES DE MONNAIES

1. — *Les fouilles de la Loire.* — Le tome XXVIII des « Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais » contient deux articles du regretté Mgr Desnoyers, énumérant les monnaies antiques recueillies dans la Loire en 1894 et en 1898. On compte 126 monnaies gauloises qui, jointes aux 300 exemplaires provenant des fouilles précédentes, donnent un total de 426 pièces ; on y remarque, en outre, 28 monnaies grecques et un certain nombre de monnaies de la République romaine, et des impériales depuis Auguste jusqu'à Justinien I<sup>er</sup>. L'auteur cite encore deux pièces mérovingiennes de Sainte-Croix et de Saint-Aignan d'Orléans et deux triens, l'un du Rouergue, l'autre de Rennes.

A. DE B<sup>y</sup>.

2. — *Trouvailles en Limousin.* — Elles sont étudiées par M. P. Ducourtieux dans le « Bulletin de la Société archéologique », de 1902. L'une, en Corrèze, il y a deux ans, contenait 150 pièces d'or du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> siècle, dont la moitié en monnaies royales françaises, le reste en monnaies espagnoles et italiennes ; l'auteur se demande si le voisinage de la famille des Levis-Ventadour, dont les membres firent la guerre en Espagne et en Italie, ne fournirait pas l'explication de cette trouvaille. L'autre, renfermant 11 monnaies d'argent, fut faite à la Baconie, près Saint-Martial-de-Landouge.

3. — Dans la Loire-Inférieure, les travaux de démolition de l'ancienne église de Saint-Herblon ont amené la découverte d'un

sceau et de 22 monnaies (de Charles V, Charles VI, Philippe le Bon et Charles de Blois) qui sont décrites par M. Soullard dans le « Bulletin de la Soc. archéol. de Nantes » de 1901. — La même revue renferme une notice sur la *Découverte (aux Cléons) d'une cachette de petits bronzes gallo-romains*. C'est parmi ces petits bronzes qu'a été trouvée la monnaie de Domitianus, étudiée par M. le colonel Allotte de la Fuyé dans la « Rev. num. » de 1901 ; le présent article est l'inventaire de M. F. Chaillou, annoncé par notre collaborateur. On y trouve mentionnées 465 pièces de Gallien, 365 de Claude, environ 470 des empereurs gaulois, 54 de Salonine (la seule impératrice représentée), etc.

4. — Parmi les trouvailles de monnaies anciennes dont mention a été faite en ces temps derniers par les périodiques et ouvrages étrangers, nous signalerons les suivantes :

*Un trésor d'anciennes monnaies d'argent phéniciennes du temps d'Artaxerxès* (Mémoire lu à l'ass. ann. de l'Archéol. Instit. of America, par C.-F. Torrey) ; — *Verzeichniss der in neuester Zeit in Regensburg gefundenen römischen Münzen* (dans les « Verhandlungen des histor. Vereins von Oberpfalz », 1901, par G. Steinmetz) ; — la description d'une trouvaille de monnaies romaines dans la Rhétie seconde (dans « Skizzen aus der Altertums-Literatur und Volkskunde », Passau, 1901, par F. Binhack) ; — une trouvaille faite à Vienne (dans le « Monatsblatt des Altertums-Vereines », 1901) ; — *Ein Münzfund aus der Zeit Constantins d. Gr. zu Wiesbaden*. Cette trouvaille a été faite en 1893 ; les monnaies étaient disposées sous forme de rouleaux. On y comptait : 1 Gallien, 1 Tétricus, 49 Constantin, 12 Crispus, 5 Constantin II ; en tout 68 pièces pour lesquelles on n'a pas noté plus de 4 revers différents (dans les « Annalen des Vereins für Nassauische Alterthumsk. », 1901, par E. Ritterling) ; — *On a hoard of roman coins found near Eastbourne in 1899* (dans « Sussex archæol. collections », 1901, par F. Haverfield) ; — *Trésor de monnaies romaines trouvé à Marchevette* (dans les « Ann. de la Soc. arch. de Namur », t. XXIV, par F. C.) ; — *Inventaire des trouvailles de monnaies gauloises faites dans le grand-duché de Luxembourg pendant une période de cinquante années* (dans les Procès-verbaux du XIV<sup>e</sup> Congrès de la Fédér. archéol. et histor. de Belgique, 1901, par C. de Muysen) ; — dans les *Notizie degli Scavi*, 1901 : Monnaies grecques de Lipari (p. 409), consulaires découvertes à Casaleone (p. 290), impériales romaines découvertes à Bene Vagienna (p. 416), à Pompéi (p. 437).

5. — Il a été trouvé, en mai 1902, au village de Scoury, près le Blanc (Indre), sur le bord de la voie romaine d'Argenton à Poitiers, 160 petits bronzes romains enfouis dans un pot de terre. Un certain nombre d'entre eux sont d'une fort belle conservation; quelques-uns représentent des variétés non mentionnées par Cohen, par exemple une *Securitas* de Gallien et une *Felicitas* de Maximien. Gordien est le premier empereur représenté et Dioclétien le dernier. Gallien figure pour 16 exemplaires; Probus pour 26; Quintillus pour 2 pièces. Ces monnaies, inventoriées par les soins de M. de Lhommeau, inspecteur primaire en retraite à Dinan (Côtes-du-Nord), ont été vendues sur mise à prix de 100 francs à un collectionneur anglais.

6. — Il a été trouvé en 1901 dans l'église de Gretz (Seine-et-Marne), au cours de travaux entrepris pour l'établissement d'un calorifère, une centaine de monnaies de Jean le Bon (1 noble d'or), Charles V (1 franc à pied), Charles VI (31 écus d'or, 5 gros, 50 blancs Guénar). Après démêlés entre le curé et la municipalité au sujet de la propriété de cette trouvaille, les pièces viennent d'être vendues au profit de la commune. (Communication de M. G. Brière.)

7. — Pour en revenir aux trouvailles d'Égypte annoncées dans le dernier fascicule, ajoutons quelques renseignements puisés dans l'*Arch. Anzeiger*<sup>1</sup>. On a trouvé à Carnac, en même temps que les monnaies d'or, de la vaisselle d'argent, notamment une assiette de 40 cent. de diamètre sur laquelle est sculptée une chasse au lion. La trouvaille du Delta a été faite à Aboukir; on a trouvé avec les monnaies dix-huit barres d'or, dont une quinzaine ont été aussitôt fondues, malheureusement. Le rédacteur de l'*Arch. Anzeiger*, M. Rubensohn, a vu deux de ces barres. L'une, longue de 18 cent., pesant 240 grammes, et d'une valeur métallique de 48 livres sterling, porte l'inscription : ACVEPPSIG dans un cercle, et au-dessous, PROBAVIT; à droite, ΕΡΜΟΥ ΕΡΜΥ sur deux lignes dans un cercle. Sur l'autre on lit : BENIGNY SCOXIT sur deux lignes, dans un cercle.

A. D.

1. *Arch. Anzeiger*, suppl. au *Jahrbuch*, 1902, p. 46.

# COLLECTION H. M.

*Monnaies françaises vendues à Paris  
du 26 mai au 14 juin 1902.*

## PRIX DES ADJUDICATIONS

N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.
1....	32	31....	21	61....	145	91....	240
2....	12	32....	59	62....	58	92....	125
3....	33	33....	92	63....	82	93....	30
4....	16	34....	62	64....	100	94....	335
5....	19	35....	55	65....	430	95....	110
6....	19	36....	54	66....	540	96....	48
7....		37....	45	67....	115	97....	400
8....	10	38....	37	68....	205	98....	70
9....	25	39....	47	69....	66	99....	46
10....	49	40....	40	70....	6	100....	16
11....	16	41....	68	71....	430	101....	15
12....	75	42....	45	72....	40	102....	56
13....	50	43....		73....	60	103....	156
14....	8	44....	70	74....	60	104....	30
15....	52	45....	69	75....	65	105....	
16....	211	46....	27	76....	80	106....	125
17....	40	47....	11	77....	40	107....	100
18....	165	48....	8	78....	170	108....	81
19....	155	49....	6	79....	65	109....	40
20....	95	50....	13	80....	28	110....	38
21....	105	51....	11	81....	31	111....	
22....	155	52....	12	82....	82	112....	31
23....	62	53....		83....	50	113....	
24....	40	54....	9	84....	40	114....	280
25....	46	55....	17	85....	101	115....	15
26....	103	56....	30	86....	60	116....	66
27....	35	57....	125	87....	54	117....	40
28....	45	58....	82	88....	35	118....	
29....	25	59....	84	89....	28	119....	71
30....	21	60....	142	90....		120....	80

N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.
121....	55	168....	205	215....	7	262....	90
122....	5	169....	185	216....		263....	22
123....		170....	166	217....	264....		
124....	26	171....	15	218....	265....		
125....		172....	35	219....	266....		
126....	50	173....	105	220....	12	6	
127....	155	174....	18	221....	3	268....	12
128....	25	175....	16	222....	15	269....	230
129....		176....	30	223....	20	270....	20
130....	27	177....	152	224....	170	271....	18
131....		178....	38	225....	4	272....	21
132....	106	179....	22	226....		273....	35
133....	34	180....		227....	32	274....	46
134....	41	181....	32	228....	30	275....	41
135....	66	182....	38	229....	36	276....	25
136....	155	183....	5	230....	8	277....	11
137....	170	184....	12	231....	19	278....	15
138....	225	185....	24	232....	11	279....	
139....	21	186....	165	233....		26	280....
140....	22	187....	16	234....	26	281....	
141....	28	188....	160	235....	26	282....	32
142....	115	189....	111	236....	15	283....	
143....	405	190....	10	237....	31	284....	15
144....	115	191....	80	238....	42	285....	
145....	100	192....	9	239....	10	286....	20
146....	55	193....	35	240....	8	287....	
147....	21	194....	8	241....		36	288....
148....	46	195....	15	242....	41	289....	
149....	31	196....	25	243....	32	290....	16
150....	26	197....	20	244....	10	291....	10
151....	38	198....	9	245....	20	292....	20
152....	12	199....	15	246....	20	293....	38
153....		200....	17	247....	15	294....	
154....	33	201....	17	248....	22	295....	46
155....		202....	60	249....	29	296....	15
156....	20	203....	20	250....	21	297....	
157....	45	204....	140	251....	12	298....	46
158....	17	205....	10	252....	9	299....	51
159....	12	206....	8	253....		300....	12
160....	100	207....		8	254....	40	301....
161....	26	208....	12	255....	65	302....	180
162....	18	209....	20	256....	26	303....	125
163....	42	210....	48	257....	35	304....	8
164....	52	211....	9	258....	155	305....	39
165....	26	212....		259....	165	306....	4
166....	32	213....	260....	140	307....	65	
167....	31	214....	13	261....	52	308....	51

N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.
309	52	356	13	403	5	450	18
310	59	357		404	8	451	
311	20	358		405		452	
312	255	359	406	453		17	
313	2	360	11	407	33	454	80
314	64	361		408		455	18
315	46	362		409		31	456
316	26	363	6	410	15	457	6
317	24	364		411	15	458	6
318	49	365		135	412	13	459
319	27	366	32	413	8	460	135
320	8	367	27	414	22	461	26
321	310	368	36	415	13	462	
322	22	369	3	416	12	463	215
323	20	370	41	417	18	464	7
324	25	371	66	418	3	465	65
325	31	372	5	419	69	466	19
326	47	373		420	19	467	21
327	105	374		10		421	468
328	30	375	145	422	22	469	11
329	95	376	6	423		470	135
330	16	377	68	424	85	471	83
331	25	378	205	425	26	472	66
332	52	379	2	426	25	473	310
333	42	380		427	78	474	305
334	32	381	20	428	37	475	(retiré)
335	30	382		429	38	476	68
336	87	383		36	430	45	477
337	60	384	28	431	478		19
338	62	385	36	432	17	479	
339	27	386	33	433	82	480	19
340	15	387	175	434	78	481	
341	19	388	15	435	32	482	
342		389	30	436	30	483	11
343	10	390	10	437	35	484	
344		391		438	25	485	
345	392	44	439	92	486	30	
346	11		393	440	70		487
347	14	394	26	441	75		488
348	225	395	14	442	125	489	30
349	10	396	12	443	165	490	26
350		397		444	35	491	55
351	12	398	64	445	155	492	52
352		399	10	446	21	493	155
353	16	400	11	447	11	494	50
354	31	401	32	448		495	7
355	20	402	8	449	496		

N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.
497....	67	542....	16	589....	8	636....	1200
498....	9	543....		590....	9	637....	240
499....	75	544....		591....		638....	9
500....	66	545....	7	592....	42	639....	155
501....	18	546....		593....	40	640....	34
502....	47	547....	4	594....	6	641....	26
503....	30	548....		595....	52	642....	620
504....	78	549....	21	596....	62	643....	135
505....	32	550....	5	597....	5	644....	17
506....	12	551....	160	598....	62	645....	
507....	16	552....	15	599....	31	646....	40
508....	13	553....	9	600....		647....	335
509....	105	554....	110	601....	16	648....	195
510....	11	555....	52	602....	28	649....	72
511....	34	556....	155	603....	25	650....	13
512....	30	557....	60	604....		651....	10
513....	15	558....	155	605....		652....	10
514....	9	559....	5	606....	13	653....	8
515....	17	560....	16	607....		654....	16
516....	7	561....		608....	24	655....	20
517....	41	562....	60	609....		656....	280
518....		563....	21	610....		657....	18
519....	130	564....	61	611....	4	658....	36
520....	25	565....	16	612....		659....	29
521....	23	566....	41	613....	75	660....	3
522....	22	567....	110	614....		661....	100
523....	13	568....	58	615....	50	662....	72
524....	17	569....		616....	32	663....	18
525....	11	570....	35	617....		664....	16
526....	14	571....		618....	90		
527....	35	572....	12	619....	20	665....	
528....	21	573....		620....	8	666....	18
529....	32	574....	10	621....			
530....	10	575....	26	622....	10	668....	
531....	17	576....	22	623....	11	669....	36
532....	13	577....	10	624....	7	670....	170
533....		578....	8	625....		671....	25
534....		579....	56	626....	10	672....	38
535....		580....	30	627....		673....	36
536....		11	581....	19	628....	10	674....
537....	32	582....	629....		21	675....	62
538....	16	583....	11	630....	19	676....	40
539....	22	584....	10	631....	6	677....	30
540....		585....	48	632....		678....	380
541....		31		586....	333....	145	679....
		587....	25	634....	2	680....	66
		588....	38	635....	6690	681....	15

N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.
682....	6	729....	650	776....	10	823....	270
683....		730....	280	777....		824....	235
684....	17	731....	14	778....	11	825....	22
685....		732....	4	779....	330	826....	41
686....	35	733....	5	780....	280	827....	43
687....	41	734....	4	781....	105	828....	26
688....	130	735....	8	782....	2	829....	63
689....	21	736....	6	783....	37	830....	95
690....	41	737....	16	784....	19	831....	62
691....	27	738....		785....	17	832....	12
692....	440	739....	786....	41	833....	9	
693....	31	740....	480	787....	38	834....	17
694....	21	741....	590	788....	22	835....	
695....	32	742....	21	789....	45	836....	11
696....	15	743....		790....	19	837....	3
697....		744....	791....	11	838....	600	
698....	7	745....	540	792....	8	839....	60
699....	19	746....	1520	793....	22	840....	75
700....		747....	26	794....		841....	90
701....	16	748....	225	795....	11	842....	21
702....		749....	22	796....	20	843....	17
703....	12	750....	35	797....	30	844....	
704....	11	751....	34	798....	35	845....	
705....	9	752....	68	799....	30	846....	400
706....	6	753....	22	800....	35	847....	22
707....		754....	32	801....	13	848....	175
708....	9	755....	13	802....	7	849....	2
709....		756....	27	803....	9	850....	330
710....	21	757....	21	804....	4	851....	65
711....		758....	48	805....	4	852....	230
712....	13	759....	40	806....	7	852(bis)	60
713....	51	760....	28	807....	720	853....	185
714....	9	761....	60	808....	33	854....	25
715....	3	762....	9	809....	190	855....	20
716....	21	763....	22	810....	14	856....	16
717....	30	764....	14	811....	11	857....	6
718....	20	765....	31	812....	21	858....	26
719....	20	766....	8	813....	580	859....	
720....	105	767....	25	814....	210	860....	31
721....	9	768....	37	815....	10	861....	350
722....		769....	5	816....	39	862....	46
723....	36	770....	20	817....	30	863....	19
724....	20	771....		818....	850	864....	51
725....	15	772....	819....	1200	865....	51	
726....	21	773....	8	820....	20	866....	20
727....	220	774....	10	821....	12	867....	117
728....	410	775....	21	822....	20	868....	40

N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.
869....	67	916....	4	963....	76	1010....	21
870....	1	917....	10	964....	29	1011....	32
871....	105	918....	7	965....	11	1012....	14
872....	20	919....	42	966....	16	1013....	8
873....	17	920....	250	967....	40	1014....	10
874....	30	921....	55	968....	21	1015....	70
875....	14	922....	38	969....	11	1016....	81
876....	17	923....	3	970....	35	1017....	66
877....	27	924....	450	971....	30	1018....	75
878....	32	925....	430	972....	22	1019....	310
879....	42	926....	45	973....	14	1020....	11
880....	29	927....	22	974....	12	1021....	12
881....	105	928....	22	975....	14	1022....	17
882....	205	929....	25	976....	31	1023....	11
883....	44	930....	8	977....	24	1024....	31
884....	17	931....	160	978....	19	1025....	
885....	19	932....	165	979....	52	1026....	21
886....	25	933....	110	980....	20	1027....	30
887....	17	934....	245	981....	12	1028....	40
888....	17	935....	160	982....	100	1029....	14
889....	30	936....	310	983....	18	1030....	60
890....	19	937....	100	984....	15	1031....	17
891....	20	938....	87	985....	32	1032....	
892....	37	939....	45	986....	6	1033....	9
893....	41	940....	36	987....			
894....	920	941....	79	988....	5	1035....	12
895....	19	942....	98	989....	11	1036....	18
896....	20	943....	69	990....	7	1037....	17
897....	9	944....	195	991....	60	1038....	67
898....	23	945....	45	992....	32	1039....	21
899....	47	946....	21	993....	29	1040....	37
900....	28	947....	30	994....	32	1041....	26
901....	11	948....					
902....	21	949....	59	995....	7	1042....	26
903....	9	950....	80	996....	15	1043....	19
904....	61	951....	85	997....			
905....	25	952....	24	998....	20	1044....	20
906....	28	953....	19	999....	15	1045....	20
907....	37	954....	14	1000....	10	1046....	16
908....	50	955....					
909....	29	956....	15	1001....	6	1047....	17
910....	31	957....	12	1002....	9	1048....	1300
911....	43	958....	16	1003....	15	1049....	1045
912....	10	959....					
913....	8	960....	7	1004....	4	1050....	405
914....	15	961....					
915....	20	962....	335	1005....	61	1051....	420
				1006....		4	1052....
				1007....	1755	1053....	235
				1008....	4	1054....	72
				1009....	4	1055....	42
						1056....	210

N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.
1057.....	75	1104.....	29	1151.....	19	1198.....	15
1058.....	50	1105.....	87	1152.....	31	1199.....	4
1059.....	17	1106.....	90	1153.....	40	1200.....	85
1060.....	7	1107.....	42	1154.....	140	1201.....	39
1061.....	21	1108.....	21	1155.....	9	1202.....	33
1062.....	245	1109.....	310	1156.....	17	1203.....	66
1063.....	62	1110.....	52	1157.....	35	1204.....	49
1064.....	18	1111.....	27	1158.....	25	1205.....	50
1065.....	22	1112.....	23	1159.....	66	1206.....	40
1066.....	19	1113.....	125	1160.....	5	1207.....	51
1067.....	190	1114.....	51	1161.....	19	1208.....	36
1068.....	165	1115.....	20	1162.....	30	1209.....	51
1069.....	24	1116.....	51	1163.....		1210.....	96
1070.....	32	1117.....	41	1164.....		1211.....	55
1071.....	28	1118.....	50	1165.....	22	1212.....	50
1072.....	28	1119.....	58	1166.....		1213.....	52
1073.....	20	1120.....	35	1167.....	25	1214.....	17
1074.....	11	1121.....	20	1168.....	14	1215.....	92
1075.....		1122.....	10	1169.....	26	1216.....	27
1076.....	12	1123.....	19	1170.....	10	1217.....	20
1077.....	20	1124.....	11	1171.....	15	1218.....	100
1078.....	26	1125.....	35	1172.....		1219.....	42
1079.....	2	1126.....	41	1173.....	48	1220.....	170
1080.....	20	1127.....	11	1174.....		1221.....	260
1081.....	18	1128.....	305	1175.....	150	1222.....	19
1082.....	16	1129.....	26	1176.....	50	1223.....	11
1083.....	100	1130.....	22	1177.....	48	1224.....	25
1084.....	15	1131.....	41	1178.....	72	1225.....	30
1085.....	4	1132.....	20	1179.....	53	1226.....	30
1086.....	15	1133.....	50	1180.....	40	1227.....	38
1087.....	16	1134.....	20	1181.....	53	1228.....	36
1088.....	85	1135.....	52	1182.....	16	1229.....	380
1089.....	11	1136.....	14	1183.....	21	1230.....	42
1090.....	72	1137.....	16	1184.....	15	1231.....	50
1091.....	27	1138.....	15	1185.....	17	1232.....	32
1092.....	39	1139.....	17	1186.....	11	1233.....	5
1093.....	17	1140.....	17	1187.....	12	1234.....	18
1094.....	20	1141.....	21	1188.....		1235.....	14
1095.....	28	1142.....	50	1189.....	230	1236.....	3
1096.....	36	1143.....	31	1190.....	165	1237.....	15
1097.....	100	1144.....	75	1191.....	405	1238.....	13
1098.....	37	1145.....	40	1192.....	81	1239.....	12
1099.....	26	1146.....	20	1193.....	140	1240.....	13
1100.....	21	1147.....	17	1194.....	18	1241.....	6
1101.....	56	1148.....	68	1195.....	20	1242.....	11
1102.....	52	1149.....	20	1196.....	48	1243.....	
1103.....	60	1150.....	24	1197.....	24	1244.....	

N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.
1245....	30	1292....	41	1338....	15	1384....	10
1246....	7	1293....	49	1339....	40	1385....	11
1247....	42	1294....	51	1340....	6	1386....	21
1248....	70	1295....	8	1341....	19	1387....	27
1249....	38	1296....		1342....	115	1388....	23
1250....	51	1297....	42	1343....	3	1389....	6
1251....	52	1298....	16	1344....	11	1390....	16
1252....	26	1299....	2	1345....	7	1391....	9
1253....	64	1300....	35	1346....	7	1392....	7
1254....	18	1301....	11	1347....	34	1393....	8
1255....	4	1302....		1348....	6	1394....	
1256....	15	1303....	16	1349....	13	1395....	29
1257....	5	1304....	9	1350....	7	1396....	30
1258....	21	1305....		1351....	19	1397....	13
1259....	4	1306....	26	1352....	8	1398....	17
1260....	44	1307....	26	1353....	590	1399....	40
1261....	130	1308....	45	1354....	10	1400....	7
1262....	255	1309....	8	1355....		1401....	8
1263....	46	1310....	13	1356....	26	1402....	7
1264....	44	1311....	5	1357....	2	1403....	15
1265....	32	1312....	10	1358....	15	1404....	5
1266....	16	1313....	128	1359....	14	1405....	7
1267....	22	1314....	11	1360....	20	1406....	14
1268....	24	1315....	8	1361....		1407....	
1269....	11	1316....	23	1362....	1408....	7	
1270....	57	1317....	20	1363....	6	1409....	7
1271....	3	1318....	100	1364....		1410....	21
1272....	20	1319....	4	1365....	21	1411....	8
1273....	16	1320....	9	1366....	5	1412....	14
1274....	4	1321....	7	1367....	8	1413....	10
1275....	25	1322....	3	1368....		1414....	16
1276....	30	1323....	31	1369....	46	1415....	5
1277....	32	1324....	16	1370....	21	1416....	
1278....	15	1325....	3	1371....	18	1417....	5
1279....	100	1326....	37	1372....	7	1418....	5
1280....	57	1327....	32	1373....	20	1419....	26
1281....	22	1328....	215	1374....	5	1420....	8
1282....	20	1329....	21	1375....	22	1421....	
1283....	34	1330....		1376....	33	1422....	15
1284....	37	1330 (bis)	1377....	1423....		10	
1285....	120	1331....	26	1378....	1424....		
1286....	285	1332....	6	1379....	75	1425....	4
1287....	166	1333....	17	1380....	13	1426....	38
1288....	93	1334....	9	1381....	13	1427....	40
1289....	41	1335....		1382....	22	1428....	14
1290....	36	1336....	17	1383....	23	1429....	14
1291....	88	1337....	15				

N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.
1430....	14	1477....	11	1524....	20	1571....	4
1431....		1478....	7	1525....	23	1572....	60
1432....		1479....		1526....	3	1573....	180
1433....	17	1480....	8	1527....	46	1574....	30
1434....	24	1481....		1528....	3	1575....	21
1435....		1482....	12	1529....	10	1576....	17
1436....		1483....	14	1530....	60	1577....	7
1437....	20	1484....		1531....		1578....	120
1438....	7	1485....	1532....	1579....		300	
1439....	28	1486....	18	1533....	16	1580....	110
1440....	11	1487....	25	1534....	52	1581....	20
1441....	30	1488....		1535....	26	1582....	18
1442....	32	1489....		1536....	72	1583....	15
1443....	15	1490....	16	1537....	48	1584....	83
1444....	62	1491....		1538....	68	1585....	40
1445....	30	1492....	5	1539....	52	1586....	
1446....	27	1493....	16	1540....	5	1587....	10
1447....	35	1494....	32	1541....	13	1588....	
1448....	185	1495....	21	1542....	31	1589....	16
1449....	2	1496....	26	1543....	25	1590....	10
1450....		1497....	16	1544....	36	1591....	31
1451....		1498....		1545....	18	1592....	
1452....	14	1499....	37	1546....	41	1593....	21
1453....		1500....	6	1547....	40	1594....	40
1454....		26		1501....	1548....	18	1595....
1455....	2	1502....	15	1549....	28	1596....	10
1456....	31	1503....	32	1550....	17	1597....	16
1457....	6	1504....	20	1551....	105	1598....	5
1458....	18	1405....	15	1552....	38	1599....	165
1459....	4	1506....	21	1553....	13	1600....	36
1460....	27	1507....	31	1554....	72	1601....	
1461....	19	1508....	32	1555....	140	1602....	355
1462....		1509....	18	1556....	48	1603....	2
1463....		1510....		1557....	100	1604....	75
1464....	6	1511....	54	1558....	35	1605....	63
1465....	10	1512....	82	1559....	16	1606....	130
1466....		1513....	32	1560....	18	1607....	54
1467....	13	1514....	15	1561....	61	1608....	9
1468....	11	1515....	27	1562....	180	1609....	300
1469....	17	1516....	21	1563....	460	1610....	190
1470....	16	1517....	21	1564....	13	1611....	300
1471....	31	1518....	125	1565....	220	1612....	65
1472....	3	1519....	5	1566....	13	1613....	11
1473....	41	1520....	16	1567....	84	1614....	21
1474....	5	1521....	21	1568....	6	1615....	2
1475....	16	1522....		1569....	70	1616....	155
1476....	3	1523....	11	1570....	38	1617....	130

N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.
1618....	300	1665....	29	1712....	41	1759....	50
1619....	8	1666....	15	1713....	9	1760....	380
1620....	105	1667....		1714....	13	1761....	93
1621....		1668....	8	1715....	16	1762....	125
1622....		1669....	10	1716....	21	1763....	55
1623....	1670....	46	1717....	1764....		15	
1624....	260	1671....	32	1718....	9	1765....	30
1625....	42	1672....	12	1719....	19	1766....	33
1626....	100	1673....	8	1720....		1767....	16
1627....	300	1674....	15	1721....	1768....	26	
1628....	45	1675....	12	1722....	19	1769....	39
1629....	76	1676....	8	1723....	9	1770....	21
1630....		1677....	11	1724....	2	1771....	10
1631....	21	1678....	16	1725....	9	1772....	135
1632....	39	1679....	14	1726....	825	1773....	31
1633....		1680....		1727....	125	1774....	55
1634....		1681....		1728....	100	1775....	42
1635....	29	1682....	20	1729....	40	1776....	55
1636....	530	1683....	18	1730....	156	1777....	
1637....	540	1684....	25	1731....	33	1778....	17
1638....	21	1685....	3	1732....	20	1779....	30
1639....	50	1686....	10	1733....		1780....	25
1640....	13	1687....	16	1734....	12	1781....	30
1641....	28	1688....	16	1735....	15	1782....	230
1642....		1689....	17	1736....	36	1783....	34
1643....	34	1690....	15	1737....	8	1784....	70
1644....	41	1691....	16	1738....	10	1785....	
1645....	33	1692....	21	1739....	14	1786....	5
1646....	34	1693....	13	1740....	24	1787....	78
1647....	17	1694....	17	1741....	24	1788....	88
1648....	100	1695....	13	1742....		1789....	14
1649....	7	1696....	21	1743....	140	1790....	40
1650....	40	1697....	17	1744....	25	1791....	35
1651....	51	1698....	27	1745....	33	1792....	36
1652....	25	1699....	13	1746....	14	1793....	
1653....	15	1700....	18	1747....	42	1794....	41
1654....	20	1701....	16	1748....	390	1795....	40
1655....	125	1702....	10	1749....	13	1796....	23
1656....	35	1703....	26	1750....	23	1797....	
1657....	20	1704....	1	1751....		1798....	36
1658....	40	1705....	58	1752....	25	1799....	38
1659....		1706....	360	1753....	36	1800....	
1660....		1707....	80	1754....	62	1801....	195
1661....		1708....	6	1755....	16	1802....	
1662....	27	1709....	165	1756....	33	1803....	14
1663....	27	1710....	72	1757....	21	1804....	30
1664....	16	1711....	3	1758....	7	1805....	33

N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.
1806....	16	1853....	52	1900....	30	1947....	68
1807....	23	1854....	53	1901....	11	1948....	56
1808....	38	1855....	27	1902....	48	1949....	42
1809....	34	1856....	20	1903....	62	1950....	40
1810....	14	1857....	34	1904....	16	1951....	8
1811....	200	1858....		1905....	39	1952....	
1812....	41	1859....	26	1906....	62	1953....	13
1813....		1860....	16	1907....	32	1954....	8
1814....	22	1861....	25	1908....	5	1955....	19
1815....	19	1862....		1909....	9	1956....	32
1816....	10	1863....	1910....	5	1957....	12	
1817....	215	1864....	16	1911....	30	1958....	71
1818....	9	1865....	390	1912....	14	1959....	15
1819....	88	1866....	69	1913....	3	1960....	21
1820....	12	1867....	40	1914....	43	1961....	14
1821....	7	1868....	80	1915....	16	1962....	5
1822....	12	1869....		1916....	21	1963....	5
1823....	22	1870....	162	1917....	16	1964....	27
1824....	46	1871....	160	1918....	21	1965....	
1825....	8	1872....	265	1919....	18	1966....	80
1826....	23	1873....	50	1920....	38	1967....	
1827....		1874....		1921....	36	1968....	
1828....	700	1875....	1922....	52	1969....	15	
1829....	225	1876....	135	1923....	42	1970....	13
1830....	340	1877....	65	1924....	7	1971....	32
1831....	39	1878....	30	1925....	13	1972....	21
1832....	18	1879....	21	1926....	62	1973....	
1833....	1000	1880....	21	1927....	10	1974....	36
1834....	650	1881....	17	1928....	360	1975....	15
1835....	60	1882....	19	1929....	12	1976....	21
1836....	51	1883....	36	1930....	260	1977....	
1837....	370	1884....	43	1931....	8	1978....	60
1838....	130	1885....	5	1932....	33	1979....	4
1839....	50	1886....	14	1933....	43	1980....	96
1840....	415	1887....	22	1934....	11	1981....	32
1841....	6	1888....	18	1935....	50	1982....	
1842....	205	1889....	18	1936....	4	1983....	77
1843....	240	1890....	26	1937....	250	1984....	155
1844....	710	1891....	55	1938....	3	1985....	275
1845....	20	1892....	30	1939....	19	1986....	28
1846....	21	1893....	40	1940....	46	1987....	
1847....	20	1894....	27	1941....		1988....	1989....
1848....	13	1895....	51	1942....	1990....	12	
1849....	7	1896....	18	1943....	16		1991....
1850....		1897....	36	1944....	300	1992....	78
1851....	40	1898....	16	1945....	5	1993....	12
1852....	33	1899....	46	1946....	30		

N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.
1994....	45	2040....	9	2087....	4	2134....	165
1995....	70	2041....		2088....	7	2135....	46
1996....	56	2042....	10	2089....	4	2136....	70
1997....	23	2043....		2090....	17	2137....	21
1998....	255	2044....	51	2091....	13	2138....	15
1999....	23	2045....		2092....		2139....	
2000....	12	2046....	42	2093....	22	2140....	57
2001....	21	2047....	40	2094....	47	2141....	9
2002....	22	2048....	13	2095....	36	2142....	230
2003....	176	2049....	23	2096....	360	2143....	6
2004....	410	2050....	13	2097....	26	2144....	26
2005....	85	2051....	42	2098....	28	2145....	22
2006....	160	2052....	125	2099....	550	2146....	6
2007....	58	2053....	20	2100....	400	2147....	45
2008....	5	2054....	6	2101....	300	2148....	4
2009....	117	2055....	35	2102....	320	2149....	90
2010....	30	2056....	36	2103....	50	2150....	70
2011....	26	2057....		2104....	11	2151....	10
2012....		2058....	9	2105....	65		
2013....	20	2059....	24	2106....	170	2153....	162
2014....	55	2060....	16	2107....	300	2154....	9
2015....	48	2061....	5	2108....	90	2155....	27
2016....	53	2062....	45	2109....		2156....	
2017....	16	2063....	34	2110....	65	2157....	22
2018....	56	2064....	4	2111....	4	2158....	8
2019....	35	2065....	22	2112....	22	2159....	8
2020....	28	2066....	37	2113....	23	2160....	31
2021....		2067....	14	2114....	22	2161....	37
2022....	17	2068....	7	2115....	130	2162....	12
2023....		2069....	20	2116....	28	2163....	15
2024....	4	2070....	20	2117....	31	2164....	10
2025....	500	2071....		2118....	125	2165....	37
2026....		2072....	7	2119....	21	2166....	23
2027....	67	2073....		2120....	160	2167....	
2028....	67	2074....	10	2121....	160	2168....	10
2029....		2075....		2122....	215	2169....	
2030....	88	2076....	13	2123....	160	2170....	8
2031....	20	2077....		2124....	101	2171....	10
2032....	4	2078....	15	2125....	385	2172....	9
2033....	190	2079....		2126....	110	2173....	15
2034....		15	2080....	2127....	89	2174....	22
2035....	14	2081....	5	2128....	35	2175....	22
2036....	12	2082....	23	2129....	110	2176....	66
2037....	12	2083....	12	2130....	22	2177....	27
2038....		2084....	7	2131....	16	2178....	
2039....	33	2085....	23	2132....	95	2179....	
		2086....	14	2133....	72	2180....	

N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.	N <sup>os</sup>	Fr.
2181....	11	2226....	42	2273....	50	2320....	38
2182....	88	2227....		2274....	11	2321....	34
2183....	39	2228....	130	2275....		19	2322....
2184....	75	2229....		2276....	2323....		31
2185....	16	2230....	38	2277....	150	2324....	126
2186....	9	2231....	48	2278....	30	2325....	38
2187....	27	2232....	10	2279....	10	2326....	121
2188....	32	2233....	28	2280....	42	2327....	40
2189....	70	2234....		2281....	20	2328....	
2190....	181	2235....	28	2282....	49	2329....	50
2191....	29	2236....		2283....	11	2330....	
2192....	32	2237....	25	2284....	60	2331....	48
2193....	34	2238....		2285....	31	2332....	24
2194....	3	2239....	30	2286....	76	2333....	
2195....	19	2240....		2287....	16	2334....	43
2196....	2	2241....	21	2288....	45	2335....	
2197....	15	2242....	29	2289....	216	2336....	34
2198....	33	2243....	42	2290....	66	2337....	32
2199....	32	2244....		2291....	54	2338....	
2200....	10	2245....	34	2292....		170	2339....
2201....	2	2246....		2293....	2340....		40
2202....	25	2247....	67	2294....	82	2341....	40
2203....	25	2248....		2295....	6	2342....	
2204....	20	2249....	25	2296....	6	2343....	32
2205....	39	2250....		2297....	33	2344....	
2206....	21	2251....	16	2298....	21	2345....	43
2207....	32	2252....		2299....		2346....	
2208....	20	2253....	25	2300....	19	2347....	58
2209....	15	2254....	21	2301....		36	2348....
		2255....		2302....	2349....		68
2210....	28	2256....	21	2303....	46	2350....	32
2211....		2257....	28	2304....	2	2351....	50
2212....	66	2258....	52	2305....	76	2352....	40
2213....	43	2259....	13	2306....	66	2353....	45
2214....	27	2260....	48	2307....	30	2354....	42
2215....	14	2261....	63	2308....	21	2355....	20
2216....	16	2262....	14	2309....	34	2356....	43
2217....	13	2263....	15	2310....	40	2357....	1750
2218....	8	2264....	12	2311....		2358....	55
2219....	11	2265....	9	2312....	21	2359....	35
2220....		2266....	20	2313....	32	2360....	20
2221....	180	2267....	31	2314....		2361....	24
2222....	25	2268....	15	2315....	35	2362....	36
2223....	111	2269....	52	2316....	118	2363....	
2224....	16	2270....	100	2317....		41	2364....
2225....	130	2271....	15	2318....	2365....		30
		2272....	86	2319....	2366....	40	

N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.
2367....	16	2414....	15	2460....	75	2507....	22
2368....	28	2415....	130	2461....		2509....	
2369....	38	2416....	64	2462....	540	2508....	16
2370....	40	2417....	108	2463....	170	2510....	33
2371....	200	2418....	72	2464....	52	2511....	
2372....	120	2419....		2465....	61	2512....	15
2373....	460	2420....	2466....	2513....			
2374....	51	2421....	21	2467....		2514....	15
2375....	25	2422....	26	2468....	17	2515....	16
2376....	21	2423....		2469....		2516....	6
2377....		2424....	68	2470....	33	2517....	53
2378....	18	2425....	36	2471....	77	2518....	20
2379....		2426....		2472....	31	2519....	
2380....	56	2427....	62	2473....			2520....
2381....	95	2428....	62	2474....	12	2521....	17
2382....	155	2429....		2475....	8	2522....	16
2383....	315	2430....	24	2476....	19	2523....	62
2384....	60	2431....		2477....	81	2524....	19
2385....	120	2432....	28	2478....	71	2525....	130
2386....	250	2433....		2479....		2526....	49
2387....	20	2434....	22	2480....	35	2527....	18
2388....		2435....		2481....	4	2528....	
2389....	23	2436....	40	2482....	6	2529....	30
2390....	14	2437....		2483....	22	2530....	86
2391....	175	2438....	28	2484....	13	2531....	20
2392....	28	2439....	24	2485....	32	2532....	
2393....	16	2440....	42	2486....	16	2533....	32
2394....	48	2441....		2487....		2534....	8
2395....	48	2442....	80	2488....	32	2535....	500
2396....	78	2443....		2489....	19	2536....	111
2397....	475	2444....	73	2490....	35	2537....	8
2398....	43	2445....		2491....	15	2538....	29
2399....	80	2446....	21	2492....	46	2539....	125
2400....	23	2447....		2493....	12	2540....	28
2401....	65	2448....	125	2494....	73	2541....	30
2402....	55	2449....	205	2495....	32	2542....	26
2403....	100	2450....	150	2496....	27	2543....	
2404....	21	2451....	80	2497....		2544....	180
2405....		2452....		2498....	2545....	14	
2406....	25	2453....	90	2499....	2546....	20	
2407....	140	2454....		2500....	13	2547....	12
2408....	26	2455....	420	2501....	28	2548....	41
2409....	66	2456....	90	2502....	80	2549....	30
2410....	24	2457....	22	2503....	37	2550....	70
2411....		2458....	41	2504....	28	2551....	25
2412....	82	2459....	95	2505....	46	2552....	67
2413....	82			2506....	225	2553....	8

N <sup>o</sup> .	Fr.	N <sup>o</sup> .	Fr.	N <sup>o</sup> .	Fr.	N <sup>o</sup> .	Fr.
2554.....	38	2601.....	11	2648.....	19	2695.....	140
2555.....	45	2602.....	90	2649.....	35	2696.....	150
2556.....	23	2603.....	85	2650.....	14	2697.....	380
2557.....	125	2604.....	4	2651.....	34	2698.....	240
2558.....	170	2605.....	102	2652.....		2699.....	235
2559.....	5	2606.....	106	2653.....	41	2700.....	290
2560.....	43	2607.....	54	2654.....		2701.....	155
2561.....	40	2608.....	65	2655.....	8	2702.....	82
2562.....	55	2609.....	23	2656.....	41	2703.....	116
2563.....	30	2610.....	30	2657.....	48	2704.....	200
2564.....	52	2611.....	78	2658.....	8	2705.....	14
2565.....	23	2612.....	38	2659.....	12	2706.....	78
2566.....	60	2613.....	59	2660.....	25	2707.....	46
2567.....	85	2614.....	85	2661.....	29	2708.....	130
2568.....	140	2615.....	80	2662.....	37	2709.....	133
2569.....	55	2616.....	35	2663.....		2710.....	140
2570.....	17	2617.....	52	2664.....	20	2711.....	5
2571.....	150	2618.....	42	2665.....	16	2712.....	51
2572.....	42	2619.....	100	2666.....	12	2713.....	90
2573.....	22	2620.....	20	2667.....		2714.....	34
2574.....	4	2621.....	19	2668.....	10	2715.....	58
2575.....	41	2622.....		2669.....		2716.....	260
2576.....	600	2623.....	8	2670.....	42	2717.....	86
2577.....	295	2624.....	16	2671.....	12	2718.....	22
2578.....	26	2625.....	21	2672.....	88	2719.....	11
2579.....	11	2626.....		2673.....	82	2720.....	
2580.....	35	2627.....	22	2674.....	77	2721.....	24
2581.....	80	2628.....		2675.....	31	2722.....	80
2582.....		2629.....	2676.....	375	2723.....	89	
2583.....	175	2630.....	14	2677.....	200	2724.....	80
2584.....	30	2631.....		2678.....	18	2725.....	21
2585.....	19	2632.....	42	2679.....	35	2726.....	26
2586.....	5	2633.....		2680.....	24	2727.....	
2587.....	23	2634.....	11	2681.....	18	2728.....	40
2588.....	24	2635.....		2682.....		2729.....	
2589.....		2636.....	23	2683.....	520	2730.....	375
2590.....	260	2637.....	30	2684.....	285	2731.....	29
2591.....		2638.....	25	2685.....	45	2732.....	130
2592.....	80	2639.....	36	2686.....	380	2733.....	9
2593.....	92	2640.....	16	2687.....	330	2734.....	
2594.....	132	2641.....	42	2688.....	172	2735.....	51
2595.....	29	2642.....	9	2689.....	390	2736.....	15
2596.....	51	2643.....	35	2690.....	70	2737.....	110
2597.....	48	2644.....		2691.....	20	2738.....	125
2598.....	79	2645.....	16	2692.....		2739.....	31
2599.....	62	2646.....	10	2693.....	185	2740.....	112
2600.....	39	2647.....	150	2694.....	112	2741.....	52

N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.
2742	76	2789	30	2836	6	2883	82
2743	70	2790	33	2837	58	2884	32
2744	45	2791	42	2838	325	2885	11
2745	75	2792	41	2839	345	2886	66
2746	47	2793	60	2840	25	2887	6
2747	99	2794	39	2841		2888	130
2748	16	2795		2842	35	2889	26
2749	21	2796	30	2843	23	2890	21
2750	16	2797	12	2844	7	2891	
2751	53	2798	30	2845	13	2892	75
2752	17	2799	31	2846	31	2893	11
2753		2800	15	2847	58	2894	41
2754	46	2801	20	2848	52	2895	20
2755		2802	15	2849	59	2896	15
2756	50	2803	48	2850	71	2897	28
2757		2804	33	2851	34	2898	33
2758	2805	2852		2899		67	
2759	41	2806	21	2853	88	2900	60
2760		2807		2854	21	2901	15
2761	258	2808	12	2855	40	2902	69
2762	81	2809	13	2856	20	2903	80
2763	64	2810	80	2857	34	2904	40
2764	130	2811	48	2858	76	2905	138
2765	18	2812	32	2859	16	2906	103
2766	80	2813	31	2860	43	2907	49
2767	26	2814	80	2861	13	2908	81
2768		2815	48	2862	26	2909	149
2769	76	2816	32	2863	5	2910	77
2770		2817	31	2864	38	2911	50
2771	151	2818	68	2865	38	2912	
2772	56	2819		2866	21	2913	145
2773	51	2820	51	2867	27	2914	350
2774		2821	5	2868	70	2915	122
2775	60	2822		2869		2916	15
2776	44	2823	17	2870	2917	31	
2777	215	2824	122	2871	2918	57	
2778	90	2825	21	2872	2919	35	
2779	103	2826	88	2873	2920	82	
2780	19	2827	72	2874	2921	61	
2781	15	2828	20	2875	10	2922	51
2782		2829	45	2876	16	2923	53
2783	110	2830	40	2877	10	2924	20
2784		2831	21	2878		2925	24
2785	20	2832	48	2879	58	2926	30
2786		3833	18	2880	46	2927	11
2787	25	2834	45	2881	146	2928	39
2788	8	2835	178	2882	70	2929	36

N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.	N <sup>o</sup>	Fr.
2930....	31	2960....	32	2989....	26	3448....	41
2931....	225	2961....	15	2990....	32	3449....	50
2932....	65	2962....	36	2991....		3450....	23
2933....	50	2963....	35	2992....	70	3451....	25
2934....		2964....	32	2993....	25	3452....	9
2935....		2965....	32	2994....	16	3453....	14
2936....	370	2966....	110	2995....		3454....	780
2937....	15	2967....	72	2996....	21		
2938....	21	2968....	7	2997....	29		
2939....	35	2969....	8	2998....	10	3457....	65
2940....	80	2970....	48	2999....	85	3458....	21
2941....	18	2971....		3000....	2	3459....	16
2942....	49	2972....	32	3001....	10	3460....	70
2943....	20	2973....		3002....		3461....	
2944....	180	2974....		3003....		3462....	
2945....	69	2975....	47	3004....	22	3463....	25
2946....	30	2976....		3005....		3464....	
2947....	80	2977....	11	3006....	30	3465....	41
2948....	19	2978....	20	3007....		3466....	36
2949....	230	2979....	70	3008....	30	3467....	37
2950....	18	2980....		3009....		30	3468....
2951....	13	2981....	20	3010....	35	3469....	40
2952....	48	2982....		3011-3445.	35	3470....	300
2953....	47	2983....	20	Monnaies et Médaillés d'Alsace entrées au cabinet des médailles.		4471....	30
2954....	28	2984....	27		3472....	50	
2955....	12	2985....	4	3473....			
2956....	30	2986....	27	3474....	100		
2957....	10	2987....	27	3475....	36		
2958....	20	2988....	10	3476....	100		
2959....	14						

Ce qui fait une somme totale de 175.760 francs, y compris la vente des livres, mais abstraction faite des 10 % de rigueur.

Ainsi finit cette collection qui, dans le domaine circonscrit par son auteur, avait des séries aussi richement représentées que possible. Elle embrassait toute la numismatique française, y compris les provinces belges qui ont fait partie du domaine de la maison de Bourgogne, y compris les Croisades, y compris l'Alsace. Œuvre de longue patience, elle représentait toute une vie de collectionneur, et le souvenir en sera conservé avec honneur dans l'histoire scientifique et artistique du dernier siècle.

\*  
\* \*

M. Auguste Dutuit vient de mourir, léguant à la ville de Paris un trésor artistique de plusieurs millions. C'est ainsi que le collectionneur rouennais, hier connu seulement des amateurs et des archéologues, a acquis du jour au lendemain dans le public la célébrité la mieux méritée. Le conseil municipal de Paris, réuni d'urgence, a choisi le Petit Palais pour y installer ces collections, que les rentes léguées suffisent à entretenir et même à accroître, et cela fera un excellent fonds pour ce nouveau musée municipal, Carnavalet étant réservé à l'histoire et à l'archéologie du Vieux-Paris. Il faut espérer que les formalités de l'installation seront accomplies à temps, sinon, quatre mois après le 25 août, date de l'acceptation, ces trésors reviendraient à la ville de Rome, que le défunt affectionnait particulièrement et où il a rendu le dernier soupir. Mais tout le monde fera diligence, nous en sommes certain.

A l'inverse de la collection Meyer, qui était exclusivement numismatique et française, la collection des frères Dutuit (car M. Eugène Dutuit a contribué aussi à la créer) ne renferme aucune série complète, mais au contraire des échantillons du passé, représenté à chaque étape de l'art par quelques pièces de valeur exceptionnelle. C'est à ce titre seulement que les monnaies ont ici leur place, parmi les belles choses.

Le catalogue de la collection a déjà paru lors de son exposition au palais du Trocadéro, en 1878 (*Antiquités*, par Fr. Lenormant; *Monnaies*, par Feuardent; *Objets divers*, par E. Dutuit). Depuis, la collection s'est fort accrue. Un nouveau catalogue partiel a été publié par M. Frœhner en 1897 et 1901; il n'y est pas question de numismatique, sauf des tessères d'ivoire<sup>1</sup>. L'inventaire d'ensemble vient d'être dressé par les soins de MM. Cain et Feuardent, exécuteur testamentaire. Et maintenant, après avoir rendu hommage aux efforts de M<sup>me</sup> Dutuit qui a tout fait pour aplanir les difficultés, il ne nous reste plus qu'à attendre l'exposition.

\*  
\* \*

*L'Apollon didyméen de Canachos.* — Les monnaies de Milet représentent le cerf d'Apollon Philesios, dans le temple de Didyme, comme

1. *Coll. A. Dutuit*, 2<sup>e</sup> série. Paris, 1901, in-8°.

tenant tout entier sur la main du dieu, tandis que Pline paraît dire que ses pattes de derrière au moins touchaient terre. C'est ainsi qu'on a voulu reconnaître l'Apollon de Canachos sur une pierre gravée où l'animal, se dressant sur ses pattes de derrière, met celles de devant dans la main du dieu; (*Arch. Zeit.*, t. XXXVIII, p. 22); comme c'était récuser le témoignage des monnaies, on a prétendu tout concilier en parlant d'une soi-disant restauration antique de la statue, que rien n'autorise. Dans le *Journal international d'archéologie numismatique* (1902), M. Mahler tente une nouvelle explication du texte de Pline, où le mot « solum » (ordinairement : sol) aurait le sens général de « support » que lui a donné Virgile et pourrait s'appliquer à la main divine. ce qui met le témoignage du naturaliste d'accord avec celui des monnaies. Comme l'animal était pourvu d'un mécanisme, l'auteur admet, non pas comme on l'a cru jusqu'ici, qu'il avait l'air de prendre le galop sous l'action du ressort, — ce qui n'eût jamais été très raisonnable pour une statue et serait particulièrement absurde pour un animal placé dans la main du dieu, — mais qu'il se levait et se couchait alternativement, donnant ainsi l'illusion de la vie. Les monnaies qui représentent le faon tantôt couché, tantôt debout sur la main d'Apollon, le montrent dès lors dans ses deux positions successives.

Tout cela est assez vraisemblable. Nous n'entrerons pas dans le détail de la discussion philologique qui met le texte de Pline d'accord avec ce système, ni dans l'explication technique d'un mécanisme qu'il serait amusant de reconstituer. Disons seulement qu'il ne faudrait pas, si on n'avait que l'argument numismatique, prêter *a priori* aux graveurs de médailles un souci d'exactitude et je dirai même une servilité dont ils ne sont guère coutumiers.

A. D.

\*  
\* \*

*Sous fabriqués avec le métal des cloches.* — Dans le « Bulletin de la Société archéologique de Nantes », tome XLII, page XLVII, M. l'abbé Durville lit une étude sur la fabrication des gros sous avec le métal des cloches dans l'église Saint-Léonard, et donne la date des différents arrêtés condamnant les cloches. Si la loi du 6 avril 1791 condamnait les cloches des églises supprimées à servir de gros sous, l'on donna cependant plusieurs belles cloches au clergé jureur qui en fit la demande.

En octobre 1792, Saint-Léonard est désigné pour la fonte des

cloches et la fabrication des flans des gros sous avec leur métal. L'on fondait les flans à Saint-Léonard et on les portait à la Monnaie pour être frappés. Les cloches qui ne furent pas transformées en sous, servirent à la fonderie de canons d'Indret et à celle des Cordeliers de Nantes. Les fondeurs de la monnaie étaient souvent volés, grâce à la rareté du numéraire. Ces sous, fondus à Saint-Léonard et frappés à la Monnaie, furent bientôt mal vus et acceptés avec répugnance. L'on parla plusieurs fois de les démonétiser. L'an XI, un arrêté du maire impose l'obligation de les recevoir en paiement. Le 2 juin 1808, semblable arrêté, pour en empêcher la démonétisation.

Ces sous, frappés à Nantes en 1792 et 1793, ont eu cours jusqu'en 1853; il y en avait de 2 sols et de 12 deniers, de 6 deniers et de 3 deniers. On les reconnaît à la lettre monétaire et à leur couleur, tantôt un peu rouge, tantôt un peu blanche. Après leur démonétisation, on en a recueilli un grand nombre pour fondre la cloche de la nouvelle chapelle de l'Immaculée-Conception.

A. DE BY.

\*  
\* \*

*Médaille d'Yves Mayeuc.* — On a découvert, sur l'emplacement de l'ancienne église de Bouguenais (Loire-Inf.), qui vient d'être détruite, une médaille rarissime en cuivre de Yves Mayeuc, évêque de Rennes. Elle représente au droit le buste du personnage, la tête mitrée, avec une croix potencée sur la poitrine; au revers, la même croix potencée. La légende dit en effet que, à la mort de l'évêque, on trouva imprimée sur sa poitrine une croix d'une blancheur éblouissante; la médaille, qui est du xvii<sup>e</sup> siècle et par conséquent postérieure de deux cents ans à Yves Mayeuc, atteste la vogue dont jouissait sa mémoire en Bretagne (Voy. A. Dortel, *L'ancienne église du Bouguenais*, dans « Bull. de la Soc. archéol. de Nantes », 1901; avec vignette).

\*  
\* \*

*La nouvelle loi italienne.* — L'Italie, qui possède en objets d'art et d'antiquité des trésors inappréciables, vient de faire, à la date du 12 juin 1902, une loi pour la défense de ces richesses. Relativement aux fouilles, tout propriétaire désireux d'en faire sur son terrain devra se soumettre à un contrôle rigoureux, l'autorisation pouvant même lui être refusée s'il ne présente pas des garanties scientifiques suffisantes; le droit de l'État sur les objets trouvés, qui existait déjà,

est fixé au quart de la valeur ; si c'est l'État qui d'office a entrepris les fouilles, il gardera les trois quarts de la valeur, et si ce sont des étrangers d'ailleurs autorisés, l'État aura droit à la totalité. — Un inventaire sera dressé de tous les objets d'art ou d'antiquité appartenant, soit aux musées, soit aux particuliers. Nul ne pourra céder ses objets sans les proposer au ministre qui a un droit de préemption « à conditions égales ». Indépendamment des droits de douane, l'exportation donnera lieu à la perception d'un droit de sortie progressif de 5 à 20 % ; et, pour éviter les fausses déclarations, est établi tout un système de contrôles, expertises, amendes diverses, sans compter le droit de préemption susdit qui met obstacle aux appréciations réduites par commun accord. Telles sont les dispositions de la nouvelle loi qui peuvent concerner la numismatique <sup>1</sup>. On comprend la boutade d'un marchand par qui je me suis laissé dire que les collectionneurs allaient être soumis en Italie au même régime que les repris de justice, spécialement surveillés par la police. Toutefois, dans ce pays, si riche d'antiquités et si pauvre de numéraire, une législation s'imposait, et nous avons tous intérêt à ce que l'Italie, cette terre classique du génie latin, conserve sa beauté : reste à savoir si on n'a pas dépassé le but.

Il y a aussi un certain article 17 qui ne permet que moyennant autorisation, la reproduction des monuments et objets d'art. C'est ainsi qu'un de nos collaborateurs, ayant sollicité d'un grand musée italien l'empreinte d'un aureus romain, s'est vu opposer une fin de non recevoir qui ne sera, espérons-le, que temporaire ; on attend le décret d'administration publique, qui viendra préciser la loi en matière de monnaies, et remettre les choses au point.

\*  
\* \*

Nos voisins les Allemands frappent volontiers des médailles commémoratives qui ont avec les monnaies courantes une ressemblance presque complète. C'est ainsi que les médailles frappées en l'honneur du cinquantenaire du grand-duc Frédéric de Bade à la Monnaie de Carlsruhe, portent au droit l'image du prince avec la mention du jubilé, au revers et sur la tranche les mêmes types et inscriptions que les pièces de deux et de cinq marks.

(*Die deutschen Reichsmünzen.*)

1. Voir pour plus amples détails l'article de M. A. de Foville dans *l'Économiste français*.

\*  
\* \*

La Société numismatique de Berlin a organisé récemment une exposition de monnaies et médailles dont ses membres avaient fait tous les frais. M. Dannenberg venait en première ligne pour l'antiquité grecque. MM. E. Bahrfeldt, von der Heyden, Kühlewein, etc... ont présenté de belles suites de médailles allemandes médiévales et modernes.

(*Monatsblatt* de Vienne.)

\*  
\* \*

Une Société numismatique s'est fondée en Hongrie sous le titre de « Magyar numizmatikai tarsulat » ; la création en est due aux patients efforts de MM. Edmond Gohl, conservateur du Musée national hongrois, et Emerich Szivak.

(*Monatsblatt* de Vienne.)

\*  
\* \*

### NÉCROLOGIE

On nous annonce la mort de M. le chevalier Jolivot, ancien sous-préfet, conseiller d'État de la principauté de Monaco et secrétaire particulier du gouverneur général, qui est décédé à l'âge de 72 ans, à Toulon-sur-Arroux (Saône-et-Loire). M. le chevalier Jolivot s'est occupé de travaux historiques et archéologiques ; il a consacré notamment une importante publication aux *Médailles et monnaies de Monaco*<sup>1</sup>.

A. D.

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

HEAD (Barclay V.). *Catalogue of the greek coins of Lydia*. Londres, 1901, CL-440 p. avec une carte et 45 pl.

Ce volume, le vingt-deuxième de la série des catalogues du British Museum inaugurée en 1873, est dû à l'éminent conservateur, M. B. V. Head, assisté de M. Hill et aidé au point de vue géogra-

<sup>1</sup>. Monaco, 1885, in-8°, 95 p.

phique par M. Ramsay. La remarquable collection de nos voisins s'accroissant de jour en jour, ce catalogue est le plus considérable qui ait encore été publié à Londres pour une seule province de l'Asie mineure. Il s'étend, par la chronologie, jusqu'aux limites extrêmes du domaine numismatique grec, allant des premières monnaies d'électrum (7<sup>e</sup> siècle av. J.-C.) à Gallien (253-263 ap. J.-C.).

L'auteur a été fidèle au système adopté en nous présentant tous les spécimens monétaires frappés dans la contrée lydienne sous les diverses dominations qui se sont succédé ; un pareil ordre a ses avantages, et M. Blanchet les faisait ressortir dans son compte rendu des monnaies de Cilicie <sup>1</sup> : la persistance de certains types curieux à travers les changements politiques est ainsi mise en évidence. Toutefois ce système était d'une application particulièrement délicate dans le cas présent ; il y a une séparation vraiment trop complète entre l'électrum des temps archaïques et le monnayage des villes lydiennes depuis les Séleucides ; la solution de continuité est de près de quatre siècles.

De plus, à supposer que les prédécesseurs de Crésus aient monnayé l'électrum, ils ont pu faire émettre ce numéraire dans un des ports de commerce de l'Ionie, à l'instar des autres monnaies des villes maritimes, pour leurs rapports avec les marchands grecs. M. Head n'en disconvient pas ; alors pourquoi a-t-il cru devoir attribuer à la monarchie lydienne et aux ateliers de Sardes le statère au type de la protomé de lion et les divisions de ce statère avec une tête de lion ? On sait que les monnaies postérieures, celles de Crésus, représentent le lion et le taureau, et si M. Head, laissant de côté les électrums au taureau qui sont probablement de Samos, retient pour la Lydie les pièces au lion, c'est en vertu de la lecture du nom d'*Alyattes* que M. Six pensait avoir déchiffré sur l'une d'elles. Mais M. Babelon <sup>2</sup> a déjà fait remarquer que ce nom d'un roi asiatique sur une monnaie serait chose tout à fait insolite, et il a donné de bonnes raisons pour joindre ce groupe monétaire à celui des pièces de Milet.

Qu'ils soient ou non de cette dernière ville, il semble bien qu'on doive ranger ces électrums archaïques avec les autres, dans les pièces ioniennes. C'est Lenormant qui, interprétant le texte d'Hérodote comme si l'historien avait attribué aux Lydiens les plus anciennes monnaies, alors qu'il dit simplement que les premiers ils ont monnayé *l'or et l'argent*, c'est Lenormant qui a créé la série des monnaies royales lydiennes d'*électrum*. Il est fâcheux que M. Head ait cru devoir sacri-

1. *Rev. num.*, 1901, p. 289.

2. E. Babelon, *Mélanges num.*, t. III, p. 93 ss., et *Rev. num.*, 1895.

fier à une tradition surannée. Puis, comme certaines de ces pièces sont d'un mauvais style, le savant numismate propose d'y voir l'œuvre des *Cimmériens*, mais est-il vraisemblable que des Barbares aient copié la monnaie à peine née, comme des contemporains d'Alexandre?

Vient ensuite le numéraire d'or et d'argent attribué à Crésus; puisque ce volume nous présente la suite des émissions qui eurent lieu à Sardes à des époques différentes, je ne vois pas pourquoi le monnayage de Crésus ne serait pas suivi de celui des Achéménides, qui le remplaça dans le même système et qui fut frappé, — la chose paraît assez probable, — à Sardes par les souverains perses. Le volume de la Lydie s'en serait trouvé démesurément allongé, mais il pouvait se scinder, et n'a-t-on pas en somme quelque raison de dire que ce prélude archaïque aux monnaies municipales de Lydie est, ou bien mal justifié ou bien trop écourté?

Nous arrivons au monnayage municipal de la Lydie, que précède une copieuse et excellente introduction. Ici nous n'avons plus qu'à résumer. Des trente-huit villes qui frappèrent monnaie à des intervalles variés entre la première partie du II<sup>e</sup> siècle av. J.-C. et la fin du III<sup>e</sup> de l'ère chrétienne, six ont eu des ateliers de cistophores. Les cités qui ont monnayé avant J.-C. sont au nombre de quatorze. Le plus souvent, un intervalle notable, un siècle parfois, s'étend entre le monnayage autonome et les impériales d'une même ville, et cette chronologie des émissions rigoureusement établie donne matière à réflexions et à recherches pour les esprits spécialement préoccupés de la question pondérale et monétaire.

Généralement, sous les empereurs, le nom de magistrat commence par être au nominatif, sans titre; sous Néron paraît la formule ἐπὶ τοῦ δεσπότης. Une répartition géographique rationnelle permet de reconnaître que, dans la région nord, le magistrat s'appelait *stratège* ou 1<sup>er</sup> *archonte*, tandis que dans le midi figure un *grammateus*; l'auteur établit la distinction entre ces magistratures qui conféraient à leur titulaire le droit de surveillance sur la monnaie, et d'autre part, les titres de magistratures étrangères à la fabrication des monnaies, ἀρχιερέως, ἀσιαρχίης, titres que le monétaire chargé d'honneurs prenait plaisir à accoler à son nom: même quand ces derniers figurent seuls, c'est en vertu des premiers sous-entendus que le magistrat frappait monnaie<sup>1</sup>. Au surplus,

1. Nos lecteurs n'ont pas oublié ce médaillon de bronze de la Lydie, appartenant à M. le M<sup>re</sup> d'Anselme de Puisaye, de Tunis, où nous avons cru lire (*Rev. num.* 1900, p. 31) le nom de l'ἀρχιερέως Gessius Philippicus; M. B. V. Head nous fit observer, à la publication de l'article, que la monnaie devait être frappée sous la garantie d'un archonte et que la légende APX. ΠΙΓ? se lisait probablement, non

M. Head nous donne pour chaque ville, en s'aidant de toutes les collections connues, un tableau d'ensemble des noms de magistrats qu'il a pu recueillir et vérifier.

La liste des villes lydiennes présente, par rapport à celle de Mionnet, des rectifications dues aux travaux de MM. Head et Imhoof-Blumer<sup>1</sup>. On a ajouté des villes autrefois classées à la Phrygie (Clannuda, Sala), d'autres de Carie (Nysa, Tripolis), de Mysie (Germé), des villes nouvelles (Titacaza et Stratonicée ad Caicum, dont la numismatique est un démembrement de celle de Stratonicée de Carie).

Toutes ces cités étaient d'origines diverses; elles devaient leur naissance ou leur prospérité aux courants d'immigrations variées qui ont peuplé la Lydie et dont la numismatique conserve en partie le souvenir. Plusieurs se recommandaient d'une origine hellénique: Aninetus, avec ses monnaies au type du cheval, donne l'impression d'un monnayage thessalien, et Tralles, se disant argienne, exhibait des types empruntés aux légendes de Io et de Pélops; l'Artémis de Hiérocésarée est qualifiée de ΠΕΡΣΙΚΗ, attestant l'établissement dans cette ville d'un vieux culte importé de l'Iran; le nom d'Hyrçanis conserve la trace d'une colonie de barbares Hyrcaniens, tandis qu'à côté Mosténé protestait de son origine purement lydienne en accostant à son ethnique l'épithète ΛΥΔΩΝ; le bouclier macédonien, qui paraît sur nombre de monnaies comme attribut d'un fleuve par exemple, témoigne que ces villes reçurent garnison macédonienne aux temps d'Alexandre ou des Séleucides; les monnaies aux types voisins de ceux de Pergame rappellent la domination des Attalides qui suivit celle d'Antiochus, etc...

Le plus grand nombre des dieux ont un caractère tellurique, et cela est dû à la nature volcanique de la terre lydienne, parsemée de sources d'eaux chaudes et exposée aux tremblements de terre. C'est ainsi que nous remarquons sur les monnaies la scène du rapt de Perséphone par Hadès, Déméter explorant avec sa torche la bouche de l'enfer, de curieuses idoles de Coré, etc.; le héros Masanès, dont la collection

pas ΕΠΙ.ΑΡΧΙΗ, mais ΕΠΙ.ΑΡΧ.ΠΡ (1<sup>er</sup> archonte) ΓΕΣΣ.ΦΙΛΙΠΠΙΚΟΥ; un bronze de même revers existe au British Museum (n° 20 de Hiérocésarée). — M. Head, ainsi que nous, donne à la figure debout devant les chevaux le nom de Persée, plutôt que celui d'Hermès qu'avait adopté M. Imh.-Blumer.

1. M. B Head pense, comme M. Imhoof, que cette ville s'appela d'abord Apollonia; il lui attribue les monnaies à la légende ΑΠΟΛΛΩΝΙΑΤΩΝ et au type du Méandre. Il voudrait aussi retirer à Apollonia Salbacé les monnaies au type de l'aigle, mais cela est contestable: cet aigle aux ailes à demi déployées ne se rencontre-t-il pas dans la numismatique d'Antioche et de Stratonicée de Carie?

Waddington possède une curieuse représentation, est rattaché lui-même par d'ingénieuses observations à ces légendes telluriques. Et enfin le dieu solaire à la double hache, qui est figuré tantôt à pied tantôt à cheval, est quelquefois conduit par Hermès psychagogue et associé à un cyprès, comme s'il participait du même sicle.

Nous signalerons encore parmi les types de monnaies les plus intéressants : Amphion et Zéthos liant Dircé au taureau ; le groupe que M. Head avait interprété dans son *Manuel* « Apollon et Marsyas » et qu'il appelle Dionysos et Pan debout, le premier appuyé sur une colonne couverte de lierre (Acrasus) ; Septime Sévère à cheval transperçant les Parthes, avec Arès et Pallas combattant à ses côtés (Bagis) ; Héraclès terrassant Géryon (Blaundus) ; Héraclès et un devin, scène de la fondation de Germé ; deux enfants jouant aux dés devant la statue d'Artémis (Hypæpa) ; la tête de Cicéron *junior* proconsul (Magnésie) ; taureau sacrificatoire porté sur les épaules de six éphèbes nus (Nysa) ; serpent enroulé se dressant sur la croupe d'un cheval (Philadelphie) ; Drusus et Germanicus assis, type étudié dans la *Revue* cette année même par M. Mowat, le temple d'Aphrodite paphienne (Sardes) ; Zeus enfant et les Curètes ; Apollon et Dionysos entraînés par une chèvre et une panthère (Tralles) ; nombre de dieux fleuves et de dieux montagnes, soit seuls, soit associés à Mên ou à Pan, etc...

On voit que les sujets d'études ne manquent pas dans cet intéressant monnayage ; l'auteur du catalogue en a tiré grand parti, et les a encore vivifiés par les fructueuses comparaisons que lui suggérait sa science : on remarquera par exemple, à propos de Sardes, d'intéressantes observations sur le néocorat, où se retrouve l'auteur d'*Ephesus*. Une carte et des tables détaillées complètent ce bel ouvrage.

A. DIEUDONNÉ.

\*  
\* \*

BERNOULLI (J.-J.). *Griechische Ikonographie, mit Ausschluss Alexanders und der Diadochen*. München, 1901, 2 vol. in-8°.

Les questions d'iconographie sont de celles qui passionnent le plus les archéologues, et même de celles à propos de quoi ils sont le plus sujets à l'irritation. Il y a de cela plusieurs motifs : d'abord, la plupart du temps, elles échappent à une démonstration rigoureuse, et dépendent par conséquent moins de notre entendement que de notre sensibilité. D'autre part, elles éveillent une des plus nobles curiosités de notre esprit : retrouver dans l'image matérielle de ceux qui ont

fait l'histoire le reflet de leur caractère, de leurs actes, de leurs pensées, en même temps que le souvenir réalisé de leur existence purement humaine. Ou bien le portrait que nous possédons d'eux est idéalisé et déjà légendaire ; nous cherchons alors dans leurs statues ou leurs médailles la trace de la gloire qu'après leur mort ils laissèrent et la vision qu'avaient d'eux ceux que nourrissait encore leur mémoire.

M. Bernoulli, dont la *Römische Ikonographie* est déjà classique, continue sa belle entreprise de refaire, en se conformant aux exigences de la science moderne, les célèbres travaux de Visconti. Les deux volumes qu'il vient de publier traitent de l'iconographie de la Grèce, à l'exception des rois de Macédoine et des successeurs d'Alexandre. Depuis Homère jusqu'à l'ésotérique Apollonius de Tyane, il passe en revue toutes les grandes figures de l'hellénisme ; mais, en réservant pour d'autres volumes les rois de l'époque hellénistique, il s'attaque à la partie la moins certaine, — sinon la moins séduisante, — de l'iconographie grecque, celle pour laquelle les sources numismatiques sont le plus pauvres.

Toutes les monnaies auxquelles M. Bernoulli se réfère, tiennent en effet en deux planches (pour les deux volumes), comprenant chacune vingt-trois numéros, et aucune de ces monnaies n'est contemporaine des personnages dont on y voit l'effigie. Un exemple peut même montrer le peu de confiance que méritent les monnaies grecques comme documents iconographiques : les seuls portraits que nous ayons de Théophraste de Mytilène, l'ami de Pompée qui obtint de lui l'autonomie de sa patrie, sont des monnaies à son nom avec la légende : ΘΕΟΦΑΝΗΣ. ΘΕΟΣ, frappées dès le début de l'ère impériale, peu de temps donc après sa mort. Or, les différents exemplaires à ce type portent des têtes fort différentes entre elles, et M. Bernoulli en conclut nécessairement que « les auteurs des coins monétaires gravaient l'effigie d'une façon tout à fait arbitraire ». Pourtant cet exemple est celui où l'on eût pu espérer le plus de fidélité, étant de tous celui où la distance est le plus courte entre la date du personnage et la date de la monnaie. Dans la plupart des cas, cette distance est de plusieurs siècles : ce sont des personnages légendaires ou lointains, Homère, Lycurgue, Alcée, Sapho, Pythagore, dont nous trouvons l'image, qui elle-même n'est qu'un type conventionnel. Presque toutes les monnaies citées sont des monnaies impériales, et à part deux ou trois cas particuliers <sup>1</sup>, tous les personnages sont de l'époque classique. Le portrait

1. Lesbosax de Mytilène et Apollonius de Tyane ; quant au prétendu Sextus Empiricus des monnaies de Mytilène, M. Bernoulli semble bien n'y voir qu'une attribution fantaisiste.

monétaire d'Apollonius de Tyane n'est lui-même qu'un médaillon contorniate de deux siècles au moins postérieur au fameux thaumaturge.

En dépit de ces réserves nécessaires, M. Bernoulli a compris que, malgré tout, il ne pouvait négliger les documents numismatiques. Très souvent en effet, les têtes et les représentations en pied des célébrités locales, que les cités voulaient voir au revers de leurs monnaies, jusqu'en pleine époque impériale, étaient gravées d'après des statues et des bustes certainement familiers à tous et par conséquent au graveur monétaire. Il fallait donc que les citoyens retrouvassent sur leurs monnaies des images qu'ils avaient tous les jours sous les yeux : le style de ces monnaies est parfois assez grossier, et peut-être mettait-on une certaine complaisance à observer les ressemblances. Toujours est-il que le graveur ne pouvait omettre ou changer certains détails caractéristiques ; en sorte que si les monnaies ne nous restituent pas la figure du personnage, du moins sont-elles un moyen de contrôle assez sûr dans certaines limites, pour vérifier des attributions de statues et de bustes. C'est dans cette pensée que M. Bernoulli, au cours de cet ouvrage, très complet mais très prudent, a puisé aux sources numismatiques. Elles sont venues en aide à sa circonspection ; elles n'ont pas été un prétexte à des théories qui n'eussent été que bien fragiles.

Cela n'empêche que son livre ne puisse rendre des services aux numismates : l'abondance des documents fournis par la statuaire et la critique qu'en fait l'auteur, seront au moins pour eux un point de départ et un guide dans certaines hypothèses. Ajoutons que les amis du Cabinet des Médailles y trouveront un commentaire de plusieurs de ses monuments, notamment du buste célèbre de Modios Asiaticos. Enfin, la clarté du texte, le nombre des illustrations, et une table des documents par musée (*Ortsregister*) complètent l'utilité de ce livre désormais classique, plein de science, de critique et de netteté.

J. DE FOVILLE.

\*  
\* \*

E. BABELON. *Histoire de la gravure sur gemmes en France depuis les origines jusqu'à l'époque contemporaine*. Paris, 1902, 1 vol. gr. in-8°, 263 p. et 22 pl.

La glyptique est de trop près apparentée à la numismatique, pour que la *Revue* omette de signaler le volume que M. le Conservateur du

Cabinet des Médailles vient de consacrer à l'histoire de cet art en France, histoire jusqu'ici très obscure. Cet ouvrage est en réalité le premier qui éclaire le sujet, et à cette lumière se dissipent aussitôt des erreurs que perpétuait la tradition. L'évolution très nette de la gravure sur gemmes, sa complète décadence à l'époque des invasions barbares, sa renaissance, méconnue jusqu'ici, à l'époque carolingienne, son développement, également contesté, du <sup>xii</sup><sup>e</sup> aux <sup>xiv</sup><sup>e</sup> et <sup>xv</sup><sup>e</sup> siècles, tout cela est exposé avec une abondance de preuves qui crée la certitude, et rapproché en même temps, par un archéologue et un historien très averti, de la vie active des arts industriels et de toute la civilisation aux mêmes époques. Les arguments parlants qu'en particulier les documents sigillaires du moyen âge ont fournis à l'auteur, ont été groupés et mis en valeur d'une manière définitive. Il a ainsi prouvé que les lythoglyphes qui gravaient ces sceaux étaient les graveurs monétaires de l'époque : le talent dont témoignent leurs coins ne pouvait les abandonner quand ils s'attaquaient aux pierres fines. Le reste de l'ouvrage, où l'on trouvera l'histoire de la glyptique en France depuis la Renaissance jusqu'à nos contemporains, traite d'époques moins ignorées, et néanmoins aucun écrivain n'en avait tracé un tableau aussi net et aussi complet. D'ailleurs la lacune que comble ce travail ne nuisait pas seulement aux amis de l'art français : l'étude de la glyptique moderne, comme le montre l'auteur, est nécessaire à tout archéologue qui veut étudier les gemmes antiques, et c'est pour l'avoir négligée ou faute d'y avoir été initiés que des savants d'une érudition incontestable ont été entraînés à de graves erreurs. A eux et à leurs élèves s'adresse le beau livre de M. Babelon aussi bien qu'à ces *amis des livres d'art*<sup>1</sup> qu'on ne saurait trop remercier de l'avoir provoqué.

J. F.

\*  
\* \*

— [H. Sarriau]. *Musée rétrospectif de la classe 15. Monnaies et médailles à l'Exposition universelle de 1900. Rapport du Comité.* [Paris, 1902], in-8°, 84 p., 8 pl. et fig.

— Revue de la bijouterie, janvier 1902 :

F. Mazerolle. *Les jetons de la corporation des orfèvres (xvii<sup>e</sup> et xviii<sup>e</sup> s.).*

<sup>1</sup> 1. Le livre a été publié par la *Société de propagation des livres d'art*, dont M. Jules Guiffrey est président.

— Gazette des Beaux-arts, 1<sup>er</sup> mars 1902 :

Th. Reinach. *Beschreibung der Skulpturen aus Pergamon*. Dans ce compte rendu du catalogue du Musée de Berlin, l'auteur adopte l'ensemble des vues et des observations de M. de Villefosse au sujet de la restauration du grand autel de Zeus à Pergame (Voy. ci-dessus, p. 234-242).

— Rev. fr. de l'étranger et des colonies, septembre 1901 :

Servigny. *L'or à Madagascar*.

— Bull. de la Comm. archéol. de Narbonne, 1902, p. 1-30 :

G. Amardel. *Le comte Milon*. C'est un extrait, dans une rédaction un peu différente, de l'étude sur la « Numismatique de Narbonne » publiée ici même en 1901.

— Mém. de la Soc. histor. du Cher, 1901 :

L. Devaut. *Note sur la médaille du « Campo dei fiori » portant les traits de Jésus-Christ*. L'auteur croit devoir reprendre la thèse de la haute antiquité de cette médaille (Cf. *Rev. num.*, 1899, p. 565; 1900, p. 117, 255, et Babelon, *Bull. de l'art*; avril 1899).

— Bull. de la Soc. dauphin. d'ethnologie, t. VIII :

E. Chabrand. *Notice sur l'extraction et la métallurgie de l'or dans l'antiquité*.

— Annales de la Soc. acad. de la Loire-Inférieure, 1900 :

M<sup>is</sup> de Granges de Surgères. *Orfèverie bretonne. Poinçons des maîtres orfèvres et de leurs jurandes, poinçons de touchaud* [pour l'étranger], *de charge et de décharge* [des fermiers de l'État], *insculpés sur les tables des anciennes Monnaies de Nantes et de Rennes*. Notice et catalogue.

— Bulletin de la Comm. histor. et archéol. de la Mayenne, 1901 :

B. de Broussillon. *La maison de Laval*. Mentionne des jetons de Guy XIX et de Guy de Montmorency-Laval, marquis de Nesle (avec vignettes).

— Bull. de la Comm. des antiq. de la Seine-Inf., 1902, p. 307 :

Drouet. *Contrefaçon des monnaies françaises par les princes du nord de l'Italie*. A propos d'un liard de Louis XIV, contrefait par Charles II, duc de Mantoue.

— Hermes, 1901 :

G. F. Hill. Τετράδραχμον χρυσοῦν. Une pièce extraordinaire en or, mentionnée dans les comptes du Parthénon comme pesant 7 dr. 2  $\frac{1}{2}$  ob. (32 gr. 36), avait été regardée jusqu'ici comme un exemplaire unique de double statère phocéén. M. Hill s'élève contre cette interprétation et propose d'y reconnaître un tétradrachme attique frappé en or, lequel,

en vertu du rapport de densité des deux métaux, donnerait justement à la balance le poids indiqué.

— Sitzungsab. d. k. preuss. Ak. der W., 1901, p. 70-71 :

Th. Mommsen. *Bericht über die Herausgabe des « Griechischen Münzwerkes ».*

— Archiv. für Papyrusforschung, t. I :

Th. Mommsen. *Zum ägyptischen Münzfuss.*

— Berliner Münzblätter, 1902 :

H. Dannenberg. *Namenszahlen auf Mittelaltermünzen.*

M. Bahrfeldt. *Kleiner Beitrag zur provinz. Münzprägung Roms. Berytus, Eborac, etc.*

— Bonner Jahrbücher, fasc. 108 :

M. L. Strack. *Halbierte Münzen im Altertum.* Il s'agit des as de Nîmes et de Vienne, fractionnés pour servir de pièces divisionnaires.

— Antiquitäten Zeitung, de Stuttgart, 1901 :

*Ueber den Verkehr römischer Münzen unter den Alemannen nach Abzug der Römer.*

— Blätter für Münzfreunde, de Dresde, 1901 :

Nadrovsky. *Die römischen Spintrien. Zwei Kleinbronzen des Odoaker und Theodebaldu.* — *Benvenuto Cellini's Medaillen.*

— Proceed. of the Cambridge antiq. Society, 1902 :

W. G. Searle. *On a medal of Justinian I.* Il s'agit du médaillon trouvé en 1751 à Césarée de Cappadoce, et dont M. Babelon a parlé au t. LVII des « Mém. de la Soc. des antiquaires » (note addit. dans la *Revue* de 1899).

— Bullett. di archeol. e storia dalmata, 1901 :

Kubitschek. *Incisioni su monete d'argento romane.*

— Boletín de la Sociedad española de excursiones, janv. 1902 :

A. Herrera. *Don Martín Gurrea de Aragón,* avec reproduction d'une médaille déjà décrite par Armand.

— Bollett. bibliog. sardo, t. I, 1901 :

Bornemann. *Monete sardo-puniche.*

A. D.

---

Le Gérant, F. FEUARDENT.

# LES ROIS PHÉNICIENS DE SIDON

D'APRÈS LEURS MONNAIES

SOUS LA DYNASTIE DES ACHÉMÉNIDES <sup>1</sup>

(V<sup>e</sup>-IV<sup>e</sup> SIÈCLES AV. J.-C.)

Pl. VIII et IX.

---

## III

La répartition des monnaies sidoniennes par classes et par séries, distribuées dans l'ordre chronologique, facilite sans doute, mais ne suffit pas à fixer définitivement leur attribution particulière. Pour obtenir ce résultat, il faut en outre discuter tout d'abord trois questions importantes : 1<sup>o</sup> Les émissions sidoniennes ont-elles été faites par les rois de Sidon ou par des satrapes du Grand Roi? 2<sup>o</sup> Se sont-elles succédé régulièrement les unes aux autres? 3<sup>o</sup> Dans quelle période de l'histoire ces émissions ont-elles eu lieu?

Premier point. — Les conditions spéciales qui réglaient le monnayage dans l'empire des Achéménides ont été bien résumées par M. Babelon <sup>2</sup> d'après MM. Waddington <sup>3</sup> et

1. Suite. — Voy. plus haut, pp. 242 à 260 et 317 à 342.

2. E. Babelon, *Perses achéménides*, pp. XXI à XXIII.

3. Waddington, *Mélanges de numism.*, 1861, p. 101.

Fr. Lenormant<sup>1</sup>. Ce savant numismatiste distingue le monnayage accidentel et intermittent des satrapes de celui, très régulier, des villes autonomes d'Asie-Mineure et des dynastes de Carie, de Lycie, de Cypre, de Phénicie, etc. Dans quelle catégorie les émissions sidoniennes vont-elles rentrer?

A en juger par les monnaies de la 14<sup>e</sup> série, portant la légende *Mazdai*, dont l'attribution à Mazaios ne saurait faire aucun doute, ces émissions seraient toutes satrapales. Telle est la doctrine adoptée par divers historiens ou archéologues, entre autres par M. Th. Reinach<sup>2</sup>, qui regardent les monnaies « à types sidoniens » comme des monnaies perses, frappées dans diverses villes maritimes pour la solde des équipages de la flotte. Cette opinion singulière avait déjà été soutenue, à une époque antérieure, par Fr. Lenormant<sup>3</sup>; mais, dans un autre passage spécialement consacré à cette catégorie de monnaies<sup>4</sup>, et que je discute ci-après, le même auteur affirme néanmoins leur origine sidonienne.

Cette doctrine, beaucoup trop exclusive, attache à la présence de la galère phénicienne, comme type du droit, une signification qu'elle ne peut logiquement comporter : cette galère serait en relation directe avec la charge dévolue aux rois de Sidon, grands officiers de la couronne, ayant de droit le commandement supérieur de la flotte que la Phénicie fournissait à son suzerain<sup>5</sup>. Or, non seulement aucune preuve ne vient confirmer cette hypothèse, cependant accréditée dans la science, mais encore divers arguments

1. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. II, pp. 16-17.

2. Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, p. 391, note 3.

3. Fr. Lenormant; *loc. cit.*, t. I, p. 137.

4. Fr. Lenormant, *loc. cit.*, p. 13.

5. Fr. Lenormant, *loc. cit.*, p. 13, et Schlottmann, *Die Inschrift Eschmunazar Königs der Sidonier*. Halle, 1868.

démontrent qu'elle est inacceptable. J'énumérerai les principaux.

La galère figure aussi sur des statères perses ou gréco-asiatiques d'Arvad ou de Gébal. Pourquoi ne pas attribuer la même signification à sa présence, dans la période pré-alexandrine, sur les monnaies de ces villes phéniciennes que sur celles de Sidon? Et si pareille interprétation paraît irrationnelle pour Arvad et Gébal, pourquoi la trouver plus satisfaisante pour Sidon?

Plusieurs grandes trouvailles de monnaies sidoniennes ont été faites fort loin dans l'intérieur des terres, à une grande distance du rivage de la mer, à Jdita, à Qasr Naba (versant de la Coélsyrie), à Beithir (origine de la vallée du Nahr-el-awaleh), etc. Ce ne pouvait être des lieux de casernement des équipages de la flotte.

Comment s'expliquer le maintien de cette galère sur les monnaies de Mazaios et sur celles de son contemporain, Straton II, désigné par les initiales ΔΟ (13<sup>e</sup> série), à une époque où les rois de Sidon avaient été dépouillés de leur antique prérogative?

Les monnaies de Sidon n'ont donc pas pu servir seulement à payer la solde des équipages de la flotte; dans une cité aussi florissante que cette métropole, elles ont surtout été créées pour faciliter les relations commerciales, soit avec les autres villes de Phénicie, soit avec celles des provinces limitrophes, ou encore de contrées plus éloignées.

Mais alors, comment serait-il possible d'admettre, sous prétexte qu'une émission a été incontestablement faite au nom du satrape Mazaios, que toutes les émissions antérieures sont aussi d'origine satrapale? Cette opinion entraînerait comme corollaire que les rois de Sidon n'avaient pas un privilège, accordé aux rois d'Arvad, de Gébal et de Tyr, celui de frapper monnaie à leurs types nationaux : conclu-

sion surprenante, en opposition formelle avec ce qu'on aurait pu déduire de la prééminence des dynastes de Sidon sur leurs compatriotes, roitelets des cités voisines! Cependant cette doctrine a trouvé un défenseur convaincu en Fr. Lenormant, qui a essayé<sup>1</sup> d'en donner l'explication suivante : « Il est probable, dit-il, que les avantages (conférés au roi de Sidon, comme chef de la flotte phénicienne)... étaient en partie compensés pour lui par une restriction du droit monétaire. Tout indique que c'est à Sidon même qu'étaient frappées les monnaies provinciales du roi de Perse pour la Phénicie, monnaies dont le *melek* de Sidon devait être chargé de diriger la fabrication, en ayant une part dans les bénéfices; mais, ceci étant, il devait en découler naturellement comme conséquence, que le suzerain interdisait à ce vassal de « frapper parallèlement une autre monnaie à son propre nom ».

Quelque ingénieuses que paraissent toutes ces hypothèses, elles reposent sur une base bien fragile : la croyance qu'il n'existait aucune monnaie des rois de Sidon, parce qu'on n'avait pas su reconnaître leur véritable origine avant l'intéressante monographie de M. Babelon. D'ailleurs, même fût-il démontré un jour que les rois de Perse ont frappé monnaie à Sidon pour leur compte, — en dehors des doubles stalères au nom de Mazaios, émis probablement par exception, à la suite d'une entente avec l'administration locale, — cela ne permettrait nullement de conclure à l'absence obligatoire de tout monnayage local. Après leur occupation de la Phénicie, les Romains n'ont rien innové dans le gouvernement des villes; ils leur ont confirmé la plupart de leurs antiques privilèges, entre autres celui du monnayage. Or, à Sidon, n'y a-t-il pas eu, durant une longue période,

1. Fr. Lenormant, *loc. cit.*, t. II, p. 13.

émission parallèle de monnaies impériales et de monnaies autonomes ?

Il est facile de démontrer que les rois de Sidon ont joui du droit de monnayage et que toutes les séries précédemment étudiées, sauf celle du satrape Mazaïos et une partie des séries de la troisième classe, leur appartiennent réellement.

Je ne reviens pas sur l'importante considération déjà développée : les mêmes privilèges ont dû être concédés par les rois de Perse à tous les groupes constituant la Confédération phénicienne, et, par suite, les rois de Sidon ont possédé, comme les rois d'Arvad, de Gébal et de Tyr, le droit de battre monnaie. Ce droit a toujours été, à toute époque de l'antiquité, un de ceux dont les souverains se sont montrés le plus jaloux. Aussi, les usurpateurs dont la domination a été la plus éphémère se sont-ils toujours empressés de le revendiquer. Émettre des espèces monétaires équivalait aux yeux de tous à l'affirmation solennelle et indiscutable de la possession pleine et entière du pouvoir royal. Il est donc impossible que les orgueilleux dynastes d'une puissante métropole, si jalouse d'étaler en tout et pour tout sa supériorité sur les cités voisines, aient renoncé, précisément à l'époque de sa plus grande prospérité, à un précieux privilège accordé à des inférieurs.

A côté de ces présomptions rationnelles, un autre argument, la présence de dates inscrites au droit des monnaies de la seconde classe, et leur interprétation, suffiront à établir définitivement la thèse que je défends.

La période d'émission de ces monnaies datées « à types sidoniens » prend forcément fin à l'année 332 av. J.-C., celle de l'annexion de la Phénicie à l'empire d'Alexandre le Grand. Elle ne peut être prolongée sans conteste en deçà de l'an 386 au plus tôt. En effet, si l'usage de dater les évé-

nements historiques par les années de règne de leurs rois et de leurs dynastes remonte à une époque assez reculée chez la plupart des peuples de l'Orient classique, cet usage s'est introduit assez tard dans la numismatique phénicienne : à Arvad, les monnaies datées paraissent d'émission postérieure à 370 av. J.-C. ; à Citium, les héli-statères datés, de Pumiaton, ne sont pas antérieurs à 358 av. J.-C. En adoptant donc pour Sidon, momentanément, la limite supérieure de 385 av. J.-C. pour la période de frappe des monnaies datées, on est certain de lui donner une extension suffisante.

Or, si les monnaies de cette seconde classe ont été réellement émises par les rois de Sidon, leurs dates doivent se rapporter aux années de règne de ces dynastes. On sait, en effet, par l'inscription d'Eschmounazar II, qu'ils avaient adopté l'usage alors répandu dans les autres royaumes du voisinage. Si, par contre, ces monnaies ont été émises par des satrapes, ces mêmes dates doivent se rapporter aux années de règne des rois achéménides contemporains.

Dans le premier cas, il devrait y avoir autant de séries commençant par le chiffre 1 qu'il y a de séries à initiales distinctes, c'est-à-dire quatre ; dans le second cas, les chiffres correspondant aux années de règne des rois de Perse ayant détenu le pouvoir de 385 à 332 av. J.-C., doivent se retrouver en partie sur les dates du monnayage sidonien. Ces principes posés, pour arriver à une conclusion indiscutable, il suffit de relever parallèlement les dates comprises dans chacun des deux groupes ainsi artificiellement établis, et de les comparer entre elles.

Artaxerxès II a régné de 405 à 359, soit quarante-six ans ; la période 385-359 av. J.-C. correspond aux années 20 à 46 de son règne. Artaxerxès III Ochos, qui lui a succédé, est mort en 338 av. J.-C. ; il a régné vingt-et-un ans. Arsès,

monté sur le trône en 338, fut assassiné au bout de deux ans, en 336. Enfin, Darius III Codoman détenait le pouvoir souverain depuis quatre ans, quand il fut vaincu et renversé par Alexandre. En coordonnant toutes ces années de règne, on trouve :

3 fois les chiffres 1, 2 ; — 2 fois les chiffres 3, 4, 20, 21 ;  
1 fois les chiffres 5 à 19, 22 à 46.

Les chiffres relevés dans les séries sidoniennes précitées donnent :

4 fois les chiffres 1, 3 ; — 3 fois les chiffres 2, 4 ;  
2 fois le chiffre 10 ; — 1 fois les chiffres 5, 6, 7, 8, 9, 11, 12, 13.

Toutefois, comme j'ai admis que les quatre séries ont dû avoir des émissions annuelles sans discontinuité, il faut tenir compte des chiffres non encore retrouvés :

La 10<sup>e</sup> série va de l'an 1 à l'an 12 ;

La 11<sup>e</sup> de l'an 1 à l'an 4 ;

La 12<sup>e</sup> de l'an 1 à l'an 4 ;

La 13<sup>e</sup> de l'an 1 à l'an 13.

Avec cette rectification rationnelle, on obtient :

4 fois les chiffres 1 à 4 ; — 2 fois les chiffres 5 à 12 ;

1 fois le chiffre 13.

Il n'y a donc aucune concordance entre les années de règne des rois de Perse et les dates inscrites aux revers des monnaies sidoniennes durant la période 385-332 av. J.-C. : d'où la conclusion formelle que ces monnaies, sauf celles portant la légende *Mazdai*, sont des monnaies royales et non satrapales. Mais si ces monnaies comportent semblable origine, on est suffisamment autorisé à admettre que les séries antérieures non datées « à types sidoniens » sont également des monnaies frappées par les rois phéniciens de Sidon. Ainsi se trouve heureusement comblée une prétendue lacune, inexplicable, de la numismatique phénicienne.

Deuxième point. — L'origine des émissions sidoniennes étant clairement établie, rien n'empêche d'admettre que les émissions se sont régulièrement succédé durant chaque règne et probablement presque chaque année, sauf dans les époques de rébellion, de troubles et de guerres. Si une telle hypothèse est satisfaisante pour les émissions royales, elle n'a aucune valeur pour les émissions satrapales de Mazaïos. Celles-ci ont nécessairement été, comme les émissions satrapales des autres provinces, « intermittentes et accidentelles ». Ce serait donc une erreur grossière de vouloir les classer en remontant de l'unité au chiffre le plus élevé, et de compter qu'après avoir comblé les lacunes existantes, on parviendra à constituer une seule série continue.

Troisième point. — Si on néglige la 14<sup>e</sup> série de Mazaïos, les séries retrouvées avec ou sans dates, mais ayant au moins doubles statères et tritémoria, sont au nombre de 13; elles nous indiquent qu'il y a eu, depuis l'origine du monnayage sidonien jusqu'à la conquête d'Alexandre le Grand, au moins treize rois qui se sont succédé sur le trône de Sidon. En supposant pour ces treize rois une durée moyenne de règne d'environ dix ans, le début de ce monnayage doit être reculé au moins jusqu'en 462 av. J.-C. Mais cette estimation n'est qu'approximative : il me sera facile d'établir qu'en réalité les monnaies « à types sidoniens » ont été émises d'environ 480 à 332 av. J.-C.

La limite inférieure est certaine pour la cessation de la frappe des doubles statères. En 332, Sidon se soumit à Alexandre ; dans le monnayage de cette métropole, l'étalon attique fut substitué à l'étalon perse. Mais, comme toujours en pareil cas, par mesure politique, on dut tolérer durant une période de quelques années, l'usage des monnaies aux anciens types nationaux, concurremment avec les espèces

émises après la conquête. Ainsi s'expliquerait la composition spéciale de la trouvaille de Jdita et celle de la trouvaille de Qasr Naba, signalées plus haut, renfermant à la fois, et en nombre à peu près égal, des doubles statères phéniciens et des tétradrachmes d'Alexandre. Mais ces doubles statères, pour avoir conservé un cours légal, devaient nécessairement appartenir aux émissions des derniers dynastes sidoniens. Ils peuvent donc servir de première base pour établir chronologiquement la durée de la période totale du monnayage « à types sidoniens ».

Délaissant momentanément la 14<sup>e</sup> série, vu qu'elle porte en légende le nom du satrape Mazaios et par conséquent échappe aux conditions habituelles du monnayage royal, on trouve quatre séries datées : les 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup>, 12<sup>e</sup> et 13<sup>e</sup> qui supposent des règnes d'au moins 12, 4, 4 et 13 années, soit une période totale d'au moins 33 années. En admettant que ces règnes se fussent succédé sans interruption, le commencement du premier remonterait au moins à 365 av. J.-C. Cette limite est trop rapprochée. On sait, en effet, par les relations historiques que, entre 365 et 332, Sidon fut détruite deux fois après deux révoltes contre la domination perse. Il n'est donc pas possible que, sur les ruines encore fumantes de la métropole, la transmission du pouvoir royal se soit régulièrement opérée sans interruption aucune, comme au temps de la paix la plus prospère. On atteint donc facilement la limite de 370 av. J.-C., pour peu que l'on tienne compte d'un intervalle de quelques mois entre chaque destruction de l'orgueilleuse cité et sa restauration ultérieure. A la rigueur, on pourrait aussi admettre une date intermédiaire entre 380 et 370 av. J. C., date légèrement antérieure à l'introduction, à Arvad, de l'usage des monnaies datées.

Reste à évaluer la période d'émission des doubles statères

non datés. Le nombre considérable de leurs séries porte à croire qu'elle a dépassé chronologiquement la durée de celle des séries plus récentes. Si, pour quatre règnes successifs, à une époque entrecoupée de troubles, on obtient, comme moyenne de chacun, une durée d'environ dix ans, soit quarante ans, pour les neuf premières séries non datées il est permis d'admettre une période d'environ un siècle. Cette estimation n'a rien d'exagéré pour une succession de neuf règnes consécutifs, à une époque qui, pour la Phénicie, semble-t-il du moins, ne fut marquée par aucune guerre à l'extérieur, ni par aucune dissension intestine. Cette argumentation conduit donc à fixer au moins une date intermédiaire entre 480 et 470 av. J.-C., comme celle d'instauration du monnayage sidonien. C'est à peu près celle que j'ai adoptée pour le monnayage arvadite, qui fut certainement postérieur de quelques années.

Quant aux séries de la troisième classe, elles doivent remonter à la période comprise entre la soumission de la Phénicie à Alexandre et la mort du conquérant.

Les émissions abondantes de statères et de tétradrachmes alexandrins, faites à Sidon à cette époque, remplacèrent pour le commerce extérieur les doubles statères ; mais les tritémoria furent encore quelque temps utilisés pour les transactions locales.

#### IV

La période de 480 à 332 av. J.-C. étant regardée comme celle d'émission des séries sidoniennes, reste à les attribuer à des monarques ou dynastes, vassaux des Achéménides, qui ont occupé le trône de Sidon aux <sup>v</sup><sup>e</sup> et <sup>iv</sup><sup>e</sup> siècles av. J.-C. Mais, pour établir cette répartition sur des bases plus solides, il convient d'abord de résumer les rares données

historiques qui nous ont été transmises soit sur les souverains perses, soit sur Sidon à la même époque.

Le règne de Darius I<sup>er</sup>, fils d'Hystaspe, marque l'apogée de la puissance perse. Son génie administratif sut donner à cet immense empire, composé des éléments les plus disparates, plus de cohésion, et partant plus de force. Le fonctionnement régulier de tous les services gouvernementaux devint une source de prospérité éclatante, dans toutes les provinces, pour l'agriculture, le commerce et l'industrie. Aussi, dans beaucoup d'entre elles, et spécialement dans celles du littoral méditerranéen, les villes inaugurent-elles, dès cette époque, l'institution de leur monnayage. Les cités phéniciennes ne durent pas tarder à imiter cet exemple.

Droysen a clairement exposé <sup>1</sup> les causes de la décadence qui suivit la mort de Darius I<sup>er</sup>, causes « auxquelles l'empire perse, incapable d'un développement intérieur, devait succomber dès qu'il cesserait de croître par ses victoires et ses conquêtes. Dès la fin du règne de Xerxès I<sup>er</sup> (485-464), le relâchement de la puissance despotique et l'influence de la cour et du harem étaient sensibles : les conquêtes sur les côtes de la Thrace, de l'Hellespont et du Bosphore, ainsi que les îles et les villes grecques sur la côte de l'Asie Mineure, étaient perdues. Bientôt, quelques-uns des peuples soumis cherchèrent à secouer le joug ; déjà, le soulèvement de l'Égypte et la restauration de l'ancienne dynastie indigène trouvaient l'appui de la Grèce. D'un autre côté, à mesure que les satrapes des provinces extérieures étaient plus heureux dans leurs guerres et qu'ils voyaient se détendre la volonté personnelle et l'énergie de leur maître, ils furent d'autant plus hardis à poursuivre leur propre intérêt et cherchèrent à

1. Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. I, p. 53.

« se créer dans leurs satrapies un pouvoir indépendant et  
 « héréditaire. Toutefois, la solide organisation de l'empire  
 « était encore assez forte, la vieille discipline de la noblesse  
 « et du peuple perse encore assez vivace, pour cicatriser  
 « les blessures que cette organisation recevait çà et là. »

Dans son expédition contre la Grèce, en 480, Xerxès avait réuni une innombrable armée de terre et une flotte des plus considérables. Le contingent fourni par les Phéniciens fut le plus redouté des Grecs, à cause de son importance numérique, et aussi de l'expérience reconnue de ses marins<sup>1</sup> qui se distinguèrent dans diverses rencontres<sup>2</sup>. Parmi les meilleurs voiliers, Hérodote mentionne<sup>3</sup> ceux de Sidon qui étaient en outre les mieux équipés<sup>4</sup>; aussi est-ce à bord de l'un d'eux que Xerxès, assis sous un pavillon d'étoffe d'or, passa la revue de tous ses vaisseaux<sup>5</sup>. Dans les conseils de guerre, le roi de Sidon, Tétramnestos, fils d'Anysos<sup>6</sup>, occupa toujours le premier rang, donnant le premier son avis; le roi de Tyr ne venait qu'ensuite<sup>7</sup>.

Xerxès fut assassiné par Artabane, commandant de ses gardes, après un règne de plus de vingt ans. Le meurtrier essaya de faire subir le même sort à Artaxerxès I<sup>er</sup> Longue-main, mais il succomba dans la lutte<sup>8</sup>. Artaxerxès succéda à son père. Son jeune âge à son avènement<sup>9</sup> explique la longue durée de son règne, qui atteignit quarante ans<sup>10</sup> et dont la fin arriva un peu avant l'éclipse solaire du 22 mars

1. Diod. Sic., XI, 18.
2. Diod. Sic., XI, 13.
3. Hérodote, VII, 96.
4. Hérodote, VII, 99.
5. Hérodote, VII, 100.
6. Hérodote, VII, 98.
7. Hérodote, VIII, 67.
8. Diod. Sic., XI, 69.
9. Justin, III, 1.
10. Diod. Sic., XI, 69, et XII, 64.

424<sup>1</sup>. Cette période semble avoir été des plus heureuses pour la Phénicie, dont les relations commerciales avec la Grèce, en particulier avec Athènes, prirent alors une grande extension<sup>2</sup>.

Le fils et successeur d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, Xerxès II, ne régna que quarante-cinq jours<sup>3</sup>, ou tout au plus deux mois, d'après quelques écrivains<sup>4</sup>. Son règne éphémère fut interrompu dans un festin. Il y fut assassiné par son frère Sogdien, qui lui-même fut détrôné et mis à mort par un troisième fils d'Artaxerxès I<sup>er</sup>, Ochos, après avoir usurpé le souverain pouvoir pendant sept mois. Darius II Ochos ou Nothos (juillet 424 à 404) occupa le trône pendant dix-neuf ans<sup>5</sup>. Sous sa domination, le pouvoir royal continua à s'affaiblir. Son fils et successeur, Artaxerxès II Mnémon, venait à peine de prendre la tiare quand son frère Cyrus, réclamant la couronne, leva l'étendard de la révolte. Il fut complètement défait à Cunaxa (401), malgré la défection en sa faveur de beaucoup de nobles enrôlés dans l'armée royale. Mais les mercenaires grecs recrutés par Cyrus réussirent, dans leur célèbre retraite, à traverser sans encombre les provinces de l'empire et à atteindre les rivages du Pont.

Ces événements semblent n'avoir exercé aucune influence sur l'évolution de la Phénicie. Peu après cette époque, un épisode de la guerre entre Athènes et Sparte, en 394, démontre que Sidon était toujours dans un état des plus prospères. La flotte envoyée à Conon, à Rhodes, sur l'ordre du Grand Roi, était composée de quatre-vingt-dix trirèmes : dix seulement venaient de la Cilicie, et quatre-vingts de la

1. Oppert, *Sogdien, roi de Perse*, dans les *Comptes rendus de l'Acad. des Inscr. et Belles-Lettres*, mai-juin 1901, p. 490.

2. Thucyd., II, 69.

3. Ctésias, *Excerpta persica*, 44.

4. Diod. Sic., XII, 71.

5. Diod. Sic., XII, 71.

Phénicie, sous les ordres d'un roi de Sidon, qui nous est resté malheureusement inconnu <sup>1</sup>.

Vers 391, quand Évagoras I<sup>er</sup>, roi grec de Salamine, envahit la Phénicie et s'empara de Tyr et de quelques autres cités du littoral, Sidon ne paraît pas avoir subi le même sort; sans quoi, vu son importance, Diodore de Sicile (livre XV, 2) l'eût citée en première ligne.

Artaxerxès II régna jusqu'en 358 av. J.-C. Sous sa domination, Sidon développa ses relations commerciales avec Athènes. En reconnaissance des services rendus par le roi Straton I<sup>er</sup> Philhellène, la métropole de l'Attique décerna par décret à ce dynaste le titre de *proxène* héréditaire et accorda divers privilèges fiscaux, entre autres une immunité de toutes les charges imposées aux étrangers, à ses compatriotes appelés par leurs affaires commerciales au Pirée <sup>2</sup>. Ce roi Straton fut contemporain de Nicoclès, roi de Salamine (374 à 362 av. J.-C.). « Il surpassa, dit Théopompe <sup>3</sup>, « tous les mortels par son luxe et ses plaisirs, et lutta d'émulation avec Nicoclès <sup>4</sup>. » Il prit part à la révolte générale qui réunit contre Artaxerxès II, Tachos, roi d'Égypte, les villes grecques de l'Asie, les Lacédémoniens et leurs alliés, divers satrapes et généraux qui commandaient sur les côtes les peuples d'origine ionienne, les Lyciens, les Pisidiens, les Pamphyliens, les Ciliciens, les Syriens, les Phéniciens, et presque tous les habitants du littoral de la Méditerranée <sup>5</sup>. Cette conjuration fut rapidement dissipée. Pour éviter le châtement qu'il avait mérité par sa rébellion, Straton en fut

1. Diod. Sic. XIV, 79.

2. *Corpus inscript. attic.*, II, 86. — *C. I. G.*, 87. — Dittenberger, 93.

3. Théopompe, XV, *fragm.* 126. Je ne sais pourquoi M. Maspéro (*Hist. anc. des peuples de l'Orient classique*, t. III, p. 765, n. 2) a cru devoir rapporter ce passage à Tennès.

4. Cf. Athénée, XII, p. 531. — Elien, *Hist. var.*, VIII, 2. — Anaximène de Lampsaque, fr. 19, dans *Scriptores Alexandri*. Didot, p. 33. — Maxime de Tyr, XX, 2.

5. Diod. Sic., XV, 84.

réduit, deux ans après, à recevoir la mort des mains de sa femme, qui se tua ensuite sur son cadavre <sup>1</sup>. M. Babelon <sup>2</sup> fixe la date de la mort de ce roi de Sidon en 362; je montre plus loin qu'elle arriva plus probablement en 359.

Les derniers jours d'Artaxerxès II furent attristés par de graves dissensions dans la famille royale. Elles furent successivement la cause de la mort des princes et fils du roi : Darius, Ariaspès et Arsamès. Le vieux roi en mourut de douleur; le principal fomentateur de ces troubles, son troisième fils Ochos, lui succéda et conserva pendant vingt-et-un ans le pouvoir souverain (359 à 338).

Quelles furent les causes qui provoquèrent, au début du règne d'Artaxerxès III Ochos, dans un grand nombre de provinces, une révolte aussi redoutable que celle qui avait ensanglanté le règne d'Artaxerxès II Mnémon? Droysen <sup>3</sup> en accuse la manière dont avait eu lieu la succession au trône, et peut-être les criminels agissements qui l'avaient précédée. Mais Diodore <sup>4</sup> en rend responsable la mauvaise administration des représentants du Grand Roi, qui imposaient à ses sujets un joug dur et insolent.

Sidon prit part à cette révolte. C'était alors une cité opulente, qui surpassait toutes les autres villes de Phénicie par ses richesses <sup>5</sup>. Ses habitants n'eurent aucune peine à mettre en mer plus de cent navires de guerre, tant trirèmes que quinquérèmes <sup>6</sup>, à réunir une foule de mercenaires et à organiser une résistance des plus sérieuses <sup>7</sup>.

Cette ville était gouvernée par Tennès. Diodore a longue-

1. S. Jérôme, *Contra Jovinian.*, I, 45; édit. Migne, t. II, p. 287.

2. E. Babelon, *Mél. num.*, t. I, p. 302 et *Bull. Corr. hell.*, t. XV, 1891, p. 308.

3. Droysen, *Histoire de l'hellénisme*, t. I, p. 59.

4. Diod. Sic., XVI, 41.

5. Diod. Sic., XVI, 44.

6. Diod. Sic., XVI, 44.

7. Diod. Sic., XVI, 41.

ment raconté <sup>1</sup> la honteuse histoire de ce roi. Après de premiers succès sur les troupes perses commandées par Bélésys, satrape de Syrie, et Mazaios, gouverneur de Cilicie, informé du chiffre colossal des troupes amenées contre lui et persuadé que les rebelles seraient hors d'état de leur résister, Tennès ne songea plus qu'à son propre salut : il livra par trahison Sidon et ses habitants. Mais il ne tira aucun profit de son crime abominable. Une fois maître de la ville, Artaxerxès pensa que Tennès ne lui serait plus d'aucune utilité et le fit livrer au bourreau. Quant aux malheureux Sidoniens, pour se soustraire au châtement inévitable qui les attendait, ils s'enfermèrent avec leurs femmes et leurs enfants dans les maisons et les incendièrent. On rapporte que plus de quarante mille êtres humains, y compris les esclaves, périrent dans les flammes.

Les auteurs ne s'accordent pas sur la date de cette effroyable catastrophe. M. Babelon <sup>2</sup> fait commencer la période insurrectionnelle en 357, pour finir avec l'incendie de Sidon et la mort de Tennès en 350. D'après Diodore <sup>3</sup>, la révolte aurait éclaté en 351. Cette date a été acceptée par M. Judeich <sup>4</sup>, qui place la répression au commencement de 348 <sup>5</sup>. Eusèbe assigne pour date la dix-neuvième année d'Ochos, qu'il fait faussement correspondre à 346.

Je dirai plus loin ce qu'il faut penser de ces divergences.

M. Babelon s'est appuyé sur un passage de Diodore <sup>6</sup> pour donner Evagoras II de Salamine comme successeur au roi de Sidon Tennès : « Protagoras seul, dit Diodore, osa soutenir un siège à Salamine. Évagoras réclamait la souve-

1. Diod. Sic., XVI, 41 à 45.

2. E. Babelon. *Mél. num.*, t. I, p. 304 et *Bull. Corr. hell.*, t. XV, 1891, p. 309.

3. Diod. Sic., XVI, 41 et suiv.

4. Judeich, *Kleinasiatische Studien* (1892), p. 171.

5. Judeich, *loc. cit.*, p. 175.

6. Diod. Sic., XVI, 46.

« raineté comme l'héritage de ses ancêtres, et il espérait  
 « qu'avec l'appui du roi des Perses il serait remis sur le  
 « trône. Bientôt après, calomnié auprès d'Artaxerxès qui  
 « soutenait déjà Protagoras, Évagoras renonça à l'espoir de  
 « recouvrer Salamine. Cependant, après s'être justifié des  
 « accusations portées contre lui, *il obtint du roi une sou-*  
 « *veraineté en Asie bien plus considérable que celle qu'il*  
 « *avait perdue.* Mais il conduisit mal son gouverne-  
 « ment, se réfugia de nouveau dans l'île de Chypre où il fut  
 « arrêté et condamné au supplice. »

De l'auteur ancien M. Babelon a tiré les déductions suivantes : 1<sup>o</sup> Les événements racontés par Diodore se sont passés immédiatement après l'incendie de Sidon et le supplice de Tennès ; — 2<sup>o</sup> Diodore laisse entendre que les descendants de Tennès n'ont pas régné à Sidon ; — 3<sup>o</sup> Il est donc logique de supposer que la royauté donnée à Évagoras II fut celle de Sidon, alors vacante et plus considérable que celle de Salamine ; — 4<sup>o</sup> Le choix d'Évagoras s'explique par l'affinité existant entre les Phéniciens et les Chypriotes, par leurs rapports commerciaux, leur communauté de langage, etc. M. Babelon place le règne d'Évagoras II entre 349 et 346 av. J.-C.

La doctrine de M. Babelon a été admise par la plupart des savants qui se sont occupés après lui de numismatique phénicienne, entre autres par J.-P. Six<sup>1</sup>. M. Th. Reinach l'a combattue<sup>2</sup> ; mais j'ai montré, dans diverses parties de ce travail, que ses arguments ne peuvent être pris en considération. Je regarde donc, jusqu'à preuve contraire, cette hypothèse comme très satisfaisante.

Les dernières années de l'empire achéménide, avant son

<sup>1</sup> J.-P. Six, *Monnaies grecques incertaines ou inédites* dans *Numism. Chron.*, t. XIV, 3<sup>e</sup> série, 1894, p. 338.

<sup>2</sup> Th. Reinach, *Une nécropole royale à Sidon*, p. 391, n. 3.

effondrement par la conquête macédonienne, furent marquées par de nouvelles intrigues et de nouveaux crimes contre les membres de la famille royale. Ce fut d'abord le roi Artaxerxès III Ochos qui fut empoisonné par l'eunuque Bagoas. Cet assassinat fut immédiatement suivi de plusieurs autres, et tous les fils du roi furent massacrés, sauf le plus jeune. Il se nommait Arsès et succéda à son père ; comme il subissait impatiemment le joug insolent du meurtrier de sa famille, Bagoas le fit tuer avec ses enfants, au bout d'un règne de deux ans à peine <sup>1</sup>. En son lieu et place, les Perses élurent un fils d'Arсамès, fils du frère d'Artaxerxès II Mnémon et de Sisygambis, fille de ce même roi, Codomannos <sup>2</sup>, qui prit le nom de Darius. Il haïssait Bagoas. Celui-ci résolut de s'en débarrasser par le poison et en fit verser dans sa coupe. Darius, averti, fit appeler l'eunuque et lui donna l'ordre de boire cette coupe, comme si c'était une marque de sa faveur. Ainsi succomba Bagoas, pris à ses propres pièges <sup>3</sup>.

Darius III Codoman avait de grandes qualités : il était bon, généreux, clément, doué du désir de bien faire ; mais son règne survint trop tard pour sauver un empire compromis par une série presque ininterrompue de fautes et de crimes.

A l'époque d'Alexandre, Straton II régnait à Sidon. L'existence de ce roi a donné lieu à bien des controverses. En effet, les numismatistes, avec J.-P. Six et M. Babelon, admettent sans hésiter, sur le témoignage de Quinte Curce <sup>4</sup> et de Justin <sup>5</sup>, qu'il fut le dynaste sidonien détrôné par

1. Diod. Sic., XVII, 5. — Arrien, II. — *Anabase*, XIV, 5. — Cf. Strabon, *Geog.*, XV, III, s. 24, p. 735.

2. Justin, X, 3.

3. Diod. Sic., XVII, 5. — Elien, *Hist. var.*, VI, 8. — Droysen, *Hist. de l'hellénisme*, t. I, p. 66.

4. Quinte Curce, IV, 1, 15.

5. Justin, XI, 10, 8-9.

le conquérant. Mais des historiens et des archéologues, MM. Droysen <sup>1</sup> et Th. Reinach <sup>2</sup>; croient à une erreur. Ils s'appuient sur un seul argument : Straton II n'est pas nommé par Arrien avec d'autres rois contemporains d'autres cités phéniciennes. Mais cet argument est bien faible à côté des preuves citées plus haut. Chose curieuse, ces deux savants, qui se refusent à admettre la valeur du témoignage de Quinte Curce pour Straton II, ne soulèvent aucune difficulté à propos d'Abdalonyme qui le remplaça. Et cependant Arrien ne parle pas non plus de ce dernier, et Diodore place son histoire à Tyr <sup>3</sup>, et Plutarque à Paphos <sup>4</sup>. Le récit de Quinte Curce est confirmé pour Abdalonyme par Pollux <sup>5</sup>. Cet auteur rapporte que ce roi envoya à Alexandre un parfum de henné et de lys. La seconde partie du récit de Quinte Curce est donc incontestablement historique; est-il possible de voir un roman dans la première, au sujet de Straton II?

Pour combattre l'affirmation de Quinte Curce, on relève de prétendues erreurs de cet écrivain sur l'histoire de la Phénicie à cette époque. On signale entre autres qu'il cite pour roi d'Arados, un autre Straton, qu'Arrien se borne à nommer comme le fils du roi Gérostrate. Mais rien ne s'oppose à ce que ces deux textes se complètent. Un passage de Justin <sup>6</sup> peut ici servir de trait d'union : « Alexandre, dit-il, alla « ensuite en Syrie, où plusieurs monarques de l'Orient « vinrent à sa rencontre, revêtus des insignes de leur dignité. « Alexandre les traita chacun selon son mérite ; aux uns, il « accorda son alliance ; aux autres, il ôta leurs couronnes, « dont il gratifia de nouveaux souverains. Parmi ces der-

1. Droysen, *loc. cit.*, t. I, p. 268, note.

2. Th. Reinach, *loc. cit.*, p. 391.

3. Diod. Sic., XVII, 47. Le roi de Tyr nommé par Arrien (II, 24), était Azelmicos.

4. Plutarque, *De fort. Alex.*, II, 8.

5. Pollux, VI, 105.

6. Justin, XI, 10; trad. Nisard, p. 441.

« niers se distinguait surtout Abdalonyme... » Il est possible que Gérostrate ait été alors remplacé par son fils Straton. En effet, ce roi d'Arados ne fit sa soumission que tardivement, à une époque où son fils avait déjà depuis longtemps reconnu la domination d'Alexandre <sup>1</sup>, et la numismatique montre à cette époque <sup>2</sup> l'existence d'un roi Straton à Arados, qui ne peut être que ce fils de Gérostrate, dont le règne n'a laissé aucune trace dans l'histoire.

On serait peut-être tenté, pour croire à une erreur, de s'appuyer sur un autre passage de Justin <sup>3</sup>, où il rapporte, à propos de la prise de Tyr, qu'Alexandre n'épargna que la race de Straton, et en remplaça les descendants sur le trône. D'après le texte même, ce Straton vivait à une époque bien antérieure, et ne saurait être confondu avec ceux que je viens de citer. Il ne faut d'ailleurs pas oublier que, d'après son étymologie, ἄστυοῦχος « Abdastart », serviteur d'As-tarté, ce nom devait être très répandu en Phénicie. Rien ne s'oppose donc à ce qu'à diverses époques, et peut-être dans une même période, plusieurs rois de villes différentes l'aient successivement ou simultanément porté.

Reste à résoudre une dernière difficulté. Comment s'expliquer le silence unanime de tous les auteurs sur le règne de Straton II à Sidon, alors qu'ils mentionnent le règne de son prédécesseur Straton I<sup>er</sup> Philhellène, qui détenait le pouvoir une vingtaine d'années auparavant? Ce silence pourrait n'être qu'apparent. On possède en effet peu de documents sur l'histoire de la Phénicie durant cette période, et rien ne prouve que ceux du règne de Straton II n'ont pas disparu avec une foule d'autres. En tout cas, le règne de Straton I<sup>er</sup> ayant été incontestablement plus brillant que celui de son homonyme Stra-

1. Arrien, *Expédition d'Alexandre*, liv. II., ch. xx, 1, et ch. xiii, 7 et 8.

2. Voir ma *Numismatique des villes de la Phénicie*, Arados, n° 106.

3. Justin, liv. XVIII, ch. iii.

ton II, on conçoit aisément que les historiens aient parlé du premier plutôt que du second.

Que devint Sidon après s'être soumise à Alexandre ? L'histoire n'en dit rien. Il est probable que, comme Arados, elle continua à jouir d'une certaine autonomie, sous le gouvernement de ses rois ou de ses suffètes. Cette organisation a pu persister sous les Diadoques jusqu'au moment où Ptolémée II Philadelphe établit sur le trône de Sidon Philoclès, fils d'Apollodoros. En tout cas, il est incontestable que les émissions monétaires aux anciens types nationaux cessèrent avant la mort d'Alexandre le Grand.

## V

En coordonnant les renseignements historiques disséminés dans ce travail avec ceux que fournit la numismatique, il n'est pas difficile de compléter les uns par les autres, et d'établir une suite chronologique des rois de Sidon, qu'on ne pouvait obtenir, dans l'état de nos connaissances actuelles, ni de l'histoire, ni de l'épigraphie phénicienne.

Commençons par les monnaies de la deuxième classe, qui offre par son point de terminaison, en 332 av. J.-C., une base absolument certaine.

J'ai discuté plus haut quelques-uns des problèmes que soulève la quatorzième série. J'ai démontré qu'elle avait été émise à Sidon par le satrape Mazaïos, dont elle porte le nom inscrit au revers de ses pièces en lettres phéniciennes. J'ai interprété ses dates comme celles de règne de divers Grands Rois. Je reviens sur cette dernière question ; vu son importance et les corollaires qui en découlent, elle mérite une plus complète démonstration.

En effet, si les dates concernent l'administration du satrape, elles doivent s'être succédé régulièrement, de

manière à ce que les inférieures soient les plus anciennes; les plus élevées, les plus récentes. Dans ce cas, il serait naturel de penser qu'elles composent une série continue, dont les lacunes actuelles seront un jour comblées dans de nouvelles trouvailles. Mazaios aurait donc détenu le pouvoir à Sidon pendant vingt-et-une années consécutives, soit de 353 à 332 av. J.-C. <sup>1</sup>; il aurait obtenu le gouvernement du royaume avec celui de la province pendant l'insurrection de Tennès. Mais alors, comment s'expliquer les émissions contemporaines des douzième et treizième séries? M. Babelon semble avoir redouté cette grave objection quand il a attribué les émissions « à types sidoniens » de Mazaios à un atelier monétaire autre que celui de Sidon.

Si, au contraire, les dates se rapportent aux années de règne de divers Grands Rois, les émissions de Mazaios peuvent très bien avoir été intermittentes. Elles peuvent s'être effectuées soit durant des interrègnes, et peut-être aussi durant des périodes où le pouvoir royal, considérablement amoindri, était en quelque sorte en tutelle, soit dans le cours d'un règne régulier, mais pour le compte du Grand Roi, en vue de circonstances particulières. L'étude attentive des pièces doit, en ce cas, démontrer le bien fondé de cette hypothèse, en donnant des caractères distinctifs pour les émissions les plus extrêmes. C'est en effet ce qu'un examen de leurs droits permet de constater.

Dans les neuvième, dixième, onzième séries et jusqu'en l'an 3 de la douzième série, les flots sont figurés, au-dessous de la galère phénicienne, par deux rangées parallèles composées chacune de deux lignes ondulées. A partir de cette année <sup>2</sup>, les quatre lignes ondulées ne forment plus

1. Tel est le sentiment de M. Babelon (*Mél. num.*, t. II, p. 108, et *Rev. num.*, 1892, p. 300).

2. Cette limite précise est assignée par deux empreintes de doubles statères datés de cette année, que j'ai sous les yeux. L'un, le n° 1580 des *Perses achémé-*

qu'une seule rangée, composée de quatre lignes placées à égale distance les unes des autres. La quatorzième série est également du second type. Il est possible que cette modification du type des droits ait été adoptée sur les coins des doubles statères d'émission satrapale, après son emploi sur ceux d'émission royale : le fait a peu d'importance, mais il reste démontré que les doubles statères avec flots figurés en deux rangées parallèles de lignes ondulées sont antérieurs à ceux du second type. Or, pour les doubles statères portant le nom de Mazaios, la double rangée apparaît sur la plupart des exemplaires datés des années incontestables 18, 20, 21 et 1<sup>1</sup>. Elle n'existe jamais sur les exemplaires des ans 2 et 3, dont j'ai des empreintes ou des spécimens bien conservés (*fig. 39*). Comme les exemplaires portant les dates incontestables 18 à 21 ne peuvent appartenir qu'au règne d'Artaxerxès III Ochos, ils correspondent à la période 341 à 338 avant J.-C., empiétant peut-être un peu sur 342. Le double statère de même type de l'an 1 doit avoir été émis dans la première année du règne d'Arsès, 338-337; enfin ceux des années 2 et 3, un peu plus tard, en 334 et 333, sous le règne de Darius III Codoman. Le style beaucoup plus négligé de ces derniers confirme cette classification.

Pourquoi ces émissions satrapales ?

Si celles des ans 9 à 12 avaient été démontrées, elles auraient correspondu à la période 351-347, consécutive à la

*nides* de M. Babelon, est du premier type; l'autre, appartenant à ma collection, est du second.

1. Les doubles statères des années 9, 10, 11, 12, 16 et 17 sont d'existence plus que douteuse. Le prétendu statère de l'an 9 est un tritémorian du British Museum daté de l'an 19, dont j'ai l'empreinte sous les yeux; la date a été mal lue. Ceux des années 10 et 11 ont été attribués par J.-P. Six (*Observ. sur les monn. phénic.*, p. 35, n° 10, et *Le satrape Mazaios*, dans *Numism. Chron.*, 1884, p. 146, n° 1) au British Museum : c'est certainement par erreur. Ils ne figurent en effet, ni dans l'ouvrage de M. B. V. Head (*The coinage of Lydia and Persia*, p. 42), ni dans les empreintes de cette série que M. G. F. Hill a eu l'obligeance de me faire parvenir. Celui de l'an 12 est inconnu; cette date a été fournie à J.-P. Six par des dilepta, qu'il classait à Mazaios, et que je restitue plus loin à Straton I<sup>er</sup> Philhellène.

révolte de Tennès, et contemporaine du siège et de la destruction de Sidon, période d'interrègne et d'occupation militaire.

Celles des années 18 à 21, légèrement postérieures à l'expédition d'Ochos en Égypte, terminée en 343, paraissent correspondre à l'époque où le Grand Roi secourut Périnthe (340 av. J.-C.).

Enfin, celles des années 3 à 4, de la période 334-332, coïncident évidemment avec les préparatifs effectués pour repousser Alexandre.

Ces diverses émissions ont probablement été faites pour le paiement de la solde des troupes de terre et de mer, réunies dans les années correspondantes à Sidon <sup>1</sup>.

Pourquoi sont-elles aux types sidoniens?

1<sup>o</sup> Parce que Sidon était la résidence des satrapes et des généraux du roi de Perse <sup>2</sup>;

2<sup>o</sup> Parce que ces types étaient les plus répandus parmi les peuples de toute cette région.

Un autre motif a pu encourager Mazaïos à adopter ces types, qui étaient ceux du Grand Roi, au revers, de préférence à ceux des dynastes d'Arvad, de Gébal ou de Tyr. Si ce satrape ne s'est pas contenté d'employer les doubles statères des rois de Sidon, c'est pour ne pas renoncer à son droit satrapal d'émission monétaire, dont il avait usé en Cilicie plusieurs années auparavant.

Cette interprétation des émissions satrapales laisse le champ libre pour la répartition chronologique des émissions royales jusqu'en 332.

Cette répartition aux quatre dynastes dont les noms nous ont

1. A la quatorzième série, je crois qu'il convient de rattacher des héli-chalques très communs, frappés aux types des sicles de la neuvième série, mais d'exécution plus grossière. Ils ne portent ni dates, ni initiales sur leurs faces et pourraient également être rattachés à la treizième série, de Straton II.

2. Diod. Sic., XVI, 41.

été transmis par l'histoire, Straton I<sup>er</sup> Philhellène, Tennès, Évagoras II et Straton II, semble d'abord moins aisée que l'attribution de la quatorzième série. Les dixième, onzième, douzième et treizième séries n'ont pas de légende complète inscrite au revers des doubles statères, mais seulement deux initiales. Ce sont celles des noms des rois de Sidon qui les ont fait frapper. Sur les tritémoria de Mazaïos, la légende est aussi limitée aux deux initiales  $\alpha\psi$ . Sur ces pièces, elle a donc une signification analogue à celle des initiales des tritémoria des dixième, onzième, douzième et treizième séries. Or, n'est-il pas rationnel de lire les initiales  $\alpha\theta$ ,  $\theta\psi$ ,  $\theta\theta$  et  $\alpha\theta$  comme celles des noms de Abdastart I<sup>er</sup> (Straton), Tennès, Évagoras et Abdastart II?

Deux séries, la dixième et la treizième, portent les mêmes initiales, ce qui les a fait confondre jusqu'ici. La dixième, plus nombreuse en pièces de modules variés, est pourvue, comme les neuf premières, auxquelles elle fait suite, de doubles statères, de sicles, de trioboles et de tritémoria dont le style d'exécution, remarquable à tous égards, dénote une époque florissante : je l'attribue au règne de Straton I<sup>er</sup> Philhellène qui fut très prospère et se prolongea une douzaine d'années. Sur les doubles statères, le suivant du Grand Roi est encore vêtu à l'égyptienne ; sur les quatre dernières séries, il porte un costume asiatique. Ne faut-il pas voir dans cette modification, probablement imposée par ordre du soupçonneux Artaxerxès III, une conséquence indirecte de l'invasion repoussée de Tachos, roi d'Égypte?

La série de troubles qui suivit la mort du Philhellène explique l'infériorité d'exécution des coins monétaires dans les onzième, douzième, treizième et quatorzième séries.

Si la dixième série appartient à Straton I<sup>er</sup> Philhellène, la treizième a été émise par son homonyme, Straton II. Ainsi s'expliquent les analogies étroites des pièces de la treizième série avec celles contemporaines de la quatorzième de Mazaios, et leur coexistence dans les mêmes trouvailles. Il faut reconnaître que certaines pièces (doubles statères et tritémoria) pourvues des initiales  $\Delta\Theta$  étant de conservation défectueuse, on peut discuter si elles appartiennent à la dixième plutôt qu'à la treizième série et réciproquement. Il subsiste donc encore une légère incertitude sur le nombre des émissions de ces deux séries, mais la dixième en a eu au moins douze et la treizième au moins dix <sup>1</sup>. S'il est difficile de dire quel est le Straton dont le règne s'est prolongé treize ans, on peut toutefois affirmer que le premier a régné au moins douze ans, et le second au moins dix.

Straton I<sup>er</sup> a succombé entre 361, date de l'avènement de Tachos, roi d'Égypte, et 359, date de la mort d'Artaxerxès II, puisque sa chute fut précédée de la soumission de Tachos, abandonné des siens, à Ochos qui commandait l'armée perse au nom de son père <sup>2</sup>. L'année 359 me paraît la plus acceptable. Ce roi aurait donc occupé le trône de Sidon depuis 372 ou 371 jusqu'en 359 av. J.-C. Il a été le contemporain de Nicoclès, roi de Salamine, et sa révolte a dû remonter à 361-360, deux ans avant sa mort; elle explique le changement de types, non interprété jusqu'ici, au revers de ses monnaies de bronze.

A la dixième série de monnaies d'argent, il faut joindre en effet une riche série de monnaies de bronze qui lui reviennent sans conteste; ce sont des pièces de modules

1. Le tritémорий pourvu des initiales  $\Delta\Theta$  et daté de l'an 13 pouvant appartenir à la dixième comme à la treizième série.

2. Diod. Sic., XV, 92. — Cf. Xénophon, *Éloge d'Agésilas*, II, 30.

variés <sup>1</sup>, dilepta, lepta, hémi-lepta, portant au droit des dates qui vont de l'an 3 à l'an 12 (*fig. 40 à 42*). Ces dates, évidemment royales, ne peuvent convenir qu'aux règnes de Straton I<sup>er</sup> ou de Straton II. Je classe ces monnaies au Philhellène de préférence, parce que son monnayage a été le plus important, et aussi parce que jusqu'à l'an 10 compris, ces pièces portent au revers le type des tritémoria de la troisième catégorie <sup>2</sup>. Sur les pièces datées de l'an 11 et de l'an 12, ce type du suzerain est remplacé par une figure barbue, à profil sémitique, coiffée d'une tiare plate non crénelée (*fig. 40 et 41*). Je suis disposé à y reconnaître l'effigie de Straton I<sup>er</sup> lui-même, mise au lieu et place de celle du Grand Roi, à partir de la révolte du dynaste sidonien. Celle-ci aurait donc duré approximativement deux années.

Straton II a été renversé par Alexandre en 332, au bout de dix à treize ans de règne. Il est donc monté sur le trône en 344 ou en 341. La ville de Sidon, restaurée depuis quelques années à peine, devait être bien déchue de son antique splendeur. A la suite de la révolte de Tennes, le pouvoir royal devait avoir été dépouillé de la plupart de ses prérogatives. Le roi de Sidon avait été remplacé par celui de Gébal dans la direction de la confédération phénicienne ; il avait perdu sa charge si enviée d'amiral de la flotte perse. Ainsi s'explique le silence dédaigneux des auteurs anciens pour un roitelet d'importance minuscule.

La onzième série appartient à Tennes. Elle ne comprend que quatre émissions. Une partie du règne de ce roi s'étant écoulée en état de révolte contre le Grand Roi, il est probable que les émissions monétaires furent interrompues

1. Brit. Mus. — Coll. de Luynes. — Cab. de Fr. — Ma Coll.

2. Le Grand Roi, couronné de la cidaris crénelée, à demi agenouillé à droite, tenant de la main gauche un arc et de la droite un javelot.

durant cette seconde période. Entre Straton I<sup>er</sup> et son successeur Tennès, il dut y avoir un interrègne. Monté sur le trône vers 355, Tennès se serait donc révolté vers 351, et aurait été exécuté vers 349 av. J.-C.

La douzième série porte les initiales OO d'Évagoras II, roi de Salamine, renversé vers l'époque de la ruine de Sidon. Cette destruction fut si complète qu'il est impossible de supposer l'avènement d'un nouveau roi avant un laps de temps assez long pour reconstruire la ville. Évagoras ne put donc prendre possession de son nouveau royaume qu'en 348 ou même en 347. Ses émissions sont au nombre de quatre. Il fut donc détrôné au plus tard en 344, et remplacé immédiatement ou peu après par Straton II.

J'ai attaché une grande importance au passage de Quinte Curce, donnant Abdalonyme comme successeur et remplaçant de Straton II sur le trône de Sidon. Je crois qu'il faut lui attribuer un tritémорий inédit de ma collection, aux types habituels de la seconde classe, d'exécution assez grossière, portant au droit, au lieu de dates, les initiales  $\text{Λ}\text{Ω}$ , qui conviennent à Abdalonyme, appelé aussi *Ballonymos* par Diodore (XVII, 46), et, au revers, la lettre O. Ainsi se trouverait confirmé par la numismatique le règne de ce roi, à Sidon, et non à Tyr ou toute autre ville.

Cette pièce rappelle l'obole attique, portant les initiales de Straton, fils de Gérostrate, que j'ai publiée à Arados. Il semblerait donc que dans les premiers temps après la conquête, Alexandre ait autorisé les rois phéniciens qui avaient reconnu sa suzeraineté à faire frapper aux anciens types nationaux des pièces de petit module, uniquement destinées à la circulation locale.

Il y a fort peu de chose à ajouter sur l'attribution des monnaies « à types sidoniens » de la première classe. Elles

ont été émises au moins par neuf rois différents, dont le plus ancien doit avoir été le contemporain de Xerxès I<sup>er</sup>. L'origine de ce monnayage, l'abondance et la variété de ses émissions s'expliquent par la décadence de l'empire perse et l'affaiblissement du pouvoir suzerain, tandis que les satrapes et les dynastes vassaux recouvraient en grande partie une indépendance favorable au développement de leurs provinces.

Il est actuellement impossible d'attribuer ces séries à des souverains déterminés, puisque nous ignorons leurs noms. Mais nous savons que ces dynastes ont existé, et la numismatique nous donne les initiales de quelques-uns d'entre eux. Grâce à la numismatique, nous pouvons donc établir approximativement la liste chronologique suivante des rois phéniciens de Sidon, aux v<sup>e</sup> et iv<sup>e</sup> siècles avant notre ère :

- 1<sup>o</sup> Roi inconnu, peut-être Tétramnestos, vers 475  
av. J.-C;
- 2<sup>o</sup> Roi inconnu vers 465;
- 3<sup>o</sup> — — vers 455;
- 4<sup>o</sup> Roi 𐤆𐤐, vers 440;
- 5<sup>o</sup> Roi 𐤆𐤑, vers 430;
- 6<sup>o</sup> Roi 𐤑𐤐, vers 420;
- 7<sup>o</sup> Roi 𐤆, vers 410;
- 8<sup>o</sup> Roi 𐤑, vers 395;
- 9<sup>o</sup> Roi 𐤑, vers 380;
- 10<sup>o</sup> Straton I<sup>er</sup> Philhellène, de 372 ou 371 à 359;
- 11<sup>o</sup> Tennès, de 355 environ à 349;
- 12<sup>o</sup> Évagoras II, de 348 ou 347 à 345 ou 344;
- 13<sup>o</sup> Straton II, de 344 ou 341 à 332;
- 14<sup>o</sup> Abdalonyme, de 332 à ?

Abdalonyme eut-il un ou plusieurs successeurs? Rien de certain à ce sujet. De même qu'une des quinzième, seizième ou dix-septième séries a dû lui appartenir, les deux autres ont pu être émises sous deux de ses successeurs. Mais ce sont de simples conjectures. Je serais porté à attribuer les dix-huitième et dix-neuvième séries à des *suffètes*, ayant alors remplacé les rois, et dont les noms sont demeurés inconnus.

J.-P. Six, dans un de ses derniers travaux <sup>1</sup>, avait cru devoir attribuer à Bodastor les monnaies de notre neuvième série, et intercaler ce roi entre Straton I<sup>er</sup> et Tennès. Le roi qui a émis cette neuvième série a pu s'appeler Bodastor, mais les arguments que j'ai exposés au début et dans le cours de ce mémoire démontrent péremptoirement qu'il a été le prédécesseur et non le successeur de Straton I<sup>er</sup>.

La liste que je donne est sans doute fort incomplète. Elle fournit néanmoins de précieux indices pour l'histoire et l'épigraphie phéniciennes. Elle est surtout très claire pour la célèbre dynastie Eschmounazar I<sup>er</sup>, Tabnit, Eschmounazar II, et son petit-fils, Bodostrat ou Bodastor, récemment mis en évidence par les inscriptions phéniciennes découvertes à Saïda en 1900.

Nulle part dans notre liste il n'y a place pour ces cinq générations royales, non seulement après 440, puisque nous possédons actuellement les noms ou les initiales des rois qui se sont succédé sur le trône de Sidon entre cette date et 332 av. J.-C., mais même entre 480 et 440. Et comme nous connaissons le nom du roi de Sidon qui régnait en 480, Tétramnestos, fils d'Anysos, en supposant

1. J.-P. Six, *Monnaies grecques inédites et incertaines*, dans *Numism. Chron.*, t. XIV, 1894, p. 38 à 42 du tirage à part.

que celui-ci ait été le successeur immédiat (ce que rien ne prouve) du dernier rejeton connu de la dynastie des Eshmounazar, il faudrait encore reporter celle-ci au moins dans le VI<sup>e</sup> siècle avant notre ère, puisque, dans un autre travail <sup>1</sup>, j'ai prouvé que ces rois n'ont pu être les contemporains ni du conquérant macédonien, ni des premiers Ptolémées.

Dr JULES ROUVIER.

1. *L'ère d'Alexandre le Grand en Phénicie.*

---

# MONNAIES TROUVÉES EN CRÈTE

(DON ARNAUD-JEANTI)

---

Le Cabinet des médailles a reçu récemment un don de monnaies grecques et de pierres gravées trouvées en Crète. Le donateur est M. Gaston Arnaud-Jeanti ; ces monuments avaient été recueillis par son fils, aujourd'hui décédé <sup>1</sup>, et en souvenir de qui ils ont été transmis à la Bibliothèque nationale. Parmi les monnaies, toutes de provenance crétoise, nous signalerons ici les plus importantes.

## CRÈTE

Axos. — Tête laurée de Zeus, à droite.

R.  $\square$ ΑΞΙΩΝ. Trépied. Grènetis au pourtour.

Bronze. 17 mill. — Poids : 3 gr. 34.

Svoronos <sup>2</sup>, n° 27. Variété.

Les pièces les plus anciennes d'Axos portent la légende  $\Phi$ ΑΞΙΩΝ. Celles de l'époque suivante portent  $\square$ ΑΞΙΩΝ. La forme  $\square$  du digamma se trouve dans nombre d'inscriptions achéennes et crétoises. Ce n'est qu'à la fin du monnayage

1. M. Arnaud-Jeanti fils fut de ces philhellènes qui, en 1897, durant la guerre gréco-turque, mirent leur épée au service de la Grèce. C'est en Crète qu'il combattit. On a pu admirer au dernier *Salon* un buste de M. Arnaud-Jeanti fils, dû au pieux souvenir d'un sculpteur grec, M. Sôkhos.

2. J. Svoronos, *Numismatique de la Crète ancienne*.

d'Axos que le digamma tombe définitivement. Il est à remarquer que, sur l'exemplaire publié ici, le digamma



crétois est beaucoup plus petit que les autres lettres de la légende, détail certainement intentionnel : il y faut voir une preuve de l'affaiblissement progressif du F qui tendait sans doute à se réduire en une simple aspiration de la voyelle initiale, à peu près celle qu'indique l'esprit rude.

CNossos. — Le Minotaure à gauche, un genou en terre, les bras écartés, levant une main et baissant l'autre.

Æ. Carré creux où l'on voit cinq globules disposés en étoile, quatre d'entre eux reliés aux angles du carré par un trait en relief.

Argent. 11 mill. — Poids : 0 gr. 82.

Svoronos, n° 9.



Le droit de cette monnaie est une stylisation complète du type du Minotaure agenouillé, fréquent sur les pièces d'argent de Cnossos. Il est intéressant de le rapprocher d'une monnaie connue publiée par M. Svoronos (n° 12 et pl. IV, 32), et du type de laquelle notre petite pièce est une déformation systématique. On peut remarquer qu'ainsi déformée la figuration du Minotaure ressemble à un dessin géométrique, et presque à un double svastika : ce qui ne peut être

une simple coïncidence, puisque au revers d'un très grand nombre des pièces d'argent de la même ville le labyrinthe a la forme d'une croix gammée <sup>1</sup>, composée d'un assemblage d'ornements géométriques.

Le type du revers est une réduction de la figuration conventionnelle de ce même labyrinthe : on retrouve au centre de ces figurations, sur plusieurs pièces d'argent d'un plus grand module, un dessin exactement semblable à celui de notre vignette (voir Svoronos, pl. IV, n<sup>os</sup> 23, 24, 25, 26, 27, 28).

ÉLEUTHERNA. — Tête laurée d'Apollon, à droite, dans un disque solaire radié. Sur le cou du dieu, dans une contre-marque ronde, le monogramme :  $\text{X}\text{X}$

R. ΕΛΕΥΘΕΡΝΑ[Ι]ΩΝ. Apollon nu, l'arc et le carquois sur l'épaule, assis à gauche sur l'omphalos contre lequel est posée sa cithare ; il tient dans la main droite une sphère. Dans le champ, le monogramme  $\text{X}\text{X}$ . Grènetis.

Bronze. 18 mill. — Poids : 4 gr. 57.

Variété inédite. Comparer dans Svoronos les n<sup>os</sup> 35 et 39.



Le culte d'Apollon, très répandu dans toute la Crète, était le culte spécial d'Éleutherna, ville située au nord-ouest du mont Ida, à l'intérieur de l'île, et qui, vers une époque mal déterminée, prit le nom d'Apollonia <sup>2</sup>. La contre-

1. Voir Svoronos, pl. IV, n<sup>os</sup> 23, 24, 25 ; pl. V, n<sup>os</sup> 1 à 18, et 23 à 25.

2. Steph. Byz., Ἀπολλωνία.

marque frappée au droit de la pièce ci-dessus décrite, contremarque que l'on retrouve sur d'autres variétés du même type<sup>1</sup>, doit être lue ΑΠ, abréviation soit du nom du dieu, soit plutôt du surnom de la ville.

Il est certain qu'à l'époque où circulait cette monnaie, le surnom d'Apollonia avait déjà été donné à Éleutherna : en effet, Étienne de Byzance nous dit que Diogène le physicien en était originaire : or ce philosophe vivait au milieu du cinquième siècle, et les auteurs, depuis Aristote, ne l'appellent que Διογένης ὁ Ἀπολλωνιάτης<sup>2</sup>, et nous mêmes disons *Diogène d'Apollonie*. Il faut donc que dès le quatrième et même dès le cinquième siècle, la ville des Éleutherniens ait au moins ajouté à son nom celui d'Apollonie : plus tard, l'épithète divine sera devenue le nom courant sinon officiel de la ville, qui aura rajouté sur le droit de ses monnaies la contremarque que nous lisons sur notre exemplaire.

Le profil d'Apollon entouré d'un cercle radié, attestant sa qualité de dieu solaire, est relativement rare dans les monuments figurés<sup>3</sup> et sur les monnaies : il y en a cependant un exemple bien connu sur un statère d'or de Lampsaque<sup>4</sup>; encore le type de ce statère serait-il aussi bien décrit *Hélios* qu'*Apollon*.

1. Svoronos, 39.

2. Arist., *Hist. an.*, III, 2, 5; Theophr., *Hist. plant.*, III, 1, 4; Plutarque, *Strom. exc.*, 8, 12; Hesych. Miles. fr., Δ, 29. Certains critiques ont mis en doute la véracité du renseignement d'Étienne de Byzance, en alléguant que Diogène d'Apollonie écrivait en dialecte ionien, tandis qu'Éleutherna est une ville dorienne. Mais les exemples ne sont pas rares, dès cette époque, de doriens écrivant en langue ionienne : il nous suffira de citer Empédocle, originaire d'Agrigente, et contemporain de Diogène. Selon M. A. Croiset, ce serait même un usage traditionnel chez les Grecs que « d'adopter parmi les différents dialectes celui qui, pour chaque genre, semble spécialement consacré par la tradition ». Cf. Croiset, *Histoire de la littérature grecque*, tome II, page 533, et Zeller, *die Philosophie der Griechen*, I, 1, 4.

3. Si l'on excepte toutefois les fresques de l'époque pompéienne.

4. *Inventaire sommaire de la coll. Waddington*, n° 867.

L'Apollon que nous voyons au revers de ce bronze est l'Apollon Pythien, désigné par l'omphalos sur lequel il est assis et sans doute aussi par le monogramme qui se trouve devant lui sur presque toutes les monnaies frappées aux mêmes types, et qu'on peut lire ΠΥ., ΠΥΘ., ou ΑΠ. ΠΥ. selon les exemplaires<sup>1</sup>.

L'attribut que le dieu tient dans sa main droite est difficile à déterminer : on le retrouve dans la main du dieu sur toutes les monnaies d'Éleutherna. M. Svoronos y voit tantôt une pierre, tantôt un disque<sup>2</sup>, ce qui n'est guère explicatif : l'examen des autres pièces de la même ville permet en effet de constater l'identité de l'attribut sur les différents types et d'affirmer que les graveurs ont voulu figurer un objet sphérique, balle, fruit<sup>3</sup> ou globe symbolique. Il est évident que c'est là un attribut de l'Apollon d'Éleutherna, dieu spécial à la cité dont il deviendra l'éponyme, et réunissant les caractères, du reste harmoniques, de dieu archer et de dieu solaire.

La particularité du disque radié au droit de notre pièce doit-elle nous amener à voir, dans la sphère que tient le dieu, un globe solaire, pareil à celui que les Égyptiens, voisins des Crétois, placent sur le front d'Ammon-Râ? La façon dont il l'élève au-dessus de sa tête sur certaines monnaies d'Éleutherna<sup>4</sup> paraîtrait confirmer cette hypothèse ; par contre, la petitesse de cet attribut l'infirmerait, et indi-

1. Svoronos, 34, 40, 44. La conservation imparfaite des pièces publiées (notamment le n° 34) laisse planer une certaine incertitude sur ces lectures.

2. Cf. aussi W. Wroth, *Num. Chron.*, 1884, p. 30.

3. Cf. Pick, *Jahrb. d. arch. Inst.*, 1898, p. 173, n. 128. M. Pick propose de voir dans cet attribut une grenade ou une pyxis, mais se contente de suggérer ces deux explications, sans y paraître croire lui-même.

4. Svoronos, 12. Le même type se retrouve sur une rare monnaie d'argent de Rhithymna, petite ville maritime voisine d'Éleutherna : la communauté de ce type monétaire indique qu'au moins à un moment de son histoire, Rhithymna a dépendu d'Éleutherna-Apollonie. V. Svoronos, p. 309, n° 1, et pl. XXX, 1.

querait plutôt quelque arme de jet, avec laquelle le dieu aurait chassé l'aegagre des montagnes de Crète, animal dont la représentation est si fréquente dans la numismatique crétoise. Qu'on rassemble l'Apollon en chasse d'une monnaie archaïque d'Éleutherna <sup>1</sup>, l'Apollon tenant sur sa main une tête d'aegagre des didrachmes de Tylissos <sup>2</sup>, l'aegagre en fuite de Praisos <sup>3</sup>, et les monnaies de Lissos et d'Élyros <sup>4</sup> où l'on voit réunis une pointe de flèche, une tête d'aegagre et le même attribut sphérique de l'Apollon d'Éleutherna : il semble bien qu'il y ait dans ces diverses figurations une allusion à une légende oubliée d'un Apollon crétois chasseur du bouc sauvage, si répandu aujourd'hui encore dans la chaîne de l'Ida <sup>5</sup>.

LYTTOS. — Aigle volant vers la droite, tenant une proie. Grènetis au pourtour.

R. Hure de sanglier, la gueule ouverte, à gauche, dans un carré creux; grènetis carré.



Argent. 15 mill. — Poids : 2 gr. 95.

Variété inédite. Subdivision du didrachme publié dans Svoronos, n° 60, pl. XXII.

1. Svoronos, p. 130, n° 1, pl. XI, 4. — W. Wroth, *Num. Chron.*, 1884, p. 28.

2. Svoronos, p. 329, et pl. XXX, 29. 30; pl. XXXI, 1 et 2. — Wroth, *loc. laud.*, p. 30.

3. Svoronos, p. 290, n° 30, pl. XXVIII, 3.

4. Svoronos, pl. XX, 35; pl. XII, 9, 10, 11. — W. Wroth, *loc. laud.*, p. 31 et 32.

5. W. Wroth, *loc. laud.*, p. 31, citation de l'amiral Spratt.

Cette pièce doit être rapportée au milieu du troisième siècle, et à la fin du monnayage <sup>1</sup> de Lyttos qui fut détruit en 220 avant J.-C. par les Cnossiens et leurs alliés, et ne se releva que tardivement de sa ruine. Elle est une des rares monnaies d'argent où les deux ailes de l'aigle sont figurées battant l'air au-dessus de lui, et non plus au-dessus et au-dessous selon l'habitude du style archaïque, qu'on retrouve à Sicyone aussi bien qu'à Lyttos. Malgré cette caractéristique du style du troisième siècle, on remarquera, au revers, la survivance du carré creux.

Aigle volant à gauche, les ailes éployées au-dessus et au-dessous de lui. Grènetis.

R. ΑΥΤ | ΤΩΝ. Hure de sanglier à droite, la gueule ouverte.

Bronze. 16 mill. — Poids : 2 gr. 52.

Comparer Svoronos, n° 51.



Cette pièce porte sûrement ΑΥΤΤΩΝ, et non ΑΥΤΤΙΩΝ comme les autres. Le n° 51 de Svoronos est pareil à notre exemplaire, mais M. Svoronos y a lu ΑΥΤΤΙΩΝ, ce qui, à n'en juger que par la reproduction qu'il donne pl. XXI, 29, et par la comparaison avec notre bronze, pourrait être une erreur. Malgré l'absence du carré creux au revers, moins fréquent sur le bronze que sur l'argent, le style de cette pièce doit en faire considérer l'émission comme antérieure à celle de la pièce d'argent précédemment décrite.

1. Au moins du monnayage d'argent, certains bronzes qui portent au droit une tête de Zeus pouvant provenir de l'époque où, avant la domination romaine, Lyttos commença à renaître de ses cendres.

OLOUS. — Tête diadémée, à droite, d'Artémis Britomartis<sup>1</sup>.

R.  $\circ \triangle^N$  Dauphin à droite, en exergue; le tout dans un carré creux.

Bronze. 11 mill. — Poids : 1 gr. 80.

Svoronos, n° 7.

POLYRHENION. — Bouclier rond.

R.  $\Pi|O$   
 $\Lambda|Y$ . Fer de lance.

Bronze. 11 mill. — Poids : 0 gr. 98.

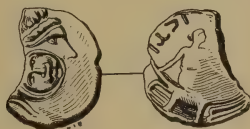
Variété inédite. Comparer Svoronos, n° 27.

## EUBÉE

HISTIAEA. — Tête de Ménade à droite, ceinte d'un corymbe de lierre. La partie postérieure de la tête a disparu par suite d'une cassure; la joue est déformée par une contremarque figurant un gorgonéion.

R.  $\text{ΙΣΤΙ}$ . La nymphe Histiaea assise, à droite, sur une proue, tendant une voile qui se gonfle au vent. Type incomplet par suite de la cassure.

Argent. 15 mill.



Les monnaies de ce type, frappées dans la première partie du second siècle<sup>2</sup>, sont très fréquentes. Mais celle-ci

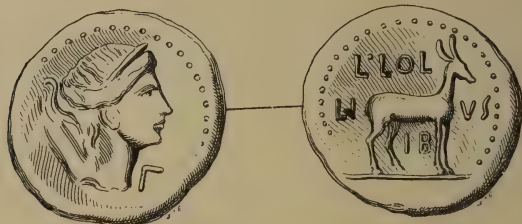
1. V. Pausanias, 3, 14, 2.

2. Barclay V. Head, *Catalogue of greek coins in the British Museum, Central Greece*, p. 128.

constitue une variété inédite. La contremarque qui en fait l'intérêt est d'ailleurs connue <sup>1</sup>. Le gorgoneion qu'on y distingue est le type monétaire d'émissions archaïques de l'Eubée attribuées à Éréttrie. M. Head y voit <sup>2</sup> un emblème du culte de la lune qu'il rattache au culte eubéen d'Artémis Amarynthia. Le style de notre contremarque confirmerait cette hypothèse, que rend plus plausible encore le témoignage d'auteurs anciens <sup>3</sup>, par qui nous savons que les orphiques voyaient dans le gorgoneion un symbole lunaire. Notons que ce gorgoneion à face souriante se retrouve sur un camée de calcédoine conservé au Cabinet des médailles <sup>4</sup>.

## CYRÉNAÏQUE ROMAINE

L. LOLLIUS. — Tête d'Artémis à droite, un diadème sur le front, le carquois sur l'épaule. Devant, Γ. Grènetis.



R. L·LOL | LI | VS. Daim debout, à droite; au-dessous, la date IB. Grènetis.

Bronze. 29 mill. — Poids : 10 gr. 98.

1. Barclay V. Head, *loc. cit.*, p. 135, n° 131.

2. *Ibid.*, Introduction, p. L.

3. Plutarque, *De facie in orbe lunae*, XXIX, 6; Epigen. ap. Clem. Alex., *Strom.* V, 8, 50. — Cf. aussi Heinze, *De rebus Eretriensium*, p. 17.

4. Babelon. *Catalogue des camées*, n° 173. Citons aussi, au Musée de Naples, deux marteaux de porte provenant de Pompéï, et faisant pendant l'un à l'autre, qui figurent, l'un le gorgoneion classique, tragique et terrible, l'autre le gorgoneion riant.

Cette monnaie a été frappée l'an 54 avant J.-C., si l'on admet que la date du revers est calculée depuis l'année 66, où la Cyrénaïque fut réduite en province romaine. La lecture du différent  $\Gamma$  au droit précise un point laissé dans le doute par L. Müller <sup>1</sup>, en prouvant que ce différent apparaît dès la date IB et non à la date IΓ.

JÉAN DE FOVILLE.

1. *Numismatique de l'ancienne Afrique*, tome I, p. 155 et sq.

---

# MÉLANGES & DOCUMENTS

---

## SUPPLÉMENT AU CATALOGUE DESCRIPTIF DES MONNAIES

ET ESSAIS DE RÉPÉTITION

(*Supra*, p. 189-202.)

### IMPÉRIALES ROMAINES

32<sup>bis</sup>. R. COS III ; dans le champ, SC. Pallas casquée, armée d'un bouclier, brandissant sa lance dans la main droite, marchant à droite.

R. Même légende ; même type, mais d'un mouvement plus vif.

Bel exemplaire patiné.

M. B.

Jacob Hirsch, *Auctions Katalog.*, VII, juin 1902, München, p. 40, n. 1231, *figure*. Le rédacteur attribue à tort cette pièce à Domitien, car le revers appartient manifestement à un moyen bronze d'Hadrien décrit par Cohen, II (1882), *Adr.*, 298. Elle a été acquise par un musée royal d'Allemagne (lequel ?), d'après un renseignement pris auprès de l'expert. C'est à l'obligeance de M. Dressel que je dois l'indication de ce rare revers de répétition.

52<sup>bis</sup>. D. PLAVTILLA AVGVSTA. Buste de Plautille, à droite.

D. Même légende ; même buste.

Pièce coulée.

M. B.

Cabinet de France, *moyens bronzes*, 7198.

Cohen, IV, 1884, *Plaut.*, 20. Cet auteur pense que la pièce a été fabriquée en Gaule comme quantité d'autres moyens bronzes

de même époque pareillement coulés. Il semble, en effet, qu'il y ait eu au temps de Caracalla une entreprise de contrefaçon, officielle ou clandestine, méthodiquement organisée sur une vaste échelle et représentée par les spécimens suivans : *Caracalla*, PONTIF TRP XI COS III SC, (Cohen, 458); VICT BRIT TRP XIII COS III SC (643); *Plautille*, PIETAS AVGG SC (19); VENVS VICTRIX SC (29); *Géta*, FELICITAS SAECVLI SC (41); PONTIF COS II SC (111); PRINC IVVENT COS SC (168); SAECVLARIA SACRA, sans SC (178).

## IMPÉRIALES GRECQUES

58. *Auguste*; attribuée dubitativement à Ancyre (Galatie). Cette pièce est à retirer de ma liste, en conséquence d'un récent travail de M. Imhoof-Blumer dont je n'avais pas connaissance quand j'ai rédigé le mien. Le savant numismatiste suisse croit reconnaître, d'une part la tête de Domitien, de l'autre celle de Titus, sous laquelle il déchiffre les lettres ΓΕΡ, d'où l'attribution à Germé (Lydie).

Au surplus, voici la description que j'extraits de ses *Kleinasiatische Münzen (Sonderschriften des österreichischen archäologischen Institutes in Wien)*, 1901, I, p. 171 :

N. 3. Br. 18.

AVTO KAI rechts; CEBAC links; ΓΕΡ unten. Kopf des Titus mit Lorbeer rechtshin.	AVTO KAI rechts; CEBAC links. Kopf des Domitian mit Lorbeer rechtshin.
--	--

M. S. (meine Sammlung).

M. S. mit S in viereckigen Gegenstempel.

Wien, mit Isiskopfschmuck eingestempelt.

Butkowski, *Dict. num. n.* 2412, falsch beschrieben und Sebaste getheilt.

L'exemplaire de la collection Imhoof-Blumer contremarqué d'un S me paraît identique à celui qui a été décrit par Havercamp dans le *Thesaur. numism.* d'Andreas Morell, II, p. 132; III, *Nero*, pl. XVII, f. 1-2, avec attribution à Néron en ces termes :

CEBACτὸς AVTOKPAτωρ. Caput Neronis laureatum. Eadem haec inscriptio ab utraque cernitur parte et ab utraque idem Neronis caput est laureatum; quod per monetarii errorem accidit. Altera vero pars notam literae S habet incusam.

La contremarque S est une marque de valeur signifiant que la pièce avait cours pour un *semis*.

ROBERT MOWAT.

\*  
\* \*

NOTE SUPPLÉMENTAIRE SUR LES MONNAIES ABRASÉES <sup>1</sup>

La monnaie de Silandus (Lydie), sur laquelle la tête de Commode est abrasée et que j'ai signalée, *supra*, p. 288, d'après le catalogue de MM. Rollin et Feuwardent, 5991 *bis*, s'est retrouvée à Braunschweig, dans la belle collection de M. Arthur Löbbecke qui a eu l'obligeance de m'en adresser une excellente empreinte en m'informant qu'il l'avait acquise à la vente de la collection Kosloff; cf. *Catalog der Sammlung griechischen und römischen Münzen des sel. Herrn Geheimrath. Dr Nic. Kosloff*, mai 1893, Francfurt-am-Main, p. 39, n. 1121.

Voici maintenant le signalement de quelques médaillons abrasés dans l'atelier de Clazomène et omis dans mon précédent travail.

AVTK M ANTΩNEINOC CEB — AVTKΠO CЄΠ ΓETAC CEB. Bustes affrontés de Caracalla profilé à droite, et de Géta à gauche, laurés, cuirassés, en paludament; abrasion de la légende et du buste de Géta.

Р. CTPA ΦΙΛΩΝQC ΔΑΜΤΟ Β ΚΛΑΖΟΜΕΝΙΩΝ, Zeus aétrophore debout, à gauche.

Ancienne collection Imhoof-Blumer, au Musée de Berlin. Æ. 35 mill. Imhoof-Blumer, *Kleinas. Münz.*, I, 1901, p. 69, n. 27.

— Même légende; mêmes bustes que sur le précédent, celui de Géta abrasé.

1. *Rev. num.*, V, 1901, p. 443-471; VI, 1902, p. 286-290.

Β'. ΣΤΡ ΦΙΛΩΝΟC ΔΑΜΤΟ ΚΛΑΖΟΜΕΝΙΩΝ. Même légende qu'au revers précédent; mais disposée différemment. Poseidon assis, à gauche.

Ancienne collection Imhoof-Blumer au Musée de Berlin. Æ. 35 mill. Imhoof-Blumer, *ibid.*, n. 29.

Un autre exemplaire au Cabinet de France. Babelon et Dieu-donné, *Inventaire de la collection Waddington*, 1478.

Dans une récente visite aux cartons de MM. Rollin et Feuardent, j'ai noté sept médaillons de Stratonicee aux bustes affrontés de Caracalla et de Géta; ce sont des doubles de ceux que j'ai décrits dans ma première liste, et avec les mêmes contremarques, à savoir : un exemplaire du n° 11; un du n° 3; deux du n° 17; un du n° 19 et deux du n° 20.

A propos du n° 19, M. Imhoof-Blumer<sup>1</sup> lit au revers : ΕΠΙ ΠΡΥ ΕΠΙ[ΥΓΧΑΝ]ΟΝΤΟC Γ ΦΙΛΩΝΟC ΣΤΡΑΤΟΝΙΚΕΩΝ; pour lui la lettre numérale Γ=3 signifie que le père, le grand-père et le bisaïeul du prytane Philon s'appelaient tous trois Ἐπιυγχάνων.

Pour faire suite au tableau récapitulatif de mes premières recherches (*Rev. num.*, 1901, p. 463), je donne ici celui des monnaies abrasées que j'ai recueillies depuis lors, *supra*, p. 286-289.

EXEMPLAIRES ABRASÉS	PERSONNAGES CONDAMNÉS	VILLES MONÉTAIRES	PROVINCES ROMAINES
Nombreux.	Alexandre, grand-prêtre	Sardes Lydiae.	Asia.
1	Commode.	Silandus Lydiae.	Asia.
8	Géta.	Stratonicea Cariae.	Asia.
3	Géta.	Clazomenae Ioniae.	Asia.
1	Géta.	Pergamum Mysiae.	Asia.

1. Imhoof-Blumer, *Kleinasiatische Münzen*, I, p. 157, n. 13.

J'ai précédemment fait remarquer que la plupart des exemples d'abrasion de Géta sont sur des médaillons à deux têtes qui appartiennent à des villes de la province proconsulaire d'Asie, Ephèse, Smyrne, Pergame, Perpérène, Stratonicee ; il y faut joindre Clazomène, au lieu d'Isaura que j'ai eu tort de joindre aux précédentes, car elle était de la province de Galatie, gouvernée par un légat impérial consulaire. Une pareille entente semble n'avoir pu résulter que de la pression exercée par le proconsul sur les autorités de ces six villes gratifiées d'un atelier monétaire.

Il serait intéressant de savoir quel était ce personnage au moment de l'assassinat de Géta en l'an 212. C'est très probablement Julius Avitus<sup>1</sup>, allié de près à la famille impériale par son mariage avec Julia Maesa, sœur de Julia Domna, et classé par Waddington<sup>2</sup> sous Caracalla, avant le proconsulat de Marius Maximus, en 214-216. Les liens particuliers qui unissaient Avitus à Caracalla l'indiquent naturellement comme l'instigateur le plus qualifié des manifestations d'un dévouement de commande de ses administrés envers le maître.

Je termine cet article en signalant un moyen bronze de la communauté macédonienne, Κοινὸν Μακεδόνων, sur lequel l'effigie d'Alexandre le Grand a été défigurée et comme balafrée à grands coups de burin, certainement à une époque ancienne, car les rayures sont empâtées de la même patine qui couvre la pièce. Assurément ces indices iconoclastiques ne sauraient être considérés comme une atteinte personnelle à la mémoire d'Alexandre qui fut en tout temps l'objet de la vénération universelle. L'explication doit être cherchée ailleurs ; je crois la trouver dans le passage où saint Jean Chrysostôme reprochait aux habitants d'Antioche, entre autres pratiques superstitieuses, l'habitude de porter à leur tête et à leurs pieds, en guise d'amulettes, des monnaies d'Alexandre : τί ἄν τις εἴποι περὶ τῶν ἐπωδαῖς καὶ περιάπτοις κεχρημένων καὶ νομίσματα χαλκᾶ Ἀλεξάνδρου τοῦ Μακεδόνοσ ταις

1. Dion Cassius, LXXVIII, 30.

2. *Fastes des provinces asiatiques*, p. 252, 255.

κεφαλαῖς καὶ τοῖς ποσὶ περιδεσμούντων<sup>1</sup>. Qui ne reconnaît dans ces νομίσματα γὰλκᾶ précisément les moyens bronzes macédoniens? Je présume donc que quelque néophyte, touché par les objurgations enflammées de son pasteur, aura voulu montrer qu'il abjurait son erreur en maltraitant la pièce de monnaie dont il paraît sa coiffure ou sa chaussure au pied droit (le pied favorable); l'acte était dirigé, non contre la mémoire d'Alexandre, mais contre l'usage talismanique de la pièce; en voici la description :

ΑΛΕΞΑΝΔΡΟΥ. Tête casquée d'Alexandre, à droite; rendue presque méconnaissable par des rayures entrecroisées.

Κ. ΚΟΙΝΟΝ ΜΑΚΕΔΟΝΩΝ Β ΝΕΩ. Lion marchant à droite; au-dessus, massue couchée, la poignée à droite; à l'exergue •ΕΟC. (an 275 de l'ère actiaque = 246 de l'ère chrétienne).

Æ. 26. mill.

Collection de l'auteur.

La pièce, à l'état intact, a été décrite par Mionnet, *Suppl.*, III, p. 230, n. 460, d'après Sestini, *Descr. num. vet.*, p. 133, n. 4.

Le passage ci-dessus cité de l'illustre évêque de Constantinople est intéressant pour la genèse et l'histoire des médailles dites talismaniques; il prouve, en effet, que les moyens bronzes à l'effigie d'Alexandre avaient été fabriqués pour servir, non pas d'amulettes, mais de numéraire courant, νομίσματα; par la suite, ces pièces ont été détournées de leur destination monétaire primitive pour être transformées en phylactères portant bonheur à leur propriétaire, en vertu de la prestigieuse image d'Alexandre qui personnifiait au plus haut degré dans le monde grec la réussite constante de toutes les entreprises humaines.

ROBERT MOWAT.

1. Jean Chrysostôme, *Ad illuminandos catechesis II*, dans la *Patrologia graeca latina* de Migne, XLIX, col. 240.

# CHRONIQUE

---

## VOL AU CABINET DES MÉDAILLES DE MARSEILLE

Un vol important a été commis, dans la nuit du 18 au 19 novembre, au Cabinet des médailles de Marseille. Les voleurs, passant par le jardin de l'établissement, sont montés sur le toit où ils ont pratiqué une ouverture, et se sont ainsi introduits près des vitrines de médailles et de monnaies qu'ils ont fracturées. Ils ont enlevé en tout 683 pièces, dont 562 en or, 106 en argent et 15 en cuivre. Parmi les plus précieuses sont les monnaies particulières à l'histoire de Provence et une vingtaine de monnaies des papes et légats d'Avignon. La plus rare des monnaies royales disparues est l'écu d'or de saint Louis dont on ne connaît qu'une demi-douzaine d'exemplaires, de coins différents, y compris celui de la vente Meyer (6.690 fr.). On estime à 100.000 francs environ la valeur marchande des pièces dérobées, mais, si les voleurs les fondent, ils n'en tireront que 7 à 8.000 francs. C'est une perte déplorable pour la numismatique<sup>1</sup>. Une commission rogatoire aux fins de faire rechercher les objets disparus a été aussitôt adressée à ses collègues par M. le juge d'instruction du Tribunal de première instance de Marseille; elle contient, comme suit, d'après les indications de

1. Il a paru cette année même, dans les « Mém. de l'Acad. d'Aix », t. XVIII 1902, p. 4-51, un mémoire de M. A. Mouttet, *Le cabinet des Fauris de Saint-Vincent à Aix*, où il est parlé des origines du Cabinet des médailles de Marseille. Pour l'histoire de ses développements, voy. la bibliographie des œuvres de M. Laugier, qui a été publiée dans la *Revue belge* de 1902 (p. 208-210), par M. Blancard.

M. G. Martin, le distingué conservateur du Cabinet, la nomenclature des

PIÈCES DU CABINET DES MÉDAILLES DE MARSEILLE

VOLÉES LE 18-19 NOVEMBRE 1902 <sup>1</sup>

I. — PROVENCE

PROVENCE ROMAINE

Or. Licinius ARL... Mod.	3 1/2	Or. Avitus..... Mod.	5
Or. Constantin ARL. (5 ex.)	4 1/2	— Majorien.....	5
Or. Magnence.....	5	— —.....	5
— Constantin.....	5	— Julius Népos.....	5
— Jovin.....	5		

PROVENCE FRANQUE

Or. Justin, frappé à Arles.	3	Or. Clotaire (6 ex.)... ..	3
— Maurice Tibère (6 ex.).	3	— Clotaire.....	4 1/2
— Focas.....	4 1/2	— Dagobert.....	3
— Heraclius.....	3	— —.....	3
— Clotaire.....	3	— Clovis II.....	3
— Sigebert.....	3	— Clotaire III.	
— —.....	3	— Childéric II.	
— —.....	3	— —.....	
— Childebert.....	5	— —.....	
— —.....	3	— Dagobert II.....	3 1/2
— —.....	6	Monnaie frappée à Gap...	2 1/2

PROVENCE INDÉPENDANTE



DEMI-AUGUSTALE D'OR DE CHARLES I<sup>er</sup> <sup>2</sup>

Charles I<sup>er</sup>.

Or. Augustale d'or.... ..	5	Or. Demi-augustale.....	3
		— Augustale.....	5

1. Les numéros sans indication de millimètres sont donnés d'après l'échelle de Mionnet. — Les quelques pièces marquées d'un astérisque ont été retrouvées chez un changeur de la ville.

2. Demi-augustale d'or. — + KAROL' DEI-GRĀ. Buste drapé et couronné de Charles I<sup>er</sup>, à droite. Derrière, une fleur de lys.

R'. + REX : SICILIE. Écusson chargé de six fleurs de lys surmontées d'un lambel à quatre pendants. — Poids : 2 gr. 60.

(Revue numismatique belge, 1876, p. 195).

Or. Augustale..... Mod.	5
— Pièce or. Grand R....	2
— Pièce or.....	3
— Taro.....	2
— Salut.....	6
— Salut.....	6
— Salut.....	6
— Demi-salut.....	4

*Jeanne.*

Or. Franc à pied (7 ex.)...	8
— Florin (7 ex.).....	5 1/2

*Jeanne et Louis de Tarente.*

Or. Florin d'or.....	4 1/2
----------------------	-------

*Louis I<sup>er</sup>.*

Or. Franc à pied.....	8
— —.....	8

*Louis II.*

Or. Écu d'or.	
— —	

Argent. Gillat..... Mod.	7
— Gillat.....	7

*Louis III.*

Or. Florin d'or.....	5 1/2
----------------------	-------

*René.*

Or. Magdalon d'or.....	5
— —.....	5
— —.....	4 1/2

*René, roi d'Aragon.*

Or. Écu d'or.....	6 1/2
— Demi-écu d'or.....	5

*Charles III.*

Or. Magdalon d'or.....	4
— —.....	4

*Alphonse, roi d'Aragon.*

Or. Écu d'or.....	8
— —.....	8
— —.....	8

*Ch.-Emmanuel, duc de Savoie.*

Écu d'or.....	27 mm
---------------	-------

## PROVENCE SEIGNEURIALE

Florin d'or. Monnaie anonyme.....	20 mm
3 écus d'or. Raymond IV.	28
Florin d'or. —	30
6 florins d'or. —	21
Or. Guillaume le Taciturne.....	16
Double pistole or.	
Philippe-Guillaume...	29
Demi-quadruple or.	
Philippe-Guillaume...	27
Double pistole or.	
Frédéric-Henri.....	31
—.....	30

Ducat or. Frédéric-Henri.	29 mm
Double pistole or.	
Frédéric-Henri.....	30
Ducat. —.....	25
— —.....	25
Pistole or. Guillaume IX.	26
4 florins or.	
Étienne de la Garde...	20
2 écus d'or.	
Guillaume de la Garde.	29
Florin or.	
Guillaume de la Garde.	20
Écu au soleil or.	
Jean Ferrier.....	28

Florin or. Jean Coci....	20 <sup>mm</sup>	Cuivre doré. Charles III,	
— Artaud.....	20	prince de Monaco.....	42 <sup>mm</sup>

PAPES ET LÉGATS D'AVIGNON



QUADRUPLE D'OR D'URBAIN VIII<sup>1</sup>

Florin or. Jean XXII. Mod.	4 1/2	Écu d'or. Pie V.... Mod.	6 1/2
— — .....	4 1/2	Quadruple écu d'or.	
4 florins or. Clément VII,		Clément VIII.....	9
anti-pape.....	5	—	8
2 sequins d'or. Benoît XIII,		Double ducat or. Paul V..	8
anti-pape.....	5	Quad. d'or. Urbain VIII..	7 1/2
Sequin d'or. Jean XXIII..	5	4 quad. d'or. —	9
— Martin V... ..	5	Quad. d'or. Urbain VIII..	9
3 écus d'or. Jules II.....	7 1/2	Quad. d'or. Alexandre VII.	9
Or. Pie IV.....	6		

PROVENCE ROYALE

3 écus d'or. Louis XII... ..	7	Double henri or. Charles IX.	8
2 — Atelier de Tarascon.....	7	2 écus d'or. Charles IX... ..	6
3 — Atelier d'Aix... ..	7	Écu d'or — ... ..	6 1/2
Pièce d'or. François I <sup>er</sup> ... ..	4	2 écus d'or. Henri III.....	6
Écu d'or. — ... ..	7	3 écus d'or. Henri IV.....	6
Demi-écu d'or. Henri II..	4 1/2	3 écus d'or. Louis XIII... ..	6 1/2

1. Quadruple d'or. — VRBANVS·VIII·PONT·MAX·1635. Buste d'Urban VIII, à droite. Dessous, un écusson aux armes de Mazarin, vice-légat.

R. \* ANTONIVS·CARD·BARBERINVS·LEGAT·AVEN. Écusson aux armes du légat Antoine Barberini, surmonté du chapeau de cardinal. — Poids : 13 grammes.

Cette superbe pièce a été trouvée à Benet (Vendée) et achetée par notre Cabinet à M. Hoffmann le 4 mars 1884.

<i>Louis XIV.</i>		<i>Louis XV</i>	
7 louis d'or..... Mod.	6 1/2	Double louis d'or.. Mod.	8 1/2
Or. Double louis d'or....	8	Louis d'or.....	6 1/2
— Louis d'or.....	6	— .....	7
— Double louis d'or....	8 1/2	— .....	5
— Louis d'or.....	6	— .....	6
— Louis d'or.....	6	— .....	5 1/2
— Demi-louis d'or.....	5	— .....	5 1/2
— Louis d'or.....	6 1/2	3 doubles louis d'or.....	8 1/2
— Demi-louis d'or.....	5	3 louis d'or.....	5
— Double louis d'or....	8	5 — .....	6 1/2
— Louis d'or.....	6	4 — .....	5 1/2
— Louis d'or.....	7	3 — .....	5
— Demi-louis d'or. ....	5	5 — .....	6
— Louis d'or.....	6	6 — .....	5 1/2
— Louis d'or.....	6	<i>Louis XVI.</i>	
— Louis d'or.....	6	3 doubles louis d'or.....	8
— Louis d'or.....	6	2 louis d'or.....	7

## ATELIER MONÉTAIRE DE MARSEILLE M

<i>Ancien Régime.</i>		<i>Louis XVIII.</i>	
2 doubles louis d'or.....	8	Argent*. Visite à la Mon-	
Louis d'or.....	6 1/2	naie de Marseille.....	10
Argent. 30 sols.....	8	2 pièces de cinq francs...	10
<i>République, 1793.</i>		Or. 1 pièce de vingt francs.	5
2 écus de six livres.....	11	Argent. 1 pièce de cinq	
2 écus de cinq francs....	10	francs.....	10
<i>Consulat.</i>		<i>Charles X.</i>	
Cinq francs.....	10 1/2	Argent. 6 pièces de cinq	
<i>Napoléon I<sup>er</sup>.</i>		francs.....	10
4 écus de cinq francs....	10	Or. Quarante francs.....	7
Deux francs.		<i>Louis-Philippe.</i>	
		Argent. 11 pièces de cinq	
		francs.....	11

## MÉDAILLES HISTORIQUES DE PROVENCE

Cuivre. Voyage du Président de la République.....	36	mm
Argent. École des Beaux-Arts de Marseille.....	42	
Cuivre*. Concours d'hygiène de l'enfance.....	37	

Or. Comité médical des Bouches-du-Rhône . . . . .	28 <sup>mm</sup>
Or. Société d'agriculture des Bouches-du-Rhône . . . . .	28
Cuivre. — — — — —	28
— Société d'horticulture . . . . .	31
— 3 <sup>e</sup> centenaire de Pétrarque. Avignon . . . . .	24
— Inauguration de la statue de Mirabeau à Aix . . . . .	24
— Réception de Garibaldi à Marseille . . . . .	24
— Exposition internationale à Marseille . . . . .	21
Or. Régates de Cannes, 1867 . . . . .	41
Cuivre. Concours régional d'Avignon . . . . .	23
— Inauguration de la statue de Philippe de Girard . . . . .	33
Or. Concours régional hippique de Digne . . . . .	34
Cuivre. 4 <sup>e</sup> centenaire de la réunion de la Provence à la France . . . . .	23
— Exposition d'Arles . . . . .	51

PERSONNAGES REMARQUABLES DE PROVENCE

Cuivre. Portalis . . . . .	45 <sup>mm</sup>
Cuivre argenté. Cardinal de Belloy . . . . .	44
Argent. Président Fauris de Saint-Vincent . . . . .	39
Étain doré. Thiers . . . . .	51
Cuivre. — — — — —	23
— — — — —	23

II. — FRANCE

MONNAIES MÉROVINGIENNES

Tiers de sou d'or. Gre-		Tiers de sou d'or. . . . .	16 <sup>mm</sup>
noble . . . . .	14 <sup>mm</sup>	— . . . . .	15
— Banassac . . . . .	14	— . . . . .	15
— Chalon-sur-Saône . . . . .	11	— . . . . .	14
— — — — —	14		
— — — — —	15	<i>Gondebaud, roi de Bourgogne.</i>	
— — — — —	12	Or. Quinaire . . . . .	14
Pièce d'or. Viviers . . . . .	14	— — — — —	12
— Pouillé . . . . .	13	<i>Théodoric, roi de Bourgogne.</i>	
Tiers de sou d'or (imit. biz.) . . . . .	14	Or. Quinaire . . . . .	14
— — — — —	14	<i>Louis I<sup>er</sup> le Débonnaire.</i>	
— — — — —	16	Sou d'or . . . . .	14

## ROYALES FRANÇAISES

<i>Louis IX.</i>		<i>Henri VI, roi d'Angleterre.</i>	
Écu d'or.....	25 <sup>mm</sup>	Salut d'or.....	26 <sup>mm</sup>
<i>Philippe III le Hardi.</i>		<i>Charles VII.</i>	
Masse d'or.....	27	Royal d'or.....	29
<i>Philippe le Bel.</i>		— .....	28
Gros royal d'or.....	33	Or. Écu à la couronne...	29
Masse d'or.....	30	— Demi-écu.....	20
<i>Philippe V.</i>		<i>Louis XI.</i>	
Or. Aignel d'or.....	24	Or. Écu à la couronne...	29
<i>Charles IV.</i>		— .....	28
Royal d'or.....	26	— Demi-écu d'or au so-	
<i>Philippe VI de Valois.</i>		leil.....	22
Paris d'or.....	32	<i>Charles VIII.</i>	
Royal d'or.....	26	Or. Écu d'or au soleil....	27
Double royal d'or.....	34	Or. Demi-écu.....	19
Angelot or.....	33	Écu d'or au soleil.....	27
Denier d'or à l'écu .....	30	Écu d'or de Dauphiné....	27
Denier d'or au lion.....	30	<i>Louis XII.</i>	
Denier d'or à la chaire...	31	Écu d'or au soleil.....	27
Denier d'or au pavillon..	32	— .....	28
<i>Jean II.</i>		— .....	27
Denier d'or à l'écu.....	30	Écu d'or de Bretagne....	29
Aignel d'or.....	30	Écu d'or au porc-épic...	29
Franc à cheval.....	30	<i>Louis XII à Milan.</i>	
Florin or.....	20	Double ducat d'or.....	28
<i>Charles V le Sage.</i>		<i>Louis XII à Naples.</i>	
Or. Franc à cheval.....	29	Or. Ducat.....	22
— Franc à pied.....	30	<i>François I<sup>er</sup>.</i>	
— .....	29	Écu d'or au soleil.....	27
<i>Charles VI.</i>		— .....	26
Or. Royal d'or.....	32	Écu d'or de Bretagne....	27
— Écu à la couronne...	30	Écu d'or au soleil.....	27
— Mouton d'or.....	24	Demi-écu d'or au soleil..	20
— .....	24	Écu d'or à la croisettes...	25

Écu d'or du Dauphiné... 27 <sup>mm</sup>	Double louis. Pièce de plaisir..... 28 <sup>mm</sup>
— ..... 26	Louis — ..... 25
<i>Henri II.</i>	Demi-louis — ..... 20
Double henri d'or..... 28	<i>Louis XIV.</i>
Henri d'or..... 23	Or. Louis..... 25
<i>Charles IX.</i>	— Demi-louis..... 20
Écu d'or au soleil..... 28	— Louis..... 25
— ..... 26	— Louis..... 23
Demi-écu d'or au soleil.. 20	— Louis..... 25
<i>Henri III.</i>	— Demi-louis..... 20
2 écus d'or..... 26	<i>Louis XV.</i>
<i>Charles X.</i>	Or. Louis de 30 livres tournois..... 29
Écu d'or au soleil..... 24	— Demi-louis à la croix de Malte..... 22
<i>Henri IV.</i>	— Demi-louis..... 20
Écu d'or au soleil..... 24	— Double louis..... 30
Demi-écu d'or au soleil.. 20	— Louis..... 25
<i>Louis XIII.</i>	— Demi-louis..... 20
Écu d'or au soleil.. .... 25	<i>Louis XVI.</i>
— ..... 23	Demi-louis..... 21
Demi-écu d'or au soleil.. 21	Double louis..... 29
Or. Pièce de plaisir.	Louis..... 24
8 louis. — ..... 45	

APRÈS 1789

<i>République de 1793.</i>	<i>Royaume d'Italie.</i>
Or. Vingt-quatre livres.. 24 <sup>mm</sup>	Vingt francs..... 21 <sup>mm</sup>
Essai de deux décimes... 20	Cinq francs..... 38
Or. Vingt francs..... 22	<i>Famille impériale.</i>
<i>Consulat.</i>	Or. Vingt lire..... 21
Or. Quarante francs..... 27	<i>Joseph-Napoléon, roi d'Espagne.</i>
— Vingt francs..... 21	Or. Pistole..... 22
<i>Napoléon I<sup>er</sup>.</i>	<i>Louis-Napoléon, roi de Hollande.</i>
4 pièces de vingt francs.. 21	Or. Ducat..... 20
3 pièces de cinq francs.. 38	

<i>Jérôme-Napoléon, roi de Westphalie.</i>	Deux francs. Un franc.
Or. Vingt francs . . . . . 21 <sup>mm</sup>	<i>République de 1848.</i>
<i>Élisa Bonaparte et Félix Bacciochi.</i>	Cinq francs. Vingt francs (essai en étain).
Cinq francs . . . . . 38	—
<i>Joachim Murat, grand-duc de Berg.</i>	Cinq francs (essai).
Argent. Écu . . . . . 37	<i>République de 1851.</i>
<i>Joachim Murat, roi de Naples.</i>	Cinq francs. Deux francs. Un franc.
Or. Vingt lire. Argent. Cinq lire.	<i>Napoléon président.</i>
<i>Louis XVIII.</i>	Cinq francs *.
Or. Vingt francs, 1814.	<i>Napoléon III.</i>
<i>Retour de Napoléon. Les Cent-Jours.</i>	Cinq francs (essai) *. Cinq francs, 1855. Un franc.
Or. Vingt francs. Argent. Cinq francs.	<i>Napoléon III lauré.</i>
<i>Séjour de Louis XVIII à Gand, 1815.</i>	Cinq francs, 1866. Deux francs — Un franc —
Vingt francs.	<i>République de 1870.</i>
<i>Deuxième Restauration.</i>	Cinq francs. Deux francs. Cinq francs. Deux francs. Cinq francs (à l'hercule). Cinq francs (de la Commune), Aluminium (essai de monnaie). Cinquante centimes mat. 1897 (à la semeuse). Cinquante centimes, 1897. Deux francs (à la semeuse). Un franc. Cinq centimes. Deux centimes.
Or. Quarante francs. Cinq francs.	
<i>Charles X.</i>	
Cinq francs. — (pièce incuse) *.	
<i>Henri Dieudonné d'Artois.</i>	
Cinq francs *, 1831.	
<i>Louis-Philippe.</i>	
Cinq francs. — — (pièce incuse) *.	
<i>Visite de Louis-Philippe à la Monnaie.</i>	
Cinq francs, 1848.	

<p><i>Cochinchine française.</i> Cinquante centimes. Vingt centimes. Dix centimes.</p> <p><i>Indo-Chine française.</i> Cinq francs (piastre).</p>	<p>Vingt centimes. Dix centimes.</p> <p><i>Louis-Philippe. — République.</i> 16 écus variés* (Essais d'étain à fleur de coin).</p>
---	--

GRANDS MAITRES DE L'ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM

<p>P. d'Aubusson. Sequin d'or. 21<sup>mm</sup></p> <p>É. d'Amboise. — 21</p> <p>F. Carretto. — 21</p> <p>J. de la Valette. — 21</p> <p>P. de Monte. — 22</p> <p>J. de la Cassière. — 22</p> <p>Loubenx Verdale. — 22</p> <p>— — 22</p> <p>Martin Garzès. — 22</p> <p>Al. de Wignacourt. — 22</p> <p>Ad. de Wignacourt. — 23</p> <p>R. de Perellos. — 22</p> <p>Manoel de Vilhena. Pièce de trente sequins. 31</p> <p>— — 27</p>	<p>Manoel de Vilhena. Pièce de trente sequins. 23<sup>mm</sup></p> <p>Emm. Pinto. 20 écus d'or. 30</p> <p>— 10 — 25</p> <p>— 5 — 21</p> <p>— 20 — 28</p> <p>— 10 — 24</p> <p>— 10 — 23</p> <p>— 10 — 23</p> <p>— 20 — 31</p> <p>— 20 — 29</p> <p>— 5 — 20</p> <p>X. de Tescada. 20 écus d'or. 31</p> <p>— 10 — 24</p>
---	---

III. — ANTIQUITÉ

MONNAIES GRECQUES ET COLONIALES

MONNAIES GAULOISES

<p>Armorique (electrum).</p>	<p><i>Imit. de Ph. de Macéd.</i> 2 statères or.</p>
------------------------------	---

EMPIRE ROMAIN

<p>Auguste (5 ex.). Aureus. Mod. 4</p> <p>Tibère (2 ex.). — 4</p> <p>Tibère et Auguste, — 4</p>	<p>Drusus senior. Aureus. Mod. 4</p> <p>Antonia (2 ex.). — 4</p> <p>Germanicus et Caligula. — 4</p>
---	---

Caligula et Auguste. Aureus.	4	Honorius.	Sou d'or.
Claude (4 ex.).	— 4	—	—
Claude et Agrippine j <sup>ne</sup> .	— 4	Galla Placidia.	Sou d'or.
Agrippine et Néron.	— 4	Constantin III.	Sou d'or.
Néron (7 ex.).	— 4	Jean.	Tiers de sou d'or.
Galba.	— 4	Valentinien III.	Sou d'or.
Othon.	— 4	Avitus.	—
Vitellius.	— 4	Majorien.	—
Vespasien (5 ex.).	— 4	Sévère III.	—
Titus (4 ex.).	— 4	—	Tiers de sou d'or.
Domitien (7 ex.).	— 4	Anthemius.	Sou d'or.
Domitia.	— 4	—	—
Nerva (4 ex.).	— 4	Glycerius.	—
Trajan (6 ex.).	— 4	Julius Nepos.	Tiers de sou d'or.
Trajan et Trajan père.	— 4	—	—
Trajan et Plotine.	— 4	Romulus Augustule.	—
Plotine.	— 4	Arcadius.	Sou d'or.
Marciane.	— 4	—	Quinaire.
Matidie.	— 4	Théodose II.	Sou d'or.
Hadrien (6 ex.).	— 4	—	Tiers de sou d'or.
Sabine.	— 4	—	Sou d'or.
Aelius (2 ex.).	— 4	Eudoxie.	—
Antonin (6 ex.).	— 4	—	—
Marc Aurèle (7 ex.).	— 4	Marcien.	—
Faustine jeune (4 ex.).	— 4	—	—
Lucius Vêrus (5 ex.).	— 4	—	Tiers de sou d'or.
Lucille (3 ex.).	— 4	Pulchérie.	Sou d'or.
Dioclétien (3 ex.).	— 4	—	Demi-sou d'or.
Constance II (4 ex.).	— 4	Léon.	Sou d'or.
Julien II (2 ex.).	— 4	—	—
Jovien.	— 4	—	Tiers de sou d'or.
Valentinien.	— 4	Zénon.	Sou d'or.
Valens (3 ex.).	— 4	—	—
Gratien. 2 sous d'or.	—	—	—
Valentinien II. Sou d'or.	—	—	Tiers de sou d'or.
Théodose.	—	Basiliscus.	Sou d'or.
—	—	Anastase.	Sou d'or.
Théodose.	Tiers de sou d'or.	—	—
Magnus Maximus. Sou d'or.	—	—	Demi-sou.
Honorius.	Sou d'or.	—	Tiers de sou.

Anastase.	Tiers de sou.	Justin.	Sou d'or.
—	—	—	—
Justin.	Tiers de sou d'or.	—	—
—	—		

\*  
\* \*

*Histoire économique de l'antiquité.* — On trouvera, sur l'histoire économique des anciens Grecs, des renseignements de nature à intéresser les numismates (industrie minière, valeur du salaire, interprétation de nombreux contrats et marchés), dans les livres suivants, de date récente :

*L'industrie dans la Grèce ancienne*, par H. Francotte (Bruxelles, 1901, 2 vol. in-8°); — *La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce*, par P. Guiraud (Paris, 1900, in-8°); — *Handelgeschichte des Alterthums*, t. II, *die Griechen*, par E. Speck (Leipzig, 1901, in-8°).

Pour les Romains, M. V. Forcella, dans *Le industrie e il commercio a Milano sotto i Romani* (Milan, 1901), donne quelques détails sur l'Édit de Dioclétien et sur l'interprétation numismatique du mot « denier » dans ce document.

\*  
\* \*

*Dictionnaire des antiquités grecques et romaines.* — Les derniers fascicules parus (XXX<sup>e</sup> et XXXI<sup>e</sup>) renferment, entre autres, les articles suivants : *Libra*, par E. Michon ; *Litra*, d'après F. Lenormant ; *Locus*, *Loculi*, par H. Thédenat (Sur les tirelires et les troncs, cf. un article de H. Graeven, dans le « Jahrbuch » de Berlin, 1901, p. 160-189) ; *Ludi*, par E. Courbaud ; *Lunus*, par A. Legrand ; *Lyra*, par Th. Reinach, etc.

\*  
\* \*

*Un nouveau surnom d'Apollon.* — M. Th. Reinach a étudié l'expression Κενδρείσεια Πύθια, appliquée par les monnaies à certains jeux célébrés sous Élagabale à Philippopolis de Thrace. Une inscription, récemment découverte et communiquée par M. Tacchella, est consacrée Ἀπόλλωνι Κενδρισῶ. D'autres fragments d'inscriptions déjà connus achèvent de nous convaincre que ces jeux étaient célébrés en l'honneur d'un dieu thrace local, *Kendrisos*, assimilé à Apollon. (*Rev. des ét. gr.*, 1902, 1<sup>er</sup> fasc.)

A. D.

\*  
\* \*

*Monnaies romaines de l'Hindoustan.* — L'excellent ouvrage de M. A. Blanchet sur les *Trésors des monnaies romaines en Gaule* (Paris, 1900, in-8°) devra être complété un jour par l'historique des découvertes du même genre faites dans toute l'étendue de l'ancien empire romain et même en dehors de ses limites, par exemple en Asie et jusque dans l'Inde. Le gouvernement de Madras a publié récemment le Catalogue des monnaies romaines conservées au musée de cette ville et qui proviennent toutes de découvertes faites dans le sud de l'Inde depuis 1787, date de la plus ancienne fouille, jusqu'à nos jours<sup>1</sup>. La plupart de ces pièces sont en or et généralement très bien conservées; elles portent les noms des empereurs depuis Auguste jusqu'à Caracalla; il y a même des monnaies de Théodose, de Zénon, d'Honorius et d'Anastase. Ces trouvailles sont intéressantes à constater pour l'étude des rapports commerciaux entre l'empire romain et le sud de l'Inde. Nous savons par Pline que c'était surtout les pierres précieuses qui étaient recherchées; or, précisément, c'est dans les mines encore exploitées aujourd'hui que les *aurei* ont été trouvés. Le Catalogue est rédigé par M. E. Thurston, superintendant de la province.

E. DROUIN.

\*  
\* \*

*Les monnaies zodiacales.* — Nous avons reçu diverses communications au sujet de l'article sur les Monnaies zodiacales qui a paru dans le second trimestre de la *Revue*. M. O. Codrington nous écrit que la pièce d'or d'Akbar, n° 172 du Catalogue du British Museum, semble porter des traces de la légende sanscrite, comme si cette légende (par fanatisme sans doute) avait été grattée à dessein. — M. Rapson propose la lecture *Ramasita* pour Rama et Sita, au lieu de *Ramasatya*, par analogie avec les légendes des Tankas de Ceylan. Mais cette lecture, quelque sensée qu'elle soit, est matériellement impossible à concilier avec les caractères sanscrits très clairs de l'inscription. M. H. Nützel nous fait connaître que le Musée de Berlin est riche en monnaies zodiacales: il possède 45 pièces d'or et 30 en argent de Djehangir; six roupies d'ar-

1. M. G. F. Hill a publié dans le *N. Chr.*, 1898, un article sur des monnaies d'or romaines trouvées à Pudukota, dans le sud de la péninsule,

gent de Nourdjehân dont une au signe du capricorne frappée à Lahore en 1036 Hég. — M. Taylor, qui habite l'Inde et qui a visité le tombeau de Nourdjehân, m'écrit que cette princesse a été enterrée à Lahore et non à Dehli comme je l'ai dit d'après quelques géographes.

E. D.

\*  
\* \*

*Médaille de la réunion de Strasbourg à la France.* — M. R. Reusse a publié, dans la « Revue d'Alsace » (1902, p. 323-363) la correspondance à laquelle donna lieu, en 1781, la frappe de la médaille destinée à perpétuer le souvenir de la soumission de la ville de Strasbourg à la France. Les lettres émanent du stettemeistre le baron de Berckheim, du secrétaire du Conseil des XIII, de l'avocat général de la ville, du préteur royal, de dom Pierre Julien, bénédictin de Munster, du graveur Jean Guérin, du ministre de la guerre. — L'ensemble de cette correspondance donne des détails intéressants relatifs à la composition du type et des légendes de cette médaille et à la distribution qui en fut faite. La dépense se monta à 5.904 livres 17 sous 6 deniers.

A. DE B<sup>r</sup>.

\*  
\* \*

*Plomb romain.* — Dans les fouilles faites à Orival (forêt de Rouvray, Seine-Inférieure), on a découvert les substructions de thermes au milieu desquels 42 monnaies de bronze depuis Auguste jusqu'à Magnence ont été recueillies. M. de Vesly, qui a exécuté ces fouilles, signale aussi « un curieux jeton de forme octogonale, de 8 mill. de côté. « Au droit, on croit reconnaître un guerrier tenant une lance. Mais au « revers on lit bien le mot CVRATO ». Cette *tessera*, remarquablement conservée pour un objet de plomb, était peut-être remise au *balneator*. (Bull. Comm. Antiq. Seine-Infér., 1902, p. 302.)

AD. BL.

\*  
\* \*

*Plombs d'Afrique.* — Le volume que M. Pallu de Lessert vient d'achever sous le titre de *Fastes des provinces africaines sous la domination romaine. Bas-Empire* (Paris, Leroux, in-4°, t. II) se rapporte à la période étudiée par notre collaborateur M. Maurice ; il

offre aussi de l'intérêt pour les collectionneurs de plombs. Indépendamment de ceux que la chronologie des magistrats africains servira à classer par la suite, on trouve (p. 371 et p. 378) la mention de deux petits monuments de ce genre avec des noms de proconsuls.

\*  
\* \*

*Tessères.* — La collection Dutuit, qui est à l'ordre du jour, renferme un certain nombre de tessères d'ivoire qui ont été cataloguées et étudiées par M. Frœhner<sup>1</sup>. Pour les tessères dites *consulaires*, ces réglottes d'ivoire qui datent les années par les consuls, on a voulu y reconnaître des monuments relatifs aux jeux du cirque; M. Frœhner, frappé de l'expression constamment répétée **SP** (*spectavit*), pense qu'il s'agit d'ex-votos offerts par des malades qui avaient vu Esculape ou Sérapis en songe. Une tessère recueillie à Arles portait même **SPECTAT NVM**(*en*).

Dans les « Mém. de la Soc. archéol. et histor. de l'Orléanais » de 1902, Mgr Desnoyers a parlé des tessères du musée d'Orléans qui étaient au nombre de 157, et qu'un nouvel achat de *palmyréennes* vient de porter à près de 200. Une planche met en vis-à-vis un choix de tessères romaines en plomb et de palmyréennes en terre cuite. Celles-ci ont toutes été trouvées dans les tombeaux et représentent soit des symboles religieux, soit l'image de deux époux, soit des bustes royaux ou impériaux. Mais, si ces tessères ont été employées pour remplacer l'antique obole à Caron, il ne s'ensuit pas nécessairement, comme pourraient le faire présumer les paroles de l'auteur, qu'elles aient été toutes fabriquées dans un but funéraire; plusieurs d'entre elles avaient pu servir précédemment à un autre usage.

\*  
\* \*

*Le liard (farthing) de la reine Anne.* — Dans un article publié par « The reliquary and illustrated archæologist », avril 1902, M. G. F. Hill entretient ses lecteurs de l'amusante histoire du liard de la reine Anne. Dès le milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, le bruit se répandit de la rareté extrême de cette monnaie, due à ce qu'après la troisième frappe, ayant découvert un cheveu dans le coin, on l'aurait brisé. Le British Museum, disait-on, possède deux des exemplaires; quant au troisième, il a été découvert..... un nombre incalculable de fois, et chaque fois a passé

1. *Coll. A. Dutuit*, 2<sup>e</sup> série. Paris, 1901, in-8°.

pour unique : les correspondances du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle attestent cet engouement. Un sergent des gardes reçut en paiement en 1802 un liard qui, reconnu pour la pièce unique, lui valut 400 livres et sa libération ; moins heureux, un Anglais, qui avait dérobé un de ces liards, fut condamné à la prison comme pour un vol important. Or, il existe six variétés de ces *farthing*, et aucune n'est unique ; il est seulement probable que ces pièces circulèrent peu comme monnaies et furent frappées à titre de spécimens ou de jetons.

\*  
\* \*

M. L. Forrer a réuni en un fort volume ses articles parus dans la « Numismatic Circular » de 1898 à 1901. Son ouvrage s'intitule : *Biographical dictionary of medallists, coin-, gem- and seal-engravers, mint-masters, etc. ancient and modern with reference to their works B.C. 500—A.D. 1900*. T. I. Londres, Spink and son, 1902, gr. in-8°, XLVII-574 p. avec vignettes. — On y trouve, sur les artistes anciens et modernes dont le nom commence par l'une des lettres A, B, C, D, des renseignements très utiles.

\*  
\* \*

L'ouvrage important de M. le comte Th. de Renesse, le *Dictionnaire des figures héraldiques*, qui est commencé depuis plusieurs années, touche à sa fin. Le 5<sup>e</sup> fascicule du tome VI vient de paraître, et on annonce que l'ouvrage sera terminé au cours de cette année.

\*  
\* \*

*Société des Antiquaires* (1901, fin). — M. F. Daguin (26 juin), parlant des fouilles pratiquées en 1900 à Vertault (Côte-d'Or), sur l'emplacement de l'ancienne villa gallo-romaine de Vertillum, mentionne quelques monnaies trouvées parmi les antiquités : une pièce gauloise, attribuée aux Tricasses, et des bronzes impériaux d'Auguste à Tétricus. — M. A. Blanchet (13 nov.), en examinant les travaux de plusieurs érudits relatifs aux fouilles du département de l'Indre, émet l'hypothèse que l'oppidum inconnu de Bonnens, qui aurait donné, d'après Bonstetten, 4.000 monnaies gauloises, doit être identifié avec la tour de Bonnan, à Levroux. A propos d'une plaque de bronze du musée de Châteauroux, ornée d'un cheval dont les jambes sont déformées et prolongées d'une manière singulière, M. Blanchet rappelle que

des monnaies de potin, émises en Gaule au 1<sup>er</sup> siècle avant J.-C., offrent dans le dessin du quadrupède la même particularité. — M. J. Maurice (18 déc.) entretient la Société de l'époque où furent frappées, dans l'empire romain, les dernières monnaies commémoratives représentant la cérémonie païenne de la consécration des empereurs. Elles remontent à Constance Chlore. Constantin fut honoré aussi comme *divus* sur les monnaies, mais sous la représentation nouvelle du quadriges au galop vers lequel se tend la main céleste, type qui en supprimant les rites consacrés, pouvait être accepté sans répugnance par les chrétiens. Enfin, après Constantin, disparaît l'appellation même de *divus*.

\*  
\* \*

Le Congrès des Sociétés savantes se tiendra cette année à Bordeaux durant la semaine de Pâques. La séance générale de clôture aura lieu le samedi 18 avril.

On annonce que l'idée d'un Congrès des sciences historiques à Rome, avec section particulière pour la numismatique, va être reprise en 1903.

\*  
\* \*

Nos lecteurs ont appris sans doute, par la presse quotidienne, l'heureuse nouvelle de la fondation, au Collège de France, d'une chaire de numismatique et de glyptique. Consacrée spécialement à nos études, cette chaire comble une lacune bien regrettable et trop longtemps prolongée dans le cadre du haut enseignement en France. Elle est instituée pour cinq ans par M. Charles Ephrussi, directeur de la « Gazette des Beaux-Arts » et au nom de ce recueil, pour en célébrer le cinquantenaire. L'assemblée des professeurs du Collège de France, réunie au mois de novembre dernier, a élu comme titulaire M. E. Babelon, membre de l'Institut, conservateur du Cabinet des médailles. La leçon d'ouverture aura lieu le 5 janvier 1903 ; le professeur traitera cette année des monnaies grecques depuis les origines jusqu'à l'invasion de Xerxès en Grèce en 480.

\*  
\* \*

L'Académie des sciences de Berlin a élu, comme membre ordinaire, M. le Prof. D<sup>r</sup> H. Dressel, directeur du Cabinet royal des médailles, dont on connaît les importants travaux de numismatique antique et d'épigraphie (*Bull. intern. de numism.*).

\*  
\* \*

La « *Rivista italiana* » donne le programme d'une nouvelle association, le *Circolo numismatico milanese*, qui est en voie de se fonder sur l'initiative du professeur Serafino Ricci. Ce serait, si nous avons bien compris, une société d'encouragement pour les collectionneurs, avec une agence de renseignements pratiques sur l'achat et la vente des médailles, et un musée ouvert aux échanges qui constituerait par le fait une petite « Bourse ». On voudrait aussi créer, à côté des débats *ésotériques* de la Société existante, un enseignement *exotérique* et populaire, comportant des cours publics, des visites dans les musées, les collections, et destiné à répandre le goût de la numismatique et des sciences qui s'y rapportent dans toutes les classes de la société italienne.

\*  
\* \*

*Nouvelles monnaies.* — Les nouvelles monnaies anglaises, à l'effigie d'Édouard VII, sont maintenant en pleine circulation. Le souverain, le demi-souverain et la couronne gardent leur revers au type de saint Georges terrassant le dragon, et les monnaies de bronze la Britannia. Mais, sur la demi-couronne qui prêtait à la confusion avec le florin, comme elle portant les armes du Royaume-Uni, on a modifié la forme de l'écu : la jarrettière est remplacée par le collier de l'Ordre, et ainsi la représentation monétaire est mise en accord avec l'ordonnance du Conseil privé du 26 juin 1837 fixant les armes royales. La Britannia du florin est debout sur une proue qui porte le millésime de l'année ; sa main droite tient le trident, la gauche l'écu. Sur le schelling, l'écu est remplacé par un lion couronné pareil à celui du temps de George IV (d'après le Rapport de la Monnaie royale de Londres et le *Monatsblatt*).

En Allemagne, ce ne sont pas seulement les types qui évoluent : le thaler, qui vaut environ 3 fr. 75, est appelé à disparaître dans un avenir prochain. Cette pièce de monnaie, qui est le dernier vestige des anciennes monnaies allemandes, ne cadre pas avec le système monétaire décimal. Le thaler sera remplacé par la pièce de 5 marks ; mais comme celle-ci est trop volumineuse, il est question de la diminuer et d'augmenter le titre. On propose aussi d'adopter une pièce de 4 marks qui serait, en réalité, la pièce française de 5 francs, dont la grandeur est fort convenable (d'après le *Bull. de numism.*).

\*  
\* \*

*Monnaies de nickel.* — La « Revue belge » donne des détails sur les nouvelles monnaies de nickel perforées en circulation chez nos voisins. Grâce au trou dont elles sont percées, dit le rédacteur, il ne sera plus possible de les confondre avec les pièces divisionnaires d'argent ; elles peuvent s'enfiler, comme les sapèques, et déjà des esprits ingénieux ont inventé certains systèmes qui faciliteront cet enfilage. La difficulté résultant du trou central a été heureusement vaincue par le graveur ; « les nouvelles pièces sont joliettes et pimpantes, de vraies petites roues de la Fortune. »

En France, d'où était parti le premier projet de monnaies de nickel perforées, en 1892, on annonce que, après avoir étudié plusieurs projets d'alliage de cuivre et d'aluminium, le ministre des finances a soumis à la commission du budget un projet de loi portant autorisation d'une émission de monnaie de nickel. L'émission serait de dix millions de francs, dont quatre millions pour 1903. Les pièces, en nickel pur, auraient une valeur nominale de vingt-cinq centimes, la tranche lisse, vingt-quatre millimètres de diamètre et un poids de six grammes. Pourquoi six grammes ? Pour établir une distinction avec les sous de cinq et de dix grammes ; mais la valeur d'une pile de pièces de nickel ne pourra être exprimée aussi simplement que la valeur d'une pile de sous, où les grammes correspondent à des centimes : un calcul sera nécessaire.

\*  
\* \*

*Le Musée Daniel Dupuis.* — On a inauguré, le 9 novembre dernier, au château de Blois, le Musée Daniel Dupuis. Il se compose des œuvres de l'artiste, léguées par lui à sa ville natale, à charge par la municipalité de leur consacrer un emplacement spécial portant le nom du donateur. La collection des œuvres de Daniel Dupuis, originaux, maquettes ou croquis de médailles, auxquels se joignent quelques sculptures et peintures, occupe deux salles du château où elles ont été installées par les soins du conservateur, M. Belton. — *L'Illustration* du 8 novembre a reproduit trois pièces du Musée Daniel Dupuis : Soldat spartiate préparant ses armes avant le combat des Thermopyles (prix de Rome de Daniel Dupuis) ; — Médaille de l'Exposition universelle de 1889 ; — Médaille de la Monnaie de Paris. L'œuvre entière du graveur a, d'ailleurs, été étudiée, avec de nombreuses planches, dans la *Gazette numismatique* de 1898.

\*  
\* \*

L'inauguration du Musée Dutuit a eu lieu le mercredi 10 décembre dernier, au Petit-Palais des Champs-Élysées.

\*  
\* \*

Les timbres actuels, de 1 à 30 centimes, vont être remplacés par des timbres nouveaux dont le type sera emprunté à la *Semeuse* de Roty, figurée en bas-relief. Il ne sera pas sans intérêt de comparer l'effet produit sur l'œil par ces deux exécutions différentes du même modèle, en médaille et en timbre-poste.

\*  
\* \*

*Médailles publiées.* — Parmi les médailles récemment publiées par des journaux illustrés, on peut mentionner : la plaquette commémorative du cinquantenaire de M. Berthelot, d'après Chaplain, dans la *Revue de l'art ancien et moderne* ; la médaille du concours international de tir à Rome, par M<sup>me</sup> Lancelot-Croce, dans *L'Illustration* du 14 juin, et la nouvelle médaille des députés dans *L'Illustration* du 18 octobre ; la médaille de l'exposition agricole dans *Le Monde illustré* du 10 mai et la médaille frappée par M. Henry Dubois, en l'honneur du président Kruger dans *Le Monde illustré* du 1<sup>er</sup> novembre.

\*  
\* \*

M. le Dr Paul Richer est l'auteur d'une jolie plaquette offerte au Dr Raphaël Blanchard par la Société zoologique de France, dont il a été le secrétaire général pendant vingt-deux ans. On sait que M. le Dr Blanchard a consacré une étude intéressante aux jetons de l'Académie de médecine de Paris ; la plaquette, qui donne son portrait, a été reproduite dans les *Archives de parasitologie*.

\*  
\* \*

Au cours des travaux de fouilles que l'on exécute actuellement pour l'agrandissement du palais de la Bourse, on vient de découvrir une petite Vierge en argent qui porte la date de 1662 et est enfermée dans une boîte protectrice en plomb. En même temps ont été trouvées deux médailles commémoratives en cuivre qui furent placées là lors de la pose des premières pierres de la sacristie et de l'infirmerie du couvent

des Filles Saint-Thomas. On n'ignore pas, qu'en effet, un cloître occupait jadis l'emplacement du temple de l'argent et que la cloche même qui appelait les saintes filles aux offices convie maintenant les boursiers de la corbeille (*Bull. de numism.*).

\*  
\* \*

### NÉCROLOGIE

M. LOUIS BLANCARD

Nous avons la douleur d'enregistrer la mort d'un des plus éminents numismates français du XIX<sup>e</sup> siècle, M. Louis Blancard, qui a collaboré à plusieurs reprises à la *Revue*. Ses obsèques ont été célébrées à Marseille le 29 octobre dernier. Des discours ont été prononcés par MM. Macé de Lépinay au nom de l'Académie de Marseille, Lalubie au nom de la Société de statistique et Gay au nom du Conseil général. Une notice sera prochainement consacrée ici même au souvenir du regretté savant, mais nous adressons dès à présent à sa famille éprouvée nos plus sincères sentiments de condoléance.

\*  
\* \*

M. DE MUYSER

La *Revue belge* annonce la mort de M. Constant de Muysen, numismate distingué, chef du service de la traction au chemin de fer du Prince-Henri (grand-duché de Luxembourg). « Tout adonné qu'il fût  
« aux sciences mathématiques, dit M. Ed. Bernays, il avait subi au  
« plus haut degré la magique attirance que cette admirable terre  
« d'Ardenne exerce sur tous ceux qui, repoussant l'américanisme et  
« le scepticisme contemporains, ont su conserver intact en leur cœur le  
« culte pieux des âges passés. Il avait matérialisé ces sentiments en  
« réunissant une précieuse série de monnaies, véritable résumé histo-  
« rique des fastes de l'ancien duché de Luxembourg et de ses fiefs.  
« Cette collection contenait des raretés de premier ordre... Notre con-  
« frère travaillait aussi à une monographie complète de l'histoire  
« monétaire du Luxembourg... »

## BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

---

E. BABELON. *Traité des monnaies grecques et romaines*. 1<sup>re</sup> partie : *Théorie et doctrine*. Paris, E. Leroux, 1901, 1 vol. in-4<sup>o</sup> de 1206 pages à 2 col.

Les curieux qui veulent se consacrer aux études numismatiques doivent se pénétrer de l'ouvrage d'Eckhel, ou du moins c'était ce qu'ils devaient faire jusqu'à ce jour. La *Doctrina numorum veterum* était le seul traité véritablement érudit qui pouvait donner des notions sérieuses sur l'histoire des monnaies antiques. Rédigée dans un latin très correct et très clair, la *Doctrina* a été longtemps le livre classique des numismatistes. Mais, depuis 1798, date du dernier volume de l'œuvre d'Eckhel, la science des monnaies a fait des progrès prodigieux, soit par les découvertes de pièces d'un haut intérêt, soit par l'ensemble des travaux publiés par des savants tels que Fr. Lenormant, Ad. de Longpérier, Saulcy, etc. (je ne parle que des Français).

J'ai entendu plus d'une fois émettre le vœu de voir un numismatiste jeune et courageux entreprendre une nouvelle édition de la *Doctrina*, mise au point. Duchalais, il y a soixante ans, faisait ce rêve. On demandait une publication conçue sur le plan d'Eckhel, mais complétée et éditée en langue française. Depuis longtemps, le latin, grâce aux méthodes sans cesse modifiées de l'enseignement, grâce aussi à l'indifférence de nos contemporains, a cessé d'être en faveur. Aujourd'hui les humanistes deviennent rares. Il fallait un *Traité* et non une *Doctrina* pour susciter en France une nouvelle génération de jeunes numismatistes.

M. Babelon, conservateur du Cabinet de France, a conçu le projet de combler cette lacune ; il vient de faire paraître le premier volume — il y en aura cinq — d'un traité qui est appelé à rendre de grands services, non seulement aux numismatistes, mais aussi aux historiens et aux économistes. Nous ne sommes plus au temps où l'amateur de monnaies anciennes était un simple collectionneur à la recherche des pièces rares et de types agréables à considérer à cause de leur perfec-

tion et de leur conservation ; la numismatique est reconnue aujourd'hui, ainsi que l'épigraphie, comme une auxiliaire nécessaire de l'histoire et de l'archéologie.

M. Babelon, par sa position officielle qui met à sa disposition une des plus magnifiques collections du monde savant, par ses relations avec ses collègues étrangers et surtout par ses nombreux travaux personnels qui témoignent de sa compétence, est sans contredit le savant qui devait concevoir et réaliser ce grand projet. J'ajouterai qu'il commence assez tôt pour faire espérer que son ouvrage ne restera pas incomplet, comme il est arrivé à d'autres savants dont l'œuvre est demeurée inachevée par suite de leur disparition prématurée.

Ce premier tome est divisé en trois chapitres : et d'abord l'histoire même de la science comprenant l'objet et le domaine de la numismatique, son utilité, ses commencements, dans le principe, chez quelques collectionneurs d'objets d'art grecs et romains, puis plus spécialement au *xiv<sup>e</sup>* siècle. A dater de cette époque les numismatistes se multiplient, et la Renaissance ne fait que pousser les érudits et les grands seigneurs à recueillir les monnaies anciennes que l'on chercha alors à imiter, les prenant comme modèles pour les médailles contemporaines. M. Babelon donne ensuite une étude critique et historique sur chacun de ceux qui se sont occupés de la numismatique depuis Guillaume Budé jusqu'à nos jours, dans tout le monde savant ; il y a là plus de 200 pages qui témoignent de recherches infatigables et consciencieuses.

Le second chapitre traite des matières employées pour la monnaie, des noms différents usités pour la désigner, suivant les pays où elle était émise et son type, chez les Grecs et les Romains. — A propos des *numi serrati*, des pièces fourrées ou contremarquées, des médaillons, des tessères, etc., l'auteur a su condenser tout ce qui, à cette heure, peut éclairer ses lecteurs et leur éviter de chercher dans les bibliothèques un grand nombre d'ouvrages quelquefois difficiles à rencontrer.

Le chapitre III est consacré aux différents modes de numération de la monnaie chez les Grecs et chez les Romains ; à la provenance des métaux monnayés : un paragraphe a pour sujet la fabrication monétaire moderne ; on peut comparer ainsi les procédés employés aujourd'hui avec ceux des anciens, autant que les documents qui ont été conservés le permettent. On eût souhaité, puisque l'auteur faisait une diversion vers les temps modernes, qu'à propos de la *familia monetalis* romaine, il eût donné plus de détails sur les corporations de monnayeurs du moyen âge ; ç'eût été un complément intéressant du paragraphe relatif à la fabrication monétaire moderne. Pendant tout le moyen âge et

jusqu'à une époque assez récente, les corporations de monnayeurs, jouissant de certains privilèges qui se transmettaient héréditairement, tinrent une place considérable dans la société. Plusieurs de leurs affiliés arrivèrent même à se glisser dans la caste nobiliaire, et de l'atelier de Troyes, par exemple, sortirent plusieurs familles qui envahirent les cours souveraines et dont les descendants, très titrés, ont perdu sans doute le souvenir de leur origine. — Le dernier paragraphe du volume indique les marques d'ateliers monétaires sous l'empire romain : ce chapitre, comme d'ailleurs plusieurs autres, est complètement neuf.

Ce compte rendu assez aride peut, néanmoins, donner une idée de l'importance du *Traité des monnaies grecques et romaines* et exciter la curiosité des savants qui s'empresseront de le lire et de le relire. Cet ouvrage, lorsqu'il sera terminé, constituera un véritable monument scientifique qui fera honneur à l'érudition française.

A. DE BARTHÉLEMY.

\*  
\* \*

JOUBIN (André). *La sculpture grecque entre les guerres médiques et l'époque de Périclès*. Paris, Hachette, 1901, un vol. in-8°, illustré de 288 pages.

Ce livre est une thèse de doctorat. L'auteur, qui a été membre de l'École française d'Athènes et qui professe, aujourd'hui, à la Faculté des lettres de l'université de Montpellier, s'est déjà fait connaître dans l'érudition archéologique par plusieurs dissertations excellentes et par son *Catalogue des Antiques* du musée impérial de Constantinople. Il était donc bien préparé à écrire un livre de fond sur la sculpture grecque durant la période dite *de transition*, comprise entre les guerres médiques et l'apogée de Périclès, court espace d'un quart de siècle illustré par les noms de Pythagoras, de Calamis et d'Onatas.

M. Joubin connaît les sources littéraires, — d'ailleurs peu nombreuses, — les monuments disséminés dans les musées et en particulier ceux des fouilles de Delphes, enfin la bibliographie moderne. Les figures nues, les figures drapées, les chevaux, les bas-reliefs sont, sous sa plume, l'objet d'observations techniques, neuves et originales. La caractéristique de cette enquête, c'est qu'elle démontre qu'on s'est trop hâté, en s'aidant de lambeaux de textes, de répartir entre des écoles nombreuses les morceaux de sculpture grecque de l'époque archaïque qui nous sont parvenus. Rien n'est plus arbitraire que cette classification étroite et par-

fois pédante, en honneur au delà du Rhin ; rien n'est plus fantasmagorique que ces attributions faites d'autorité par certains professeurs à telle ou telle école, à tel ou tel artiste, de ces marbres anonymes et plus ou moins mutilés que les fouilles modernes ont livrés à nos études. Tous ceux qui s'occupent de l'histoire de l'art au moyen âge, période où pourtant les œuvres et les documents abondent, savent combien il est souvent difficile et délicat de préciser les caractères spéciaux des écoles d'art contemporaines les unes des autres. Que pensent-ils de l'assurance dogmatique avec laquelle des archéologues en renom répartissent les sculptures si sporadiques des VI<sup>e</sup> et V<sup>e</sup> siècles avant notre ère entre une douzaine d'écoles, pour lesquelles on a créé des appellations qui parfois même ne manquent pas d'un certain pittoresque ? On ne peut donc qu'applaudir aux réserves si justifiées de M. Joubin. Mais nous n'entrerons pas dans le détail de son plaidoyer, qui est un peu en dehors du cadre de notre *Revue*, et nous ne signalerons particulièrement à nos lecteurs qu'un seul chapitre, — le onzième, — qui est spécialement consacré aux types monétaires.

M. Joubin a cette supériorité, parmi notre jeune école d'archéologues, d'avoir compris que la numismatique est véritablement la grammaire des sciences archéologiques et que les savants qui la négligent sont des archéologues incomplets se privant volontairement, dans leurs recherches, du guide le plus sûr et le mieux informé. Ce que M. Joubin s'efforce de démontrer dans ce chapitre sommaire, en rapprochant les types numismatiques des œuvres sculpturales, c'est qu'après la retraite des Perses en 479, il y eut un changement radical dans l'art monétaire. Avant les guerres médiques, c'est l'art ionien qui prédomine partout et les types, généralement empruntés au règne animal, sont traités suivant la tradition orientale. Après l'invasion des Perses et la ruine des villes ioniennes, c'est au contraire l'art et l'influence attiques qui se répandent et s'imposent dans tout le monde grec. De là un style nouveau et des types divins multipliés, souvent empruntés à l'art sculptural. Cette donnée générale, M. Joubin s'efforce d'en suivre partout l'application.

Il la constate d'abord à Athènes où la tête d'Athéna a, dans le principe, tous les caractères de l'art ionien et « cette expression de stupidité particulière aux Apollons primitifs » ; plus tard, le type s'humanise, les traits se régularisent, « la saillie du nez et du menton diminue, les cheveux divisés en longues mèches arrondies ornent le front très bas, comme dans la tête du *Boudeur* de l'Acropole... ; en abaissant les coins de la bouche, l'artiste supprime le sourire « ionien » de la figure, enfin il sépare les cheveux en deux jolis bandeaux qui s'arrondissent

sur le front et les tempes, comme l'auteur de l'*Athena Barracco* ou l'auteur de l'*Athena mélancolique* de l'Acropole ». Ainsi le style attique pénètre l'art monétaire à Athènes même, puis dans les villes de l'Eubée, des Cyclades et de la Crète, comme Gortyne, par exemple, dont le type d'Europe sur le taureau rappelle une métope du Trésor des Sicyoniens à Delphes. M. Joubin nous montre ensuite la même influence attique transformant le sphinx de Chios et le griffon de Téos et d'Abdère, demeurés jusque-là dans la donnée orientale. A Cnide, la jolie tête d'Aphrodite du revers des statères est traitée dans le style attique après être longtemps demeurée ionienne. En Lycie, ce n'est guère avant l'an 450 que pénètre l'influence attique, et à Chypre, ce n'est qu'à la suite de la paix de Cimon. Les statères de Cyzique, les hectés de Phocée et de Lesbos n'échappent pas à cette transformation de l'art monétaire après les désastres de Xerxès, bien que dans la suite de ce monnayage d'électrum la ligne de démarcation entre les deux styles soit assez difficile à marquer nettement : M. Joubin n'y a, peut-être, pas assez insisté.

Il s'appesantit davantage sur les monnaies de la région thraco-macédonienne où, là encore, l'art ionien avait devancé l'art attique, en produisant ces étonnants statères d'argent d'une facture si rude, si vigoureuse, si expressive. Les monnaies de Thasos qui rentrent dans le même groupe permettent de constater la transformation rapide et radicale de l'art monétaire, dans les deux types célèbres qui représentent l'enlèvement d'une Menade par un Centaure, et Héraclès tirant de l'arc. « Le rapt des femmes lapithes par les Centaures qui décore le fronton occidental d'Olympie n'est qu'un développement du premier de ces types monétaires, et l'on aperçoit dans les monnaies de Thasos comme un reflet du style de cette composition. Les monnaies de 560 et celles de 460 nous présentent, à un siècle d'intervalle, le même sujet traité dans le style ionien et dans le style attique, et rien ne montre mieux que ce rapprochement les deux influences successives qui se sont exercées sur l'art de la Grèce du nord ». Quant à l'Héraclès archer, il est la copie d'un bas-relief thasien du Musée de Constantinople.

M. Joubin passe en revue de la même manière le type de la tête de femme des monnaies phocidiennes, plusieurs des types archaïques des villes du Péloponnèse, le Pégase de Corinthe qui, lui-même, est oriental et ionien avant d'avoir un caractère attique. Enfin les types des monnaies de la Grande-Grèce, de l'Étrurie et de la Sicile sont soumis à la même expérience, à des confrontations analogues avec des œuvres sculpturales, et partout, d'un bout à l'autre du monde méditerranéen, l'auteur s'attache à faire ressortir la diffusion du style attique remplaçant le style iono-asiatique. « On voit par là, conclut

M. Joubin, que le développement artistique d'un peuple marche de pair avec son expansion économique. La richesse d'Athènes engendre l'art attique : la monnaie paraît comme un vivant symbole de ce phénomène, puisque dans la Méditerranée tout entière, partout où abordèrent les navires athéniens, l'instrument même des échanges, l'argent monnayé, est un véritable monument élevé à la gloire de l'art attique. »

Sans doute, cet aperçu général est incomplet et d'aucuns pourront le trouver comme écourté ou insuffisant. Il serait facile de développer la théorie; on citerait nombre de types monétaires que l'auteur a laissés de côté, tantôt volontairement, tantôt parce que sa bibliographie numismatique est trop peu étendue, ou enfin, ce qui est peut-être moins excusable, parce qu'il s'est manifestement livré à ces recherches numismatiques seulement dans quelques catalogues ou répertoires imprimés, sans consulter, sauf accidentellement, les médailliers eux-mêmes. Mais c'est déjà beaucoup d'avoir écrit ce beau chapitre et d'avoir exposé une théorie d'ensemble, si intéressante et si instructive. M. Joubin est entré dans la bonne voie en cherchant à faire largement profiter l'archéologie monumentale des enseignements de la numismatique; espérons qu'il aura des imitateurs.

E. BABELON.

\*  
\* \*

LUIGI CORRERA. *Le più antiche monete di Napoli* (Les plus anciennes monnaies de Naples) avec 12 photogravures. Extr. des « Rendiconti » de la R. Académie d'archéologie de Naples, 1902.

Le Prof. Correrà a écrit une intéressante notice sur une question qui depuis peu a été remise en discussion. Il s'agit de savoir quelles furent les premières monnaies de Neapolis et dans quelle mesure l'étude de ces monnaies peut aider à résoudre la controverse sur l'époque de la fondation de Neapolis.

M. Correrà rappelle que L. Sambon (*Recherches*, p. 147), — qui fut un des premiers à aborder dans son ensemble la question du classement chronologique des monnaies de la Grande-Grèce, — avait émis l'opinion qu'un certain nombre de monnaies de Neapolis avec la tête de la Nympe sont antérieures à celles avec la tête de l'Athéna attique, empruntée au monnayage de Thurium.

Beloch (*Campanien*, p. 30; *Griech. Gesch.*, t. I, p. 505), Head (*Hist. num.*, p. 30), Dressel (*Cat. Berlin*, vol. 3, p. 104) soutinrent, au contraire, qu'il fallait donner l'antériorité aux monnaies avec tête de Pallas, et les uns placèrent le début de ce monnayage aux environs

de 450, les autres vers 420 av. J.-C. L'année passée, je fis part au Prof. Gabrici de mes doutes sur cette dernière classification, adoptée généralement et résumée comme définitive dans l'excellent traité de M. Head. Mon ami Gabrici en donna avis au Prof. Pais, qui était occupé à une révision critique des textes ayant rapport à la fondation de Neapolis, et qui, se basant principalement sur le fragment bien connu de l'historien sicilien Timée, croyait que la fondation de Naples avait eu lieu douze ans après celle de Thurium, c'est-à-dire vers 431 av. J.-C. Pais fut ébranlé, mais pas entièrement convaincu. J'ai exposé dans un article intitulé « La chronologie des monnaies de Neapolis » (*Rivista ital. num.*, 1902, p. 119) mes vues sur ce sujet. Le Prof. Correr, pour quelques-unes de ces monnaies, donne une classification à peu près identique à celle que j'ai proposée, et je vois avec plaisir que nous sommes arrivés, indépendamment l'un de l'autre, à des résultats semblables.

L'étude des monnaies de Neapolis semble donc prouver que cette ville existait déjà avant 450. Du reste une étude critique des textes conduit à peu près à cette version : Naples aurait été fondée aux débuts du v<sup>e</sup> siècle par les Cumains unis à un noyau de colons de l'île d'Ischia (*Pithecusæ*); aux colonisateurs de la première heure, d'autres se seraient ajoutés successivement, Rhodiens et Athéniens (Strabon dit expressément, *τινὲς καὶ Ἀθηναίων*); ce fut seulement vers 438 que l'influence athénienne aurait commencé à être prépondérante, et le fragment de Timée pourrait, comme l'a proposé Helbig, faire allusion à une ambassade envoyée pour décider les Athéniens à prendre part à l'expédition contre Syracuse.

A. SAMBON.

\*  
\* \*

Q. PERINI. *Le monete di Verona*. Rovereto, 1902, 1 vol.

C'est une étude très consciencieuse sur le monnayage de Vérone. Bien que les publications de Zanetti et de Ciani et les contributions de Kunz, Papadopoli, Gavazzi et de M. Perini lui-même nous eussent déjà fait connaître les côtés les plus intéressants de ce monnayage, M. Perini, grâce à une recherche minutieuse, nous donne dans son mémoire de nombreuses variétés inédites.

La monnaie de Vérone est mentionnée dans des documents de 950 et 969; mais M. Perini croit qu'elle a commencé peu après la cessation de celle de Trévise, et il classe au premier quart du x<sup>e</sup> siècle l'intéressant et unique denier anonyme avec la légende *In Christi nomine*,

précédant de peu un *denier*, jusqu'ici inédit, de Hugues et Lothaire II (931-950) et celui de Lothaire II, publié par Zanetti. Il attribue, — d'accord en cela avec Gariel, — à Bérenger II (950-962) le *denier* attribué par Serrure à Bérenger I<sup>er</sup> et publie une intéressante série de dessins inédits de Kunz, donnant toutes les variétés d'une copieuse trouvaille de monnaies d'Otton I<sup>er</sup> le Grand. Il considère la célèbre inscription dégénérée qu'on trouve sur les monnaies de la Commune et des premiers comtes Della Scala comme étant formée des éléments **FR IP**, entremêlés de croissants et de triangles décoratifs, rappelant probablement la concession faite en 1154 par Frédéric Barberousse à Thibaut, évêque de Vérone. Il donne d'excellents dessins des monnaies des Della Scala, à la devise de l'échelle (Scala), de Jean-Galéaz, de la domination vénitienne (1405-1473) et enfin de la rarissime série des monnaies d'or et d'argent avec le buste de l'empereur Maximilien I<sup>er</sup>, qui prend placé parmi les plus belles monnaies de la Renaissance et que M. Perini attribue au célèbre graveur de Mantoue, Gian Marco Cavalli.

A. SAMBON.

\*  
\* \*

LOEHR (A.-R. VON). *Wiener Medailleure*, 1899. — *Nachtrag*, 1901. — Vienne, 1899-1902, 2 vol. in-4°.

Cette publication de luxe<sup>1</sup>, abondamment illustrée d'héliogravures et d'autotypies excellentes, est un hommage rendu à l'école viennoise contemporaine de gravure en médailles. L'Autriche est très fière de ses médailleurs, qui seuls aujourd'hui peuvent entrer en comparaison avec l'école française dont MM. Chaplain et Roty sont les chefs. L'Exposition universelle de 1900 nous a permis de juger du talent de ces artistes, MM. Tautenhaym, Scharff, St. Schwartz, Pawlik, Rudolf Marschall, Kautsch; l'ouvrage de M. de Lœhr nous aide à vérifier et à fixer nos jugements, grâce aux nombreuses et fidèles reproductions qu'il nous donne des médailles de ces graveurs, et il nous fait connaître en outre de jeunes artistes pleins d'avenir, MM. J. Tautenhaym fils, Breithut, Cizek, Hujer.

1. Elle a été entreprise à l'occasion de la première exposition internationale de gravure en médailles modernes de Vienne, en février et mars 1900. M. de Lœhr rend compte de cette exposition au commencement du *supplément* publié en 1902.

Ce livre, outre une préface générale et quelques notices techniques, contient de courtes biographies de chaque artiste et le catalogue de l'œuvre de chacun d'eux, rédigés comme les articles consacrés par M. F. Mazerolle aux médailleurs français, dans la *Gazette numismatique*. Précieux documents pour apprécier l'ensemble d'une école artistique : on y saisit d'une façon très vive l'évolution de cette école, le goût et le caractère esthétique dont elle est l'expression, en même temps que le lien qui la rattache à l'école française contemporaine. A côté de M. Tautenhaym, doyen des médailleurs viennois, fidèle aux formules mythologiques d'il y a quarante ans, du reste ciseleur habile, la place d'honneur est faite à MM. Scharff et Stéphane Schwartz. M. Anton Scharff, à qui l'allégorie nécessaire des médailles officielles réussit peu, est un portraitiste de premier ordre, au talent large et vigoureux (v. planches VIII-XIV).

M. Schwartz, excellent dessinateur, apporte à la médaille une sincérité d'accent parfois puissante, comme en cette médaille commémorant la mort de l'impératrice Élisabeth (pl. XX); une lourdeur allant parfois jusqu'à la gaucherie gêne malheureusement, pour un public français, beaucoup de ses œuvres. Il y a plus de charme et surtout plus de saveur dans les médailles de M. Pawlik (v. pl. XXII-XXIV), artiste original, dont la note est très moderne, et chez qui l'influence de Roty est sensible. Parmi les derniers venus dont M. de Lœhr nous met les œuvres sous les yeux, il faut louer plus particulièrement M. Breithut, auteur de plaquettes remarquables de grâce et de vie, et M. Rudolf Marschall.

Une partie importante du supplément au premier volume des *Wiener Medailleure* est consacrée à M. Marschall (pl. XXX-XXXIII). Ce supplément nous permet de mieux apprécier le remarquable talent, si robuste, si franc, de cet artiste qui rappelle par plus d'une qualité et même par un certain parti pris de réalisme très net, notre Alexandre Charpentier. La dernière planche de ce second volume est consacrée à M. Kautsch, qui est originaire de Prague, mais qui par son éducation artistique se rapproche presque autant de l'école française que de l'école viennoise.

Nous en avons assez dit pour montrer quel service cette élégante et luxueuse publication peut rendre aux amis de la médaille moderne et de l'art en général : elle est appelée sans doute à en rendre un non moins grand aux numismates de l'avenir.

\*  
\* \* \*

— Ouvrages divers. Généralités :

A. Aupetit. *Essai sur la théorie générale de la monnaie*. Paris, Guillaumin, 1901, in-8°, 295 p. Ouvrage d'un caractère abstrait, rédigé sous forme de théorèmes.

E. C. Towne. *The story of money; a science handbook of money questions*. New-York, in-8°, xvi-248 p.

Mackenzie (M.). *Social and political dynamics; an exposition of the function of money as the measure of contract, trade, and government viewed from the principles of natural philosophy and jurisprudence*. Londres, 1900, in-8°, xxiii-424 p.

J. Ghersi. *Prontuario delle monete, pesi e misure inglesi ragguagliate al sistema metrico decimale* (Manuels Hoepli). Milan, 1901, in-16, xii-196 p. et 18 pl.

L. L. Price. *Money and its relation to prices, inquiry*. Londres, in-8°, 214 p.

— Allemagne :

Carl. C. Wiebe. *Hamburgische Zirkel-Correspondenz. Abbildungen freimaurerischer Denkmünzen und Medaillen mit Beschreibung und erläuterndem Text historischen und biographischen Inhalts*. T. III. Hambourg, 1901, in-4°, vii-150 p. et 20 pl. Médailles de la franc-maçonnerie pour la Grande-Bretagne et ses colonies, la Russie, l'Italie, la Suisse et l'Allemagne.

E. Gritzner. *Symbole und Wappen des alten deutschen Reichs*. Leipzig, 1902, in-8°, 132 p. L'auteur a fait de la numismatique une des bases de son travail sur les armoiries allemandes.

C. Schwalbach. *Die neuesten deutschen Thaler, Doppelthaler und Doppelgulden*. 6<sup>e</sup> édition. Leipzig, 1901, in-4°, iv-39 p. et 4 pl.

Gebert-Nürnberg. *Die Brandenburg-fränkischen Kippermünzstätten (1620-1622)*. Nüremberg, 1901, in-8°, 105 p.

*Historisches Museum der Stadt Cöln. Führer durch die Münzsammlung*. Cologne, 1902, in-8°, vi-205 p. Ce musée renferme plus de 4.000 monnaies et médailles, échelonnées depuis la période mérovin-gienne.

D. J. Kretschmar. *Die Königliche Münze zu Hannover*, 1902, in-8°, 63 p. et 2 pl. (Extr. de la « Zeitsch. des histor. Vereins für Niedersachsen »), Le Hanovre, assis sur les mines d'argent du Harz (qu'a visitées H. Heine), a été particulièrement important au point de vue monétaire. L'auteur s'étend sur la période contemporaine et raconte les efforts de

quelques financiers habiles pour maintenir la renommée de la monnaie de Hanovre en face du courant unitaire qui a fini par l'emporter.

F. Freiherr von Schroetter. *Acta Borussica. Das preussische Münzwesen im 18 Jahrhundert*. Beschreibender Theil. Erstes Heft : *Friedrich I und Friedrich Wilhelm I*. Berlin, 1902, in-4°, 113 p. et 19 pl.

E. Bahrfeldt, Jaquet et Schwandt. *Die Münzen und Medaillensammlung in der Marienburg*, T. I : *Münzen und Medaillen der Provinz Preussen vom Beginn der Prägung bis zum Jahre 1701*. Dantzig, 1901, gr. in-4°, VIII-210 p., 11 pl. et vign.

D<sup>r</sup> O. Oertzen. *Die mecklenburgischen Münzen des grossherzoglichen Münzkabinetts*. T. II : *Die Wittenpfennige*. Schwerin, 1902, in-4°, 51-114 p., 4 pl. et fig.

F. Friedensburg et H. Seger. *Schlesiens Münzen und Medaillen der neueren Zeit im Auftrage des Vereins für das Museum schlesischer Altertümer*. Breslau, 1901, in-fol., VII-104 p., fig. et 50 pl.

J.-V. Kull. *Studien zur Geschichte der oberpfälzischen Münzen des Hauses Wittelsbach*. Munich, 1902, in-8°, 38 p.

— Angleterre :

A. Andréadès. *Essai sur la fondation et l'histoire de la banque d'Angleterre (1694-1844)*. Paris, A. Rousseau, 1901, in-8°, XII-376 p. — Voir en particulier le chap. V, sur la refonte des monnaies qui accompagna la création de la banque, et aussi l'histoire de plusieurs crises monétaires.

M. Philipps. *Token money of the Bank of England (1797-1816)*. Londres, in-8°, 44 p. (Compte rendu détaillé dans « Num. Chron. », 1900, p. 271).

— Autriche-Hongrie :

D<sup>r</sup> A. Luschin von Ebengreuth. *Wiener Münzwesen, Handel und Verkehr im späteren Mittelalter*. Vienne, 1902, in-fol., IV-126 p., 9 pl. et fig.

Cl. Cermak. *Die Münzen des Königreiches Böhmen unter der Herrschaft des Hauses Habsburg, seit dem Jahre 1526*. T. VIII, avec 193 fig.

E. Fischer. *Beitrag zur Münzkunde des Fürstenthums Moldau*. Czernowitz, 1901, gr. in-8°, 53 p. et 5 pl.

A. Resch. *Siebenbürgische Münzen und Medaillen von 1538 bis zur Gegenwart*. Hermannstadt, 1901, in-8°, VII-259 p., 86 pl. — Sur les monnaies et médailles de la Transylvanie.

— Belgique :

[Ch. Le Grelle]. *Administration des monnaies de Belgique. Rapport du commissaire des monnaies au Ministre des finances*. 2<sup>e</sup> année, 1901. Bruxelles, 1902, in-8°, 96 p., 2 pl.

Huisman (H.). *La Belgique commerciale sous l'empereur Charles VI. La Compagnie d'Ostende*. Bruxelles, 1902, in-8°, xii-566 p. — Les relations économiques qui s'établirent alors entre la France et la Belgique eurent une grande influence sur la monnaie du pays.

D. Van Bastelaer. *Histoire métallique de Charleroi. Description des médailles et des jetons frappés à propos des faits et des événements relatifs aux diverses communes de l'arrondissement*. Charleroi, 1901, in-8°, 451 p. (C. r. dans « Revue belge », 1902, p. 116).

J. Cuvelier. *Inventaire des archives de l'abbaye du Val-Benoît-lez-Liège, de l'ordre de Cîteaux*. Liège, 1902, in-8°, 707 p. — Signalé dans la « Revue belge » comme source de premier ordre pour la numismatique. Table analytique.

— Espagne :

Dom Ant. Vivès. *La moneda castellana*. Discours prononcé devant l'Académie royale d'histoire de Madrid. 1901, in-8°, 55 p.

D. Ad. Herrera y Chiesanova. *Medallas de los gobernadores de los Países Bajos en el reinado de Felipe II*. Madrid, 1901, in-4°, 71 p.

— Hollande :

Van Sypesteyn. *Geschiedkundige Verzamelingen*. I. *De prinsen van Oranje, in 'S Gravenhage. Penningen, medaillons, etc.* — 'S Gravenhage, 1901, in-4°, 101 p. et 7 pl. — Traite surtout des portraits sur pierres gravées.

— Italie :

O. Roggiéro. *La zecca dei marchesi di Saluzzo*. Pignerol, 1901, 66 p. (C. r. dans « R. ital. », 1902, p. 259).

F. Malaguzzi Valeri. *La zecca di Bologna*. Milan, 1901, gr. in-8°, 477 p. (Ext. de la « Riv. ital. », 1900).

Giuseppe Castellani. *La zecca di Fano*. Milan, 1901, in-8°, 200 p. (Extrait de la « Rivista italiana di numismatica », 1899-1901).

Pennisi di Floristella Salvatore. *I papi e le loro monete*. Acireale, 1901, in-8°, 52 p.

— Portugal :

M.-J. de Campos. *Numismatica indo-portuguesa*. Lisbonne, 1901, gr. in-8°, 258 p.

*Catalogo das moedas da India e Africa portuguesas que possui o Museu municipal do Porto*. In-4°, 1901, 36 p.

— Suisse :

Ed. Jenner. *Die Münzen der Schweiz unter Angabe jedes einzelnen Jahrganges*. 2° éd., Berne, 1901, in-8°, viii-182 p.

Ph. Kalkmann. *Untersuchungen über das Geldwesen der Schweiz und die Ursachen des hohen Standes der auswärtigen Wechselkurse*. Saint-Gall, 1900, in-4°, 191 p. et 4 diagr.

S. Gesell. *Das Monopol der schweizerischen Nationalbank und die Grenzen der Geldausgabe im Falle einer Sperrung des freien Goldausprägungs*. Berne, 1901, in-8°, 42 p.

C.-F. Trachsel. *Revue des triens ou tiers de sol d'or frappés par les monétaires mérovingiens dans le Valais*. Lausanne, 1902, in-8°, 32 p. et 1 pl.

— Asie :

Le R. P. Germer-Durand. *Notice du Musée de Notre-Dame de France*. Établi à Jérusalem, ce musée est composé d'objets se rapportant à l'histoire de la Palestine, les monnaies comprises. Jérusalem, 1901, in-12.

Al. Delmar. *History of money in China*. Cambridge, in-8°, 38 p. et fig.

— Amérique :

H.-K. Brooks. *Foreign exchange; tables converting foreing money into United States money*. Chicago, in-8°, III-180 p.

J.-T. Medina. *Las medallas chilenas*. Santiago, 1901, in-4°, 467 p. et 38 pl.

*Resumen de la hacienda pública de Chile. Summary of the finances of Chile, desde la independancia hasta 1900, edit. en castellano é inglés por la dirección general de contabilidad*, 1901, in-4° oblong, un fort vol., 11 pl.

## P É R I O D I Q U E S

RIVISTA ITALIANA DI NUMISMATICA, t. XIV, 1901.

G. Camozzi, I : *La « Consecratio » di Traiano, note di storia e numismatica* (en particulier les médailles à la légende **TRIVMPHVS PARTHICVS**); — II : *La « Consecratio » nelle monete da Cesare ad Adriano*. Énumération des symboles de la consécration sur les monnaies du haut Empire. — S. Ricci, *Il sentimento della natura nella monetazione*

*della Grecia e della Magna Grecia*, d'après une leçon faite à l'Université de Pavie. — Le même, *La numismatica al IV Congresso geografico italiano in Milano*. Utilité des données de la numismatique pour la géographie historique. — G. Castellani, *La zecca di Fano* (fin). — S. Ambrosoli, *Di un medaglista ignoto del secolo XVI*. Médaille retirée à Domenico Santini (DS) et restituée à BS (nom à découvrir). — F. Gnechi, *Appunti di numism. romana*. LIII : *Segni enigmatici sulla lupa romana ai tempi di Costantino*. LIV : *Contribuzioni al « Corpus nummorum »*. LV : *A proposito di una nuova teoria sulle restituzioni*. Critique de la théorie de M. Mowat (Voy. Congrès intern. de num. de 1900. Procès-verbaux, p. 210). — G. Dattari, *Appunti di numism. alessandrina*. VIII : *Monete dei nomi, astronomiche ed altre commemorative*. La frappe des monnaies des nomes est périodique et s'explique par la révolution des cycles de 17 et de 19 ans, dont le point de départ doit être cherché dans les événements qui marquèrent la fondation de l'Empire. Monnaies au type du zodiaque expliquées par la conjonction des cycles solaire et lunaire. IX : *Le-date sulle monete di Commodo*. X : *Strana leggenda sulle monete di Gordiano Pio*. Explication de la légende M·AN·ΓOPΔΙΑΝOC·O·C·CEB. XI : *Le monete dei tiranni Emiliano*. « M. J. Æmilianus » est le même personnage que « M. Æmilius Æmilianus » et succéda immédiatement à Trébonien Galle. XII : *Cronologia del regno di Valeriano*. — G. Cerato, *Due mezze lire inedite di Emanuele Filiberto*. — A. Spigardi, *Le medaglie ai gonfalonieri* et *Di un raro gettone di Ludovico I, re d'Etruria*. — S. Ambrosoli, *Placchette italiane moderne*. — J. Maurice, *L'atelier monétaire d'Aquilée pendant la période constantinienne*. — A. Sambon, *Monete napoletane inedite e di una nuova officina monetaria*. — F. Gnechi, *Sullo scopo della numismatica, dialoghi*. L'auteur, reprenant à son compte la thèse soutenue par M. Gabrici au Congrès de Paris, veut donner à la numismatique le caractère d'une science avant tout économique; il soutient qu'elle trouvera sa véritable orientation, en s'attachant non à la forme des types et des légendes qui varie sans cesse, mais à la valeur des pièces, véritable substance de nos études. — S. Ricci, *La numismatica secondo i nuovi criteri scientifici*. L'auteur, critiquant le système du précédent, dit qu'on ne peut concevoir de matière sans forme; il craint que la numismatique ne devienne tributaire de l'économie politique après l'avoir été de l'archéologie, et il cherche à délimiter le terrain limitrophe de ces deux groupes de sciences où, en rapport avec les unes et les autres, la science des monnaies affirme sa propre unité et son autonomie. — S. Ambrosoli, *Di una nuova zecca lombardo piemontese*. — N. Papadopoli, *Nicolo Tron*

e le sue monete (1471-73). — A. F. Marchisio, *Studi sulla numismatica di casa Savoia. I: Una moneta inedita del duca Carlo Emanuele I rinvenuta a Dronero*. — C. Kunz, *Il museo Bottacin annesso alla civica biblioteca e museo di Padova* (suite). — Bibliographie. Variétés (Les nouvelles monnaies italiennes, Médaille de Humbert I<sup>er</sup>, etc.). Actes de la Société numismatique italienne.

\*  
\* \*

JOURNAL INTERNATIONAL D'ARCHÉOLOGIE NUMISMATIQUE, t. IV, 1901.

J. Svoronos, *Die polykletische « Tholos » in Epidauros*. C'était un édifice circulaire pourvu d'un labyrinthe souterrain : on a proposé, à l'examen des ruines, d'y reconnaître un réservoir, alimenté par une source qui, jaillissant au milieu, aurait été consacrée à Asclépios (B.C.H., 1890, p. 631). Mais M. Svoronos voit dans la « Tholos » un sanctuaire bâti sur le tombeau d'Asclépios, — celui-ci adoré sous la forme mythique du serpent, d'où le dessin en labyrinthe du souterrain, — et il prétend reconnaître le monument de Polyclète sur des impériales grecques d'Épidaure, représentant un édifice décoré de la statue d'Hygie, que l'on avait jusqu'ici pris pour le temple élevé par Antonin à cette déesse. Cette opinion est soutenue avec une grande ingéniosité d'arguments ; elle a été combattue par M. Græf dans l'« Arch. Anzeiger » (1901, p. 149), et par M. Lechat (Rev. Et. gr., 1901, p. 412). — J. Rouvier, *Numismatique des villes de la Phénicie* (de Botrys à Ptolémaïs, 3 art.) Variétés inédites ; interprétations nouvelles des ères ; attribution à diverses villes, les filles d'Aradus, de monnaies au type aradien. — A. Baldwin, *A bronze coin of Bithynia; the lyre, Ξέλυς*. Prenant comme point de départ une monnaie inédite d'un roi de Bithynie qui représente au droit la tête d'Hermès et au revers la lyre faite d'une écaille de tortue, Miss Baldwin expose diverses considérations sur les formes primitives de la lyre grecque, sur la signification astronomique de ce symbole et sur sa distinction d'avec la cithare. — O. Roszbach, *Rhometalkes, König des Bosporos*. L'auteur rapproche des monnaies de Rhœmetalès un buste de marbre du Musée d'Athènes où il reconnaît le portrait du roi. — J. Svoronos, *Νομισματικὰ εὑρήματα ἐν Ἑλλάδι*. Trouvailles de Thessalie (130 monnaies d'argent de Macédoine, Eubée, Rhodes) et de l'île d'Amorgos (60 pièces d'or de Constantin Pogonat). — M.-P. Vlasto, *Les monnaies d'or de Tarente* (fin). Le type de Taras dans la sculpture. Les graveurs ΑΠΟΛ et ΚΑΛ en Grande-Grèce. — A. Mahler, *Der didymäische Apoll des Kanachos*. Voy. ci-dessus, p. 407. —

J. Svoronos, Δοκίμιον ἐπίσημον Ἑλληνικῶν νομισμάτων ἐπὶ τῆς Μακεδονικῆς ἐν Αἰγύπτῳ κυριαρχίας. Il s'agit de la pièce d'or à types hiéroglyphiques, qui a soulevé déjà plusieurs controverses fort bien résumées ici même par M. Blanchet. (Voy. « Rev. num. », 1901, p. 519). De nouveau le problème a été discuté et, sans prétendre donner la solution d'une question à propos de laquelle des savants des plus compétents ont émis leur avis, je me permettrai de résumer à la suite de l'ingénieuse explication de M. Svoronos, que connaissent nos lecteurs, les objections qu'elle comporte : pourquoi un exagium serait-il en or, contre l'usage? Pourquoi cette dépense inutile? En l'exposant à être rogné par la cupidité des voleurs, n'aurait-on pas jeté un doute permanent sur son intégralité et compromis, sans bénéfice, sa fonction de poids-étalon? Si le changeur égyptien voulait contrôler le métal, pourquoi n'a-t-il pas simplement retenu par devers lui quelque-une des espèces en cours reconnue bonne? Et à quoi pouvait-il lui servir, pour vérifier l'exactitude d'une légende grecque qu'il n'aurait pas bien entendue, de la comparer avec une pièce portant une légende en sa langue? Quant à l'authenticité du monument, de nouveau dans le t. V du Journal (1902), M. Hill la conteste et M. Dattari la défend; pour M. Babelon, c'est l'œuvre d'un faussaire. — J. Svoronos, Ἐρμηνεῖα τῶν μνημείων τοῦ Ἐλευσινιακοῦ μυστικοῦ κύκλου καὶ τοπογραφικὰ Ἀθηνῶν καὶ Ἐλευσίνος. Cet important et remarquable travail sur les mystères d'Eleusis contient quelques reproductions de monnaies et de tessères.

\*  
\* \*

GAZETTE NUMISMATIQUE FRANÇAISE, 5<sup>e</sup> année, 1901.

F. Mazerolle, *A. de Witte. Biographie et bibliographie numismatique.* — A. Planchenault, *Les jetons angevins* (fin), avec tables. Plusieurs de ces jetons portent la croix dite « de Lorraine », dont nous parlions dans notre dernière chronique <sup>1</sup>. — C<sup>te</sup> Ch. de Beaumont, *Les jetons tourangeaux*. II : Jetons des notaires. III : Sociétés diverses. Jetons de manufactures. Jetons des familles (Amboise, Jacques de Beaune, Briçonnet, Choiseul, Luynes, Maillé-Brézé, Voyer d'Argenson, etc.), avec tables. — A. de Fayolle, *Recherches sur Bertrand Andrieu de Bordeaux, graveur en médailles, 1761-1822. Sa vie, son œuvre.* (2 art.). Catalogue. Médailles de la Révolution, du Consulat, de l'Empire et de la Restauration. — J. de Foville, *Les médailleurs*

1. Voy. ci-dessus, p. 299.

*étrangers à l'Exposition universelle de 1900.* — F. Mazerolle, S.-E. Vernier; *biographie et catalogue de son œuvre* (avec portrait et huit planches). — Col<sup>el</sup> L. Borrelli de Serres, *Les variations monétaires sous Philippe le Bel et les sources de leur histoire* (à suivre). Voici le sommaire de ce remarquable travail :

La légende dans l'histoire monétaire de Philippe le Bel (impossibilité de certaines allégations). — Les sources d'information : documents officiels; liste des prix des métaux; catalogues monétaires; le registre de Lautier; les Figures de Haultin; le registre de Favier; historique du catalogue de Lautier. — Comparaison de la valeur des espèces (formules à employer). — Les variations monétaires : premier affaiblissement supposé; prétendu affaiblissement en 1286, en 1293; affaiblissement antérieur à 1295 et en 1295-96; prétendu affaiblissement en 1297; prétendu rétablissement de la bonne monnaie en 1303; aggravation de l'affaiblissement en 1303; prétendu rétablissement de la bonne monnaie en 1305; rétablissement de la bonne monnaie en 1306; prétendu affaiblissement en 1308; les agnels; les bourgeois; la bonne monnaie de 1313; les monnaies jusqu'au règne de Philippe VI. — Résumé des variations.

En soumettant à un contrôle minutieux les données des sources et les travaux de ses prédécesseurs, l'auteur a réduit à un petit nombre de fluctuations parfaitement coordonnées les changements répétés et contradictoires qu'on attribuait à l'arbitraire de Philippe le Bel; à ne considérer que les conclusions, M. B. de Serres paraît avoir mis l'histoire monétaire de cette période mieux en accord avec les phénomènes économiques de tous les temps et aussi avec le jugement porté sur Philippe le Bel par un de ses historiens, M. Funck-Brentano, qui le représente comme volontaire et dur à l'occasion, mais nullement fantasque ou hypocrite. — A. de Fayolle, *Monographie des jetons médicaux bordelais* (avec pl.) et pièces justificatives. — R. L., *Une médaille de Victor Hugo* (1850). — Dr J. Cahn, *Correspondance allemande*. — Les périodiques. Nouvelles diverses. — Au reste, la « Revue » consacrera à plusieurs de ces travaux une étude motivée.

\*  
\* \*

BULLETIN DE NUMISMATIQUE (Serrure), t. VIII, 1901.

*La numismatique à l'Exposition de 1900* (2<sup>e</sup> art.). — *La grande collection de Flandre* (collection Vernier, au musée de Lille). — *Recueil d'emblèmes, devises, médailles et figures hiéroglyphiques*, par le sieur Verrier, maître graveur à Paris (1724) (2 art.). — E. Drouin, *Monnaies ouïgoures*. Ce peuple, de race turque, domina dans la Haute-

Asie avant l'époque de Tchengis khan ; jusqu'à ces derniers temps, on ne connaissait aucune monnaie ouïgoure. — R. Serrure (notes posthumes), *L'atelier monétaire de Châlons-sur-Marne*<sup>1</sup>. Monnaie de Théodebert soi-disant frappée à Châlons (elle a dû être fabriquée en Italie) ; origines du droit monétaire des évêques sous les Carolingiens ; travaux de Maxe-Werly sur ces monnaies épiscopales ; l'atelier royal ; médaille de 1591 célébrant sa restauration. — Le même, *L'atelier de Corbie*. Cf. les travaux de M. Prou, « Hist. monét. de Corbie », du comte de Castellane, dans « Rev. num. », 3<sup>e</sup> s., t. IV, et l'ouvrage récent de L. Levillain, « Examen des chartes de Corbie », pp. 203 et 343. — P.-R. de Beauchamp, *Une médaille de mendiant de Bordeaux*. — D<sup>r</sup> Florance, *Tableaux synoptiques des ethniques des villes et peuples grecs* (1<sup>er</sup> art.). — Mélanges. Chronique.

1. Cette étude devait figurer dans le *Dict. géogr. de l'hist. monét. de la France*, dont les deux premiers fascicules ont seuls paru.

# TABLE

## MÉTHODIQUE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LA

### REVUE NUMISMATIQUE

#### QUATRIÈME SÉRIE — TOME SIXIÈME

1902

---

#### NUMISMATIQUE ANCIENNE

##### Monnaies des peuples, villes et rois.

- ALLOTTE DE LA FUYÈ. La dynastie des Kamnaskirès... 92-114; pl. V.
- BABELON (E.). Vercingétorix, étude d'iconographie numismatique.  
..... 1-35; pl. I et II.
- BLANCHET (Ad.). Recherches sur les monnaies celtiques de l'Europe  
centrale..... 36-51; 157-173.
- DIEUDONNÉ (A.). Monnaies grecques récemment acquises par le Cabinet  
des médailles (Carie, Lycie, Pamphylie, Pisidie, Lycaonie):... 69-91;  
343-352; pl. IV et X.
- FOVILLE (J. DE). Monnaies trouvées en Crète (*don Arnaud-Jeanti*).  
..... 452-461.
- HÉRON DE VILLEFOSSE (A.). Le grand autel de Pergame sur un médaillon  
de bronze trouvé en France..... 234-241.
- MOWAT (R.). Un cas singulier d'abrasion et de surfrappe monétaire.  
..... 286-290.  
— Note supplémentaire sur les monnaies abrasées... 464-467.
- REINACH (Th.). Monnaie inédite des rois philadelphes du Pont. 52-65;  
pl. III.  
— Le rapport de l'or à l'argent dans les comptes de Delphes.  
..... 66-68.

ROUVIER (J.). Les rois phéniciens de Sidon d'après leurs monnaies, sous la dynastie des Achéménides. . . . .	242-260; 317-342; 421-451; pl. VIII et IX.
SVORONOS (J.-N.). La prétendue monnaie thibronienne. . . . .	353-367.
TACCHELLA (ATT.). Numismatique de Philippopolis. . . . .	174-178.
TACCHELLA (D.-E.). Monnaies de la Mésie inférieure (supplément au Corpus). . . . .	368-374.

*Chronique* : Trouvailles de m. grecques signalées dans les revues étrangères, 388. — Ouvrages sur l'hist. économique des anciens Grecs, 479. — Article sur l'extraction de l'or dans l'antiquité, 419. — Dictionnaire des antiquités, fasc. XXX et XXXI, 479. — Art. de S. Ricci sur le sentiment de la nature dans les m. grecques, 501; de J. J. sur la comparaison des m. antiques avec les modernes, 316. — Art. donnant des tableaux synoptiques des ethniques grecs, 506.

Art. de Vlasto sur les m. d'or de Tarénte, 503. — *Vente de la coll. Wotoch* (spéc. Italie et Sicile), 138. — Art. sur les m. sardo-puniques, 420. — *Un nouveau surnom d'Apollon* (Kendrisos, à Philippopolis de Thrace), 479. — Art. sur Scodra-Illyricum, 155. — Art. de J. Svoronos sur des trouvailles de Thessalie et d'Amorgos, 503; sur les mystères d'Éleusis, 504. — Art. de G. F. Hill sur le tétradrachme d'or des comptes du Parthénon, 419. — *La Héra de Polyclète* (Argos), 298. — Art. de J. Svoronos sur le Tholos d'Épidaure, 503; de L. Forrer sur le labyrinthe de Cnossus, 316.

Le « Corpus nummorum » des monnaies de l'Asie Mineure, 140. — *Politique monétaire des Antonins en Asie Mineure*, par A. D., 139. — Art. sur le portrait de Rhœmetalcès, roi du Bosphore, 503; sur un bronze de Bithynie et sur la lyre, 503; sur les portraits de Sapho, 315. — *L'Apollon didyméen de Canachos et les m. de Milet*, par A. D., 407. — Art. de J. Rouvier sur la num. des villes de la Phénicie, 503; de J. Svoronos sur les m. de Ptolémée II, 314; de Mommsen sur l'étalon monétaire égyptien, 420; de G. Dattari sur la num. alexandrine, 502. — *Hermès lotophore* (Alexandrie), par A. D., 298. — Art. sur la pièce d'or à types hiéroglyphiques, 503. — M. trouvées à Carthage, 140.

M. gauloises au type du personnage tenant un torques, 140. — Ornementation de m. gauloises, 141. — Type ethnique du Gaulois sur les m., 141. — *Les fouilles de la Loire*, par A. de B., 387. — Fouilles de Vertault, 483. — L'oppidum de Bonnets, 483.

*Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Babelon, Bernoulli, Corraera, Dattari, Gaspar, Head, Hill, Joubin, Macdonald, Markoff, Tropea, voy. ci-dessous.

### Monnaies romaines.

MAURICE (Jules). L'atelier monétaire de Carthage pendant la période constantinienne. . . . .	203-233; pl. VII.
--	-------------------

- MOWAT (R.). Les essais monétaires de répétition et la division du travail..... 179-202; pl. VI.  
 — Supplément au catalogue descriptif..... 462-464.
- ROMAN (J.). Médaille de consécration de Tétricus père..... 375-378.
- Chronique* : Art. sur une nouv. théorie de la m. rom., 315; sur des m. d'argent rom. incisées, 420. — Dict. des antiq., t. XXX et XXXI, 479.
- Art. sur deux dépôts de deniers consulaires, 314. — *Deniers de la République trouvés près de Nice*, 136. — Trouvailles de deniers signalées dans les revues étrangères, 388. — M. rom. concernant Vercingétorix et les Gaulois, voy. la 1<sup>re</sup> section, art. de E. Babelon.
- Impériales : Vente de la collection Wotoch, 138. — Trouvailles de monnaies impériales signalées dans les revues étrangères, 388. — *Trésor d'aurei trouvé à Carnac*, 296, 389. — *Trésor d'aurei et barres d'or avec inscriptions trouvés à Aboukir*, 296, 389. — *M. rom. de l'Hindoustan*, par E. D., 480. — Trésor d'aurei trouvé à Torreblanca (Espagne), 137. — Art. sur le trésor de Vière (Marne), 313; sur les bronzes gallo-romains trouvés aux Cléons (L.-Inf.), 388; sur les moules de m. rom. trouvés à Entrains (Nièvre), 313.
- Art. sur les as de Nîmes et de Vienne fractionnés, 420. — Art. de F. Gneccchi sur la théorie des restitutions d'après R. Mowat, 502. — « Appunti di num. rom. » de Gneccchi, 502. — Enseigne légionnaire avec médaillon de Néron trouvée en Angleterre, 140. — Art. de G. Camozzi sur la « Consecratio » dans le Haut-Empire, 501. — Monnaies de Crispine et de Volusien trouvées à Villiers-sous-Mortagne, 137. — Art. de A. Markl sur les falsifications au temps de Claude II le Gothique, 155. — Art. sur l'édit de Dioclétien, 479. — Art. de J. Maurice sur l'atelier monétaire d'Aquilée, 502. — Médaillons de Constance II et de Constantin le Grand, 140. — Signes chrétiens sur les m. au temps de Constantin, 141. — M. à la légende « Constantiniana Dafne », 141. — Les dernières m. impériales de consécration, 484. — M. du Bas-Empire trouvées à Carthage, 297. — Art. sur le sens des lettres OB, PV au Bas-Empire, 151. — Art. sur le cours des m. rom. chez les Alamans au v<sup>e</sup> siècle; sur des bronzes d'Odoacre et de Théodebald, 420; sur un médaillon de Justinien I<sup>er</sup>, 420.
- Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Babelon, Willers, voy. ci-dessous.

---

## NUMISMATIQUE DU MOYEN AGE ET MODERNE

### Monnaies françaises.

- MOWAT (R.). Ordonnance de 1681 relative à la circulation des monnaies étrangères en Alsace..... 128-131.
- Chronique* : Publ. de M. Sarriau sur les monnaies et médailles à l'Expos. univ. de 1900, 418. — *Vente de la collection Meyer; liste des prix d'adjudication*, 390-406. — Monnaies des médailliers de Bourg et de Troyes, 312; du médaillier de la Soc. des sc. de l'Yonne, 313; du Cabinet des médailles de Marseille, 473. — Art.

- de M. Mater sur les monnaies royales frappées à Bourges, 153. — Trouvailles du centre de la France, 153.
- L'oiseau à bec crochu sur les monnaies mérovingiennes, 140. — Art. de Borrelli de Serres sur le monnayage de Philippe le Bel, 505. — M. des Valois trouvées à Nogent-le-Roi, 297; à Saint-Herblon (L.-Inf.), 388; à Gretz (S.-et-M.), 389. — M. royales françaises du xv<sup>e</sup> au xvii<sup>e</sup> s. trouvées en Limousin, 387. — *Sous fabrication pendant la Révolution avec le métal des cloches*, par A. de B., 408. — Réduction des écus de 6 francs de France dans le canton de Vaud, 284-285.
- Les pièces d'argent napoléoniennes retirées de la circulation en 1902, 301. — La monnaie de nickel en France, 486. — Le type de la Semeuse sur les timbres-poste, 487.

---

### Monnaies seigneuriales françaises.

- BABELON (E.). Don d'une collection de monnaies et médailles d'Alsace au Cabinet des médailles par M. Carlos de Beistegui... 291-295
- ROMAN (J.). Denier de Jacques Artaud de Montauban, évêque de Saint-Paul-Trois-Châteaux (1364-1366)..... 379-382.
- Chronique* : Art. sur la grande collection de Flandre (C. Vernier), 505; sur les monnaies de la maison de Lorraine, au médaillier des Vosges, 155. — *M. de Provence au Cabinet des médailles de Marseille*, 469. — M. de Gaucher de Châtillon trouvée à Mortagne, 137. — Art. de Serrure sur les ateliers de Châlons-sur-Marne et de Corbie, 506. — Art. de A. Bl. sur la m. barbarine de Limoges, 154. — Dictionnaire des figures héraldiques, de Renesse, 483.

---

### Monnaies étrangères.

- MOWAT (R.). Arrêté du 4 mars 1830 sur la réduction des écus de six francs de France dans le canton de Vaud..... 284-285.
- SAMBON (A.). Le sou d'or italique et le sou de compte de douze deniers. .... 115-121.
- Chronique* : Circulation des monnaies étrangères en Alsace, en 1681, 128-131. — Projets de monnaies allemandes, 485. — *Le liard de la reine Anne*, 482. — Nouvelles monnaies anglaises, 485. — La monnaie de nickel en Belgique, 486. — Art. de G. Cumont sur les faux monnayeurs en Brabant, 313. — Art. sur le château des comtes de Flandre, 155; sur un denier de Wenceslas, duc de Luxembourg, 313. — Monnaies espagnoles et italiennes trouvées en Limousin, 387. — Art. sur la contrefaçon des m. françaises en Italie, 419. — Fondation du Cercle numismatique milanais, 485. — La Société bernoise de numismatique; sa fondation, 141.
- Bulletin bibliographique* : Livre de M. Perini sur Vérone, 495. — Autres ouvrages de numismatique étrangère, 498-501. — Cf. Revues belge, italienne, suisse, Monatsblatt, voy. ci-dessous.
-

**Monnaies musulmanes, de l'Inde et de l'Extrême-Orient.**

- DROUIN (E.). Almohades et Hafsides..... 132-135.  
 — Les monnaies zodiacales de Djehangir et de Nour-Djehan, avec  
 une monnaie inédite d'Akbar..... 261-283. Cf. p. 480.

*Chronique* : Le thaler de Marie-Thérèse dans les pays musulmans, 300. — Livre sur les monnaies de Palestine, 501. — Art. sur l'or à Madagascar, 419. — *Monnaies des Kshatrapas* (Inde), par E. D., 300. — Art. de E. D. sur les monnaies ouïgoures, 505 ; sur les symboles astrologiques des m. de Perse, 315. — Livre sur l'hist. de la monnaie en Chine, 501.

*Bulletin bibliographique* : Livre de M. Nützel, voy. ci-dessous.

**MÉDAILLES ARTISTIQUES**

- ZWIERSINA (W.-K.-F.). Une médaille du xx<sup>e</sup> siècle à l'effigie de Charles VII, roi de France..... 122-127.

*Chronique* : Art. de J. Simonis sur les méd. de Constantin et d'Héraclius, 314. — *Les cloches et la numismatique* (médaillons Renaissance des cloches de Ligny-sur-Canche), 299. — Les méd. offertes à Louis XII par les villes de Paris et de Tours, 140. — **BS** et non **DS** : art. de S. Ambrosoli sur un médailleur du xv<sup>e</sup> siècle, 502. — Art. sur les méd. de B. Cellini, 420. — Art. de A. de Fayolle sur Andrieu, 504.

Art. sur un recueil d'emblèmes, devises, médailles, par le sieur Verrier au xviii<sup>e</sup> s., 505. — *M. d'Yves Mayeuc*, 409. — Art. sur la m. de Jésus-Christ, 419. — Livre sur les m. des franc-maçons, 498. — Méd. sur les médecins (Coll. Storer à Boston), 303.

Art. sur les méd. d'une confrérie bisontine, 154 ; sur une méd. de mendiant de Bordeaux, 506 ; sur des m. de la maison de Lorraine, 155 ; sur des m. vitryates, et des m. de la Société des sc. de l'Yonne, 313. — *M. des États de Languedoc décernée à un orviétan*, par A. Bl., 139. — *M. de la réunion de Strasbourg à la France*, par A. de B., 481. — *M. du couvent des Filles-Saint-Thomas*, 487. — Livre sur les m. des gouverneurs des Pays-Bas, 500. — Art. sur la m. de don Martin Gurrea de Aragon, 420. — Art. sur les méd. des gonfalonnières, en Italie, 502.

Travaux sur la méd. contemporaine, 303. — *M. entrées au Cabinet de France en 1901*, par J. F., 142. — *M. nouvelles publiées*, 144, 303, 487. — Art. sur une m. de V. Hugo, 505. — *M. du Dr Blanchard*, 487. — *Le legs Depaulis*, 302. — *Le musée Daniel Dupuis*, 486. — Art. de F. Mazerolle sur le méd. Vernier, 505. — Art. de J. de Foville sur les méd. étrangers à l'Expos. univ., 504. — *M. frappées en Allemagne ressemblant à des monnaies*, 410. — Société des amis de la médaille

fondée en Autriche, 142. — Art. de S. Ambrosoli sur les plaquettes italiennes modernes, 502.

*Bulletin bibliographique* : Travaux de MM. Germain de Maily, von Lœhr, Peraldi, cf. Babelon (gravure sur gemmes), voy. ci-dessous.

### Jetons, méreaux.

*Chronique* : Art. sur les jetons angevins (de A. Planchenault), 504; sur les jetons bordelais (de A. de Fayolle), 312, 505; sur des jetons de Bourgogne et de Franche-Comté, 154; de Languedoc, 312; de la maison de Laval, 419; sur les jetons tourangeaux (de Ch. de Beaumont), 504. — Art. sur les jetons des orfèvres (de Maze-rolle), 418; sur un jeton allemand, 312. — Art. sur un jeton de Louis I<sup>er</sup>, roi d'Étrurie, 502. — *Croix de Lorraine et Croix d'Anjou*, par A. D., 299.

*Bulletin bibliographique* : Livre de M. Florange, voy. ci-dessous.

### Poids, sceaux et bulles.

DELATRE (A.-L.). Poids carthaginois en plomb..... 383-384.  
— Disque de bronze, flan de monnaie ou poids?..... 385-386.

*Chronique* : *Tessères palmyréennes; Tessères d'ivoire dites consulaires; Plombs d'Afrique*, par A. D., 481-482. — *Plomb romain trouvé à Orivâl (S.-Inf.)*, par Ad. Bl., 481. — Art. sur les poinçons d'orfèvres à Nantes et à Rennes, 419. — Pour l'étude des sceaux, cf. Babelon, Gravure sur gemmes, 417.

### BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE

BABELON (E.). *Traité des monnaies grecques et romaines, 1<sup>re</sup> partie, Théorie et doctrine* (A. de Barthélemy)..... 489.  
BABELON (E.). *Histoire de la gravure sur gemmes en France depuis les origines jusqu'à l'époque contemporaine* (J. de Foville)..... 417.  
BERNOULLI (J.-J.). *Griechische Ikonographie, mit Ausschluss Alexanders und der Diadochen* (J. de Foville). . . . . 415.  
CORRERA (L.). *Le piu antiche monete di Napoli* (A. Sambon).... 494.  
DATTARI (G.). *Monete imperiali greche, Numi Augg. Alexandrini; Catalogo della collezione G. Dattari* (Ad. Blanchet)..... 148.  
FLORANGE (J.). *Armorial du jetonophile, guide de l'amateur de jetons armoriés* (F. de Villenoisy)..... 311.

GASPAR (C.). Le legs de la baronne de Hirsch à la nation belge (E. Babelon).....	152.
GERMAIN DE MAIDY (L.). Observations sur les médailles de Benoite-Vaux (E. Babelon).....	151.
HEAD (B. V.). Catalogue of the greek coins of Lydia (A. Dieudonné). .....	411.
HILL (G. F.). The collection of John Ward; descriptive catalogue of ancient greek coins (A. Dieudonné).....	311.
JOUBIN (A.). La sculpture grecque entre les guerres médiques et l'époque de Périclès (E. Babelon).....	491.
LOEHR (A.-R. VON). Wiener Medailleure et Nachtrag (J. de Foville). .....	496.
MACDONALD (G.). Catalogue of greek coins in the Hunterian collection (A. Blanchet).....	310.
MARKOFF (A. DE). Drevniaïa Numizmatica (Leçons de numismatique ancienne) (E. Drouin).....	309.
MATER (M.-D.). Bulletin numismatique et sigillographique des Anti- quaires du Centre, n° 21.....	153
NÜTZEL (Dr H.). Königliche Museen zu Berlin. Katalog der orienta- lischen Münzen. T. II : Die M. der Muslimischen Dynastien Spaniens und des westlichen Nordafrika (E. Drouin). ....	304.
PERALDI (Fr.). Musée de l'hôtel de ville d'Ajaccio. Catalogue des tableaux, statues, bustes, médailles, meubles (E. Babelon)..	152.
PERINI (Q.). Le monete di Verona (A. Sambon).....	495
TROPEA (G.). Numismatica di Lipara; — Numismatica siceliota del museo Mandralisca in Cefalu, I (A. Dieudonné).....	153
WILLERS (H.). Die römischen Bronzezeimer von Hemmoor (E. Babelon). .....	151.

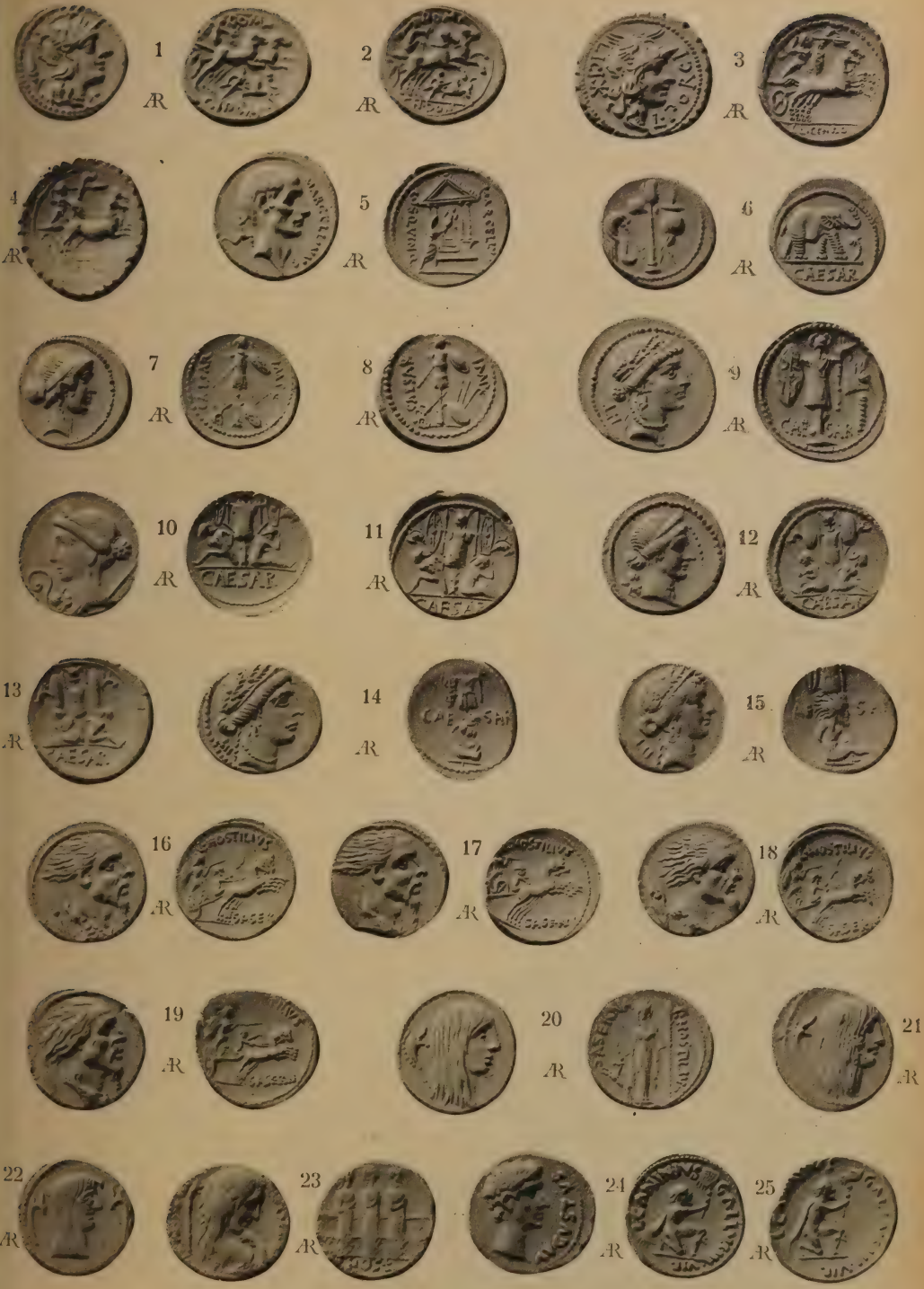
---

### PÉRIODIQUES

Monatsblatt der Numismatischen Gesellschaft in Wien, 1901 ..	155.
Revue belge de numismatique, t. LVII, 1901.....	314.
Gazette numismatique (Bruxelles), t. V, 1900-1901.....	315.
Revue suisse de numismatique, t. X, 1901.....	316.
Rivista italiana di numismatica, t. XIV, 1901.....	501.
Journal international d'archéologie numismatique, t. IV, 1901.	503.
Gazette numismatique française, 5 <sup>e</sup> année, 1901.....	504.
Bulletin de numismatique (Serrure), t. VIII, 1901.....	505.

---







1  
EI2  
EI3  
EI4  
EI5  
EI6  
EI7  
EI8  
EI9  
R10  
Æ11  
Æ12  
Æ13  
R14  
Æ15  
Æ16  
Æ17  
Æ





1  
.R



2  
.R



3  
.R



4  
.R



5  
.R







3



4  
.R



9



5



8



10



8



6



1



7



2



15



.R



7



11  
.R



12



13



14



16



17



18







MONNAIES DE LA DYNASTIE DES KAMNASKIRÈS





ESSAIS MONÉTAIRES DE RÉPÉTITION





1



2



3



4



5



6



7



12 R



16 A



8



14



9



11



13



10

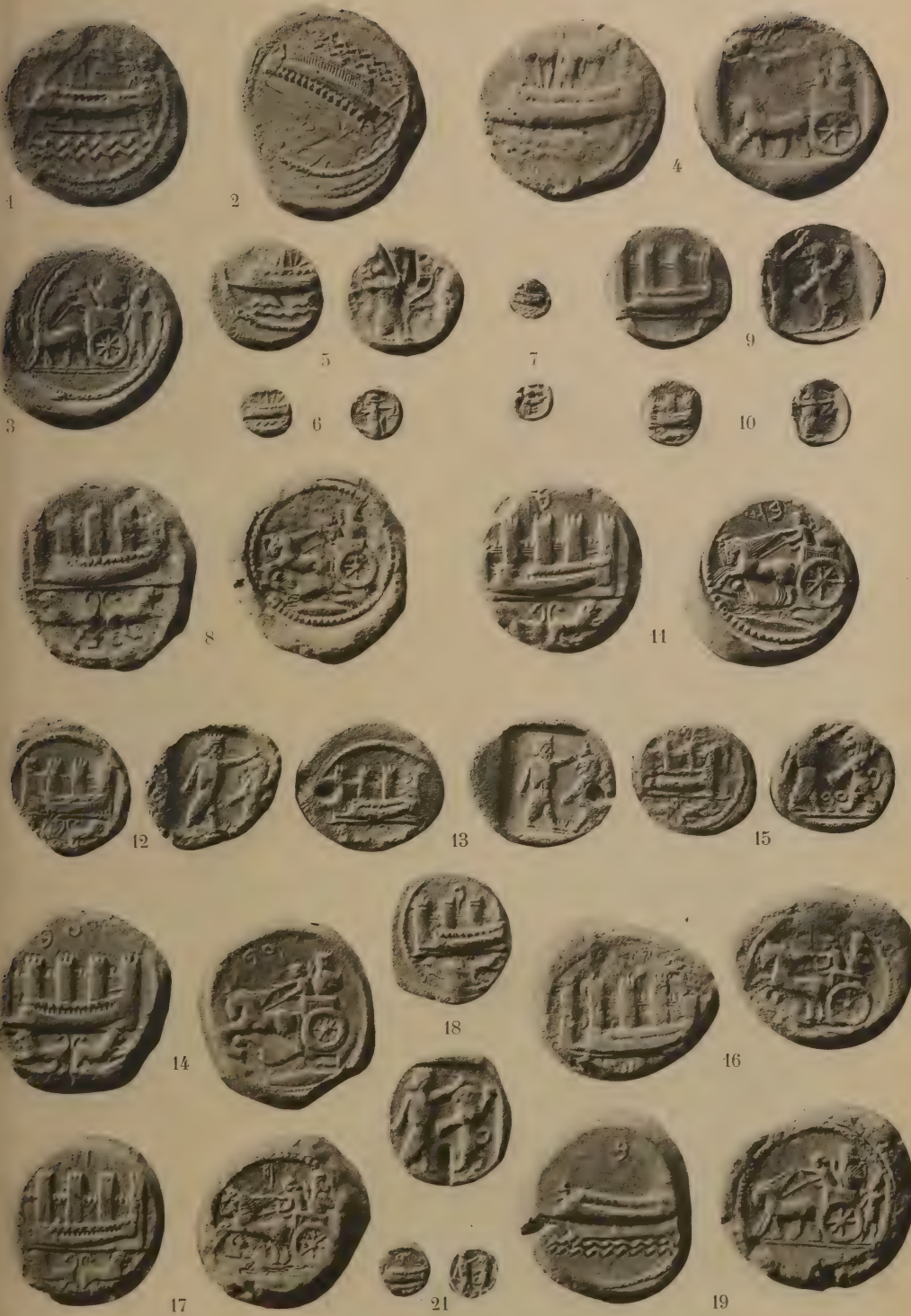


15



MONNAIES DE L'ATELIER DE CARTHAGE





MONNAIES DE SIDON





22



23



20



25



24



26



28



30



32



27



29



31



33



34



35



36



37



38



39



40



41

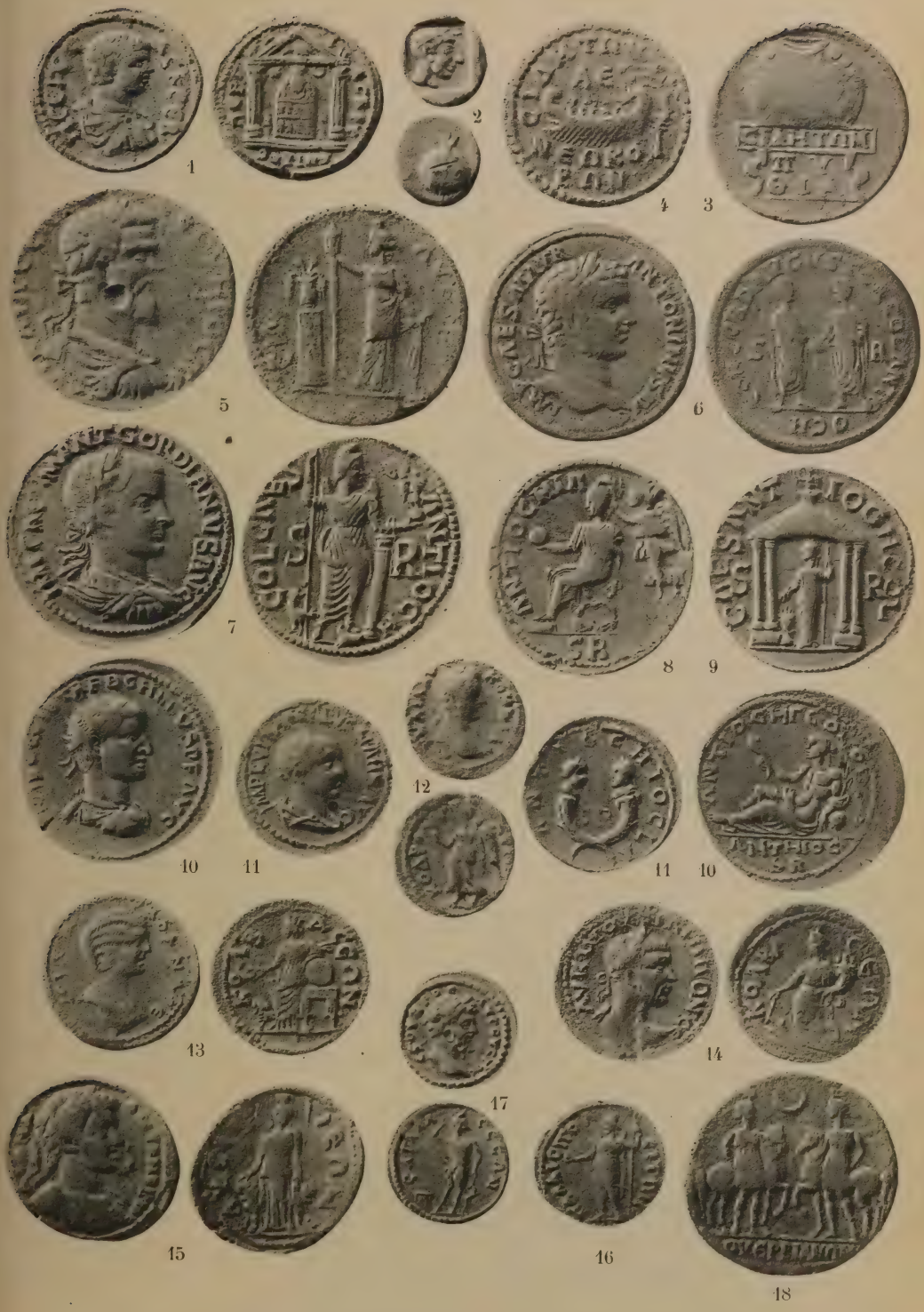


42



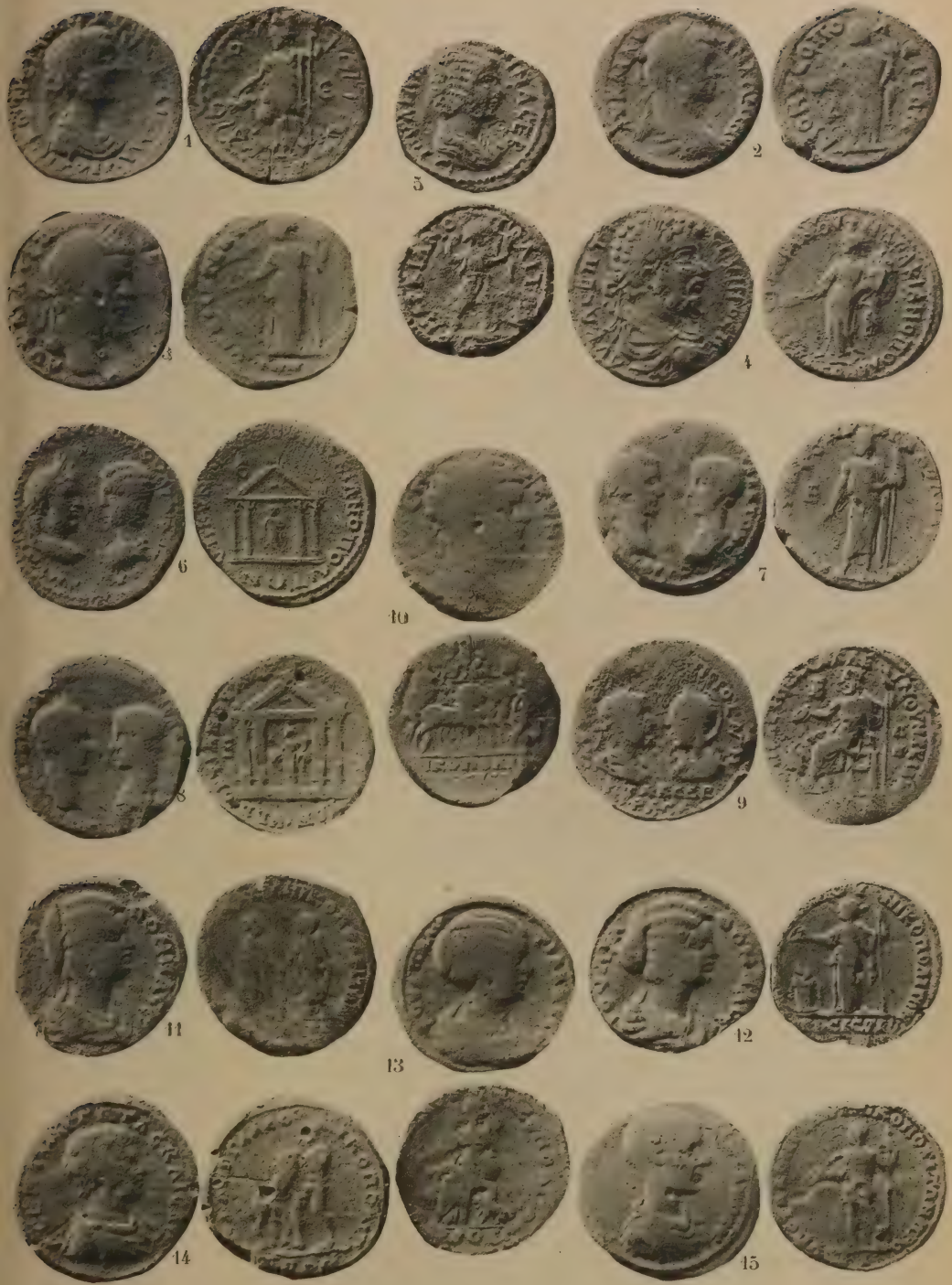
MONNAIES DE SIDON





MONNAIES GRECQUES DU CABINET DE FRANCE





MONNAIES DE LA MÉSIE INFÉRIEURE



# PROCÈS-VERBAUX

DES

## Séances de la Société Française de Numismatique

---

SÉANCE DU 4 JANVIER 1902

*Présidence de M. M. de Marchéville, président.*

M. le Président communique la correspondance et les publications reçues depuis la dernière séance :

S. Ambrosoli, *Atene*. Milan, 1901 (Manuel Hoepli).

*Revue suisse de numismatique*, t. X, 1901.

*Mémoires de la Société d'histoire et d'archéologie de Chalon-sur-Saône*, t. VIII, 3<sup>e</sup> partie, 1901.

*Mémoires de la Commission des Antiquités du départ. de la Côte-d'Or*, t. XIII, 1899-1900.

*Revue numismatique*, 4<sup>e</sup> trim., 1901.

*Bulletin et tables de la Société archéologique du départ. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXX, 1901 (Table des matières).

*Répertoire des travaux de la Société de statistique de Marseille*, t. XLV, 1900-1901.

*Séance publique de l'Académie des Sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix*. Aix, 1900 et 1901, in-8<sup>o</sup>.

*Bulletin de la Soc. archéol. du Midi de la France*, n<sup>o</sup> 28, 1901.

M. le Président annonce la mort de M. J. Laugier, conservateur du Cabinet des médailles de la ville de Marseille. Tous ceux qui ont eu recours à l'obligeance de M. Laugier appréciaient les qualités de son caractère et de son esprit et admiraient le zèle qu'il déployait pour accroître le Cabinet confié à sa garde.

M. Léonard Forrer, à Chislehurst (Kent, Angleterre), est présenté, sur la proposition de M. F. Mazerolle, par MM. de Marchéville et P. Bordeaux, comme membre correspondant.

M. A. Blanchet étudie diverses monnaies frappées en 262, sous le règne de Gallien, et dont les types ont rapport aux calamités que l'empire romain subissait à cette époque.

M. Durif fait la communication suivante :

« Les deux pièces que je place sous les yeux de la Société sont des centimes appartenant à la classe des monnaies fiduciaires. Ils ont servi de monnaies d'appoint chez les boulangers de Paris à une époque nécessairement antérieure à la taxe de la boulangerie, établie sous le second empire. Leur forme est ovale, et chacun porte le nom et l'adresse d'un boulanger. L'uniformité du modèle semble indiquer une origine commune, et c'est probablement la chambre syndicale de la boulangerie qui les a fait frapper à la monnaie. L'une des deux pièces que je possède m'a été donnée par un boulanger. »

M. de Villenoisy signale la présence de pièces semblables au Cabinet des Médailles ; entre le nom et l'adresse du boulanger, quelques-uns portent l'empreinte d'un pain.

M. Sudre communique un passage des *Mémoires de Bachaumont* (t. XXXIV, p. 338) dont voici le texte :

« 30 mars 1787. — La Cour des Monnoyes est de nouveau aux prises avec la Cour à l'occasion d'une affaire très grave dont voici l'historique.

« Les Louis d'or anciens étoient au titre de 21 karats  $\frac{21}{32}$ . La Déclaration pour la réforme a ordonné que les Louis neufs seroient au titre des anciens, que les Procès-verbaux des Cours des Monnoyes avoient certifié suivant la règle.

« Le Directeur de Strasbourg étant failli, les Commissaires de la Cour des Monnoyes de Paris ont mis les scellés, et en les levant, ils ont trouvé une Autorisation ministérielle aux Directeurs de ne compter au Roi les Louis anciens rapportés que sur le pied de 21 karats  $\frac{17}{32}$ , par conséquent  $\frac{4}{32}$  de moins; ce qui fait payer au Roi  $\frac{4}{32}$  de plus pour remettre les Louis neufs au titre des anciens dont on les soustrait.

« La Cour des Monnoyes a rendu Arrêt pour donner acte au Procureur général de sa plainte contre le Directeur de Strasbourg et ses procédés.

« Aussitôt Lettres patentes envoyées par le Garde des Sceaux pour évoquer et attribuer à une Commission extraite de la Cour même.

« Refus de tous et chacun des membres d'accepter et renvoi des Lettres.

« Opposition par le Procureur général à l'arrêt qui donne acte de sa plainte qu'on avoit fait rendre par un Substitut.

« Arrêts pour déduire les moyens.

« Alarmes nouvelles et Lettre close de M. le Garde des Sceaux pour engager à surseoir toute procédure. Tel étoit l'état des choses le 28 Mars : ce jour la Cour des Monnoyes a ordonné que les procès-verbaux, l'opposition du Procureur général et la Lettre du Garde des Sceaux demeureroient joints à la procédure qui sera continuée.

« On calcule que la soustraction de  $\frac{4}{32}$  sur 800.000 marcs refondus, donne avec les affinages une perte pour le Roi de 3.602.000 livres. »

*Le Président,* *Le Secrétaire,*  
M. DE MARCHÉVILLE. F. DE VILLENOSY.

\*  
\* \*

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER 1902

*Présidence de M. M. de Marchéville, président.*

M. le Président communique la correspondance et les publications reçues récemment :

V<sup>te</sup> B. de Jonghe, *Sceau-matrice d'Ernest de Merode*, Bruxelles, 1902, in-8°. — *Deux monnaies luxembourgeoises inédites*. Bruxelles, 1901.

*Bulletin de la Soc. archéol. de Béziers*, t. XXXI, 1901.

*Catalogue général des manuscrits des Bibliothèques publiques de France*, t. XXIX. Avignon, t. III. Paris, 1901.

*Mém. de la Soc. acad. d'archéol., sciences et arts de l'Oise*, t. XVIII, 1<sup>re</sup> partie, 1901.

*Mém. de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1900.

*Revue suisse de numism.*, t. X, 2<sup>e</sup> livr., 1901.

M. L. Forrer, présenté comme membre correspondant, est élu en cette qualité.

M. A. Babut communique quelques imitations des monnaies des Dombes qui avaient cours dans le Levant.

M. Adrien Blanchet expose les théories récemment développées au sujet du portrait de Vercingétorix et conclut que

le héros de la Gaule n'a pu mettre son portrait sur les monnaies qui portent son nom.

*M. Adrien Blanchet* fait ensuite la communication suivante :

« De nombreux savants français et étrangers ont envoyé leur adhésion à la Société Internationale de Numismatique, qui est aujourd'hui constituée par le simple accord des parties (article 2 de la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901, sur les Associations en France). Les deux tiers des adhérents ne résidant pas en France et peu de membres français habitant Paris, la Société ne tiendra pas de séance quant à présent.

« La Société Internationale de Numismatique sera représentée aux Congrès internationaux par le directeur du *Bulletin* ou par un délégué d'une des Sociétés adhérentes.

« Le bureau de la Société Internationale peut être considéré actuellement comme formé par les correspondants, délégués des Sociétés qui ont adhéré à la Fédération. Ce sont, par ordre alphabétique des noms de pays :

*Allemagne* : M. F. Friedensburg, conseiller impérial, président de la « Numismatische Gesellschaft zu Berlin ».

*Autriche* : Prof. W. Kubitschek, professeur à l'Université de Vienne, correspondant pour la « Numismatische Gesellschaft in Wien ».

*Bavière* : Prof. Hans Riggauer, conservateur du Cabinet royal des Médailles à Munich, correspondant pour la « Bayerische Numismatische Gesellschaft ».

*Belgique* : Le vicomte B. de Jonghe, président de la « Société royale de Numismatique de Belgique ».

*Belgique-Pays-Bas* : M. A. de Witte, président de la « Société hollandaise-belge des amis de la Médaille d'art ».

*Canada* : M. G. Baby, président de la « Société de Numismatique et d'Archéologie de Montréal ».

*Danemark* : M. le lieutenant A.-C. de Barnekow, président des « Möntsamlereforeningen ».

*États-Unis* : M. Benj. Smith Lyman, secrétaire de « The Numismatic and Antiquarian Society of Philadelphia ».

*France* : Les membres du bureau de la « Société française de Numismatique ».

*Grande-Bretagne* : M. Herbert A. Grueber, secrétaire de « The Numismatic Society of London ».

*Hongrie* : M. Edmond Gohl, conservateur-adjoint au Musée national hongrois, correspondant pour la « Magyar numismatikai Társulat ».

*Italie* : Le comte N. Papadopoli, président de la « Società italiana di Numismatica » ; D<sup>r</sup> S. Ambrosoli, conservateur du Musée Brera ; Prof. Serafino Ricci, conservateur-adjoint du Musée Brera, correspondants pour la « Società italiana di Numismatica ».

*Pays-Bas* : D<sup>r</sup> H.-J. de Dompierre de Chaufepié, conservateur du Cabinet royal des médailles de la Haye, correspondant pour la « Koninklijk Nederlandsch Genootschap voor Munt-en Penningkunde ».

*Russie* : M. Th. Prowe, président de la « Moskovskoje Numismatitscheskoje Obschtschesstvo » (Société numismatique de Moscou).

*Suisse* : D<sup>r</sup> G. Grunau, secrétaire de la « Bernische Numismatische Gesellschaft ».

*Le Président,*

M. DE MARCHÉVILLE.

*Le Secrétaire,*

F. DE VILLENOISY.

\*  
\* \*

SÉANCE DU 1<sup>er</sup> MARS 1902

*Présidence de M. M. de Marchéville, président.*

M. le Président communique la correspondance et les publications reçues :

S. Ambrosoli, *Di una nuova zecca lombardo-piemontese*. Milan, 1901.

*Mémoires Soc. lettres, sc. et arts de Bar-le-Duc*, 3<sup>e</sup> série, t. X, 1901.

*Corpus des Inscriptions arabes et turques de l'Algérie*, fasc. IV. Paris, 1901.

*Mémoires de l'Académie des sciences, b.-l. et arts de Savoie*, 4<sup>e</sup> série, t. IX, 1902.

*Publications de la section historique de l'Institut g. d. de Luxembourg*, tomes XLVIII, XLIX et LI, 1900 et 1901.

*Mém. soc. des Antiquaires de France*, 1899. Paris, 1901.

G. Macdonald, *Catalogue of greek coins in the Hunterian collection of Glasgow*. Glasgow, 1901.

L'ordre du jour appelle les élections pour le renouvellement du bureau de la Société.

Sont élus : *Président* : M. le comte de Castellane.

*Vice-Président* : M. Adrien Blanchet.

*Secrétaire général* : M. Fr. de Villenoisy.

*Trésorier* : M. Sudre.

M. Albert Bouclier, demeurant à Paris, 49, rue de Lisbonne, est présenté en qualité de membre titulaire par MM. L. Sudre et P. Bordeaux.

M. L. Sudre donne lecture de son rapport financier pour l'exercice 1901.

*Le colonel Allotte de la Fuïe* présente une très grande médaille en bronze qui est l'un des deux exemplaires fondus à l'occasion de la pose de la première pierre du palais du parlement de Bretagne, construit à Rennes en 1618. Une face porte l'effigie de Louis XIII, l'autre, le roi siégeant en son lit de justice.

Un exemplaire ayant dû nécessairement être placé sous la première pierre, celui-ci, qui a été communiqué à M. Allotte de la Fuïe, en Bretagne, et qu'il se réserve de publier prochainement, a dû être fait pour être donné à l'artiste qui l'a modelé. La date portée sur la médaille n'est pas exacte, la cérémonie officielle ayant, par suite de circonstances fortuites, subi un retard de trois jours.

*M. Koechlin* communique la série des nouvelles monnaies d'argent, nickel et bronze, frappées pour l'île de Crète. Elles sont à l'effigie du gouverneur, le prince royal de Grèce, et conformes au système de l'union latine, dont la Grèce fait partie, de façon à pouvoir circuler simultanément dans l'île et dans le royaume.

*M. Bordeaux* présente un demi-écu, de l'atelier de Rouen, 1652, doré au mercure à une époque déjà ancienne, peut-être voisine de son émission. La pièce était déjà usée lorsqu'elle a subi cette opération qui la rendait, dès lors, impropre à la circulation. Peut-être était-ce pour en faire un jeton de jeu.

*M. Bordeaux* présente également une pièce de Louis XIII sur laquelle on a gravé, en légende circulaire : BIEN FAIRE ET LAISSER DIRE.

Le style de l'écriture semble être de l'époque de la Révolution, et la gravure, quoique bien exécutée, est plutôt d'un amateur habile que d'un professionnel. La devise, usuelle

depuis le temps de Montaigne, ne saurait être une indication d'origine, car elle a appartenu à plusieurs familles.

*M. Adrien Blanchet* donne lecture d'une lettre du maréchal Clarke, duc de Feltre, ministre de la guerre en novembre 1815.

Ministère  
de la guerre

Paris, le 13 novembre 1815,

8<sup>e</sup> division

Bureau de la  
police militaire.

Général, Je suis informé que M. Ferrussat, ex-chef d'état-major de M<sup>r</sup> le général Exelmans, est passé à Montauban le 25 septembre, annonçant qu'il se rendait à Paris auprès de sa mère logée rue de l'Université; qu'il a dit que M. le général Exelmans était dans les Cévennes limitrophes du département du Gard, et que les généraux Lefebvre-Desnouettes et Mouton-Duvernet s'étaient également rendus dans cette contrée où les soldats de l'armée de la Loire avaient promis, au moment de leur licenciement, d'être prêts à se rendre au premier signal. On ajoute qu'il a dit qu'on avait frappé à Bordeaux et qu'il y circulait des pièces d'or et d'argent à l'effigie de Napoléon II.

Je vous prie, Général, de faire chercher et appeler le s<sup>r</sup> Ferrussat et de l'interroger sur toutes les circonstances de cette communication, et de m'adresser ses réponses sans délai. M. du Ferrussat a été sous-préfet et s'occupe de littérature.

Recevez, Général, l'assurance de ma parfaite considération.

Le ministre secrétaire d'État au département de la Guerre.

DUC DE FELTRE.

M. le lieutenant général Commandant de la 1<sup>re</sup> Div<sup>on</sup> M<sup>te</sup>.

La date du 13 octobre a été corrigée en 13 novembre.

M. Blanchet fait observer que les pièces auxquelles il est fait allusion dans cette lettre ne sont pas connues en nature, qu'il est peu vraisemblable que l'on ait frappé en or des monnaies de prétendant. Il y a toute probabilité qu'elles

n'ont jamais existé et qu'il ne s'agit ici que d'un simple raconter.

\*  
\* \*

SÉANCE DU 5 AVRIL 1902

*Présidence de M. Adrien Blanchet, vice-président.*

M. le Président communique la correspondance et les publications reçues depuis la séance précédente :

*Revue numismatique*, 1902, 1<sup>er</sup> fasc.

*Annales de la Soc. hist. et archéol. de Château-Thierry*, 1900.

*Mém. Soc. Académ. de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer*, t. XVIII, 1896-1898, t. XIX et XX, 1900, t. XXI, 1901 et *Bulletin*, t. V, 1891-1899.

*Journal international d'archéol. numismatique*, t. IV, 1901, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> fasc.

*Bulletin de l'Académie delphinale*, 4<sup>e</sup> série, t. 10<sup>e</sup>, 1896, et t. XIV, 1900.

*Académie delphinale. Lettres du Cardinal Le Camus*. Paris, 1892, gr. in-8<sup>o</sup>.

*Mém. de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen*, 1901.

*Resúmen de la Hacienda Pública de Chile. Summary of the Finances of Chile. Desde la Independencia hasta 1900*. 1901, in-4<sup>o</sup>.

L. Forrer, *Biographical Dictionary of Medallists, coin, gem, and seal-engravers, mint-masters, etc.* Tome I, Londres, 1902, in-8<sup>o</sup>.

M. Bouelier est nommé membre titulaire.

M. Lemoine de la Durandière, chef de bureau en retraite de la marine, est présenté comme membre titulaire par MM. Bordeaux et Caron.

*M. E. Caron* rappelle un épisode du mariage de Louis XIV à Saint-Jean-de-Luz.

Du haut des galeries à l'italienne de la maison de l'infante Joaoenia, la tradition rapporte qu'elle se plut à jeter au menu peuple d'abondantes poignées de pièces d'argent, dites pièces de largesse. Frappées exprès pour la circonstance, les monnaies de 1660 montraient d'un côté les deux figures royales et de l'autre la ville de Saint-Jean-de-Luz sur laquelle tombait une pluie d'or avec cette inscription : *Non lætior alter.*



*M. A. Blanchet* donne lecture d'une communication de *M. E. Lalanne* :

« J'ai acquis, dans ces derniers temps, la pièce dont voici la description et le dessin :



« KROLVS DEI GRA RAVBORV REX. Le roi couronné, debout sous un dais gothique, tenant, de la droite, un sceptre court, surmonté d'une fleur de lis. R. XPO REGNAT XPO IMPERAT. Croix arquée, évi-

dée et feuillue, cantonnée de quatre fleurs de lis, dans une rosace. Poids : 3 gr. 55. Royal d'or de Charles V.

« Cette pièce est absolument la reproduction des Royaux de Jean le Bon<sup>1</sup>.

« La légende de l'avers contient une erreur du graveur qui a mis R $\bar{A}$ V̄BORV, au lieu de FR $\bar{A}$ R $\bar{Q}$ ORV. Le F initial manque et les deux lettres R $\bar{Q}$  sont remplacées par V̄B. Cette circonstance peut expliquer la rareté des pièces de cette émission.

« Dans son ouvrage sur les *Monnaies royales*, Hoffmann dit que le Royal d'or de Charles V n'a pas été retrouvé. Il indique le piéfort de cette pièce, conservé au Cabinet de France. Mais, comme cela se présente quelquefois, la pièce diffère du piéfort; celui-ci est décrit : « Le Roi tenant une épée et la main de justice », tandis que, sur le Royal, le Roi tient un sceptre court surmonté d'une fleur de lis.

« Le revers est bien le même que celui des royaux de Jean, mais il est plus accentué et les fleurs de lis sont plus grosses. »

M. Blanchet rappelle que Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, avait accordé à Rogier-Bernard de Foix, vicomte de Castelbon, le droit de frapper pour mille mares de monnaie d'or, en 1377 et 1378<sup>2</sup>. Bien que cette émission ait dû se composer plutôt de *deniers aux fleurs de lys*, autrement dit *francs-à-pied*, M. Blanchet se demande si le mot *Francorum* déformé de la pièce de M. Lalanne ne renfermerait pas les initiales du nom de Rogier-Bernard.

Les circonstances de l'émission pouvaient rendre cette petite supercherie assez facile.

M. Adrien Blanchet fait la communication suivante :

1. Hoffmann, pl. XIX, 7 et 8. Poids : 3 gr. 55.

2. Adrien Blanchet, *Études de numismatique*, t. I<sup>er</sup>, 1892, p. 143 à 149.

« Dans son intéressant article sur *les francs à pied frappés à Limoges et à La Rochelle*<sup>1</sup>, M. M. de Marchéville a démontré que la lettre L avait été le différent de l'atelier de Limoges sur les premières monnaies frappées par Charles V, dans cette ville, en 1373 et années suivantes. Ce différent se rencontre sur un grand nombre de pièces frappées par le Prince Noir et aurait été conservé sur les premières émissions françaises. La trouvaille de la rue Vieille-du-Temple renfermait trois francs à pied portant la lettre L à la fin de la légende du droit. M. de Marchéville terminait ainsi son article : « Peut-être retrouvera-t-on les lettres R et L sur  
« les deniers blancs au K couronné et sur les petits parisis  
« et tournois qui ont dû être frappés à La Rochelle et à  
« Limoges, en même temps que le franc à pied. »

« Cette espérance s'est réalisée<sup>2</sup>, car M. Victor Luneau, membre de notre Société, vient de me communiquer la pièce suivante :

« **LD E I O GR A C I A**. Sous une couronne, K entre deux lis, **V**. Lis. **FR A N C O R V O R E X**. Croix pattée au centre. Légende extérieure, *Sit* etc. Billon.

« Grâce au zèle des chercheurs éclairés, la série se complètera certainement dans un avenir prochain. »

*Le Président,* ..... *Le Secrétaire,*

C<sup>te</sup> DE CASTELLANE. .... F. DE VILLENOISY.

1. *Annuaire Soc. num.*, 1895, p. 312 à 317.

2. La découverte d'un denier blanc de Charles V, au K couronné, frappé à Limoges, a déjà été signalée par M. le comte de Castellane, qui a publié cette pièce dans le *Bulletin de numismatique*, 1897, p. 1. M. Luneau ignorait certainement cette circonstance et sa communication n'en demeure pas moins fort intéressante en apportant la confirmation du fait énoncé par M. de Castellane.

\*  
\* \*

SÉANCE DU 3 MAI 1902.

*Présidence de M. le comte de Castellane, président.*

M. le Président communique la correspondance et les publications reçues :

*Bulletin international de Numismatique*, 1902, n° 1.

*Société des sciences et arts de Vitry-le-François*, t. XXI, 1902.

Otto Alcenius, *Fyra Anglosachrisk-Tyska Myntfind i Finland (1894-1897)*. Helsingfors, 1901, in-8°.

V<sup>te</sup> B. de Jonghe, *Deux thalers de Charles de Croy, prince de Chimay, comte de Megen*. Bruxelles, 1902. (Extr. de la *Rev. belge de num.*)

*Bulletin de la Société historique et archéol. de Langres*, t. IV.

*Bulletin et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente*, VII<sup>e</sup> série, t. I.

M. Lemoine de la Durandière, présenté à la dernière séance comme membre titulaire, est nommé en cette qualité.

M. A. du Bos, à Longpré-les-Corps-Saints (Somme), envoie, pour en déterminer la nature, les empreintes de trois pièces trouvées en ce lieu dans une urne de verre déposée dans une tombe. Ce sont deux grands bronzes de Vespasien et de Postume, et un petit bronze de Constantin.

M. Caron communique une monnaie de l'évêque de Die, depuis peu dans sa collection. C'est la même qui avait été publiée par Poey d'Avant. L'évêché de Die ayant été sup-

primé au XIII<sup>e</sup> siècle et joint à celui de Valence, la pièce est nécessairement de cette époque.

*M. Adrien Blanchet* donne quelques détails sur deux découvertes récentes de monnaies. En Égypte, à Carnac, probablement au mois de janvier, des paysans ont trouvé un vase de terre renfermant au moins 1 700 ou 1 800 pièces d'or, toutes dans un état de conservation exceptionnel. Il y avait un assez grand nombre de pièces de la famille des Sévère portant plusieurs têtes : Septime-Sévère et Julia Domna ; Septime-Sévère, Caracalla et Géta. Il faut noter aussi dix-neuf Diaduménien. L'enfouissement a eu lieu avant le règne de Gallien.

Certains bruits font soupçonner une autre trouvaille, également en Égypte, et qui aurait compris des monnaies de l'époque de Constantin, mais les détails précis font défaut.

La seconde trouvaille a été faite en France, commune d'Aujouin. Elle se composait de deux mille deniers de Gien et de Mons.

*M. Richebé* présente deux pièces des papes d'Avignon achetées par lui à la vente Gnechi et remarquables par leur conservation et leur rareté.

*M. le C<sup>te</sup> de Castellane*, faisant allusion à un travail important qui a été communiqué à quelques numismates, rappelle que c'est à tort que l'on fait figurer d'ordinaire dans le monnayage de François I<sup>er</sup> des écus d'or dits à la Salamandre, sur lesquels deux salamandres accostent l'écu royal. Leur frappe n'a rien eu d'officiel et résulte d'une fausse interprétation des lettres patentes qui ordonnaient la fabrication des douzains à la salamandre et la continuation de celle des écus d'or. Deux ateliers, peut-être même trois, ont apposé ce différent sur les deux pièces. Dès que l'erreur a été reconnue à la Cour des Monnaies, la frappe a été

arrêtée et les directeurs blâmés. On peut voir à ce sujet les lettres patentes du 24 mai 1540.

*M. Bordeaux* soumet à la Société une monnaie d'argent inédite de Louis XII, frappée à Gênes, au type de l'écu de France accosté de deux fleurs de lys. Cet accostement n'avait pas encore été signalé sur les espèces génoises comme accompagnant l'écu royal.



Droit : Écu couronné aux 3 lys et accosté de 2 lys : Lég. :

✠ : LV : XII : REX : FRA : IANVE · D :

R. Châtel génois surmonté d'une croix à branches égales.

Lég. : ✠ COMVNITAS :: IANVE : A :: C.

Poids : 1 gr. 90. Coll. P. Bordeaux.

Cette pièce occasionne l'examen de deux questions :

1° Quelle est l'époque où elle a été frappée?

2° Quelle est sa valeur comme numéraire?

### § I. — *Date de frappe.*

Le monnayage de Louis XII à Gênes se divise en deux périodes :

L'une de 1499 à 1507, au cours de laquelle il n'a été créé que des testons de poids lourd et divisions, portant au droit le châtel génois et ayant au revers la légende : **CONRAD' REX : ROMANOR**. L'autre, s'étend de 1507 à 1512.

Pendant la première année, il fut émis des testons et divisions de poids léger (8 gr. 20 env.), ayant au revers

le châtel génois à côté d'une croix. Puis, après 1507, il ne fut plus forgé que des testons et divisions de poids lourd (12 gr. 25 env.). Toutes les monnaies de cette seconde période se reconnaissent à l'écu de France, qu'elles portent au droit, ainsi qu'à la légende caractéristique du revers : **COMVNITAS ★ IANVE**, entourant un châtel génois surmonté d'une croix. M. Ruggero a même retrouvé et publié les deniers génois émis pendant cette période de temps avec les initiales **L(udovicus) R(ex) F(rancorum) I(anuæ) D(ominus) et C(omunitas) I(anuæ)A. C.**<sup>1</sup>.

Fregoso, banni génois, souleva le peuple le 29 mai 1512. Il chassa les Français de la vieille cité ligurienne, rétablit la République indépendante et il fut ensuite élu doge.

Les légendes, aussi bien que le type du revers de la pièce dessinée ci-dessus, établissent à première vue qu'il s'agit d'un numéraire émis entre 1508 et 1512. Les initiales **A. C.**, qui existent en fin de légende, sont celles d'*Augustinus Calvus*, ayant exercé les fonctions de Maître de la Monnaie génoise de 1509 à 1512.

On pourrait se demander si la frappe des espèces de type français ne recommença pas à Gênes en 1513, entre le 23 mai et le 12 juin, courte période de temps pendant laquelle Adorno se fit reconnaître par le Sénat et le peuple comme doge et gouverneur au nom du roi de France. Les soldats français, qui s'étaient maintenus dans le fort de la Lanterne, établi sur les hauteurs dominant Gênes, purent se joindre à lui et rétablir l'influence et la domination de Louis XII<sup>2</sup>.

Mais cette hypothèse d'une fabrication de monnaies de type français pendant cette éphémère restauration de la

1. *Annuaire de la S. fr. de N.*, 1894, p. 396.

2. *Histoire de la République de Gênes, de 1436 à 1624, imprimée en Hollande aux dépens de la C<sup>ie</sup> en 1697*. Vol. II, p. 119.

puissance française doit être rejetée, d'abord parce qu'un doge, gouverneur royal, n'aurait jamais osé recommencer la frappe de monnaies de type français avant même d'avoir obtenu du roi suzerain la reconnaissance de ses pouvoirs aussi bien que l'ordre d'émettre de nouvelles espèces franco-italiennes, et, en second lieu, parce qu'il n'est nullement établi que pendant ce si court espace de temps de l'année 1513, Augustinus Calvus ait recommencé à devenir le Maître de la Monnaie génoise.

On se trouve donc en présence d'une pièce créée à Gênes au nom de Louis XII pendant la période de protectorat français 1509-1512.

## § II. — *Valeur comme numéraire.*

Hoffmann<sup>1</sup>, M. Ruggero<sup>2</sup>, et les auteurs qui se sont occupés des espèces franco-génoises, n'ont cité que des testons, demi-testons et quarts de testons, comme émissions d'argent. Le teston léger de 8 gr., émis seulement en 1507, doit être laissé de côté, sous le rapport de la concordance, puisqu'il vient d'être établi que la pièce dessinée plus haut lui était postérieure de deux ans et qu'elle était de type distinct. Le teston de poids lourd, émis de 1508 à 1512, pèse de 12 gr. à 12 gr. 50 : le demi pèse de 6 gr. à 6 gr. 20 ; le quart, de 2 gr. 90 à 3 gr. 05.

La pièce en question, ne pesant que 1 gr. 90, ne peut être un quart de teston de poids lourd, puisque sa pesanteur est inférieure d'un gramme à cette plus petite division de la monnaie d'argent fin. De plus, son apparence laisse croire qu'elle est plutôt composée d'alliage d'argent. Or, le

1. Hoffmann, *Mon. roy. de France*, p. 93, pl. 52, nos 113 à 119.

2. *R. N. I.*, 1889 et 1893. Articles de M. Ruggero.

quart de teston, comme ses multiples, est forgé avec du métal argent ne contenant presque pas de cuivre.

On se trouve dès lors en présence d'une monnaie divisionnaire inférieure au quart de teston.

Le teston valait 20 sols génois ou 10 gros ou doubles sols génois. Chaque sol génois comprenait 12 deniers et avait cours pour cette valeur.

Des gros ou doubles sols équivalant à 24 deniers avaient déjà été émis à Gênes, pendant le protectorat français de Charles VI et de Charles VII, avec le châtel génois, type qui avait même été accosté de deux lys à la fin du règne du second de ces princes. Il est possible que, sous Louis XII, des gros aient été également créés et émis dans le public pour la commodité de la circulation monétaire. On peut remarquer, à l'appui de cette appréciation, que la Monnaie de Milan frappait vers le même temps, au nom de Louis XII, des gros d'argent ou doubles parpaillolès, équivalant de même à 24 deniers locaux, et sur lesquels l'écu de France était également accosté de deux fleurs de lys.

Si la pièce n'est pas ce gros génois, elle pourrait être le sol génois de 12 deniers du pays. Envisagée sous ce rapport, elle concorde comme diamètre avec les parpailloles milano-françaises ou sols milanais de 12 deniers, circulant au même moment.

M. Ruggero a établi dans ses écrits antérieurs que de 1509 à 1512, Augustinus Calvus, le Maître des Monnaies, avait frappé des deniers aux initiales du roi de France aussi bien qu'aux siennes A. C. Il est naturel que ce directeur de l'atelier ait en même temps créé un multiple du denier s'intercalant, dans la circulation, entre ce tout petit numéraire et le quart de teston, qui représentait 69 deniers ou 5 sols. Ce multiple moyen serait la pièce publiée ci-dessus et aurait constitué soit le gros de 24 deniers, soit le sol génois de 12 deniers.

La solution de la question devra se trouver dans les comptes de la monnaie génoise. M. Ruggero, l'érudite numismatiste italien, qui prépare en ce moment un Corpus général des espèces italiennes, sous les auspices de S. M. le roi Victor-Emmanuel III, et qui a fait déjà des publications si complètes sur les monnaies génoises, arrivera certainement, grâce à la découverte d'un texte approprié, à résoudre ce point délicat, quand il publiera dans son important recueil la monnaie présentée aux membres de la Société française de numismatique.

*Le Président,*

C<sup>te</sup> DE CASTELLANE.

*Le Secrétaire,*

F. DE VILLENOSY.

\*  
\* \*

SÉANCE DU 7 JUIN 1902

*Présidence de M. le comte de Castellane, président.*

M. le Président communique la correspondance et les publications reçues depuis la dernière séance :

*Numismatic Chronicle*, 1902, part I.

*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques de France*, XXXIV, XXXVI, XL.

*Catalogue de la collection H. Meyer.*

*Bull. de la Soc. nat. des antiquaires de France*, 1902, 1<sup>er</sup> trim.

*Bull. de la Soc. des sciences de Middelburg.*

*Bibliographie de médecins de Middelburg.*

*Bull. de la Société arch. du Limousin.*

*Corpus des inscr. arabes et turques d'Algérie.*

R. de Lasteyrie, *Bibliogr. des Sociétés savantes*, III, 4.

*M. de Villenoisy* commence une étude sur les suites de médailles appareillées, depuis celles figurant aux inventaires du duc de Berry.

*M. Adrien Blanchet* fait la communication suivante :

« Michelet d'Ennery, né à Metz en 1709, mort à Paris, le 8 avril 1786, fut de son temps un numismate fort écouté. On sait qu'il laissa une très remarquable collection de médailles antiques et modernes dont le catalogue de vente porte la date de 1788 (Paris, in-4°).

« Sans vouloir écrire une biographie de cet homme dont l'influence fut importante, je crois utile de communiquer deux documents intéressants qui concernent celui qu'on pourrait presque qualifier de Mécène, car il édita à ses frais le *Recueil des pièces obsidionales* de T. Duby.

« Le premier document, bien qu'imprimé, paraît fort peu connu. Il est intitulé *Lettre à un antiquaire de Paris* (s. l. n. d., in-12, 24 p.). C'est un travail qui, lu à l'Académie des sciences, lettres et arts de Rouen, fut assez mal accueilli par cette société. L'auteur, dépité, le remania et le fit imprimer pour le répandre, sans doute à peu d'exemplaires. Bien que l'opuscule ne soit pas daté et que le nom de l'auteur ne figure pas sur le titre, on peut reconnaître qu'il s'agit d'un travail de Robert de Saint-Victor, mentionné dans le *Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen en 1804* (Rouen, 1807, p. 36-37). Ce travail, qui tendait à démontrer, — chose connue d'ailleurs, — que les médailles des Anciens étaient de véritables monnaies, contient de curieux renseignements sur Michelet d'Ennery que Robert de Saint-Victor avait connu personnellement.

« Le second document est une lettre autographe de Michelet d'Ennery, et cette pièce prouve bien le cas que les amateurs du xviii<sup>e</sup> siècle faisaient de ses avis. Il est probable

qu'elle fut adressée à M. de Montégut, qui imprima un *Essai historique sur la famille de l'empereur Valérien* (dans *Hist. et Mém. de l'Acad. des Inscr. et b.-l. de Toulouse*, 1782, p. 161-207). Cet auteur tint compte des avis de son correspondant de Paris, mais ne publia son travail que plusieurs années après. Les dernières phrases de la lettre de d'Ennery démontrent qu'il n'était pas un collectionneur aussi rusé qu'on l'a dépeint. »

I. — *Extrait d'un opuscule de Robert de Saint-Victor.*

« D'Ennery, le Coriphée des *Nummophiles*, ou plutôt des *Numismanes*, dont nous avons tous le précieux Catalogue, rédigé par l'Abbé de Tersan, son élève et son ami. L'Académicien de Rouen prétendoit que notre confrère déposoit, dans son temps, chez quelques affidés, quantité de médailles fausses ou contrefaites qui lui appartenoient, lesquelles il indiquoit ensuite à tous ceux qui s'adressoient à lui pour former ou enrichir leurs collections. Quoique plus jeune que moi, mon très-cher, vous avez connu d'Ennery dans sa petite et jolie maison, rue des Bons-Enfants, donnant sur le palais royal ; je vous demande en conscience si vous le reconnoissez à cette imputation également fausse et absurde, et si vous n'auriez pas également partagé mon émotion, pour ne rien dire de plus, à ce récit. Je pris la liberté de la démentir avec la politesse du lieu, dûe à la personne, de la circonstance, et, j'ose le dire, de mon caractère.

D'Ennery, vous le savez, étoit incapable d'une aussi basse et aussi coupable manœuvre. Il avoit un peu le propos mielleux et patelin du brocantage, pour arriver à ses fins. Nous l'appelions même tous *le charlatan de la numismatique*. Jaloux à l'excès de fondre toutes les pièces rares dans sa collection, la plus magnifique et la plus complète de tous les *Museum* des particuliers, rivalisant avec celles des Souverains, il employait infatigablement, pour atteindre son but, toutes les ruses, tous les artifices, tout le petit manège que n'excluoient pas rigou-

reusement l'honneur et la probité ; il possédoit merveilleusement l'art avantageux des échanges pour lesquels il reservoit inexorablement ses doubles, qu'il ne consentoit jamais de céder à prix d'argent quelconque ; il savoit au besoin vous forcer la main, et vous contraindre de lui sacrifier une médaille rarissime, quelquefois unique, en échange de plusieurs essentielles qui vous manquoient, et qu'il avoit l'air de vous céder complaisamment, compensant de cette manière, mais à son avantage, le mérite par le nombre ; et c'est ce dont j'ai fait plusieurs fois l'épreuve à mes dépens, notamment à l'occasion d'un *Pescennius Niger*, en argent, que depuis je n'ai jamais pu retrouver. Mais d'Ennery, dont le tact sur le matériel et l'authenticité des médailles, étoit infailible ; d'Ennery, qui connoissoit et pratiquoit *le courant* des vertus sociales, étoit absolument incapable de vendre ou échanger but-à-but, de sang-froid et de dessein prémédité, une médaille fausse ou même douteuse, pour une véritable ; encore moins d'affider en des repaires étrangers des croupiers de friponnerie et de falsification. D'Ennery, tout au contraire, prému-nissoit tous ses élèves (car il en avoit) contre toutes les fraudes et les surprises qui pouvoient faire des dupes de cette espèce : il indiquoit, à cet égard, des notices savantes, des signes certains et des remarques indubitables ; il citoit des anecdotes curieuses ; et même, soit pour son intérêt propre, soit pour compléter tous les genres de curiosité, soit enfin pour joindre à l'instruction, pour les autres et pour lui-même, la leçon de l'exemple, il nous introduisoit souvent dans un arrière-coin de son cabinet, où, dans une suite singulièrement curieuse, complète, et peut-être unique en ce genre, il avoit relégué et rangé, dans leur ordre, toutes les médailles fausses, contrefaites, refaites, falsifiées, qu'il avoit pu recueillir, et dont quelques-unes, il faut le confesser, étoient imitées et fabriquées avec un art capable de tromper et surprendre, au premier aspect, les yeux les plus pénétrants, les regards les plus habiles et les plus exercés. Mais je dois encore plus à la vérité qu'à l'intimité de notre correspondance, pendant plus de trente années, de déclarer que jamais d'Ennery

ne s'est livré, pour son compte, ni par commission, à ce commerce vil et infâme; jamais il n'a vendu sciemment *du plomb* pour de l'or. C'est une imputation hasardée, un outrage flétrissant, dont je me fais un devoir de venger sa mémoire.

.....

D'Ennery, célibataire, ou du moins sans enfants, jouissoit d'une très grande aisance. Son mouvant disponible s'accroissoit encore par des retranchements de luxe et de superfluités de tous genres, qui concentroient toute sa fortune sur l'objet unique et chéri de sa dépense. Sa tactique étoit d'être sans cesse à l'affût de toutes les collections à vendre, soit à la mort du propriétaire, soit par toute autre circonstance quelconque. Il couvroit toutes les offres, il accaparoit tous les cabinets, parce qu'il avoit ses vues, son plan, ses dispositions et ses ressources. L'acquisition faite, il s'occupoit de son choix; il incorporoit dans ses suites tous les objets rares et précieux qui lui manquoient; et après avoir tout criblé soigneusement, et classé jusqu'aux plus légères différences, il mettoit en réserve tout le fretin numismatique, ou même, parmi les précieuses et les rares, celles qu'il possédoit déjà. Il en résultoit, à son profit, des doubles à l'infini, qu'il plaçoit effectivement chez divers particuliers, en maison tierce, parce que le principe de rigueur qu'il avoit adopté, et dont il ne se départoit jamais (j'ignore par quel motif) étoit de ne jamais traiter chez lui directement d'aucune médaille, ni vendre, à aucun prix, pour la monnoie courante. Mais, avant d'indiquer ces dépôts particuliers à ceux qui lui adressoient leurs demandes, tout avoit été scrupuleusement vu, examiné, recensé, scruté. On pouvoit, d'après son indication, acheter en toute sûreté, les yeux fermés; et lui-même, en déclarant le prix que l'on vouloit (et qui étoit le sien propre, sous un nom emprunté), lui-même vous assuroit, vous garantissoit *l'authenticité*. J'ai bien souvent entendu se plaindre, gronder et murmurer les acquéreurs des médailles de d'Ennery, de lui avoir cédé un gros diamant de quatre ou cinq karats, pour trois ou quatre douzaines de menues pierrailles de quelques grains; d'avoir monnoyé une

médaille unique pour des rares ; mais aucuns d'avoir été trompés en achetant du faux pour du vrai. »

II. — *Lettre de Michelet d'Ennery.*

Paris ce 13 may 1765.

« Jay reçu, mon cher Monsieur, votre lettre du dix avril et, quelques jours après, le manuscrit que vous avez eu la bonté de madresser avec la medaille d'argent de Salonin auguste au Revers *Spes publica.*

Avant de vous en parler permettez moy de vous asseurer que je ne me suis pas épargné sur lobjet essentiel de votre lettre et que partout où jay pu trouver fermiers generaux ou gens qui les aprochent jay plaidé votre cause comme la mienne mesme ; j'avois au préalable été voir M. Julien pour concerter nos demarches. Son zèle pour vos intérêts ne ma pas parut se dementir en cette occasion et je scais quil travaille à fournir à ces messieurs une notte de tous les paiements que vous avez fait faire à la ferme depuis la mort de M. Votre frere pour fixer au juste le montant de ce qui reste deub sur quoy ils decideront ensuite. Voilà lestat actuel des choses. Je souhaite que nos efforts reunis puissent contribuer a votre satisfaction et vous pouvez compter sur tout ce qui dependra de moy.

Ce nest que depuis tres peu de jours que jay reçu la boette de medailles que M. labbé Bertrand ma fait adresser. Il ne ma pas encore été possible den faire lexamen parce que jay été obligé de faire un petit voyage à Versailles d'où je ne fais que darriver. Voulez vous bien luy faire des compliments de ma part et luy dire que je luy repondray incessamment.

Vos conjectures sur la famille des Valerians forment une dissertation interessante et par son plan et par les eclaircissements dont vous avez rassemblé les preuves. Je ne crois pas que jusquapresent on nous ay donné rien de plus precis sur ce sujet, et je vous avoue que je lay lue et relue avec grand plaisir.

La consecration de Mariniana sur toutes ses medailles pré-

sente naturellement l'Idée de sa mort avant l'avènement de son mary au trône, et cette Idée paroît d'autant plus juste quelle n'est point détruite par le revers singulier et unique a cette princesse dont parle Bandury d'après la dissertation du P. Chamillart ; il semble au contraire que le type de la Félicité avec la légende *Felicitas Deorum* qu'on trouve au revers confirme notre conjecture ; puisqu'il y a toutes apparences qu'on n'auroit pas épargné le titre d'auguste et d'autres encore plus fastueux à Mariniane de son vivant, Elle dont les vertus fournissoient des termes aussi énergiques pour la placer au rang des dieux après sa mort. Cette medaille est aujourd'hui dans mon Cabinet et j'en ay acquis depuis peu une seconde qui ne differe de la première que par quelques variétés dans l'ornement de la teste.

Vous avez observé que Gallien avoit du gout pour leloquence et la poésie. N'aurez vous pas pu ajouter malgré la prévention généralement reçue que ce prince n'étoit pas sans valeur ; les différents combats qu'il a livré aux barbares et aux tirans en pouvoient faire preuve ; personne n'ignore que dans une de ces rencontres Il fut dangereusement blessé d'un coup de fleche et que cest au siège de Milan qu'il fut assassiné ; cette observation me paroît d'autant plus essentielle quelle pouroit servir de réponse à l'explication ridicule que certains auteurs ont voulu donner a la medaille de Galliena au revers *ubique pax* dont j'auray l'honneur de vous parler.

Des deux interpretations que vous proposez du mot *Puer* enoncé dans la lettre de Valérien Père à Antonin Galle, Il me paroît que la première est préférable, comme plus naturelle, ainsy j'estime que cest à Gallien et non à Salonin Valérien que cette expression doit se rapporter.

Les caractères distinctifs que vous établissez entre les Enfants de Gallien ne peuvent estre mieux touchés, on trouve dans le second paragraphe de l'article 3, tout ce qui peut les faire reconnoître entre eux ; le titre d'auguste est sans doute propre au second et par la recherche particulière que j'ay fait des medailles qui le justifient, outre celles que vous citez d'après Spanheim et

Banduri, page 21 de votre dissertation, et celle d'argent de votre cabinet pareille a celle dont vous parlez page 22 et qu'il a décrit par erreur à l'article du petit bronze quoyque d'argent. Jen connois quatre autres veritablement antiques et entierement semblables a la votre tant du costé de la teste que de celui du revers, la p<sup>ere</sup> dans le cabinet de M. Pelerin gravée au p<sup>er</sup> tome du Supplement de ses ouvrages planche IX, n<sup>o</sup> XI. L'explication se trouve a la page 193. La seconde est dans le cabinet du roy d'Espagne gravée dans la seconde planche des medailles singulieres de M. Labbé de Rothelin, n<sup>o</sup> 17. Jay vu la troisi<sup>e</sup> dans le cabinet de M. de Montcara a Grenoble et la quatriesme est dans la suite d'argent du Roy, qui la acquise depuis peu.

Banduri raporte, page 263, une autre medaille du meme prince, de moyen bronze avec le titre d'*aug*, et le R̄ *Veneri victricis*; deux autres Egyptiennes aussy de moyen bronze avec titres de *CEB*. page 264. On en connoit six autres Egyptiennes de potin avec les titres d'*AYTOKPATOP* et de *CEBAΣTOΣ* et deux de grand bronze avec les mesmes titres frapées a Colybrassos en Cilicie, ces deux dernieres sont raportées tom. III, pages 27 et 249.

A tous ces monuments rassemblés jen ajouteray deux qui me paroissent analogues a la medaille de Valerien que vous avez citée avec trois mains jointes au revers, et qui doivent faire corps de preuve avec le reste; ce sont deux médailles de ma suite d'argent lune de Valerien et lautre de Gallien, au mesme revers *Liberalitas augg.*, trois figures assises pour la distribution du congiaire; or sil est constant comme vous letablissez avec evidence que le p<sup>er</sup> des fils de Gallien, assassiné par Posthume dans les Gaules a lage de dix ans et le dernier tué avec son père au siege de Milan nont jamais eu le titre d'*augustus*, il suit necessairement que cest le second de ses enfants qui paroît avec son père et son oncle dans les revers de ces deux médailles dont la dernière est citée par Banduri tome p<sup>er</sup>, p. 170, numero 5 de ses notes.

Je ne crois pas necessaire de relever vis a vis de vous l'erreur ou cet auteur est tombé en croyant voir sur le revers de cette

médaille *Valérien le pere avec Gallien et Valerien jeune frère de Gallien ou Salonin son fils*, puisque ces deux derniers n'ayant été faits augustes que depuis la captivité de Valérien père, époque à laquelle ce malheureux prince fut entièrement oublié, ce type ne peut regarder que Gallien, Valérien son frère et Salonin son second fils. Voilà, Monsieur, quelles sont mes Idées; au surplus en vous les proposant Je vous les abandonne comme des Enfants perdus avec toute liberté de les disposer souverainement.

Oseroi je vous observer que le terme de *Polissonnerie* ne paroît pas répondre exactement à l'expression *Jucunditas* qui présente un caractère de gaieté sans bassesse et c'est à ce coin que se rapporte l'action de Salonin Gallien rapportée par Pollion.

Je vous avoueray mesme que ce terme de *Polissonnerie* dont vous vous servez dans le 1<sup>er</sup> paragraphe de l'art. 3 pour rendre celui de *ludibria* mauroit paru rendu avec plus de justesse par celui d'*Espieglerie*, de *badinerie* ou autres Equivalents, d'autant que les mots *Jocus* et *nugæ*, *badinerie*, sont synonymes de *ludibria*.

Si la conjecture que vous formez sur le prénom *Quintus* de Gallien jeune n'est pas assurée elle est du moins vraysemblable et jamais on n'appliquera mieux le proverbe italien *si non vero bene trovato*.

Je crois que c'est par Inattention qu'on a substitué page 29 de votre dissertation le terme *Epigramme* à celui d'*Epitalame* composée par Gallien luy mesme à l'occasion des nocces de ses neveux. À l'égard du reste de la famille de Gallien, ce n'est pas Pollion seul qui nous a conservé le nom d'une de ses parentes qui s'appelle Galliena nous trouvons des médailles qui donnent le titre d'auguste à une princesse du mesme nom autre vraysemblablement que celle dont parle Pollion à l'occasion de la révolte de Celsus. Banduri nous donne la description d'une de ces pièces singulières en or page 154, tome premier avec une note n° 5 où il rapporte le sentiment ridicule de certains auteurs sur les types et les légendes de cette médaille qu'ils regardent comme un monu-

ment satirique et relatif au caractère de l'empereur et à l'état de l'empire ; mais c'est une erreur dont on est aujourd'hui revenu et ce que M. Labbé Barthélemy en a écrit page 551 du 26<sup>e</sup> vol. des mémoires de l'Académie ne laisse rien à désirer.

Je voudrais bien faire mettre au net un griffonage que j'ai jeté sur le papier *currente calamo* comme vous pouvez en juger par les ratures mais vous êtes trop plein de la matière pour ne pas me déchiffrer aisément, ainsi je me contenterai de vous en faire excuse.

Marquez-moi si vous jugez à propos que je vous renvoie votre cahier à l'adresse de M. Carré, j'y joindrai deux médailles d'argent l'une est un Gordien pie Cæsar et Pietas augg. vasa pontificalis rapporté dans Vaillant page 308 du tome 2<sup>d</sup>, édition de Rome, avec votre médaille de Salonin aug. Quoique je ne la voie pas dans ma suite et quelle me fait plaisir je ne veux pas l'acquiescer aux dépens de la satisfaction d'un ami qui m'est aussi cher que vous, portez-vous bien, aimez-moi et me croyez à la vie et à la mort.

Votre sincère et affectionné serviteur.

D'ENNERY.

(Papier, 4 pages. Collection A. Blanchet.)

Le Président,

C<sup>te</sup> DE CASTELLANE.

Le Secrétaire,

F. DE VILLENOSY.

\*  
\* \*

SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 1902

*Présidence de M. le comte de Castellane, président.*

M. le Président dépouille la correspondance et les publications reçues :

V<sup>te</sup> B. de Jonghe, *Herck-la-Ville et son atelier monétaire.*

N. Papadopoli, *Nicolo Tron e le su monete (1471-1473).*

Le même, *Monete italiane ine lite della raccolta Papadopoli*.

Solone Ambrosoli, *Alcuni acquiste del R. Gabinetto di Brera*.

*Revue Numismatique*, 2<sup>e</sup> trimestre 1902.

*Bulletin international de numismatique*, n<sup>os</sup> 2 et 3.

*Numismatic Chronicle*.

*Administration des Monnaies et Médailles*, 7<sup>e</sup> rapport.

*Bulletin de l'Académie delphinale*, 1902.

*Mémoires de la Société dunkerquoise*, tome 35, 1901.

E. Debacker, *Histoire de la Société dunkerquoise*, 1876-1900.

*Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin*, tome LII.

*Mettensia*, n<sup>o</sup> 3.

*Mémoires de l'Académie des lettres, sciences et arts d'Amiens*, 1901.

*Annales de l'Académie de Mâcon*, 3<sup>e</sup> série, V.

*Mémoires de la Soc. hist. et arch. de Langres*, n<sup>o</sup> 12 et Bulletin, tome V, août 1902.

*Revue cévenole*, janvier-juin 1902.

*Mémoires et comptes rendus de la Société scient. et litt. d'Alais*, tomes 21 et 22.

*Mémoires de la Soc. d'émul. de Montbéliard*.

*Koninklijk ou dheidkundig Genootschap te Amsterdam*. Jaarverslag in de, etc.

M. Bordeaux annonce la présentation de M. Strœhlin comme membre de la Société.

M. Bordeaux communique à la Société une lettre de M<sup>lle</sup> de Man, associée correspondante à Middelbourg (Hollande) et l'empreinte, assez défectueuse, d'un florin d'or au type de saint André, portant au droit la légende :

KAROL DEI \* GRA DVX \* ET COME B. Croix coupant la légende et chargée d'un écu aux armes de Bourgogne ancien et nouveau, Brabant, Limbourg et sur le tout de Flandre.

M<sup>lle</sup> de Man demande l'attribution de ce florin, et, s'il est possible, de déterminer l'atelier.

M. Caron dit que ce florin, sauf une très légère différence de légende, est identique à celui publié par lui avec COBVR, pl. XXIII, n° 14, de son ouvrage sur les monnaies féodales françaises. Ces deux florins ont été émis par Charles le Téméraire, duc et comte de Bourgogne. Il est impossible, sur l'empreinte de M<sup>lle</sup> de Man, de voir le point secret. Le florin gravé par M. Caron, sur l'exemplaire alors inédit de la collection Gariel, porte un anneau sous l'I de DEI. Ce différent ne répond à aucun de ceux signalés par MM. Plantet et Jeannez, *Monnaies de Bourgogne*, pour les ateliers d'Auxonne, Saint-Laurent et Cuisery.

Cette remarque appelle l'attention et la discussion sur ces différents, et il en résulte que c'est à tort — et M. Caron est le premier à le reconnaître — qu'il a proposé pour l'atelier de Dijon un blanc de Charles le Téméraire gravé pl. XXIII, n° 15, et qui porte le point secret sous la lettre D de DVX et au revers sous celle de DNI. D'après les chartes, MM. Plantet et Jeannez ont écrit que c'était le différent de l'atelier de Saint-Laurent.

M. le C<sup>te</sup> de Castellane signale à cette occasion que sur diverses monnaies royales de la même période, notamment sur l'ensemble d'une trouvaille de royaux de Charles VII qu'il a pu étudier récemment, on trouve sous les lettres d'atelier placées à la fin des légendes des signes divers dont il est actuellement impossible d'indiquer le rôle. Il y a dans la numismatique française bien des faits encore obscurs et dont certains ne seront jamais éclaircis.

*M. Bordeaux* donne lecture d'un document découvert aux Archives de Belgique par M. G. Cumont, et dont il doit la communication à celui-ci. Il s'agit d'un acte émanant d'un religieux de Valenciennes, qui, dans une énumération de monnaies circulant dans cette ville, mentionne « de vieux petits tournois noirs à clef ». Quel sens faut-il donner à ces mots, et de quelles pièces connues de nous faut-il rapprocher celles mentionnées ici?

*M. le C<sup>te</sup> de Castellane*, qui regrette de n'avoir pu assister à la séance du 5 avril dernier et qui en a lu le compte rendu dans les Procès-verbaux, s'étonne de ce qui a été dit au sujet du Royal appartenant à M. E. Lalanne, présenté à la Société par M. A. Blanchet.

Il ne peut voir dans cette pièce qu'un exemplaire du Royal de Charles le Mauvais, roi de Navarre, copie de celui de Jean le Bon, dont la légende a été un peu altérée par la maladresse d'un graveur. Si, en effet, on se reporte au dessin que Poeÿ d'Avant a donné de cette monnaie, t. I, p. 35, l'identité des deux pièces saute immédiatement aux yeux. Mais sur l'exemplaire de M. Lalanne, l'U de R<sup>Y</sup>V<sup>Y</sup>RORV a été remplacé par un R, et le premier R par un B, deux erreurs faciles à comprendre de la part d'un graveur inexpérimenté qui aura confondu ses poinçons. De plus, un trait d'abréviation, qui surmonte le V, y tient lieu du second R qui figure sur la pièce reproduite par Poeÿ d'Avant.

*Le Président,* *Le Secrétaire,*  
C<sup>te</sup> DE CASTELLANE. F. DE VILLENOISY.

\*  
\* \*

SÉANCE DU 6 DÉCEMBRE 1902

*Présidence de M. Blanchet, vice-président.*

M. le Président donne lecture de la correspondance et signale les ouvrages reçus :

Manoel Joaquim de Campos, *Estudos de numismatica colonial portuguesa.*

*Bull. trim. de la Soc. arch. de Touraine*, tome XIII, 2, 1902.

*Bull. et Mém. de la Soc. arch. d'Ille-et-Vilaine*, t. XXXI, 1902.

*Numismatic Chronicle*, 1902, III.

*Revue suisse de numismatique*, t. XI, 1<sup>re</sup> livraison.

Deux brochures en langue russe de M. Pautusof.

M. Stroehlin est présenté comme membre correspondant en Suisse par MM. Sudre et Bordeaux.

M. Manson, au Havre, est présenté au même titre par MM. Sudre et de Villenoisy.

M. de Belfort, ancien président de la Société, à qui son mauvais état de santé ne permet plus de se livrer à l'étude, envoie sa démission.

La Société ne voulant pas se séparer d'un des savants qui ont le plus fait pour sa prospérité, et à qui la science numismatique doit tant, décide à l'unanimité de l'inscrire au nombre de ses membres honoraires.

M. Adrien Blanchet entretient la Société d'une note de M. C.-Friedrich Gebert, parue dans les *Numismatische Mitteilungen* de Nuremberg (n<sup>o</sup> 67, octobre 1902, p. 348), et relative aux trouvailles de tournois faites dans le centre de la Franconie.

Bien que les tournois n'aient jamais eu cours dans cette région (territoires dépendant des margraves de Brandebourg, de la ville de Nuremberg et de l'évêché d'Eichstatt), depuis cinquante ans on a fait quatre trouvailles de monnaies de ce genre.

En 1859, à Weiterndorf, près de Rosstall, on trouva deux petits vases en terre contenant des tournois des rois de France Philippe (?) et Charles le Bel, des gros de Prague de Charles IV, et des pfennigs d'Otton III de Bavière et d'Henri II, évêque de Ratisbonne (environ 1.400 pièces pour le tout).

En 1880, à Erlangen, on recueillit des tournois du roi de France Philippe(?) et des pfennigs d'Otton et Henri.

En 1898, à Traisdorf, près de Schillingsfürst, trésor contenant environ 60 tournois des rois de France Philippe et Charles, un tournois de Robert III, comte de Flandre, et plusieurs centaines de pfennigs de Rupert von Amberg et des burgraves de Nuremberg.

Enfin, en 1902, à Altkatterbach, non loin de Nuremberg, on a trouvé environ 150 tournois et 400 à 500 petites monnaies. La plus grande partie de la trouvaille est devenue la propriété du Cabinet royal de Munich. Les tournois portent les noms des rois de France Louis, Philippe et Charles, de divers princes des pays du Rhin, de Louis de Bavière et de « Saint-Martin ». Il y avait aussi dans la trouvaille des pfennigs de Rupert von Amberg<sup>1</sup>.

M. Adrien Blanchet annonce ensuite que les numismates allemands les plus considérables se sont prononcés contre l'authenticité des médaillons d'or apportés d'Égypte il y a quelques mois et qui ont tant agité le monde numismatique.

1. Voy. au sujet de cette dernière trouvaille une note du prof. H. Riggauer dans le *Bull. intern. de numism.*, 1902, p. 114.





LISTE DES MEMBRES  
DE LA  
SOCIÉTÉ FRANÇAISE DE NUMISMATIQUE

---

MEMBRE D'HONNEUR

S. M. VICTOR-EMMANUEL III, ROI D'ITALIE.

PRÉSIDENT HONORAIRE

M. DE BARTHÉLEMY (Anatole), \*, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 9, rue d'Anjou, Paris.

MEMBRES HONORAIRES

MM. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE (Henry), O \*, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 84, boulevard Montparnasse, Paris.

HÉRON DE VILLEFOSSE (Antoine), O \*, membre de l'Institut, conservateur du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, directeur à l'École pratique des Hautes-Études, président du Comité des travaux historiques et scientifiques, 16, rue Washington, Paris.

OPPERT (Jules), O \*, membre de l'Institut, professeur au Collège de France, 2, rue de Sfax, Paris.

- MM. FROEHNER (Guillaume), \*, ancien conservateur au Musée du Louvre, 11, rue Casimir-Périer.
- EVANS (Sir John), correspondant de l'Institut, président de la Société de Numismatique de Londres, à Nash Mills, Hemel Hempstead, Angleterre.
- ALEXEIEFF (Georges D'), maître de la Cour de S. M. l'Empereur de Russie, à Saint-Pétersbourg.
- SALINAS (Antonino), directeur du Musée de Palerme.
- BABELON (Ernest), \*, membre de l'Institut, conservateur du département des médailles et antiques de la Bibliothèque Nationale, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, 30, rue de Verneuil, Paris.
- CARON (Émile), \*, ancien président de la Société, 36, boulevard Haussmann, Paris.
- JONGHE (le vicomte Baudoin DE), président de la Société royale de Numismatique de Belgique, 60, rue du Trône, à Bruxelles.
- BELFORT (A. DE), \*, à Charnay, par Mâcon.

## MEMBRES TITULAIRES

- MM. ALLOTTE DE LA FÜYE (C<sup>el</sup>), O \*, directeur du génie, rue des Chantiers, à Versailles.
- BABUT (A.), \*, capitaine au 31<sup>e</sup> régiment d'infanterie, Paris.
- BAGNEUX (C<sup>te</sup> DE), 86, rue du Bac, Paris.
- BLANCHET (Adrien), bibliothécaire honoraire de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 40, avenue Bosquet, Paris.
- BORDEAUX (Paul), 98, boulevard Maillot, Neuilly-sur-Seine.
- BOUCLIER (Albert), 49, rue de Lisbonne, Paris.


- MM. CASATI DE CASATIS (C.-Charles), \*, conseiller honoraire à la Cour de Paris, 20, rue de Prony, Paris.
- CASTELLANE (C<sup>te</sup> DE), 5, rue de Villersexel, Paris.
- COLLARO (Nicolas), agent consulaire de France à Kerassonde, Turquie d'Asie.
- COLLOMBIER (Félix), 16, rue Blasset, à Amiens.
- DAVID (Fernand), 41, rue du Sentier, Paris.
- ENGEL (Arthur), 66, rue de l'Assomption, Paris.
- HALPIEN (Eugène), 69, avenue Henri-Martin, Paris.
- LALANNE (Émile), 34, rue de la Trésorerie, à Bordeaux.
- LAMBROS (Jean-Paul), 14<sup>a</sup>, rue Parthenagogiou, à Athènes.
- LA TOUR (Henri DE), conservateur-adjoint au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 2 *bis*, avenue de Villars, Paris.
- LE COMTE (Eugène), \*, 124, rue de Provence, Paris.
- LEMAITRE (A.), 84, boulevard Montparnasse, Paris.
- MARCHÉVILLE (Marcel DE), \*, 138, boulevard Haussmann, Paris.
- ROUGÉ (V<sup>te</sup> Jacques DE), château de Bois-Dauphin, par Précigné (Sarthe).
- SCHLUMBERGER (Gustave), \*, membre de l'Institut, membre du Comité des travaux historiques et scientifiques, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 37, avenue d'Antin, Paris.
- SUDRE (Louis), \*, sous-directeur honoraire de la Monnaie, 3, quai Malaquais, Paris.
- VILLENOSY (François DE), sous-bibliothécaire au département des médailles et antiques de la Bibliothèque nationale, 32, rue Washington, Paris.
- VLASTO (Michel P.), 12, allées des Capucines, à Marseille.

## MEMBRES CORRESPONDANTS

- MM. AMARDEL (Gabriel), à Narbonne.  
ANDRÉ (Ernest), 17, rue des Promenades, à Gray  
(H<sup>te</sup>-Saône).  
AUBRY-VITET (Eugène), 9, rue Barbet-de-Jouy, Paris.  
BARAS (Albert), \*, 48, cours Lemercier, à Saintes.  
BERTIER, à Saint-Mesmin-le-Vieux (Vendée).  
BLANCHARD (D<sup>r</sup> Raphaël), \*, membre de l'Académie de  
médecine, professeur à la Faculté de médecine,  
226<sup>i</sup>, Bard Saint-Germain, Paris.  
BOUCHARDON, à Moulins (Allier).  
BOURIN (F.-François), 5, rue Saint-Louis, à Versailles.  
CHAIX (Eugène), 45, quai des Grands-Augustins,  
Paris.  
CHARVET (Ernest), 31, rue de Rouen, à Beauvais.  
CREUSOT (Joseph), conservateur du Musée, à Château-  
poux (Indre).  
DÉCHELETTE (Joseph), conservateur du Musée, à  
Roanne (Loire).  
DEROME (Charles), à Ribemont (Aisne).  
DOBY (l'abbé Auguste), à Bourbonne-les-Bains.  
DOULÉ (R. Charles), à Lieurey (Eure).  
DU LAC (Jules), 10, rue des Minimes, à Compiègne.  
DUPLAN, à Évian-les-Bains (H<sup>te</sup>-Savoie).  
DURIF, 8, rue de la Chaise, Paris.  
DURUFLÉ (Gustave), 47, rue de la Victoire, Paris.  
FABRE DE LARCHE (Jean), premier secrétaire d'ambas-  
sade, Osterbrogade, 2 B, à Copenhague.

- MM. FAYOLLE (Ed. Evrard DE), 69, cours Balguerie, à Bordeaux.
- FLORANGE (Jules), 21, quai Malaquais, Paris.
- FORRER (Léonard), Chislehurst, Kent, Angleterre.
- GALLICE (Henri), à Épernay (Marne).
- HONNET (Camille), 25, rue du Cloître-Saint-Étienne, à Troyes (Aube).
- KOECHLIN-CLAUDON (Émile), 60, rue Duplessis, à Versailles.
- LE BAULT DE LA MORINIÈRE (C<sup>te</sup> G.), 22, rue Chevreul, à Angers.
- LEBEL (l'abbé Louis), 19, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris.
- LECESNE, à Châteaudun (Eure-et-Loir).
- LEMOINE DE LA DURANDIÈRE, \*, chef de bureau en retraite du ministère de la Marine, 18, boulevard Malesherbes, Paris.
- L'ÉSTRANGE (C<sup>te</sup> DE), 43, avenue Montaigne, Paris.
- LUNEAU (Victor), à Pont-Saint-Esprit (Gard).
- MAN (M<sup>lle</sup> Marie DE), à Middelbourg (Pays-Bas).
- MATER (Daniel), conservateur du Musée, à Bourges.
- MAURICÉ (Jules), 33, rue Washington, Paris.
- MAZEROLLE (Fernand), archiviste de la Monnaie, 2, rue Singer, Paris.
- MEUNYNCK (Auguste DE), membre du Comité directeur du Musée numismatique de Lille, 28, rue Masséna, à Lille.
- MICHOUD, château de Chazoux, par Mâcon.
- MOREL (Léon), receveur particulier des finances en retraite, 3, rue de Sedan, à Reims.
- NOMBLLOT, 138, avenue Daumesnil, Paris.
- NESSSEL (DE), à Haguenau (Alsace-Lorraine).

- MM. PERINI (Q.), à Rovereto, Trentin, Autriche.  
 PUIG (Joseph), 10, Petite rue de la Monnaie, à Perpignan.  
 PONTON D'AMÉCOURT (B<sup>on</sup> R.), à Saint-Calais (Sarthe).  
 PROTAT (Jules), à Mâcon.  
 RAIMBAULT (Maurice), sous-archiviste du département des Bouches-du-Rhône, 14, rue Montaux, à Marseille.  
 RATIER (Émile), 4, cours Gay-Lussac, à Limoges.  
 RAVAISSON-MOLLIEN (Charles), conservateur adjoint du département des antiquités grecques et romaines au Musée du Louvre, membre résidant de la Société des Antiquaires de France, 39, rue Vital, Paris.  
 RIARDANT, 6, place Royale, à Nantes.  
 RICHEBÉ (Raymond), avocat à la Cour d'Appel, 7, rue Montaigne, Paris.  
 ROMIZOWSKI (DE), receveur de l'enregistrement à Compiègne (Oise).  
 ROYER (Louis), 49, faubourg Montmailler, à Limoges.  
 SAMBON (Arthur), 6, rue du Port-Mahon, Paris.  
 SCHOEN (Gustave-Adolphe), à Mulhouse, Alsace.  
 SÉEBOLD (Théodore), ingénieur civil, 2, square du Roule, Paris.  
 SELTMAN (E. J.), à Kinghoe, Great Berkhamsted, Herts, Angleterre.  
 SIMONIS (D<sup>r</sup> Julien), à Jemeppe, près de Liège, Belgique.  
 TESTENOIRE-LAFAYETTE (Philippe), à Saint-Étienne (Loire).  
 URBAN (Ernest), 43, rue du Congrès, à Bruxelles.  
 VALLENTIN DU CHEYLARD (Roger), receveur des domaines, à Saint-Péray (Ardèche).

MM. VIENNE (Maurice DE), O , Lt-colonel directeur de l'artillerie, à Toul.

WITTE (Alphonse DE), directeur de la *Revue belge de numismatique*, 49, rue du Trône, Ixelles-Bruxelles.

---

LISTE  
DES  
ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA SOCIÉTÉ

---

M. LE V<sup>te</sup> DE PONTON D'AMÉCOURT.

M. LE V<sup>te</sup> J. DE ROUGÉ, 1889.

M. A. DE BELFORT, 1890.

M. E. CARON, 1892.

M. M. DE MARCHÉVILLE, 1893.

M. P. BORDEAUX, 1895.

M. LE COMTE DE CASTELLANE, 1898.

---

# INDEX

PAR NOMS D'AUTEURS

des communications contenues dans les Procès-Verbaux  
de la *Société française de Numismatique*, 1902.

---

ALLOTTE DE LA FÜYE (C <sup>el</sup> ). Médaille de la pose de la première pierre du palais du Parlement de Bretagne.....	VIII.
BELFORT (A. DE). Élu membre honoraire.....	XXXIII.
BLANCHET (A.). Monnaies frappées au temps de Gallien à l'occasion des calamités de l'Empire.....	II.
— Liste des sociétés ayant adhéré à la Société internationale de numismatique.....	V.
— Lettre du maréchal Clarke, duc de Feltre.....	IX.
— Franc à pied de Charles V de l'atelier de Limoges.....	XII.
— Trésors de monnaies d'or découverts en Égypte.....	XV.
— Notice sur le numismate Michelet d'Ennery et lettre de lui.....	XXI.
— Trouvailles de tournois faites en Franconie.....	XXXIII.
— Les médaillons d'or faux apportés d'Égypte.....	XXXIV.
BORDEAUX (P.). Demi-écu de l'atelier de Rouen doré anciennement.....	VIII.
— Pièce de Louis XIII portant une devise gravée à la main..	VIII.
— Une monnaie inédite de Louis XII pour Gènes.....	XVI.
— Lettre de M <sup>lle</sup> de Man relative à un florin d'or au type de saint André.....	XXX.
— Monnaie dite : <i>vieux petit tournois noir</i> , mentionnée dans un document des Archives de Belgique.....	XXXII.
CARON (E.). Jeton du mariage de Louis XIV.....	XI.
— Monnaie de l'évêché de Die.....	XIV.

CASTELLANE (C <sup>te</sup> DE). Les prétendus écus à la salamandre.....	XV.
— Signes encore inexpliqués sur les monnaies royales de France.....	XXXI.
— Royal d'or restitué à Charles le Mauvais, roi de Navarre..	XXXII.
DU BOS (A.). Grands et moyens bronzes romains trouvés à Longpré-les-Corps-Saints.....	XIV.
DURIF. Monnaie de confiance des boulangers parisiens.....	II.
KOEKLIN. Monnaies nouvelles de l'île de Crète.....	VIII.
LALANNE (E.). Royal d'or anormal attribué à Charles V.....	XI.
MARCHÉVILLE (M. DE). Les exemplaires connus de l'écu d'or de saint Louis.....	XXXV.
RICHEBÉ (R.). Monnaies des papes d'Avignon.....	XV.
SUDRE (L.). Incidents à l'Hôtel des Monnaies de Strasbourg d'après Bachaumont.....	II.
— Rapport financier.....	VII.
VILLENOISY (F. DE). Les suites de médailles appareillées.....	XXI.

### NÉCROLOGIE

LAUGIER (J.).....	II.
-------------------	-----









GETTY CENTER LIBRARY



3 3125 00690 7691

